

contrairement au cas de Burcard de Vienne notamment<sup>193</sup>, leur avis, leur consentement ou leur prière peuvent concerner n'importe quel sujet et n'importe quel diocèse. L'entourage royal, en place dès le début du règne, n'est pas modifié par la révolte de 995<sup>194</sup> puis un cinquième évêque y apparaît à partir de 1002. Anselme d'Aoste, d'une grande famille locale mais parent du roi et prévôt de Saint-Maurice, s'intègre facilement au groupe déjà constitué.

Un petit groupe d'évêques, tous transjurans et issus de la moyenne aristocratie ou de la parenté royale, est non seulement proche du souverain mais aussi associé à ses déplacements et surtout à ses décisions. Plusieurs d'entre eux reçoivent aussi des droits comtaux.

- Les donations royales de *comitatus* : un dossier controversé<sup>195</sup>

Pendant un siècle exactement, les rois de Bourgogne n'ont concédé aucun droit nouveau à leurs évêques<sup>196</sup>. Rodolphe III rompt brusquement le *statu quo* : non seulement les églises sont les bénéficiaires de ses libéralités, mais surtout il octroie le *comitatus* à quatre prélats. Ces quatre donations ont donné lieu à d'abondants débats qui révèlent deux courants historiographiques. Les historiens ont d'abord considéré que la concession du *comitatus* équivalait à celle du comté, c'est-à-dire que l'évêque cumulait ainsi les fonctions d'évêque et de comte<sup>197</sup>. D'autres ont ensuite tenté de

<sup>193</sup> A une exception près (MGH 113), la chancellerie fait d'ailleurs une distinction entre la *postulatio* de Burcard de Vienne et la *petitio* de la reine et des autres évêques ; MGH 102, 105, 106, 107, 108, 111 et 114.

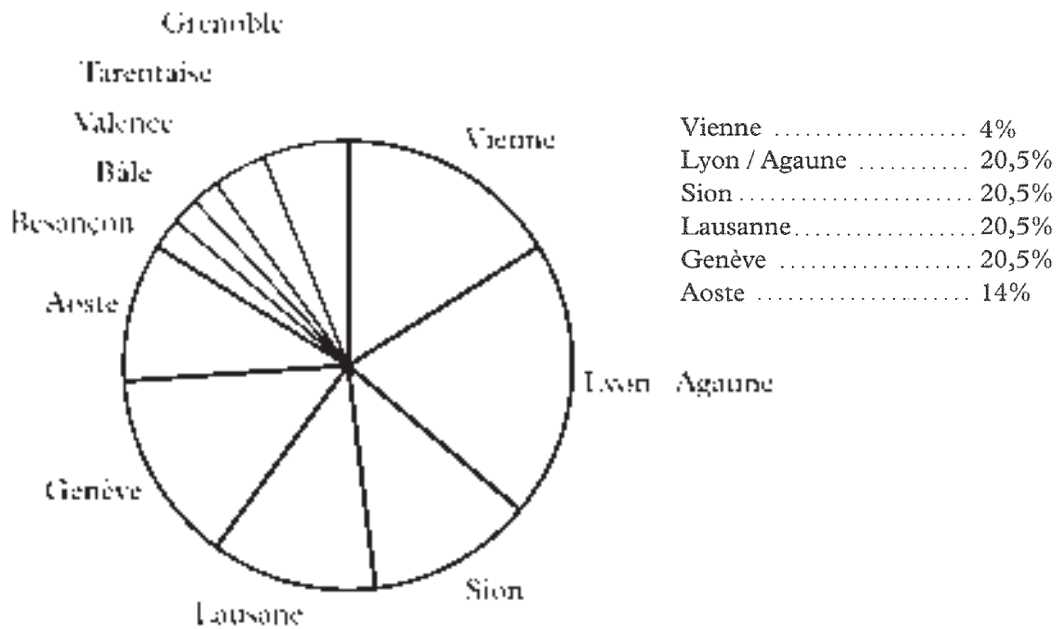
<sup>194</sup> Les mêmes noms apparaissent en 993-4 (MGH 145), en 999 (MGH 86) et 1000 (MGH 88).

<sup>195</sup> Les études d'ensemble les plus récentes concernent la France ; R. KAISER, *Bischofsherrschaft zwischen Königtum und Fürstenmacht. Studien zur bischöflich Stadtherrschaft im westfränkisch-französischen Reich im frühen und hohen Mittelalter*, Bonn, 1981, et O. GUYOTJEANNIN, *Episcopus...* Pour une présentation synthétique de la question, M. PARISSÉ, « Princes laïques et/ou moines, les évêques du X<sup>e</sup> siècle », dans *Il secolo di ferro...*, pp. 488-492.

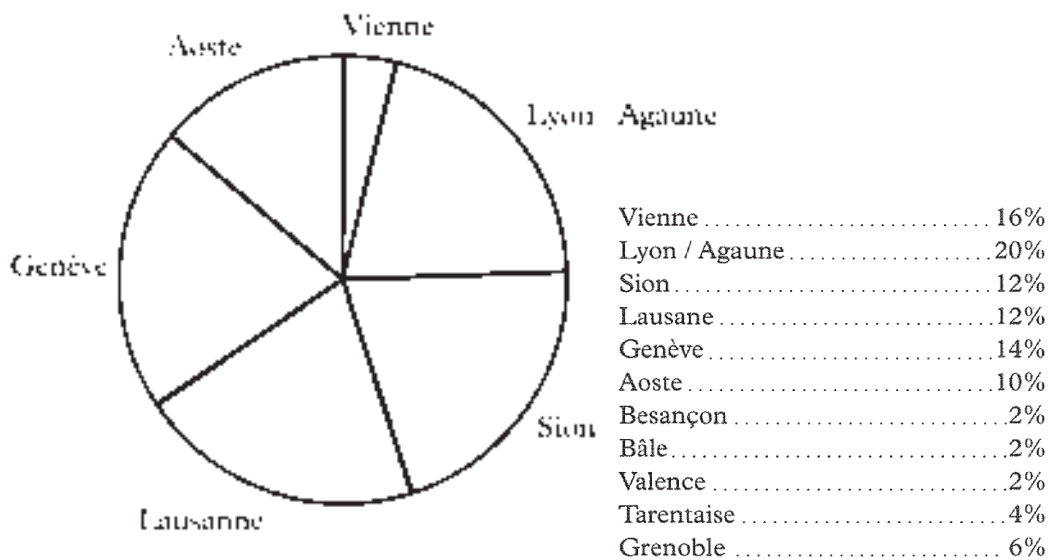
<sup>196</sup> Jusque là, seules quelques cités, à savoir Lausanne, Besançon, Vienne, bénéficiaient d'un privilège d'immunité plus ou moins complet et tous ces avantages remontaient à la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle : à Rodolphe I<sup>er</sup> pour Lausanne (MGH 6 et 13), à Lothaire II et Charles le Chauve pour Besançon (B. de VREGILLE, *Diocèses*, p. 18), à Lothaire I<sup>er</sup>, à Charles de Provence et à Louis l'Aveugle pour Vienne (avec confirmation par Conrad en 972 ; MGH 46).

<sup>197</sup> C'est l'opinion admise par V. van BERCHEM, « La donation du comté du Valais à l'évêque Hugues de Sion par Rodolphe III, roi de Bourgogne en 999 » et « L'étendue du comté de Valais donné à l'Eglise de Sion en 999 », *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, t. 6, 1890-1893, pp. 241-245 et 363-369, et par M. REYMOND, « L'évêque de Lausanne, comte de Vaud », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1911, p. 105 et seq.. R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 446 notamment, a nuancé cette affirmation en définissant le *comitatus* comme un ensemble de biens et de droits ; la donation est complète, mais le *comitatus* est par nature restreint. Il a été suivi par G. COUTAZ, « La donation des droits comtaux à l'évêque de Sion en 999 : un texte dévalué de l'histoire du Valais », *Vallesia* t.

## LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉVÊQUES PRÉSENTS AUPRÈS DE RODOLPHE III



### Les évêques dans l'ensemble des actes de Rodolphe III



### Les évêques dans les actes majeurs de Rodolphe III

démontrer que les diplômes royaux étaient d'une portée bien modeste, ne concernant en réalité que les droits et les biens comtaux dans la cité et ses alentours et n'entraînant pas la disparition du comte laïc<sup>198</sup>. Toutefois, l'aspect global de la donation a été récemment remis en avant sans se focaliser sur la question du titre comtal<sup>199</sup>. Il est vain de vouloir tirer une certitude de diplômes royaux qui se contentent de formules générales, presque identiques<sup>200</sup>, appliquées à des contextes différents et utilisées dans d'autres actes sans qu'un sens territorial précis puisse être mis en évidence<sup>201</sup>.

Une nouvelle exégèse des formules ne s'impose donc pas, mais une comparaison doit être faite avec un cinquième diplôme, négligé dans ce débat. Avant de céder le *comitatus* de Vienne à l'archevêque, le roi l'avait donné, ainsi que celui de Sermorens et la cité de Vienne, à la reine

LIV, Sion, 1999, p. 39, qui considère que le pouvoir épiscopal a remplacé les agents royaux en matière monétaire, fiscale, militaire et judiciaire et que l'acte de 999 « désigne moins un espace territorial précisément défini qu'un ensemble de droits ». Reprenant la définition de R. Poupardin à propos de l'exemple de Beauvais, O. GUYOTJEANNIN, *Episcopus...*, pp. 19-31, a proposé de considérer la donation du *comitatus*, pris dans son strict sens carolingien, comme une étape dans le processus de développement du pouvoir épiscopal.

<sup>198</sup> P. DUPARC, *Le comté...*, (1955) pp. 383-385 ; B. BLIGNY, *L'Eglise et les ordres...*, (1960) p. 148, A. PERRET, « Les concessions de droits comtaux et régaliens aux églises dans les domaines de la Maison de Savoie », *Bulletin Philologique et Historique*, 1964, pp. 45-73. Une interprétation très restrictive, fondée sur une critique poussée des sources, amène même A. Perret à formuler la conclusion suivante (p. 57) : « Peut-on considérer les églises pourvues de diplômes du roi Rodolphe III comme privilégiées par rapport aux autres ? Il ne le semble pas ». En 1999, sans se prononcer nettement, L. RIPART, *op. cit.*, p. 228, n. 301, se rattache plutôt à ce courant historiographique.

<sup>199</sup> H. SCHULZE, *Grafschaftsverfassung der Karolingerzeit in den Gebieten östlich des Rheins*, Berlin, 1973, a rejeté une conception du *comitatus* correspondant seulement au *Königsgut* et *Königsleute*. R. WALPEN, *op. cit.*, p. 140 et *seq.* (1983). G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...*, p. 29, (1990) considère que la concession du *comitatus* ne correspond pas seulement à des terres mais aussi à des droits politiques sur tout le Pays de Vaud. G. SERGI, *Confini*, p. 270, (1995) insiste sur la concession d'une autorité complète tout en critiquant la notion de prince-évêque, comme O. GUYOTJEANNIN, *Episcopus...*, p. 62. J.D. MOREROD, « *Sous le regard...*, *op. cit.*, p. 87-91, considère également que la cession est globale sur le plan géographique mais pas sur le plan fiscal : elle concerne l'ensemble des droits perçus par les officiers royaux mais pas les hommes et les biens royaux.

<sup>200</sup> La comparaison a été faite par de nombreux historiens. Les formules très générales ne comportent pas des précisions de nature géographique, contrairement à l'acte de 1015 de confirmation de Robert le Pieux en faveur de l'évêque de Beauvais ; de même au Puy, l'évêque reçoit les droits comtaux sur le « bourg » (la ville n'est pas une cité alors) avec le consentement du comte ; O. GUYOTJEANNIN, *op. cit.*, pp. 20 et 55.

<sup>201</sup> En 1010, le roi rend à l'Eglise de Lausanne « *medietatem Evonant ville, sicut antiquis determinationibus illo appendebat* » ; MGH 94. La formule qui désigne une possession dans son ensemble telle qu'elle est connue est identique à celle utilisée pour les comtés (par exemple : « *comitatum Waldensem, sicut ab antiquis terminationibus est determinatus cum omnibus...* », MGH 102).

Ermengarde en 1011<sup>202</sup>. Le chancelier Pandolf, rédacteur de la concession du *comitatus* à l'évêque de Lausanne la même année, distingue bien la cité et le comté de Vienne : aucun lien juridique ou géographique n'est établi entre les deux mots. La possession de la cité n'a pas pour équivalent celle du *comitatus*. Le diplôme montre qu'on peut disposer des droits complets dans la cité indépendamment de la détention du *comitatus* et permet de rejeter l'assimilation du *comitatus* avec la cité. Dès lors deux questions fondamentales se posent. La première est celle du contexte politique et juridique, non seulement de telles donations mais aussi des cas inverses où le *comitatus* est concédé, et donc de la logique qui les sous-tend. Ensuite, s'il n'est pas forcément possible de déterminer la part des revenus fiscaux reçue par l'évêque à cette occasion, il faut examiner ce qui à court terme sépare les prélats bénéficiaires de leurs pairs.

- Le choix des bénéficiaires des concessions de droits comtaux

La politique de concession des droits comtaux concerne seulement quatre sièges malgré une période assez longue. Sur le plan géographique, les églises de Tarentaise, Sion, Lausanne et Vienne, ne correspondent à aucune entité laïque ou ecclésiastique<sup>203</sup> et seules les trois premières sont assez voisines. Sur le plan chronologique, les donations sont de plus en plus espacées puisqu'elles se situent en 996, 999, 1011 et 1023<sup>204</sup>. Le dernier roi de Bourgogne a donc agi au coup par coup, ce qui suppose que chaque concession, si elle s'inscrit dans une politique générale, répond à une situation particulière.

Les deux premières présentent une certaine homogénéité, d'abord par leur contexte général : les années 996 et 999 appartiennent à la période la plus troublée du règne. Alors que le roi vient d'échouer à récupérer des droits face à son aristocratie, la concession du *comitatus* à l'évêque ne peut se faire aux dépens des grands. Or, le second point commun est qu'aucun nom de comte n'est connu antérieurement ni en Valais ni en Tarentaise et les droits de l'évêque ne sont pas contestés ultérieurement. Ainsi, la concession est simple à réaliser et ses conséquences sont limitées : le prélat remplit déjà en grande partie le rôle du comte puisque la charte sédunoise mentionne le *servitium*, mot qui en Germanie désigne notamment ce que les évêques proches du souverain qui ont reçu des droits publics doivent au

---

<sup>202</sup> MGH 98.

<sup>203</sup> Cette liste ne comprend que deux des trois évêques du duché originel de Transjurane et se répartit en trois provinces ecclésiastiques.

<sup>204</sup> MGH 78 (pour l'archevêque de Tarentaise ; original conservé aux A. D. S., SA 116), 86 (pour l'évêque de Sion ; une interpolation du XIII<sup>e</sup> siècle a été reprise dans le *vidimus* par lequel l'acte est connu ; R. WALPEN, *op. cit.*, p. 113) 102 (pour l'évêque de Lausanne ; original conservé aux Archives cantonales vaudoises, C 1 à 14), et 115 (pour l'archevêque de Vienne).

roi, comme l'ost et l'hébergement<sup>205</sup>. Le but avoué du diplôme en faveur du siège de Moutiers est le secours matériel à une église ravagée par les Sarrasins<sup>206</sup>, mais à Sion la donation de Rodolphe III est présentée comme la récompense des services d'un évêque fidèle<sup>207</sup>. Ces motifs ne sont pas à dédaigner, mais Rodolphe III cherche aussi à pérenniser son contrôle des passages alpins.

La concession du *comitatus* à l'archevêque de Vienne relève d'une situation assez comparable. Le prélat reçoit entre autres ce que les agents royaux, et non le comte, ont perçu jusque là<sup>208</sup> : cette formule vient confirmer que la cité est directement dans la main du roi. Là aussi, une telle donation ne s'attaque donc directement à aucun laïc et renforce le poids politique des prélats. Le contexte général est cependant différent de celui des diplômes de 996-996. En 1023, l'intégration finale du royaume à celui de la Germanie est probable et la concession de droits comtaux doit sans doute se comprendre comme la poursuite d'une politique dans une ville de tradition royale<sup>209</sup> mais aussi comme la volonté d'assurer l'avenir d'une église à laquelle les souverains sont particulièrement attachés. Les références à la rémission des péchés des donateurs sont appuyées et le rôle de la reine, dont l'intercession est mentionnée, est ici sûrement décisif<sup>210</sup>.

Autrement complexe est la situation en Pays de Vaud. Sur le plan administratif, le ressort comtal ne correspond pas au diocèse : le *comitatus Waldensis* n'en occupe que la moitié sud, c'est-à-dire à peu près le Pays de Vaud actuel. De plus, les avantages concédés à l'évêque dans la cité à l'extrême fin du IX<sup>e</sup> siècle ont déjà amputé le *comitatus* de revenus substantiels et, dans les années qui précèdent, le prélat a bénéficié de largesses royales<sup>211</sup>. La cession s'intègre donc à un processus de renforcement de la puissance épiscopale<sup>212</sup>. Surtout, le *comitatus* correspond réellement à un comte, l'intervention d'un comte autour de Lausanne étant constante dans l'histoire du royaume. Dès lors, la cession

<sup>205</sup> G. BÜHRER-THIERRY, *op. cit.*, p. 12.

<sup>206</sup> « *archiepiscopatum Hyberinis incursionibus penitus depopulatum quem Amizo prout vires appetunt ordinatum vestit, comitatu donamus...* » ; MGH 78.

<sup>207</sup> « *devotis eciam Hugonis Sedunensis ecclesie episcopi serviciis semper fideliter nobis impensis talionis vicem reddere cupientes* » ; MGH 86.

<sup>208</sup> « *et quicquid nostro usui legis censura per manus ministrorum nostrorum nunc usque solvebat.* » ; MGH 115.

<sup>209</sup> La cité de Vienne a servi de capitale et aucun comte n'y est plus mentionné alors que les rois y possèdent des droits étendus. Vienne rejoint donc l'exemple de Noyon ; O. GUYOTJEANNIN, *op. cit.*, p. 40-44.

« *petente dilectissima coniuge mea Irmingarde regina dono ob recordationem animae meae et eius et ob remedium peccatorum nostrorum* ». D'ailleurs, la cité et le *comitatus* lui ont été donnés une dizaine d'années auparavant et, après la mort du roi, Ermengarde a résidé à Vienne.

<sup>211</sup> En 997 (MGH 80) et 1010 (MGH 94).

<sup>212</sup> Sur l'exemple similaire de Beauvais, O. GUYOTJEANNIN, *op. cit.*, p. 19- 24.

du *comitatus* risque d'entraîner le roi dans un conflit comparable à celui de 995. Or, la concession des droits comtaux en 1011, toujours étudiée isolément ou seulement en comparaison avec les autres documents du même type, doit être reliée aux nombreux actes soudain émis par la chancellerie, notamment en 1011<sup>213</sup>. Le souverain cherche à mettre de l'ordre en Transjurane en renforçant les églises. Outre diverses donations, le roi restitue à l'abbaye de Romainmôtier des biens in *comitatu Waldense*, puis in *comitatu Vuisliacense* et in *comitatu Equestrico*<sup>214</sup> et à l'Eglise de Lausanne ce que tenait Tuto, accusé de trahison<sup>215</sup>. Profitant peut-être d'une occasion favorable<sup>216</sup>, il remet là encore les droits comtaux à un évêque qui est depuis longtemps un proche du roi et qui lui doit des *servitia* qui sont rappelés dans la donation.

Avec des formules très souvent identiques, les quatre donations sont loin d'être parfaitement homogènes. Dans trois cas, l'évêque ne se substitue à aucun comte et, dans le quatrième, le bénéficiaire est déjà pourvu de droits publics importants, mais les mobiles avancés par le souverain diffèrent<sup>217</sup> et le contexte à la fois général et local est variable. La politique royale s'éclaire en observant pourquoi la plupart des Eglises n'ont pas été pourvues des droits comtaux

Le cas de Genève est le plus surprenant car il représente une exception au cœur du royaume. Son évêque Hugues est l'un des proches conseillers du roi pendant plus d'un quart de siècle et ses collègues de Sion et de Lausanne, qui sont dans le même cas, reçoivent le *comitatus*. Cependant, jusqu'à la mort de Hugues, la succession de comtes apparentés les uns aux autres et liés à un groupe aristocratique aussi puissant qu'ambitieux a empêché le roi de tenter de supprimer le *comitatus*. Même s'il s'est fait un allié du comte Robert, sa prudence s'explique d'autant mieux que les grands semblent peupler le chapitre et élisent ensuite l'un des leurs dans les années 1020. Les autres sièges confirment que Rodolphe III se méfie de l'aristocratie. Ainsi, il n'octroie de privilèges à aucun des évêques issus des Humbertiens, malgré leur indéfectible fidélité : ni Odon

---

<sup>213</sup> Après un vide documentaire entre 1003 et 1008, nous sont parvenus trois diplômes pour 1009-1010 et pas moins de huit autres pour 1011.

<sup>214</sup> MGH 97 et 101 (mars et juillet 1011).

<sup>215</sup> MGH 94 (1010).

<sup>216</sup> W. GISI, « Die Grafen... », *Anzieger für schweizerische Geschichte*, t. V, p. 98, a proposé d'identifier le Tuto condamné en 1010 avec le comte Teudoin présent au plaid d'Eysins en 1002 : sa trahison et sa disgrâce auraient fourni à Rodolphe III l'occasion de récupérer le *comitatus* et de le céder sans rencontrer de résistance. Une telle identification reste hypothétique.

<sup>217</sup> Dans l'ordre chronologique des diplômes, d'abord le secours d'une Eglise ravagée, ensuite la récompense d'un prélat fidèle, puis le repos de l'âme, l'honneur de l'Eglise du couronnement et le service de l'évêque, et enfin, le repos de l'âme et la remise des péchés.

et Aimon de Belley, ni Burcard d'Aoste<sup>218</sup> ne reçoivent de droits comtaux et Aimon de Sion bénéficie seulement de ceux octroyés à son prédécesseur. Les Guigonides ne sont pas plus favorisés à Grenoble alors que l'évêque Humbert reçoit des marques de la faveur royale<sup>219</sup> et que Mallen est ensuite proche du roi<sup>220</sup>. Même Anselme d'Aoste, proche et parent du roi, avec un siège placé sur une route de première importance, ne reçoit pas le *comitatus*. Pourtant, dans tous les cas, rien ne s'oppose à une remise des droits comtaux puisque aucun laïc n'exerce plus la fonction de comte<sup>221</sup>.

L'exemple des diocèses où l'évêque ne reçoit pas de droits comtaux fournit en négatif les conditions nécessaires à leur concession. Sont exclus tous les sièges aux mains d'une famille comtale, même très fidèle au roi, tous les sièges dont le chapitre n'est pas sûr, même si le prélat en place est très proche du roi, et ceux où le pouvoir local est partagé entre le comte et l'évêque<sup>222</sup>. Au contraire, un bon contrôle royal et la vacance du pouvoir comtal, quel qu'en soit le motif, constituent comme ailleurs les conditions *sine qua non* de la concession du *comitatus*<sup>223</sup>. Rodolphe III a manœuvré prudemment en limitant la remise de droits comtaux à quelques sièges, les plus sûrs. La situation de ces derniers en est renforcée durablement.

- Le *comitatus* au profit de l'évêque

Le bénéfice des concessions de comté est double pour les évêques : un renforcement du temporel et surtout un pouvoir politique accru avec

<sup>218</sup> La plupart des historiens modernes considèrent que la charte de l'évêque Anselme datée de 923 et portant la mention « *episcopus augustensis ecclesie et comes* » (HPM II, XVI) est un faux partiel ou total (même en corrigeant la date en 1023 ; A. PERRET, *op. cit.*, p. 54) et il n'existe aucune preuve que l'évêque ait porté le titre comtal ou reçu les droits comtaux. Cela n'empêche pas que l'évêque ait exercé tout le pouvoir jusqu'à l'intervention de Humbert qui cite son *comitatus* et agit comme comte dès le règne de Rodolphe III ; A. BARBERO, « *Conte e vescova in valle d'Aosta* », dans *Bolletino storico-bibliografico subalpino*, LXXXVI, 1988, pp. 39-41.

<sup>219</sup> MGH 93

<sup>220</sup> MGH 168 et 125.

<sup>221</sup> Pour Aoste, une telle situation est discutée ; A. ZANOTTO, *op. cit.*, p. 46, et A. BARBERO, *op. cit.*, pp. 39-41. L'absence de comte prend fin avec le comte Humbert qui mentionne une terre *de suo comitatu* et un vicomte vers 1030 ; HPM I, CCLXXXVII. Le cartulaire de l'Eglise de Grenoble est par contre clair sur le sujet : il n'y a plus de comte.

<sup>222</sup> Lausanne fait figure de contre-exemple, mais les droits publics de l'évêque sont déjà bien affirmés et il ne reçoit les droits comtaux que sur un *comitatus* alors que son diocèse en compte plusieurs.

<sup>223</sup> M. PARISSE, « Princes laïques... », p. 488-489, définit les quatre éléments qui, d'une manière générale, favorisent les concessions de *comitatus* : la présence constante et régulière des évêques, le maintien de l'autorité royale, l'absence plus ou moins momentanée de comte et celle d'une principauté laïque. Lors des concessions faites par Rodolphe III, trois des conditions au moins sont toujours remplies.

l'assurance de ne pas le voir contesté<sup>224</sup>. Ce second aspect est bien sûr le plus utile pour le roi à court terme et pour l'Eglise à long terme.

La mise en application des décisions royales ne semble pas avoir rencontré d'obstacles de la part de l'aristocratie ni suscité de remise en cause ultérieure. Aucun laïc ne s'intitule comte à Sion ou en Tarentaise, jusqu'à ce que la Maison de Savoie étende sur ces zones un pouvoir comtal acquis ailleurs<sup>225</sup>. A Vienne même, aucun comte ne vient contester le pouvoir archiépiscopal et, dans le reste du Viennois, la situation ne se complique qu'après la disparition du royaume de Bourgogne<sup>226</sup>. L'objection la plus sérieuse à la concession de tout le comté à l'évêque a été fournie par la persistance d'un comte Lambert en Pays de Vaud après 1011<sup>227</sup>. Or, si l'existence du comte Lambert à partir de 1009 ne saurait être mise en doute, rien ne prouve qu'il ait exercé une quelconque autorité, autre que patrimoniale, en Pays de Vaud<sup>228</sup>. Il est d'ailleurs absent d'un

<sup>224</sup> Cet aspect a été contesté par A. PERRET, « Les concessions... », pp. 57-59, mais son argumentaire, bien que constitué d'un ensemble de remarques judicieuses, ne conduit pas pour autant à nier que les églises bénéficiaires aient été nettement favorisées par la concession du *comitatus*. Au contraire J.D. MOREROD, « Les évêques de Lausanne », dans *Les pays romands...*, pp. 136-137, et G. COUTAZ, « Les rois... », *ibid.*, pp. 112-113, insistent sur le renforcement de la position des prélats.

<sup>225</sup> Pour contourner la donation à l'évêque, les premiers Humbertiens ont occupé le siège épiscopal et surtout se sont appuyés sur l'abbaye Saint-Maurice.

<sup>226</sup> Les Guigonides, bien implantés en Viennois, font fortune à Grenoble grâce à la faveur royale et ce n'est qu'ensuite que leur titre comtal grenoblois s'étend sur leurs possessions au sud de Vienne (sur le rôle des Guigonides en Viennois, voir A. PERRET, *op. cit.*, p. 52 et B. GALLAND, *op. cit.*, pp. 18-20). Plus au nord, ce sont les Humbertiens qui tiennent des biens et des droits vers Bocsozel mais, là encore, leur autorité comtale ne découle pas de celle du Viennois. L'utilisation de Bocsozel pour des actes patrimoniaux dès le tout début du XI<sup>e</sup> siècle (*Regesta Sabaudiae*, XXI) paraît indiquer qu'il s'agit de possessions foncières anciennes.

<sup>227</sup> Un comte Lambert est mentionné en 1009/1010 dans une donation de biens situés au sud-ouest du Pays de Vaud (MGH 95), en 1018 dans une donation en Pays Equestre (L. CIBRARIO, *op. cit.*, pp. 19 et 25) et en 1026, pour un acte concernant les limites du comté Equestre et du comté de Vaud (HPM II, CCLXII). Cette série de chartes a conduit à lui attribuer la fonction de comte de Vaud de 1009 à 1026, ce qui permet à A. PERRET, *op. cit.*, p. 60, d'affirmer qu'il subsiste un *comitatus* distinct de celui de l'évêque après 1011

Le comte Lambert est le fils du marquis Adalbert ou d'un autre comte Lambert car il est difficile de considérer qu'il n'a existé qu'un seul comte Lambert ayant une fille adulte vers 993 (B. de VREGILLE, *op. cit.*, tableau généalogique) et toujours en place en 1026 ; de plus, au plaid d'Eysins de 1002, Lambert ne porte pas de titre comtal : il s'agit donc vraisemblablement du futur comte du nom et d'un descendant du premier comte Lambert.

<sup>228</sup> En 1009-1010, l'évêque présent, Anselme d'Aoste, n'est pas celui du lieu ; il peut donc en être de même pour le comte. En 1018, alors que le Pays de Vaud est concerné, c'est un autre comte qui joue un rôle actif, Lambert n'étant que témoin. Enfin, l'acte de 1026 est écrit à Orbe, c'est à dire à côté des possessions des Grandson dont Lambert est alors le plus illustre représentant et sa présence peut s'expliquer par les solidarités aristocratiques et le voisinage. Dans tous les cas, il s'agit d'actes concernant l'abbaye voisine de Romainmôtier et son abbé Odilon avec qui les Grandson sont en relations (MGH 145,

diplôme très important sur le plan politique et juridique, concernant des droits publics à Yvonand et rédigé à Orbe en 1010 en présence de comtes et d'évêques<sup>229</sup>. Au contraire, l'évêque Henri reconstruit le *castrum* de Lausanne, sans doute pour affirmer la puissance politique du prélat lausannois<sup>230</sup>. Le titre de comte disparaît<sup>231</sup> et l'évêque Burcard d'Oltigen reçoit de Henri IV de nombreux biens et droits mais aucun droit comtal, signe qu'il est une sorte d'évêque-comte, seul détenteur du *comitatus*<sup>232</sup>.

Ainsi, aucun comte investi officiellement d'une autorité locale n'intervient plus. Ultérieurement le rapport de forces peut se modifier au profit des principautés naissantes, mais aucun comte ne peut s'appuyer sur une autorité détenue depuis la période rodolpheine. La concession royale des droits comtaux a transformé la nature de l'absence de comte : une situation ponctuelle devient la règle. Pour les évêques qui ne sont pas aussi bien traités par le roi, la situation est beaucoup moins favorable. Avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle et parfois dès le règne de Rodolphe III, les prélats qui n'ont pas reçu de droits comtaux doivent compter avec une maison comtale jusque dans la cité ou ses abords. A Genève, un comte est installé dans la cité et ses droits ne sont pas contestés avant les crises qui tournent autour de la querelle des investitures. De même, à Besançon, l'archevêque n'obtient que la souveraineté sur la ville elle-même en 1041 et le comte est un grand personnage. Dans d'autres cas, souvent du fait de ses prédécesseurs, l'évêque doit faire face à un nouveau comte qui est leur parent<sup>233</sup>. La différence avec les évêques bénéficiaires des diplômes royaux

---

*Chartes de Cluny*, n° 2453, HPM II, LXXII). Un acte de 1013 ne saurait être invoqué car il porte sur une période antérieure à 1011 et sans doute sur un autre comte Lambert cité en 993-994 (MGH 145).

<sup>229</sup> MGH 94. Yvonand, à coté d'Yverdon, et Orbe sont situées non seulement en Pays de Vaud mais aussi près de Grandson.

<sup>230</sup> Pour J.D. MOREROD, « *Sous le regard...*, p. 112, une telle reconstruction est le signe que l'évêque est le maître absolu de la ville et qu'il entend effacer les traces du pouvoir royal.

<sup>231</sup> Le titre n'est porté qu'une fois en 1192 par Guillaume, comte de Genève. P. DUPARC, *op. cit.*, p. 143, et J.D. MOREROD, « « Comtes des Genevois et des Vaudois ». Une dynastie romande au XII<sup>e</sup> siècle ? », dans *Les pays romands...*, p. 186.

<sup>232</sup> Le seul comte qui apparaisse au XI<sup>e</sup> siècle est celui d'Ogoz, puis de Gruyère, cité en 1080 au plus tôt (J. J. HISLEY, *Histoire du comté de Gruyère*, (MDR, t. X) Lausanne, 1855, p. 9). Sans doute un puissant local usurpe-t-il un titre en transformant en *pagus major* une circonscription qui n'était jusque là qu'un *pagus minor* et en profitant d'un contexte favorable, cette époque étant marquée par une autonomie croissante des grands à cause de la querelle des investitures ; G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...*, p. 111. A Beauvais, la disparition du comte n'empêche pas ensuite des lignages seigneuriaux de chercher à usurper un titre comtal sur leurs possessions locales ; O. GUYOTJEANNIN, *op. cit.*, pp. 24-28.

<sup>233</sup> Avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, le comte Humbert parvient à se faire remettre les droits comtaux sur le Val d'Aoste et sur la Maurienne, voire à Belley (dès le règne de Rodolphe III à Aoste et vers 1043 en Maurienne).

est éclatante. L'enjeu des concessions du *comitatus* ne se limite donc nullement à la cité, mais réside bien dans la disparition d'une autorité publique rivale de celle de l'évêque dans tout le *pagus*<sup>234</sup>.

L'obtention de droits comtaux renforce aussi durablement la situation matérielle des églises, prétexte invoqué dans la donation à l'archevêque de Tarentaise. Celui-ci possède ultérieurement une très vaste seigneurie qui, avec les seigneuries vassales, correspond à la moitié du diocèse<sup>235</sup>. En Valais, la situation est sensiblement identique sauf que c'est en aval de la cité, à partir de Martigny, que les possessions épiscopales sont absentes. Un peu moins bien lotie, l'Église de Lausanne n'en tient pas moins de très riches terroirs sur la rive nord du lac Léman, de Saint-Prex à Vevey, l'essentiel d'une zone située au nord-est de la cité jusqu'au lac de Neuchâtel et au sud de Payerne et des droits non négligeables dans la vallée de la Sarine et à Avenches<sup>236</sup>. L'évêque de Lausanne détient d'ailleurs des droits publics dans d'autres villes que sa cité<sup>237</sup>. Seule l'Église de Vienne présente un patrimoine limité. Tous les biens épiscopaux, ou presque, sont situés sur la rive gauche du Rhône dans un rayon de quinze à vingt-cinq kilomètres autour de la cité, ce qui exclut la moitié sud du diocèse<sup>238</sup>. L'avantage matériel retiré par les Églises ayant reçu le *comitatus* est certain comme le montre la valeur comparée des revenus épiscopaux à la fin du Moyen Âge établie par J.D. Morerod<sup>239</sup>.

---

A Grenoble, en tenant le siège épiscopal, les Guigonides parviennent au titre comtal peut-être du vivant de Rodolphe III (sur une date controversée, le dernier avis est celui de L. RIPART, *op. cit.*, p. 166, n. 102).

<sup>234</sup> Par contre, lorsque le comté, démembré du *pagus* originel, n'est plus dans la même circonscription administrative que la cité, les évêques paraissent dépourvus d'autorité publique quelles que soient les concessions faites à l'évêque.

<sup>235</sup> Seule la très haute vallée de l'Isère, en amont de Moutiers, lui échappe. J. ROUBERT, « La seigneurie temporelle des archevêques-comtes de Tarentaise du X<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Mémoires de l'Académie des sciences de Savoie*, 6<sup>e</sup> série, t. 5, 1961, p. 33 et seq., et ATLAS DE SAVOIE, pl. XVIII/1.

<sup>236</sup> Partant du cas de Lausanne, J.D. MOREROD, « *Sous le regard...*, p. 91, conclut que les donations du *comitatus* enrichissent considérablement les églises qui en bénéficient.

<sup>237</sup> Pour M. REYMOND, « L'évêque de Lausanne, comte de Vaud », *Revue d'Histoire Ecclésiastique Suisse*, 1911, pp. 107-110, l'effet majeur de la donation du *comitatus* est que les villes entrent dans la juridiction de l'évêque, et pour Y. DEGLION, Yverdon..., la possession d'Yverdon, ancien *castrum* du Bas-Empire, a été expliquée par la concession royale de 1011. Ces points de vue ne sont pas partagés par J.D. MOREROD, « *Sous le regard...*, p. 39, pour qui le fait que les bourgades romaines soient sous domination épiscopale remonte aux premiers temps du diocèse.

<sup>238</sup> B. GALLAND, *op. cit.*, p. 22.

<sup>239</sup> J.D. MOREROD, *Genèse...*, p. 470, tableau 8. Les valeurs des diocèses de Sion, de Vienne de Tarentaise et de Lausanne sont supérieures à celles de Genève, de Belley, de Grenoble ou d'Aoste. Dans la zone du Jura et des Alpes, seuls les diocèses de Bâle et de Besançon ont une valeur plus élevée que celle de Lausanne, mais plus faible que les trois premiers.

Quel est donc finalement le *comitatus* reçu par quelques évêques ? Comme dans le sud de la Germanie où l'extension des droits de l'évêque est accompagnée de concessions de biens<sup>240</sup>, l'évêque reçoit vraisemblablement l'ensemble du fisc comtal et une autorité publique là où elle était exercée par un comte. Les agents comtaux sont remplacés par ceux de l'évêque, notamment dans la cité qui est complètement aux mains du prélat. La préséance de l'évêque n'est plus limitée à la cité, mais s'étend à l'ensemble de la circonscription concédée, notamment en matière fiscale et judiciaire. A défaut d'exercer forcément la plénitude de l'autorité comtale face au développement de la seigneurie, l'évêque a la garantie d'être le principal seigneur local et le représentant privilégié du souverain. Il n'est toutefois pas le seul détenteur de l'autorité publique comme en Italie car le roi et ses agents restent très présents, notamment en Viennois et en Pays de Vaud<sup>241</sup>. Ce contrôle s'explique par le fait que le renforcement du temporel des églises doit permettre à l'évêque de mieux remplir son rôle politique en faveur du roi. Ce dernier organise ainsi lui-même le remodelage territorial<sup>242</sup> et il est assuré du contrôle des zones dans lesquelles sont concentrés ses biens privés ou fiscaux et plusieurs voies ou nœuds de communications importants.

La politique royale n'a rien de systématique et elle s'applique à des contextes différents. Rodolphe III agit donc au coup par coup comme Otton I<sup>er</sup>, mais la remise de droits comtaux est devenue une politique assez fréquente, pratiquée dans la France par Robert le Pieux<sup>243</sup> et surtout en Germanie<sup>244</sup>. Comme Otton III, Rodolphe III n'accorde de puissance publique qu'aux sièges qui ne sont pas aux mains de l'aristocratie : le contrôle de l'élection précède la remise de droits<sup>245</sup>. Si les quatre prélats favorisés par le dernier roi de Bourgogne ne deviennent pas de grands

<sup>240</sup> G. BÜHRER-THIERRY, *op. cit.*, p. 216 et R. KAISER, « Münzprivilegien und bischöfliche Münzprägung in Frankreich, Deutschland und Burgund im 9.-12. Jahrhundert », dans *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* 63 (1976), pp. 289-338. La brièveté des formules employées ne permet pas de vérifier si, comme en Germanie, la concession correspond à un abandon total de souveraineté, et notamment de la trilogie marché-monnaie-tonlieu, complétée par les droits sur les forêts.

<sup>241</sup> Ainsi, l'important *castrum* royal de Lutry, voisin de Lausanne, est donné à l'évêque en 1079. Il n'est donc pas concerné en 1011.

<sup>242</sup> Sur la cession du *comitatus* comme élément du remodelage de la géographie des pouvoirs en Beauvaisis, O. GUYOTJEANNIN, *op. cit.*, p. 26.

<sup>243</sup> L. THEIS, *Robert...*, p. 155.

<sup>244</sup> M. PARISSÉ, *La noblesse...*, p. 62 : « A partir d'Otton III, on en vint à céder aux églises des comtés entiers. Cette analyse fait ressortir qu'Otton I<sup>er</sup> nommait un nombre limité d'évêques, mais parmi les plus importants, et tout en prenant appui sur l'Eglise germanique, il n'était pas tenté de lui transférer l'intégralité des pouvoirs. Une politique plus large pourrait en revanche caractériser l'attitude de ses successeurs ».

<sup>245</sup> G. BÜHRER-THIERRY, *ibid.*, pp. 225-226.

princes ecclésiastiques comme certains en Germanie<sup>246</sup>, ils représentent néanmoins une réelle puissance temporelle<sup>247</sup>. Les donations de *comitatus* rapprochent aussi le royaume de Bourgogne d'un modèle septentrional par la progression des droits épiscopaux qui n'est pas très différente à Vienne ou à Lausanne de celle constatée à Beauvais ou Noyon : renforcement au cours du X<sup>e</sup> siècle avec une base plus ancienne, « situation largement assise à la fin du X<sup>e</sup> siècle [et] émancipation définitive dans les premières décennies du XI<sup>e</sup> siècle »<sup>248</sup>. Ce processus n'est pas celui des zones méridionales<sup>249</sup>.

Tous les éléments d'une politique royale s'appuyant sur l'épiscopat sont réunis. Le roi contrôle les élections épiscopales et son entourage fidèle est formé par les évêques, surtout ceux de Transjurane. La coupure entre le clergé transjuran qui n'assiste qu'à des assemblées germaniques et le clergé provençal qui ne participe qu'à des assemblées de paix est d'ailleurs nette<sup>250</sup>. Pourtant, Rodolphe III fait preuve d'un grand pragmatisme, ne

<sup>246</sup> A l'exception peut-être de l'archevêque de Tarentaise, le premier à porter le titre d'archevêque-comte. Sur l'apparition de ce titre à la fin du Moyen Age, J. ROUBERT, *op. cit.*, p. 61 et J.D. MOREROD, « *Sous le regard...* », pp. 85-91, et sur les raisons qui expliquent pourquoi les prélats ont longtemps dédaigné d'utiliser le titre comtal, voir les pertinentes remarques de A. PERRET, « Les concessions... », pp. 55-56.

<sup>247</sup> Lorsque l'évêque est un soutien très actif de l'empereur, comme Burcard de Lausanne un demi-siècle plus tard, il peut même apparaître comme un vrai chef politique régional au même titre que certains prélats allemands.

<sup>248</sup> O. GUYOTJEANNIN, *op. cit.*, p. 48.

<sup>249</sup> Il n'y a pas déclin de la présence et de la puissance comtales et parallèlement croissance du pouvoir épiscopal, comme dans le sud de la France, ou comme en Italie « *uno sviluppo territoriale del preesistente districtus* » (G. SERGI, *Confini*, p. 270). A la différence de l'Italie, l'obtention ou la détention des droits comtaux ne constitue pas en Transjurane la reconnaissance de la puissance acquise par les évêques et de la domination politique plus ou moins aboutie de la cité. Voir les différentes contributions à *I potenti temporali dei vescovi italiani in Italia e in Germania nel Medioevo*, C.G. MOR et H. SCHIDINGER (dir.), dans *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, n°3, Bologne, 1979, notamment celle de V. FUMAGALLI, « *Il potere civile dei vescovi italiani al tempo di Ottone I* » pp. 77-86.

<sup>250</sup> Guigues de Valence assiste au concile dit du Puy, assemblée tenue vraisemblablement à Saint-Paulien en octobre 993 et dont les actes sont approuvés ultérieurement par l'archevêque de Vienne, Thibaud (C. LAURANSON-ROSAZ, *op. cit.*, pp. 417-421). L'année suivante, en octobre 994 ou au début de 995, les mêmes prélats de Vienne et de Valence font partie des assistants au concile d'Anse, un concile plutôt franco-provençal que national tenu à Anse et présidé par le demi-frère du roi, l'archevêque Burcard (*Chartes de Cluny*, n° 2255). Une dizaine d'années plus tard, Burcard et ses suffragants assistent à un synode tenu par Hector, archevêque de Besançon (*Cartulaire de Saint-Bénigne*, p. 296). L'archevêque Léger paraît avoir également tenu un concile à Romans (L. RIPART, *op. cit.*, doc. 7) et la date du serment de paix du comte Humbert, forcément prêté lors d'une assemblée, est controversée (entre 994 et 1021 selon D. BARTHELEMY, *L'an mil...*, p. 421 ; vers 1030 selon L. RIPART, *op. cit.*, doc. 9 ; l'historiographie l'a d'abord rapporté au concile d'Anse de 1025 ; G. de MANTEYER, *Les origines...*, p. 106 et *seq.*) Burcard et d'autres évêques de l'axe Saône-Rhône sont au célèbre concile de Verdun-sur-le-Doubs, tenu vers 1021 (longtemps daté de 1016, mais B. de Vregille et C. Lauranson-Rosaz

développant la puissance épiscopale que là où il en est sûr. Il peut d'autant moins parvenir à un résultat homogène que les situations locales sont très variées. Il amplifie la politique entamée par son père à la fin de son règne en y ajoutant la concession de droits comtaux. La même continuité relative et la même souplesse président à sa politique envers le clergé régulier.

### **Rodolphe III et le clergé régulier**

Rodolphe III paraît s'appuyer plus sur l'épiscopat que sur le monde monastique puisque, si l'on excepte les deux dernières années de règne, aucun établissement n'est fondé par le roi ou la reine. Pourtant, on conserve une vingtaine d'actes en faveur d'établissements religieux, sans compter les donations faites par Ermengarde après la mort de son mari. Cela représente une moyenne d'un acte tous les deux ans, ce qui n'est pas négligeable. Surtout, leur répartition, à la fois chronologique et typologique, ne doit rien au hasard. Ainsi, les cessions et les confirmations ne sont pas également réparties. Jusqu'à 1016, date de la désignation certaine du roi de Germanie comme héritier, on ne compte que quatre donations contre cinq confirmations et cinq restitutions ; passé cette date, les proportions s'inversent : sept donations, aucune restitution et trois confirmations qui ne portent d'ailleurs pas sur des actes royaux<sup>251</sup>. Durant la première période, le roi cherche à soustraire des biens de la convoitise des laïcs en confortant la position juridique et matérielle des établissements religieux. Dans un second temps, il confirme ce que d'autres ont cédé, il consolide l'avenir des établissements qui lui sont chers et il donne surtout pour le salut de son âme.

#### - Anciens et nouveaux rôles des alliés traditionnels de la monarchie

Dans le choix des bénéficiaires, les liens personnels ne peuvent être négligés. Ainsi le roi a-t-il toutes les raisons de favoriser l'abbaye de Savigny et son abbé Itier, en très bons termes avec les Anselmides, les Humbertiens, la reine et l'archevêque Burcard<sup>252</sup>. Saint-Maurice d'Agaune est tenue par son frère et Romainmôtier est dirigée par l'abbé Odilon, ami des Rodolphiens. L'abbaye de Selz est une fondation d'Adélaïde et Saint-Anatoile de Salins est la collégiale protégée du chapelain royal. Les faveurs royales correspondent aussi à des nécessités politiques précises, même lorsqu'elles sont liées aux événements familiaux des Rodolphiens. En 994, les deux premiers actes sont largement inspirés par la piété filiale tout en répondant à une certaine logique dynastique. Celui concernant Saint-

---

notamment ont opté pour la date de 1021 et leur avis prévaut désormais). Les prélats provençaux apparaissent aussi au concile d'Anse de 1025, mais la liste des participants semble partiellement recopiée sur celle du concile d'Anse de 994.

<sup>251</sup> Cf. T10.

<sup>252</sup> P. R. GAUSSIN, « L'expansion... », pp. 69-70.

Maurice, lieu emblématique des Rodolphiens, est rédigé pour le repos de l'âme du roi Conrad, le roi défunt<sup>253</sup>. L'autre est dédié à la reine Mathilde et porte sur Saint-André-le-Bas<sup>254</sup> de Vienne, ville qui est à la fois la seconde capitale historique du royaume et proche de la France d'où vient Mathilde. Tous les équilibres symboliques sont respectés. De même, la première donation de l'année 1011 est faite pour l'âme de la reine Agiltrude<sup>255</sup>, la première femme de Rodolphe III, morte peu auparavant. Les autres diplômes ont en général un lien précis avec le contexte politique.

Après la première année de règne, il faut attendre les années 998-999 pour en retrouver une série adressée à des établissements religieux. Rodolphe III confirme d'abord à Cluny l'ensemble de ses biens, mais dans deux diplômes distincts. Le premier porte exclusivement sur la vallée du Rhône<sup>256</sup> que concerne également l'attention portée à l'abbaye Saint-Barnard de Romans<sup>257</sup>. Le second a une portée plus générale puisqu'il cite tous les établissements liés à Cluny, notamment Romainmôtier et Payerne en Transjurane, puis les possessions clunisiennes de Lyon jusqu'à la Provence<sup>258</sup>. Ces deux diplômes doivent être reliés à la révolte de 995 et au voyage en Bourgogne de l'impératrice Adélaïde, une grande amie d'Odilon. Comme ses ancêtres, Rodolphe III cherche à s'appuyer sur Cluny contre les rebelles : il confirme d'abord les biens les plus exposés, notamment ceux que peut menacer Otte-Guillaume, puis la confirmation est étendue à l'ensemble du patrimoine clunisien du royaume de Bourgogne. Toutefois, en 999 et 1000, c'est à l'Eglise de Bâle, et non à Cluny, que l'abbaye de Moutier-Grandval est cédée<sup>259</sup> : le roi ne s'appuie pas sur les clunisiens mais sur Otton III pour faire obstacle à Otte-Guillaume dans le nord du Jura. La même préoccupation apparaît donc à travers l'ensemble des diplômes de la première décennie du règne : utiliser au mieux des circonstances les établissements religieux dans une période troublée et renforcer ceux sur lesquels le roi sait pouvoir compter. La situation politique se détend ensuite et il faut attendre 1029 pour retrouver un nouvel acte pour Cluny<sup>260</sup>.

La série d'actes suivante concerne la Transjurane et, là encore, elle correspond à une nécessité bien précise. Tous les diplômes émis en faveur

---

<sup>253</sup> MGH 77.

<sup>254</sup> MGH 76.

<sup>255</sup> MGH 96.

<sup>256</sup> A savoir les comtés de Lyon, de Forez et de Vienne ; MGH 82.

<sup>257</sup> MGH 85. Le chapitre canonial est sous l'autorité de l'archevêque de Vienne. B. GALLAND, *op. cit.*, p. 10.

<sup>258</sup> MGH 83.

<sup>259</sup> MGH 87 et 88.

<sup>260</sup> MGH 120. Il n'est d'ailleurs plus du tout question non plus de Saint-Barnard de Romans, alors que de nombreux diplômes concernent l'archevêque de Vienne.

**LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS PAR LA POLITIQUE  
DE RODOLPHE III ET ERMENGARDE**

	Cluny	Dépendant de Cluny	Obédience clunisienne	Bénédictins	Collégiales
993					
994	P			Saint-André-le-Bas, CRD	Saint-Maurice d'Againe C
998	C, C				Saint-Barnard de Romans C
999					
1000		Saint-Victor de Genève P			
1009-1010		Romainmôtier D			
1011		Romainmôtier D, R, R			
1015				Saint-André-le-Bas, R	
1018			Savigny D		Saint-Maurice d'Againe R, D
1020				Saint-Oyend C, D	
1026			Saint-Bénigne C		
1029	D, D				Saint-Anatoile de Salins C
1031			Savigny D	Saint-André-le-Haut D Ainay D	
1030-1032			Saint-Bénigne C		
1031-1032					

P : présence    C : confirmation    R : restitution    D : donation

de l'abbaye de Romainmôtier, située à quelques kilomètres de la résidence royale d'Orbe et dirigée par Odilon, sont concentrés en 1009/10 et durant la première moitié de l'année 1011, signe d'une volonté délibérée : ils précèdent d'un an à quelques jours la remise du *comitatus* de Vaud à l'évêque de Lausanne<sup>261</sup> et les deux derniers sont des restitutions de biens localisés par le *comitatus*. Apparemment, Rodolphe III veut éviter toute contestation ultérieure et des biens qui avaient été rattachés au fisc comtal font retour à l'abbaye. La volonté de remise en ordre est soulignée par la quantité et la diversité des biens rendus : une *villa* complète et des domaines dispersés dans dix localités du Pays de Vaud<sup>262</sup>, auxquels s'ajoutent des biens dans six *villae* du comté Equestre et du comté de Vully<sup>263</sup>. Les possessions et la position de l'abbaye de Romainmôtier sont renforcées dans l'ouest du Pays de Vaud, plus précisément à l'ouest d'un axe Lausanne-Yverdon, c'est-à-dire là où les droits temporels de l'évêque de Lausanne semblent presque nuls ensuite. La modification de la répartition des pouvoirs dans un Pays de Vaud bientôt privé de comte fait apparaître l'équilibre mis en place entre l'abbé et l'évêque. La volonté royale de réorganiser le pouvoir dans les parties centrales du royaume trouve sa confirmation dans les donations faites à la nouvelle reine et parmi lesquelles figure l'abbaye du Mont-Joux au pied du col du Grand Saint-Bernard<sup>264</sup>.

Jusqu'en 1016, Rodolphe III s'appuie donc sur les alliés traditionnels des Rodolphiens, mais le cas de Romainmôtier illustre un nouveau rôle que le roi entend faire jouer aux abbayes, celui de responsable d'une zone avec partage d'influence entre abbaye et évêque. La chose s'est faite de façon très ancienne en Valais dont tout le bas est dominé par Saint-Maurice d'Agaune et les premiers Rodolphiens n'ont pas modifié cette situation et n'ont développé aucun établissement religieux ni à Lausanne ni à Sion même. Si l'idée de circonscriptions abbatiales se fait jour sous Conrad, c'est son fils qui donne une véritable réalité territoriale à la puissance des abbayes. Cette politique de segmentation des espaces fait de ces dernières un complément du pouvoir épiscopal mais aussi un contrepoids potentiel. Lausanne est encadrée par le prieuré de Lutry, cédé ensuite à Savigny avec l'accord du roi<sup>265</sup>, par Payerne et par Romainmôtier, trois abbayes qui, du fait de la distance ou de leur rattachement à Cluny, échappent au pouvoir de l'évêque de Lausanne. Ailleurs, Rodolphe III favorise ultérieurement les établissements religieux jusque dans la cité et ses abords en commençant

---

<sup>261</sup> La donation du *comitatus* est datée du 25 août 1011 et le dernier diplôme en faveur de Romainmôtier se situe le 28 juillet ; MGH 101 et 102.

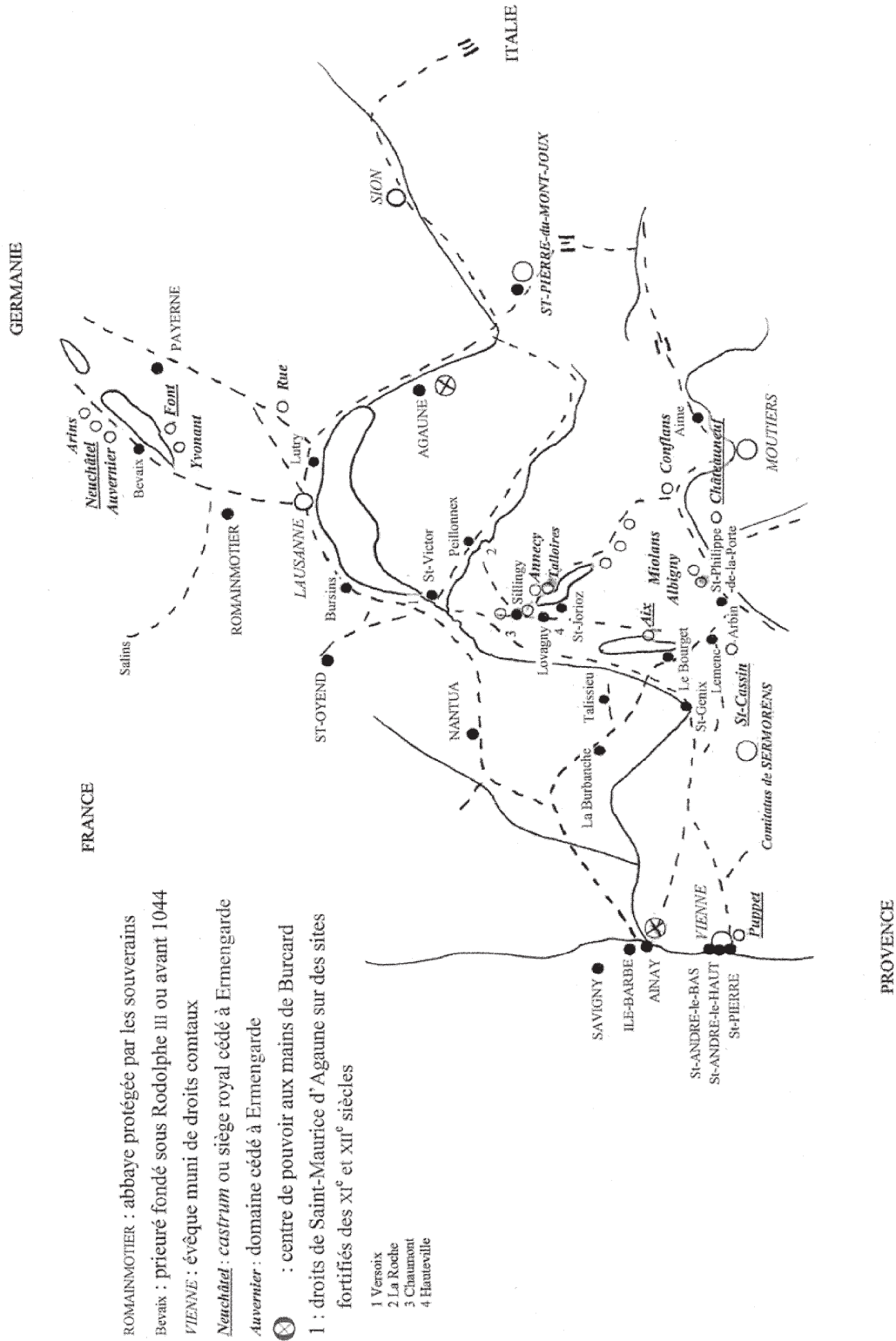
<sup>262</sup> MGH 97.

<sup>263</sup> MGH 101.

<sup>264</sup> MGH 99.

<sup>265</sup> MGH 165.

# LE CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS SOUS RODOLPHE III



par Genève<sup>266</sup>. L'accord donné à l'évêque Hugues pour la cession à Cluny du prieuré Saint-Victor de Genève traduit sans doute l'influence de l'impératrice Adélaïde et le zèle réformateur du prélat<sup>267</sup>, mais il permet aussi d'implanter les clunisiens aux portes d'une cité où le siège peut passer aux mains de l'aristocratie. Privilégiant surtout le pouvoir épiscopal, le roi favorise aussi des contre-pouvoirs pour le cas il ne contrôlerait pas l'évêque. Les établissements religieux ont également pour rôle de contrôler les espaces périphériques et surtout les axes routiers, dans la grande tradition carolingienne.

A travers les diplômes royaux en faveur d'établissements religieux apparaissent toutes les routes du royaume et, dans ce domaine, l'action royale est relayée par celle des grands lignages alliés des Rodolphiens. Au nord du Jura, Moutier-Grandval est cédée à l'évêque de Bâle<sup>268</sup> ; plus au sud, deux actes royaux concernent Salins<sup>269</sup>, tandis que Romainmôtier est au débouché en Transjurane. Dans les deux passages du Jura méridional, Rodolphe III protège Saint-Oyend et confirme Ambérieu à Cluny<sup>270</sup>, par ailleurs possesseur de Nantua. Savigny, les abbayes viennoises et les possessions clunisiennes quadrillent le cœur de l'axe Saône-Rhône. La même attention est bien sûr accordée aux routes qui traversent la Transjurane. La voie qui conduit d'Italie en Alsace rencontre l'abbaye du Mont-Joux puis celle de Saint-Maurice, toutes deux en Valais et directement tenues par les membres de la famille royale<sup>271</sup>. La traversée du Pays de Vaud fait passer près du prieuré royal de Lutry, puis soit par Payerne soit par Bevaix, toutes deux fondées et rattachées à Cluny par les Rodolphiens ou avec leur bénédiction. Depuis le val d'Aoste, l'entrée dans le royaume peut se faire aussi par la Tarentaise sur laquelle l'archevêque a reçu les droits comtaux. De là, la route menant à Annecy et Genève longe le prieuré de Talloires tenu par la reine puis cédé à Savigny<sup>272</sup>. Celle qui emprunte la combe de Savoie en direction de Vienne ou Lyon, passe près de l'église de Lémenc puis de l'église du Bourget données vers 1030 l'une par le roi à Ainay et l'autre, avec son consentement, par le comte Humbert à Cluny<sup>273</sup>. Dans ce système de contrôle des communications, entre les abbayes anciennes et souvent royales qui occupent déjà les points les plus remarquables, tels les cluses et les accès de col, viennent s'intercaler des

---

<sup>266</sup> Il protège ainsi les nombreux établissements religieux de Vienne, Ainay à Lyon et Savigny en Lyonnais.

<sup>267</sup> MGH 148 et HS, *Chuniazenser*, p. 241.

<sup>268</sup> MGH 87 et 88.

<sup>269</sup> MGH 118 et 122.

<sup>270</sup> MGH 132 et 83.

<sup>271</sup> L'abbaye du Mont-Joux est cédée à la reine (MGH 99) et Saint-Maurice a pour abbé le demi-frère du roi.

<sup>272</sup> MGH 113 et 137.

<sup>273</sup> MGH 127 et 166.

prieurés, établissements de petite taille aux mains du roi ou créés par de grandes familles qui soutiennent la monarchie<sup>274</sup>. Ainsi, tous les débouchés alpins et jurassiens sont contrôlés par un établissement religieux protégé par le roi ou par l'un de ses évêques munis de droits comtaux, sans oublier les très nombreuses possessions de Saint-Maurice d'Agaune réparties dans tout le royaume, notamment dans le Jura et en Val d'Aoste, et même en dehors<sup>275</sup>.

#### - Le rôle particulier de Saint-Maurice d'Agaune

Saint-Maurice est la seule abbaye dont les textes signalent qu'elle possède des points fortifiés au moins dans le sud de la Transjurane. Outre les murailles qui protègent Agaune même, l'abbaye détient le « *castrum quod vocatur Versoi* », sans doute le château de Saint-Loup près de Versoix dans le Pays Equestre<sup>276</sup>. Les autres possessions sont moins certaines. Le château des Allinges en Chablais est cité dès 1073, ce qui en fait un des plus anciens châteaux connus du diocèse de Genève, et il est installé sur un domaine dépendant de Saint-Maurice d'Agaune<sup>277</sup>, mais rien ne prouve qu'il remonte à l'époque rodolpheine. Un siècle plus tard, en 1174, le comte de Genève fait hommage à l'abbé de Saint-Maurice pour le château de Chaumont, celui de La Roche et la moitié de celui de Hauteville, tous au centre du diocèse de Genève<sup>278</sup>. L'origine des droits de l'abbaye est inconnue mais que les domaines correspondants, fortifiés ou non, aient d'abord été la propriété de Saint-Maurice d'Agaune reste l'hypothèse la plus vraisemblable<sup>279</sup> et Oron en pays de Vaud fournit un exemple similaire attesté<sup>280</sup>. D'ailleurs, la possession d'un château par Saint-Maurice et la cession d'un demi-château par le roi sont parfaitement attestées dès le règne de Rodolphe III<sup>281</sup>.

Même si le nombre des *castra* ou des domaines fortifiés dont dispose l'abbé de Saint-Maurice n'est pas certain, tous les noms correspondent à de riches terroirs et à des zones de communication. Le *castrum* de Versoix surveille la route entre Genève et Lausanne ; le site des Allinges domine la route menant de Genève en Valais ; Chaumont et Hauteville sont situés entre Genève et Aix, un palais royal, sur une très ancienne route qui

<sup>274</sup> Sur la fondation des prieurés comme exemple de la collaboration entre le roi et ses principaux fidèles, cf. *infra*, chapitre III, p. 534.

<sup>275</sup> M. ZUFFEREY, *op. cit.*, Karte 2 et Karte 2a.

<sup>276</sup> MGH 172 et L. BLONDEL, *Les châteaux...*, p. 415.

<sup>277</sup> *Ibid.*, pp. 355-356.

<sup>278</sup> HPM II, MDLXIX et P. DUPARC, *Comté*, p. 128.

<sup>279</sup> C'était déjà l'avis de L. BLONDEL, *Les châteaux...*, p. 71-72.

<sup>280</sup> Le domaine d'époque rodolpheine donne naissance à un château dont la moitié dépend de l'abbaye ; HS, *Chanoines*, p. 317.

<sup>281</sup> En 1009, Rodolphe cède la moitié du château de Moras à Humbert, évêque de Grenoble ; MGH 93.

permet de quitter la zone du lac Léman vers le sud ; enfin, La Roche contrôle l'accès méridional à la vallée de l'Arve qui mène à Martigny en Valais. Ces localisations sont particulièrement intéressantes parce qu'elles renvoient à des lacunes géographiques de l'action de Rodolphe III : entre les cités, les grandes abbayes et les domaines royaux, le contrôle des zones aurait été confié à Saint-Maurice d'Agaune. Ainsi, les formes de l'action publique des évêques et de Saint-Maurice se rejoignent puisqu'il est acquis que les puissantes fortifications de Vienne et le *castrum* de Lausanne sont aux mains des prélats<sup>282</sup>. Il en est certainement de même au moins à Sion, à Moutiers et à Grenoble, voire à Lyon<sup>283</sup>.

Cependant, le rôle de l'abbaye valaisanne, congénitale au royaume de Bourgogne et directement aux mains de la famille royale, ne peut se limiter à contrôler des communications. Si elle ne bénéficie que de deux diplômes royaux durant tout le règne de Rodolphe III, elle reçoit celui qui énumère le plus de biens<sup>284</sup>. Son patrimoine considérable n'est pas toujours clairement séparé de celui du roi puisque ce dernier ne distingue pas les donations et les restitutions, et il constitue une marge de manœuvre pour le pouvoir. Il est en effet difficile de considérer que l'archevêque Burcard, prévôt puis abbé, ne sert pas les intérêts de son demi-frère qui l'a nommé à ce poste clé. En ce sens, les actes de Saint-Maurice, à travers les donations, les échanges et les précaires, reflètent d'abord la politique royale vis à vis des différentes strates de l'aristocratie<sup>285</sup>. Ainsi, la chronologie des actes d'Agaune et l'identité des bénéficiaires n'obéissent pas au hasard, qu'il s'agisse de récompenser des fidèles, de marquer une réconciliation avec des grands ou de promouvoir la petite et moyenne aristocratie aux dépens de la grande. Ce n'est pas seulement l'existence de l'abbaye qui constitue un point d'appui à la monarchie. Ici, c'est le patrimoine même de l'abbaye qui est une arme politique entre les mains des Rodolphiens.

La politique entamée par Conrad à la fin de son règne par des confirmations d'immunités et des remises d'abbayes à Cluny est reprise et infléchie par son successeur. Elle repose désormais sur les abbayes qui paraissent sûres pour en faire des points d'appui contre les ambitions des grands ou de véritables armes du pouvoir avec de très vastes possessions,

---

<sup>282</sup> Elles sont énumérées dans la donation du *comitatus* à l'archevêque de Vienne en 1023 ; MGH 115. A Lausanne, des actes sont écrits *in Lausanne castro* dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle (MGH 7 par exemple) et la cité passe entièrement aux mains de l'évêque.

<sup>283</sup> La cession du *comitatus* fait passer le contrôle des fortifications urbaines sous l'autorité épiscopale. A Grenoble et à Lyon, l'absence de comte légitime dans la cité aboutit à la même situation.

<sup>284</sup> MGH 112.

<sup>285</sup> Cf. *infra*, chapitre III, surtout pp. 537-541.

comprenant un rôle militaire<sup>286</sup>. Même si Rodolphe III ne crée pas de liens juridiques étroits entre les réguliers et le roi, base habituelle d'une politique d'églises d'Etat<sup>287</sup>, il pratique une forme de *Klosterpolitik*, soutenant les grandes abbayes et favorisant la fondation de prieurés par ses fidèles. Cette politique poursuivie jusqu'à la fin du règne aboutit à un quadrillage du royaume au nord de Valence, surtout entre le lac de Neuchâtel et Vienne, et à un bon contrôle des voies de communications. Elle vient compléter habilement le resserrement des liens entre le roi et l'épiscopat. En surveillant de près les élections épiscopales, avec plus ou moins de réussite, Rodolphe III s'entoure de prélats dévoués, et il parvient à maintenir son autorité sur la plupart des cités, ce qui stabilise le dispositif. Il ne renforce que la position juridique des sièges les plus sûrs en leur concédant les droits comtaux. De même, il prend soin de répartir les zones d'influence entre abbayes et évêques dans les régions solidement tenues ; au contraire il cherche plutôt à les équilibrer, voire à les entremêler, là où les lignages, y compris ceux qui lui sont fidèles, sont puissants.

Si politique familiale et politique d'Eglise sont constamment entremêlées<sup>288</sup>, sous Conrad c'est la famille royale qui joue le rôle essentiel, surtout en occupant des fonctions laïques. Au contraire, le rétrécissement de la dynastie conduit Rodolphe III à installer ses parents essentiellement dans les fonctions ecclésiastiques. L'étroitesse des rapports avec des abbés prestigieux que le roi a contribué à faire élire et le rôle politique de premier plan joué par les évêques, choisis pour certains parmi les chapelains ou bénéficiant de concessions de droits comtaux, montrent que la *Kirchenpolitik* prend alors le pas et culmine comme ailleurs au début du XI<sup>e</sup> siècle<sup>289</sup>. L'utilisation d'un modèle développé par les Ottoniens confirme

<sup>286</sup> Il faut donc nuancer sans le rejeter le jugement de G. SERGI, *Confini*, p. 270, sur la brutalité du passage d'un soutien sans contenu juridictionnel à la concession d'une autorité complète sur une zone.

<sup>287</sup> Selon la définition de J. FLECKENSTEIN reprise par G. BÜHRER-THIERRY, *op. cit.*, p. 12.

<sup>288</sup> Nous laisserons de côté l'argumentation de L. RIPART, *op. cit.*, pp. 228-229, selon qui « Le *Reichskirchensystem* rodolpheien... résulte plutôt d'un essor naturel de la puissance épiscopale après qu'elle eût été libérée de la puissance publique » puisqu'il « semble bien que la monarchie rodolpheienne soit parvenue, au cours des années 960, à éradiquer les pouvoirs comtaux dans l'ensemble des terres qui restait encore sous son contrôle ». Proposée pour le nord de l'ancien royaume de Provence, elle ne correspond nullement à la Bourgogne, qu'elle soit comtale ou transjurane.

A l'opposé, G. SERGI, *Istituzioni*, p. 226, montre un roi de Bourgogne dans la nécessité de donner le *comitatus* pour garantir la fidélité des évêques.

<sup>289</sup> Sous Otton I<sup>er</sup>, dix évêchés reçoivent des privilèges, surtout des confirmations. Ce nombre monte à seize sous Otton II. Les six premières concessions de *comitatus* se situent sous Otton III, tandis que Henri II et Conrad II en accordent respectivement onze et huit ;

l'orientation septentrionale du royaume, mais le royaume de Bourgogne s'affirme une fois de plus comme un espace charnière. Une ligne de fracture, atténuée par Burcard puis par la reine Ermengarde et, en fin de règne, par Hugues de Salins, oppose les prélats de Transjurane qui forment l'entourage du roi, reçoivent des droits publics étendus<sup>290</sup> et affichent leur attachement à l'empereur, et ceux qui sont au contraire en rapport avec le monde méridional et ses particularités, comme le mouvement de paix<sup>291</sup>. De plus, la politique des deux deniers Rodolphiens révèle une utilisation judicieuse du schéma ottonien que Rodolphe III n'érige pas en système. Les circonstances, révolte ou hostilité de certains grands puis absence d'héritier, ont sans doute freiné l'action royale, mais Rodolphe III perçoit les conséquences d'une politique de développement du pouvoir épiscopal, d'où par exemple l'absence de véritables princes-évêques<sup>292</sup> et de concession aux sièges qui sont tenus par des membres des grands lignages, même les plus fidèles, tandis qu'il renforce les grands monastères qui échappent à l'aristocratie et aux évêques.

Même si les contrastes internes et la prudence politique du souverain expliquent que l'image renvoyée par le royaume soit brouillée<sup>293</sup>, les résultats sont réels. La *Passpolitik*, qui sous-tend largement le rôle dévolu à la famille et aux églises<sup>294</sup>, est un succès et l'autorité publique reste une notion forte en Bourgogne, dans un espace que le roi contribue à fragmenter. Dotées de solides attributs de la puissance publique ou de la protection royale immédiate, les églises régulières ou séculières choisies

---

L.SANTIFALLER, *op. cit.*, p. 97-113. Les concessions du *comitatus* sont également fréquentes en France ; L. THEIS, *Robert...*, p. 155.

<sup>290</sup> Seule Vienne n'appartient pas à la zone alpine, mais l'archevêque qui reçoit le *comitatus* est lui-même un Transjuran et la donation, plus tardive que les autres concessions, se fait dans un contexte très différent.

<sup>291</sup> Sur les contrastes régionaux face au mouvement de paix, C. LAURENSEN-ROSAZ, *op. cit.*, pp. 409-441.

<sup>292</sup> Sur les degrés de puissance acquis par les évêques en France, O. GUYOTJEANNIN, *Episcopus et comes...*, et en Lorraine, M. PARISSÉ, *La noblesse...*, pp. 12-19, et « L'évêque d'Empire au XI<sup>e</sup> s. : l'exemple lorrain », dans *L'Eglise et le siècle de l'An Mil* (actes du XIV<sup>e</sup> congrès de SHMES, Poitiers, 1983), dans *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 27, n° 1-2, 1984, pp. 95-105.

<sup>293</sup> En quête d'une vision globale, certains, partant de l'image d'un monde féodal, ont affirmé que les lignages ont mis la main sur la totalité du pouvoir, tandis que, pour d'autres, les comtes ont perdu tout pouvoir local au profit des prélats. En contrôlant des élections épiscopales, les lignages prennent le pouvoir. Un tel raisonnement ne saurait être généralisé pour le royaume et notamment pour la Transjurane. Les comtes n'ont pas disparu et même l'expansion des Humbertiens qui se fait largement à partir des évêchés a pour ordonnateur le puissant comte Humbert. De plus, tous les évêques ne sont pas issus des plus grands lignages correspondant à leur cité et ils ne servent pas forcément pour autant des intérêts lignagers. Il faut donc conclure avec G. SERGI, *Confini*, p. 259, à l'élasticité des structures sur la base d'un modèle public avec réciprocité entre le roi et l'aristocratie.

<sup>294</sup> H. BÜTTNER, « *Waadland und Reich im Hochmittelalter* », *Deutsches Archiv*, 7, 1944, p. 80, utilise l'expression *Strassensystem* comme image du royaume de Bourgogne.

peuvent développer une politique seigneuriale tout en restant des relais privilégiés du pouvoir royal<sup>295</sup>. Elles sont donc amenées par le souverain lui-même à jouer un rôle important dans la redéfinition des espaces, au même titre que les familles aristocratiques sur lesquelles Rodolphe III s'appuie.

---

<sup>295</sup> Pour G. SERGI, *ibid.*, p. 271, la concession de *comitatus* correspond à un modèle : la construction politico-territoriale seigneuriale tendanciellement publique. Dans les cas des églises, la formule paraît parfaitement exacte en inversant les deux adjectifs.



## TROISIÈME PARTIE

### CHAPITRE III

#### FIDÈLES LAÏCS ET PRÉPRINCIPAUTÉS

Dans la dernière partie de son règne, Conrad a consolidé son autorité sur le clergé transjuran et il n'est plus présent que dans un triangle Lausanne, Aix-les-Bains, Vienne. La simultanéité des deux phénomènes indique un recentrage de l'activité royale sur ses bases originelles, ce qui renforce la place des élites de Transjurane dans le fonctionnement de la royauté. Peut-être Conrad a-t-il senti la menace que représentait son éloignement face au développement de l'aristocratie locale et Rodolphe III ne quitte guère la Transjurane. Face à la puissance des lignages naissants, il dispose de moyens matériels réels, sans rapport avec le schéma d'une monarchie ruinée par les concessions et les usurpations à l'image des Carolingiens<sup>1</sup>. C'est de son règne que date le plus grand nombre de donations ou de précaires, notamment grâce au vaste patrimoine de l'abbaye Saint-Maurice qui constitue une réserve considérable pour la politique royale<sup>2</sup>. Le roi dispose aussi de ses propres domaines, importants dans toute la Transjurane mais aussi en Viennoise<sup>3</sup>, souvent fiscaux et parfois expressément dits royaux<sup>4</sup>. Une *sedes regalis* correspond toujours à

---

<sup>1</sup> L'historiographie relie souvent la réputation d'inaction du roi à son manque de moyens. Le faible nombre de concessions à des grands et les diplômes qui confirment mais ne donnent rien sont considérés comme les symptômes de cette situation.

<sup>2</sup> En 1030 encore, un diplôme utilise à propos de Saint-Maurice la formule « *rege Rodulpho in cujus manu stare abbacia* » ; MGH 123.

<sup>3</sup> En Transjurane, le souverain dispose de biens surtout en Valais et en Pays de Vaud mais également de domaines dans le comté de Bârgen et en Genevois. Dans le nord de l'ancien royaume de Provence, le roi est fortement possessionné en Savoie et en Viennois, et à un moindre degré sans doute en Sermorens et en Dauphiné, soit au total la moitié nord du royaume à l'exception des *pagi* à l'ouest du Jura et de certaines zones intra-alpines. Les domaines royaux n'apparaissent pas ou plus dans les *pagi* de Belley, Lyon et Besançon (la mention de *rebus nostri* y est néanmoins employée en 1026 ; MGH 118), ainsi qu'en Tarentaise et en Maurienne.

<sup>4</sup> Comme une *sedes regalis* à Aix en Savoie, un *regalis castellum* et une *regalissima sedes* autour du lac de Neuchâtel ; MGH 99. On trouve des exemples similaires en Provence, comme

de très vastes domaines, comme à Aix, à Vienne et à Neuchâtel<sup>5</sup>. Enfin, les perceptions des « *ministorum nostrorum* »<sup>6</sup>, les donations à la reine Ermengarde<sup>7</sup> et l'exemption obtenue par le roi Knut pour les pèlerins indiquent que les grandes routes<sup>8</sup> et les taxes correspondantes sur les échanges restent largement aux mains du souverain. Le détenteur suprême de la puissance publique dispose ainsi d'une réelle marge de manœuvre vis à vis de l'aristocratie et il peut modifier la place de celle-ci dans l'organisation administrative.

Avec le renforcement de la puissance de l'Eglise et l'utilisation de ses proches, la réorganisation du rôle et de la place des laïcs constitue le troisième axe de la politique royale. La réforme du mode d'administration passe par une redéfinition des entités territoriales et par un rôle accru de quelques comtes, soigneusement choisis. Les faveurs envers un petit nombre de puissants aux origines variées sont croisées avec la promotion des couches inférieures de façon à jouer habilement des différentes strates de l'aristocratie. Le regroupement et la fragmentation se rejoignent pour réorganiser l'espace politique sur de nouvelles bases.

## LA PLACE DES LAÏCS DANS L'ADMINISTRATION DU ROYAUME

La disparition du comte dans un certain nombre de *pagi* alpins et provençaux et l'augmentation de la taille du royaume sont deux réalités qui transforment la géographie politique et institutionnelle. Elles conduisent les souverains rodolphiens à repenser l'encadrement de leurs états à partir du dernier quart du X<sup>e</sup> siècle. La concession du *comitatus* à certains évêques en constitue naturellement un élément, mais l'exercice du pouvoir est d'abord l'affaire des grands laïcs. Or, sous l'action du pouvoir royal, le *pagus* comme entité caractérisée par la dualité comte-évêque s'efface au profit d'une organisation plus souple autour d'un nombre limité de comtes, tous

---

une terre royale à Vienne (MGH 125) et un *fiscus regius vel commitalis* vers Arles (MGH 126). Certaines possessions apparaissent sous l'appellation de fisc, de « *nostra proprietas* » ou encore de « *terra nostri juris* » ; MGH 108 et 109.

<sup>5</sup> De simples manses, même avec leurs *appendiciis*, ne sont jamais dit *regales*. Sur la zone de Neuchâtel, M. de TRIBOLET, « La fondation... », p. 37 et *seq.*, et J. D. MOREROD, « La fondation... », p. 201.

<sup>6</sup> A Vienne ; MGH 115. Il est possible qu'il ait récupéré le monnayage après la mort de l'archevêque Thibaud, les archevêques Sobon et Thibaud ayant battu monnaie durant la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle ; A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité de numismatique du moyen âge*, Paris, 1891-1894, t. II, p. 786.

<sup>7</sup> Ermengarde reçoit par exemple l'abbaye du Mont-Joux qui contrôle le col du Grand-Saint-Bernard ; MGH 99.

<sup>8</sup> MGH 134.

proches du pouvoir royal. Le nouveau cadre administratif est tout autre chose qu'une anarchie seigneuriale : il correspond plutôt à un nouvel ordre fait de seigneuries ecclésiastiques et de préprincipautés laïques.

### La nouvelle géographie administrative

La fin du règne de Conrad et celui de son successeur sont marqués par une transformation de l'organisation administrative héritée du système carolingien de gouvernement. Les sources rendent particulièrement sensible cette évolution à travers les modifications de la terminologie, mais de profondes réformes voisinent avec des tentatives éphémères comme en témoigne l'emploi du mot *marquis*.

### La pseudo-marche

Entre 979 et 993, les sources citent soudain deux *marquis*. Le dernier *marquis* connu en Transjurane était Rodolphe I<sup>er</sup> lui-même avant 888<sup>9</sup> et ce titre avait été ensuite très rarement et très précisément utilisé par la chancellerie du royaume de Bourgogne. Il n'a été donné qu'à Hugues le Noir en 927 et 943<sup>10</sup>, un personnage de premier plan par sa parenté, par ses possessions et ses *honores* à cheval sur deux royaumes<sup>11</sup>. Le seul transjuran à avoir reçu un titre supérieur à celui de comte était le duc Rodolphe, frère du roi Conrad<sup>12</sup>. Or, les deux nouveaux *marquis* ne sont pas membres de la famille royale<sup>13</sup> et leur titre ne correspond à l'organisation d'aucune marche. Il consacre une prééminence reconnue ou organisée par le souverain et non un nouveau pouvoir.

En Transjurane, Adalbert est attesté à la fois comme comte et comme *marquis* dans les dernières années du règne de Conrad<sup>14</sup>, puis sous Rodolphe III avec également le titre de comte palatin<sup>15</sup>. Cette situation

<sup>9</sup> *Cartulaire de Lausanne*, p. 131, et MGH 1.

<sup>10</sup> MGH 25 et 29.

<sup>11</sup> Hugues le Noir est le fils du duc Richard le Justicier, le neveu du roi Boson et le neveu de Rodolphe I<sup>er</sup>. Son pouvoir s'étend sur le duché de Bourgogne, sur le comté de Bourgogne, sur le Lyonnais... .

<sup>12</sup> MGH 55.

<sup>13</sup> La situation d'Adalbert pourrait rappeler celle du *marquis* Hucbert face à Lothaire II : un des plus puissants laïcs faisant épouser sa sœur au roi. Cependant, si l'on ignore l'origine d'Agiltrude, première femme de Rodolphe III, rien ne permet, à titre d'hypothèse, de la rattacher à Adalbert et à sa famille, les Grandson : ni les possessions reçues du roi, ni ses actes plutôt favorables à la *Kirchenpolitik*, ni son nom jamais porté chez les Grandson. D'ailleurs le souvenir d'une reine ne se perpétue pas alors que celui de la possession du titre comtal reste vivace ; *Cartulaire de Lausanne*, p. 34.

<sup>14</sup> MGH 74 et 75.

<sup>15</sup> Il semble n'exister en Transjurane qu'un seul Adalbert, connu en 979 au plus tôt et 1002. Il apparaît deux fois comme comte (*Chartes de Cluny*, n° 1957 ( ou MGH 145) et *Chartes de Cluny*, n° 2453), une fois comme comte palatin (MGH 91) et trois fois comme *marquis* (HPM II, LXXII (en 1001) et LII (entre 979 et 1001 selon les titres portés par Burcard, et plutôt dans les années 990 vu la présence du chancelier Amizo) ; L. CIBRARIO et

exceptionnelle et ce nouveau titre ont intrigué les historiens, d'où le rapprochement, fondé à la fois sur le titre et sur le nom, avec les descendants du marquis Adalbert d'Ivrée. Si le retour d'un aristocrate d'Italie auprès de parents moins illustres installés dans le royaume de Bourgogne n'a rien d'impossible<sup>16</sup>, les interventions du comte et marquis Adalbert correspondent à un Transjuran : toutes, y compris les affaires patrimoniales, sont situées autour de la seule moitié ouest du lac Léman<sup>17</sup>. Son titre est également indiscutable, même si Adalbert n'est qualifié de marquis que dans des documents secondaires<sup>18</sup>. Il est utilisé par l'abbaye royale de Saint-Maurice d'Agaune, dirigée par le frère du roi, et par celle de Romainmôtier dans des circonstances d'exercice de l'autorité publique<sup>19</sup>. De plus, le marquis est distingué des comtes dans deux cas<sup>20</sup>. Un parallèle est fourni par le cas du marquis Guillaume de Provence, appelé tantôt un *marchio* tantôt un *comes* par les chartes provençales à partir de 979<sup>21</sup>. Ainsi, au même moment, Guillaume en Provence et Adalbert en

D. PROMIS, *Documenti...*, p. 19). Il est mentionné encore en 1015, mais l'acte rappelle une concession antérieure et Adalbert n'y souscrit pas (L. CIBRARIO et D. PROMIS, *Documenti...*, p. 19). La durée de sa carrière correspond donc à une génération.

\* Les noms d'Adalbert et de Lambert sont absents de plusieurs listes précises du milieu du X<sup>e</sup> siècle (plaid royal de 943, pseudo-testament de la reine Berthe vers 957, donation de l'évêque Maimier vers 965). La soudaine puissance du groupe Adalbert-Lambert et la progression rodolpheenne en Val d'Aoste, certaine dès le début du règne de Rodolphe III, doivent peut-être être rattachées à la disparition de la marche d'Ivrée où le nom d'Adalbert est régulièrement porté. C'est juste après la mort d'Adalbert, fils de Bérenger d'Ivrée, petit-fils d'un Lambert comte en Bourgogne ducal et roi d'Italie, qu'un comte et marquis Adalbert apparaît en Transjuran. Cf. B. de VREGILLE, Hugues de Salinis... p. 7 a fait remarquer que le fils d'Ermenobring, fille du comte Lambert, est de *regibus nobilitas*. Une parenté a pu unir les homonymes de Bourgogne transjurane, de Bourgogne ducal et de la marche d'Ivrée. Sur les descendants d'Adalbert d'Ivrée. F. HILAWITSCHKA, *Familien... op. cit.* = *Prosopographie der Mittelalterlichen in der Zeit 774-992*, p. 98 et seq.

<sup>17</sup> Il tient un plaid à Orbe (HPM II LXXII). Il participe à des donations en précaire en Genève (HPM II LI); en Pays Equestre (MGH 74) et en Pays de Vaud (MGH 75) où il concède des biens (L. CIBRARIO et D. PROMIS, *Documenti...*, p. 19).

<sup>18</sup> Deux des textes ne sont que des notices et les deux autres, un échange et une donation, ont une forme médiocre, mais l'original de l'un des quatre textes, le plus récent, est conservé aux Archives d'Etat de Lausanne.

<sup>19</sup> La restitution opérée par un laïc en faveur d'une ancienne abbaye royale, Romainmôtier, lors du plaid tenu à Orbe en 1001 (HPM II, LXXII) fait grand cas de la justice royale et de son représentant. La « *Notitia interpellationis* » est faite « *ante presentia domini Adalberti marchiani seu Rodulfi adlocuti in villa ardu in mallo site in causis regalibus actantis et ante aliorum hominum nobilitatem presentiam...* ». La forme, précise, présente un tribunal présidé par le représentant du roi. Le titre de marquis n'est donc pas seulement une mention flatteuse adressée à un protecteur ou à un donateur.

<sup>20</sup> « *Signum Adalberti marchionis... signum quidam comitis* » (HPM II, LX) et « *Lambertus comes... Adalbertus marchio* » (L. CIBRARIO et D. PROMIS, *Documenti...*, p. 19).

<sup>21</sup> MGH 69 (979) et *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 1042. Guillaume de Provence se fait appeler comte du vivant de son père puis *comes Provençalis* (et non plus *arbitrarius*) en 970 (*ibid.*, n. 26 et n. 598).



de nombreux comtés, son rôle militaire est certain et il est le représentant privilégié, voire unique, du roi dans une périphérie du royaume<sup>28</sup>.

L'utilisation du titre de marquis correspond donc à des réalités politiques, précises mais différentes en Transjurane et en Provence, et elle témoigne d'une déterritorialisation des titres en ce que ni Guillaume ni Adalbert n'ont reçu une marche. S'ils sont qualifiés de marquis, c'est qu'ils ont une prééminence sur les autres détenteurs de l'autorité grâce à leur fonction et à la faveur royale, surtout dans le cas d'Adalbert<sup>29</sup>. Aussi, la notice du plaid d'Eysins le place-t-elle avant tous les autres témoins, y compris les prélats<sup>30</sup>. Si Conrad ne crée pas de *ducatus* ou de *marchia*, il laisse entrevoir sa volonté de réviser l'organisation administrative. Celle-ci est plus sensible pour les comtés et se poursuit sous Rodolphe III.

### La nouvelle forme des comtés

Le sens du mot *comitatus* est toujours l'objet de discussions très érudites et l'historiographie régionale récente a rejeté l'interprétation carolingienne du mot, à savoir un ensemble de biens et de droits attachés à l'exercice d'une autorité comtale, en montrant que *comitatus* devient un synonyme de *pagus* et qu'il désigne un espace géographique et administratif<sup>31</sup>. Une seconde étape a été franchie en considérant que le mot ne correspond qu'à une zone et non plus à une circonscription de gouvernement et que le *comes* ne reçoit aucune autorité territorialisée mais seulement une immédiateté auprès du roi<sup>32</sup>. Le comte est dès lors une sorte de *missus* royal ou un « super-seigneur » reconnu par le roi. L'évolution, réelle, s'avère infiniment plus mesurée et complexe.

#### - L'ambiguïté du sens de *comitatus*

A partir du règne de Conrad, la référence de base est le *pagus*. Les localisations du type *in pago in villa* se multiplient à Lyon et à Vienne<sup>33</sup> mais aussi en Transjurane, notamment à Lausanne<sup>34</sup>. Lorsque aucune subdivision n'a été opérée, *comitatus* et *pagus* sont géographiquement

<sup>28</sup> J.P. POLY, *La Provence...*, pp. 37-38 et 67.

<sup>29</sup> La faveur royale est moins nette pour Guillaume dont la famille est installée en Provence par le roi mais qui, loin du pouvoir royal, cherche à s'imposer comme le chef de l'aristocratie provençale.

<sup>30</sup> MGH 91.

<sup>31</sup> C'est la thèse défendue notamment par G. SERGI dans ses différents travaux, en particulier dans *Istituzioni*, pp. 220-223. Sur le démantèlement du *comitatus* carolingien au X<sup>e</sup> siècle en Provence, J.P. POLY, *La Provence...*, pp. 80-81.

<sup>32</sup> Cette conception correspond par exemple à la troisième étape de la périodisation proposée pour « l'histoire des titres comtaux de la monarchie bourguignonne » par L. RIPART, *op. cit.*, p. 327-328.

<sup>33</sup> MGH 27, 28 (en 943) et MGH 76 (en 994).

<sup>34</sup> MGH 48 (979) et 150 (1002).

identiques et tendancielleme nt synonymes<sup>35</sup>. Néanmoins le *comitatus* est toujours mentionné quand la précision est nécessaire, c'est-à-dire lorsque le bien peut être localisé dans un sous-ensemble du *pagus*. Des domaines sont dits *in comitatu Waldense* ou *in comitatu Valense* car il s'agit de sous-ensembles des diocèses de Lausanne et de Sion, distincts du comté de Bergen ou du Chablais<sup>36</sup>, ou « *in comitatu seu in pago Gratiopolitano vel Savoienne* » qui doit se comprendre par « dans le comté et dans le *pagus* de Grenoble ou (plus exactement dans celui de) de Savoie »<sup>37</sup>. En remplaçant le *pagus minor* dans les formules géographiques, le *comitatus* acquiert une réelle lisibilité spatiale et la traduction par comté s'avère de plus en plus pertinente. Un second terme, *episcopatus*, perd lui aussi son sens exclusivement carolingien, c'est-à-dire essentiellement fiscal, au profit d'une acception purement territoriale<sup>38</sup>. Ainsi, *comitatus* et *episcopatus* ont rejoint le sens géographique général de *pagus* au XI<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>.

Pourtant, une lecture attentive des chartes montre qu'une telle évolution n'a pas encore oblitéré l'ancienne acception. Pour le pouvoir royal, il existe toujours un *comitatus* et un *episcopatus* fiscaux. En témoigne le texte d'une restitution faite en 997 à l'Eglise de Lausanne par le roi sur le conseil de l'empereur, c'est-à-dire un transfert de droits solennels et juridiquement précis : « *Est enim fiscus Lausannensis in comitatu Valdense qui vocatur Umbra, pertinens ad eumdem episcopatum* »<sup>40</sup>. L'emploi de *fiscus* et de *pertinere* montre que l'*episcopatus* est ici un ensemble de richesses et non une circonscription, tandis qu'au contraire la mention du *comitatus* sert à la localisation géographique. Ainsi, il serait bien téméraire de considérer que le nouveau sens de *comitatus* signifie la fin d'un pouvoir comtal précis. Une preuve en est donnée par le fragment d'un diplôme émis par Rodolphe III en faveur de Saint-Oyend dans lequel Robert est formellement appelé comte de Genève<sup>41</sup>. Pour le pouvoir, maître de l'organisation

<sup>35</sup> Pour G. SERGI, *Istituzioni*, p. 221, la synonymie est parfaite.

<sup>36</sup> MGH 149 et 150.

<sup>37</sup> MGH 109 (1016). En effet, il ne saurait y avoir équivalence entre le *pagus* de Grenoble et celui de Savoie qui n'en est qu'une sous-partie et il est peu probable que pour un clerc de l'an mil la *Savoia* se confonde avec l'ensemble du diocèse de Grenoble. La localisation à partir de Grenoble ou de la Savoie reflète la réalité de circonscriptions emboîtées.

<sup>38</sup> Ainsi, en 1029, un diplôme localise les biens d'une donation comtale « *in episcopatu in villa* » (MGH 121).

<sup>39</sup> Le rapprochement d'une formule comme « *in episcopatu Vesontiensis in comitatu Guarachensi* » (MGH 119) avec « *in pago Waldense et in comitatu Bargense* » ou « *in comitatu seu pago Gratianopolitano vel Savoienne* » s'impose facilement.

<sup>40</sup> MGH 80.

<sup>41</sup> U. ROBERT, « La chronique de Saint-Claude », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLI, Paris, 1880, p. 568, et MGH 132. Que le contenu de l'acte soit aujourd'hui perdu et que, lors de la copie faite au XII<sup>e</sup> siècle, la forme *gebenensis* ait été substituée à *genavensis* encore en usage au début du XI<sup>e</sup> siècle ne change rien à l'appellation qui signifie clairement le lien entre titre comtal et comté.

administrative, le sens territorial du *comitatus* est une réalité de plus en plus forte et des biens fiscaux sont toujours attachés à l'*honor* correspondant. La polysémie d'*episcopatus* ou de *comitatus* constitue le signe d'une transformation de l'organisation carolingienne et non de sa complète disparition.

- L'exemple des circonscriptions abbatiales

La principale nouveauté sur le plan territorial réside dans l'existence de circonscriptions organisées autour d'un établissement religieux et non d'un comte. Il ne s'agit pas simplement de transférer l'autorité, comme dans le cas d'une concession de *comitatus* à un évêque, mais de détacher une zone d'un comté préexistant. C'est donner une nouvelle dimension au principe de l'immunité. Le mouvement, qui n'obéit à aucun système et paraît procéder par tâtonnement, est très progressif en Chablais, mais paraît plus brusque en Vully.

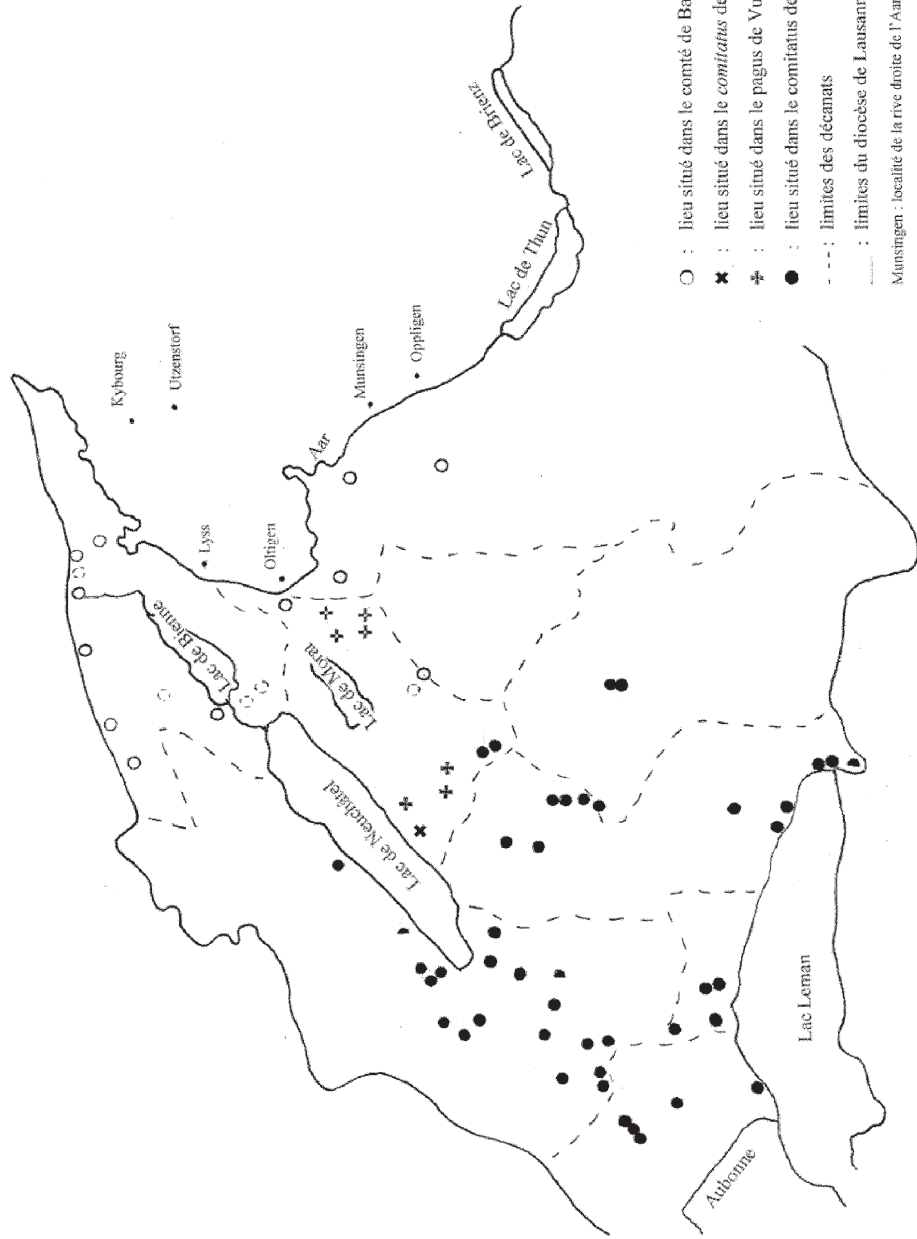
Dans le diocèse de Lausanne, outre les comtés de Vaud et de Barga, un troisième est signalé sous le nom de comté de Vully. Cette région se rencontre d'abord dans les documents de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle avec le titre de *pagus* au sens de *pagus minor*<sup>42</sup>. Or, le Vully est qualifié de comté au début du siècle suivant<sup>43</sup> et cette unique mention est solide et corroborée par d'autres éléments. Le texte de 1011 ne peut donner lieu à aucune réserve. Il s'agit d'un diplôme de Rodolphe III rédigé à Orbe par le notaire habituel de la chancellerie royale. Tous les éléments d'une source normative sont donc réunis. Il faut aussi constater qu'aucun des biens cités comme appartenant au *comitatus* de Vaud entre 888 et 1032 n'est jamais situé dans le Vully et deux particularités attirent l'attention. Situé sur la rive orientale du lac de Neuchâtel, le Vully occupe une position intermédiaire entre le comté de Vaud et celui de Barga et les églises y détiennent des droits très importants, en particulier l'Eglise de Sion<sup>44</sup>. Son exiguïté ne constitue d'ailleurs pas un obstacle car il est à peine plus petit que le comté Equestre dont l'existence est certaine. De plus, contrairement à ce dernier, le Vully comprend l'ancienne cité d'Avenches et surtout une

<sup>42</sup> « *In pago Vuiliacense* », cité deux fois vers 961 (MGH 35 et 55). Bien qu'il s'agisse de documents partiellement faux, l'appellation est confirmée par une mention contemporaine du *Cartulaire de Lausanne*, p. 3 : « *In pago Vuiliacense* ». Le bien cédé est aussi « *in comitatu Warasco* », ce qui signifie qu'il est situé dans un *pagus minor* lausannois tout en appartenant à un comté bisontin. Le récit cite l'évêque Eginolfe et la trentième année du règne de Conrad soit 968 (la trentième année tombe au plus tôt en 968, année de l'élection d'Eginolfe au siège de Lausanne).

<sup>43</sup> « *In comitatu Vuiliacense* », en 1011 (MGH 101).

<sup>44</sup> J.D. MOREROD, « Cudrefin et son passé valaisan » dans *Cudrefin, la ville retrouvée*, Hauterive, 1999, pp. 73-82, et HS, *Sion*, p. 46. L'abbaye d'Agaune possède également des biens dans cette zone ; HS, *Chanoines*, p. 317.

# VAUD, VULLY ET BARGEN



- : lieu situé dans le comitatus de Barga (○ : incertain)
  - ✕ : lieu situé dans le comitatus de Vully
  - + : lieu situé dans le pagus de Vully (+ : incertain)
  - : lieu situé dans le comitatus de Vaud (● : incertain)
  - : limites des décanats
  - : limites du diocèse de Lausanne
- Munsingen : localité de la rive droite de l'Aar liée aux Rodolphiens

grande abbaye sous protection royale, Payerne. Or, la fondation de celle-ci et l'apparition du *pagus Vuisiacensis* sont sensiblement contemporaines<sup>45</sup>.

Une petite zone aurait été découpée à partir des deux comtés du diocèse de Lausanne autour du nouveau monastère. *Pagus minor*, elle pourrait être un équivalent abbatial des *potestates* épiscopales ou comtales qui apparaissent aussi dans les années 960 dans l'axe Saône-Rhône<sup>46</sup>. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, le sens géographique du mot *comitatus* permet de considérer cette entité administrative comme un comté, même si un comte n'est pas nommé à sa tête. Une telle hypothèse renvoie à la mise en place d'une zone dominée par Romainmôtier en 1010-1011 et surtout elle trouve son pendant en Valais.

Le *caput lacensis* apparaît comme *pagus* en 930<sup>47</sup>. La localisation des biens concernés est discutée, mais l'appellation correspond au Bas-Valais (vieux Chablais) où sont situés tous les lieux attribués à ce Chablais<sup>48</sup>. Il pourrait avoir été limité par le lac et Saint-Maurice d'Agaune et il atteint sans doute Martigny<sup>49</sup>. Par opposition, sur cinq noms cités comme faisant partie du *comitatus valense*, les trois qui sont identifiés avec certitude sont situés en amont de Martigny<sup>50</sup>. Cette coupure entre Chablais et Valais finit

<sup>45</sup> HS, *Cluniazenser*, p. 392.

<sup>46</sup> G. CASTELNUOVO, « Les élites... », p. 406.

<sup>47</sup> MGH 26.

<sup>48</sup> Cf. C17. Des exceptions ont été mises en avant, mais restent hypothétiques. Donona (MGH 26) est inconnue car son identification avec Thonon est contredite par les donations de Manassès en 890 et 892 qui placent la zone d'Evian « *in pago genovense et in fine ercolana* » ; *Cartulaire de Lausanne*, pp. 304-307. L'identité entre Donona et Thonon a été rejetée par M. CONSTANT, *L'établissement de la Maison de Savoie au sud du Léman. La châtelainie d'Allinges Thonon (XII<sup>e</sup> -1536)*, Thonon, 1972 (*Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, t. 60), pp. 18-19.

Dans un acte royal de 1018 (MGH 112), après la mention *caput lacis vallis*, sont énumérées diverses localités dont *Nares*. Celle-ci est identifiée avec Naters près de Brig, en amont de Sion. Même si l'identification est exacte (on pourrait par exemple signaler l'existence de toponymes comme Les Neyres, derrière Monthey), il faut remarquer que *Nares* est la dernière localité citée. Il est possible que le clerc ait omis d'écrire la mention préalable « *in pago Valense* » ou que tout simplement le dernier lieu de la liste n'appartienne pas au groupe qui le précède. Cette dernière explication s'applique sans doute à un texte des années 1025-1031 (MGH 171). Pour un point de la controverse sur l'identification des lieux, L. RIPART, *op. cit.*, p. 419, n. 630.

<sup>49</sup> G. COUTAZ, « La donation des droits... », pp. 42-43.

<sup>50</sup> Il s'agit de Nendaz (MGH 50) et des rivières *Morge et Lizerne* (MGH 149), tous les trois situés juste en aval de Sion. *Anassis et Montillis* (MGH 149), peuvent correspondre à des toponymes des environs de Saint-Maurice (*Annesses et Monteilly*), mais le texte les rapproche des deux rivières précédemment citées.

L'acte pour Nendaz est particulièrement précis. En 985, le roi Conrad concède deux manses situés à Nendaz « *in comitatu Valensi* » contre un loyer annuel à verser à Saint-Maurice. Il est difficile de considérer que le mot *comitatus* est employé comme équivalent à diocèse. La rédaction a été faite à Agaune et non par la chancellerie royale. Or, au X<sup>e</sup> siècle, les moines sont très rigoureux quant à l'emploi des termes : ils utilisent systématiquement

par être matérialisée par des croix placées au nord de Martigny<sup>51</sup>. La mention « *in pago caput lacense* » sert donc à localiser dans une circonscription particulière, mais le mot *comitatus* n'est jamais employé, contrairement au Vully, car il n'existe en Valais qu'un seul *comitatus* au sens carolingien. Au développement de l'appellation géographique correspond la transformation en entité territoriale à la fin du X<sup>e</sup> siècle, deux phénomènes contemporains de la réforme de l'abbaye d'Agaune et de la cession du *comitatus* du Valais à l'évêque de Sion. Ils participent à un programme plus global.

Progressivement l'immunité dont jouit Saint-Maurice permet de créer une terre abbatiale si importante qu'elle finit par englober le Bas Valais, voire le Chablais actuel<sup>52</sup>. La *potestas* se territorialise avec le soutien de Conrad et, en 999, Rodolphe III clarifie la situation en complétant la réorganisation du Valais. En concédant à l'évêque un *comitatus* qui ne porte plus concrètement que sur le Haut Valais, il officialise la partition de la vallée : en amont, se situe le Valais soumis au prélat qui réunit les pouvoirs de l'évêque et les droits comtaux ; en aval, le Valais dominé par l'abbaye, c'est-à-dire par le roi et par son frère, l'archevêque Burcard nommé abbé deux ans plus tard.

Les exemples du Chablais et du Vully frappent par leur simultanéité. A la fin du règne de Conrad ou au début de celui de Rodolphe III, en parallèle à la politique d'Eglise, les souverains organisent de nouvelles circonscriptions autour d'une abbaye royale, donc sans nommer de nouveaux comtes. La terminologie est hésitante et reflète la polysémie des mots : un territoire avec une administration propre peut être appelé *pagus*

---

le mot *pagus*, ajoutant *comitatus* lorsque la précision est nécessaire (sur quinze actes de Saint-Maurice d'Agaune avant la fin du règne de Conrad (993), six n'utilisent aucun des deux termes (MGH 49, 65, 68, 74 ; HPM II, XX, XLV), et, sur les neuf documents restants (MGH 48, 72, 75 ; HPM II XV, XXVI, XIX, XXX, XLVI), tous sauf un, celui qui concerne le Valais, emploient le mot *pagus* ; *comitatus* n'est employé que comme précision juridique ( HPM II, XIX) ou géographique ( HPM II, XXX ; le *pagus Waldense* étant alors divisé en *comitatus Waldense* et *comitatus Bargense*). Il s'agit donc de l'unique cas d'utilisation du terme *comitatus* seul, ce qui rend improbable une erreur du scribe : le rédacteur n'emploie qu'un seul mot, il aurait dû écrire *in pago*, formule générale, et non *in comitatu*, forme rare. La cession de 999 confirme d'ailleurs l'existence d'un *comitatus* de Valais tenu directement par le roi (« *comitatum Vallensem integritur cum omnibus eius utilitatibusque juste et legaliter ex antiquis seu eciam modernis constitutionibus ad ...comitatum appendere videntur* », MGH 86). De plus, si tous les termes étaient synonymes, le rédacteur aurait sans doute placé l'abbaye en Chablais plutôt que dans le comté dépendant de Sion, l'abbaye et le siège sédunois ayant connu de réelles rivalités ; P.AEBISCHER, « *Vallensis* dans la toponymie romane », dans *Vallesia*, 1953, pp. 1-4, et L.RIPART, *op. cit.*, p. 420.

<sup>51</sup> L. RIPART, *op. cit.*, p. 421, n. 642.

<sup>52</sup> C'est-à-dire la région située entre Genève et le Bas Valais. Cette hypothèse est aussi celle de L. RIPART, *op. cit.*, pp. 419-424, qui la place dans le cadre du déclin du pouvoir royal.



ou *comitatus* puisque ces deux termes sont quasiment synonymes sur le plan territorial<sup>53</sup>. Ainsi se dessine la réalité du comté autour de l'an mil : une circonscription administrative, géographiquement homogène, pourvue d'une autorité publique, en principe le comte, mais aussi éventuellement un évêque ou un abbé. Dans ce dernier cas, l'intervention de comtes comme envoyés du roi n'est nullement exclue et la multiplication des circonscriptions où les droits publics sont tenus par des ecclésiastiques induit celle de l'emploi des comtes comme *missi*. Dans la charge comtale, l'aspect palatin est d'autant plus mis en avant par la documentation que celle-ci concerne essentiellement les églises. Il n'en constitue toutefois qu'une partie car la majorité des circonscriptions sont marquées par une grande stabilité.

### La stabilité des circonscriptions

La géographie des comtés est une question traditionnelle et souvent insoluble. Cependant, l'obstacle habituel pour la période carolingienne, à savoir que les biens attachés au *comitatus* n'appartiennent pas forcément tous au ressort sur lequel le comte exerce son autorité, est fortement atténué par le sens désormais surtout territorial du mot *comitatus*. Reste que les sources livrent des informations souvent très ponctuelles et plusieurs dénominations peuvent ne correspondre qu'à un seul comté. Ainsi, les comtés d'Argovie supérieure, d'Oltigen et d'Utzenstorf<sup>54</sup>, constituent en réalité le comté de haute Argovie. Celui-ci occupe toute la boucle de l'Aar, soit le décanat de Bourgogne dans le diocèse de Constance<sup>55</sup>. Plus à l'est, les limites des royaumes de Bourgogne et de Germanie sont incertaines<sup>56</sup> et le comté d'Argovie a peut-être également relevé de la Bourgogne depuis Rodolphe II. Des liens aristocratiques existent<sup>57</sup>, mais aucun acte royal ne permet de conclure à une présence du pouvoir rodolphe en Argovie<sup>58</sup>.

<sup>53</sup> G. COUTAZ, « La donation des droits... », p. 42 et n. 29, rappelle que l'abbaye est un *honor* royal et parle « d'espaces territoriaux qui s'excluent » à propos de la zone dépendant de l'abbaye et de celle dépendant de l'évêque muni des droits comtaux.

<sup>54</sup> MGH 89, HPM II, LXXX et MGH 156.

<sup>55</sup> Münsingen, dite en Argovie supérieure, Oltigen et Utzenstorf sont toutes situées sur la rive droite de l'Aar. Lyss, quoique assez proche d'Oltigen et au bord de l'Aar appartient au comté d'Utzenstorf, signe que les appellations se recouvrent (MGH 156). Sur le décanat de Bourgogne, voir la carte, H. AMMAN et K. SCHIB, *Atlas historique de la Suisse*, Aarau, 1951, p. 21.

<sup>56</sup> J.F. BERGIER, « Le cycle médiéval : des sociétés féodales aux états territoriaux », dans *Histoire et civilisations des Alpes*, P. GUICHONNET dir., Paris, 1980, t. I, carte p. 181.

<sup>57</sup> La famille de Lenzbourg est liée à la Bourgogne transjurane. Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, le comte de Lenzbourg transmet à son neveu Aimon, évêque de Sion et fils du comte Humbert, des biens situés à Châteauneuf en Valais ; J. GREMAUD, *Chartes...*, p. 346. Son nom, Ulric, est habituel chez les Anselmides (Ulric, frère d'Ancilie, est exactement l'oncle maternel (*avunculus*) d'Aimon, mais il est avoué de l'Eglise de Vienne et il paraît

Plus au sud, trois *comitatus*, ceux de Vaud, de Vully et de Bargaen, sont mentionnés dans le diocèse de Lausanne. La division en deux comtés, Vaud et Bargaen, remonte aux partages carolingiens et le fait que ces appellations soient fréquentes sous Rodolphe III montre que les deux circonscriptions existent encore. La cartographie des lieux placés dans le *comitatus Waldensis* est cohérente avec celle des mentions du *pagus Waldensis* : elle aboutit à une zone recouvrant la moitié sud-ouest du diocèse. Celle-ci correspond remarquablement au découpage en décanats puisque tous les lieux identifiés dessinent les décanats de Neuchâtel, d'Outre Venoge, de Lausanne, de Vevey et d'Ogoz<sup>59</sup>. Au contraire, les localités appartenant aux comtés de Vully et de Bargaen sont très proches et la limite des décanats ne recouvre pas leur frontière éventuelle<sup>60</sup>, ce qui laisse supposer que leur origine est commune et que le comté de Bargaen a d'abord compris le territoire correspondant aux décanats de Soleure, d'Avenches, de Fribourg et de Berne avant que le Vully en soit détaché. Ainsi, au nord du lac Léman, trois comtés rodolphiens au moins, haute Argovie, Bargaen et Vaud, continuent à exister, la seule nouveauté étant le modeste Vully, cas particulier déjà évoqué.

Au sud du Léman, s'étendent le comté de Valais, celui de Genève et le comté Equestre. Les changements opérés en Valais n'ont que peu d'incidences territoriales : terme d'une longue évolution, le *comitatus* de Valais, déjà dépourvu de comte, semble cesser définitivement de concerner le bas Valais au profit d'un Chablais mauricien. La modification la plus sensible concerne le comté Equestre qui disparaît. Le *pagus Equestricus* ou *comitatus Equestricus* est mentionné seul dans les diplômes royaux précisément datés jusqu'en 1011<sup>61</sup> ainsi que dans d'autres actes jusqu'en 1012<sup>62</sup>. C'est encore le cas une ultime fois en 1026<sup>63</sup>, mais quelques années plus tôt, un acte officiel, une précaire de Saint-Maurice consentie par le roi, situe un lieu à la fois dans le *pagus Genevensis* et dans le *comitatus equestricus*<sup>64</sup>, puis se généralise l'usage de mentionner in *pago Genevense*

---

devoir être distingué du comte de Lenzbourg) et sans doute dans d'autres familles transjuranes. Le rattachement de l'Argovie aurait rendu voisins le roi de Bourgogne et l'évêque de Coire, avec qui Conrad le Pacifique entretient quelques relations (MGH, p. 357, I).

<sup>58</sup> La fondation de l'abbaye de Muri en 1027/1030 ne fournit malheureusement guère d'indices ; le premier abbé, Reginbold, est originaire de Soleure en Bourgogne mais vient de l'abbaye d'Einsiedeln en Germanie ; HS, *Frühe Klöster*, p. 922.

<sup>59</sup> Cf. C16 et *Cartulaire de Lausanne*, carte en annexe.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> MGH 101. Le *comitatus* apparaît encore dans un diplôme mal daté mais correspondant sans doute aux années 1020 ; MGH 167.

<sup>62</sup> MDG, t. XIV, n° 2. Et en 996 (MGH 91) et vers 1011 (HPM I, CCXC ; J. P. COTTIER, *op. cit.*, n° 5).

<sup>63</sup> HPM I, CCLXIII.

<sup>64</sup> MGH 162. L'acte est antérieur à la mort de l'évêque Anselme, soit 1022 au plus tard.

avec *in pago equestrico*<sup>65</sup>. Le Pays Equestre est redevenu une partie du *pagus Genevensis*, alors qu'il formait une circonscription civile particulière au moins depuis les débuts du royaume du Bourgogne<sup>66</sup>.

La modification des formules est antérieure aux bouleversements qui suivent la fin du royaume, mais les actes des dernières années du règne de Rodolphe III ne donnent pas d'indications sur les modalités de la disparition du comte Equestre. L'hypothèse la plus plausible est qu'à la mort d'un comte, il a été confié de façon plus ou moins formelle au comte de Genève, Robert. Le fait que, vers 1020, Robert soit le seul comte à souscrire un diplôme pour Saint-Oyend, abbaye jurassienne située sur la route qui traverse le Jura en débouchant en comté Equestre, et que les comtes de Genève ultérieurs et Saint-Oyend se partagent des droits au débouché de cette route constitue un indice en ce sens<sup>67</sup>. Après la réunion des deux comtés, la circonscription continue de porter son nom, mais celui-ci est associé à une autre entité qui finit par l'absorber, rejoignant ainsi la géographie religieuse.

Les circonscriptions comtales semblent marquées surtout par la stabilité, et même par leur vitalité<sup>68</sup>, et les révoltes qui éclatent sous Rodolphe III n'ont pas d'incidence directe, notamment sur la réorganisation entamée sous Conrad. En laissant utiliser ou en donnant celui de marquis, le roi a ouvert la voie des titres qui ne correspondent pas à une fonction exacte. Il favorise également la création d'entités administratives autour d'abbayes. Cette politique est poursuivie par Rodolphe III et elle favorise l'ambivalence de la fonction comtale, à la fois détentrice de l'autorité sur un territoire plus clairement défini et appelée à jouer un rôle de plus en plus important en dehors, sur les territoires soumis aux abbayes notamment. L'effacement probable d'un *comitatus* serait annexe s'il ne s'inscrivait dans un projet plus général, limiter le nombre des grands investis d'une autorité publique, en particulier dans le cas où le

<sup>65</sup> Avant 1031 (MGH 167), vers 1040 ? (L. CHARRIERE, *op. cit.*, P. J. n °2), en 1052 (HPM I, CCCXXXVI) et vers 1095 (MDG, t. I/2, p. 157).

<sup>66</sup> Le rattachement sur le plan religieux est attesté à la même époque. Le *Cartulaire de Lausanne*, p. 32, situe « *in episcopatu Gebennensi* » une localité du Pays Equestre donnée par l'évêque de Lausanne entre 1019 et 1036. La forme *Gebennensis* n'est pas celle en usage au début du XI<sup>e</sup> siècle mais le récit du cartulaire est rédigé au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>67</sup> Acte du comte Aimon, fils de Gérold, pour Cessy, près de Gex (vers 1090 ; RG 221). Il est toutefois possible que Rodolphe III ait confié le Pays Equestre non à Robert mais à son successeur, le comte Gérold, son petit-neveu. L'hypothèse d'un comté vacant qui finirait dans les mains du comte Gérold après 1033 ne repose que sur les lacunes de la documentation et elle ne correspond pas au reste de la politique royale.

<sup>68</sup> G. SERGI, *Confini*, p. 263, met en avant la vitalité de l'ensemble des circonscriptions, notamment le *finis*.

comté pourrait recouvrir exactement un patrimoine familial<sup>69</sup>. Non seulement il n'y a aucun émiettement en nouveaux comtés, comme le confirme la situation dans les régions qui bordent la Tranjurane<sup>70</sup>, mais le nombre de comtes diminue.

### **Les comtes et le roi**

Le règne de Rodolphe III est celui pour lequel les comtes sont le mieux connus. Les actes royaux livrent quatorze noms de comtes pour la zone située au nord d'une ligne Vienne-Grenoble<sup>71</sup> auxquels il faut ajouter ceux qui usurpent le titre comtal<sup>72</sup>, soit au total une vingtaine de personnes. Pour quarante ans et une vingtaine de comtés, la moisson peut paraître bien mince, mais le nombre réel de comtes est très inférieur à celui des comtés et tous les diocèses sauf celui de Bâle sont concernés.

### **Le contrôle des comtes**

Pour le souverain, le contrôle du pouvoir comtal passe bien entendu par la désignation d'hommes fidèles et Rodolphe III rencontre des difficultés dans les régions périphériques ou après la révolte de 995. La réduction des risques d'opposition nécessite la diminution du nombre des comtes de sorte que le roi parvient à se composer un groupe restreint de fidèles qui jouent un rôle réel auprès de lui.

Non seulement Rodolphe III ne multiplie pas les circonscriptions, mais surtout il s'applique à diminuer le nombre de titulaires de l'*honor* comtal. Cette politique n'est pas totalement nouvelle puisque Conrad l'avait déjà ponctuellement pratiquée dans la vallée du Rhône en ne nommant pas de comte à Lyon et à Vienne. Cependant il s'agissait d'une situation particulière puisque ces deux cités étaient en voie de rattachement au royaume de Bourgogne et que leurs comtes étaient des étrangers à la Transjurane. Or cette dernière est directement concernée sous Rodolphe III car c'est aussi dans cette perspective que doivent être appréciées les

---

<sup>69</sup> C'est justement le cas du comté Equestre. Sa petite taille fait que la seigneurie des Mont y tient proportionnellement une grande place.

<sup>70</sup> La liste des comtés, qu'ils correspondent au siège du diocèse ou qu'ils soient issus d'un démembrement, n'offre aucune nouveauté au moment où les Humbertiens entament un processus de concentration puisque les actes royaux citent les comtés de Vienne, de Sermorens, de Grenoble, de Savoie, de Tarentaise et d'Aoste. Seuls manquent ceux de Belley et de Maurienne. De même, toutes les subdivisions du diocèse de Besançon ne sont pas citées, mais elles ne posent guère de problèmes puisqu'elles sont continuellement aux mains du comte de Bourgogne. Le seul cas délicat est finalement celui du comté de Lyon, cité dans la confirmation des biens de Cluny mais où l'archevêque Burcard ne peut s'opposer finalement à l'existence d'un encombrant comte de Lyonnais-Forez (MGH 82. Sur les hésitations terminologiques, G. CASTELNUOVO, « Les élites... », n. 50).

<sup>71</sup> Adalbert, Lambert, Burcard, Conon, Adalgaud, Manassès, Amalric, Teudoin, Humbert, Rodolphe, Bertold, Robert, Otte-Guillaume et Renaud.

<sup>72</sup> Notamment Artaud (puis Géraud) et Guigues.

donations de droits comtaux. En effet, la concession du *comitatus* conduit au transfert de l'autorité comtale vers une autre déjà existante. Qu'ils aient connu réellement des comtes ou non, cinq comtés échappent officiellement aux grands laïcs parce que le *comitatus* est donné aux évêques ou confié à la reine<sup>73</sup> et plusieurs comtés, comme ceux de Grenoble, de Maurienne ou de Belley, ne paraissent pas avoir eu de titulaire au début du XI<sup>e</sup> siècle<sup>74</sup>.

La liste des comtés qui peuvent être confiés à l'aristocratie est finalement très limitée. Elle comporte au mieux une dizaine de noms dont, pour la Transjurane, les comtés de Genève, de Bârgen et de haute Argovie, plus le comté Equestre pour une partie du règne au moins<sup>75</sup>. Cela donne une singulière résonance au motif de la révolte de 995 : que Rodolphe III ait alors effectivement retiré des *honores* à certains lignages ou non, il bride clairement leurs ambitions. Encore faut-il contrôler les comtes en place.

Au début du règne, ce contrôle est médiocre, non seulement dans le comté de Bourgogne où le comte a remplacé concrètement le souverain<sup>76</sup> ou à Lyon où un nouveau comte menace le frère du roi<sup>77</sup>, mais même au bord du Léman où une opposition existe chez des titulaires de l'*honor* comtal, comme le montre l'exemple des Mont. Outre la puissance locale acquise, ce lignage n'atteint le titre comtal que dans les années qui suivent la révolte et les comtes qui en sont issus ne font jamais partie de l'entourage du roi<sup>78</sup>. Toutefois, le roi peut compter sur la plupart des comtes de Transjurane. Le comte palatin Conon, sans doute un proche de la reine Agiltrude, reçoit des bienfaits du roi vers 1000<sup>79</sup>. Teudoin et le marquis Adalbert sont des soutiens du pouvoir depuis la fin du règne de Conrad et, au sud de la Transjurane, le comte Humbert semble dans le même cas même s'il n'apparaît pas dans l'entourage du roi. Ainsi, trois comtes au plus sont vraiment proches de Rodolphe III et le roi n'a réussi à installer au mieux qu'un seul de ses partisans sur un siège comtal<sup>80</sup>. C'est le

<sup>73</sup> Ceux de Tarentaise, Valais et de Vaud donnés aux évêques, et ceux de Viennois et de Sermorens cédés à la reine, le premier étant ensuite concédé à l'archevêque.

<sup>74</sup> De plus, le comté Equestre semble perdre son comte propre durant les années 1020, tandis que celui d'Aoste retrouve une existence dans les mains de Humbert, déjà comte par ailleurs.

<sup>75</sup> S'y ajoutent le comté de Bourgogne, très éventuellement celui d'Argovie, sans doute le comté de Savoie, voire celui de Sermorens.

<sup>76</sup> Otte-Guillaume peut organiser sa succession en faveur de ses fils et il domine le siège archiépiscopal. *A contrario*, aucune intervention royale n'est connue.

<sup>77</sup> Artaud ne détient pas officiellement l'*honor* comtal, en Lyonnais du moins, et son usurpation se heurte à l'opposition de l'archevêque.

<sup>78</sup> Amalric, probable comte Equestre, est cité une fois mais dans un plaid royal tenu près des ses possessions et qui confirme un acte passé par un de ses fidèles (MGH 91). Adalgaud, comte de Genève autour de l'an mil, n'apparaît dans aucun document royal.

<sup>79</sup> MGH 89.

<sup>80</sup> Seul Conon, comte palatin et inconnu sous Conrad, apparaît parmi les proches du roi au premier tiers du règne de Rodolphe III.

prix de la défaite royale lors de la révolte de 995, mais aussi de la politique « ottonienne » qui diminue le nombre de postes auxquels le roi peut promouvoir ses fidèles.

La suite du règne est marquée par un redressement de l'autorité royale. Le remplacement d'Adalgaud par Manassès au comté de Genève en 1002 est le premier changement perceptible. Quoique les deux personnages soient assez mal connus, leurs origines et leurs relations aristocratiques les opposent. Le premier est un riverain du Léman, très bien implanté localement mais apparemment étranger au cercle des fidèles du roi. Le second a sans doute des liens anciens avec la Transjurane, mais paraît venir de l'espace intermédiaire entre le Viennois et la Transjurane<sup>81</sup> et son neveu et successeur, le comte Robert, fait partie des soutiens du pouvoir royal. La nomination de Manassès, c'est-à-dire le probable remplacement d'un Transjuran par un homme des confins de la Viennoise, ne peut être défavorable au roi. D'ailleurs, dès cette époque, commencent à figurer dans les actes officiels des personnages sans titre qui sont de futurs comtes fidèles de Rodolphe III. Robert et Rodolphe font ainsi partie des principaux témoins du plaid d'Eysins, le premier accompagnant son oncle et le second figurant comme avoué. Une quinzaine d'années plus tard, la politique royale paraît avoir porté ses fruits. La liste des comtes en place dans la deuxième décennie est à cet égard significative. Rodolphe, Berthold et Robert, tous proches du roi, occupent les fonctions comtales de Transjurane : le premier est peut-être devenu comte palatin, le second comte de Barga et le troisième comte de Genève. Le même succès est perceptible en dehors de Transjurane, sauf dans le comté de Bourgogne<sup>82</sup>.

La politique royale envers le pouvoir comtal parvient donc à de réels résultats, loin de la déliquescence généralement signalée, même si c'est seulement au nord d'une ligne Vienne-Grenoble que le roi arrive à contrôler sérieusement les comtes. Ceux qu'il choisit ne dominent guère de cités, en particulier à cause des concessions de *comitatus*, mais ils conservent leurs autres prérogatives qui, pour certains, s'étendent désormais sur plusieurs comtés. Les comtes se trouvent seulement en Bourgogne, à Genève, près de l'Aar et en Savoie. A une exception près, la situation politique des siècles ultérieurs, c'est-à-dire celle des principautés,

<sup>81</sup> Sur Manassès, cf. *supra*, 2<sup>ème</sup> partie, chapitre II, p. 343 et *seq.*

<sup>82</sup> En Viennoise et Val d'Aoste, Humbert, désormais proche de la famille royale, est le seul comte présent et, même en Provence où elle est matériellement très limitée, voire virtuelle, l'autorité royale n'a pas disparu. Un des derniers actes de Rodolphe III est délivré à la demande du comte d'Arles (MGH 126) et une charte de l'Eglise d'Apt rappelle également le rôle non seulement de Conrad mais aussi celui de Rodolphe III qui peut compter sur les relations de la reine Ermengarde dans cette région ; MGH p. 357 III. Seuls les comtes de Lyonnais-Forez et de Bourgogne ne font pas partie des fidèles, même lointains, du roi.

## LES GRANDS LAÏCS AUPRÈS DE RODOLPHE III

Date	MGH	Grands laïcs mentionnés	Formule générale
993/994	145	comtes Lambert, Burcard, Adalbert	
999	85		<i>justis fidelium nostrorum petitionibus</i>
1000	88	comte palatin Conon, Rodolphe	<i>nostris vassallis</i>
1000 ?	89		<i>petitionibus nostrorum tam presentium quam futurorum fidelium</i>
1001/1002	91	comte palatin Adalbert, Rodolphe avoué comtes Manasses, Amalric, Teudoïn	<i>secum principes regni (PLAID)</i>
1000...			<i>ceterumque comitum et nobilium virorum + ceterisque regni principales + comitum et aliorum religiosorum et nobilium virorum</i>
1009	93	comtes Rodolphe et U(m)bert (+ Guigues) (intervenant pour les Guïgonides)	<i>fidelium nostrorum petitionibus</i>
1010	94	comtes Rodolphe et Bertold	<i>petitiones</i>
1009/1010	95	comte Lambert, Adalbert, Rodolphe, Bertold	
1011	97		<i>fidelium nostrorum postulationibus</i>
1011	98/99		<i>primatumque regni mei consilio ammonitus</i>
1011	102		<i>justis fidelium nostrorum petitionibus acquiescere consiliisque eorum statui regni</i>
1011	103		<i>fidelium nostrorum petitionibus</i>
1015 ?	107		<i>justis fidelium nostrorum petitionibus</i>
1016	108		<i>justis fidelium nostrorum petitionibus</i>
1016	110	comte Bertold, comte Conon	
1018	112	comte Bertold, comte Rodolphe, Robert ( ?)	
1020	132	comte Robert	
1025	116		<i>nostris regni principibus presentibus quam absentibus</i>
1026	118	comte Otte et son fils Renaud	<i>honorabilium virorum petitionibus</i>
1029	121	Renaud comte, fils d'Otte-Guillaume, fidèle	<i>aliorum fidelium nostrorum... petitioni</i>
1029	122		<i>nostris regni principibus presentibus quam absentibus</i>
av. 1031	167		<i>Per jussionem domni Rodulfi regis et optimatum eius</i>

est déjà en place<sup>83</sup>. Le rôle de ces « supercomtes » dans l'entourage du roi est clairement mentionné.

### **Le renforcement de la présence des grands laïcs et des comtes auprès du roi**

Une seule notice de plaid royal détaillant les laïcs nous est parvenue pour les règnes de Conrad et de Rodolphe III, mais la stabilité n'est qu'apparente. Sous Conrad, les grands laïcs apparaissent individuellement en tant qu'intercesseurs et ils n'existent comme groupe de fidèles du roi que dans la notification de l'acte, c'est-à-dire sans rôle actif. Au contraire, la chancellerie royale signale au moins une fois l'intervention des grands laïcs pour vingt-trois années, soit plus d'une sur deux, durant le règne de Rodolphe III. Avec plus de vingt mentions dans les actes royaux, les puissants laïcs sont deux fois moins cités que les évêques, mais, quand la conservation des sources privilégie les chartes pour les églises, cette proportion est déjà révélatrice de l'importance de leur rôle public.

Les laïcs apparaissent dans les mentions générales indiquant la présence de puissants lors de la promulgation de la décision royale, le roi s'adressant « *nostri regni principibus tam presentibus quam absentibus* »<sup>84</sup>. Les grands sont aussi souvent demandeurs et conseils. Des décisions sont aussi prises « *fideliū nostrorum postulationibus* » ou « *honorabilium virorum petitionibus* »<sup>85</sup>. L'influence des grands est encore plus manifeste dans trois actes datés de 1011 où le roi décide « *primatumque regni [sui] consilio ammonitus* »<sup>86</sup> et lorsqu'un échange est conclu « *per jussionem domni Rodulfi regis et optimates eius* » en 1031<sup>87</sup>. Ils sont aussi présents auprès du roi à Orbe en 999<sup>88</sup>, à Genève, puis à Eysins en 1002 où sont mentionnés une vingtaine d'autres grands laïcs sans titre<sup>89</sup>. Les chroniques racontent également les efforts déployés par Rodolphe III pour faire accepter les accords de 1016 à ses *primates* et les négociations entre le roi et ses grands<sup>90</sup>. Toutefois, la présence de grands laïcs auprès de Rodolphe III est à la fois récurrente et limitée si l'on excepte les comtes<sup>91</sup>.

<sup>83</sup> Ne manque que le titre comtal des Guigonides, c'est-à-dire la mise en place du Dauphiné.

<sup>84</sup> MGH 116 et 122. Ou encore « *petitionibus nostrorum tam presentium quam futuorum fideliū* » ; MGH 89.

<sup>85</sup> MGH 85, 97, 103 et 107.

<sup>86</sup> MGH 98 et 99. La notion est moins précise dans le MGH 102.

<sup>87</sup> MGH 167.

<sup>88</sup> Les négociations menées par Adélaïde en 999 ne peuvent se faire sans contact avec les principaux lignages.

<sup>89</sup> Entouré par « *regni principibus* » à Genève et « *secum principes regni* » à Eysins; MGH 148 et 91.

<sup>90</sup> R. POUPARDIN, *Bourgogne* p. 128 et surtout p. 132, n. 1.

<sup>91</sup> Elle est particulièrement attestée autour de 1000 et de 1010 parce qu'il s'agit de deux époques particulières, la réconciliation avec l'aristocratie après les années de révolte et la

Non seulement ceux-ci interviennent comme demandeurs dans de nombreux cas<sup>92</sup>, mais leur présence auprès du roi prend un caractère solennel en plusieurs occasions. Dès les premiers mois du règne, trois comtes suivent le roi à l'élection d'Odilon à Cluny<sup>93</sup> et, six ans plus tard, en 1000, Otton III rencontre Rodolphe III accompagné du comte palatin Conon et du futur comte Rodolphe<sup>94</sup>. A son retour en Transjurane, il assiste à une cérémonie à Genève entouré d'évêques et de « *comitum et aliorum religiosorum et nobilium virorum* »<sup>95</sup>. Au plaid de 1002, figurent le comte palatin, premier de la liste des témoins, trois comtes, deux futurs comtes. Ensuite, les sources se raréfient jusqu'en 1009 où deux actes passés le même jour à Agaune montrent que trois comtes, dont Humbert et Rodolphe, et les Guigonides sont présents auprès du roi et de la reine<sup>96</sup>. Peu après, deux autres assemblées ont réuni le roi et ses grands : deux comtes assistent à la restitution à l'Eglise de Lausanne de biens confisqués à un laïc, puis une concession royale à l'abbaye de Romainmôtier est souscrite par au moins un comte<sup>97</sup>. De telles rencontres sont encore attestées en 1016, en 1018 et vers 1020<sup>98</sup>.

L'importance des grands auprès du souverain est en général interprétée comme un signe de la faiblesse particulière du pouvoir royal en Bourgogne et comme le renforcement de la puissance publique de l'aristocratie. Ce jugement doit être nuancé à partir de l'identité de ces puissants. Les mentions des grands laïcs en tant que corps sont à la fois régulières et très modestes, d'autant que seule la notice du plaid d'Eysins cite des personnages qui ne sont pas des fidèles du pouvoir<sup>99</sup>. C'est bien plutôt la tradition carolingienne qui est respectée, à savoir que seul le bénéficiaire de l'acte et les comtes désignés par le roi sont nommés. La part accrue des laïcs dans l'entourage du souverain est le reflet de la pression des lignages mais surtout d'une structure politique et diplomatique encore partiellement carolingienne et de la politique novatrice de Rodolphe III. C'est sur un groupe limité de comtes, proches du roi qui les choisit, représentants privilégiés du pouvoir et disposant d'une autorité réelle dans

---

réorganisation des pouvoirs qui suit le remariage du roi avec Ermengarde. Pour probables que soient ces explications, la fréquence des rencontres officielles entre le roi et les puissants représente aussi tout simplement celle des grands actes du règne.

<sup>92</sup> MGH 93, 94, 102, 108 et 118.

<sup>93</sup> Lambert, Burcard et Adalbert ; MGH 145.

<sup>94</sup> MGH 88.

<sup>95</sup> La remise de Saint-Victor de Genève à Cluny a lieu en 1000 ou peu après ; MGH 148.

<sup>96</sup> MGH 93 et 156.

<sup>97</sup> MGH 93 (comtes Rodolphe et Bertold) et 95 (à côté du comte Lambert, figurent les noms de Rodolphe et de Bertold cités comme comtes dès le 6 juin 1009 ; MGH 93 et 156).

<sup>98</sup> MGH 110 (comtes Bertold et Conon), 112 (comtes Bertold, Rodolphe et sans doute Robert) et 132 (comte Robert).

<sup>99</sup> MGH 91.

un cadre administratif élargi et assoupli, que débouche la réforme de la place des grands laïcs. Sur le plan politique et territorial, les principautés ne sont plus très éloignées. Cependant, cette réorganisation qui valorise quelques comtes par rapport au reste des puissants ne peut être détachée des rapports de force internes à l'aristocratie. Confronté à l'hostilité ou à la révolte des uns, Rodolphe III s'appuie sur les autres, politique à la fois décidée et subie.

## LES APPUIS LAÏCS A LA POLITIQUE ROYALE

Recentré sur la Transjurane, le pouvoir royal cherche à renouveler ses appuis et l'agrandissement du royaume qui a marqué le début du règne de Conrad se révèle un avantage car il permet l'utilisation de nouveaux groupes aristocratiques et un brassage relatif des élites. Dans un premier temps, la politique royale cherche seulement à promouvoir des hommes issus des catégories inférieures de l'aristocratie<sup>100</sup>. Il en va tout autrement sous Rodolphe III qui assigne une véritable place dans l'équilibre politique à la fois à quelques familles puissantes qui se retrouvent jouer les premiers rôles et à nombre de lignages plus modestes. C'est une sorte d'*Adelspolitik* qui vient compléter très efficacement la *Kirchenpolitik* et qui, à terme, est essentielle dans la redéfinition des espaces de pouvoir.

### Les débuts du renouvellement des élites par Conrad

Quelques indices indiquent que Conrad cherche à maîtriser la croissance d'une aristocratie locale, notamment par un certain renouvellement des élites. Les comtes de la fin de son règne sont les premiers de leur nom à obtenir une charge, qu'elle soit comtale ou épiscopale, et certains sont la souche de puissants lignages comtaux ou seigneuriaux. Ces hommes, dont la puissance nouvelle est associée à la faveur royale, peuvent être classés en trois zones géographiques et correspondent à deux niveaux sociaux.

Le premier groupe est constitué par les familles qui apparaissent au nord de la Transjurane. Le faible nombre d'actes datés de la fin du règne de Conrad ne permet que d'ébaucher la recherche à partir du nom d'Amizo, inconnu jusque là. En 983-985, l'évêque Amizo, peut-être futur archevêque de Tarentaise, est témoin de deux actes de Saint-Maurice d'Agaune dont il est membre<sup>101</sup>. Ce nouveau patronyme est ensuite porté

---

<sup>100</sup> Les sources sur la fin du règne de Conrad sont cependant trop modestes pour que l'on puisse être certain de l'ampleur de la politique royale.

<sup>101</sup> MGH 49 et 50.

par deux religieux de la même abbaye entre 998 et 1018<sup>102</sup>, puis par un puissant laïc du comté de Bargaen en 1009 et 1016<sup>103</sup>. L'existence d'une famille importante caractérisée par le nom d'Amizo serait bien hypothétique si elle n'était corroborée par une présence récurrente auprès d'autres aristocrates de la même zone. Ainsi, en 1009, Amizo est témoin d'un échange dans les comtés de Bargaen et d'Uranestorf entre Saint-Maurice et Hupald<sup>104</sup>. Ce nom renvoie à un comte ancêtre d'Eginolfe, évêque de Lausanne de 968 à 985<sup>105</sup> et dont l'avoué est sans doute membre d'une autre famille importante du nord du diocèse de Lausanne qui se distingue par le nom de Salacerius<sup>106</sup>. Amizo est donc bien intégré à une moyenne aristocratie du nord du royaume de plus en plus visible, ce qui incite à se demander si Conrad n'a pas cherché à favoriser les lignées des confins de la Germanie pour créer un contrepoids à l'aristocratie des rives du Léman, de plus en plus puissante. Dans ce cas, le choix d'Aldiud, une riveraine de l'Aar, pour concubine aurait une valeur politique certaine. Toutefois, les exemples de promotion de nouvelles familles restent sujets à caution car ils peuvent être simplement le reflet de lacunes documentaires antérieures.

La promotion de notables du centre de la Transjurane est plus discrète. Le seul exemple clair en est fourni par les Grandson dont les débuts comme lignage ont déjà été évoqués<sup>107</sup>. Après les premiers Lambert et Adalbert, aristocrates titulaires de fonctions subalternes sous les deux premiers Rodolphiens, la faveur de Conrad et l'accès à la fonction comtale permettent aux Grandson de rejoindre le premier rang des puissants de Transjurane. Comte et marquis à la fin du règne de Conrad, Adalbert est toujours le premier des grands laïcs au début de celui de son successeur. En 993-994, il fait partie des comtes qui accompagnent le roi à Cluny. Autour de l'an mil, il assiste à la fondation du prieuré de Bevaix par un proche des Rodolphiens, il souscrit à un contrat de précaire, il tient un plaid, puis il apparaît en tête des témoins du plaid royal d'Eysins de 1002,

<sup>102</sup> Amizo, chancelier d'Agaune, est attesté en 998 (MGH 81), 1000 (MGH 147), 1011 (MGH 103) et jusqu'en 1018 (MGH 112). Un prêtre et chanoine apparaît de 1000 à 1002 (MGH 147, 149 et 151). Un acte de 1001 (MGH 149) citant deux Amizo parmi les témoins, il faut supposer qu'il s'agit de deux personnages distincts. Le chartier d'Agaune étant constitué de copies des années 1400, la répétition pourrait être une erreur de copiste.

<sup>103</sup> MGH 110 et 156.

<sup>104</sup> MGH 156.

<sup>105</sup> M. CHAUME, *Mélanges*, p. 246-247. Le lien avec le comté de Kybourg est en tout cas formellement cité pour les deux personnages.

<sup>106</sup> L'avoué d'Eginolfe se nomme Saleco, nom porté par un témoin de l'évêque Anselme vers 964 (*Cartulaire de Lausanne*, p. 94) et Seliger est un des fidèles de Rodolphe III. Les noms de Salico, Salacerius et Salierius apparaissent dans la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle sans qu'il soit possible d'établir avec certitude les liens qui peuvent réunir ces différents personnages.

<sup>107</sup> Cf. *supra*, 2<sup>ème</sup> partie, chapitre II, p. 328, et chapitre III, p. 380.

avant même les évêques<sup>108</sup>. Cette entorse aux règles de la chancellerie confirme la puissance qu'il a acquise<sup>109</sup> et, dès la fin du règne de Conrad, sa famille compte un second comte nommé Lambert. Celui-ci fait avec Adalbert le voyage à Cluny dans les premiers mois du règne de Rodolphe III, mais il disparaît sans doute rapidement car il ne figure pas lors des plaids de 1001 et 1002. Après avoir traversé deux règnes et être sorti indemne de la crise de 995, Adalbert meurt avant 1013<sup>110</sup> et un autre comte Lambert apparaît alors. Même si le titre comtal est rapidement perdu, leurs successeurs forment ensuite un des principaux lignages du Pays de Vaud<sup>111</sup>. Si la naissance des Grandson n'est pas le fait des Rodolphiens, ceux-ci jouent un rôle essentiel dans leur promotion sociale et politique.

Le pouvoir recrute enfin en Viennoise, hors de Transjurane et dans des strates plus hautes de l'aristocratie. Les sources du règne du Conrad sont muettes à ce sujet, mais celles du règne de Rodolphe III laissent entrevoir les débuts d'un mouvement important. Lors de la fondation du prieuré de Bevaix en 998, l'avoué Rodolphe met Conrad au premier rang de ses intentions et, au début du XI<sup>e</sup> siècle, une donation des Humbertiens est faite pour le repos du roi et seigneur Conrad<sup>112</sup>. Des liens privilégiés ont donc été établis entre la monarchie rodolpheine et les élites du nord du royaume de Provence au plus tard dans le dernier quart du X<sup>e</sup> siècle, même si les conséquences ne s'en font sentir que sous Rodolphe III.

A la fin du règne de Conrad, le pouvoir royal cherche de nouveaux appuis dans l'aristocratie. En Transjurane, le roi peut promouvoir des lignages secondaires pour fragmenter la puissance de l'aristocratie. Ailleurs, moins bien implanté, il recourt à des personnages de condition plus élevée,

<sup>108</sup> *Chartes de Cluny*, n°2453 ; HPM II, LII et LXXII ; MGH 91.

<sup>109</sup> Le marquis et le comte palatin sont cités après les prélats dans le grand plaid de 943 (MGH 29).

<sup>110</sup> Il est alors mentionné pour une donation antérieure (L. CIBRARIO et D. PROMIS, *op. cit.*, p. 19).

<sup>111</sup> Sur cette famille bien connue de l'historiographie, nous renvoyons notamment aux travaux de L. de CHARRIERE, « Les dynastes de Grandson... », M. REYMOND, « Une famille de Bourguignons-Vaudois : les Grandson », *Annales de Bourgogne*, t. 3, Dijon, 1931, p. 210 et *seq.*, et les différentes publications de G. CASTELNUOVO sur l'aristocratie vaudoise. S'il n'existe pas de preuve généalogique absolue du lien entre les comtes Adalbert et Lambert et la famille de Grandson, le seigneur de Grandson se nomme Adalbert avant 1050 et Lambert, évêque de Lausanne en 1089-1090, est dit « *filiius Lamberti comitis de Granzun* » (*Cartulaire de Romainmôtier*, p. 417-418 (n° 1) ; *Cartulaire de Lausanne*, p. 34). Les actes concernant les comtes Adalbert et Lambert montrent une implantation vers Grandson, notamment en 1013 : les droits antérieurement cédés par le marquis Adalbert et le comte Lambert appartiennent à la zone comprise entre Grandson et Romainmôtier (L. CIBRARIO et D. PROMIS, *op. cit.*, p. 19. Pour l'identification des lieux, J.P. COTTIER, *op. cit.*, annexe I, n°9, et *cf.* C11).

<sup>112</sup> *Chartes de Cluny*, n° 2453, et *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, n° 211.

capables de rivaliser ou de s'allier avec les grands de Transjurane. En favorisant des familles issues des périphéries nord et sud de la Transjurane, voire leur implantation sur les bords du Léman, Conrad commence à élargir les élites pour créer une nouvelle aristocratie à son profit. Cette politique à la fois sociale et géographique est reprise et amplifiée par Rodolphe III.

### **Le soutien réciproque de Rodolphe III et de quelques grandes familles**

Les principaux auxiliaires laïcs de Rodolphe III sont évidemment les comtes, d'autant qu'ils forment l'entourage du roi. L'utilisation de leurs noms pour déterminer les soutiens aristocratiques de la politique royale pourrait paraître banale si elle ne fournissait pas, ce qui est nouveau, une entrée sur un groupe limité de familles qui ont par ailleurs pour certaines un rôle dans la politique d'Eglise. Le choix de la diversification effectué par Conrad est confirmé de façon éclatante par son fils, mais tout autant que les faveurs et la confiance accordées à quelques personnages géographiquement répartis, ce qui frappe c'est la profonde réciprocité des rapports entre le roi et son cercle de fidèles.

#### **Les grands issus de Viennoise**

Dans l'exercice du pouvoir, deux personnages, Humbert dit « aux Blanches Mains » et Rodolphe, jouent un rôle majeur quoique légèrement différent. Le premier est puissant au plan régional et surtout proche de la reine. Le second apparaît plus tôt et fait partie du premier cercle de l'entourage de Rodolphe III. Leur point commun, outre leur titre comtal, réside dans leur origine en Viennoise et leur probable parenté avec Ermengarde. Ils forment un groupe auquel se rattachent aussi les Guigonides, mais ceux-ci restent étrangers à la Transjurane.

##### **- Le comte Humbert**

Sans jamais devenir un Transjuran, le comte Humbert joue un rôle essentiel sur le flanc sud de la Transjurane dans laquelle il intervient directement ou à travers ses fils. L'historiographie s'est divisée sur l'identification et même sur l'existence de son *honor*<sup>113</sup>. Il a en tout cas de grands intérêts dans les comtés de Vienne et de Sermorens où, au-delà de

---

<sup>113</sup> Depuis les travaux de G. TABACCO, repris récemment par L. RIPART, un courant historiographique admet que son *honor* comtal ne correspond qu'à une prééminence et ne s'applique pas à des territoires déterminés. Il paraît difficile d'affirmer que le titre comtal couronne une autonomie acquise par le contrôle des sièges épiscopaux car la puissance du comte Humbert est déjà manifeste vers 1000 alors que sa famille ne détient que le modeste siège de Belley. Il faut donc attendre les années 1020 pour qu'un fils de Humbert fasse une carrière ecclésiastique importante à Aoste puis à Agaune et profite de la parenté avec les évêques Anselmides.

ses vastes droits<sup>114</sup>, il a pu jouer un rôle public comme avoué de l'Eglise de Vienne, puis comme avoué de la reine munie du *comitatus* en Viennois et en Sermorens à partir de 1011<sup>115</sup>. Il en est de même dans le diocèse de Belley où son frère Odon est évêque. Son influence comme comte et avoué en Viennois, en Sermorens et à Belley, est d'ailleurs officielle dans son serment de paix<sup>116</sup> et il dispose de biens importants aussi en Savoie et dans le sud du Genevois. Les interventions de Humbert durant le règne de Rodolphe III confirment cette géographie. Dans les actes royaux, elles concernent les comtés de Grenoble et de Savoie. Dans les autres documents, Humbert joue également un rôle public comme comte en Savoie, en Viennois, en Sermorens mais aussi en Genevois puis à Aoste grâce à son fils Burcard<sup>117</sup>. Enfin, il apparaît dans des actes patrimoniaux portant sur le comté de Belley et le Genevois<sup>118</sup>. Il est donc solidement installé entre les Alpes, le Viennois et la Transjurane, dans une zone stratégique et près des importants biens royaux de Savoie.

Cumulant la fonction comtale et celle d'avoué sur un ensemble de zones voisines, Humbert est incontestablement l'homme fort de la moitié nord de l'ancien royaume de Provence et son influence progresse en Transjurane. Elle atteint d'abord les centres du pouvoir royal par son mariage avec une Anselmide, puis elle se fait plus directe. Les Humbertiens tiennent progressivement les deux versants contrôlant la principale route qui traverse la Transjurane, celle du Grand-Saint-Bernard, et apparaissent en Valais<sup>119</sup>. Ainsi, dans les années 1020-2030, les Humbertiens affirment

<sup>114</sup> Pour une vue générale, ATLAS DE SAVOIE, pl. XI et XXI. Pour la génération de Humbert, L. RIPART, *op. cit.*, carte n° 3, p. 197.

<sup>115</sup> Ce n'est cependant qu'après la mort de Rodolphe III que le comte Humbert apparaît comme l'avoué de la reine Ermengarde ; MGH 141.

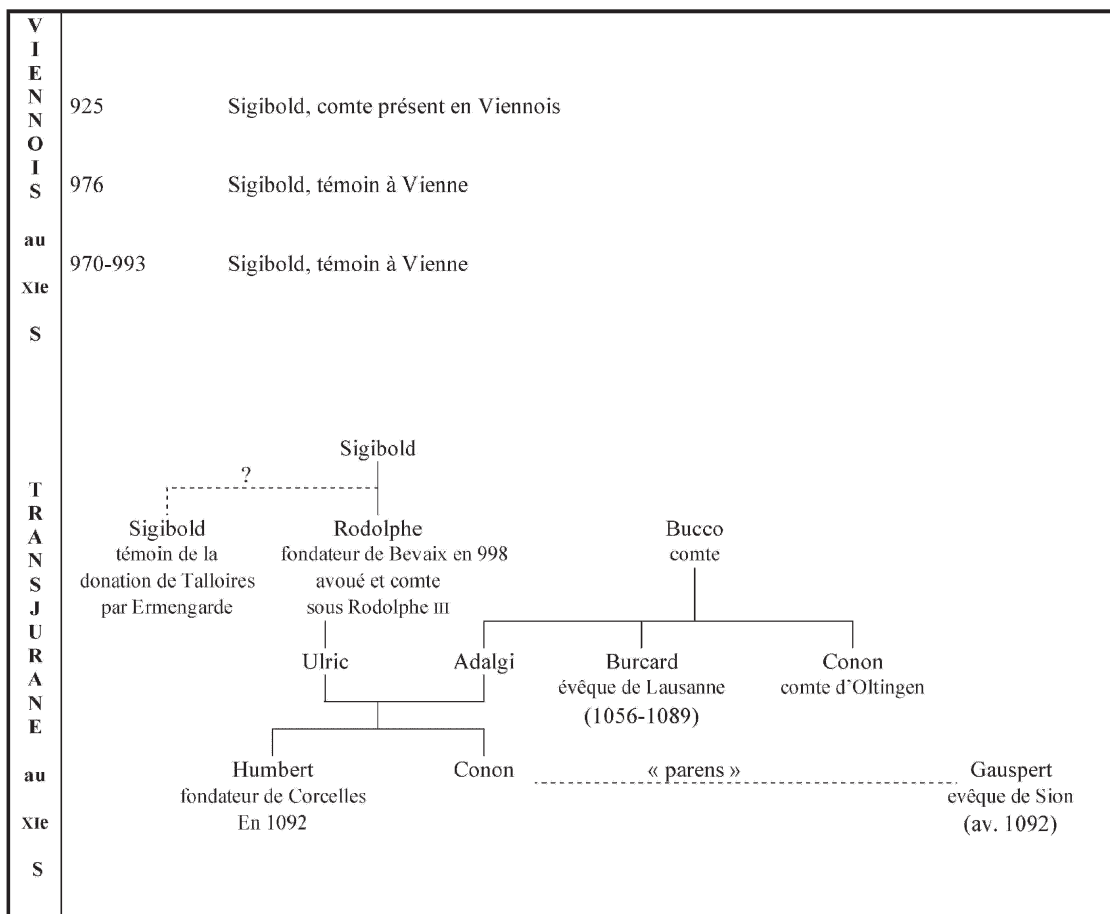
<sup>116</sup> G. de MANTEYER, *op. cit.*, p. 110 et *seq.* . Humbert s'engage pour le diocèse et le comté de Vienne, le comté de Sermorens, le comté et le diocèse de Belley, l'ouest du diocèse de Lyon, l'extrémité sud-ouest de celui de Genève et toute la rive droite de l'Isère, située dans les diocèses de Grenoble et de Valence. Cette vaste zone ne correspond pas exactement aux possessions de Humbert puisqu'elle exclut la Savoie propre et les zones plus orientales alors que les premiers Humbertiens ne tiennent aucun bien situé nettement au sud de Vienne. La mention des trois comtés, ceux de Vienne, Sermorens et Belley, s'explique très probablement par ses fonctions d'avoué, anciennes ou récentes. Sur le cumul des fonctions de comte et d'avoué épiscopal en Lorraine, M. PARISSÉ, *La noblesse...*, pp. 83-85.

<sup>117</sup> Dès les années 1020, le comte Humbert intervient en Val d'Aoste et l'acte cite un vicomte (HPM I, CCLXXXVII). Il profite de l'élection de son fils sur le siège d'Aoste pour passer d'une gestion indivise des fiefs (*episcopatus* et *comitatus*) avec l'évêque à la constitution d'un domaine proprement comtal (A. BARBERO, *op. cit.*, p. 434). Ensuite les Humbertiens ont des droits importants, notamment comtaux, sur la haute vallée (Valdigne) mais, avant le XIII<sup>e</sup> siècle, la cité reste à l'évêque et les sires de Bard tiennent le débouché piémontais du Val d'Aoste.

<sup>118</sup> *Regesta Sabaudiae*, XX, L, et LI ; MGH 137 et 141.

<sup>119</sup> Peu après 1020, il acquiert des droits comtaux en Val d'Aoste où son fils Burcard est évêque. Celui-ci devient également prévôt puis abbé de Saint-Maurice d'Agaune vers 1030

## LES SIGIBOLDIDES : ÉTAT DES CONNAISSANCES



D'après M. de TRIBOLET, « L'origine du prieuré de Corcelles... », *op. cit.*, et MGH 157

leur prétention à être les portiers des Alpes et leur capacité à cumuler les fonctions de comte, d'avoué et d'évêque au profit d'un seul personnage, un grand laïc qui détient l'autorité publique sous diverses formes. Cette progression ne s'est pas faite contre la volonté royale et ce sont non seulement de vastes territoires mais aussi tous les accès méridionaux à la Transjurane que le comte Humbert garde fidèlement au profit de Rodolphe III et de Ermengarde.

- L'avoué et comte Rodolphe

Contrairement à Humbert, Rodolphe a quitté sa région d'origine<sup>120</sup>. Son nom ne se rencontre que chez les Rodolphiens jusqu'au milieu du X<sup>e</sup> siècle, date à laquelle apparaît un comte Rodolphe, distinct de la famille royale dont il est proche et aux origines hypothétiques<sup>121</sup>. Les données se font plus précises à la fin du règne de Conrad. Peu avant 993, Rodolphe et sa femme Bercharde échangent avec l'abbaye valaisanne des biens situés dans le *pagus Waldensis* en présence du marquis Adalbert<sup>122</sup>. A partir de 998, apparaissent sous le nom de Rodolphe le fondateur d'un prieuré, puis un avoué<sup>123</sup> et enfin un comte<sup>124</sup>, outre des témoins importants mais sans titre<sup>125</sup>. Il s'agit vraisemblablement d'un seul personnage. Originaire de

---

en Valais, et son frère Aimon est ensuite élu évêque de Sion. Enfin, l'abbaye du Mont-Joux a été donnée à la reine dont Humbert devient l'avoué.

<sup>120</sup> Ce personnage est assez bien connu grâce aux travaux de M. de TRIBOLET, « La fondation du prieuré de Corcelles... », et de J.D. MOREEROD, « La fondation de Bevaix... », notamment pp. 202-204.

<sup>121</sup> Dans le pseudo-testament de la reine Berthe (MGH 55), le comte Rodolphe, distinct du duc Rodolphe (« ...cum manibus filiorum suorum Conradi regis ac Rodolfi ducis... Signum Rodolfi comitis... ») est cité avec le comte Paton qui apparaît par ailleurs dans un acte concernant Vienne (MGH 37) où Louis l'Aveugle a eu un fils du nom de Rodolphe. Les sources sont insuffisantes pour affirmer qu'il existe un lien entre ce dernier, neveu de Rodolphe I<sup>er</sup>, le comte Rodolphe, proche des Rodolphiens sous Conrad, et l'avoué Rodolphe, fidèle soutien de Rodolphe III. Sur toutes les hypothèses autour du duc Rodolphe et de ses homonymes, E. HLAWITSCHKA, *Zur Herkunft und zu den Seitenverwandten des Gegenkönigs Rudolf von Rheinfelden, dans Die Salier und das Reich*, Sigmaringen, 1991, vol. I, pp. 175-220.

<sup>122</sup> HPM II, LX (MGH 75). Tous les lieux ne sont pas identifiés, mais tous sont situés en Pays de Vaud. L'abbaye cède des biens « ad Molinum ». Peut-être y a-t-il un lien avec Montmollin, situé à quelques kilomètres à l'ouest de Neuchâtel. En échange, Rodolphe donne des biens à Rue et à Afalcia.

<sup>123</sup> En 998, Rodolphe fonde et dote le prieuré de Bevaix, au sud de Neuchâtel ; Charte de Cluny, n° 2453. L'avoué Rodolphe assiste au plaid d'Eysins (MGH 91) puis conclut avec l'abbaye Saint-Maurice un important échange : il cède des biens dispersés et en reçoit à Nugerol, dans le comté de Bargaen (MGH 168).

<sup>124</sup> Le comte Rodolphe est connu en 1009 (MGH 93 et 156) et en 1018 (MGH 112).

<sup>125</sup> Paraissent également, sans titre, un témoin de la donation de Moutier-Grandval à l'évêque de Bâle (MGH 88) et celui d'une donation royale à l'abbaye de Romainmôtier en 1009-1010 (MGH 95). Le premier est un puissant personnage puisqu'il est le seul témoin sans titre après l'empereur Otton III, trois évêques et le comte palatin.

Viennoise<sup>126</sup>, il intervient encore parfois comme témoin d'actes concernant la Savoie ou le Dauphiné, mais il échange les biens qu'il y possède contre d'autres dans le comté de Bargaen<sup>127</sup> : c'est désormais en Transjurane, sur les bords du lac de Neuchâtel où il fonde le prieuré de Bevaix, qu'il est installé. Il apparaît régulièrement dans les diplômes royaux et les chartes qu'il souscrit couvrent le Valais, le Pays de Vaud, les comtés de Bargaen et d'Argovie auxquels s'ajoute le Pays Equestre lorsqu'il n'est encore qu'avoué<sup>128</sup>.

Les textes ne donnent malheureusement pas d'indications sur le comté dominé par Rodolphe<sup>129</sup>. Si le centre de ses possessions occupe le nord-ouest du comté de Vaud et l'ouest de celui de Bargaen et si c'est dans ces deux comtés qu'il intervient le plus, son rôle public y est limité<sup>130</sup>. Une capacité d'intervention assez large ajoutée au fait que le comte Rodolphe figure systématiquement en même temps qu'un autre comte amène à considérer qu'il remplit les fonctions de comte palatin. Il aurait ainsi succédé à Adalbert, mort entre 1002 et 1013 avec qui il avait entretenu des relations étroites. Il n'est toutefois pas impossible que, du fait de ses excellentes relations avec les Clunisiens et Odilon, Rodolphe ait eu à jouer un rôle dans le comté de Vully, centré sur l'abbaye clunisienne et royale de Payerne. Cela expliquerait qu'il intervienne aussi bien dans le Pays de Vaud que dans le comté de Bargaen et, surtout, que le futur comté de Neuchâtel se soit étendu à la fois à l'ouest et à l'est du lac de Neuchâtel, comme les biens de Rodolphe<sup>131</sup>. Toutefois, le mot Vully ne figure dans aucun document souscrit par Rodolphe, qu'il porte le titre comtal ou non.

<sup>126</sup> M. de TRIBOLET, « La fondation... », p. 36, et note n. 180.

<sup>127</sup> MGH 168.

<sup>128</sup> MGH 91, 94, 95, 110, 112 et 156.

<sup>129</sup> L'étude des lieux de rédaction des actes dans lesquels Rodolphe paraît comme comte n'offre aucune indication puisqu'elle conduit aux résidences royales (Agaune et Orbe).

<sup>130</sup> C'est essentiellement en tant qu'avoué ou sans titre qu'il paraît en Pays de Vaud (il n'est cité comme comte qu'en 1010 ; MGH 94) et ses interventions ne correspondent qu'à des situations bien précises : la fondation d'un prieuré par lui-même (*Charte de Cluny*, n° 2453), un diplôme en faveur de Romainmôtier (MGH 95), abbaye dont il est proche, et deux actes concernant les zones les plus septentrionales du Pays de Vaud, c'est-à-dire voisines de ses propres biens (MGH 94 et 161). Dans le premier cas, l'acte concerne Yvonand, sur les rives du lac de Neuchâtel comme Bevaix ; dans le second, les biens sont situés à Syens et à Villar Abonoio, peut-être Villaraboud à côté de Syens près de Moudon et Romont, c'est-à-dire à une vingtaine de kilomètres au sud de ce que Rodolphe cède à Agaune dans le comté de Bargaen (MGH 168). Dans ce dernier comté, Rodolphe intervient quatre fois, mais une seule comme comte (MGH 156) alors qu'il porte ce titre dans des chartes concernant, outre le Pays de Vaud, le diocèse de Grenoble (MGH 93), le Valais (MGH 112) et le comté de haute Argovie (MGH 168). Surtout, contrairement à deux autres comtes, il ne figure pas dans une concession royale de biens situés dans le comté de Bargaen, à Nugerol où il possède lui-même de vastes domaines (MGH 110).

<sup>131</sup> Sur la formation territoriale de la région de Neuchâtel, J. D. MOREROD, « La fondation... », p. 208.

Ce grand personnage exerce donc une influence sur tout le nord-est du royaume et, pour la royauté, il est l'exact complément du comte Humbert. La différence réside dans l'étendue des pouvoirs reçus. Le premier titre de Rodolphe est celui d'avoué, ce qui, ajouté aux biens qu'il a reçus de Saint-Maurice d'Agaune, en fait le principal seigneur des contreforts du Jura face au comté de Bourgogne, autre rôle dans lequel il peut remplacer le marquis Adalbert. Dans ces conditions, les hypothèses d'une avouerie étendue à Romainmôtier et d'une parenté avec Ermengarde, qui tient Neuchâtel, prennent tout leur sens : la position de Rodolphe sur le versant nord-est du Jura n'en serait que plus forte. Plus proche du roi mais moins puissant que le comte Humbert, il cumule comme lui une forme d'avouerie et le titre comtal et il contrôle des points de passage importants où la reine est également bien implantée grâce aux concessions royales<sup>132</sup>.

#### - Le réseau des grands de Viennoise

Le poids acquis par les comtes originaires de la Viennoise est confirmé par la solidarité qui les unit. Ces liens d'amitié transparaissent clairement dans le premier diplôme de Rodolphe III citant le comte Humbert. En 1009, lorsque le roi concède d'importants biens à l'évêque de Grenoble et à ses parents, c'est-à-dire aux Guigonides, les comtes Rodolphe et Humbert sont là comme demandeurs et non, comme à l'accoutumée, comme témoins<sup>133</sup>. Ainsi, poussé par d'autres grands de Viennoise, le roi protège les Guigonides, puissante famille qui tient le diocèse de Grenoble et parfois aussi le siège de Valence avant de finir par porter le titre comtal<sup>134</sup>. C'est donc avec, au minimum, la neutralité de Rodolphe III que se constitue une maison bientôt comtale dans le sud-est de la Viennoise. Ce réseau de « Provençaux » s'exprime aussi sans doute à travers la promotion de Manassès, lié aux confins de la Viennoise, installé comme comte à Genève et dont la veuve, nommée Ermengarde comme la reine issue du Viennois, paraît s'être remariée avec Burcard, le frère du comte Humbert<sup>135</sup>.

Le processus d'acquisition de l'autorité publique n'est pas unique, les fonctions d'avoué, de comte et d'évêque jouant à des degrés divers, mais la

---

<sup>132</sup> Parmi les biens reçus du roi par Ermengarde, à l'abbaye du Mont-Joux entourée par les Humbertiens répond le palais de Neuchâtel, voisin des domaines de l'avoué Rodolphe.

<sup>133</sup> MGH 93.

<sup>134</sup> La date est incertaine. B. Galland, *op. cit.*, p. 18, propose la date de 1016, mais elle est rejetée avec force par L. RIPART, *op. cit.*, pp. 165-166. Il paraît prudent de considérer que l'usurpation du titre comtal précède au mieux de quelques années la mort de Rodolphe III.

<sup>135</sup> Sur Manassès et sa femme Ermengarde, cf. *supra*, 2<sup>ème</sup> partie, chapitre II, p. 329.

primauté revient aux fonctions laïques<sup>136</sup>. Surtout le soutien royal s'avère essentiel et c'est bien un groupe aristocratique méridional que Rodolphe III utilise pour quadriller ses états au moins à partir de la deuxième décennie du XI<sup>e</sup> siècle. L'un passe définitivement en Transjurane, y acquérant l'une des premières places, les autres augmentant leur pouvoir à partir de leur région d'origine. Hommes de confiance du roi, ils finissent par contrôler la plupart des accès à la Transjurane. L'influence acquise à partir de 1011 par la reine Ermengarde, sans doute leur compatriote et leur parente, ne peut qu'accélérer une ascension déjà manifeste : la politique laïque croise la politique familiale<sup>137</sup>. Rodolphe III conserve également des serviteurs dans l'aristocratie transjurane.

### Les Transjurans

Dans la deuxième décennie du XI<sup>e</sup> siècle, trois transjurans contemporains de Humbert et de Rodolphe portent le titre de comte et figurent auprès du roi. Les élites de Transjurane n'ont donc pas été évincées des plus hautes charges, d'autant que, dans deux cas au moins, le comte succède à l'un de ses parents.

Le comte Lambert appartient à la famille des Grandson sur laquelle il n'est plus nécessaire de revenir. Que celle-ci continue à occuper les plus hautes fonctions est le signe de la continuité de la politique royale depuis la fin du règne de Conrad. Cependant, Lambert est un personnage beaucoup moins en vue que son parent et prédécesseur, le marquis Adalbert, et il est le dernier de la famille à porter le titre de comte. Dès la génération suivante, les Grandson quittent le camp des fidèles serviteurs du pouvoir et entrent en conflit avec l'abbaye de Romainmôtier dans la perspective d'un pouvoir de type seigneurial.

La plupart des historiens ont fait de Lambert, comte connu en 1009-1010, en 1018 et en 1023/1026<sup>138</sup>, un comte vaudois parce que sa famille est installée dans l'ouest du Pays de Vaud. Cependant, tout porte à croire que ses interventions dans cette zone sont celle d'un voisin prestigieux et non celle d'un comte, d'autant qu'il ne figure pas dans les grands actes

<sup>136</sup> Sauf pour les Guigonides qui atteignent le titre comtal plus tard que Humbert et Rodolphe.

<sup>137</sup> Le rôle des grands laïcs des diocèses de Vienne et de Grenoble ne saurait donc être réduit à la *Familiepolitik*. En Viennoise, il la précède et ces deux aspects de la politique royale doivent être regardés comme complémentaires.

<sup>138</sup> MGH 95 ; L. CIBRARIO et D. PROMIS, *op. cit.*, p. 25 (l'original des Archives Cantonales Vaudoises, CVII / a 39, ne permet pas de rejeter la date de 1018 et fait également mention du comte Humbert, et non Vuibert comme dans certaines transcriptions), HPM I, CCLXII.

royaux la concernant<sup>139</sup>. Peut-être est-il comte Equestre. Certains des domaines rendus à l'abbaye de Romainmôtier en 1018 en sa présence sont situés tout près de Mont<sup>140</sup> et, lorsque des Mont donnent à la même abbaye des biens en Pays de Vaud, à la limite du Pays Equestre, le comte Lambert est le seul titulaire d'un *honor* à figurer dans l'acte<sup>141</sup>. Rodolphe III a pu vouloir installer un fidèle dans le comté Equestre, et pas uniquement pour y contrecarrer l'ambition des Mont. Lambert, par ses possessions, tient les environs de Romainmôtier et d'Orbe et il est le parent des sires de Salins. Sa promotion, en particulier si elle concerne le Pays Equestre qui donne la possibilité d'intervenir sur toutes les passes jusqu'au défilé de l'Ecluse, revient à poursuivre vers le Jura méridional ce qui a été mis en place pour le comte Rodolphe au nord et pour le comte Humbert au sud, à savoir le contrôle par un grand laïc des passages jurassiens. Ainsi, tout l'ouest de la Transjurane est verrouillé. Cependant, contrairement à Rodolphe et à Humbert, ou encore à son parent le marquis Adalbert, Lambert ne paraît qu'une seule fois auprès du souverain et il n'est plus question de lui après 1026 au plus tard. Sa disparition pourrait correspondre au rattachement du comte Equestre à celui de Genève.

La carrière de Robert, futur comte de Genève, commence en 1002, lorsqu'il accompagne son oncle Manassès. Celui-ci est installé par le roi comme comte à Genève, sans doute pour contrôler une région où l'aristocratie locale, surtout les Mont, est particulièrement puissante, voire remuante<sup>142</sup>. Robert est absent ensuite des documents pendant une dizaine d'années, c'est-à-dire sans doute du vivant de Manassès. C'est seulement dans la deuxième décennie du siècle qu'il réapparaît. Entre 1012 et 1019, en tant que comte, il fonde le prieuré de Peillonex et, en 1018, il fait partie des intercesseurs d'une très importante donation royale en faveur de l'abbaye Saint-Maurice<sup>143</sup>. Le Catalogue des abbés de Saint-Oyend parle

---

<sup>139</sup> Le comte Lambert apparaît avant et après la donation du *comitatus* à l'évêque. En Pays de Vaud, il n'est cité que dans des documents concernant l'abbaye de Romainmôtier dont il est un voisin et le *comitatus Waldensis* n'est jamais mentionné. Lambert est absent des grands actes concernant le Pays de Vaud, en particulier des autres donations royales à l'abbaye de Romainmôtier et surtout de la restitution des domaines d'Yvonand à l'Eglise de Lausanne. Cette dernière absence est particulièrement significative car deux autres comtes sont présents et les droits comtaux n'ont pas encore été cédés à l'évêque.

<sup>140</sup> Germagny ; L. CIBRARIO et D. PROMIS, *op. cit.*, p. 25.

<sup>141</sup> HPM I, CCLXII.

<sup>142</sup> C'est justement en Pays Equestre et à propos d'un proche des Mont que Manassès et Robert sont mentionnés lors du plaid à Eysins.

<sup>143</sup> MGH 112. Une telle identification a parfois été rejetée par P. DUPARC, *Le comté...*, p. 59, qui considère à tort que « sa présence, sans titre comtal, à côté d'Anselme, évêque d'Aoste, laisserait plutôt croire qu'il est le deuxième Robert de l'acte de 1002, oncle de cet évêque ». La notice du plaid d'Eysins (MGH 91) n'établit aucun lien de parenté entre l'évêque Anselme et l'un des deux Robert présents, ce que confirment les généalogies connues. Le texte lui-même ne laisse guère de doute. Ecrit à Agaune par le chancelier Amizo et

ensuite formellement de *Robertum comitem Gebennensem* à propos de l'année 1020<sup>144</sup>.

La présence de Robert au plaid de 1002 parmi beaucoup d'autres laïcs n'induit pas qu'il appartienne à l'entourage de Rodolphe III que la donation comtale au prieuré de Peillonex ne cite pas. En revanche, en 1018, son intercession à Agaune dans un grand diplôme indique des relations étroites avec le roi et, deux ans plus tard, il est le seul laïc en compagnie de trois prélats à souscrire l'acte royal pour l'abbaye Saint-Oyend. Contrairement à ses prédécesseurs, Adalgaud et Manasses, Robert fait partie des conseils du souverain qui le qualifie d'ailleurs de fidèle<sup>145</sup>. Ainsi, le roi peut compter sur le comte pour tenir le très vaste comté de Genève. Comme en témoignent sa souscription dans le diplôme pour Saint-Oyend et peut-être le rattachement du Pays Equestre à son autorité, Robert participe aussi au contrôle des passages du Jura, particulièrement sensibles en ces années de conflit avec Otte-Guillaume.

L'interprétation du rang acquis par Robert est délicate. Proche parent d'une famille très importante, les Mont, il succède à son oncle comme comte. Sur les rives sud-est du Léman, le comte Robert aurait pu constituer un adversaire redoutable pour le pouvoir royal. Or il n'en est rien, même si le comte n'a sans doute pas oublié de marquer sa propre autorité et de favoriser les siens<sup>146</sup>. Le cas de Robert doit représenter les ambiguïtés des rapports entre le roi et l'aristocratie, ainsi que les limites d'un raisonnement historique par affinité familiale du fait de la multiplicité des alliances et du rôle aléatoire de la personnalité.

Le troisième grand laïc transjuran titulaire d'un *honor* comtal, Berthold, est cité pour la première fois comme comte en 1009<sup>147</sup>. Il paraît encore en 1018<sup>148</sup> et le petit nombre de documents datés des années 1020 ne permet pas de fixer un terminus précis. D'après les actes auxquels il participe, il appartient au nord de la Transjurane : ceux-ci concernent une

conservé en original, il porte « *quod quidam fideles nostri videlicet conjux nostra Hermengundis regina, Bertoldus quoque et Rodulfus comites et Robertus nec non Hugo episcopus Sedunensis et Heinricus Lausonensis episcopus atque Hugo Genvenensis et Burchardus Lucdunensis, Anselmus Augustensis...supplices...* ». La rédaction n'est pas irréprochable : le nom de la reine elle-même ne prend pas la forme habituelle et la mention *episcopus* n'est signalée que pour les deux premiers évêques, étant jugée implicite ensuite. Il en est sans doute de même pour Robert cité après deux comtes et avant les évêques.

<sup>144</sup> MGH 132. L'année de règne et celle de l'Incarnation ne concordent pas, mais la seconde s'accorde parfaitement avec les personnages cités.

<sup>145</sup> MGH 112.

<sup>146</sup> A la différence des Humbertiens et de Rodolphe, le comte Robert ne mentionne pas la famille royale lorsqu'il dote un prieuré et ses parents paraissent occuper le siège épiscopal de Genève.

<sup>147</sup> MGH 156. Il est absent du plaid de 1002.

<sup>148</sup> MGH 112.

fois le Valais et l'Argovie, deux fois le Pays de Vaud et le comté de Bargaen. C'est sans doute cette dernière zone qui lui est confiée. En effet, dans le seul acte qui cite le comte Berthold mais qui n'est pas rédigé sur ordre du roi, un puissant laïc reçoit en précaire de Saint-Maurice une église du comté d'Utzenstorf et cède en échange une terre dans le comté de Bargaen<sup>149</sup> où le rôle de Berthold est confirmé par un autre diplôme. Dans une donation royale écrite dans le comté de Bargaen et concernant des biens situés dans ce comté, Berthold est en tête de tous les témoins<sup>150</sup>. Au contraire, lorsqu'il s'agit du Pays de Vaud, il apparaît, non comme le premier des laïcs, mais au milieu de la liste des intercesseurs<sup>151</sup>.

Aucune source ne cite les parents de ce comte dont le nom est rarissime en Transjurane<sup>152</sup>. En tout cas, le comte Berthold est bien implanté dans le nord du royaume de Bourgogne et il est notamment très lié à l'aristocratie locale. Il est en relations étroites avec Rodolphe, avoué et comte. Leurs noms se suivent dans quatre chartes et Berthold est le premier témoin de l'échange de biens entre Saint-Maurice d'Agaune et Rodolphe<sup>153</sup>. Cette fréquence exceptionnelle de l'association pourrait laisser croire que les deux personnages sont de très proches parents. Les arguments ne manquent d'ailleurs pas<sup>154</sup>, mais Berthold n'apparaît pas dans les plus grands actes de Rodolphe et de sa famille, les Sigiboldides, et il n'est pas issu de Viennoise<sup>155</sup>. Son orientation alémanique est confirmée par les listes de témoins. En même temps que lui paraissent régulièrement d'autres grands laïcs du nord de la Transjurane comme Amizo, Seliger, Notger ou Odalard<sup>156</sup>. Peut-être y a-t-il un lien entre ce comte et les Zähringen qui portent régulièrement le nom de Berthold<sup>157</sup>. En tout cas, le comte Berthold est un fidèle de Rodolphe III. Sa présence auprès du roi est

---

<sup>149</sup> MGH 156.

<sup>150</sup> MGH 110.

<sup>151</sup> MGH 94 et 112.

<sup>152</sup> Un Bertoldus est scribe à Agaune en 878 ; MGH 1.

<sup>153</sup> MGH 94, 95, 112 et 156 et MGH 168.

<sup>154</sup> Le fils de Rodolphe paraît s'être appelé Ulric, sa belle-fille Adalgi et un de ses petits-fils Conon (M. de TRIBOLET, *La fondation...*, p. 34 et seq). Or, le nom de Berthold est intercalé entre celui de Rodolphe et celui d'Ulric en 1009/1010 (MGH 95). Ceux d'Ulric et d'Adalgot figurent deux fois en même temps que Berthold (MGH 95, 110 et 156 ; Ulric apparaît sous la forme Dedalricus comme Odalard sous la forme Dedalhart) et, mis à part Rodolphe, Conon est le seul comte en compagnie de qui Berthold paraît (MGH 110).

<sup>155</sup> Le nom de Berthold est absent de l'acte de fondation de Bevaix par Rodolphe en 998 (*Chartes de Cluny*, n° 2453) et de celui de Corcelles en 1092 par Humbert, petit-fils de Rodolphe (*ibid.*, n° 3665), alors que la pièce mentionne la généalogie de Humbert. Enfin, Berthold n'est jamais cité lorsque Rodolphe intervient dans sa région d'origine, en Savoie et en Dauphiné.

<sup>156</sup> MGH 110, 156 et 168.

<sup>157</sup> Sur les Zähringen, voir les ouvrages dirigés par K. SCHMID, *Die Zähringer*, notamment le volume 3, *Schweizer Vorträge und neue Forschungen*, Sigmaringen, 1990.

attestée quatre fois et dans trois lieux différents au moins<sup>158</sup> et, dans deux cas situés à huit ans d'écart, il fait partie des intercesseurs d'actes royaux en faveur de l'Eglise<sup>159</sup>. En outre, il est proche d'autres fidèles du roi comme l'avoué-comte Rodolphe et Seliger, à qui sont confiés les insignes royaux après la mort du dernier Rodolphien<sup>160</sup>.

L'exemple de Berthold, ajouté à ceux de Lambert et de Robert, montre que le roi peut encore trouver des grands laïcs transjurans dévoués. Ceux-ci représentent aussi la partie visible des réseaux d'amitié et de parenté aristocratiques qui servent le pouvoir royal soit en lui fournissant des fidèles, soit en désarmant certaines hostilités. Les liens entre Berthold et Rodolphe comme entre Adalbert et Rodolphe indiquent d'ailleurs qu'il serait caricatural d'opposer les grands de Transjurane avec les lignages originaires de Viennoise. L'avoué-comte, malgré ses origines méridionales, joue un rôle fédérateur au cœur de la Transjurane. En revanche, il constitue une exception dans la mesure où il est le seul qui soit installé hors de sa région d'origine. Viennois ou transjurans, les hommes choisis par Rodolphe III reçoivent une autorité sur une zone dans laquelle, par leur parenté ou leur patrimoine, ils sont déjà bien implantés. Une telle politique ne peut que faciliter la patrimonialisation des *honores*, ou la transformation du *comes* en *princeps*. Toutefois, à court terme au moins, un système reposant sur la mise en place de comtes fidèles perdure et garantit la survie d'un modèle public de gouvernement centré sur le roi<sup>161</sup>. C'est cet intérêt ambigu à se soutenir mutuellement qui ressort dans le mouvement de fondation de prieurés.

### **Un exemple de l'ambivalence des rapports du roi et de l'aristocratie : la fondation de prieurés**

Dans l'ensemble formé par les trois diocèses transjurans, leurs issues et leurs marges jurassiennes, savoyardes et tarines, c'est une quinzaine de prieurés qui sont fondés sous le règne de Rodolphe III. A ce groupe doivent être ajoutés ceux qui sont établis par des proches des Rodolphiens dans les quelques années qui suivent la mort du dernier roi de Bourgogne<sup>162</sup>. Or les fondations de prieurés sont un des signes distinctifs des grands lignages et le sens politique de tels gestes est essentiel pour saisir l'influence du roi sur son aristocratie. Peuvent primer l'exemple des Rodolphiens, alliés de Cluny, et le soutien à la politique royale de mise en place d'un réseau de prieurés ou au contraire les intérêts spécifiques de chaque lignage. En d'autres termes, le geste symbolique peut s'inscrire dans un schéma officiel

<sup>158</sup> MGH 94 (Orbe), 95 (?), 110 (Bümpliz) et 112 (Agaune).

<sup>159</sup> En 1010 (MGH 94) et en 1018 (MGH 112).

<sup>160</sup> HERMANN de REICHENAU, *Chronique*, année 1032.

<sup>161</sup> G. SERGI, *Confini*, p. 259.

<sup>162</sup> Cf. T12.

## LES FONDATIONS DE PRIEURÉS AU DÉBUT DU XI<sup>e</sup> SIÈCLE EN TRANSJURANE

Lieu	Date	Réf. Doc	Diocèse	Statut	Fondateur	Grands témoins	Le roi
BEVAIX	998	charte de Cluny n°2453	Lausanne	Cluny	Rodolphe	Adalbert, teudoin	pour le salut de
SAINTE-VICTOR	1000...	MGH148	Genève	Cluny	évêque Hugues	Burcard archevêque et nombreux ...	autorisation
BURSINS	1011...	MGH101	Genève (Équestre)	Cluny	Pas d'acte : seulement église en 1011		donation
PEILLONNEX	1012-1019	(A. Gavard)	Genève	collégiale	comte Robert (après évêque Gérold)	Emerard, Beroard	
SAINTE-GENIX	1023	Cartulaire Saint-André 211	Belley	collégiale Saint-André-le-Bas	Bureard	comte Humbert	repos de rois Conrad et Rodolphe, reine
LUTRY	1025...	MGH165	Lausanne	Savigny	Anselme	Anselme, Vuillencus, Constantin	intervention
SAINTE-ANATOILE de Salins	...1029	MGH122	Besançon	collégiale	Hugues de Salins		confirmation
LE BOURGET	1030	MGH166	Grenoble (Savoie)	Cluny	Amédée	Humbert Humbert et Mallen de Grenoble (Guigonides)	souscrit
LEMENC	1030-1032	MGH127	Grenoble (Savoie)	Ainay	Rodolphe III	archevêque Léger, comte Humbert	donateur
TALLOIRES	1030-1032	MGH137	Genève	Savigny	Ermengarde	nombreux prélats, comte Humbert	pour le repos de
SILLINGY	1039	MGH141	Genève	Cluny	Ermengarde	avoué comte Humbert	pour le repos de
LOVAGNY et SAINT-JORIOZ	1039	HPM1CCVII et CCVIII			Sigibold Leuto	Burcard, Constantin	
	...1044	Cartulaire de Savigny 640	Genève	Savigny	Adalgaud + nombreux frères et Leuto	Guillaume, Burcard, Chonon	

### et dans les zones contrôlées par les Humbertiens

ARBIN	...1011	Grenoble (Savoie)	Cluny
AIME	1019	Tarentaise	Novalaise
LA BURBANCHE	1030	Belley	Cluny
TALLISSIEU	1030	Genève (Bugey)	Cluny
SAINTE-PHILIPPE De la Porte	1038	Grenoble (Savoie)	bénédictins

et public ou être d'abord, voire uniquement, patrimonial et privé. Là encore, Rodolphe III joue un rôle non négligeable<sup>163</sup> car c'est en plein accord avec le souverain que les grands laïcs fondent des établissements religieux.

Un seul établissement est dû au roi, celui de Lémenc, un seul à la reine, celui de Talloires, et un seul à un évêque, celui de Saint-Victor<sup>164</sup>. Deux cas, Saint-Anatoile de Salins et Peillonex, sont intermédiaires entre fondation familiale et fondation publique. En effet, Hugues de Salins est déjà clerc mais pas encore archevêque de Besançon, lors de la fondation de Saint-Anatoile à Salins<sup>165</sup> qui est liée à ses origines familiales. A Peillonex, le comte Robert dote une église qui a pour origine un évêque, mais l'ampleur de la donation et les droits ultérieurs des comtes de Genève sur le prieuré font que Robert peut être considéré comme le deuxième fondateur du lieu<sup>166</sup>. Les deux établissements canoniaux sont donc finalement liés aux principaux lignages plus qu'à une Eglise. D'une manière générale, les fondateurs sont de très grands personnages : Hugues de Salins et le comte Robert mais aussi l'avoué Rodolphe, le comte Humbert, son frère Burcard et son fils Amédée, Anselme, et plus tardivement les Sigiboldides et leurs parents<sup>167</sup>. Ce sont aussi des fidèles du roi, voire pour certains des parents de la reine, avec un équilibre entre Transjurans et originaires de Viennoise<sup>168</sup>. De plus, presque toutes les donations rattachent les nouveaux prieurés à des abbayes proches de longue date des Rodolphiens, comme Cluny, Savigny et Saint-André-le-Bas. L'ambiguïté entre politique lignagère et intérêts de la monarchie est donc réelle. D'ailleurs, à une exception près<sup>169</sup>, Rodolphe III autorise, confirme ou souscrit quand il ne donne pas lui-même et, quand il n'intervient pas personnellement, le donateur prend soin de mentionner le salut de l'âme de Rodolphe et même le repos de celle de son père Conrad<sup>170</sup>.

Plus significative encore est la répartition géographique de ces prieurés. Au nord et à l'est de la Transjurane, les fondations se limitent à

<sup>163</sup> Pour une lecture éminemment politique de l'acte de fondation de Bevaix, et notamment son rôle dans le contrôle des communications, G. COUTAZ, « La donation des droits... », p. 41.

<sup>164</sup> MGH 127 (Lémenc) ; MGH 137 (Talloires) ; MGH 101 (Saint-Victor).

<sup>165</sup> MGH 122.

<sup>166</sup> A. GAVARD, *op. cit.*, p. 9 et seq. .

<sup>167</sup> *Chartes de Cluny*, n° 2453 (Rodolphe) ; *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, n° 211 et MGH 166 (Humbertiens) ; MGH 165 (Anselme) ; H.P.M. I, CCCVII et CCCVIII, et *Cartulaire de Savigny*, n° 640 (Sigiboldides).

<sup>168</sup> L'évêque Hugues, le comte Robert, Anselme et Hugues de Salins font partie des premiers, Rodolphe, les Humbertiens et les Sigibold, des seconds.

<sup>169</sup> La donation du comte Robert.

<sup>170</sup> *Chartes de Cluny*, n° 2453, MGH 137 et 141, *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, n° 211.

Bevaix, Lutry et Aime. Elles sont donc rares là où sont déjà présentes de grandes abbayes proches du roi et des évêques munis de droits comtaux. Au contraire, elles sont nombreuses en Genevois, en Savoie et dans le Bugey méridional, c'est-à-dire là où les relais ecclésiastiques du pouvoir royal sont faibles<sup>171</sup>. Si les motivations religieuses ne doivent jamais être oubliées, la fondation de prieurés participe au phénomène de territorialisation de l'aristocratie et à la légitimation d'un pouvoir local<sup>172</sup>. Le développement de prieurés est également un signe de l'implantation de l'aristocratie dans cette zone intermédiaire entre les centres de pouvoir que sont la Transjurane et Vienne. Néanmoins, il vient aussi garantir les relations entre ces deux régions, non seulement pour les grands du Viennois que la faveur royale a implantés en Transjurane, mais aussi pour le roi lui-même, et l'ensemble des nouveaux établissements s'intègre parfaitement dans la réorganisation de l'espace politique voulue par Rodolphe III. Les nouvelles implantations concernent les rives de tous les grands lacs, les vallées du Rhône, de l'Isère, de l'Arve et de l'Albarine, et la combe de Savoie. Reflet de la grande propriété foncière issue du monde carolingien, la cartographie révèle un quadrillage extrêmement précis. Les prieurés occupent précisément les carrefours et les routes stratégiques qu'aucune grande abbaye ne contrôle ou des positions intermédiaires entre les grands monastères de Transjurane. Cette géographie est d'autant plus remarquable que ces fondations sont le fait d'individus différents.

La fondation de prieurés par les puissants qui pourrait être interprétée comme un signe du déclin d'un pouvoir royal mis sur la touche s'insère dans la réorganisation des espaces de pouvoir voulu par le roi. Il n'en est pas le seul bénéficiaire, mais les grands participent à sa politique et réciproquement car leurs intérêts sont profondément liés et ce n'est pas là le moindre succès de Rodolphe III<sup>173</sup>. Il entend également utiliser les échelons inférieurs de l'aristocratie laïque.

### **Une politique de plus en plus axée sur la petite et moyenne aristocratie**

La diminution du nombre des grands laïcs qui obtiennent des fonctions de premier plan pourrait mécontenter les élites traditionnelles et

---

<sup>171</sup> La cité de Genève regarde surtout vers la zone du Léman et son évêque n'a pas reçu de droits comtaux; celle de Belley joue un rôle extrêmement limité et aucune abbaye ne vient s'intercaler.

<sup>172</sup> En Transjurane, la fondation d'un prieuré ne succède pas à celle d'un *castrum*. Elle ne s'inscrit pas dans une logique de développement seigneurial, ce qui n'est plus le cas dans les fondations ultérieures ; pour une étude de la concomitance du développement des points fortifiés et des prieurés, M. PARISSÉ, *La noblesse...*, pp. 147-152.

<sup>173</sup> Sur la réciprocité entre le roi et ses élites en matière de légitimation politique, G. SERGI, *Confini*, p. 259.

unir les différentes strates de l'aristocratie contre les soutiens du pouvoir rodolphein. Aussi, le roi prend-il soin de s'appuyer également sur des hommes issus de la petite et moyenne aristocratie soit au moyen des relations de fidélité, soit surtout en favorisant des petits notables qui forment la base de l'encadrement local.

Comme l'ensemble du vocabulaire à connotation féodale, le mot fidèle est très rarement employé par la chancellerie royale : seuls quatre personnages reçoivent ce qualificatif. Truto et Utelin sont peut-être des ministériaux, l'un en Valais et l'autre à Vienne<sup>174</sup>. Amizo, fidèle du comté de Bargaen, est un homme plus important puisque son nom est porté par des clercs de premier plan depuis la fin du règne de Conrad<sup>175</sup>. Le dernier dans l'ordre chronologique est Renaud, comte de Bourgogne et fils d'Otte-Guillaume, réconcilié avec Rodolphe III après 1020. Dans un certain nombre de cas, des laïcs sont implicitement les fidèles du roi : Rozelin, à qui Rodolphe III accorde des biens à deux reprises, n'est pas dit fidèle alors que son père a vraisemblablement reçu ce titre sous Conrad<sup>176</sup>.

Ainsi, le mot fidèle désigne en général des membres de familles d'importance locale attachées au souverain et bénéficiant de la faveur royale, mais il est parfois aussi un signe politique, celui de la réconciliation d'un grand avec le roi après la révolte. L'évolution est nette car, sous Rodolphe I<sup>er</sup>, sont qualifiés de fidèles les comtes proches du roi. Un siècle plus tard, le roi a noué des liens personnels avec des membres issus de tous les niveaux de l'aristocratie, au moins dans les régions où le pouvoir royal est fort. Les rapports entre ce dernier et l'aristocratie petite et moyenne ne sauraient cependant se réduire à ces quelques exemples et ces fidèles doivent être replacés dans une catégorie plus large formée par tous ceux que le roi récompense ou favorise.

En l'absence de chroniques spécifiquement bourguignonnes, les laïcs qui entretiennent des rapports avec le roi n'apparaissent que dans les actes émis par le souverain, ou avec son consentement, et par Saint-Maurice

---

<sup>174</sup> Truto est un Valaisan puisqu'il est dit fils de Martin de Collombey, localité située en aval d'Agaune et à côté de laquelle il reçoit des biens en 999 (MGH 84). Utelin est cité comme *serviens* puis comme *fidelis* dans deux diplômes concernant Vienne autour de 1015 (MGH 105 et 107) et, s'il paraît en Transjurane, c'est comme proche de l'avoué Rodolphe. Rien ne permet d'affirmer que Utelin et Odzelin, connus l'un à Vienne, l'autre dans le comté de Bargaen, sont une seule et même personne. Cependant, Odzelin est aussi appelé Odelinus et reçoit des biens à Nugerol comme Rodolphe qui souscrit la concession à Odzelin ; MGH 170. La mise en parallèle des deux personnages conduit à émettre l'hypothèse que Utelin/Odzelin fait partie des Viennois que la faveur royale implante en Transjurane.

<sup>175</sup> MGH 110.

<sup>176</sup> En 966, Conrad donne des biens de l'abbaye de Romainmôtier à Ratzilin et à sa femme Ermeline (MGH 39). Il est difficile de ne pas faire de Rotzelin, qui reçoit des biens de Rodolphe III en 1003 et en 1009, son descendant direct (MGH 152 et 103).

d'Agaune. L'abbaye reste royale malgré la réforme qui a supprimé l'abbatiai laïc et il ne fait aucun doute que son abbé, demi-frère du roi, est un fidèle auxiliaire. L'évolution des bénéficiaires de donations et de concessions est plus sensible dans les actes royaux que dans ceux de l'abbaye valaisanne, celle-ci ayant aussi ses intérêts propres et ses chartes étant moins précisément datées, mais l'ensemble de la documentation conduit à distinguer deux périodes.

- La prédominance des grands jusque vers 1010

Durant les quinze premières années du règne, les concessions et les précaires concernent souvent de grands personnages. Sur les cinq diplômes délivrés jusqu'en 1000, trois le sont en faveur d'Anselme, de Conon, le comte palatin, et de Gauslin, membre du puissant lignage des Mainier<sup>177</sup>. Les deux autres bénéficiaires sont plus modestes, mais le premier est dit *miles* et le second « fidèle du roi »<sup>178</sup>. Parmi les actes non datés antérieurs à 1001, on rencontre encore Gauslin, et sa parenté, et Vuibold, fils de Salicus « *bone memorie* », indication qui renvoie à un personnage puissant ne tenant pas d'*honor*<sup>179</sup>. Un seul document concerne un personnage inconnu et sans titre, Everard, mais le roi n'y est pas mentionné ; il n'est donc pas significatif du règne de Rodolphe III<sup>180</sup>.

Dans la première décennie du XI<sup>e</sup> siècle, ce sont toujours des puissants qui figurent dans les concessions de biens : Gauslin, les Mont, Conrad, puis les Guigonides et Hupald<sup>181</sup>. Aucun d'entre eux n'est dit comte, mais le titre comtal apparaît chez les Mont et l'un de ces Guigonides est un évêque<sup>182</sup>. De plus, tous sont de riches propriétaires. D'un rang moindre mais fidèle de Burcard, Rozelin est un proche à la fois du roi et de l'abbaye de Saint-Maurice<sup>183</sup>. Dans les actes mal datés remontant sans doute à cette même période, figurent également de grands personnages comme l'avoué Rodolphe et Ulric, frère de l'archevêque de

<sup>177</sup> MGH 81, 89 et 147.

<sup>178</sup> MGH 79 et 84.

<sup>179</sup> MGH 90 et HPM II, LIII. *Vuibold* apparaît déjà en Pays de Vaud en 881 ; *Cartulaire de Lausanne*, p. 376.

<sup>180</sup> HPM II, LII. Le bénéficiaire est peut-être un parent du « fidèle Truto », récompensé en 999, car la femme d'Everard se nomme Trutila, nom rarissime qui renvoie à la forme masculine Truto.

<sup>181</sup> MGH 149, 150, 151, 93 et 156.

<sup>182</sup> Amalric est comte en 1002 ; Humbert est évêque de Grenoble et Guigues se pare du titre comtal peut-être avant la fin du règne de Rodolphe III.

<sup>183</sup> MGH 152 (1003) et 103 (1011). Sans entrer dans le débat généalogique de son éventuel lien avec les sires d'Alinge, il est clair qu'il n'appartient pas au sommet de l'aristocratie. La première des concessions est faite avec le consentement du roi et la seconde par le roi lui-même.

Vienne<sup>184</sup>. Le nombre important de diplômes délivrés dans les quelques années qui suivent 1000 et le fait qu'y figurent les Mont dont la fidélité n'est sans doute pas sans faille sont des phénomènes conjoncturels à mettre en liaison avec un retour à la normale après la révolte de 995. Toutefois, ils ne bouleversent pas la politique royale puisque seuls deux personnages inconnus, Sendiadus et Muchardus, sont récompensés dans les années 1000<sup>185</sup>. Les catégories moyennes ou inférieures de l'aristocratie ne sont donc qu'assez rarement représentées dans les actes antérieurs à 1010/1011, époque de réorganisation politique. Elles dominent ensuite.

- La promotion des niveaux inférieurs

A partir des années 1010, les concessions royales ne concernent plus qu'exceptionnellement de puissants personnages<sup>186</sup>. Le seul grand bénéficiaire de précaire est Ermembourg « *nobiliori semine exorta* », fille du comte Lambert, femme de Humbert de Salins et mère d'un archevêque de Besançon<sup>187</sup>. Le changement est net en considérant que tous les autres sont loin du niveau comtal ou épiscopal, à part peut-être le fidèle Amizo<sup>188</sup>.

Deux noms, Dodon et Hemerard, évoquent des lignages seigneuriaux ultérieurs. Avec Turumbert, Dodon est typique des premiers sires d'Aubonne, à la limite du Pays Equestre et du Pays de Vaud<sup>189</sup>. Les biens qu'il a reçus sont situés dans ce *pagus*<sup>190</sup>. Les lieux, mal identifiés, paraissent correspondre à l'est du Pays de Vaud plutôt qu'au voisinage d'Aubonne<sup>191</sup>, mais un comte nommé Turumbert possédait lui aussi des domaines dans cette zone un siècle plus tôt<sup>192</sup>. Dodon appartient donc à un

<sup>184</sup> MGH 169 et 170 (entre 1001 et 1031) sont de peu postérieures à 1000. Dans le premier acte, Rodolphe est dit avoué, et non comte, ce qui plaide pour une datation haute, antérieure à 1011. Dans le second, le rédacteur se nomme Suzo comme dans les années 1000-1003 (MGH 92, 151 et 152).

<sup>185</sup> MGH 92. Ils appartiennent à une région pour laquelle les textes sont très rares, l'Ogoz, et la présence d'un Salico parmi les témoins indique qu'il s'agit sans doute de petits notables locaux.

<sup>186</sup> Il faut laisser de côté le cas du *miles* Amalric, sûrement parent du comte Amalric. A une date antérieure à 1031, il est cité dans une charte écrite avec l'accord du roi, mais c'est un échange qu'il conclut et non un domaine qu'il reçoit ; MGH 167.

<sup>187</sup> MGH 119 (1028).

<sup>188</sup> MGH 110 (1016).

<sup>189</sup> Sur les sires d'Aubonne, L. de CHARRIERE, « Les dynastes d'Aubonne », et G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...*, pp.86-89. L'association des noms de Turumbert et de Dodon est clairement attestée au début du XI<sup>e</sup> siècle puisque, parmi les témoins de l'acte, figure un Turumbert tandis que déjà en 1002, dans la notice du plaid, les noms de Dodon et de Turumbert se suivent (MGH 91).

<sup>190</sup> MGH 161.

<sup>191</sup> Ciens pourrait correspondre à Syens et Villar Abonoio paraît être Villaraboud, à l'est de la Broye, distant d'Aubonne d'une quarantaine de kilomètres.

<sup>192</sup> HPM II, XXVI.

## LES CONCESSIONS DE BIENS À DES LAÏCS SOUS RODOLPHE III

Concessions royales			Concessions d'Againe										
Date	MGH	Bénéficiaire	Zone	Avec approbation royale		Sans approbation royale							
				Date	MGH	Bénéficiaire	Zone	Date	HPM	Bénéficiaire	Zone		
996 997	79 81	Balfred Anselme	Vaud Vaud					av. 1001 av. 1001	II/L.II II/L.III	Everard et Trutilla Vibold fils de Salico	Genève Genève		
999 1000	84 89	Truto Comte Chonon	Valais Hte Argovie	1000	147	Goslin	Vaud	vers 1001	II/L.XIV	prêtre Christian	Genève (Chablais actuel)		
av. 1001	90	Mainier, Goslin	Vaud	1001	149	Gauslin	Vaud, Valais						
1001-1003	92	Sendiadus, Muchardus	Ogoz	1002	150	Conrad	Vaud	1001- 1031	II/L.XII	Beurelme et Milon	Vaud		
				1002 1003	151 152	Adalgaud, Amalric Rozelin	Valais Genève et Bargen						
				1000 ? (av. 1031) vers 1000 ? (av. 1031)	169	Ulric (Anselmides)	Bargen						
1009	93	Guignonides	Grenoblois			Odzelin	Bargen						
				1009	156	Hupald	Bargen et Uranestorf						
1011	103	Rozelin	Valais	av. 1010 ? (av. 1031)	168	Rodolphe, avoué	Bargen						
1011-1025 1016 av. 1025	164 110 117	Hildegard, Ozelin ... Amizo Euvinus	Bargen Bargen Vaud, Ogo	1018 av. 1025 av. 1025 ap. 1025	161 162 162 171	Dodon Jean Guillaume Tipold, diacre	Vaud Equestre Equestre Genève (Chablais)						
				ap. 1026	172	Pierre	Equestre			1026	I/CCLXIII	Pierre et Adèle	Equestre
1028 1030	119 123	Ermenbourg Regenfried	Varais Hte Argovie							av. 1031	II/L.XV- L.XI	Aimerard	Genève
av. 1031	124	Uimerius	?	av. 1031	167	miles Amalric	Equestre						

lignage bien implanté et qui ne joue plus les tout premiers rôles, puis constitue une seigneurie importante<sup>193</sup>.

Hemerard, puis Aymerard, évoque les origines de la très puissante maison de Faucigny. Dans les années 1010, il souscrit la donation du comte à l'église de Peillonex<sup>194</sup> et, vraisemblablement à la fin des années 1020<sup>195</sup>, il reçoit deux précaires dans le nord du comté de Genève, à l'ouest de l'actuel Chablais. Hemerard apparaît comme un laïc d'une certaine importance avant même de recevoir des précaires mauriciennes et les sources laissent entrevoir qu'il n'est pas le premier puissant laïc du lignage. En effet, chez les Faucigny des deux générations suivantes, reviennent les noms de Louis et de Guy. Or, une autre charte de Saint-Maurice, probablement des années 970, cite Louis et Ulric qui bénéficient d'une précaire entre Thonon et les Allinges, zone où les Faucigny ont ensuite des droits<sup>196</sup>. En 1005, un certain Guy est avoué de l'évêque de Genève lorsque celui-ci cède des biens situés vers Vevey<sup>197</sup> et, une trentaine d'années plus tard, Louis, fils de Guy, cède des biens vaudois en échange de précaires de Saint-Maurice d'Agaune situées en Chablais actuel et en Faucigny<sup>198</sup>. L'implantation territoriale entre le Léman et l'Arve et les liens avec l'Eglise de Genève se précisent. Il faudrait donc considérer que les cas de Dodon et d'Hemerard sont finalement similaires, même si la fortune du second paraît plus récente : Rodolphe III favorise le développement et l'ancrage territorial de la moyenne aristocratie.

D'autres noms des années 1020 sont même isolés et jamais portés chez les puissants de Transjurane. Ainsi, alors que Pierre est inconnu en Transjurane avant le début du XI<sup>e</sup> siècle, on rencontre soudain un ou deux clercs de ce nom là<sup>199</sup> et un laïc. Celui-ci ne reçoit pas moins de deux concessions en Pays Equestre. L'une, en 1026, émane de Burcard seul<sup>200</sup>, mais il est ensuite qualifié de fidèle dans un acte donné avec le

<sup>193</sup> Cette conclusion rejoint celle formulée pour les XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles par G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...*, p. 89, pour qui les d'Aubonne appartiennent à la moyenne aristocratie par leur aire d'influence et leurs alliances.

<sup>194</sup> A. GAVARD, *op. cit.*, p. 17. Le premier témoin est Ermerard. La proximité réside donc à la fois dans les noms, Hemerard et Ermerard, et dans les lieux, Peillonex et Faucigny.

<sup>195</sup> Les actes de l'abbé Burcard sont rédigés l'un par le chancelier Lettold et l'autre par un scribe nommé Pierre, noms qui correspondent à des textes rédigés entre 1026 et 1030 ; cf. MGH, p. 69.

<sup>196</sup> HPM II, XLV. Pour la localisation exacte, voir RG 180.

<sup>197</sup> F. de GINGINS-LA-SARRA, « L'avouerie... de Vevey... », *MDR*, t. XVIII, p. 91, n° 1.

<sup>198</sup> HPM II, CV.

<sup>199</sup> Le chanoine de Saint-Maurice d'Agaune (MGH 147) et le scribe de la même abbaye (MGH, p. 69), voire le prêtre qui rédige une donation de Romainmôtier (MGH 146), ne sont peut-être qu'une seule personne.

<sup>200</sup> HPM I, CCLXIII.

consentement du roi<sup>201</sup>. Dans les deux cas, Pierre ne donne aucune terre en échange et doit seulement une redevance en vin. Par ailleurs, dans la plus ancienne charte, tous les témoins sont des personnages inconnus et tous les biens concernés se situent dans une zone très limitée<sup>202</sup>. Pierre est donc un homme libre, sûrement aisé, en rapport avec les puissants sans être lui-même un grand personnage. Le diacre Tipold qui, avec sa femme et ses enfants, reçoit des biens en Chablais, Jean, en Pays Equestre, et Guillaume sont sans doute dans le même cas<sup>203</sup>. Leurs noms sont inconnus dans les grands lignages et aucun témoin prestigieux ne souscrit les actes les concernant. De plus, quand la précaire est rémunérée, c'est en argent et non en terres. Ceux qui bénéficient des largesses du roi directement, et non via Burcard, appartiennent à une catégorie sociale un peu plus élevée et homogène. Ainsi, la donation à Regenfried<sup>204</sup> est souscrite par Rozelin à qui le roi accorde aussi des biens, par Dédalric, témoin secondaire d'une charte où figurent des comtes, par Pandolf et Valzo qui souscrivent à d'autres chartes<sup>205</sup>.

Ce sont tous les échelons inférieurs de l'aristocratie et ses marges qui apparaissent ici dans des actes émanant du roi ou consentis par lui. La zone concernée se limite à la Transjurane originelle et cette particularité démontre, s'il en était besoin, qu'au cœur du royaume les liens entre le roi et les hommes libres, quelle que soit leur puissance, demeurent plus étroits qu'ailleurs.

Toutefois, une étude à partir des actes et des précaires issus de la famille royale ne peut offrir qu'un tableau aussi partiel que les sources elles-mêmes. Le roi dispose dans l'aristocratie de fidèles pour qui, comme Seliger, aucun diplôme n'est conservé. Seligerius intervient comme témoin d'un échange de biens concernant Saint-Maurice d'Agaune dans le comté de Bargaen au début du XI<sup>e</sup> siècle puis dans les comtés de Bargaen et d'Uranestorf en 1009 et il souscrit à un acte royal toujours dans le comté de Bargaen en 1016<sup>206</sup>. Les trois actes sont remarquables par l'homogénéité et le haut niveau social des témoins<sup>207</sup>. En 1032, Seliger est choisi pour porter les insignes royaux du défunt roi Rodolphe à l'empereur Conrad, signe que sa famille est devenue très proche du pouvoir quoiqu'elle ne tienne aucun *honor*. Le cas de Seliger, bien implanté dans le comté de

---

<sup>201</sup> MGH 172.

<sup>202</sup> Commugny et Ecogia sont voisines en Pays Equestre.

<sup>203</sup> MGH 171, 162 et 163.

<sup>204</sup> MGH 123.

<sup>205</sup> MGH 103 ; MGH 156 ; MGH 172.

<sup>206</sup> MGH 168 (Salierius), 156 et 110 (Seligerius).

<sup>207</sup> Le premier est demandé par l'avoué Rodolphe. Le second, établi pour Hupald, a pour témoins les comtes Rodolphe et Berthold, Adelgoth et Amizo. Le troisième, une donation à Amizo, est souscrit par Adalgoz et les comtes Berthold et Conon.

### LA DESTINATION DES ACTES DE RODOLPHE III

	Etabl. religieux			Eglise			Laiç			Relig. indiv.			Reine		
	R	D	C	R	D	C	R	D	C	R	D	C	R	D	C
Roi	3	9	8	1	12	1	0	12	1	0	3	0	0	4	0
	<b>20</b>			<b>14</b>			<b>14</b>			<b>3</b>			<b>4</b>		
Consentement royal	1	1	4	0	1	0	0	12	4	0	1	0			
	<b>6</b>			<b>1</b>			<b>16</b>			<b>1</b>			<b>24</b>		
Reine	0	6	1	0	1	0									
	<b>7</b>			<b>1</b>									<b>0</b>		

En nombre d'actes R : restitution, D : donation, C : confirmation

	Etabl. religieux			Eglise			Laiç			Relig. indiv.			Reine			Nbr actes
	R	D	C	R	D	C	R	D	C	R	D	C	R	D	C	
Roi seul	36%			25%			25%			5%			7%			<b>55</b>
				<b>62%</b>			<b>38%</b>									
Consentement royal	33%			19%			38%			5%			5%			<b>79</b>
				<b>52%</b>			<b>48%</b>									
Dons seuls du roi seul	22,5%			30%			30%			7,5%			10%			<b>40</b>
				<b>52,5%</b>			<b>47,5%</b>									

En pourcentage des actes

Bargen et fidèle des Rodolphiens, rejoint celui d'Amizo, déjà évoqué pour le règne de Conrad. Avec les comtes Rodolphe et Berthold, avec Adalgoth et Hupald, Seliger et Amizo constituent un groupe partiellement hétérogène sur le plan social mais apparemment soudé et qui forme l'ossature de l'action de Rodolphe III dans le nord du royaume.

Parmi les bénéficiaires de concessions, les comtes et la plus haute aristocratie du royaume représentent l'exception : l'intervention royale est alors un signe de la faveur du prince. Au contraire, le reste de l'aristocratie représente la majeure partie des actes royaux. Dans ce cadre là, le roi continue à contrôler ou à promouvoir des lignages secondaires qui ne forment pas la clientèle privilégiée des grands : il n'y a pas d'organisation pyramidale ni d'écran aux dépens du pouvoir royal. Ainsi, la masse de l'aristocratie est encadrée par quelques supergrands, qui cumulent plusieurs fonctions de commandement à un échelon plus ou moins régional, et par des lignages plus modestes dont le roi favorise la puissance strictement locale. C'est donc un système équilibré qui est mis en place, même si la structure des sources a tendance à minimiser notre perception des rapports de force entre les différentes strates de l'aristocratie<sup>208</sup>. Des formes de dépendance des petits lignages envers les plus puissants existent sûrement car ces derniers, comme fidèles soutiens du monarque ou comme titulaires des *honores*, se trouvent forcément en position intermédiaire.

Les rapports du roi avec les laïcs sont fort différents de ceux que l'historiographie a longtemps mis en avant, soit un naufrage du pouvoir royal, en particulier du fait de la personnalité du roi. Rodolphe III fait même de la recherche de soutiens aristocratiques une priorité comme le montre une comparaison avec la Germanie. Sous Otton III, près de la moitié des quatre cents actes impériaux s'adressent à des établissements religieux, un tiers à des églises et un cinquième seulement des diplômes sont délivrés à des personnes, les laïcs ne représentant que quinze pour cent du total<sup>209</sup>. Or, de tels chiffres n'indiquent nullement une *Reichskirchenpolitik* tournée contre l'aristocratie et la politique d'Otton III s'appuie aussi bien sur les grands laïcs que sur les églises et les abbayes<sup>210</sup>. Cette analyse s'applique *a fortiori* au royaume de Bourgogne. Sur

<sup>208</sup> Pour autant, la situation bourguignonne n'a rien de commun avec celle qui prévaut en Italie où « les tensions les plus graves semblent avoir opposé la moyenne aristocratie aux grands seigneurs » ; J.P. DELUMEAU, *op. cit.*, p. 66.

<sup>209</sup> Les trois quarts des concessions à des personnes concernent des laïcs ; M. PARISSÉ, « Otton III et l'église impériale », *Actes du colloque de Porrentruy*, à paraître.

<sup>210</sup> La critique du *Reichskirchensystem* a mis en avant la similitude du contenu des diplômes ottoniens accordés aux institutions religieuses et aux laïcs et la différence de conservation au profit des fonds ecclésiastiques ; M. PARISSÉ, *ibid.*

l'ensemble des diplômes accordés par le roi ou consentis par lui, les abbayes occupent aussi la première place, mais avec une avance moins marquée qu'en Germanie, et les laïcs sont autant représentés que les églises avec vingt-cinq pour cent du total. En s'en tenant aux seuls dons du roi lui-même, le rapport s'inverse même : les donations aux personnes dominent et les églises et les laïcs sont les plus favorisés avec chacun un tiers des dons royaux<sup>211</sup>. Une analyse strictement quantitative met donc en évidence que, plus encore qu'en Germanie, l'utilisation de l'Eglise n'est qu'un aspect de l'activité royale.

C'est toute une politique royale envers les laïcs qui commence à la fin du règne de Conrad avec les prémices d'un renouvellement du cadre administratif et le recours à des familles nouvelles par leurs origines, tant géographiques que sociales. Rodolphe III utilise à son tour les fidèles transjurans de son père, mais il accentue la politique de Conrad, lui donnant une réelle ampleur. Ainsi, le roi obtient une coopération réelle à sa politique comme le montrent les fondations de prieurés et l'absence d'appui que trouvent les révoltés germaniques pénétrant en Transjurane en 1027. Cette politique est d'autant mieux acceptée qu'elle sert les intérêts de la plupart des familles de la haute aristocratie dont le pouvoir s'étend et l'implantation se pérennise.

Les comtes jouent un rôle essentiel. Rodolphe III a cherché à en réduire le nombre et surtout à les répartir géographiquement. Là où il ne dispose pas d'une Eglise à qui confier des droits comtaux, il a renforcé le pouvoir des comtes en mettant en place des hommes puissants qui contrôlent des zones assez vastes, un ou plusieurs comtés et des routes importantes. Les « supercomtes » sont des proches du souverain dans l'entourage duquel ils figurent et qui les associe régulièrement à ses décisions. Garants de l'ordre public dans une circonscription définie, ils paraissent aussi souvent à plusieurs, soit en en groupe soit en assistant le roi en dehors de leurs comtés et même en dehors du royaume. Ils participent de la puissance publique en général dans la tradition carolingienne tandis que le cumul de diverses autorités, au titre de comte dans plusieurs comtés ou à celui d'avoué et de comte, favorise à la fois une territorialisation du pouvoir public et un assouplissement du cadre antérieur. En contribuant à l'apparition d'entités territoriales supérieures au *comitatus* ou au *pagus* entre les mains de familles jugées sûres, Rodolphe III joue un rôle essentiel dans la gestation des principautés et dans une transition sans rupture<sup>212</sup>. La géographie politique ultérieure est déjà bien

---

<sup>211</sup> Cf. T14.

<sup>212</sup> Dans un schéma d'inspiration publique, on ne saurait opposer le pouvoir royal carolingien et les grands féodaux et G. SERGI, *Istituzioni*, p. 230, préfère parler d'organisation dynastique sans rupture et de coexistence des pouvoirs.

en place et la disparition du royaume de Bourgogne ne change rien : seuls les titres comtaux attestés à la fin du règne de Rodolphe III survivent.

Mais si Rodolphe III aide à la naissance de préprincipautés, il borne et répartit ses faveurs. Celles-ci ne concernent que quelques familles avec un savant dosage géographique. L'essor des familles de Viennoise, sensible à la fin du règne de Conrad, se poursuit sous Rodolphe III et se renforce encore après le remariage du roi avec une des leurs, mais le roi recrute ses comtes également sur les rives du Léman, en Pays de Vaud ou dans le comté de Bârgen. Le pouvoir confié est également mesuré. La concession des droits comtaux à certains évêques limite les ambitions et le roi se garde bien de faire élire à ces sièges de très proches parents des comtes en place<sup>213</sup> ou de concéder des biens d'Eglise à des laïcs, à l'exception du patrimoine mauricien. Même dans ce cas, ce sont de plus en plus des lignages secondaires ou modestes qui en bénéficient<sup>214</sup>. Par une politique de donations et de précaires, Rodolphe III renforce l'implantation locale des catégories inférieures de l'aristocratie en leur permettant d'ajouter à leur patrimoine la détention de biens d'origine publique, phénomène si important dans le processus de seigneurialisation<sup>215</sup>. Les biens royaux et les *honores* ne sont pas arrachés à un souverain qui continue d'occuper une fonction régulatrice et distributrice dans un schéma politique en pleine transformation : le roi prend l'initiative d'une réorganisation qui fragmente les espaces et répartit les rôles, comté menant à la principauté pour quelques uns, possessions menant à la seigneurie pour les autres. Ainsi le cadre politique carolingien s'efface tandis que se prépare une patrimonialisation des pouvoirs, non pas sauvage mais par le haut. Détenteur et modèle de l'autorité publique<sup>216</sup>, le roi demeure le centre reconnu d'un nouvel équilibre.

---

<sup>213</sup> Il faut attendre 1034 pour trouver le premier exemple : Aimon, fils du comte Humbert aux Blanches Mains, devient évêque de Sion, siège qui détient des droits comtaux depuis 999.

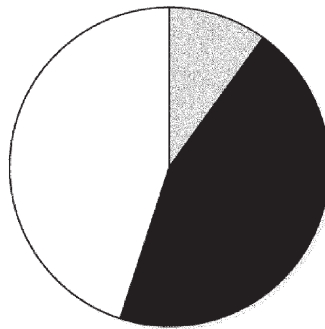
<sup>214</sup> Cette utilisation de l'aristocratie petite et moyenne n'est pas sans similitudes avec la politique menée par Conrad II peu après, dans le contexte très différent de l'Italie notamment ; J.P. DELUMEAU, *op. cit.*, p. 63, et G. TABACCO, « *Orientamenti feudali dell'impero in Italia* », dans *Structures sociales et féodalisme dans l'occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, EFR, Rome, 1980, pp. 226-226.

<sup>215</sup> Sur l'importance en Lombardie de l'acquisition des *curtes* royales, fortement organisées et dépositaires de la tradition d'exercice du pouvoir public F. MENANT, *op. cit.*, p. 407.

<sup>216</sup> G. CASTELNUOVO, « Les élites... », p. 397, n. 50, conclut à l'absence de comtés seigneuriaux même pour le Lyonnais.

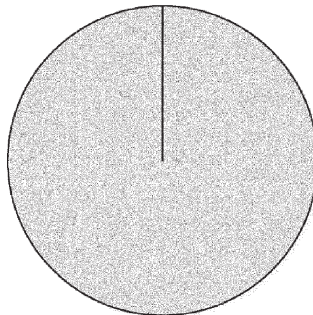
## LA RÉPARTITION DES NOTIFICATIONS DES ACTES ROYAUX SOUS RODOLPHE III

Entre 993 et 1003  
(MGH 76-92)



12 actes

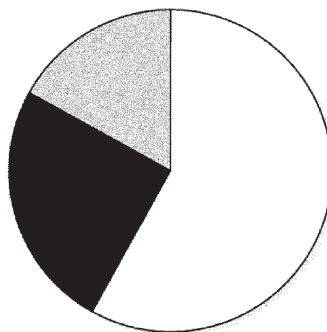
Entre 1009 et 1020  
(MGH 93-114)



11 actes

6 actes

Entre 1020 et 1032  
(MGH 116-126)



- Actes adressés aux seuls fidèles du roi
- Actes adressés aux seuls fidèles de l'église
- ▒ Actes adressés aux fidèles de l'église et du roi



## CONCLUSION

Les soixante dernières années du royaume de Bourgogne sont marquées par une évolution profonde : alors que les rois avaient jusque là conservé le cadre carolingien hérité de la fin du IX<sup>e</sup> siècle et du *ducatus* originel, les deux derniers Rodolphiens suivent une politique dérivée du modèle ottonien destinée à donner une consistance au royaume, puis à réorganiser les structures de pouvoir pour maîtriser l'aristocratie. A partir des années 970, le roi utilise sa parenté, lui conférant des fonctions variées, puis recourt à l'Eglise, plaçant alors ses hommes sur les sièges épiscopaux et s'appuyant sur quelques grandes abbayes. Il limite l'accès des puissants aux *honores*, non sans souplesse<sup>1</sup>, et il diminue l'importance des rives du Léman au profit de l'Alémanie et de la Savoie. S'il lègue à son fils un groupe de comtes, d'évêques et d'abbés attachés au pouvoir royal, Conrad mène une politique d'ampleur limitée, notamment sur le plan institutionnel.

Celle de Rodolphe III, qui ressemble à celle de ses contemporains sans en être le pâle reflet, est plus novatrice, plus complète et plus radicale. Sa *Kirchenpolitik*, plus proche des usages germaniques que celle de son père, se marque par l'importance des évêques, dont d'anciens chapelains royaux, dans l'entourage royal et par le soutien accordé aux églises et aux abbayes, notamment par des concessions de vastes droits publics. L'utilisation de la parenté est systématique puisqu'elle se voit confier l'abbaye royale, les sièges épiscopaux de première importance, des droits comtaux et de vastes biens stratégiquement placés. Le frère du roi, archevêque-abbé, est le deuxième personnage du royaume, mais faute d'autres proches parents, Rodolphe III a recours à la reine et à ses cognats, c'est-à-dire à des personnages qui représentent également la haute aristocratie laïque. Celle-ci s'affirme plus qu'en Germanie comme le troisième pilier de la monarchie rodolphienne qui repose sur un petit groupe de comtes, munis de droits publics étendus, mais aussi sur un réseau de fidèles, munis de biens royaux et appartenant à tous les niveaux de l'aristocratie.

L'habileté de Rodolphe III consiste à entrecroiser des forces de différents types. Ainsi, peu d'espaces échappent à l'action du roi et de ses proches<sup>2</sup> et toutes les voies de communications sont strictement contrôlées, surtout les accès à la Bourgogne comtale révoltée et l'axe majeur de ce *Strassensystem* qu'est la route menant de Lorraine en Italie par la

---

<sup>1</sup> Autour d'Arles, Conrad favorise l'implantation de ses fidèles laïcs puis soutient les évêques contre certains d'entre eux. J.P. POLY, *La Provence...*, p. 37.

<sup>2</sup> Cf. C15.

Transjurane<sup>3</sup>. La complémentarité des divers soutiens de la monarchie illustre aussi le souci de ne pas accorder de position trop dominante. Le roi dote plus souvent la petite et moyenne aristocratie que les grands lignages et les prélats qui détiennent des droits comtaux appartiennent au cercle des fidèles du roi, sinon à sa famille, mais leurs plus proches parents ne tiennent aucun comté. De même, les grands lignages qui cumulent les comtés avec la faveur du roi ne tiennent ni cité d'importance ni grande abbaye. De ce point de vue, la distinction entre comtés ruraux et centres urbains est opérante, même si elle souffre de notables exceptions<sup>4</sup>. En entremêlant tous les éléments de sa politique, Rodolphe III la rend efficace mais peu lisible, d'où l'impression que les structures et les espaces politiques issus du royaume de Bourgogne sont émiettés.

Alors que se rencontrent les traditions carolingiennes et l'émergence du monde seigneurial, la politique du dernier roi de Bourgogne vise à un nouvel équilibre dont il pourrait rester le centre. Rodolphe III encourage la formation de grandes entités territoriales dominées par un puissant investi régulièrement d'un ou plusieurs grands *honores*, politique déjà pratiquée à une autre échelle dans l'empire carolingien finissant. Ainsi apparaissent les principautés ultérieures comme le comté de Genève et « C'est aux barons qu'on prête hommage les mains dans les mains ; c'est à eux qu'on obéit comme au roi... »<sup>5</sup>. Au cœur du royaume, en Pays de Vaud et en Valais, les prélats investis de droits comtaux tendent à constituer de vastes seigneuries épiscopales et leur puissance temporelle est complétée, ou contrebalancée, par le développement de circonscriptions autonomes formées autour des abbayes. De plus, des lignages secondaires, voire modestes, disposent de réelles potentialités seigneuriales grâce aux concessions royales. Le schéma est toujours celui de l'autorité publique même si les « *ambiziose ristrutturazioni circoscrizionali* »<sup>6</sup> tiennent à la fois de la concentration du pouvoir en préprincipautés et d'une fragmentation en seigneuries.

Une nouvelle fois, se retrouve le décalage chronologique entre les régions et entre l'évolution des structures sociales et celle des institutions. Au contraire de la France ou de l'Italie, le développement d'une puissante

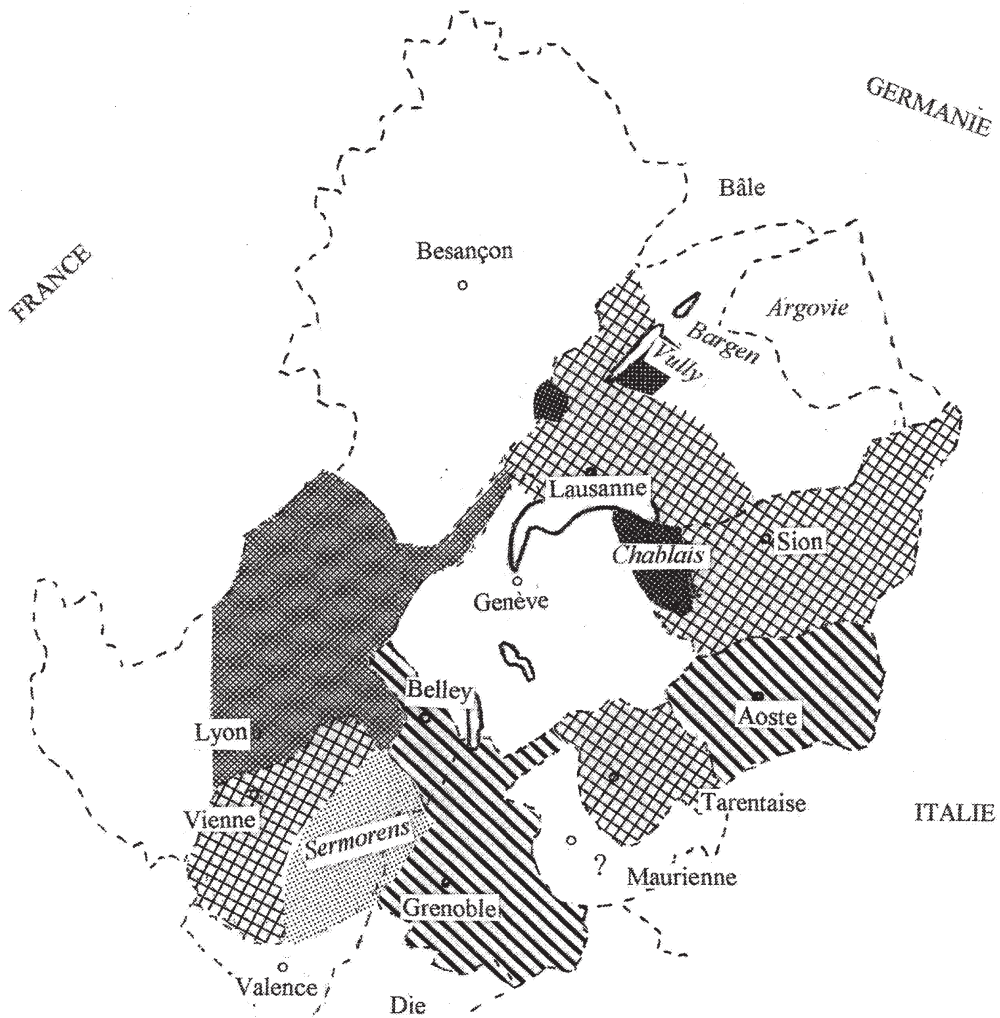
<sup>3</sup> G. TABACCO, « *La formazione...* », p. 234, H. E. MAYER, « *Die Alpen...* », p. 57, et H. BÜTTNER, *Waadtländ...*, p. 80.

<sup>4</sup> G. SERGI, *Confini*, p. 263. La distinction ne doit cependant pas être systématisée dans la mesure où certaines cités sont bien modestes et où d'autres parmi les plus importantes, comme Genève et Besançon, ne sont pas concernées. Sur le rôle des cités dans l'organisation du pouvoir en Italie, G. TABACCO, *Piemonte medievale. Forme del potere della società*, Turin, 1985, et notamment G. SERGI (pp. 5-28), « la cité comme lieu de continuité des notions publiques du pouvoir ; l'aire des marches d'Ivrée et de Turin ».

<sup>5</sup> THIETMAR, *Chronique*, I. VIII, c. 30. Le chroniqueur germanique, défavorable à Rodolphe III, omet de dire que ces grands exercent le pouvoir au nom du roi dont ils sont, sauf exception, de vrais fidèles.

<sup>6</sup> G. SERGI, *Confini*, p. 263.

## LES POUVOIRS LOCAUX VERS 1025



- Droits comtaux cédés à la reine
- Droits comtaux cédés à l'évêque
- Domination épiscopale sans cession des droits comtaux
- Importants droits publics de l'évêque membre d'une famille comtale
- Domination par un comte laïc (sauf la cité)
- Zone liée ou soumise à une abbaye royale

Chablais *pagus/comitatus* sans cité  
 Besançon cité

aristocratie sur de nouveaux modèles ne se traduit pas immédiatement par un recul net du pouvoir royal au plus tard en l'an mil<sup>7</sup>. Comme en Lorraine, sinon comme en Germanie, la sortie du cadre institutionnel carolingien s'opère partiellement et progressivement à partir du début du XI<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup> et elle se fait par le haut, à travers le royaume post-carolingien, car Rodolphe III met en place des « *strutture policentriche, originali nella capacità di esprimere funzionamenti adeguati alla realtà dei loro anni* »<sup>9</sup>. En ce sens, la formule de K.F. Werner selon qui « la fameuse révolution de l'an mille... est un cas classique d'évolution réussie » n'est pas sans intérêt pour la Transjurane<sup>10</sup>. Toutefois, en l'absence d'héritier chez les Rodolphiens, le temps joue contre le pouvoir royal : les prétentions germaniques à la succession deviennent le principal facteur des troubles et des recompositions qui achèvent la métamorphose de la Transjurane.

---

<sup>7</sup> En Provence, le système carolingien disparaît au plus tard vers 990 (J.P. POLY, *La Provence...*, p. 66-68) et P. BONASSIE, « Du Rhône à la Galice : genèse et modalités du régime féodal », dans *Structures féodales et féodalisme...*, pp. 17-44, place également les débuts de la période féodale autour de 1000. Cependant, le cadre est déjà celui d'une principauté et non celui d'un royaume. En Italie, la disparition d'un pouvoir royal cohérent remonte au premier quart du X<sup>e</sup> siècle ; J.P. DELUMEAU, *op. cit.*, pp. 40-41.

<sup>8</sup> La description de la Lorraine du début du XI<sup>e</sup> siècle est bien proche de celle de la Transjurane même si le pouvoir s'exerce évidemment avec moins de vigueur et « au X<sup>e</sup> siècle, l'aristocratie lorraine a continué de vivre comme en pleine époque carolingienne » ; M. PARISSÉ, *La noblesse...*, pp. 57-58. Dans l'historiographie allemande, la coupure est souvent placée au milieu du XI<sup>e</sup> siècle comme le fait par exemple H. FÜHRMANN, *Deutsche Geschichte im Hohen Mittelalter*, Göttingen, réed. 1993. Par contre, H. KELLER, *Zwischen regionaler Begrenzung und universalem Horizont*, Berlin, 1986, prend 1024 pour point de départ. Pour une vision d'ensemble, *Bulletin de la MHFA*, n° 14, 1987, pp. 6-25 et surtout p. 29.

<sup>9</sup> G. SERGI, *Confini*, p. 259. La notion de polycentrisme, employée à propos des royaumes post-carolingiens, doit être nuancée pour la Transjurane où il n'existe pas d'intermédiaire entre le roi et les comtes.

<sup>10</sup> K.F. WERNER, *Naissance...*, p. 449. La formule n'a pas été émise en fonction de la Transjurane. Elle est précédée de notations qui rejoignent celles de C. Duhamel-Amado et de G. Sergi sur les « transitions souples ».

## QUATRIÈME PARTIE

### **UN ROYAUME EN SURSIS (1016-1057)**



Le long règne de Rodolphe III, près de quarante ans, n'a été le plus souvent observé qu'en ignorant l'existence d'un véritable souci de gouverner : la seule perspective était celle du rattachement à la Germanie<sup>1</sup>. Bien que des arrière-pensées existent à ce sujet depuis l'époque ottonienne, la question de la succession ne se pose qu'à partir des années 1010. L'absence d'héritier alors que le roi atteint une quarantaine d'années commence à ouvrir des perspectives aux parents des Rodolphiens et le remariage du souverain en 1011 fait apparaître deux beaux-fils. La période qui commence en 1016, année des premiers conflits de succession, est donc marquée par les crises qui rythment les étapes de l'union de la Bourgogne à l'Empire. Avec des méthodes et des succès divers, les empereurs successifs cherchent à se faire formellement promettre la succession du royaume de Bourgogne. Rodolphe III modifie alors ses priorités politiques et institutionnelles, mais il prend progressivement conscience que le rattachement à l'Empire est inéluctable et il finit par s'y résoudre. Aux conflits entre Rodolphe III et les empereurs succèdent les troubles liés à la succession elle-même puis les efforts des Saliens pour arrimer définitivement leur nouveau royaume à l'empire.

Conrad II et Henri III peuvent se poser ou non en continuateurs des Rodolphiens, mais le remplacement d'une autorité royale proche et indigène par le pouvoir impérial, forcément plus lointain, ne peut que conduire à la mise en place d'un nouvel équilibre entre les grands locaux. Dès lors se pose la question du devenir de l'autorité publique, surtout pour le comte de Genève mais aussi pour les évêques et pour les grandes familles qui occupent ces charges, pris entre un souverain qui joue encore un rôle réel mais plus faible et des seigneuries de plus en plus puissantes : le système de la détention de l'autorité publique, d'essence royale, est confronté au modèle seigneurial, d'abord patrimonial et lignager. Pour la Transjurane, la succession de Rodolphe III pose également un problème d'identité car son existence est presque dès l'origine liée au pouvoir des Rodolphiens. Les puissants doivent se déterminer face à plusieurs candidatures et certains peuvent être tentés de se tourner vers la Francie occidentale plutôt que vers l'Empire. A terme, c'est la notion même de

---

<sup>1</sup> Même R. Poupardin a fini par céder, non sans résistance, à l'obsession des rapports avec la Germanie et c'est essentiellement sous cet aspect qu'il envisage la chronologie du règne de Rodolphe III ; R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 113 et *seq.*.

FRANÇOIS DEMOTZ

Transjurane qui est remise en cause quand diminuent l'importance et l'unité des rives du lac Léman, zone centrale de la monarchie rodolphienne, puis quand disparaît le royaume de Bourgogne après 1056.

## QUATRIÈME PARTIE

### CHAPITRE I

#### **La fin du royaume de Bourgogne et de la Transjurane**

Jusque dans les années 1010, Rodolphe III a gouverné ses états avec pragmatisme. Laissant à de puissants fidèles le soin de dominer la Viennoise et même la Provence, il réorganise la Transjurane, zone interne au royaume, politique qui culmine avec la série d'actes de 1009-1012 et une tentative sur Besançon en 1015. Ensuite, le contexte est fondamentalement différent : l'aide du roi de Germanie se transforme en menace pour obtenir la succession du royaume de Bourgogne et à l'affrontement roi-aristocratie succède la lutte aristocratie-empereur, laissant le roi en retrait et attentiste. Le changement de roi de Germanie favorise aussi l'apaisement et Rodolphe III parvient à un accord avec son nouveau successeur. Sans abandonner le pouvoir, il laisse les grands et le souverain germanique manœuvrer dans la perspective du prochain changement de dynastie. Toutefois, le souverain rodolphien reste encore le ciment du royaume de Bourgogne. Aussi la mort de Rodolphe III en 1032 est-elle plus lourde de conséquences que prévu puisque Conrad II doit affronter un compétiteur qui dispose de soutiens en Transjurane et un succès assez rapide n'empêche pas des révoltes ultérieures. L'intérêt réel porté à la Bourgogne par Conrad II et surtout par son fils et leur intervention personnelle permettent d'apaiser les esprits et de rendre effective l'union des royaumes de Bourgogne et de Germanie jusqu'à la disparition de Henri III en 1057.

#### **RODOLPHE III ET SA SUCCESSION (1016-1032)**

La question de la succession de Rodolphe III ne naît sans doute pas en 1016. Thietmar fait allusion à des promesses antérieures<sup>1</sup>, mais l'entrée de Henri II dans Bâle en 1006 représente l'affirmation de ses droits sur la

---

<sup>1</sup> « *Imperator sapienti usus consilio hoc, voluit cum hiis id sibi firmitus subdere, quod longe prius rex predictus ei sacramentis post mortem suam sancierat.* » THIETMAR, l. VII, c. 20, p. 845.

Bourgogne, au mieux une prise de gage<sup>2</sup>, et il est peu probable que la question ait été oubliée pendant dix ans alors que le roi se remarie en 1011<sup>3</sup>. Or, deux actes bourguignons pourraient constituer les traces d'une rencontre entre les souverains, survenue peut-être à la fin de 1014 et inconnue par ailleurs<sup>4</sup>. Un récit du cartulaire de Lausanne attribue à Henri la donation du *comitatus* de Vaud à l'évêque de Lausanne alors que le diplôme original de 1011 émane du roi de Bourgogne seul<sup>5</sup>. Il a donc pu exister un second diplôme légèrement plus tardif auquel était associé l'empereur, comme c'est le cas pour la donation de Moutier-Grandval à l'évêque de Bâle<sup>6</sup>. De plus, un diplôme non daté portant, fait unique, le *signum* de Rodolphe et celui de Henri peut être antérieur de quelques années à 1018, date choisie par les éditeurs<sup>7</sup>. Toutefois, Thietmar est le seul chroniqueur à mentionner des accords précédant ceux de Strasbourg<sup>8</sup> et, jusque là, Rodolphe III ne paraît pas en étroites relations avec son puissant voisin. Ainsi, sa présence n'est pas mentionnée lors du couronnement impérial de Henri II en 1014 alors que treize ans plus tard il assiste à celui de Conrad.

<sup>2</sup> Le débat sur la portée de l'entrée de Henri II à Bâle est récurrent dans l'historiographie et la notion de gage a été reprise récemment par J. C. REBETEZ, « La donation... », p. 203. En 1006, Rodolphe est marié avec Agiltrude depuis au moins sept ans et n'a pas d'héritier. Toutefois, les souverains bourguignons sont encore jeunes et Henri II est surtout préoccupé par une expédition en Flandre.

<sup>3</sup> Le remariage de Rodolphe III avec Ermengarde en 1010-1011 et la réorganisation politique qu'il engendre ont dû conduire Henri II à s'inquiéter du sort du royaume de Bourgogne. Peut-être y-t-il un lien avec la politique de Henri II vers l'ouest : l'année de la prise de Bâle (1006) correspond à un conflit en Flandre et, en 1012, année d'intervention en Flandre, Henri II s'est peut-être aussi préoccupé de la Bourgogne.

<sup>4</sup> La paix conclue en février 1013 avec Boleslas permet à Henri de quitter le front polonais qui l'absorbe beaucoup et le 21 septembre il se met en marche pour l'Italie. A son retour, après Pâques 1014, il aurait fait halte à Cluny (L. THEIS, *Robert...*, p. 179 ; en 1015 selon M. PACAUT, *L'ordre de Cluny*, Paris, 1986, p. 115), ce qui pourrait indiquer qu'il a traversé le royaume de Bourgogne. Toutefois, C. BRÜHL, *op. cit.*, p. 277, place le passage impérial à Cluny lors du troisième voyage de l'empereur en Italie, soit en 1022.

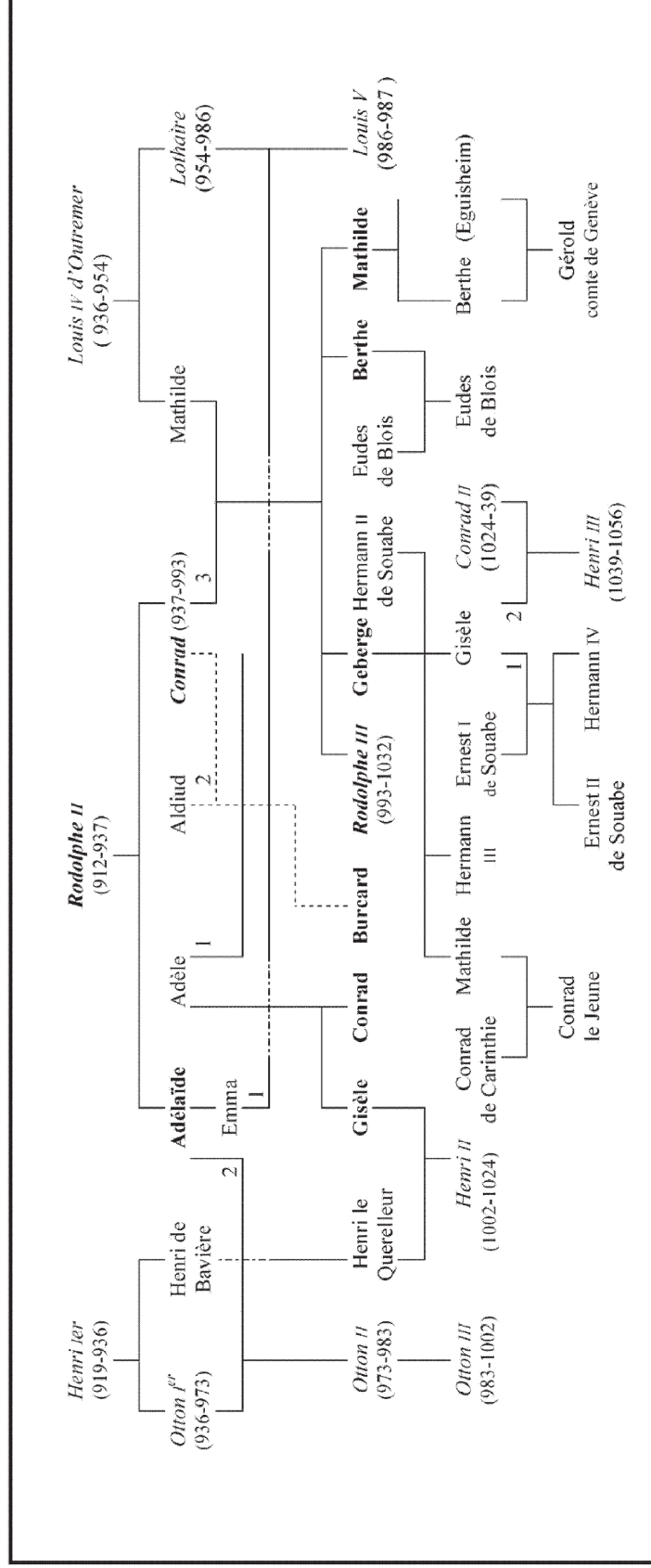
<sup>5</sup> MGH 102.

<sup>6</sup> La donation de 999 est confirmée en 1000 sur le conseil d'Otton III (MGH 87 et 88).

<sup>7</sup> MGH 113. Henri porte le titre d'empereur, ce qui situe l'acte après le 16 février 1014. Le diplôme mentionne également l'abbé Itier dont le début de l'abbatiate à Savigny est mal daté : après un conflit qui aurait nécessité l'intervention d'Odilon (*incipit* de l'abbé Itier, n°632), Itier devient abbé et il apparaît pour la première fois le 5 mai 1018 (n° 714) ; les seuls actes datés de son prédécesseur, l'abbé Durand, se situent en 1013 (n° 585, 586, 601), date douteuse (les indications d'années de règne copiées dans le cartulaire sont presque toujours des multiples de dix). Outre Itier et Burcard, protecteur de Savigny comme archevêque de Lyon, les seuls autres intervenants sont la reine Ermengarde et l'archevêque Burcard de Vienne. Or, tous les actes de Rodolphe auxquels ne sont associés que Ermengarde et Burcard de Vienne sont datés entre 1013 et 1015.

<sup>8</sup> Thietmar est un proche du pouvoir germanique puisque Meersebourg dont il est évêque est l'une des résidences favorites de Henri II (C. BRÜHL, *op. cit.*, p. 275). Peut-être exagère-t-il la portée d'une rencontre antérieure à celle de Strasbourg.

## LES DEUX DERNIÈRES GÉNÉRATIONS DE RODOLPHIENS LEURS HÉRITIERS ET LES ALLIANCES



**En gras** : Rodolphiens  
*En italique* : souverains

## Le roi entre les grands et la Germanie (1016-1018)

Un concours de circonstances ramène l'attention de l'empereur vers la Bourgogne et, passé 1015, Henri II paraît décidé à accélérer le rattachement de la Bourgogne à l'empire. Il doit affronter une partie des Transjurans, tandis que Rodolphe III louvoie et cherche à profiter au mieux des circonstances.

### Les accords de Strasbourg (1016)

En 1015, le nouvel empereur doit alors faire face à plusieurs difficultés. A la révolte victorieuse des Polonais, s'ajoute l'agitation assez générale dans la Péninsule et notamment en Italie du nord après la mort d'Arduin, le 14 décembre 1015. En février de l'année 1016, Rodolphe III se trouve dans son royaume<sup>9</sup>, mais des bruits, évoqués par une lettre antérieure au 1<sup>er</sup> avril, circulent à propos de son intervention en Italie<sup>10</sup>. Il est bien peu probable que le roi de Bourgogne ait songé à imiter son grand-père et à s'embarquer dans une aventure italienne et l'historiographie a admis avec raison que le véritable candidat au royaume d'Italie était le comte de Bourgogne, Otte-Guillaume, fils de roi d'Italie et grand propriétaire en Piémont<sup>11</sup>. Or, la récente élection au siège de Besançon a réactivé le conflit entre le roi de Bourgogne et Otte-Guillaume<sup>12</sup> à qui il est en mesure d'interdire l'accès à l'Italie. Le bouillant comte de Bourgogne paraît avoir repris les armes contre Rodolphe III qui a alors recherché l'appui de Henri II<sup>13</sup>. Celui-ci, que les campagnes polonaises empêchent d'intervenir en Italie, trouve là l'occasion de s'attaquer aux bases de son compétiteur, le comte rebelle que Rodolphe III est impuissant à vaincre<sup>14</sup>,

<sup>9</sup> MGH 108. Si le lieu précis de rédaction de l'acte (Laupen en Suisse ou La Loye en Franche-Comté) est discuté, il se situe dans le nord du royaume de Bourgogne.

<sup>10</sup> Sur la date de la lettre de l'évêque de Verceil, Léon, voir R. POUPARDIN, *Bourgogne*, pp. 121-122, qui en donne un large extrait traduit.

<sup>11</sup> Il est significatif que, abandonnant la lutte, Arduin se retire au monastère de Fruttuaria lié à Saint-Bénigne de Dijon et à Otte-Guillaume ; H. BEUMANN, *Die Ottonen*, Stuttgart, 1987, p. 170. Il faut nuancer les affirmations de R. Poupardin quant aux motivations de Otte-Guillaume. Si c'est bien à cette époque que Robert le Pieux complète son emprise sur le duché de Bourgogne (en janvier 1016, la mort de Brunon de Langres lui permet de récupérer Dijon et sans doute de nommer duc son jeune fils Henri ; L. THEIS, *Robert...*, pp. 157 et 162), Otte-Guillaume paraît avoir renoncé au duché pour lui-même depuis une dizaine d'années. La situation en Bourgogne ducale est donc très secondaire dans les éventuelles ambitions italiennes de Otte-Guillaume.

<sup>12</sup> En 1015, le candidat installé par le roi est chassé par Otte-Guillaume.

<sup>13</sup> Partant du postulat erroné de l'extrême faiblesse du roi de Bourgogne, l'historiographie ( par exemple H. BEUMANN, *Die Ottonen*, p. 175), a considéré que Rodolphe III n'avait eu d'autre choix que d'appeler Henri II à son secours. Seul R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 124, se montre plus réservé quant à la nécessité urgente de l'aide germanique.

<sup>14</sup> La chronologie ultérieure correspond à cette politique : après l'accord avec Rodolphe, le roi de Germanie entre en campagne contre Otte-Guillaume, puis l'année suivante il se retourne contre les Polonais jusqu'à ce que la paix de 1018 lui permette de faire une

et de se faire concéder ou confirmer officiellement la succession d'un roi toujours sans enfant après cinq ans de remariage mais qui a d'autres neveux que Henri et deux beaux-fils<sup>15</sup>. Par les accords de Strasbourg, il entend ainsi faire d'une pierre deux coups : éliminer Otte-Guillaume de l'Italie et être assuré de l'expectative de Bourgogne.

Une rencontre est donc organisée entre deux souverains qui y ont intérêt<sup>16</sup>. Henri II propose à Rodolphe III d'assister à l'assemblée de Bamberg prévue pour Pâques, mais le roi de Bourgogne refuse et demande sur un ton assez cordial à son neveu de se déplacer<sup>17</sup>. S'il est probable que Rodolphe souhaite l'aide germanique contre Otte-Guillaume<sup>18</sup>, il ne paraît guère pressé de négocier sa succession avec Henri II et de venir se montrer en *Unterkönig*. L'empereur quitte alors Bamberg et remonte la vallée du Rhin jusqu'à Strasbourg où la rencontre a finalement lieu fin mai ou début juin<sup>19</sup>. Le choix de cette ville n'est pas neutre<sup>20</sup>. Bâle aurait représenté une ville frontière et un *pagus* sur lequel les deux souverains avaient des droits. Au contraire, Strasbourg est clairement en Germanie et la ville représente même le centre de la politique royale en Alsace depuis qu'elle a été retirée au duc de Souabe<sup>21</sup> ; son évêque est d'ailleurs chargé des intérêts impériaux en Bourgogne, y compris la conduite des troupes<sup>22</sup>. En allant à Strasbourg,

---

nouvelle expédition dans le royaume rodolphein ; dès 1019, il prépare sa descente en Italie entreprise deux ans plus tard.

<sup>15</sup> En 1016-1018, Henri II cherche une reconnaissance plus expresse de droits déjà mis en avant antérieurement ; J. FLECKENSTEIN, *Grundlagen...*, p. 210. Si Hermann (III) de Souabe est mort en 1012, Henri II peut redouter d'autres neveux de Rodolphe III et notamment Eudes de Blois.

<sup>16</sup> Thietmar, généralement sévère envers le roi de Bourgogne, ne met pas en avant la faiblesse de Rodolphe à cette occasion, mais dit que le roi de Bourgogne « *ad Bavanberg...vocatus erat* ». Au contraire, Alpert montre Rodolphe III obligé de venir auprès de l'empereur « *Qua necessitate compulsus ad imperatori venit* », mais il met aussi en avant l'âge pour expliquer les difficultés politiques du roi de Bourgogne (« *quia iam aetate propectus fuerat* »). Ce jugement ne paraît pas s'appliquer aux années 1010 et le récit des accords de Strasbourg ne comporte aucun détail précis, ce qui fait préférer le témoignage de Thietmar pour cet épisode.

<sup>17</sup> « *Quia Rothulfus...venire non potuit, nepotem sibi dilectum obviam sibi pergere rogavit.* » ; THIETMAR, l. VII, c. 20, p. 845.

<sup>18</sup> Thietmar raconte comment le comte de Bourgogne a lâché ses chiens derrière l'archevêque que Rodolphe avait réussi à faire élire à Besançon. ALPERT, l. II, c. 14, p. 716, est plus allusif : « *Ruodoldus rex Burgundiae propter mansuetudinem et innocentiam vitae a quibusdam principibus suis contemptus est, unde et de regnum eum expellere temptaverunt.* »

<sup>19</sup> L'itinéraire de Henri II est fourni par les dates de ses diplômes : le 18 avril, il est encore à Bamberg où il a passé les fêtes de Pâques, mais le 17 mai il est à Morfelden, près de Groß-Gerau entre Francfort et Darmstadt et le 21 juin il est à Kembs à quelques kilomètres au nord de Bâle (*Henrici II diplomata*, n° 347, 350 et 351 et THIETMAR, l. VII, c. 20, p. 845).

<sup>20</sup> C. BRÜHL, *op. cit.*, p. 279, a attiré l'attention sur le symbole politique que constitue le choix des lieux de rencontre et notamment de celle-ci.

<sup>21</sup> C. BRÜHL, *op. cit.*, p. 273.

<sup>22</sup> Après 1018, Werner mène les troupes impériales contre des Bourguignons.

Rodolphe III sait que ce n'est pas seulement de la lutte contre Otte-Guillaume qu'il va être question mais bien de l'avenir de son royaume. Aussi emmène-t-il la reine, personnage politique de premier plan en Bourgogne, et ses beaux-fils.

La rencontre se déroule dans un climat favorable<sup>23</sup> et les actes passés à Strasbourg sont une véritable construction politique<sup>24</sup>. L'ordre du récit de Thietmar montre que Henri II cherche à se garantir contre l'hostilité de l'aristocratie bourguignonne en cas de succession. Pour prévenir tout litige, les fils de la reine lui font hommage<sup>25</sup> et il reçoit les biens de Otte-Guillaume à charge pour lui de vaincre le rebelle<sup>26</sup>. Ensuite seulement, le texte aborde la question de l'expectative de Bourgogne comme étant à confirmer. Rodolphe III remet symboliquement son royaume à Henri II<sup>27</sup> qu'il désigne comme son successeur<sup>28</sup> et il engage la soumission de l'ensemble des grands de son royaume<sup>29</sup>. C'est de leur hommage qu'il est question et non de celui du roi de Bourgogne<sup>30</sup>. Rodolphe III conserve un royaume amputé et il promet de consulter son successeur désigné sur les affaires importantes<sup>31</sup>. En échange, il est déchargé de la lutte contre Otte-Guillaume et il a négocié une compensation matérielle, toutes les chroniques insistant sur les richesses qu'il obtient de son neveu<sup>32</sup>.

<sup>23</sup> « *Fit eorundem conventio in urbe Argentina et mutue caritatis invicem larga benignitas consociis arrisit utrisque.* » ; THIETMAR, l. VII, c. 20, p. 845.

<sup>24</sup> Le traité de Strasbourg, si important pour l'histoire générale, est abondamment commenté par l'historiographie. Une synthèse et une étude critique des différents avis sur la situation juridique réciproque des deux royaumes ont été tentées par J. Y. MARIOTTE, « Le royaume de Bourgogne et les souverains allemands du haut Moyen-Age », *Mem. et Doc. de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, t. 23, 1962, pp. 163-183.

<sup>25</sup> « *Fuit quoque ibidem Rothulfi regis inclita coniux, quae familiaritatis huius adiutrix filios suimet duos, senioris autem sui privignos, cesari commendavit* ; » THIETMAR, l. VII, c. 20, p. 845.

<sup>26</sup> « *dilectis sibi militibus hoc totum dedit in beneficium, quod sibi ab avunculo suimet tunc est concessum et quod Willelmus Pictaviensis hactenus habuit regio munere prestitum* » ; THIETMAR, l. VII, c. 20, p. 845.

<sup>27</sup> Si un tel geste ne figure pas dans le récit de Thietmar, il correspond à celui d'Alpert (l. II, c. 14, p. 716) : « *regnum imperatori tradidit* ».

<sup>28</sup> « *post vitam suam regem Burgundiae designavit* » ; WIPO, *Gesta...*, c. 8

<sup>29</sup> « *Omnem namque Burgundiae regionis primatum per manus ab avunculo suimet accepit* » ; THIETMAR, l. VII, c. 20, p. 845.

<sup>30</sup> L'expression *accipere per manus* porte sur *primatus*, ensemble des primates, et non sur *regiones Burgundiae* ou sur *avunculus* : Henri II reçoit de Rodolphe III l'hommage des grands. Le récit de Thietmar est exactement corroboré par celui de Wipo qui parle de *designatio* et de serment des grands.

<sup>31</sup> « *et de maximis rebus sine eius consilio non fiendis securitatem firmam* » ; THIETMAR, l. VII, c. 20, p. 845.

<sup>32</sup> « *ineffabilem pecuniam dedit* » ; THIETMAR, l. VII, c. 20, p. 845. « *amplissimis donis acceptis in patriam regressus est* » ; ALPERT, l. II, c. 14. L'ensemble des données fournies par

Rodolphe III se préoccupe de la reine dont l'avenir n'est pas évoqué par l'accord avec Henri II. Dans un diplôme daté de Strasbourg, Ermengarde, qui a déjà reçu de grands domaines dans la combe de Savoie quelques mois plus tôt, en obtient de nouveaux, notamment la résidence royale d'Aix en Savoie et le château de Saint-Cassin<sup>33</sup>. Le fait que le diplôme ait été octroyé au moment même de la rencontre de Strasbourg indique que la reine y a joué un rôle réel et ce ne peut être qu'en faveur de Henri. En effet, l'hommage de ses fils à l'empereur est formellement mentionné et Ermengarde reste ensuite toujours fidèle à la solution germanique, notamment en 1032. La pression de Henri II et d'Ermengarde, l'engagement de l'empereur de combattre lui-même Otte-Guillaume et les cadeaux ont emporté l'adhésion de Rodolphe III, mais celle-ci n'est peut-être pas dénuée d'arrière-pensées. En effet, si l'équilibre ainsi bâti paraît satisfaire tous les protagonistes, Rodolphe III est sans doute conscient que les accords vont rencontrer une opposition dans son royaume et il ne met aucune énergie à les faire appliquer.

Les accords de Strasbourg marquent un tournant dans l'histoire du royaume de Bourgogne : le rattachement à l'empire est officiellement prévu. Le seul royaume vraiment né de la disparition de l'empire carolingien réintègre, en théorie pacifiquement, un empire et l'arrière-petit-fils du duc Rodolphe, fidèle vassal du roi de Francie Orientale Charles le Gros, promet sa succession au roi de Germanie dans la tradition carolingienne des disparitions programmées<sup>34</sup>. Toutefois, la différence entre les deux situations est réelle. Tandis que le duché originel était rattaché tantôt à un royaume tantôt à un autre, Lotharingie, Italie, Francie Occidentale puis Francie Orientale, le royaume de Bourgogne et la Transjurane sont pour des siècles rattachés à une entité dont le centre est la Germanie. Les accords constituent aussi une rupture dans le règne de Rodolphe III. Plus que le conflit avec Otte-Guillaume, c'est l'impossibilité d'échapper à une pression germanique croissante qui s'avère décisive. Dès lors, le roi laisse à son successeur désigné et à ses partisans le soin d'affronter une partie de l'aristocratie, mais paradoxalement ce retrait lui permet de s'affirmer à nouveau.

---

Thietmar et Alpert est confirmé par Wipo qui résume les faits pour expliquer la situation trouvée par Conrad en 1024. Il mentionne les effets de l'âge sur Rodolphe III (« *in senectute sua* »), la promesse de succession avec serment des grands (« *post vitam suam regem Burgundiae designavit et principes regni iurare sibi fecit* ») et les cadeaux (« *Ad quem rem commendandam imperator Henricus infintam pecuniam saepe et saepissime consumpsit* » ; WIPO, *Gesta*, c. 8).

<sup>33</sup> MGH 108 et 109.

<sup>34</sup> Les nombreux partages, de celui de 806 jusqu'à celui de Meerssen en 870, ou les accords de succession entre Eudes et Charles le Simple entrent dans la catégorie des dévolutions de royaumes négociées.

### Neutralité et habileté manœuvrière de Rodolphe III

Au peu d'empressement, voire à l'hostilité, des grands à accepter la perspective de dépendre du roi de Germanie, même parmi les fidèles des Rodolphiens, s'ajoute la résignation d'un roi qui ne cédera son trône à aucun des siens, plus préoccupé de protéger l'avenir de ses fidèles que de travailler à l'avènement glorieux d'un parent. Ainsi les oppositions changent de nature. A l'affrontement entre le roi et une partie de l'aristocratie, va succéder une période beaucoup plus complexe. Rodolphe III cherche à se concilier à la fois son aristocratie et les rois de Germanie, tout en étant le moins possible impliqué dans les conflits qui les opposent. N'ayant plus grand chose à attendre de son règne, il profite des circonstances et il utilise son titre royal au profit de ses proches.

#### - De Strasbourg à Mayence

A la suite des accords de Strasbourg, Henri II entreprend aussitôt de lutter contre Otte-Guillaume. Il atteint Bâle à la fin du mois de juin<sup>35</sup>, puis il marche sur les terres du comte de Bourgogne. Deux mois de campagne ne paraissent pas avoir eu de résultats spectaculaires<sup>36</sup> et Henri est de retour dans les environs de Bâle à la fin du mois d'août<sup>37</sup>. Ce rapide départ, les troubles en Flandre et en Italie, puis l'échec des campagnes impériales en Pologne en 1017 ne peuvent guère avoir impressionné les Bourguignons. Aussi, après le retour de Rodolphe III en Transjurane, les accords de Strasbourg sont-ils mal accueillis<sup>38</sup>.

Les grands de Bourgogne s'opposent à cette *designatio* un peu forcée. Le texte d'Alpert montre les révoltés, c'est-à-dire Otte-Guillaume et ses alliés, négociant leur soumission contre l'abandon de l'accord de

<sup>35</sup> Le 21 juin, il émet un diplôme à Kembs sur la rive gauche du Rhin à quelques kilomètres au nord de Bâle et THIETMAR, l. VIII, c. 29, dit que c'est à Bâle que Henri II apprend que Otte-Guillaume a mis les villes en état de défense (« *ad Basulam urbem profectus. Sed cum ibi Willelhelmum munitis urbibus resistentem et introitum sibi prohibere cupientem audiret,...* »).

<sup>36</sup> « *...parva multitudine diffisus, amicam manum undiquessecus colligit, et provincias sibi rebellare presumentes incendio late flagranti sedcurus desolavit. Cumque se nullam urbium earundem expugnare pro certo sciret, reversus est tristis, quod nec hic nec in parte orientali nocituram hostibus suis intulit molestiam.* » ; THIETMAR, l. VII, c. 20, p. 845 *imperator in Burgundiam profectus, conventus quos constituerat peregit obsides accepit, et rebus necessariis imperatis rediit.* » ; ALPERT, l. II, c. 14. Wipo n'évoque pas cette campagne bourguignonne sans conséquences sur les événements de 1024 qui sont le sujet de Wipo.

<sup>37</sup> Henri II émet un diplôme à Dannemarie, au sud-ouest de Mulhouse, le 29 août (*Henrici II diplomata*, n° 353). Sur tous ces événements, voir R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 131.

<sup>38</sup> Une concession de biens émise en 1016 à Bumpliz en présence de nombreux personnages (dont deux comtes) ne porte aucune indication de jour et de mois. Au contraire, en décembre, la présence de Rodolphe III à Lausanne est attestée par un diplôme (MGH 110 et 111).

succession<sup>39</sup>. Ainsi, les rebelles craignent d'être pris entre Rodolphe III et Henri II et, à tout prendre, ils préfèrent se soumettre au premier plutôt que de combattre le second<sup>40</sup>. Cela confirme l'amélioration de la situation intérieure constatée à partir des années 1000, mais indique aussi la vitalité d'une tradition politique et d'un sentiment bourguignons : personne ne conteste la légitimité de Rodolphe III et les puissants de Transjurane exigent d'avoir un roi qu'ils auront choisi et institué eux-mêmes, à l'image de tous les royaumes voisins<sup>41</sup>. Il est probable que, malgré l'influence d'Ermengarde et d'une partie de l'épiscopat, une telle position a eu un certain écho en Transjurane<sup>42</sup>, d'autant qu'elle a trouvé une oreille complaisante en la personne de Rodolphe III. Le roi tire argument du refus des grands de s'engager pour remettre en cause les accords tout en faisant porter la responsabilité à son aristocratie<sup>43</sup>. La suite des événements confirme l'hostilité des grands envers l'empereur et non contre Rodolphe III et l'attitude aussi ambiguë que prudente de ce dernier. Henri II ne peut évidemment tolérer de voir ses efforts anéantis et, dès la paix conclue avec Boleslaw le 30 janvier 1018<sup>44</sup>, il reporte son activité sur le royaume de Bourgogne.

<sup>39</sup> « *Hii vero qui antea rebellionem fecerant, cum viderent regem a negotiis regni alienatum, et se a priori potestate submotos, et auctoritatem et gratiam inter civitates in quibus dominari solebant esse diminutam, venerunt ad regem, et eius pedibus provoluti se dediderunt et omnibus rationibus de contemptu satisfacturos promiserunt, neque se unquam ab hoc animo revocari, quin semper suis imperiis sint obedientes; unum illud specialiter deprecari, ne alterius gentis regem populum suum dominari pateretur; legem hanc perpetuam Burgundionum esse ut hanc regem haberent quem ipsi eligerent atque constituerent* » ; ALPERT, *ibid.*

<sup>40</sup> Le texte d'ALPERT est particulièrement clair à ce sujet : « *Horum oratione placatus et satisfactione accepta, rex legatos ad imperatorem mittit, dicens, adversarios suos ad se venisse, veniam de his quae in eum commiserant postulasse, sibi que dehinc sine ulla suspitione fore obedientes confirmasse. Petit hanc gratiam sibi concedat, regni pristina potestate pro sua clementia se uti permittat* » . Sur tous les textes mentionnant l'hostilité des grands à l'empereur, voir R. POUPARDIN, *Bourgogne.*, p. 132, n. 2.

<sup>41</sup> S'il est difficile d'affirmer que l'expression *lex perpetua Burgundionum* est une référence explicite aux lois proprement burgondes, son emploi démontre toute la légitimité du sentiment particulariste aux yeux des contemporains.

<sup>42</sup> Le texte d'Alpert, le seul qui raconte les manœuvres de Rodolphe III et de ses grands, ne met en avant que l'intervention de « ceux qui s'étaient rebellés » et des « adversaires » du roi, mais deux ans plus tard c'est en Transjurane et non en Bourgogne comtale que Henri II intervient pour exiger l'application des accords.

<sup>43</sup> D'après Alpert, Rodolphe III fait peser sur les révoltés toute la responsabilité de l'impossibilité d'appliquer les accords et il évite de paraître s'opposer à Henri, demandant sa permission de ne pas donner suite aux engagements pris à Strasbourg. En s'engageant sur la fidélité de ses élites et non sur la sienne lors des accords de Strasbourg, Rodolphe III s'est peut-être volontairement ménagé cette possibilité de renégocier. Pour THIETMAR, l. VII, c. 20, p. 845, la duplicité de Rodolphe III lui-même, encouragé par les grands, ne fait guère de doute : « *Burgundiorum rex... bona, quae nepoti sui promisit, impedire eorum instinctu voluit, quibus relaxato iusticiae freno velud infelici vitulo per latum liberos currere placuit* ».

<sup>44</sup> C. BRÜHL, *op. cit.*, p. 284.

- L'entrevue de Mayence et l'intervention de Henri II en Transjurane (1018)

Dès le mois de février, il reprend la méthode en deux temps utilisée en 1016 mais en l'amplifiant. La première phase consiste à convoquer le roi de Bourgogne<sup>45</sup> qui prend alors ses précautions<sup>46</sup>. Le 15 février, Rodolphe III tient à Agaune une brillante assemblée où figurent la reine, trois comtes, Rodolphe, Berthold et Robert, et cinq prélats, Hugues de Sion, Henri de Lausanne, Hugues de Genève, Anselme d'Aoste et Burcard de Lyon<sup>47</sup>. A cette occasion solennelle, en présence de tous les grands de Transjurane<sup>48</sup>, le roi donne et rend de très nombreux domaines à l'abbaye Saint-Maurice. Le sens du diplôme apparaît dans le préambule, beaucoup plus développé que d'habitude : la nécessité de donner aux Eglises est longuement exposée avec la préoccupation de *in regnum celerum intrare*<sup>49</sup>. Cette volonté de se dépouiller est confirmée par le contenu de la donation : le roi donne ou rend de vastes biens à une abbaye longtemps constitutive du pouvoir rodolphein et dont il a abandonné l'abbatit laïc. Ni la succession ni l'empereur ne sont évoqués. Ce diplôme est donc en quelque sorte le testament transjuran de Rodolphe III qui prive la royauté de biens importants en Pays de Vaud et en Valais, les deux zones les plus sensibles pour les empereurs, pour les confier à son frère Burcard, abbé de Saint-Maurice. Au-delà de la piété personnelle, ce geste destiné à protéger une abbaye si chère est le signe d'une méfiance envers l'empereur<sup>50</sup>.

Cette fois, Rodolphe III doit se rendre à Mayence, c'est-à-dire dans une cité plus importante et plus nettement germanique que Strasbourg<sup>51</sup>. Comme le choix du lieu de l'entrevue, les cérémonies marquent une

<sup>45</sup> La convocation n'est cependant pas expressément rapportée par Thietmar, notre meilleure source.

<sup>46</sup> Selon THIETMAR, L. VIII, c. 5, p. 863, la rencontre a lieu en février 1018 (« *actum est illud Magoncia et in predicto mense* ») et la phrase suivante cite le 13 des calendes de mars soit le 17 février) tandis que Henri II se rend ensuite à Nimègue où il est le 16 mars. Or, un diplôme de Rodolphe III date du 15 des calendes de mars soit le 15 février 1018.

<sup>47</sup> MGH 112.

<sup>48</sup> Il ne manque que le comte Lambert

<sup>49</sup> Le texte reprend la phrase de Jésus expliquant la difficulté du riche à entrer dans le royaume des cieus.

<sup>50</sup> En 1016, c'est à Strasbourg que Ermengarde reçoit une donation de Rodolphe III. Le diplôme, émis en présence ou à proximité de l'empereur est donc le complément des accords. Au contraire, la donation de 1018 a pour cadre la monarchie rodolphein et elle seule : le lieu, le contenu du diplôme et les participants ramènent aux origines transjuranes du pouvoir royal rodolphein.

<sup>51</sup> « *Avunculus namque suus et Burgundiorum rex Rothulfus coronam sui et sceptrum cum uxore sua et privignis ac optimatibus universis sibi concessit, reiteraturque sacramenti confirmacio* » ; THIETMAR, L. VIII, c. 5, p. 863. La présence de la reine et de ses deux fils n'est pas attestée. La formule semble plutôt vouloir rappeler leur présence aux accords de Strasbourg.

soumission accrue du roi de Bourgogne dont le manque de zèle ou les manœuvres dilatoires n'ont pas dû être appréciés. Non seulement les accords antérieurs sont renouvelés, mais Rodolphe III doit remettre à titre symbolique ses insignes royaux à Henri<sup>52</sup>. Cette nouvelle *designatio* n'est pas sans rappeler l'élection de Henri lui-même puisqu'en 1002 il s'était d'abord fait remettre les insignes impériaux puis couronner par Willigis, archevêque de Mayence<sup>53</sup>. Elle renforce également l'association de Henri aux affaires intérieures du royaume de Bourgogne, mais il n'est plus question cette fois du comté de Bourgogne. L'échec de l'expédition impériale et la soumission promise par Otte-Guillaume à Rodolphe III en 1016 peuvent avoir conduit Henri à renoncer à une acquisition à problèmes de toute façon contenue dans la promesse de succession.

Après avoir réglé diverses affaires, l'empereur passe à la deuxième phase de son plan : l'expédition militaire contre l'aristocratie<sup>54</sup>. Il réunit son armée et remonte la vallée du Rhin. Après Worms puis Strasbourg (16 juin), il atteint Bâle comme en 1016<sup>55</sup>, mais la direction prise ensuite, et donc le but de l'expédition, sont différents. La chronique d'Einsiedeln rapporte que Henri II s'avance « *in Burgundiam usque Rodanum fluvium* »<sup>56</sup>. Si Otte-Guillaume est sûrement concerné par cette campagne, les troupes impériales paraissent cette fois avoir épargné le comté de Bourgogne<sup>57</sup>. C'est donc le cœur du royaume que Henri II vise<sup>58</sup>. Manifestement, l'expédition de 1018 est mieux préparée et pénètre plus avant en Bourgogne que celle de 1016. L'armée impériale traverse la Transjurane et

<sup>52</sup> Le sens de ce geste, notamment sur le plan féodal, a été beaucoup discuté ; J.Y. MARIOTTE, « Le royaume... », p. 177-180. En réalité, l'essentiel réside dans la promesse renouvelée et renforcée de succession.

<sup>53</sup> C. BRÜHL, *op. cit.*, pp. 267-270.

<sup>54</sup> La phrase de Thietmar ne prouve pas que des *optimates* de Bourgogne aient accompagné leur souverain, mais plutôt que le pouvoir concédé à Henri II s'étend sur eux tous.

<sup>55</sup> C'est sans doute à 1018 qu'il faut rapporter un passage mal daté d'une *vita* pour qui « *Eodem tempore quippe Henricus imperator cum exercitu in Burgundiam ire disposuit et eo itinere Wormatiam venit* » (*Vita Burchardi Wormatiensis episcopi*, éd. G. Waitz, MGH SS t. IV, p. 939; pour la date, voir R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 134, n.3). Le passage à Strasbourg est indiqué par un diplôme (*Henrici II Diplomata*, n° 394) et THIETMAR, l. IX, c. 18, raconte que « *Cesar ad Basulensem veniens civitatem, exercitu collecto in Burgundiam properat.* »

<sup>56</sup> « *Heinricus imperator in Burgundiam usque Rodanum fluvium super Ruodolfum regem, avunculum suum, in dolo qui postea sine effectu rediens, Turegum venit et sedit illic quinque ebdomadibus* » ; *Annales Einsidlenses*, p. 144.

<sup>57</sup> Il n'est fait mention ni de la Saône ni de Besançon dont la prise aurait pourtant constitué un succès de premier ordre et Gautier, le protégé de Otte-Guillaume, continue à occuper le siège bisontin. En 1019, il se garde bien d'assister à la consécration de la nouvelle cathédrale de Bâle alors qu'il en est le métropolitain ; B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 18.

<sup>58</sup> Lorsque l'expression *usque Rhodanum fluvium* est employée à propos des événements de 1034, elle désigne les rives du Léman et Genève ; WIPO, c. 32, et *Annales Sangallenses*, p. 84..

a dû passer par Lausanne, cité symbolique puisque ville du couronnement du roi de Bourgogne et sûre grâce à son évêque, très engagé dans le parti impérial. De là, Henri II s'est ensuite probablement avancé jusqu'à Genève. Si l'événement est mentionné par le récit non vérifiable d'un auteur moderne<sup>59</sup>, il correspond bien au fait d'atteindre le Rhône et, là aussi, l'évêque est favorable. L'empereur ne paraît pas avoir rencontré de graves difficultés puisqu'il a évité les zones tenues par Otte-Guillaume pour traverser la Transjurane, zone dans laquelle les positions royales sont importantes. Il peut vraiment compter sur les évêques<sup>60</sup> et, à un degré moindre, sur la reine et ses fidèles. Toutefois, le séjour de Henri II est bref, à peine deux mois, puisque le 2 septembre il est de retour à Zurich<sup>61</sup> et les annales germaniques passent sous silence le résultat de l'expédition qui semble avoir été faite contre la volonté de Rodolphe III, ce qui laisse à penser qu'il est bien mince<sup>62</sup>.

Le passage de l'empereur a même exacerbé les passions et affaibli sa position puisque l'évêque Henri de Lausanne, son plus chaud partisan, est assassiné le 21 août<sup>63</sup>. Le cartulaire de Lausanne ne fournit pas le mobile du meurtre, mais la concordance des dates et la personnalité du prélat ne laissent guère de doutes quant au lien avec la campagne germanique<sup>64</sup>. L'évêque Henri, parent d'Adélaïde et donc de Henri II<sup>65</sup>, a multiplié les

---

<sup>59</sup> Seul A. DELBENE, *De regno Burgundiae Transjuranae et Arelatis*, Lyon, 1601, donne des détails sur les opérations, notamment sur la présence de Otte-Guillaume à Genève et sur sa défaite au nord de la cité. Malheureusement, il ne cite pas les sources auxquelles il aurait puisé et il a pu mélanger le passage de Henri II à Genève (à moins qu'il n'ait confondu avec le passage de Conrad II en 1034) avec un des épisodes des affrontements entre Otte-Guillaume et les impériaux.

<sup>60</sup> Hugues de Genève, Henri de Lausanne et Hugues de Sion paraissent en même temps que lui, dans son royaume ou auprès de ses fidèles ; HS, *Genève*, p. 71, HS, *Lausanne*, p. 103, et J. GREMAUD, *Documents...*, n° 76. L'attitude de l'archevêque et abbé Burcard, frère du roi, est nettement plus prudente.

<sup>61</sup> *Annales Einsidlenses*, p. 144 et *Henrici II diplomata*, n° 394 et 395. Le retour par Zurich confirme la traversée de la Transjurane. Ainsi, c'est à Zurich que se replie Conrad II après son expédition en Pays de Vaud en 1033.

<sup>62</sup> Les sources ne mentionnent pas les grands qui auraient alors reconnu Henri II comme futur souverain et aucune cérémonie réunissant ses partisans n'est organisée à Payerne comme c'est le cas en 1033 alors que Conrad est loin de maîtriser la situation.

<sup>63</sup> *Nécrologe de Lausanne*, p. 175. Sur la date, HS, *Lausanne...*, p. 103, et R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 135, n. 2, et TROUILLAT, I, p. 142.

<sup>64</sup> L'hypothèse est mentionnée mais pas étayée par E. SECRETAN, « Notice sur l'origine de Gérold, comte de Genève », *MDG*, t. XVI, 1867, p. 266. Jusqu'à une période récente, les historiens ont ensuite repris cette hypothèse ou conclu que l'évêque avait été tué par un rebelle à Rodolphe III (synthèse dans HS, *Lausanne*, p. 104, n. 15). La contradiction n'est qu'apparente car le roi de Bourgogne est censé imposer à ses élites le rattachement à la Germanie, dont l'évêque de Lausanne est un partisan.

<sup>65</sup> L'empereur est un petit-neveu d'Adélaïde puisqu'il est issu d'un frère d'Otton I<sup>er</sup>.

signes d'entente avec la Germanie et avec les empereurs successifs<sup>66</sup>, voire bénéficié de leur protection directe<sup>67</sup>. De plus, il ne manque pas d'ennemis parmi les grands. En 1010, le roi a restitué à l'Eglise de Lausanne ce qu'il a confisqué à l'infidèle Tuto<sup>68</sup> et, en 1016, l'évêque a défié Otte-Guillaume en consacrant Bertald comme archevêque de Besançon. Son attachement à la Germanie, sa haute naissance et sa position politique éminente en ont fait à coup sûr le plus illustre partisan de l'empereur et sans doute son hôte à Lausanne durant l'été 1018, c'est-à-dire dans les semaines qui précèdent son assassinat.

Le meurtre est une vengeance puisque c'est quelques jours après le départ de l'empereur qu'une foule a forcé les murs de la ville et s'en est pris à Henri de Lausanne<sup>69</sup>. C'est aussi une provocation envers l'empereur car l'évêque est accusé de trahison par le roi ou au moins en son nom<sup>70</sup>, alors que jusque-là l'influence politique de l'évêque reposait sur l'appui de Rodolphe III auprès de qui il paraissait souvent et qui lui avait cédé le *comitatus* de Vaud. Sans doute y a-t-il un lien entre la mort du prélat et la ruse dont aurait usé l'empereur vis à vis de Rodolphe III lors de son expédition en Transjurane<sup>71</sup>. Ennemi d'une grande partie des élites et abandonné par le roi, l'évêque assassiné est immédiatement remplacé par un *filius* de Rodolphe III<sup>72</sup>. Ainsi, comme l'a fait remarquer J.D. Morerod, un prélat proimpérial est remplacé non seulement par un Bourguignon mais encore par un très proche parent du roi<sup>73</sup>.

Rodolphe III, dont les chroniques ne mentionnent pas l'attitude alors que c'est son royaume qui a été envahi, a appliqué la tactique éprouvée en 1016 : ne pas s'opposer directement à Henri II mais favoriser ses

<sup>66</sup> En 1000, comme Otton III, il a souscrit à la donation de l'abbaye de Moutier-Grandval à l'évêque de Bâle. Il a assisté au concile convoqué par Henri II à Francfort en 1007 (*Henrici II Diplomata*, n° 143 ; HS, *Lausanne*, p. 103. Toutefois, comme Hugues de Genève, Henri de Lausanne fait partie des quelques prélats suivis de la mention « *interfui* » et non « *interfui et subscripsi* »).

<sup>67</sup> Le récit écrit en 1235 par Conon d'Estavayer attribue à l'empereur Henri, et non à Rodolphe III, la donation des droits comtaux ; *Cartulaire de Lausanne*, p. 30. Cependant, le diplôme original émane du seul roi de Bourgogne et cette contradiction a donné lieu à de nombreuses interprétations. Il est possible qu'il ait existé un autre diplôme avec confirmation impériale, aujourd'hui perdu, comme dans le cas de Moutier-Grandval.

<sup>68</sup> MGH 94.

<sup>69</sup> *Cartulaire de Lausanne*, p. 30.

<sup>70</sup> Sur les rapports entre Rodolphe III et Henri de Lausanne et les circonstances de la mort du prélat, J.D. MOREROD, *Genèse...*, pp. 86-88.

<sup>71</sup> L'expression *in dolo* utilisée par les *Annales d'Einsiedeln*, p. 144, s'applique peut-être à la complicité de Henri de Lausanne pour assurer le succès de l'expédition de Henri II en Bourgogne.

<sup>72</sup> La vacance n'aurait duré que dix jours ; J.D. MOREROD, *Genèse...*, p. 88, n. 143.

<sup>73</sup> Les conclusions de J.D. MOREROD, « *Sous le regard...*, pp. 93-94, sont suivies par G. COUTAZ, « La donation des droits... », p. 39.

opposants. La mort de l'évêque de Lausanne est un avertissement clair non seulement pour Henri II mais aussi pour tout autre prétendant : la Transjurane n'est pas un fruit mûr. Henri II ne se hasarde d'ailleurs plus en Bourgogne et il faut attendre la mort de Rodolphe III pour voir à nouveau le roi de Germanie traverser la Transjurane. Sans remettre officiellement en cause les accords de Strasbourg et de Mayence, l'échec de Henri II permet au roi de Bourgogne d'échapper à une emprise directe de la Germanie sur son royaume car « la crise avec l'empereur a tourné à son avantage »<sup>74</sup>. Cette latitude retrouvée et son attitude dilatoire en 1016-1018 permettent au roi de se concilier ses grands et de terminer paisiblement son règne<sup>75</sup>.

### **Le roi et l'inévitable disparition de son royaume (1019-1032)**

En 1019, Rodolphe III est un souverain d'une cinquantaine d'années et sans héritier. Autant il a clairement exercé sa fonction de souverain au début de son règne, autant les quinze dernières années montrent un roi sans projet. Il n'exprime aucune volonté claire sur sa succession, disant à chacun ce qu'il veut entendre mais se gardant bien d'affronter qui que ce soit, sans doute faute de solution satisfaisante pour lui. Il n'apparaît plus de façon solennelle, entouré des principaux titulaires d'*honores*, et les grands diplômes se font rares. Le nombre des actes royaux diminue, tout comme l'amplitude des déplacements royaux<sup>76</sup>. L'effacement du roi est relatif puisque les événements de 1018 lui permettent de récupérer une domination complète sur Lausanne et sa confirmation est encore demandée vers 1031 pour des biens fiscaux d'Arles<sup>77</sup>, mais il favorise un apaisement qui profite à l'aristocratie. Dénué d'ambitions personnelles mais ayant retrouvé une certaine liberté politique, Rodolphe III peut mettre un terme aux conflits internes au royaume et préparer l'avenir de ceux à qui il est attaché.

#### **- Le rapprochement avec le comte de Bourgogne**

Le retour de Henri II en Germanie n'a pas mis fin aux affrontements. N'ayant rencontré aucune opposition directe en Transjurane et considérant que les accords conclus suffisent à faire de lui le successeur naturel de Rodolphe III, il laisse à son fidèle Werner, évêque de Strasbourg, le soin de reprendre la lutte contre son seul ennemi déclaré, Otte-Guillaume. De nouvelles opérations menées en 1020 aboutissent à une victoire sur les

---

<sup>74</sup> J.D. MOREROD, *Genèse...*, p. 89.

<sup>75</sup> G. COUTAZ, « La donation des droits... », p. 36, rappelle que Rodolphe III s'est employé « à diminuer le poids » des volontés de tutelle germanique.

<sup>76</sup> Rodolphe III voyage encore deux fois en Germanie et une fois à Rome, mais, dans son royaume, il ne dépasse pas Bümpliz, au nord, et Aix(-les-Bains), au sud.

<sup>77</sup> MGH 126.

*Burgundiones*<sup>78</sup>. L'intervention d'un prélat alsacien menant des contingents souabes a conduit à penser que l'expédition était dirigée contre Otte-Guillaume<sup>79</sup> et on doit ajouter que la combativité du comte est apparemment pour le moins émoussée ensuite. Ainsi en 1024 il n'est plus question de lui lors des troubles qui agitent l'Italie et les seigneurs italiens cherchent cette fois un autre compétiteur<sup>80</sup>. Toutefois, contrairement à ce qui avait été prévu à Strasbourg, Otte-Guillaume n'est nullement dépouillé de son comté ou de ses biens et il reste sujet du roi de Bourgogne dont il se rapproche.

Le premier signe du rapprochement paraît être le concile tenu à Verdun-sur-le-Doubs entre 1019 et 1021<sup>81</sup>. Il est présidé par le frère de Rodolphe III, Burcard, en tant qu'archevêque de Lyon et par Gautier, l'archevêque de Besançon imposé par Otte-Guillaume contre le candidat de Rodolphe. De plus, il institue la paix de Dieu en mentionnant l'ost du roi, Robert le Pieux pour les prélats relevant du duché de Bourgogne comme Hugues de Chalon, Rodolphe III pour les autres. La simultanéité des campagnes de Werner contre Otte-Guillaume et du rapprochement entre Gautier et le frère du roi de Bourgogne n'est sans doute pas fortuite. La médiocrité des relations entre la Bourgogne et la Germanie et l'âge d'Otte-Guillaume qui, né vers 960<sup>82</sup>, doit assurer sa succession, ont sans doute favorisé l'apaisement. En 1026, la réconciliation entre Otte-Guillaume et Rodolphe III est officielle et éclatante puisque le roi confirme une donation de « *Otto comes eiusque filius Rainaldus duo regni nostri preclarissimi principes* »<sup>83</sup>. Elle est confirmée trois ans plus tard quand Rodolphe III mentionne « *fidelis noster Rainaldus comes filius Ottonis cognomento Vuilelmi viri inlustrissimi* »<sup>84</sup>. Ces qualificatifs flatteurs, exceptionnels dans la diplomatie rodolpheine, sont employés pour celui qui fut l'ennemi le plus tenace du roi. Après avoir laissé combattre les troupes germaniques depuis 1016, le roi de Bourgogne réussit dans les années 1020 à en finir avec un conflit qui a empoisonné son règne. Le roi

<sup>78</sup> « *Wernharius Argentinae episcopus cum Welf comite Burgundiones devicit* » ; *Annales Augustani*, *ibid.*, t. III, année 1020 ; « *Wernharius Argentinae episcopus, auxiliantibus quibusdam Suevis, Burgundiones invasit et conserto prelio vicit* » ; HERMANN DE REICHENAU, *Chronique*, MGH, SS., t. V, année 1020 ; « *Wernharius episcopus contra Burgundiones pugnavit et vicit* » ; *Annales Argentinenses*, *ibid.*, t. XVII, année 1019.

<sup>79</sup> R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 136.

<sup>80</sup> Les seigneurs italiens s'adressent notamment au roi Robert, puis au duc Guillaume d'Aquitaine ; L. THEIS, *Robert...*, p. 183. L'année suivante, c'est un conflit avec Rodolphe III, et non avec le comte de Bourgogne, qui est signalé pour expliquer la campagne de Conrad II sur Bâle.

<sup>81</sup> D. BARTHELEMY, *L'an mil...*, pp. 428-432.

<sup>82</sup> L. THEIS, *ibid.*, p. 119.

<sup>83</sup> MGH 118.

<sup>84</sup> MGH 121.

est également en bons termes avec l'autre branche des héritiers du comte Aubri, les sires de Salins. Jusque là, Humbert (I) de Salins s'était signalé par des exactions aux dépens de l'abbaye de Romainmôtier<sup>85</sup>. Dans les années 1020, la situation change. Humbert reconnaît ses torts<sup>86</sup>, un de ses fils, Hugues, devient chapelain du roi<sup>87</sup> et Rodolphe III confirme en 1028 un bien paternel à sa veuve, Ermenbourg « *nobiliori semine exorta bonaque famae praeconiis collaudata* »<sup>88</sup>.

Ainsi, les deux plus puissants lignages du Jura se réconcilient avec Rodolphe III dans les mêmes années, ce dont témoigne l'élection de Hugues de Salins comme archevêque de Besançon en 1031. Celui-ci est à la fois un homme du diocèse, un proche de l'archevêque défunt imposé par Otte-Guillaume<sup>89</sup>, un parent du comte Renaud, un réformateur et ancien chapelain du roi. Ce succès du roi correspond forcément à la reconnaissance du pouvoir acquis par les grands de l'ouest du Jura. Dans le cadre d'une réorganisation territoriale qui précède immédiatement sa disparition, Rodolphe III admet qu'un comte héréditaire de Bourgogne soit le chef d'une principauté et les successeurs d'Otte-Guillaume jouent pleinement leur rôle de représentant de l'autorité. De même les Salins gardent le contrôle de riches salines, notamment celles reçues de Saint-Maurice d'Againe en 942-943, et l'un des leurs atteint l'épiscopat correspondant à leur lieu d'implantation.

#### - L'importance politique du parti de la reine

Le rôle croissant de la reine est un autre signe de la nouvelle donne politique et du relatif déclin de la volonté royale. Les épouses des Rodolphiens n'étaient guère apparues sur le devant de la scène, mais la situation s'était modifiée au début du règne de Rodolphe III<sup>90</sup> et son remariage marque une nouvelle rupture. Dès 1011, Ermengarde a reçu des biens royaux considérables dont la géographie et la nature ne doivent rien au hasard, elle a figuré auprès de son époux et elle a été associée à près de

<sup>85</sup> HPM II, LXXII et *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 461 (n° 48).

<sup>86</sup> *Ibid.*, pp. 458 (n° 44 à 1027). Sur une datation vers 1020, voir B. de VREGILLE, *ibid.*, p. 626.

<sup>87</sup> MGH 122. Il est peut-être déjà chapelain en 1026 ; B. de VREGILLE, *Hugues de Salins, archevêque de Besançon 1031-1066*, 3. vol., Thèse, Besançon, 1978, p. 23.

<sup>88</sup> MGH 119.

<sup>89</sup> Il est chanoine à Besançon en 1029 ; MGH 122.

<sup>90</sup> Les deux femmes successives de Conrad sont citées dans les années 960 (MGH 38 et 39). La seconde n'intervient vraiment officiellement que dans deux diplômes de la fin du règne (MGH 52 et 53). La première décision de Rodolphe III est prise « *per consilium dilecte conjugis nostre Agilrudis ac fratris nostri...* » (MGH 76), puis le conseil et le consentement d'Agiltrude sont régulièrement mentionnés, notamment pour des actes très importants, et concernent un tiers des actes. Le rôle croissant des souveraines est général à partir du X<sup>e</sup> siècle ; R. LE JAN, *Famille...*, p. 362-363.

la moitié des actes royaux<sup>91</sup>. A cette époque c'est le roi qui réorganise son pouvoir selon le système de la *Familiepolitik* déjà évoquée.

Toutefois, vers 1030, le rôle particulièrement éminent de la reine Ermengarde dépasse ce cadre. La reine dispose toujours de revenus substantiels, du contrôle d'axes de communication essentiels et de lieux symboliques du pouvoir comme des châteaux et des palais royaux et son fils Hugues est devenu évêque de Lausanne lors des événements tragiques de 1018. A son rôle de reine, elle peut ajouter une influence propre en Viennois, en Savoie, en Genevois, en Pays de Vaud et en Valais et, bien qu'ayant abandonné les droits comtaux à Vienne en 1023<sup>92</sup>, elle reste très liée à cette cité comme en témoignent ses bons rapports avec les archevêques et avec les établissements religieux en faveur desquels elle intervient souvent. L'importance prise par Ermengarde apparaît nettement dans une donation qu'elle fait entre 1030 et 1032, en l'absence du roi<sup>93</sup>. Pourtant, l'acte concerne la celle de Talloires en Genevois, un bien réputé royal depuis plusieurs siècles et situé en Transjurane, et la circonstance est solennelle : la reine est entourée de l'archevêque de Vienne, un Anselmide, et de ses suffragants de Genève et de Valence<sup>94</sup>, de l'archevêque de Tarentaise, du comte Humbert et d'autres puissants, dont Sigibold. Celui-ci, que son nom rattache à l'avoué et comte Rodolphe mort sans doute quelques années auparavant, est un important laïc de la région d'Annecy où la reine elle-même a beaucoup de biens. Tous ces personnages représentent un groupe politique très puissant aussi bien en Viennoise qu'en Transjurane et sur lequel la reine peut s'appuyer.

Ermengarde et ses proches, notamment les Humbertiens, sont également en bons termes avec l'autre grand personnage du royaume, l'archevêque-abbé Burcard, comme l'illustre une précaire de 1022<sup>95</sup>. Le comte Humbert, déjà solidement implanté en Viennois, en Sermorens et en Bugey dès les années 1000, obtient de l'Eglise de Langres une concession à la demande de Burcard, archevêque de Lyon. La faveur de Humbert est réelle puisque, pour lui, le demi-frère du roi use de sa fonction de métropolitain. Le bien concerné est situé à Ambilly au sud-est de Genève, dans une villa où la reine Ermengarde est possessionnée et dans une zone où jusque-là il n'était pas intervenu. La précaire est également accordée à l'évêque Burcard, évêque d'Aoste. Or, ce dernier est choisi par

<sup>91</sup> A titre de bénéficiaire, de conseil ou de consentante.

<sup>92</sup> MGH 115.

<sup>93</sup> Seule son autorisation est citée ; MGH 137. Dans une autre donation de la reine, en 1019, le roi n'est pas mentionné parce qu'il s'agit de biens provençaux sans doute issus de son premier mariage ; MGH 136.

<sup>94</sup> Le seul absent est l'évêque de Grenoble. La date de la mort de Humbert et de l'élection de Mallen pourrait se situer vers 1030.

<sup>95</sup> HPM I, CCLIV.

l'archevêque-abbé Burcard pour remplacer Anselme comme prévôt de Saint-Maurice d'Agaune et il est même son successeur comme abbé.

Ainsi, Ermengarde et ses proches sont bien implantés dans les trois diocèses de Transjurane. Plus généralement, ils tiennent tous les lieux symboliques du pouvoir royal, notamment les deux capitales et l'abbaye de la dynastie, et les principaux points de communication. Il serait toutefois exagéré de considérer que Rodolphe III a abandonné le pouvoir. Le rapprochement avec le comté de Bourgogne puis la nomination de son petit-neveu Gérold comme comte de Genève sont son œuvre et la mort de Henri II lui permet de négocier une nouvelle fois sa succession.

- La seconde succession

La mort de Henri II en 1024 pose à nouveau la question de l'avenir du royaume de Bourgogne. Son successeur, Conrad II, entend que les accords de Strasbourg et de Mayence soient renouvelés. Il y prétend à deux titres. D'une part, comme roi de Germanie, il se dit héritier des droits de son prédécesseur<sup>96</sup>. D'autre part, s'il n'est pas parent du roi de Bourgogne, il en a épousé en 1016 une nièce, Gisèle de Souabe<sup>97</sup>; son fils Henri est donc un petit-neveu du dernier des Rodolphiens et il semble avoir été associé aux promesses de succession<sup>98</sup>. En réalité les droits de Conrad sont assez vagues et il peut craindre l'hostilité d'Ernest de Souabe ou de Eudes de Blois, puissants neveux de Rodolphe III. L'opinion de ce dernier sur ces différents prétendants n'est pas connue, mais, pas plus qu'une partie des Bourguignons, il n'a jamais montré d'empressement pour le rattachement de son royaume à la Germanie<sup>99</sup>. De plus, comme dans les premiers mois de son règne Conrad doit faire face à la révolte de Frédéric de Haute-Lorraine, à l'hostilité des grands d'Italie et aux manœuvres de Eudes de Blois qui tente d'obtenir l'appui de Robert le Pieux contre lui<sup>100</sup>, Rodolphe III refuse le renouvellement de l'expectative de Bourgogne<sup>101</sup>.

<sup>96</sup> Conrad II veut « récolter le fruit du travail de ses prédécesseurs » (*antecessoris sui labores metere volens*) selon WIPO, *Gesta Chuonradi*, c. 8. Sur le développement de la notion de « *transpersonale Staatsvorstellungen* » selon l'expression de H. Beumann, J. FLECKENSTEIN, *Grundlagen...*, p. 213.

<sup>97</sup> Gisèle est la fille du duc Hermann de Souabe et de Geberge, sœur de Rodolphe III (cf. G14).

<sup>98</sup> « ...*regnum Burgundiae Chuonrado imperatori et filio eius Heinrico regi a Ruodolfo rege...confirmatum esset* » ; WIPO, c. 29.

<sup>99</sup> Selon J. FLECKENSTEIN, *Grundlagen...*, p. 214, les prétentions de Conrad II seraient combattues par Ernest de Souabe et Rodolphe III aurait soutenu les autres prétendants contre le roi de Germanie.

<sup>100</sup> Eudes de Blois paraît s'être alors réconcilié avec Robert le Pieux pour essayer de faire avancer sa cause du côté du royaume de Bourgogne en affaiblissant Conrad. Il cherche à engager le roi Robert à soutenir Frédéric de Haute-Lorraine et Guillaume d'Aquitaine,

Les relations entre les deux souverains sont donc froides quand meurt l'évêque de Bâle, prélat proche de Henri II mais relevant à la fois de la Germanie et de la Bourgogne<sup>102</sup>. Conrad veut faire pression sur Rodolphe III et craint peut-être de perdre le contrôle du siège, comme l'assassinat de l'évêque Henri avait fait perdre à Henri II son influence à Lausanne. Il quitte alors Zurich et, en juin 1025, il marche sur Bâle où il impose un évêque de son choix<sup>103</sup>. La manœuvre n'ayant pas impressionné Rodolphe III, il fait occuper les confins bourguignons, mais, sans pousser plus avant, il part pour la Saxe<sup>104</sup>. Il doit en effet obtenir la soumission d'Ernest de Souabe, lui aussi intéressé par la Bourgogne et à nouveau révolté avec le soutien des ducs de Lorraine et de Franconie<sup>105</sup>. Habilement Conrad se concentre sur la Germanie sans entrer véritablement en conflit avec les Bourguignons comme avait pu le faire Henri II et il laisse à la reine Gisèle, de sang rodolphein et mère d'Ernest de Souabe et du futur Henri III, la tâche de négocier. Rodolphe III et ses élites semblent avoir été sensibles à ce signe de respect de la Bourgogne en tant qu'entité<sup>106</sup> et les négociations aboutissent rapidement. Les chroniques n'en donnent pas le contenu, mais il est probable que Conrad rend les zones prises en gage<sup>107</sup> et

---

pressenti par les seigneurs italiens pour devenir roi d'Italie; L. THEIS, *Robert...*, pp. 182-184.

<sup>101</sup> « *Sed defuncto imperatore Heinrico, Ruodolfus rex promissa sua irrita fieri voluit* » ; WIPO, *Gesta*, c. 8.

<sup>102</sup> WIPO, c. 8, croit d'ailleurs devoir préciser la situation de Bâle : « *Basilea civitas sita est in quodam triviali confino, id est Burgundiae, Alamanniae et Franciae ; ipsa vero civitas ad Burgundiam pertinet* ». Sur l'évêque Adalbéron (II), HS I/1, p. 167. Sur la date de sa mort (12 mai), R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 138 (qui affirme par erreur que selon Wipo la vacance dura huit mois ; le texte (c. 8) porte « *tres menses* »).

<sup>103</sup> « *Inde post paucos dies ad basileam civitatem pervenit* » ; WIPO, *Gesta*, c. 7, qui raconte la nomination simoniaque de l'évêque Ulric (c. 8). Le mois est fourni par un diplôme pour l'abbaye de Murbach (TROUILLAT, I, p. 159).

<sup>104</sup> « *Rex vero Chuonradus, colloquio regali habito Basilea, et terminis Burgundiae ultra voluntatem Ruodolfi eiusdem Burgundiae regis, diligenter praeoccupatis, per Rhenum usque Saxoniam pervenit.* » puis « *Basileam sibi subiugavit, ut animadvertet si rex Ruodolfus promissa attenderet.* » ; WIPO, c. 8. Sur l'emploi de *colloquium* au sens d'assemblée ( par exemple WIPO, c. 14) et sur l'hypothèse peu probable de la venue de Rodolphe à Bâle, R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 139. De fait, tout le récit de Wipo montre Conrad occupant unilatéralement Bâle et ses environs comme gage et Rodolphe III ne peut venir négocier dans une cité lui appartenant mais aux mains de l'autre partie.

<sup>105</sup> « *Eodem tempore...Ernestus dux Alamanniae, Chuono dux Franciae, Fridericus dux liutharingorum... contra regem Chuonradum consenserunt...* » ; WIPO, c. 10. De nombreuses sources donnent des renseignements identiques : *Annales Sangallenses Maiores, anno 1025 (rebellare)*, et HERMAN de REICHENAU, *anno 1025 (rebellio et discordia)*...

<sup>106</sup> Les sources insistent sur le lien de parenté entre les deux parties de la négociation : « *Gisla regina, filia sororis ipsius Ruodolfi, bene pacificavit* » selon WIPO, *ibid*, c. 8. Aucune agitation consécutive à ces accords n'est signalée en Bourgogne.

<sup>107</sup> Cela découle du fait que la rencontre entre les deux souverains a lieu à Bâle en 1027, signe que la zone n'est plus l'objet de conflit territorial. On en est resté vraisemblablement au *statu quo* : la ville elle-même est au roi de Germanie depuis 1006, mais le sud du diocèse est bourguignon.

promet de ne pas empiéter sur les pouvoirs de Rodolphe III. En échange, la succession de Bourgogne est assurée à Conrad et surtout à Henri et la participation de Rodolphe III à un couronnement impérial a peut-être été évoquée<sup>108</sup>.

Les deux souverains entretiennent ensuite de bonnes relations. Conrad II prend garde à toujours honorer Rodolphe III qui l'a accepté ainsi que son fils Henri pour successeurs. A la fin de 1026, lorsqu'il « *usque ad confinium Italiae et Burgundiae pervenit* »<sup>109</sup> et fête Noël à Ivree, des envoyés du roi de Bourgogne viennent l'assurer de la présence de leur souverain au prochain couronnement impérial et Conrad les renvoie munis de présents<sup>110</sup>. Rodolphe III tient sa promesse et le 26 mars 1027 il assiste au couronnement impérial de Conrad II. La présence d'un autre souverain, Knut le Grand, avec qui Conrad II vient de signer un traité, interdit de voir dans celle du roi de Bourgogne une marque formelle de soumission. Il s'agit plutôt d'un geste signifiant clairement la déférence envers l'empereur, la bonne entente entre les deux hommes, la solidité de leurs accords et donc que la question de la succession de Bourgogne est réglée<sup>111</sup>.

<sup>108</sup> Lorsque l'année suivante des envoyés de Rodolphe viennent promettre la présence de leur roi au couronnement impérial, il semble s'agir d'une confirmation.

<sup>109</sup> WIPO, c. 14. Sur la prise d'Ivree par la force (« *ferociter irruit Yporeiam primitucivitatem capiens, deinde ceteras cum castris universis proprie subiciens ditioni* » RAOUL GLABER, l. IV, p. 91) qui aurait déterminé Rodolphe à se soumettre, il y a lieu d'être prudent car Wipo, panégyriste de Conrad II, ne signale pas la prise de la ville, pas plus que Hermann de Reichenau. Les difficultés de Brunon de Toul à traverser la marche d'Ivree dans les mois qui précèdent montrent que les troubles sont tournés contre le roi de Germanie : la *Vita Leonis*, XI, fait reposer tout le poids des incidents sur les Lombards, tandis que la nièce du roi de Bourgogne intervient au profit du protégé de Conrad.

<sup>110</sup> « *in Iporegia civitate natalem Domini celebravit. Illuc Ruodolphi Regis Burgundiae legati venerant, promittens illum Romam venturum ad electionem et consecrationem imperatoriam regis Chuonradfi; quod ex gratanter accepit, et remissis legatis cum muneribus, ipse Padum transiens, ad Romam tendere coepit.* » WIPO, c. 15.

<sup>111</sup> Le texte de Wipo met les deux rois sur le même plan et veut montrer que la présence d'autres souverains rehausse le prestige de l'empereur : « *Caesar et augustus romano nomine dictus. Quin etiam regina Gisela imperatricis consecrationem et nomen ibidem accepit. His ita peractis in duorum regum praesentia, Ruodolphi regis Burgundiae et Chnutonis regis Anglorum, divino officio finito, imperator duorum regum medius ad cubiculum suorum honorifice ductus est.* » ; WIPO, *Gesta Chuonradi*, 16. Les sources proches de nous ne voient pas les choses différemment. GUILLAUME de MALMESBURY, *Gesta regum Anglorum*, ed. Stubbs, Londres, 1887-1889, p. 221, cite plusieurs fois l'intervention de l'empereur et celle du roi de Bourgogne sans établir de hiérarchie autre que la préséance : « *Annuitque postulatis imperator et Rodulfus rex qui maxime ipsarum clausurarum dominator cunctique principes edictis firmaverunt ut homines mei tam mercatores quam alii orandi gratia viatores absque omni angaria clausurarum et teloneorum cum firma pace Romam eant et redeant...Cuncta enim quae a domino papa et ab ipso imperatore et a rege Rodulfo ceterisque principibus per quorum terras nobis transitus est ad Romam, pro mea gentis utilitate postulabam libenter annuerunt et concessa etiam sacramento firmanverunt* ». Cette demande d'exemption de péages et de libre circulation n'est pas sans rapport avec un récit de RAOUL GLABER, l. III, p. 53 (ou J. GREMAUD,

Rodolphe III ne prolonge pas son séjour auprès de l'empereur, mais désormais les deux souverains collaborent. Peu après, Ernest de Souabe, rentré lui aussi d'Italie, s'est joint à la révolte du comte Welf qui venait de s'emparer d'Augsbourg par la force. Profitant de l'absence de Conrad, Ernest dévaste l'Alsace, en particulier les terres du comte Hugues<sup>112</sup>, puis il se jette sur la Bourgogne. Après être passé par Moutier-Grandval ou par Bâle, il atteint Soleure puis il descend la vallée de l'Aar et installe ses troupes dans l'Île-Saint-Pierre sur le lac de Bienné<sup>113</sup>. Il est difficile de ne pas faire le lien entre cette entrée en Bourgogne et l'accord conclu entre Conrad et Rodolphe. Ernest de Souabe a dû tenter de faire valoir ses droits à l'héritage de son grand-oncle Rodolphe III, mais l'hostilité manifestée par ce dernier le conduit à rebrousser chemin et à remonter l'Aar jusqu'à Zurich<sup>114</sup>. A l'évidence, il ne dispose pas de puissants partisans dans l'aristocratie transjurane qui reste fidèle à son roi allié de l'empereur. De plus, les verrous des rives du lac de Neuchâtel que constituent les châteaux royaux donnés à la reine et les fidèles installés par les deux derniers Rodolphiens jouent efficacement leur rôle et le roi intervient vigoureusement<sup>115</sup>. La monarchie rodolphienne est loin d'une complète déliquescence.

Sitôt la soumission d'Ernest de Souabe enregistrée à Ulm en juillet 1027, Conrad traverse l'Alémanie et atteint Bâle où est organisée une rencontre avec Rodolphe III. Le climat est très cordial. Conrad va à la rencontre du roi de Bourgogne et, « *habito familiari colloquio* », ils rentrent ensemble dans Bâle<sup>116</sup>. Ce geste est fort habile puisque la cité peut être revendiquée par chacun et surtout parce qu'il honore la Bourgogne. Le rôle de médiatrice de Gisèle est à nouveau mentionné et des cadeaux sont faits à Rodolphe. On est loin des convocations de Henri II. Les accords négociés en 1016 et en 1018, puis en 1025, sont renouvelés sans difficulté<sup>117</sup> et

---

*Documents...*, n° 79) concernant les difficultés de Normands à traverser le Mont-Joux vers 1020.

<sup>112</sup> « ...*Alsatiam provinciam vastavit et castella Hugonis comitis, qui erat consanguineus imperatoris, desolavit* » ; WIPO, c. 19.

<sup>113</sup> « *Deinde magno exercitu iuvenum collecto, Burgundiam invasit, et ultra castrum Solodurum quamdam insulam aggere et vallo firmare coepit* » ; *ibid.* La seule île située au sud de Soleure est l'île Saint-Pierre, d'où son identification habituelle avec le lieu mentionné par Wipo.

<sup>114</sup> « *Sed Ruodolfus rex Burgundionum, veritus hostem imperatoris recipere, ab incepto illum prohibuit. Inde reversus supra Turicum quoddam castrum munivit...* » ; WIPO, c. 19.

<sup>115</sup> Wipo attribue toute l'action au roi lui-même.

<sup>116</sup> « ...*perveniens usque ad Basileam, Ruodolfum regem Burgundiae alloquitur, qui illic sibi occurebat extra urbem iuxta vicum qui Mittenza dicitur; et habito familiari colloquio, imperator regem secum duxit in urbem.* » WIPO, *ibid.*, c. 21. C'est au sud-est de Bâle, à Muttentz, que Rodolphe III arrive auprès de Conrad.

<sup>117</sup> « *Confirmata inter eos pace, Gisela imperatrice haec omnia mediante, regnoque Burgundiae imperatori tradito eodem pacto, quem admodum prius antecessori suo Heinricho imperatori datum fuerat, rex iterum donis ampliatus, cum sui reversus est in Burgundiam.* » WIPO, *ibid.*

Rodolphe III les respecte ensuite scrupuleusement. A cette date l'entente avec l'empereur et l'accord de succession ne paraissent plus rencontrer d'hostilité directe en Bourgogne.

L'attitude des grands est donc différente de celle qui s'était manifestée lors des traités précédents. Cela s'explique par la politique de réconciliation de Rodolphe III, mais aussi par le fait que Conrad II bénéficie d'une conjoncture favorable et manœuvre habilement. Conrad a maté les révoltes en Germanie, recueilli la couronne impériale à Rome et repris l'initiative en Pologne. Après la mort de Otte-Guillaume en 1026<sup>118</sup> et celle d'Ernest de Souabe en août 1030, il n'a plus à redouter que Eudes de Blois, maintenant privé de l'aide du duc de Souabe avec qui il avait négocié<sup>119</sup> et en butte à l'hostilité de Robert. Dès lors, il se contente de l'expectative du royaume et il renonce à obtenir immédiatement une reconnaissance formelle de tous les grands. Plutôt que de heurter de front les Bourguignons, il se gagne des alliés. Une partie au moins de l'épiscopat, notamment les prélats comtois de Besançon et de Genève, et la reine lui sont favorables. Chez les laïcs, les liens avec Ermengarde ne suffisent pas à expliquer pourquoi le comte Humbert est le principal soutien de l'empereur en 1032 et la mainmise humbertienne sur la route du Grand-Saint-Bernard ne s'est sûrement pas faite contre la volonté de Conrad II. Une politique de rapprochement avec les élites locales, discrète tant que l'empereur n'est pas le maître de la Bourgogne, a son équivalent de l'autre côté des Alpes à partir de 1027<sup>120</sup>.

Après la rencontre de Bâle, Rodolphe III n'assiste pas au couronnement royal du jeune Henri le 14 avril 1028 puisqu'il réside alors au bord du Léman<sup>121</sup>. En paix avec son aristocratie à qui il a fait des concessions, en termes cordiaux avec son successeur, et ayant confié une partie des responsabilités à la reine et à ses proches, il peut terminer paisiblement ses jours<sup>122</sup>. Quatre ans plus tard, sentant sa fin venue, il fait porter les insignes royaux à Conrad II. Puis le dernier des Rodolphiens

<sup>118</sup> B. de VREGILLE, *Besançon*, p. 231.

<sup>119</sup> « ...dux Ernestus auxilium petiit ab Oudone comite... Nam mater Oudonis et mater Giselaë imperatricis fuerant sorores. » ; WIPO, c. 27.

<sup>120</sup> A partir de 1027, Conrad II commence à établir de bons rapports avec les grands laïcs d'Italie, parmi lesquels Manfred, marquis de Turin, dont la fille épouse plus tard le fils de Humbert, Odon. Leur fille est fiancée au fils aîné de Henri III en 1055 (sur Adélaïde, W. PREVITE-ORTON, *op. cit.*, pp. 289-318, et F. COGNASSO, « *Adelaide* » *DBI*, Rome, 1960, pp. 249-251). La fille du marquis Adalbert, Adélaïde, est d'abord mariée par Conrad II à Hermann de Souabe (mort en 1039).

<sup>121</sup> MGH 119.

<sup>122</sup> C'est exactement le portrait dressé par WIPO, c. 8 : « *Ruodolfus rex Burgundiae dum in senectute sua regnum molliter tractaret, maximam invidiam apud principes regni sui comparans...* ».

s'éteint, sans doute le 5 septembre 1032<sup>123</sup>, et il est enterré dans la cathédrale de Lausanne<sup>124</sup>.

## LE ROYAUME DE BOURGOGNE UNI A L'EMPIRE

La succession du dernier des Rodolphiens agite alors la région depuis plus de quinze ans. Les prétendants sont connus et leur affrontement prévisible. L'inconnue réside finalement surtout dans l'attitude des grands du royaume de Bourgogne. Si le rattachement à l'empire n'est pas contesté longtemps, l'intégration à celui-ci divise les élites. L'inévitable recomposition politique et notamment la question du degré d'autonomie conduisent à des révoltes qui traduisent plus chez les puissants le souci de marquer leur territoire dans un nouveau contexte qu'une quelconque revendication nationale. S'ouvre la compétition entre les « super-grands » que Rodolphe III avait institués, assez vite calmée par la politique impériale.

### La succession de Rodolphe III (1032-1034)

A la mort de Rodolphe III, Conrad II est de loin le mieux placé pour lui succéder. Bénéficiant de plusieurs traités antérieurs et d'une *designatio* que les grands n'ont pas contestée, déjà revêtu de la dignité impériale, il reçoit officiellement les insignes royaux de Bourgogne. Toutes les chroniques les signalent, signe que cela représente bien le transfert légitime du pouvoir<sup>125</sup>. De plus, de sang rodolphen, le jeune Henri, étroitement associé à la politique bourguignonne de son père<sup>126</sup>, est peut-être l'héritier

<sup>123</sup> Toutes les sources, (Wipo, Hermann de Reichenau, *Annales Lausannenses, Annales necrologici Fuldenses, Annales Sangallenses maiores, Chronicon suevicum universale...*) datent la mort de Rodolphe de l'année 1032, à l'exception de la Chronique de Saint-Claude qui mentionne 1033. La date du 5 septembre est donnée par le nécrologe de Talloires, abbaye très proche du roi et de la reine. Celle du 6 septembre figure dans des sources ultérieures, l'építaphe de la reine Ermengarde écrit après 1057 et le nécrologe de la cathédrale de Lausanne qui comporte une erreur dans la notation de l'année ; R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 144.

<sup>124</sup> L'évêque Hugues de Lausanne est « *sepultus in choro lausannensi iuxta regem Rodulfum* » ; *Cartulaire de Lausanne*, p. 32 (ou *Gesta episcoporum Lausannensium*, MGH SS, t. XXIV, p. 798).

<sup>125</sup> « *Rodulfus diadema suum Chonrado imperatori Romanorum misit.* » ; *Chronicon suevicum universale, anno 1032*; « *Ruodulfus ...obiit et diadema eius regnique insigna Conrado imperatori per Seligerum allata sunt* » ; HERMMANN de REICHENAU, *anno 1032*.

<sup>126</sup> WIPO, c. 29, dit que les accords de succession avaient été conclus au profit de Conrad et de son fils Henri. Son récit de la campagne de 1033 avec élection royale en Bourgogne (c.30) a pour titre « *Quod imperator cum filio suo Heinrico rege Burgundiam adiit* » et la présence de Henri auprès de son père est mentionnée dans la première phrase et rappelée dans la dernière. De plus, c'est non seulement à Conrad mais aussi à Henri que des Bourguignons prêtent serment à Zurich peu de temps après la cérémonie de Payerne.

que le dernier roi de Bourgogne s'est choisi<sup>127</sup> et Gisèle bénéficie d'un illustre précédent en la personne de l'impératrice Adélaïde : du fait de son ascendance, la femme de l'empereur joue un rôle de pont entre la Germanie et la Bourgogne. Les autres parents de Rodolphe, Gérold de Genève, Conrad le Jeune et Hermann IV de Souabe, ne paraissent pas avoir contesté la succession à l'exception de Eudes de Blois<sup>128</sup>. Pourtant, en 1032, la reconnaissance de Conrad II en Bourgogne ne va pas de soi : beaucoup paraissent avoir hésité et certains s'opposent à lui. La lutte contre l'empereur ne doit pas être jugée à l'aune de rivalités nationales : la ligne de fracture dans les élites bourguignonnes n'est pas la préfiguration des divisions internes de la Suisse actuelle ni celle de la disparition des états multinationaux, même si les puissants transjurans, romands ou d'origine provençale, n'ont pas forcément souhaité voir s'installer un pouvoir germanique qui pourrait placer ses propres hommes comme il le fait en Lorraine ou en Italie<sup>129</sup>. Au Moyen-Age, la révolte est aussi un moyen de monnayer sa soumission.

### L'échec de la tentative de Eudes de Blois

Eudes de Blois ne peut opposer à Conrad que des droits héréditaires, puisqu'il a le même degré de parenté avec Rodolphe III que l'impératrice Gisèle<sup>130</sup>, mais il a d'immenses possessions : aux comtés de Blois, Tours et Chartres, il a ajouté ceux de Troyes et de Beauvais et des droits à Bourges et à Dreux<sup>131</sup>. En 1031, ses ambitions sont en France où la mort de Robert

<sup>127</sup> « ...Rodulfus rex... nepotem suum [tercium Heinricum imperatorem] heredem regni Burgundiae instituit »; HUGUES de FLAVIGNY, *Chronicon Viridunense*, MGH, SS t. VIII, p. 364. Un siècle et demi plus tard, cette façon de voir n'a pas disparu puisque OTTON de FREISING, *Gesta Friderici I imperatoris*, II, 48, MGH SS, Hanovre, 1912, écrit que : « illius Burgundiae... quae olim a Rodulfo rege imperatore Heinrico Conradi filio cum testamento relicto regnum erat ». Sur la notion de testament en faveur de Henri III, H.D. KAHL, « Die Angliederung Burgunds an das mittelalterliche Imperium », dans « Der Schatzfund von Corcelles-près-Payerne/ Le trésor de Corcelles-près-Payerne », *Revue suisse de Numismatique*, XLVIII, Berne, 1969, p. 56.

<sup>128</sup> En Germanie, vivent deux petits-neveux de Rodolphe III, Conrad le Jeune et Hermann IV de Souabe, tous deux issus de Geberge, fille aînée de Conrad le Pacifique (cf. G14). Le premier ne se révolte plus après sa soumission à l'empereur en 1027 et le second, au contraire de son défunt frère Ernest, ne s'oppose pas à son impérial beau-père. Un autre petit-neveu de Rodolphe III réside en Transjurane : Gérold, petit-fils de Mathilde de Bourgogne, est comte de Genève, mais sa jeunesse et son manque de moyens n'en font pas un véritable concurrent pour l'empereur.

<sup>129</sup> C. BRÜHL, *op. cit.*, p. 278 et sur les interventions impériales dans le choix des ducs et des évêques lorrains, M. PARISSÉ, *La noblesse...*, pp. 39-42.

<sup>130</sup> La question du degré et des formes de légitimité des prétendants à la succession a fait l'objet de savantes discussions reprises par R. POUPARDIN, *Bourgogne*, pp. 146-149. Il semble seulement que certains parmi ceux qui ont des droits décident de revendiquer la couronne et de se faire reconnaître comme roi.

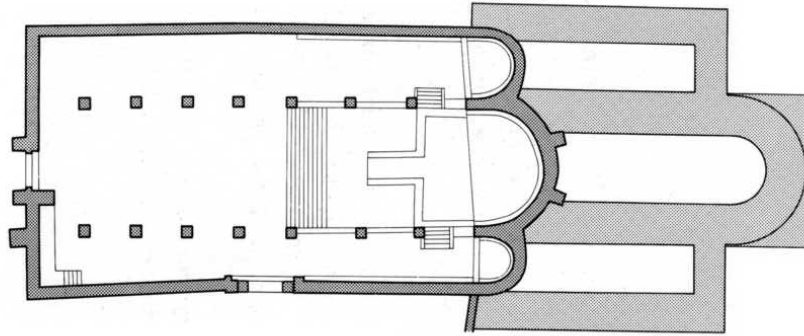
<sup>131</sup> Sur l'ambition et les différents axes de la politique du comte de Blois, M. BUR, *La formation du comté...*, p. 157 et seq. .



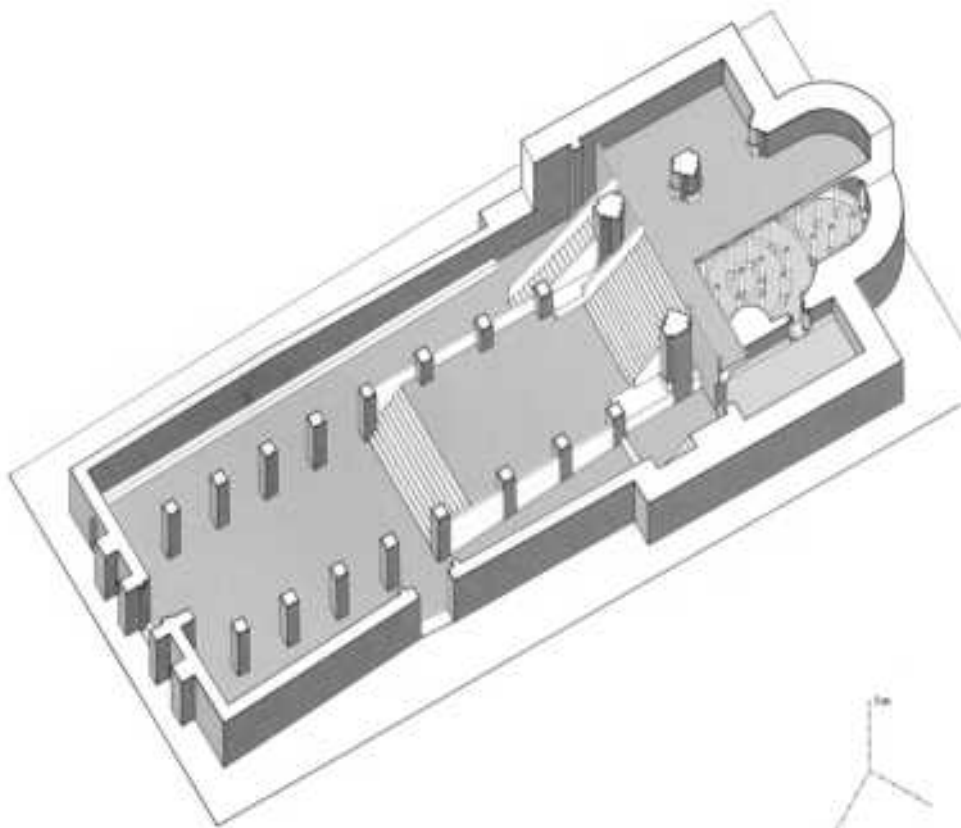
### **Eglise abbatiale de Payerne**

L'abbatiale de Payerne où Conrad II fut couronné roi de Bourgogne le 2 février 1033. La reconstruction du bas-côté nord et celle du narthex sont contemporains de l'abbatiate d'Odilon de Cluny (994-1049) dont le biographe rapporte qu'il s'occupa de rebâtir Payerne. Le transept (au fond) ainsi que le chevet et le chœur inspirés de Cluny II seraient l'œuvre de du prieur Ulrich vers 1075. Ces éléments remplacent l'église construite vers 950-960 dont subsistent des traces à l'intérieur de l'édifice actuel.

## La cathédrale de Genève au début du XI<sup>ème</sup> siècle



Plan de la cathédrale de Genève au début du XI<sup>e</sup> siècle, cadre de la cérémonie impériale de 1034. Les travaux d'un nouveau chœur ont commencé.



**Restitution de la cathédrale à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.**  
Le nouveau chœur est finalement établi sur une crypte en rotonde.  
(Service cantonal d'archéologie de Genève, dessins d'A.Peillex et D. Burnand)

le Pieux est suivie d'un conflit entre ses deux fils, Henri et Robert. Eudes choisit le parti de Robert, ce qui lui rapporte Sens, mais l'oppose au nouveau roi Henri I<sup>er</sup>. Dans l'été 1032, celui-ci vient attaquer Sens, puis la paix est rétablie et le jeune Robert reçoit le duché de Bourgogne. Ainsi, à la mort de Rodolphe III, Eudes dispose d'un accès au royaume de Bourgogne, mais il doit compter avec l'hostilité de Henri I<sup>er</sup>. Cela explique sans doute sa prudence et, bien que certains chroniqueurs lui reprochent son ambition royale<sup>132</sup>, deux d'entre eux, dont Wipo, insistent nettement sur le fait que Eudes a clairement fait savoir qu'il ne cherchait pas à être roi de Bourgogne<sup>133</sup>. Le témoignage de Wipo n'a pas lieu d'être rejeté car il est le plus précis et son auteur, proche de Conrad et bien informé sur la Germanie, n'a guère intérêt à ménager Eudes de Blois. Toutefois, les circonstances poussent ce dernier à agir très rapidement : Conrad est alors occupé à retourner à son profit la situation polonaise et à soumettre la Bohême<sup>134</sup> et ce n'est qu'à la fin du mois de décembre qu'il réunit son armée à Strasbourg pour faire mouvement vers la Bourgogne<sup>135</sup>. Eudes a pu manœuvrer durant l'automne et « *regnum [Burgundiae]... invasit et quaedam castra munitissima sive civitates seu dolo seu bello ceperat* ». C'est donc grâce à la force mais aussi grâce à des ralliements qu'il occupe « *magnam partem Burgundiae* », formule vague<sup>136</sup>.

Lorsque Eudes de Blois se met en campagne, il traverse la Bourgogne ducale avec la complicité du duc Robert. Comme il ne peut s'appuyer sur ce qui avait été jusque là le foyer de résistance le plus actif, le comté de Bourgogne tenu par Hugues de Salins et le comte Renaud<sup>137</sup>, c'est vers le

<sup>132</sup> « *Odo qui erat ex sorore Rodulfi, sumpta tyrannide ad regnum cepit aspirare* » ; HUGUES de FLAVIGNY, *Chronicon...*, p. 401.

<sup>133</sup> WIPO, c. 29, décrit ainsi les motifs qui amènent Eudes à entrer en guerre : « *...nec se regem ausus est facere, nec tamen regnum voluit dimittere. Referebant quidam, illum dixisse saepe, quod numquam rex fieri, sed tamen magister esse regis vellet* ». Wipo dit ensuite que Eudes domine une partie du royaume de Bourgogne comme *consul*, et non comme candidat à la royauté, mais Wipo emploie régulièrement ce terme même après que Eudes a renoncé au royaume de Bourgogne, ce qui incite à ne pas lui donner une signification précise. Le témoignage de Wipo est confirmé par SIGEBERT de GEMBLOUX, *Chronicon*, MGH, SS t. VI, anno 1036 : « *Odo Campanensis regnum Rodulfi regis avuncului sui a Conrado imperatore nepote suo repetens ut sub eo regat Burgundiam efflagitat.* »

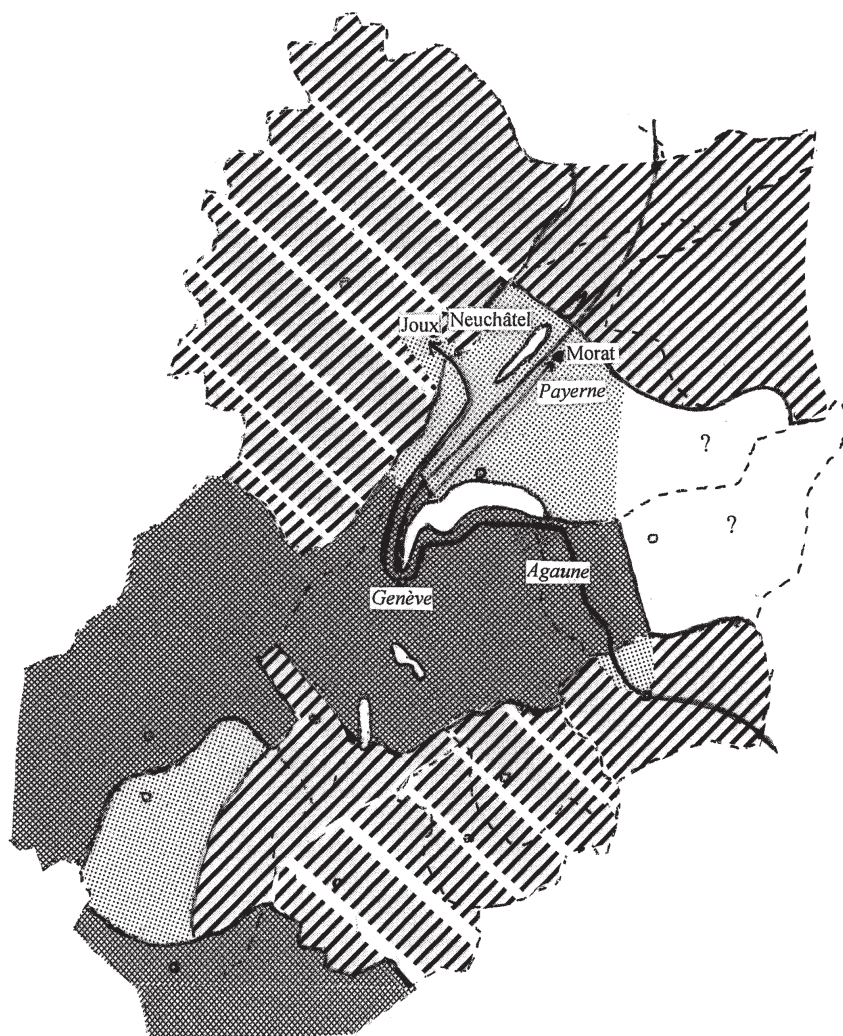
<sup>134</sup> WIPO, c. 29.






<sup>135</sup> « *imperator Chuonradus cum filio suo rege Heinrico natalem Domini in Argentina civitate celebravit. Inde collecto exercitu per Solodorum Burgundiam intravit* » ; WIPO, c. 30.

<sup>136</sup> WIPO, c. 29. Les *Annales sangallenses majores*, anno 1032, ne mentionnent que la force : « *aliqua municipia capta custodiis suis muniavit* ».

<sup>137</sup> L'archevêque de Besançon, Hugues de Salins, est partisan de l'Empire (R. LOCATELLI, *De la réforme grégorienne à la monarchie pontificale : le diocèse de Besançon (1060-1220)*, thèse Lyon II, 1984, p. 60). Cet ancien chapelain de Rodolphe III tient une importante cité et sa parenté est puissante. Parmi cette dernière figure le comte de Bourgogne, Renaud, en bons termes avec le prélat (B. de VREGILLE, *Diocèses*, p. 28) et avec les Rodolphiens et qui ne paraît pas s'être mêlé à la lutte. La plupart des auteurs ont conclu que Renaud

## LA SUCCESSION DE RODOLPHE III



-  Zone favorable à Eudes de Blois
-  Zone disputée et occupée par les partisans d'Eudes de Blois
-  Zone favorable à Conrad II
-  Zone probablement favorable à Conrad II
-  Trajets des troupes impériales en 1034
- Agaune* lieu symbolique repris par les troupes impériales en 1033-1034
- Joux castrum* repris par les troupes impériales en 1034

nord de l'ancien royaume de Provence qu'il se dirige. Il est sans doute bien accueilli à Lyon par l'archevêque Burcard (III), un des ennemis les plus résolus de l'empereur<sup>138</sup>. La Provence reconnaissant assez facilement ses prétentions<sup>139</sup>, il reste à Eudes à s'emparer de Vienne ce qui lui assurerait une autorité théorique et symbolique sur tout l'ancien royaume de Provence car la ville est clairement porteuse de souveraineté. De plus, il s'agit d'une cité métropolitaine où l'archevêque a reçu les droits comtaux avec de puissantes fortifications, mais l'archevêque Léger représente à la fois le « clan viennois » et les prélats amis de la reine, c'est-à-dire les partisans de Conrad II<sup>140</sup>. Eudes marche donc sur Vienne et il obtient la soumission de Léger. Ce succès contre Ermengarde<sup>141</sup> lui permet d'être reconnu dans tout l'ancien royaume de Provence et d'envisager un couronnement royal<sup>142</sup>.

En Transjurane, la situation est plus complexe. Les chroniques disent qu'avant février 1033 les troupes du comte de Blois s'y sont emparées de Neuchâtel et de Morat<sup>143</sup>, deux châteaux royaux situés sur des routes stratégiques, auxquels il faut sans doute ajouter le château de Joux et l'abbaye de Romainmôtier<sup>144</sup>. Il est donc certain qu'Eudes a mis la main

---

s'était déclaré pour Eudes et que les troupes de ce dernier avaient traversé le Jura. Ils invoquent le fait que les forces de Eudes tenaient des places fortes à l'est du Jura et les révoltes antiimpériales d'Otte-Guillaume après 1016 et de Renaud dans les années 1040. Toutefois, les sources disent le contraire : il n'y a pas de campagne militaire dans le comté de Bourgogne et les troupes impériales s'arrêtent aux portes du comté en 1034 ; Renaud n'apparaît pas parmi les ennemis de l'empereur. Enfin, il serait surprenant qu'aucun des chroniqueurs n'ait mentionné la révolte du fils d'un personnage aussi connu qu'Otte-Guillaume. Ainsi, sa rébellion est citée en 1045.

<sup>138</sup> Sur la situation à Lyon, B. GALLAND, *op. cit.*, p. 17. Sur les difficultés d'interprétation du texte de Raoul Glaber, voir aussi R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 157, n. 2.

<sup>139</sup> J.P. POLY, *La Provence...*, p. 179. L'empereur n'est pas cité dans les chartes avant 1043 ; *ibid.*, p. 203. Sur les chartes provençales reconnaissant Eudes, voir R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 155, n. 5.

<sup>140</sup> Léger apparaît presque dans tous les actes de la reine Ermengarde entre 1030 et 1057 (MGH 137, 138, 139, 140, 142 et 143) et donc souvent en compagnie du comte Humbert.

<sup>141</sup> L. RIPART, *op. cit.*, p. 53, explique le voyage d'Ermengarde et Humbert à Zurich en 1033 par le fait qu'ils devaient « fuir la vallée du Rhône où l'aristocratie locale pourchassait les partisans des Saliens ».

<sup>142</sup> « *Obsedit quoque Viennam, quam ea conditione in foedus recepit, ut praestituto termino in eadem urbe rex appellari et coronari debuisset.* » ; HUGUES de FLAVIGNY, *Chronicon Viridunense*, MGH SS., t. VIII, p. 401. La date de 1033 est admise par R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 159, et J.P. POLY, *La Provence...*, p. 179. Cette expédition est cependant parfois rapportée à l'année 1036 (M. BUR, *op. cit.*, p. 172).

<sup>143</sup> Février est le début de l'expédition impériale de reconquête qui vise ces deux localités ; *Annales sangallenses maiores*, année 1033.

<sup>144</sup> Sur l'identification de *Miroaltum* avec Joux (*Miroaldum*) et non avec Morat, B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 54, et « Un château nommé Miroaltum », *MSHDB*, t. 39, 1983, pp. 231-240. Sur la présence de partisans d'Eudes à Romainmôtier, B. de VREGILLE, *Besançon*, p. 243. Ni G. HAUSMANN, « Romainmôtier », *HS, Cluniazenser*,

sur les issues orientales d'un ou deux passages du Jura et qu'il occupe le nord du Pays de Vaud, mais il n'atteint pas l'extrémité septentrionale du diocèse de Lausanne. Les régions plus méridionales lui sont au contraire favorables. Son parti atteint le Bas Valais<sup>145</sup>, le Mont-Joux et une partie du Val d'Aoste, comme le rappelle un poème du début du siècle suivant<sup>146</sup>. Eudes profite du fait que son allié, l'archevêque de Lyon Burcard (III), est aussi abbé de Saint-Maurice et ancien évêque d'Aoste. Les péripéties du voyage de Brunon d'Eguisheim en 1026 montrent que la basse vallée d'Aoste n'est pas sûre pour des représentants de l'autorité impériale<sup>147</sup> et il est possible que certains seigneurs italiens aient fait alliance avec les partisans d'Eudes par hostilité envers l'empereur<sup>148</sup>. Le troisième diocèse de Transjurane, celui de Genève, est également dominé par un partisan de Eudes, le comte Gérold<sup>149</sup>.

Le récit de Wipo s'avère donc exact : Eudes est reconnu dans la vallée du Rhône et sur les rives du Léman et donc dans l'essentiel du royaume de Bourgogne. Seuls lui échappent une partie de la Viennoise, le Haut Valais et les confins de l'empire, soit les comtés de Barga et de haute Argovie auxquels s'ajoute sans doute le comté de Bourgogne, et Ermengarde a perdu la plupart de ses points d'appui stratégiques<sup>150</sup>. Eudes a réussi à occuper les zones réputées royales et à couper la grande route qui relie Bâle à l'Italie via la Transjurane. Toutefois, sa position est moins solide qu'il n'y

---

ni A. PAHUD, *op. cit.*, n'évoquent cette question. Jusque-là, Odilon, abbé de Cluny et de Romainmôtier, s'est toujours montré favorable au roi Robert et non à Eudes de Blois ; L. THEIS, *Robert...*, pp. 154-155 et 227-229.

<sup>145</sup> En amont de Martigny, le Valais est dominé par l'évêque de Sion qui a reçu les droits comtaux. L'identité de l'évêque en 1032-1033 n'est pas certaine. Peut-être s'agit-il déjà d'Aimon, fils du comte Humbert et attesté comme évêque en 1034. Aimon est ami de Hugues de Salins, mais il a pu suivre l'exemple proimpérial de son père Humbert ou antiimpérial de son frère Burcard.

<sup>146</sup> « *Irrupit fines Burgundiae optinuitque civitates et castella, usque ad Iurum et montem Iovis et magnus factus est vehementer* » ; HUGUES de FLAVIGNY, p. 401. « *Addidit Octodurum sibi scilicet unus eorum Augustamque suis iuribus obtinuit.* » ; *Baldrici carmina historica*, J. GREMAUD, *Documents...*, n° 83.

<sup>147</sup> Brunon a manqué de peu d'être, comme ses compagnons, capturé près d'Ivrée ; WITBERT, *Vita...*, I, XI.

<sup>148</sup> Le récit italien du conflit (*Arnulfi gesta archiepiscoporum Mediolanensis*, MGH, SS t. VIII, c. 14) paraît indiquer que les deux versants des Alpes doivent être reconquis.

<sup>149</sup> A Genève, Gérold se déclare pour Eudes, mais le fait n'est certain qu'en 1034. Que Ermengarde et le comte Humbert ne passent pas par Genève pour se rendre à Zurich en 1033 (WIPO, c. 30, année 1033) ne constitue pas un argument décisif en faveur du ralliement de Gérold à Eudes dès 1032, contrairement à l'opinion de R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 161. En effet, le Pays de Vaud étant occupé par des partisans de Eudes, la route Genève-Zurich n'est plus sûre, ce qui suffit à déterminer les voyageurs à passer par l'Italie. L'épisode peut donc se comprendre sans tenir compte de l'attitude de Gérold. Il est possible que l'échec de l'expédition impériale en février 1033 ait déterminé le comte de Genève à s'engager plus nettement pour Eudes.

<sup>150</sup> Eudes lui a notamment pris Neuchâtel, Vienne et le Mont-Joux.

paraît. Non seulement il n'a sans doute pas mis la main sur l'ensemble des possessions du clan viennois de la reine, notamment la Savoie et un certain nombre de cols<sup>151</sup>, mais il doit compter avec des ennemis en Transjurane même où l'épiscopat ne paraît pas lui avoir été favorable. A Genève, Frédéric, un comtois, est très proche de Hugues de Salins et ami de la reine et il en est peut-être de même à Sion. A Lausanne où les droits comtaux sont aux mains de l'évêque, Hugues, sans doute fils d'Ermengarde et fils adoptif de Rodolphe III, paraît n'avoir appuyé aucun des prétendants<sup>152</sup>.

Dès la fin du mois de décembre 1032, l'empereur réunit ses troupes et, malgré l'hiver, descend en Bourgogne par la route habituelle, soit par Bâle et Soleure<sup>153</sup>. Eudes est reparti en France et la marche de l'armée impériale ne rencontre guère d'obstacles. Un mois après s'être ébranlée, elle atteint Payerne<sup>154</sup> où Conrad se fait élire et couronner roi de Bourgogne le 2 février<sup>155</sup>. L'importance de cette cérémonie a souvent été minorée du fait que les participants ne sont désignés que par la formule « *maioribus et minoribus regni* ». Si l'assemblée est modeste<sup>156</sup>, la date n'en est pas choisie au hasard<sup>157</sup> et l'assemblée de Payerne est d'abord symbolique.

<sup>151</sup> Ermengarde et Humbert peuvent communiquer avec l'Italie par où ils se rendent auprès de l'empereur ; WIPO, c. 30.

<sup>152</sup> Il est proche des milieux proimpériaux et notamment de Hugues de Salins, mais aussi de l'empereur Henri III selon HS, *Lausanne*, p. 105. Cependant, J.D. MOREROD, *Genève...*, p. 117, a fait justement remarquer que son attitude était très réservée, notamment lors du rattachement du royaume à l'empire.

<sup>153</sup> « *imperator Chuonradus cum filio suo rege Heinrico natalem Domini in Argentina civitate celebravit. Inde collecto exercitu, per Solodorum Burgundiam intravit* » ; WIPO, c. 30. L'entrée de Conrad en Bourgogne est signalée par Hermann de Reichenau, le *Chronicon suevicum universale* et les *Annales sangallenses maiores*.

<sup>154</sup> En 1965, a été découvert près de Payerne un trésor de plus de mille pièces sans doute enfoui en 1033-1034. Toutes les pièces viennent du nord (par ordre d'importance, Worms, Strasbourg, Spire, Metz...) ; C. MARTIN, H.D. KAHL, E.B. CAHN, « *Der Schatzfund...* », et J.Y. MARIOTTE, « Le royaume de Bourgogne à la lumière de la découverte d'un trésor monétaire », *Revue Savoisienne*, 1972, pp. 166-167.

<sup>155</sup> « *Et veniens ad Paterniacum monasterium, in purificatione sanctae Mariae a maioribus et minoribus regni ad regendam Burgundiam electus est ; et in ipsa die pro rege coronatus est.* » ; WIPO, c. 30.

<sup>156</sup> Sont absents la reine Ermengarde et le comte Humbert (ils se présentent à l'empereur à Zurich peu de temps après, venant de Viennoise par l'Italie), les autres Provençaux, les Comtois favorables à l'empereur (les routes vers Payerne sont contrôlées par les partisans de Eudes), le comte Gérold et l'abbé-archevêque Burcard (partisans de Eudes). Rien n'empêche les comtes du nord du royaume, les prélats et une partie des aristocrates d'être présents. Même si la formule de Wipo est stéréotypée, elle ne doit cependant pas être tenue pour nulle : elle signifie que l'empereur a des partisans en dehors de la reine Ermengarde et du comte Humbert.

<sup>157</sup> H.D. KAHL, *op. cit.*, p. 69, a fait remarquer que Conrad a choisi une fête mariale dans un établissement dépendant de Cluny, ordre qui met le culte de Marie à l'honneur, comme l'année suivante la cérémonie de Genève se situe le jour de la fête de saint Pierre, patron de la cathédrale de Genève.

Elle est le symétrique de la prise de Vienne par Eudes, mais l'avantage est à l'empereur qui, à la *designatio* par Rodolphe III et à la possession des insignes royaux, ajoute le seul élément qui lui manquait encore, une cérémonie sur place et Payerne est le symbole des liens entre la Bourgogne et la Germanie depuis le mariage d'Adélaïde avec Otton le Grand. De plus, l'abbaye occupe une situation assez centrale dans le diocèse de Lausanne et proche des positions tenues par Eudes que Conrad II attaque aussitôt. L'empereur fait assiéger les sites fortifiés autour de Morat<sup>158</sup> avec pour but de faire sauter les verrous qui bloquent l'invasion de la Transjurane, mais le froid le contraint très rapidement à se retirer à Zurich, sans doute à la fin de février<sup>159</sup>. Là, emmenés par Ermengarde et le comte Humbert, les Provençaux qui lui sont favorables mais qui n'ont pu arriver à temps pour la cérémonie de Payerne viennent prêter serment à Conrad et à Henri<sup>160</sup>.

Ayant démontré sa détermination et affirmé ses droits, le serment de Zurich complétant l'élection de Payerne, Conrad quitte les confins de la Bourgogne et décide de terminer rapidement le conflit en soumettant Eudes plutôt que la Bourgogne. Pour cela, par l'intermédiaire de Lorrains<sup>161</sup>, il entre en contact avec Henri I<sup>er</sup> lui aussi en conflit avec Eudes. Une entrevue entre les deux souverains dans les Ardennes, à Deville,

<sup>158</sup> « *Deinde quaedam castella, quae Oudo invasit, obsedit* » et plus loin « *...in castris circa castellum Murat...* » ; WIPO, c. 30. Les *Annales sangallenses maiores*, a. 1033 et HERMANN de REICHENAU, a. 1032, mentionnent Morat et Neuchâtel. Les rares noms cités par les chroniques montrent que Eudes a dû s'emparer des forteresses royales, qui sont alors les principaux sinon les seuls sites fortifiés de Transjurane. Les troupes impériales ont aussi cherché à s'emparer de Neuchâtel et sans doute de Font, deux châteaux royaux voisins confiés à Ermengarde, et des *villae* royales de Bumpliz et Kerzers. La brièveté de la campagne ne permet pas de supposer que Conrad II a fait investir des châteaux des rives du Léman, ni même Orbe.

<sup>159</sup> « *sed propter nimiam asperitatem hiemis, quae tunc fuerat, valde impediabatur. De qua nimietate frigoris quidam de nostris centenos versus fecit, quos imperatori praesentavit; in quibus tam Mirandae res dicuntur, quod equi in castris circa castellum Murat, si pedes infixissent terrae pro tempore diei aliquid moliti, per noctem ita gelati constringerentur, ut nequaquam nisi securibus et sudibus de terra in circuita gelata evelli potuissent... Vix haec causa fuit, quod caesar bella reliquit.* » WIPO, c. 30. Le 2 février, Conrad est à Payerne, mais le 22 avril il célèbre Pâques à Nimègue à près de sept cents kilomètres de là (*Annales Hildesheimenses*, MGH, SS t. III, p. 94, a. 1033).

<sup>160</sup> « *Imperator reversus ad Turicum castrum pervenit; ibi plures Burgundionum, regina Burgundiae iam vidua et comes Hupertus et alii qui propter insidias Oudonis in Burgundia ad imperatorem venire nequiverant, per Italiam pergentes, occurebant sibi et effecti sui fide promissa per sacramentum sibi et filio Heinricho regi, mirifice donati redierunt* » ; WIPO, c; 30.

Ces Bourguignons qui ont dû passer par l'Italie ne peuvent venir que de l'ancien royaume de Provence, ce que la présence parmi eux d'Ermengarde et de Humbert confirme. Le fait qu'ils arrivent très peu de temps après l'élection de Payerne laisse à penser qu'ils y étaient attendus mais que le détour par l'Italie les a retardés.

<sup>161</sup> Brunon d'Eguisheim, évêque de Toul proche de Conrad II (WIBERT, *Vita Léonis*, XVII, p. 59 ; le narrateur mentionne le roi Robert et non Henri I<sup>er</sup> ) et Poppon abbé de Stavelot (*Vita Popponis*, MGH, SS t. XI, p. 304).

aboutit à une *amicitia* tournée contre leur adversaire commun<sup>162</sup>. Le conflit se déplace alors en Lorraine où les attaques d'Eudes contre Toul sont suivies d'une offensive de Conrad contre la Champagne à la fin de l'été. Ne pouvant combattre à la fois le roi de France vers Sens et l'empereur en Champagne et en Transjurane, Eudes fait une complète soumission, promettant d'abandonner la Bourgogne<sup>163</sup>.

Le sort de la Transjurane peut paraître réglé, mais au début de l'année suivante, Eudes prolonge les hostilités. Sans se lancer à nouveau dans les grandes manœuvres de 1033, il ravage les confins de la Lorraine et il ne décourage pas ses partisans bourguignons<sup>164</sup>. Toutefois, malmené en France par l'armée royale<sup>165</sup>, il n'intervient plus en Bourgogne où Conrad prépare une nouvelle expédition. Lors du plaid tenu à Ratisbonne le 14 avril en présence de grands d'Italie et de Germanie, l'empereur entreprend de liquider l'opposition qui subsiste en Transjurane<sup>166</sup>. Pour ne pas se trouver bloqué comme l'année précédente, il décide d'attaquer à la fin du printemps par les deux issues à sa portée, Bâle et le Piémont. Un mois plus tard environ<sup>167</sup>, l'armée qu'il conduit atteint Bâle puis traverse le diocèse de Lausanne et le Pays Equestre jusqu'à Genève. Une armée italienne dirigée par Aribert, archevêque de Milan, et Boniface, marquis de Toscane, est conduite par le comte Humbert en Val d'Aoste, puis par le Grand-Saint-Bernard jusqu'à Genève<sup>168</sup>. Elle a donc traversé le Valais, placé Saint-Maurice d'Agaune sous la protection de l'empereur malgré l'hostilité de l'abbé-archevêque Burcard, et longé la rive méridionale du Léman.

<sup>162</sup> M. PARISSE, *La noblesse...*, p. 41 ; C. BRÜHL, *op. cit.*, p. 290.

<sup>163</sup> « *ipse Oudo necessitate compulsus humiliter veniens quaereret veniam, promittens Burgundiam dimittere et secundum iussionem illius sibi satisfacere.* » ; WIPO, c. 31. Le fait est rapporté aussi par les *Annales Hildesheimenses*, MGH SS, t. III, p. 99.

<sup>164</sup> « *Oudo praefatus promissa non attenderet sed adhuc quamdam partem Burgundiae quam iniuste invaserat, obtineret.* », Wipo, c. 32.

<sup>165</sup> M. BUR, *op. cit.*, p. 172.

<sup>166</sup> « *imperator in Baioaria Ratisbonae sanctum pascha celebravit. Huius anni aestate...imperator Chuonradus, expeditis Teutonicis et Italis, Burgundiam acute adiit.* » (WIPO, c. 32) et K. BRESSLAU, *Konrad II*, t. II, pp. 104-105.

<sup>167</sup> Conrad est encore à Ratisbonne le 7 mai ; *ibid.*.

<sup>168</sup> « *Teutones ex una parte, ex altera archiepiscopus Mediolanensis Heribertus et caeteri Italici ductu Hupertii comitis de Burgundia usque Rhodanum fluvium convenerunt. Augustus veniens ad Genevensem...* » ; WIPO, c. 32. « *Chuonradus imperator iterum Burgundiam cum exercitu intravit, et omnia municipia cum civibus usque ad Rhodanum flumen suae ditioni subegit Genevam que pervenit. Ibi vero a Heriberto Mediolanensi archiepiscopo ceterisque Italiae...* » ; *Annales sangallenses maiores*, anno 1034.

Certaines chroniques insistent sur les opérations germaniques, d'autres sur l'expédition italienne : « *Imperator iterum Burgundiam ...omnia cis Rodanum castella subiecit, Murtenam diruit, Genevensem urbem intravit* » ; HERMANN de REICHENAU, anno 1034 ; « *...praesul Heribertus et egregius marchio Bonifatius, duo lumina regni, explorantes accessus illos, quos reddunt meabiles praecisa saxa opidi Bardi. Per hoc ducentes Langobardorum exercitum, Iovii montis ardua iuga transcendent; sicque vehementi irruptione terram ingredientibus ad Caesarem usque perveniunt.* » ; *Arnulfi gesta archiepiscoporum Mediolanensis*, c. 14.

La jonction s'opère à Genève<sup>169</sup>, seule cité où subsiste un comte et point de départ de la route vers Lyon et Vienne. Ainsi sont affirmées la domination impériale sur toute la Transjurane et la maîtrise des routes, en particulier celle reliant la Lorraine à l'Italie. Le 1<sup>er</sup> août<sup>170</sup>, Conrad II reçoit la soumission de ceux qui dominent le sud de la Transjurane dont le comte Gérold pour le Genevois et l'abbé-archevêque Burcard pour le Bas-Valais<sup>171</sup>. Cette assemblée, que les Annales de Saint-Gall qualifient d'élection et de couronnement<sup>172</sup>, est une confirmation solennelle devant ceux qui étaient absents de la cérémonie de Payerne. Conrad a ainsi reçu par trois fois l'allégeance des grands de Transjurane et il est possible qu'en raison des circonstances les trois cérémonies aient grossièrement correspondu aux élites de zones différentes : le nord de la Transjurane à Payerne, la Viennoise à Zurich et le sud de la Transjurane à Genève. L'assemblée genevoise revêt aussi un caractère impérial puisque à la présence des Bourguignons s'ajoute celle des contingents italiens et germaniques : les *tria regna* acclament Conrad, trois fois roi et empereur.

Les troupes impériales remontent ensuite en Pays de Vaud, une partie passant par Orbe pour aller assiéger le château de Joux et dégager la traversée du Jura<sup>173</sup>, l'autre remontant vers Morat pour assurer la route de la Germanie<sup>174</sup>. Comme l'année précédente, Conrad réduit les îlots de résistance après s'être fait acclamer comme roi. La chute de ces deux châteaux qu'Eudes n'a pas cherché à secourir entraîne la captivité, la fuite ou la soumission de tous les rebelles et la pacification des régions situées au

<sup>169</sup> Les troupes italiennes seraient arrivées les premières à Genève (*Annales Sangallenses*, p.84). Rien ne permet de discuter cette affirmation car, si les Italiens ne semblent pas être partis avant les premiers jours de mai (R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 166), la date du départ des contingents germaniques de Bâle n'est pas connue.

<sup>170</sup> Le choix de la fête du patron de l'Eglise de Genève est peut-être une attention de Conrad envers l'évêque Frédéric qui lui est favorable.

<sup>171</sup> «... *Lugdunensem archiepiscopum Burghardum, hominem genere nobilem et strenuum, sed per omnia scelestum et sacrilegum, cum multis aliis principibus in dedicionem accepit...* » ; HERMANN de REICHENAU, anno 1034. «...*ad Genevensis civitatem, Geroldum principem regionis illius et archiepiscopum Lugdunensem atque alios quam plures subegit.* » ; WIPO, c. 32.

<sup>172</sup> «...*Italiae et Burgundiae principibus honorifice susceptus, in festivitate sancti Petri ad Vincula coronatus producit et in regnum Burgundionum eligitur* » ; *Annales Sangallenses maiores*, a. 1034. Conrad, revêtu des insignes royaux de Bourgogne, paraît donc devant une assemblée qui l'acclame.

<sup>173</sup> Sur la prise de Joux par les troupes du marquis Boniface, B. de VREGILLE, « Un château nommé Miroaltum », *MSHDB*, t. 39, 1983, pp. 231-240. Cf. C19.

<sup>174</sup> « *et reversus, castrum Murat, cum fortis militibus Oudonis munitum, obsidens vi cepit et quos intus invenerat captivos duxit* » ; WIPO, c. 32. Hermann de Reichenau place la prise de Morat sur le trajet aller, mais Wipo paraît bien informé et son texte ne laisse aucun doute sur le fait que des opérations militaires ont lieu après l'entrée à Genève. Il est difficile d'affirmer qu'après le passage à Genève les troupes germaniques et italiennes aient reçu des missions différentes car les récits viennent tantôt de Germanie tantôt d'Italie.

nord du Léman. Sans poursuivre vers la Provence<sup>175</sup>, l'empereur muni d'otages rentre alors en Alsace, retrouvant l'impératrice Gisèle à Bâle<sup>176</sup>. Désormais, la couronne de Bourgogne n'est plus contestée à Conrad qui s'est mis, non sans difficultés mais assez rapidement, en possession du royaume rodolphein. Toutefois, ces événements illustrent aussi bien une ligne de partage qu'une rivalité entre deux hommes.

### La Transjurane entre l'est et l'ouest

Conrad II désire surtout contrôler le cœur symbolique du royaume de Bourgogne et les routes de l'Italie<sup>177</sup>. Il fait donc campagne en Transjurane, tandis qu'il ne paraît pas en Provence. Au contraire, Eudes s'est dirigé vers Vienne puis toute la Provence le reconnaît, ce qui n'est pas le cas de la Transjurane où son action s'apparente plus à une prise de gages, une façon d'amener l'empereur à négocier, qu'à une prise de possession<sup>178</sup>. Peut-être a-t-il voulu la Provence ou au moins les cités de Lyon et de Vienne dont l'appartenance au royaume de Bourgogne ne s'est affermie que sous Conrad le Pacifique et sur lesquels il a des droits familiaux<sup>179</sup>. C'est en tout cas ce que semblent indiquer non seulement ses campagnes, ses dénégations quant à son désir d'être roi de Bourgogne contredites par les rumeurs de couronnement à Vienne, mais aussi tout ce qui sépare le comte de Genève, vite soumis, de l'archevêque de Lyon dont la révolte reprend<sup>180</sup>. C'est d'ailleurs en Lyonnais qu'on trouve la formule

<sup>175</sup> La soumission de Burcard, archevêque de Lyon, alliée à l'influence d'Ermengarde et du comte Humbert dans toute la Viennoise a sans doute paru suffisante au moins pour l'instant.

<sup>176</sup> « *Caeteri fautores Oudonis hoc audientes solo timori caesaris fugierunt ; quos persecutus caesar, omnino exterminavit de regno, et acceptis de principibus Burgundiae multis obsidibus, reddit per Alsatiam ad imperatricem.* » ; WIPO, c. 32.

<sup>177</sup> Sur la politique de Conrad II, J. FLECKENSTEIN, *Grundlagen...*, p. 213 et seq.. Les empereurs du XI<sup>e</sup> siècle ne s'intéressent qu'à la moitié nord du royaume ; J.D. MOREROD, « La Bourgogne dans l'Empire », dans *Les pays romands...*, pp. 116-117.

<sup>178</sup> M. BUR, *op. cit.*, p. 172, mentionne des pourparlers engagés par Eudes avec l'empereur en 1035-1036, c'est-à-dire après l'évacuation de la Transjurane par ses partisans, pour se faire investir du royaume de Bourgogne.

<sup>179</sup> Vers 928, Hugues d'Arles avait voulu céder la cité de Vienne à Eudes, fils de Herbert de Vermandois, c'est-à-dire à un grand-oncle d'Eudes de Blois. La grand-mère d'Eudes de Blois, Liegard, est fille de Herbert de Vermandois ; Y. SASSIER, *Hugues Capet*, annexes généalogiques.

<sup>180</sup> Gérold, le comte de Genève, n'est cité qu'une seule fois, par WIPO, c. 32, et sa présence s'explique par sa soumission à l'empereur mais aussi par le fait que la cérémonie a lieu à Genève. Gérold ne pâtit pas de son hostilité envers l'empereur, tandis qu'au contraire Burcard persiste dans son attitude et finit par goûter des prisons impériales. Une fois libéré, il reprend sa place à Agaune mais pas à Lyon (F. de GINGINS-LA-SARRA, « Les trois Burcard, archevêques de Lyon », *MDR*, t. XX, pp. 348-350). La captivité de Burcard entraîne d'ailleurs des troubles à Lyon, le comte cherchant à s'emparer du siège épiscopal (B. GALLAND, *op. cit.*, p. 17). Burcard est définitivement remplacé sur le siège archiépiscopal en 1041 et il y renonce lui-même en 1044 ; (G. COUTAZ, dans *HS, Chanoines*, p. 422).

« *Oddone Campanensi regnum Galliae summis juribus sibi vindicante* »<sup>181</sup> et en Viennois qu'existent des textes antimpériaux<sup>182</sup>. De même qu'Eudes ne fait pas tout pour devenir roi de Bourgogne, les puissants de Transjurane ne se déclarent pas spontanément pour lui comme ceux du comté de Provence. Ils se divisent et ceux qui paraissent être ses partisans s'opposent plus à Conrad qu'ils ne combattent vraiment pour lui.

Les sources ne mentionnent jamais les principaux lignages de Transjurane et elles ne citent nommément que trois lieux dont Eudes se soit emparé de façon certaine : Morat, Neuchâtel et le Mont-Joux<sup>183</sup> qui sont tous des biens royaux et dont deux au moins ont été donnés à la reine<sup>184</sup>. Ermengarde, qui a exercé jusque là une grande influence politique à travers ses possessions et un réseau de fidèles tant laïcs qu'ecclésiastiques, apparaît ainsi comme le principal ennemi d'Eudes. Ses proches, le clergé réformateur et les grands issus de Viennoise, comme sans doute la famille de l'avoué Rodolphe, se retrouvent donc dans le camp impérial aux côtés de familles des confins de la Germanie<sup>185</sup>. Pourtant deux laïcs seulement sont mentionnés pour avoir servi l'empereur. Le plus illustre est bien sûr le comte Humbert dont la position ne cesse de se renforcer ensuite, mais ce n'est pas un Transjuran<sup>186</sup>. L'autre personnage, Seliger, appartient vraiment à la Transjurane. Son nom apparaît au deuxième tiers du X<sup>e</sup> siècle dans une donation de l'évêque de Lausanne, Mainier<sup>187</sup>, et il est un grand laïc cité dans les années 1010 avec des comtes à propos du nord du diocèse de Lausanne, c'est-à-dire des confins de la

<sup>181</sup> A. BERNARD, *Petit cartulaire de l'abbaye d'Amay*, Paris, 1853, n° 22. Le donateur, Willencus, est qualifié de *dominus* et lui et ses parents interviennent assez souvent dans les cartulaires lyonnais.

<sup>182</sup> R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 172.

<sup>183</sup> En laissant de côté le château de Joux, périphérique pour la Transjurane.

<sup>184</sup> Morat est une résidence royale : Rodolphe III y délivre un acte en 1013 ; MGH 104. La *regalisima sedes* de Neuchâtel et l'*abbatia Montis Iovis sancti Petri integrèter* ont été donnés à la reine peu auparavant, en 1011 ; MGH 99. Le comte de Blois s'est aussi assuré la possession de la cité de Vienne, autre ville cédée à la reine ; MGH 98. La donation a été écornée par la concession des droits comtaux à l'archevêque en 1023.

<sup>185</sup> Parmi le clan viennois, Humbert est le seul nommément cité parmi les proimpériaux. La prise de Neuchâtel par les partisans d'Eudes ne peut que toucher les Sigiboldides dont les domaines sont voisins de ceux de la reine. L'attitude des Guigonides n'est pas connue. Sur le rôle probable des Lenzbourg, parent des Humbertiens, J.D. MOREROD, *Genève...*, p. 117.

<sup>186</sup> La plupart des historiens des Humbertiens, G. Tabacco, B. Demotz et récemment encore L. Ripart, soulignent les liens entre la fortune des Humbertiens et les bonnes relations avec les souverains germaniques successifs. A propos des événements de 1034, WIPO, c. 32, parle de *Hupertus comes de Burgundia*. Cette formule a donné lieu à de savants débats entre les historiens jusqu'à L. Ripart dernièrement. Il semble cependant qu'il ne faille pas lui attacher un sens trop particulier. Le mot *Burgundia* est employé par opposition aux *Italici*. Wipo indique ainsi que les troupes impériales ont une double origine. Il n'est pas plus précis en parlant de Gérold qui est *princeps regionis (Genevensis)* et non comte.

<sup>187</sup> Un témoin se nomme Salacerius ; *Cartulaire de Lausanne*, p. 96.

Germanie<sup>188</sup>. En septembre 1032, le roi de Bourgogne, moribond, l'a choisi pour porter les insignes impériaux à l'empereur<sup>189</sup> et, en 1036, son fils Ulric a acquis une position éminente<sup>190</sup>. Peut-être faut-il aussi relier à Seliger un doyen de Romainmôtier nommé Salierius qui participe à plusieurs actes entre 1045 et 1084<sup>191</sup>. La présence d'un partisan de l'empereur dans une abbaye d'origine royale serait un indice intéressant d'un quadrillage systématique organisé par le roi de Germanie, mais ce doyen n'est connu que par son nom. Il est fort probable que d'autres maisons du nord du diocèse de Lausanne ont également profité des circonstances. Parente des Humbertiens sinon de Seliger<sup>192</sup>, la famille de Lenzbourg porte le titre comtal en la personne d'Ulric puis le titre épiscopal, son fils Henri étant placé sur siège de Lausanne par Conrad II<sup>193</sup>. Partisans des Saliens, les Lenzbourg voient leur influence croître et d'autres, comme les Oltigen, sont apparemment dans le même cas<sup>194</sup>.

D'autres Transjurans ont pu profiter de l'occasion pour tenter de prendre leur revanche contre les favoris de Rodolphe III. Ainsi les Mont, privés d'*honor*<sup>195</sup> mais disposant d'un site fortifié et de biens importants sur la route de Genève à Lausanne, constituent-ils des révoltés potentiels. Jusque-là fidèles des rois de Bourgogne<sup>196</sup>, les Grandson ne détiennent plus

<sup>188</sup> MGH 156 et 110 (en 1009 et en 1016). Les textes concernent le comté d'Uranestorf et le comté de Bargaen, c'est-à-dire les deux rives de l'Aar et les comtés que traverse l'empereur entrant en Bourgogne, qu'il vienne de Zurich ou de Bâle.

<sup>189</sup> HERMANN de REICHENAU, *anno* 1032. Sur les discussions déjà anciennes à propos des circonstances exactes, R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 148, n. 1.

<sup>190</sup> En 1036, il capture et livre Burcard (III) à l'empereur (HERMANN de REICHENAU, *anno* 1036). Après avoir mis la main sur l'archevêque de Lyon et abbé d'Agaune, il accapare des domaines royaux que Henri III lui confisque vers 1043 (*Heinrich III Diplomata* (MGH, éd. H. Breslau et P. KEHR, Berlin, 1931), n°313).

<sup>191</sup> *Cartulaire de Romainmôtier*, pp. 436, 445 et 464 (n° 14, 27 et 53).

<sup>192</sup> Le nom d'Ulric est apparemment alors assez répandu, ce qui complique singulièrement la tâche des historiens. Sur Ulric, sa carrière et sa postérité : P. DUPARC, *Comté*, p. 82, n. 5 ; W. GISI, *op. cit.*, p. 82 ; HS, *Lausanne*, p. 110. Les origines de la maison de Neuchâtel sont cependant très controversées ; M. de TRIBOLLET, « La fondation du prieuré... », et « Les comtes de Neuchâtel », dans *Les pays romands...*, p. 211. J.D. MOREROD, « La fondation de Bevaix... », *op. cit.* .

<sup>193</sup> Sur les mentions de « *Heinricus episcopus Lausannensis filius Uodrici comitis de Schennis* » (dans l'obituaire perdu d'Einsiedeln, dans le cartulaire de Lausanne...) et l'identité entre la maison de Lenzbourg et les avoués de Schännis, J.D. MOREROD, *Genève...*, p. 117. Le *Cartulaire de Lausanne*, p. 35, cite également « *Cono filius Uldrici comitis de Feni* ». L'évêque Henri mène la délégation bourguignonne aux funérailles de l'empereur le 4 juin 1039 ; HS, *Lausanne*, p. 106.

<sup>194</sup> On retrouve le titre comtal, l'élection au siège de Lausanne et l'attachement à la cause impériale.

<sup>195</sup> Les Mont ne tiennent plus clairement de comté après 1002 (comte Amalric ; MGH 91). Le comte et les évêques de Genève parents ou issus des Mont ont été remplacés par le comte Gérold et par l'évêque Frédéric.

<sup>196</sup> Vers 1026, Lambert est dit comte ; HPM I, CCLXII.

aucun *honor* laïc et ils apparaissent même comme de mauvais seigneurs dès les années 1040<sup>197</sup>. Le changement d'attitude correspond à la période du rattachement à l'empire même si le lien entre les deux événements ne peut être formellement établi. Plus énigmatique encore est la position des Anselmides, éminente sous Conrad le Pacifique et sous Rodolphe III<sup>198</sup>. Ils auraient dû, comme leur parent Humbert, soutenir la cause impériale, mais ils disparaissent de la scène en Transjurane<sup>199</sup> et la zone de Lutry où ils étaient bien implantés est aux mains d'un partisan de l'empereur dans les années 1040<sup>200</sup>. Extinction ou choix du mauvais camp<sup>201</sup> ? Force est de constater que beaucoup des plus puissantes familles laïques locales ne profitent pas des troubles qui suivent l'extinction des Rodolphiens, mais aucune ne paraît avoir fait partie des bannis<sup>202</sup>.

Le seul grand laïc de Transjurane dit hostile à Conrad II est le comte de Genève Gérold. La soumission de « *Geroldus principis regionis illius* »<sup>203</sup> est trop explicitement signalée pour que sa révolte puisse être mise en doute et c'est à Genève que convergent les troupes impériales qui viennent du Valais et du Pays de Vaud. Il serait quelque peu anachronique d'examiner la rébellion de Gérold à travers le prisme de l'affrontement

<sup>197</sup> Depuis leurs châteaux, des *milités* vont importuner l'abbaye de Romainmôtier, ancien monastère royal qui se plaint lors du passage de Léon IX (Brunon d'Eguisheim) en 1049 ; *Cartulaire de Romainmôtier*, pp. 417 et 436 (n° 1 et 14). Sur les différentes phases du conflit, A. PAHUD, *op. cit.*, pp. 41-45, et B. de VREGILLE, « Moines de Romainmôtier, sires de Joux, sires de Salins », dans *Romainmôtier : histoire de l'abbaye* (dir J.D. MOREROD), *Bibliothèque Historique Vaudoise*, 2001.

<sup>198</sup> Proches parents du roi et des Humbertiens, propriétaires de très vastes biens, ils tiennent les sièges de Vienne et d'Aoste au moins jusqu'au milieu des années 1020 (Anselme est évêque d'Aoste ; ses frères sont l'un, Burcard, archevêque de Vienne et l'autre, Ulric, avoué de l'Eglise de Vienne). Les donations qu'ils font aux églises, comme celle de 1025 qui aboutit à la création du prieuré de Lutry, sont confirmées par les souverains (MGH 165) ; il ne s'agit pourtant apparemment pas des membres les plus éminents du lignage.

<sup>199</sup> Ainsi, le donateur de 1025 finit sa vie comme moine à Savigny ; « Nécrologe de Savigny » (extraits), *Doc. Acad. de Sav.*, 8, 1918, p. 505-519, n° 14.

<sup>200</sup> Les Anselmides sont les fondateurs du prieuré de Lutry (article « Lutry » de Ansgar WILDERMANN dans HS, *Frühe Klöster...*, pp. 803-817). En 1043, le château de Lutry est alors accaparé par Ulric, fils de Seliger.

<sup>201</sup> L'historiographie conclut comme L. RIPART, *op. cit.*, p. 52, que « le lignage des Anselmides s'éteignit brutalement ». La chose est probable au moins pour la branche la plus éminente.

<sup>202</sup> En 1034, l'empereur victorieux bannit ses plus irréductibles adversaires, en fuite devant sa colère ; WIPO, c. 32. Pour B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, pp. 239-240 et pp. 895-897 n. 205 et 207, un exemple est fourni par les sires de Joux : un changement de famille suit les événements de 1034.

<sup>203</sup> Les mots « *regionis illius* » font directement écho à l'expression « *Genevensis civitatem* » et il est évident que Wipo ne fait pas de Gérold le maître de la Transjurane ; WIPO, c. 32, année 1034. L'emploi du mot *princeps* à la place de *comes* peut surprendre car Humbert est dit *comes* et Eudes de Blois tantôt *comes* tantôt *consul* et Ernest de Souabe toujours *dux*. Il est donc probable que Wipo a hésité sur le titre à donner à Gérold, encore au tout début de sa carrière et peut-être déjà maître de deux comtés (de Genève et Equestre).

entre le comte de Genève et le comte de Savoie<sup>204</sup> et le fait que Gérold et Humbert se retrouvent dans des camps différents illustre les lignes de fracture qui traversent alors l'aristocratie du royaume de Bourgogne. Contrairement à Humbert, Gérold ne fait pas partie des protégés de la reine Ermengarde et sa situation est particulière. Petit-neveu de Rodolphe III par sa mère et sans doute issu d'une illustre et très proimpériale famille alsacienne par son père, il représente une plus haute aristocratie que les élites transjuranes<sup>205</sup>. C'est cette double ascendance qui explique que son grand-oncle lui ait confié le seul titre comtal laïc des rives du Léman, que son rôle politique soit sans rapport avec l'importance concrète de son comté et qu'il s'intéresse aux confins de la Bourgogne et de la Germanie<sup>206</sup>. Gérold est l'antithèse de Humbert dont les domaines sont considérables mais les premières alliances moins illustres<sup>207</sup>. Sa révolte n'est donc pas celle d'un Romand refusant l'autorité du roi de Germanie, même si les causes de l'hostilité de Gérold envers l'empereur ne peuvent être que supposées<sup>208</sup>.

Au-delà de la faiblesse des sources, il faut remarquer que tous les exemples de partisans de l'empire récompensés proviennent des limites de la Transjurane, soit aux confins de la Germanie soit aux confins de la Provence. A l'inverse, les lignages bien connus du cœur de la Transjurane voient leurs positions s'affaiblir tandis que le seul comte révolté est celui de Genève. Cela ne signifie nullement que le centre de la Transjurane a entièrement basculé dans le parti d'Eudes<sup>209</sup>. Il est probable que tous les

<sup>204</sup> P. DUPARC, *Comté*, p. 62 : « De même se manifesterait dès cette date l'antagonisme des maisons de Genève et de Savoie ». Or, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, sans être toujours du même côté, les maisons de Genève et de Savoie entretiennent souvent de bonnes relations. Ainsi, le comte Aimon, fils de Gérold, est le tuteur d'Amédée III de Savoie au tout début du XII<sup>e</sup> siècle ; *ibid.*, p. 102.

<sup>205</sup> Sur les origines de Gérold, cf. *infra*, chapitre II, pp. 663-670.

<sup>206</sup> Comme le montre son mariage avec une Rheinfeldens ; *Annales de Saint-Gall*, année 1064. E. HLAWITSCHKA, « *Zur Herkunft...* », p. 210 et seq. .

<sup>207</sup> S'il appartient à la haute aristocratie du royaume de Bourgogne, il n'a pas de sang rodolphein et il n'est pas apparenté à la maison impériale avant les années 1040.

<sup>208</sup> L'ambition d'un jeune homme qui a lui-même des droits à la succession de Rodolphe III s'est peut-être doublée de conflits internes à sa famille d'origine. Gérold n'a plus de liens avec les Eguisheim et s'oppose à Conrad II que son cousin Brunon d'Eguisheim, évêque de Toul, sert avec zèle. Un conflit interne à la famille, l'oncle de Gérold ayant récupéré le titre comtal et les principaux biens des Eguisheim, a pu déterminer Gérold à s'opposer au parti impérial.

<sup>209</sup> En février 1033, Conrad peut s'avancer jusqu'à Payerne, c'est-à-dire au sud de Morat, pourtant tenue par ses ennemis, et y tenir une assemblée. L'année suivante, les troupes venues d'Italie ne rencontrent pas de résistance sérieuse dans leur marche sur Genève (ARNULF, *Gesta...*, p. 14, qui donne plus de détails sur l'expédition des Lombards, se contente de noter le passage du Mont-Joux) et il en est de même pour celles qui accompagnent l'empereur, si l'on excepte la zone de Morat. Les verbes employés par les chroniqueurs, « *convenerunt* » et « *veniens* » (WIPO), « *pervenit* » (*Annales de Saint-Gall*) et « *perveniant* » (ARNULF), pour qualifier l'arrivée des différentes troupes à Genève ne

lignages ne choisissent pas un camp et que ceux qui s'y risquent le font avec une certaine prudence. La personnalité des prétendants passe même peut-être au second plan derrière des motivations liées à la situation politique intérieure du royaume de Bourgogne. Les conflits locaux, les solidarités lignagères ou géographiques, et les affinités ou les inimitiés personnelles comptent autant que les projets politiques et, dans une période de troubles, les comportements sont souvent individuels. Ainsi, Gérold ne suit pas le choix de son grand-oncle Rodolphe III tandis que Humbert et son fils Burcard (III) dominent des camps opposés.

L'attitude des compétiteurs au trône de Bourgogne et celle des élites montrent combien le royaume est tiraillé entre plusieurs appartenances. La vallée du Rhône est sensible à la tentative champenoise à laquelle elle adhère assez facilement si l'on excepte Vienne, du fait de l'influence d'Ermengarde. Au contraire, le nord de la Transjurane échappe à Eudes et fournit une base solide à l'entrée des troupes impériales. Entre les deux, les pays romands paraissent hésitants et sont finalement rattachés à l'empire, c'est-à-dire à l'est. Le grand axe de communication lotharingien est reconstitué et par son rôle intermédiaire entre est et ouest, par les relations qu'elle entretient au service de l'empereur ou dans la révolte avec les grands laïcs ou ecclésiastiques lorrains, la Transjurane devient une sorte de seconde Lorraine

### **La stabilité des élites transjuranes**

Si les événements de 1033-1034 changent la place de la Transjurane sur l'échiquier politique, Conrad II ne paraît pas avoir cherché à modifier de façon sensible la composition de l'aristocratie. L'historiographie a pu donner l'impression d'une rupture<sup>210</sup>, mais la disparition du dernier des Rodolphiens n'entraîne pas celle de ses grands, comme le montrent les rares documents datés du milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>211</sup>.

---

relèvent pas du vocabulaire militaire. Le verbe *subigo* (*Annales de Saint-Gall*, WIPO et HERMANN de REICHENAU) n'est pas précisément employé à propos de la ville de Genève.

<sup>210</sup> Les historiens se sont penchés sur les élites du royaume de Bourgogne dans une perspective post-carolingienne ou au contraire dans une perspective seigneuriale. Dans les deux cas, le XI<sup>e</sup> siècle est une introduction ou une conclusion. Les études lignages par lignages entreprises au siècle dernier, notamment par L. de Charrière, et publiées dans les *MDR*., n'ont pas été remplacées et demeurent donc très utiles en les corrigeant par des publications récentes, notamment celles de G. Castelnuovo.

<sup>211</sup> Un acte de 1052 (HPM II, CCCXXXVI) illustre à la fois les difficultés de reconstituer les cheminements aristocratiques et la prudence à observer devant la notion de rupture. Vu la localisation des biens en pays Equestre et les noms, Amalric, Chono et Ponce, l'appartenance des donateurs à la famille de Mont ne fait aucun doute. Parmi les témoins, un lien probable peut être établi avec la famille d'Aubonne pour Vinisius (qui rappelle Vuitbert et Dodon, « fils de Vuinisius », présents à Eysins en 1002) et Dalmace, *consobrinus*

La région d'Annecy en fournit un exemple à travers une donation à Savigny faite entre 1032 et 1044 et émanant de frères nommés Chonon, Robert, Guy, Artaud, Adalgaud et Leuto, noms déjà fréquents parmi les grands de Rodolphe III. En Chablais, deux actes illustrent la permanence des Faucigny. Vers 1040, Louis, fils de Guy, cède des biens en Pays de Vaud et en reçoit d'autres en précaire sur les rives méridionales du Léman<sup>212</sup>. A la même époque ou peu après, avec pour avoué Guillaume et pour témoins Engizo, Burcard, Lieutfroi et Louis de Faucigny, Hebernus donne à son frère Anselme ses biens sur les rives vaudoises et chablaisiennes du lac<sup>213</sup>. Les donateurs ne sont pas de petits personnages comme le prouvent la dispersion des biens et l'apparition de plusieurs noms fréquents dans l'aristocratie rodolpheine dont sont eux-mêmes issus les Faucigny<sup>214</sup>. En Pays Equestre, plus riche en actes, un acte daté de 1048 environ cite un legs fait à Romainmôtier par Turumbert, frère de Dodon d'Aubonne<sup>215</sup> et, à la même époque ou un peu avant, Turumbert, avec son frère Dodon pour avoué, a donné des biens à l'abbaye<sup>216</sup>. Un demi-siècle plus tôt, les deux noms se suivaient dans la notice du plaid d'Eysins<sup>217</sup>, signe de la permanence de familles de l'aristocratie moyenne<sup>218</sup>. A un niveau supérieur, les Mont restent une des plus puissantes familles seigneuriales des rives du Léman, toujours présents en Pays Equestre et à Genève<sup>219</sup>. Ainsi, toutes les régions documentées du diocèse de Genève fournissent des exemples de continuité aristocratique.

---

de l'avoué (nom porté par un neveu de Gérold d'Aubonne dans la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle ; L. de CHARRIERE, « Les dynastes d'Aubonne », n° 3). Au début du siècle suivant, Dalmace est le premier sire de Gex connu dont l'un des proches se nomme Ponce (R G 267, 268 et 290 bis). Etablir une filiation directe serait un exercice vain, mais la présence répétée de certaines familles et de certains noms dans un espace restreint incite à ne pas opposer directement anciennes et nouvelles élites.

<sup>212</sup> H P M II, CV. Sur la date du document, HS, *Chanoines*, p. 423, n. 5. Il est difficile de ne pas faire de ces deux personnages des membres de la famille de Faucigny, même s'il ne s'agit sans doute pas de la branche aînée. En effet, dans cette dernière, le père de Louis se nomme Aimerard.

<sup>213</sup> MDG, t. XV/2, n° 1 (RG 206 avec liste des témoins fautive).

<sup>214</sup> A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, l'évêque Guy de Faucigny mentionne son père Louis et son aïeul Aimerard (*Chartes de Cluny*, n° 3599), bénéficiaire de deux précaires à la fin du règne de Rodolphe III (HPM II, LXV et LXVI).

<sup>215</sup> J.P. COTTIER, *op. cit.*, n° 164, et RG. 199. Sur le prieur Roclenus, auteur de l'acte, HS, *Chuniazenser*, p. 344.

<sup>216</sup> J.P. COTTIER, *op. cit.*, n° 14, et HPM I, CCLXXXIX.

<sup>217</sup> MGH 91.

<sup>218</sup> G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...*, pp. 86-89. Pour une étude généalogique, L. de CHARRIERE, « Les dynastes d'Aubonne », pp. 139-143 notamment.

<sup>219</sup> G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...*, pp. 81-86, 166 et 181. Pour une étude par génération, L. de CHARRIERE, « Les premiers seigneurs de Mont », pp. 459-466 notamment. Amalric est prévôt de l'Eglise de Genève dans les années 1050.

Dans les zones du Pays de Vaud où la documentation rodolphe est abondante, c'est-à-dire à l'ouest d'un axe Lausanne-Yverdon, la permanence des familles attestées vers l'an mil est également nette, bien que la situation politique soit différente du fait de l'absence de comte laïc. Les Grandson se ramifient et tiennent une grande partie de la zone, tandis que des rameaux des Mont vont franchir l'Aubonne vers le nord<sup>220</sup>. Béroard, un des noms typiques de la moyenne aristocratie rodolphe se perpétue également, cité en 1042 dans une donation à Romainmôtier puis en 1096 dans un acte émis par les Cossonay-Prangins<sup>221</sup>. Cette importante famille est inconnue auparavant, mais Ulric de Cossonay porte un patronyme répandu en Transjurane rodolphe et il mentionne l'alleu de son bisaïeul, ce qui place ce personnage sous Rodolphe III<sup>222</sup>. Certains nouveaux lignages importants ne représentent donc que le développement d'une famille déjà bien implantée mais mal connue. C'est sans doute le cas de celle d'Alinge, probablement mentionnée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et devenue un puissant lignage du Chablais moins de cent ans plus tard<sup>223</sup>. La continuité concerne même des groupes familiaux d'installation récente, comme celui de l'avoué Rodolphe caractérisé par l'emploi du nom Sigibold. Issu de Viennoise et implanté autour du lac de Neuchâtel vers 1000, il intervient aussi aux environs d'Annecy vers 1031 et vers 1039<sup>224</sup> et il est toujours présent un demi-siècle plus tard au sud de Neuchâtel, sinon en Genevois<sup>225</sup>. La permanence d'autres grands venus de Viennoise est peut-être confirmée par un second acte de 1039<sup>226</sup>.

<sup>220</sup> Leur zone d'influence encercle Orbe et Romainmôtier selon un axe nord-sud Grandson, Belmont, La Sarraz et Montricher. Les Mont ont des intérêts jusqu'à Bière, voisine de Montricher ; G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...*, p. 85.

<sup>221</sup> Béroard et Aciline, donateurs ; L. de CHARRIERE, « Les dynastes de Grandson », n° 14. Bérorard d'Agiez, témoin ; HIDBER, n° 1490.

<sup>222</sup> Le nom de l'ancêtre n'étant pas mentionné par la charte de 1096, aucune correspondance ne peut être établie avec l'un des témoins du plaid d'Eysins (MGH 91). En 1142, par sa femme, Humbert de Prangins tient des biens à Lutry, zone de forts droits royaux jusqu'aux années 1080 ; RG 305. Sur les Cossonay-Prangins, L. de CHARRIERE, « Recherches sur les sires de Cossonay... », et sur Ulric de Cossonay et l'acte de 1096, B. ANDENMATTEN et G. CASTELNUOVO, « Aristocraties romandes », dans *Les pays romands...*, p. 173.

<sup>223</sup> Elle est peut-être mentionnée dans une concession royale de 996 (MGH 79; selon Th. Schieffer, *Anslagus de Anslingo* pourrait être « des Allinges ») et probablement dans une précaire contemporaine d'Agaune (les biens échangés se situent en Chablais et notamment « *in Alingo* » ; HPM II, LIII). La famille d'Alinge serait déjà très importante à la fin du règne de Rodolphe III puisque Vuibold est fils de Salico « *bone memorie* ». En 1073, Aimon d'Alinge dispose du château homonyme qui domine le Chablais et le Léman (L. CIBRARIO et D. PROMIS, p. 48). Boson d'Alinges est l'un des deux seuls témoins laïcs de l'accord de Seyssel de 1124.

<sup>224</sup> MGH 137 et *Chartes de Chuny*, n° 2927 et 2928.

<sup>225</sup> Sur les rives du lac de Neuchâtel, les descendants de l'avoué Rodolphe fondent le prieuré de Corcelles et, en Pays de Vaud, le frère d'Ulric de Cossonay se nomme Seybold, une autre forme de Sigibold, en 1096 (HIDBER, n° 1490. L. de CHARRIERE,

Alors que les exemples de continuité abondent, ce qui n'empêche évidemment pas des formes de mobilité sociale<sup>227</sup> ou géographique<sup>228</sup>, les sources ne livrent qu'un seul cas du remplacement d'une famille aristocratique à la suite du conflit de 1033-1034, celui des sires de Joux<sup>229</sup>. Même Gérold, pourtant récemment installé à Genève, ne pâtit pas de son hostilité envers Conrad II. Ainsi, sur les rives du Léman, les plus puissants lignages sont déjà en place à la fin du royaume de Bourgogne et le rattachement à la Germanie n'est suivi d'aucune germanisation des élites. C'est avec l'aristocratie locale, du moins rodolphienne, et en rois de Bourgogne que Conrad et surtout Henri entendent gouverner.

### L'empereur comme roi de Bourgogne (1035-1056)

Devenu roi de Bourgogne, Conrad II s'emploie à apaiser ses nouveaux sujets et à briser les dernières révoltes. Même si la paix ne revient

---

« Recherches... », tableau généalogique). Le nom de Sigibold est toujours présent en Genevois, où il est porté en 1091 par un clerc qui a fait carrière à Vienne (RG 223), et Sigibold est l'un des deux témoins désignés par l'évêque de Genève lors du très important accord de Seyssel en 1124 (RG 267).

<sup>226</sup> *Chartes de Cluny*, n°2929. Le *signum* de la donatrice porte Avane, nom de la fille de la comtesse Ermengarde et du comte Manassès possessionnés en Viennoise vers 1000 (*Cartulaire de Grenoble*, B CXVIII), et la donation s'inscrit dans un groupe d'actes issus de personnages liés à la Viennoise dont les Sigiboldides. Non seulement la date mais aussi la localisation des biens, près de Sillingy, sont communes. Les biens « *in valle albanensi* » sont à *Germinata* qui n'est pas formellement identifiée, sans doute Germagny, située à côté de Marcellaz et à dix kilomètres au sud de Sillingy, vraiment *in valle albanensi* et bordée par la Nanche.

<sup>227</sup> Dans l'ouest du pays de Vaud, seuls les Goumoëns et les Vuflens peuvent passer pour des familles récentes et leur développement est lié à l'Église, via la protection épiscopale et l'avouerie (G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...*, pp. 90-95, et M. REYMOND, « De l'origine de la famille de Goumoëns », *Recueil de généalogies vaudoises*, t. II). Au contraire, au nord-est de Lausanne, zone plus montagneuse et faiblement documentée sous les rois de Bourgogne, les lignages inconnus jusque là occupent tout l'espace à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ; J.J. HISLEY, *Histoire du comté de Gruyère*, M D R, Lausanne, 1855 ; G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...*, pp.108-111, et P. AEBISCHER, « La pancarte de Rougemont », dans *Rougemont, 9<sup>ème</sup> centenaire (1080-1980)*, B H V, n° 65, Lausanne, 1980, pp. 17-21) et G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia...* Les régions les moins connues sont elles aussi celles où le pouvoir s'exerce moins vigoureusement et, dès lors, l'absence de sources nous prive de la possibilité d'évaluer la continuité des strates inférieures de l'aristocratie. Toutefois, une situation périphérique peut aussi favoriser l'apparition ou le renouvellement d'élites locales.

<sup>228</sup> L'importance nouvelle de Besançon et la présence de biens de Romainmôtier sur les deux versants du Jura paraissent avoir favorisé les contacts entre Transjurans et Cisjurans. En 1084, Wilencus, fils de Béroard, deux noms cités lors du plaid d'Eysins de 1002 (MGH 91), est *consobrinus* de Pierre, châtelain de Scey, et il souscrit un acte où figurent aussi le comte de Bourgogne et les Salins (*Cartulaire de Romainmôtier*, p. 459 ou n° 45).

<sup>229</sup> Alors que les troupes impériales venues d'Italie prennent le château de Joux en 1034, les noms portés par les sires de Joux changent et les Joux mentionnent ensuite leurs prédécesseurs et non leurs parents ; B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, n. 205 p. 895 et n. 207 p. 897.

jamais tout à fait complètement, c'est une nouvelle période qui s'ouvre pour le royaume d'autant que Henri III prend très au sérieux son rôle de roi de Bourgogne. Elle est pourtant extrêmement courte.

### Le dernier couronnement royal

Les années qui suivent la victoire de Conrad II amènent la disparition des troubles majeurs. Seule l'agitation de l'archevêque-abbé Burcard (III) perdure jusqu'à ce que, en 1036, il soit vaincu, capturé et amené enchaîné devant l'empereur qui le fait garder en prison<sup>230</sup>, signe qu'il ne s'agit pas d'une querelle purement locale. Cette nouvelle révolte est peut-être liée à la fois aux prétentions bourguignonnes d'Eudes et au conflit survenu en 1035 entre des vavasseurs et l'archevêque de Milan, Aribert<sup>231</sup>. En effet, celui-ci, d'abord utile serviteur de Conrad II, devient hostile à l'empereur et songe à s'allier à Eudes de Blois à qui il propose même la couronne d'Italie en 1037<sup>232</sup>. Toutefois, la capture de Burcard a fermé la route de l'Italie à Eudes qui ne quitte pas la Lorraine où il est tué le 15 novembre 1037<sup>233</sup>. L'évêque de Lausanne paraît alors avoir voulu lutter contre les troubles en organisant une assemblée de paix réunissant les prélats des provinces de Vienne et de Besançon, dont dépend Lausanne<sup>234</sup>. Le fait que le puissant siège lyonnais, longtemps si proche du pouvoir royal, ne soit pas mentionné pourrait faire placer cet événement en 1036-1037, époque de la seconde révolte et de la captivité de Burcard<sup>235</sup>.

Les années 1037-1038 représentent l'aboutissement de la politique de pacification de Conrad. Survenue le 31 août 1037, la mort de Hugues de Lausanne, prélat bourguignon installé par Rodolphe III après l'assassinat d'un évêque proimpérial, permet à l'empereur de disposer du siège vaudois.

---

<sup>230</sup> « *Burghardus Lugdunensis archiepiscopus, immo tyrannus sacrilegus, aecclesiarum depredator, adulterque incestuosus, cum Oudalricum Seligeri filium bello peteret, ab ipso victus et captus imperatorique adductus, ferro compeditus et custodia mancipitus. Multis annis detinetur in vinculis* » ; HERMANN de REICHENAU, *Chronicon, anno 1036*. La plupart des historiens optent pour une intervention impériale à Lyon (B. GALLAND, *op. cit.*, p. 17), car c'est sans doute à cette occasion que le comte de Lyon a tenté de placer son fils sur le siège (*ibid.* ; F. de GINGINS-LA-SARRA, « Les trois Burchard... », pp. 346-350 ; R. FEDOU, *op. cit.*, p. 316 ; B. de VREGILLE, *op. cit.*, p. 705, n. 93). Toutefois, la vacance du siège lyonnais est liée à la captivité de Burcard et non au lieu de cette capture.

<sup>231</sup> J.P. DELUMEAU, *op. cit.*, p. 66.

<sup>232</sup> *Annales Hildesheimenses*, p. 101. C. BRÜHL, *op. cit.*, pp. 286-287.

<sup>233</sup> Par les fidèles de l'empereur commandés par le duc Gozelon ; WIPO, c. 35. C. BRÜHL, *op. cit.*, p. 288.

<sup>234</sup> « *De quo dicitur quod ipse convocatis episcopis Viennense et Bisuntino et eorum suffraganeis in Monte Rotundo qui est sub Lausanna statuit tregam dei...* » ; *Cartulaire de Lausanne*, p. 32.

<sup>235</sup> L'assemblée n'est pas datée, mais elle paraît postérieure à la mort de Rodolphe III en 1032 et aux campagnes de 1033-1034, tandis que le *terminus* est fourni par la mort de Hugues de Lausanne en 1037. Sur cette assemblée, J.D. MOREROD, « *Sous le regard...*, pp. 96-102, et *Genèse...*, pp. 90-94.

Depuis l'Italie où l'a rejoint l'archevêque Léger en mars 1038<sup>236</sup>, il profite de l'absence de tout compétiteur pour convoquer une assemblée à Soleure pour l'automne 1038, probablement en septembre<sup>237</sup>. Le choix de Soleure s'explique sans doute par la proximité avec la Germanie et Wipo insiste sur l'importance des participants. Il emploie deux fois l'expression *generale colloquium*, précisant que celui-ci dure trois jours, et il cite les *principes regni* puis les *primates regni cum universo populo* et enfin les *episcopi cum coeteris principibus*<sup>238</sup>. Le contraste avec la description faite par le même auteur de l'élection de Payerne en 1033 est saisissant puisqu'il ne citait alors que les *majores et minores regni* dans une phrase expéditive. Il est clair que toute la Transjurane, sinon tout le royaume, est représentée à cette assemblée où il n'est plus question de soumettre mais de se faire reconnaître une fidélité durable, voire une véritable adhésion<sup>239</sup>. Peut-être est-ce à cette occasion que Henri de Lenzbourg est désigné pour le siège de Lausanne<sup>240</sup> et que Burcard, révolté en 1034 et en 1036, est remis en liberté, retrouvant l'abbatiate de Saint-Maurice d'Agaune mais pas son siège archiépiscopal de Lyon<sup>241</sup>. Il ne représente donc plus de danger et la chronique insiste sur le consensus et la paix qui règnent<sup>242</sup>. Après avoir confirmé l'organisation qui prévalait sous Rodolphe III et donné des gages concernant l'autonomie de la Bourgogne<sup>243</sup>, Conrad remet le royaume à son fils et fait jurer fidélité en sa faveur. Ainsi, dès que les circonstances le lui permettent, il transmet la Bourgogne à Henri, sans doute en vertu des engagements pris envers Rodolphe III. Peut-être l'empereur, à qui il reste moins d'un an à vivre,

<sup>236</sup> *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, n° 51\* (diplôme délivré en Italie).

<sup>237</sup> WIPO, c. 38, dit seulement « *autumno* ». Conrad étant encore en Italie du nord en juillet, puis en Bavière au début du mois de septembre, R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 173, a proposé de dater l'assemblée de Soleure de la fin de septembre ou du début d'octobre 1038. B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 706, n. 94, a adopté le mois d'octobre. Une telle datation est cohérente avec une précaire d'Agaune qui place le 13 octobre dans la deuxième année du règne de Henri (HPM II, CV), soit 1039 en partant de l'assemblée de Soleure en 1038 (L. JACOB, *Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens*, Paris, 1906, pp. 36-37). Cependant, pour P. RÜCK, *Das öffentliche Kanzellariat in der Westschweiz (8.-14. Jahrhundert)*, dans *Landesherrliche Kanzleien im Spätmittelalter. Referate zum VI. Internationalen Kongress für Diplomatik, München 1983*, Munich, 1984, p. 233, n.153, l'acte concerne 1043 et non 1039.

<sup>238</sup> WIPO, c. 38.

<sup>239</sup> Il n'est pas possible de constituer une liste des participants, même si tous les prélats devaient être présents. La présence du comte Renaud a été contestée par J. RICHARD, *Les ducs de Bourgogne...*, mais elle reste possible sinon probable ; B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 706, n. 94.

<sup>240</sup> J.D. MOREROD, *Genèse...*, p. 117.

<sup>241</sup> HS, *Chanoines*, p. 422. Burcard est mentionné dans un acte de l'abbaye valaisanne daté de la deuxième année du roi Henri en Bourgogne soit 1039, mais qui doit peut-être être rapporté à 1043.

<sup>242</sup> Le texte emploie plusieurs fois des termes comme *laudare* et se termine par « *populo clamante et dicente quod pax pacem generaret si rex cum caesare regnaret* » ; WIPO, c. 38.

<sup>243</sup> « *desuetam atque pene deletam legem tunc primum Burgundiam praelibere fecerat.* » ; *ibid.*

veut-il aussi assurer sa succession<sup>244</sup> et éviter que les difficultés des années 1032-1034 ne ressurgissent.

Cette cérémonie met en avant l'union personnelle de la Germanie et de la Bourgogne et c'est à partir d'elle que les Transjurans comptent les années de règne de Henri III<sup>245</sup>. Le lien entre ce dernier et la Bourgogne est fort puisque, dans son récit des funérailles de Conrad, Wipo ne mentionne précisément que la présence de l'évêque de Lausanne « *cum coeteris Burgundionibus* »<sup>246</sup> et, en juin 1039, Henri III succède à son père sans difficulté en Bourgogne comme en Germanie. L'année suivante, des grands de Bourgogne viennent célébrer Pâques auprès de l'empereur qui les récompense : la paix règne<sup>247</sup>.

### De la paix à la révolte de 1044

Henri III manifeste rapidement sa volonté d'être pleinement roi de Bourgogne. A Noël 1041, il se trouve à Strasbourg où il reçoit l'archevêque de Besançon avec qui il aurait alors mis au point sa politique bourguignonne, notamment en recréant la chancellerie du royaume de Bourgogne. Il traverse ensuite celui-ci, probablement par la route habituelle, c'est-à-dire Soleure, Payerne et Lausanne. Après avoir confisqué le château de Lutry<sup>248</sup>, il atteint Saint-Maurice d'Agave le 25

<sup>244</sup> L'expédition de 1038 en Italie est marquée par plusieurs décès dans son entourage, notamment celui de son beau-fils Hermann et de sa belle-fille ; WIPO, c. 37.

<sup>245</sup> Comme l'attestent deux actes émanant de proches de la reine Ermengarde : « *anno ab incarnationis millesimo tricesimo nono, indictione VII, regnante Henrico filio Cuononis imperatoris anno I imperii eius* » et « *anno incarnationis domini MXXXVIII, regnante Henrico rege anno I* » ; HPM I, CCCVII et CCCVIII. Voir aussi L. JACOB, *Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens*, Paris, 1906, pp. 36-37. La mort de Conrad peu après rend assez vaine la question de savoir s'il a réellement donné à son fils le soin de gouverner la Bourgogne. Ce n'est toutefois pas impossible puisque dans les années précédentes Henri avait déjà rempli des missions importantes.

<sup>246</sup> WIPO, c. 39.

<sup>247</sup> « *Pascha vero in Engelhenheim honorifice feriavit; ubi ad eum primates Burgundie humiliter cum muneribus venerunt, qui inde leti gratia ipsius simul et muneribus condonati redierunt* » ; *Annalista Saxo*, MGH, SS t. VI, p. 684. Les vers du *Tetralogus* de Wipo (vers 203 et seq.) montrant la Bourgogne qui réclame son roi pour fortifier une fidélité chancelante (« *noviter subiecta vacillant* ») ont été très diversement interprétés, (R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 173, B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, pp. 98-99...), mais ils semblent destinés à prouver l'attachement des Bourguignons et non évoquer une nécessité due à des troubles précis.

<sup>248</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 100-103 et notamment pp. 744-750 (discussion sur l'authenticité et la date du diplôme). L'argumentation de B. de Vregille est largement admise par les historiens actuels ; J.D. MOREROD, *Genèse...*, p. 119. C'est peut-être cet épisode qui justifie la mention de l'insoumission bourguignonne et de l'intervention impériale en 1042 par HERMANN de REICHENAU, *anno 1042* (« *Heinricus rex hieme Burgundiam invasit, multosque principum se illi subicientes suscepit, nonnulla legitime diiudicavit* », et par les *Annales altahenses maiores*, p. 38. Peut-être y a-t-il confusion partielle avec les événements de l'hiver 1044-1045. Il est en tout cas imprudent d'affirmer comme

janvier 1042, puis il repart, peut-être par Genève, pour Besançon où il tient une diète solennelle en présence de grands du royaume de Bourgogne et de Germanie<sup>249</sup>. Ce voyage qui a dû traverser tous les lieux symboliques du pouvoir en Transjurane rappelle celui de l'impératrice Adélaïde en 999 si ce n'est qu'il se termine à Besançon et non à Orbe. Cette différence illustre une modification durable de l'équilibre politique au profit de Besançon<sup>250</sup>. Elle est confirmée l'année suivante quand, en novembre 1043 à Besançon, Henri III, veuf depuis l'année précédente, se fiance à Agnès de Poitou, petite-fille du comte de Bourgogne Otte-Guillaume<sup>251</sup>. Cette cérémonie, que Frédéric Barberousse répète un siècle plus tard<sup>252</sup>, se déroule en présence d'une assistance nombreuse dont vingt-huit évêques, y compris probablement ceux de Transjurane<sup>253</sup>. Henri III renforce ses droits publics et privés en Bourgogne, mais la prééminence bisontine vient aussi de la faveur dont jouit l'archevêque Hugues de Salins<sup>254</sup>.

L'empereur favorise alors un groupe de fidèles composé d'ecclésiastiques, comme Hugues de Salins qui est incontestablement le premier personnage du royaume et le pivot de la politique impériale, et de laïcs, notamment les Humbertiens. L'évêque Aimon de Sion illustre les liens entre les deux groupes sur lesquels s'appuie l'empereur. Issu des Humbertiens, famille dont l'essor est protégé par les Saliens après l'avoir été par le roi et la reine de Bourgogne, il est l'ami de Hugues de Salins et il a pour oncle Ulric de Lenzbourg, père de l'évêque de Lausanne, ami et suffragant du même Hugues.

Cette politique d'intervention royale et la faveur de quelques-uns mécontentent les grands laïcs, notamment les comtes Gérold de Genève et Renaud de Bourgogne. Leurs situations sont relativement comparables puisque tous deux doivent partager leur autorité avec un prélat comtois, disposant d'appuis solides parmi ses pairs, dévoué à la cause impériale et renforcé par le passage de Henri III. L'hostilité de Renaud se manifeste par la lettre qu'il écrit en 1043 pour empêcher le mariage de sa cousine avec Henri III et qui nous livre l'ascendance de

---

P.DUPARC, p. 68, *Comté*, que « en 1042 la révolte du comte Renaud de Bourgogne... fut soumise par l'arrivée de Henri III ».

<sup>249</sup> Ainsi que de clercs de Langres et de Dijon. Nous renvoyons à l'étude détaillée de ce voyage faite par B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, pp. 102-103.

<sup>250</sup> C'est un retour aux pratiques mérovingiennes : le duc qui a autorité sur les deux versants du Jura est alors installé à Besançon.

<sup>251</sup> Agnès est la fille de la soeur du comte Renaud nommée elle aussi Agnès; L. JACOB, *op. cit.*, p. 44 ; B. de VREGILLE, *Diocèses*, p. 28.

<sup>252</sup> En 1156, l'empereur Frédéric Barberousse épouse la comtesse de Bourgogne à Besançon.

<sup>253</sup> « *episcoporum vero numero viginti octo* » ; RAOUL GLABER, l. V, p. 127. L'importance et la préparation d'une telle cérémonie rendent très probable la présence des prélats qui sont des proches de l'archevêque, notamment Frédéric de Genève.

<sup>254</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*

Gérolde<sup>255</sup>. Ce dernier, outre le désir de contrôler complètement la cité, a plusieurs motifs de conflit avec les proimpériaux et notamment avec les Humbertiens entreprenants jusque dans le diocèse de Genève<sup>256</sup>. Henri III a dû se brouiller avec d'autres puissants comme cette famille dévouée à la cause impériale à qui il reprend le château de Lutry. La domination de Henri III sur la Bourgogne et la puissance de ses partisans n'ont rien de théorique ou de lointain d'où l'exaspération, larvée ou violente, de certains. Les motifs de mécontentement sont donc multiples et enchevêtrés, les rivalités locales étant attisées par la politique impériale.

En 1044 se présente l'occasion de se révolter ouvertement. Henri III s'engage dans un conflit durable en partageant la Lorraine entre les deux fils du duc Gozelon. Déjà associé à son père, Godefroy le Barbu, revendique l'intégralité de l'honneur et, après l'échec de négociations et sa condamnation en septembre 1044, il se révolte avec le soutien de Henri I<sup>er</sup><sup>257</sup>. Cette rébellion entraîne celle du comte de Bourgogne et du comte de Genève, signe que la Bourgogne, comme la Lorraine, continue à être prise dans un jeu de bascule entre est et ouest. Les détails de la révolte ne sont pas connus. Henri III peut compter sur l'épiscopat et la grande assemblée, tenue à Besançon quelques mois plus tôt et considérée comme un concile de paix, n'était peut-être pas sans lien avec un climat tendu<sup>258</sup>. En tout cas, les Transjurans ne sont pas en pointe dans la révolte car Gérolde, comme en 1032, s'appuie sur un autre puissant, plus engagé dans la lutte, et son poids paraît faible. Ce n'est pas la défaite de Gérolde mais celle de Renaud qui est signalée et le combat est bien éloigné des rives du Léman : c'est en assiégeant le comte et le château de Montbéliard qu'il est vaincu<sup>259</sup>. En 1045, avant même la capitulation de Godefroy, Renaud et Gérolde font leur

<sup>255</sup> Cette lettre est complétée par une autre écrite par Siegfried, abbé de Gorze, à Poppon, abbé de Stavelot ; P. DUPARC, *Comté...*, p. 63, n. 2.

<sup>256</sup> Les Humbertiens s'implantent en Maurienne, siège sur lequel Gérolde émet peut-être des prétentions (Conon, frère de Gérolde, devient évêque de Maurienne), et ils menacent déjà d'encercler le comté de Genève, grignotant les marges du diocèse où les Géroldiens sont absents (le serment de paix du comte Humbert, juré dans les années 1020, concerne le Bugey oriental et la Michaille (G. de MANTEYER, *Les origines...*) et l'abbé d'Agaune dispose de vastes biens en Genevois, surtout en Chablais). Le comte Humbert est même présent au cœur du Genevois, intervenant à Talloires et détenant des biens à côté de Genève et au sud de l'Albanais : il intervient à Ambilly (HPM I, CCLIV), à Talloires (MGH 137) et à Sillingy (MGH 141).

<sup>257</sup> M. PARISSÉ, *La noblesse...*, pp. 41-42. C. BRÜHL, *op. cit.*, p. 291, considère au contraire que les sources à ce sujet sont « pure affabulation ».

<sup>258</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins*, p. 126. Il serait évidemment simpliste de lier directement le concile de paix à la politique impériale car il ne se tient pas sur ordre de Henri III et il concerne également la France.

<sup>259</sup> « *Eodem anno Ludowicus comes Reginoldum principem reginae Agnetis avunculum sed Heinricho regi inimicum, dum quoddam castellum eius quod Mons Piligardae dicitur magna cum manu expugnare pararet cum parva militum suorum copia pugnam iniens vicit multisque caesis reliquos fugavit* » ; HERMANN de REICHENAU, année 1045, p. 125.

soumission à Soleure<sup>260</sup> et ils ne participent pas aux révoltes des années suivantes.

La révolte de 1044 est la dernière du genre et, comme en 1032, elle fait s'entrecroiser plusieurs niveaux de rivalités et les puissants de Transjurane ne font qu'emboîter le pas à d'autres car aucun n'a la stature nécessaire pour mener un conflit contre l'empereur. Comme en Lorraine, le système de l'Église impériale prouve alors son efficacité : la domination de Henri III n'a pas été sérieusement menacée par la révolte de 1044 et ses problèmes ultérieurs n'ont plus de conséquences directes en Bourgogne<sup>261</sup>. De 1045 à la mort de Henri III en 1056, les chroniques ne signalent plus de désordres importants, mais le pouvoir impérial ne vient pas totalement à bout d'une agitation sporadique.

### Les dernières années du règne de Henri III

Devenu empereur en 1046, Henri III multiplie les séjours en Bourgogne. Après son couronnement de 1038 à Soleure, sa traversée de la Transjurane en 1042, ses fiançailles à Besançon en 1043, la soumission de Soleure en 1045, il tient encore des assemblées à Soleure en mai 1048 et en 1052<sup>262</sup>. Entre ses deux derniers voyages, c'est un de ses illustres protégés, le pape Léon IX, qui traverse la Transjurane. Choisi pour le trône de Saint-Pierre par l'empereur en avril 1049, Brunon d'Eguisheim est un vieux serviteur des Saliens et un prélat engagé dans les conflits des confins des deux Francie, notamment contre Eudes de Blois puis Godefroy de Lorraine. Sa naissance l'apparente à l'empereur, aux plus grandes familles d'Alsace et de Lorraine et sans doute au comte Gérold de Genève<sup>263</sup>. Il est proche de Halinard de Lyon et de Hugues de Besançon, lui-même très lié à un autre alsacien, Eberhard abbé de Murbach<sup>264</sup>. Aussi, les deux archevêques mais aussi Léger de Vienne et Frédéric de Genève assistent-ils

<sup>260</sup> « *Reginolf et Gerolt burgundiones regi apud Solodurum ad dedicionem venerunt* » ; HERMANN de REICHENAU, année 1045, p. 125. Godefroy se rend à l'empereur en juillet 1045 et il ne sort de prison que l'année suivante ; M. PARISSÉ, *La noblesse...*, p. 42.

<sup>261</sup> L'agitation est récurrente en Lorraine, en liaison avec le comte de Flandre, puis s'étend dans le sud de la Germanie, en Bavière et en Carinthie.

<sup>262</sup> « *Pentecostem autem Soloduro celebravit. Habitoque ibi cum Burgundionibus per Franciam orientalem in Saxoniam remeavit* » ; « *Cum imperator circa Laetaniarum tempus Solodori colloquium haberet...* » ; HERMANN de REICHENAU, pp. 128 et 131.

<sup>263</sup> Brunon est issu des Etichonides et son père est comte d'Alsace. Outre Conrad II, il a aussi pour parents les Matfrid de Lorraine. Sur les liens entre Gérold et Brunon, cf. *infra*, chapitre II, pp. 663-670. Après l'avoir admis dans sa chapelle, Conrad lui confie l'évêché stratégique et frontalier de Toul puis l'envoie comme ambassadeur en France, notamment pour lutter contre Eudes de Blois qui ravage plusieurs fois son diocèse. Pour une synthèse récente sur la vie de Brunon, M. PARISSÉ, *Vita Leonis...*, introduction, et F. LEGL, *Studien zur Geschichte...*, pp. 203-208.

<sup>264</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 161 et p. 731, n. 92.

au concile romain organisé par le pape en avril-mai 1050<sup>265</sup>. Des évêques bourguignons et Jotsald, abbé de Saint-Oyend, assistent aussi au synode tenu à Verceil la même année<sup>266</sup>. Le pape est donc très au fait des réalités politiques transjuranes.

Lors de son premier voyage au nord des Alpes en 1049, Léon IX, gagnant Cologne puis la Lorraine, passe par les rives du Léman. Son intervention est autant politique que religieuse car, à chacune de ces étapes, le pape accorde sa protection à l'abbaye traversée, c'est-à-dire à une ancienne abbaye royale des Rodolphiens. Fin mai ou début juin, avec Frédéric de Genève, Aimon de Sion, Halinard de Lyon et Hugues de Besançon, il visite la célèbre abbaye valaisanne et en déplore un appauvrissement qui peu après est évoqué par les prélats devant Henri III<sup>267</sup>. En décembre, tandis que sur l'ordre de l'empereur Hugues de Salins rédige une confirmation des possessions clunisiennes de Bourgogne ou dépendant de l'empire<sup>268</sup>, Léon IX rentre en Italie en ignorant la Transjurane<sup>269</sup>. L'année suivante, il entreprend un second voyage vers sa terre natale. Toujours accompagné des prélats qui forment l'Eglise royale<sup>270</sup>, il célèbre la fête de Saint-Maurice et de ses compagnons à Agaune le 22 septembre 1050 et il est à Romainmôtier le 27 septembre<sup>271</sup>.

<sup>265</sup> HS, *Genève*, p. 73 ; RG 200.

<sup>266</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 195.

<sup>267</sup> Léon IX a laissé deux privilèges pour Saint-Maurice d'Agaune, l'un (HPM II, CXVI) mentionne les prélats présents et la fête de saint Maurice, ce que ne fait pas l'autre (HPM II, CXV). Il faut se rendre à l'argumentation de B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 807-814 : la forme inhabituelle des actes s'explique par la volonté d'utiliser les formules des privilèges pontificaux antérieurs et la confusion du contenu correspond à une rédaction *a posteriori* qui mêle des épisodes des deux voyages. La liste des évêques est authentique et s'applique à 1049 : le texte mentionne quatre prélats («*ibi etiam astantibus nobis petro archidiacono nostro et episcopis allinardo lugdunense et hugone vesonticensi et frederico genevensi et aimone sedunensi...*», HPM II, CXVI). Or, le cartulaire de Romainmôtier n'en cite que trois en 1050 et l'absent, Aimon de Sion, est justement présent à Agaune en 1049 puisque Léon IX le charge de défendre les intérêts de l'abbaye devant le roi à une assemblée de 1049 («*nos autem huius mandatum facimus predictis episcopis et maxime eidem episcopo aimoni videlicet illis prelato ut imperatori henrico nobis apud coloniam obviatione intimarent precepimus...* »).

<sup>268</sup> *Heinrici III Diplomata*, n° 224 (4 décembre 1049).

<sup>269</sup> Si en 1049 l'aller semble s'être fait par la Souabe, le retour se fait par la Bavière ; M. PARISSE, *Vita Leonis...*, p. XVIII.

<sup>270</sup> H P M II, CXVI et «*...fuerunt domnus Allinardus Lugdunensis archiepiscopus et illustrissimus Hugo Bisonticensis presulmetropolitanus necnon et venerabilis Fredericus Genevensis episcopus.*» ; *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 417 (n° 1). Aimon de Sion, probablement présent à Agaune, n'est pas mentionné et il ne l'est pas non plus lors des cérémonies de Besançon (B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 206). Henri (II) de Lausanne n'est pas cité, mais il aurait alors reçu personnellement le *pallium* des mains du pape en vertu d'un privilège antérieur (HS, *Lausanne*, p. 106 et J.D. MOREROD, *Genève...*, pp. 105-106). La chronique du cartulaire cite le pape Léon et l'évêque Henri (I) de Lausanne (985-1018), confondant deux épisodes ou évêques.

<sup>271</sup> HPM II, CXVI, et *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 436 (n° 14).

Durant le mois d'octobre, le pontife gagne la Lorraine en passant par Besançon et par Langres<sup>272</sup>, conforte ainsi la position de ceux qui sont les agents des intérêts impériaux.

Au contraire des clercs, les laïcs ne sont jamais cités dans les bulles et diplômes. Ils sont même directement visés par les menaces d'anathème proférées contre ceux qui s'attaqueraient aux églises, notamment à Romainmôtier. En effet, l'abbaye a des démêlés avec plusieurs grandes familles locales et le récit établi par les moines de Romainmôtier mentionne la colère pontificale contre Adalbert de Grandson dont les *milites* se livrent à des déprédations contre l'abbaye<sup>273</sup>. Né dans une famille autrefois très fidèle aux Rodolphiens et garante de l'ordre royal, Adalbert compte sans doute sur son cousin Hugues de Salins pour arranger les choses<sup>274</sup>. Toutefois, en 1045 ou un peu avant, Odilon envoie un *famulus* de Maïeul, le prévôt et le doyen de Romainmôtier devant la cour du comte Renaud pour se plaindre des prétentions de Vaucher de Salins<sup>275</sup> et les sires de Joux, pourtant installés à la suite de la victoire de Conrad II, menacent Romainmôtier avant 1060<sup>276</sup>. Ainsi, de grandes familles laïques, y compris proimpériales, profitent des troubles et les entretiennent. Les révoltes ou les relâchements de l'autorité royale protectrice ont une incidence directe sur ces conflits puisque le plaid antérieur concernant les Salins pour les mêmes faits se situe peu après une autre époque de révolte, celle de 995 contre Rodolphe III<sup>277</sup>.

Les actes pour Saint-Maurice d'Agave montrent que les protections d'église sont aussi tournées contre les comtes locaux. Ils confirment tous les droits de l'abbaye notamment vis à vis de l'évêque de Sion et dans le diocèse de Lausanne, deux diocèses où les droits comtaux sont détenus par

<sup>272</sup> Sur l'élection et le voyage de Léon IX, M. PARISSÉ, *La vie du pape...*, pp. XVII-XIX. Léon IX semble avoir à cœur de protéger les fondations familiales, notamment l'abbaye d'Altdorf (abbé GRANDIDIER, *op. cit.*, n° CCVII et CCVIII notamment) ; l'authenticité des bulles lorraines de Léon IX est néanmoins discutée (C. WILSDORF, « Le château... », p. 26, n. 9 ; M. PARISSÉ, « Bullaire de la Lorraine (jusqu'à 1198) », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, t. LXIX, 1969, p. 1-98 ; B. de VREGILLE, *op. cit.*, p. 834, n. 126, J. CHOUX, « Les bulles de Léon IX pour l'Eglise de Toul », *Lotharingia II*, Nancy, 1990, pp. 5-20,...).

<sup>273</sup> « *Convenit etiam Adalbertus princeps castri Grantionensis cum suis militibus, contra quem sanctus pape valde commotus est pro loci depredationibus...* » ; *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 417 (n°1).

<sup>274</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 204, fait d'Adalbert un cousin germain de Hugues. Si Ermembourg, la mère de Hugues de Salins, est issue des Grandson, la généalogie des Grandson est cependant trop imprécise pour que l'on soit certain que Ermembourg est la tante d'Adalbert de Grandson.

<sup>275</sup> *Cartulaire de Romainmôtier*, pp. 445 (n° 27) et 470 (n° 67). Le fait que Hugues de Salins soit devenu archevêque de Besançon ne paraît pas avoir durablement tempéré les ambitions de son lignage.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 452 (n° 35).

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 461 (n° 48).

l'évêque, mais ni le diocèse de Genève ni celui de Besançon ne sont mentionnés, signe de l'absence de collaboration entre les fidèles de l'empereur et les grands laïcs comme Renaud et Gérold. Les conflits ne sont pas limités à un établissement religieux puisqu'en mai-juin 1052 des puissants de Bourgogne, offensés, se retirent de la diète de Soleure, une partie d'entre eux se réconciliant peu après avec l'empereur<sup>278</sup>. Parmi les autres, il faut sans doute compter le comte Renaud qui, l'année suivante, vient à Worms auprès de l'empereur<sup>279</sup>. Le motif du conflit, indiqué nulle part, est peut-être un nouveau contrecoup de l'agitation qui régnait en Lorraine dans les années précédentes et d'une intervention des Transjurans au profit de l'empereur<sup>280</sup>.

Les deux dernières années du règne montrent Henri III continuant sa politique épiscopale en Bourgogne, notamment à travers Hugues de Salins et Léon IX. Ainsi, après avoir peut-être accompagné le pontife auprès de l'empereur<sup>281</sup>, Aimon de Sion le suit à Ravenne en mars 1053, avec Léger de Vienne et Artaud de Grenoble<sup>282</sup>. Henri III lui-même paraît encore avoir traversé le diocèse de Besançon en novembre ou décembre 1053<sup>283</sup> et, aidé de son fidèle Hugues, il veille toujours aux désignations épiscopales. A Sion, Aimon, sans doute mort le 13 juillet 1054, est remplacé par Ermenfroi qui présente toutes les garanties de fidélité<sup>284</sup>. Venu demander sa

<sup>278</sup> « *Cum imperator circa Laetaniarum tempus Solodori colloquium haberet, quidam ex burgundionibus offensi inde discedunt. Sed non multo post aliqui ex illis ad gratiam eius redeunt* »; HERMANN de REICHENAU, année 1052.

<sup>279</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 259. Le comte Renaud est alors un homme âgé (en 1007, il seconde déjà son père ; *Chronique de Saint-Benigne*, p. 176) et sans doute s'inquiète-t-il d'assurer une succession sans encombre à Guillaume.

<sup>280</sup> La présence de Renaud à Worms inciterait à chercher la cause du conflit du côté du comté de Bourgogne, mais JEAN d'ORVILLE dit CABARET, *La chronique de Savoie*, éd. et trad. D. CHAUVET, 1995, pp. 47-48, rapporte l'alliance d'Amédée I<sup>er</sup>, de Girard de Bourgogne et du comte de Mâcon pour faire la guerre contre les Lorrains et la défaite des Barrois et du comte de Lorraine. Or, durant le règne d'Amédée I<sup>er</sup> (1048-1051), le comte de Genève est bien Gérold (d'autres passages ne laissent aucun doute sur l'identification de Girard et de Gérold) et la Lorraine est bien agitée de révoltes en 1048-1049. De plus, l'alliance d'Amédée II, de Gérold et de Renaud et les autres détails, assez précis, ne correspondent nullement aux lieux communs de l'histoire locale. En admettant le récit comme partiellement véridique, cette campagne pourrait être à l'origine du mécontentement des Bourguignons, à l'image d'Aribert de Milan et des Italiens qui s'étaient estimés insuffisamment récompensés de leur intervention au profit de Conrad en 1034 (J.P. DELUMEAU, *op. cit.*, p. 66).

<sup>281</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 225.

<sup>282</sup> Ils interviennent dans un conflit survenu lors d'une élection épiscopale au Puy ; *Forma electionis Petri episcopi Aniciensis*, ed. Mabillon, *Annales O S B* t. IV, 1707 (pp. 142-143) et 1739 (pp. 680-681)

<sup>283</sup> Diplôme pour le chapitre Saint-Jean de Besançon; B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 227.

<sup>284</sup> Ermenfroi est sans doute aussi membre des Humbertiens et il est d'abord chancelier de l'Église de Besançon auprès de Hugues de Salins de 1044 à 1054 ; HS, *Sion*, p. 149.

consécration au nouveau pape Victor II lors du concile tenu avec l'empereur à Florence en juin 1055, Ermenfroi est aussitôt chargé d'une légation<sup>285</sup>. A Lausanne, Burcard d'Oltigen devient évêque en 1055/1056 et prête immédiatement serment à son métropolitain, Hugues de Salins<sup>286</sup>. Le choix se révèle judicieux puisque ces deux prélats sont ensuite les chefs du parti impérial transjuran dans la querelle des Investitures.

La mort de Henri III en 1056 ouvre la porte à de longs conflits et à un bouleversement de l'équilibre politique non seulement pour l'Empire, mais aussi pour la Bourgogne et les rives du Léman. Elle coupe le lien personnel unissant la Bourgogne au roi de Germanie : au roi indigène puis à un roi-empereur très attentif succède un pouvoir lointain dont les représentants n'ont plus la même efficacité. En effet, les premières mesures de l'impératrice Agnès, la nièce du comte Renaud, sont lourdes de conséquences. Dès 1057, elle confie le duché de Souabe à Rodolphe de Rheinfelden et, deux ans plus tard, le duché paraît s'étendre sur la Bourgogne avec le titre de *dux*<sup>287</sup>. Rodolphe, sans doute parent de la maison royale de Bourgogne, est ainsi investi d'une autorité portant au moins sur l'Argovie et la Transjurane<sup>288</sup>, ce qui signifie la fin du royaume de Bourgogne dont la chancellerie disparaît et l'abbaye royale de Saint-Maurice, dont on ne connaît plus l'abbé, n'émet plus d'actes. Le nouveau duc ne figure pas pour autant dans les documents bourguignons. Il ne paraît pas en relations étroites avec les prélats qui jusque là étaient les

<sup>285</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 251.

<sup>286</sup> J.D. MOREROD, « *Sous le regard...*, p. 136, et HS, *Lausanne...*, p. 107.

<sup>287</sup> Rodolphe reçoit alors en mariage Mathilde, fille de Henri III, et le *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, éd. W. Schwenkenbecher, MGH *Libelli de lite...* II, Hanovre 1892, chap. 16, p. 232, relie directement le mariage et l'autorité donnée en Bourgogne : « ...dederat Hagna imperatrix cum regno Burgundiae filiam suam in coniugium... ». Les sources se divisent quant au titre qu'elles donnent à Rodolphe : il est tantôt *dux Alemannie atque Burgundie* (EKKEHARD, *Chronicon universale*, MGH SS VI, année 1075), tantôt *dux Burgundiorum* (*Annales Leodienses*, MGH SS IV, p. 29, et SIGEBERT de GEMBLOUX, *Chronographia*, MGH SS VI, p. 364), tantôt *dux Suevorum* (*Liber de unitate...*). Il est seulement *dux* dans le *Cartulaire de Lausanne*, pp. 33-34. Un acte non daté de l'abbaye de Saint-Pierre, en Forêt Noire, le qualifie de *Rex de Arle* (H. HEINMANN, *Untersuchungen zur Geschichte der Zähringer in Burgund*, 1983, p. 73-76) ; une telle référence paraît plus renvoyer au règne de Frédéric Barberousse qu'à celui de Henri IV.

<sup>288</sup> A ses biens patrimoniaux ou acquis par mariage en Aargau, Brisgau, Neckergau, et Emmenthal, s'ajoutent les biens publics qu'il tient dans le diocèse de Lausanne et en Valais, connus grâce à la cession qui en est faite à l'évêque de Lausanne en 1079 et mentionnés par deux récits (R.V. 371 et 388). Les liens du duc Rodolphe avec les Rodolphiens ont donné lieu à bien des hypothèses qui sont présentées et discutées par E. HLAWITSCHKA, *Untersuchungen zu den Thronwechseln...*, pp. 150-151 et 169 notamment, et *Zur Herkunft und zu den Seitenverwandten...* En tout état de cause, Rodolphe est allié aux Rodolphiens par le mariage de sa sœur avec Gérold de Genève et par sa femme aux Saliens, aux Rodolphiens et aux comtes de Bourgogne.

principaux soutiens du pouvoir impérial et dont la cohésion s'affaiblit<sup>289</sup> et il entre rapidement en conflit avec les grands laïcs, comme le comte de Bourgogne et le comte de Genève<sup>290</sup>. Les rives du Léman ne sont plus le cœur d'un royaume même associé à l'empire, mais un espace fortement fragmenté où des pouvoirs rivaux s'affrontent.

Depuis 1016, voire dès 1006, l'empereur veut être roi de Bourgogne. Le projet qu'Otton I<sup>er</sup> avait dû caresser lorsque Conrad le Pacifique s'était retrouvé sans héritier peut désormais aboutir. Pendant plus d'un quart de siècle, les rois de Germanie successifs cherchent à se concilier les prélats bourguignons, selon la tradition instaurée par les Ottoniens et par Adélaïde, et certains grands laïcs. Toutefois, la manière évolue. A la véritable volonté de domination manifestée par Henri II se substitue le souci de Conrad II de se faire reconnaître, ce que facilite le ralliement de Rodolphe III. Le succès est réel car la domination n'est plus contestée après 1034 et Henri III donne une réelle dimension à l'existence d'un royaume de Bourgogne dans l'empire.

Toutefois, le rattachement à l'empire provoque des réticences sérieuses. Sur ce point, la coupure entre les deux entités du royaume de Bourgogne est sensible car l'hostilité manifestée dans le royaume de Provence est moins nette en Transjurane, région plus rodolphienne et où les motivations semblent plus confuses. Les décisions individuelles comptent autant que le souci de préserver l'existence d'un royaume particulier et les soutiens à la cause impériale n'appartiennent pas seulement aux zones germanophones du royaume de Bourgogne. Comme en Lorraine, cette hésitation permet aux grands de l'ouest de jouer un rôle,

---

<sup>289</sup> Pour J.D. MOREEROD, « *Sous le regard...*, p. 135, 1056 marque également une rupture dans l'histoire de la province ecclésiastique.

<sup>290</sup> Le comte Guillaume, successeur de Renaud mort le 4 septembre 1057 (B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 259), joue un rôle important dans le diocèse de Lausanne où, comme protecteur de Romainmôtier et par ses vassaux et parents, les sires de Glâne, il représente un verrou face aux ambitions des lignages alémaniques comme les Rheinfelden puis les Zähringen (G. CASTELNUOVO, « *L'aristocrazia...* », pp. 106-107, *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 443 ou n° 24, K. SCHMID, *Die Zähringer*, Sigmaringen, 1986-1990, et U. PARLOW, *Die Zähringer. Kommentierte Quellendokumentation zu einem südwestdeutschen Herzogsgeschlecht des hohen Mittelalters*, Stuttgart, 1999). A la même époque, le comte de Genève, veuf de la sœur de Rodolphe de Rheinfelden, a épousé la veuve du plus puissant de ses vassaux, le sire de Faucigny, et Gérold et Rodolphe sont en guerre dès 1063 (« *Dux Suevorum cum magna vi militum in Burgundiones movit, sed orta in suis seditione, grave nimis et infame, ut aiunt, detrimentum accepit* »; Lettre de Poppo de Bamberg, MGH, *Briefe der deutschen Kaiserzeit t. V (Briefsammlungen der Zeit Heinrichs IV)*, p. 212 et E. HLAWITSCHKA, *Zur Herkunft...*, pp. 210-214).

disparu depuis la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, après 1034, le rattachement n'est plus remis en cause et il n'y a pas de trace d'un rejet théorique de l'autorité impériale car les Bourguignons sont satisfaits du système de l'empereur roi en Bourgogne. Dès lors, les révoltes mettent en lumière des ambitions et l'enchevêtrement des niveaux de rivalité : les relations avec le roi de Germanie dépendent souvent des rapports de force locaux, des réseaux de parenté et d'intérêts entre pairs ou entre voisins et des ambitions régionales. Les inimitiés sont personnelles, et non nationales, et prime la volonté d'utiliser ou d'adapter des structures au mieux de ses propres intérêts. En ce sens, les révoltes se réduisent à une ambition traditionnelle à l'époque carolingienne : obtenir d'un roi à la fonction distributrice le maximum de pouvoir ou sa reconnaissance, c'est-à-dire la légitimité.

Après 1056, la politique bourguignonne des premiers Saliens est abandonnée. Tandis que la Provence devient une lointaine périphérie, la Transjurane n'est plus royale mais ducal sans même avoir un duc propre. Désormais, elle ne constitue plus le cœur d'une entité politique tandis que, entre les régions qui la formaient, disparaît le lien déjà affaibli par les réformes de Rodolphe III. Le sort des rives du Léman tend donc à se rapprocher du lot commun du royaume de Germanie, ce qui se traduit rapidement par un recul de l'influence du souverain. C'est la seconde fin du royaume de Bourgogne symbolisée par les formules de 1057 : le scribe viennois date les deux dernières donations de la reine Ermengarde de l'an un après la mort de l'empereur Henri III et ajoute *rege Burgundie deficiente* dans un acte et *domno regnante et regem expectante* dans l'autre<sup>291</sup>.

---

<sup>291</sup> MGH 142 et 143.



## QUATRIÈME PARTIE

### CHAPITRE II

#### LA DISPARITION DE LA TRILOGIE ÉVÊQUE-COMTE-ABBÉ

L'importance des événements et des troubles entre 1016 et 1056, notamment le changement de dynastie, aurait pu se traduire par une rupture et l'apparition de nouvelles formes de pouvoir. Or, la parenté des politiques rodolpheine et ottonienne, puis la volonté des deux premiers Saliens de se poser en véritables rois de Bourgogne favorisent une réelle continuité. Plus que la disparition d'un roi autochtone en 1032, ce sont le rapprochement entre Rodolphe III et certains grands laïcs provoqués par la perspective de la succession, puis les méthodes de Henri III qui constituent un nouveau contexte. Ainsi, des évolutions liées à l'activité réformatrice du dernier des Rodolphiens se poursuivent et s'amplifient, achevant la transformation des institutions issues du monde carolingien.

Avant les difficiles négociations avec Henri II des années 1016-1018, Rodolphe III a commencé à modifier l'équilibre politique en cédant les droits comtaux à plusieurs évêques dont ceux de Sion et de Lausanne. Par diverses donations et restitutions, il a également fortifié la puissance territoriale des deux grandes abbayes que sont Saint-Maurice d'Agaune et Romainmôtier. Le rôle politique de l'Eglise est nettement renforcé et la politique des Saliens l'accentue encore. Cependant, les dernières années de règne de Rodolphe III sont plus favorables aux grands laïcs, les conflits du rattachement à l'empire et la politique des Saliens consolident les clivages et la nouvelle répartition des pouvoirs.

#### **Les évêques : les premiers agents du souverain**

La *Kirchenpolitik*, ébauchée sous le règne précédent, s'affirme sous Rodolphe III qui s'entoure de comtes et surtout d'évêques à qui il concède des pouvoirs importants, essentiellement entre 996 et 1011, et cette méthode porte ses fruits. Toutefois, après la mort tragique de Henri de Lausanne en 1018, le roi paraît avoir modifié sa façon de choisir les prélats

et le rattachement à la Germanie rapproche encore les prélats du souverain, tout en déplaçant hors de Transjurane le centre de gravité d'un pouvoir qui repose presque entièrement sur les évêques et en resserrant les liens internes à l'épiscopat.

### Un épiscopat choisi

Le roi a gardé le contrôle de Lausanne en y plaçant son beau-fils en 1018<sup>1</sup>, mais durant les années 1020 une nouvelle série d'élections montrent une situation plus ambiguë et l'apparition de nouveaux types de prélats qui perdurent.

- L'ambiguïté de la dernière génération de prélats rodolphiens

A la différence de l'an mil, la haute aristocratie peuple la quasi-totalité des sièges épiscopaux du royaume à la fin du règne de Rodolphe III<sup>2</sup>, à l'exception du siège de Lausanne toujours aux mains d'un parent du roi. A partir des années 1020, les Humbertiens tiennent le siège de Sion, ainsi que deux ou trois autres aux limites de la Transjurane<sup>3</sup>. A la même époque, les Mont ou leurs proches parents paraissent avoir donné deux évêques à Genève<sup>4</sup> tandis que l'archevêque de Besançon est issu des Salins. Un exemple d'héritage classique d'évêché, c'est-à-dire de l'oncle maternel au neveu, est fourni par le siège d'Aoste entre 1020 et 1025<sup>5</sup> et les proches parents sont souvent associés à la gestion des biens épiscopaux, non sans profit pour le lignage<sup>6</sup>. Toutefois, l'origine familiale des prélats révèle une politique royale : les Humbertiens, les Anselmides ou les Guigonides sont des soutiens de la monarchie et les deux évêques de Genève sont sans doute parents de Robert, comte choisi par le roi. Pour ce dernier, les événements de 1018 ont montré les limites d'un épiscopat trop

<sup>1</sup> A Sion, un très hypothétique Eberhard, fils de Rodolphe III, aurait succédé à l'évêque Hugues encore mentionné en 1018 (MGH 112). La mention d'Eberhard, fils de Rodolphe III, figurait sur un volume aujourd'hui perdu de la cathédrale de Valère ; très vague elle peut se rapporter à un prélat du X<sup>e</sup> siècle issu des premiers Rodolphiens ou de leurs parents ; G. COUTAZ, « Eberhard », dans HS, *Sion*, p. 145. Peut-être y a-t-il eu une vacance du siège dans les années 1020.

<sup>2</sup> Outre les sièges cités ensuite, Valence (Humbert ; 1028-1030) et Grenoble (Mallen ; 1025-1035) sont tenus par les Guigonides et Vienne par Burcard, fils d'Anselme (1001-1031).

<sup>3</sup> Vers 1029, Aimon, peut-être un petit-fils de Humbert, est devenu évêque de Belley, siège déjà occupé par les Humbertiens vers 1000 (évêque Odon). D'autres sièges sont occupés de façon plus éphémère. Burcard est évêque d'Aoste après 1025, puis archevêque de Lyon en 1033. Thibaud de Maurienne (1037/1039-1051/1059), est aussi parfois considéré comme un proche parent des Humbertiens ; A. ANGLELY, *op. cit.*, p. 54.

<sup>4</sup> Conrad puis Adalgaud.

<sup>5</sup> Sans doute avant 1023, Anselme transmet le siège à son neveu Burcard, fils de sa sœur Ancilie et du comte Humbert.

<sup>6</sup> Humbert profite de la présence de son fils sur le siège d'Aoste dans les années 1020. Il en est de même pour les Guigonides avec le siège de Grenoble, puis avec les Géroldiens à Genève.

proche de Henri II et la nécessité de s'appuyer sur les grandes familles de Bourgogne. Agé et sans héritier, il se contente de favoriser ses fidèles. Ce n'est donc pas tant l'aristocratie qui parvient à dominer les fonctions épiscopales dans une perspective de défi au pouvoir que le résultat d'une communauté d'intérêts entre le souverain et certaines familles. Celles-ci peuvent ainsi s'affirmer comme de puissantes maisons sur le plan régional ou local et garantir la légitimité dans la perspective de la disparition de la dynastie rodolpheine. Le contrôle des cités relève donc plus d'une redistribution des cartes et de la mise en place d'un nouvel ordre que d'une conquête et de l'anarchie féodale.

Pourtant, tous les nouveaux prélats ne sont pas issus des familles comtales. Au moins quatre d'entre eux sont d'abord des réformateurs et l'influence du roi dans ce mouvement ne peut être niée. Ainsi en 1031, Léger, nom qui n'a jusque là été porté par aucun grand du royaume, monte sur le trône archiepiscopal de Vienne avec le soutien du roi et surtout de la reine<sup>7</sup>. Très actif, il cherche à récupérer les églises tombées aux mains des laïcs<sup>8</sup>. Son suffragant de Genève, Frédéric, est issu d'une famille noble vassale du comte de Bourgogne et de l'Eglise de Besançon à laquelle il reste attaché<sup>9</sup>. C'est donc un étranger au clergé local qui est élu avant la fin de l'année 1032, date à laquelle il paraît en même temps que la reine. Sa politique et ses relations mettent en lumière l'orientation de son épiscopat. Il réforme les cérémonies de sa cathédrale, tentant peut-être par là de reprendre en main le chapitre<sup>10</sup>. Surtout, c'est un proche de Hugues de Salins, comme Luzo, archevêque de Tarentaise qui n'apparaît jamais en Transjurane tout en étant un ami du chapelain du roi<sup>11</sup>.

Le chef de file de ce groupe est incontestablement Hugues, archevêque de Besançon à la fin du mois d'octobre 1031<sup>12</sup> et troisième prélat réformateur élu en l'espace d'environ un an. Il est à la fois issu de l'un des tout premiers lignages du comté de Bourgogne et proche du roi dont il a été chapelain. Son zèle réformateur n'est plus à démontrer et son

---

<sup>7</sup> Un acte du 3 novembre 1036 est daté de la sixième année de l'ordination de Léger comme évêque, ce qui place entre novembre 1030 et octobre 1031 son élection dans une des cités les mieux contrôlées par le pouvoir royal (MGH 173). Ensuite, Rodolphe III et surtout Ermengarde associent Léger à presque tous leurs actes. La reine fait de nombreuses donations à son église ou à celles qui sont placées sous son autorité.

<sup>8</sup> B. BLIGNY, *Le diocèse...*, p. 43.

<sup>9</sup> HS, *Genève*, p. 73. En 1041, alors qu'il est évêque de Genève depuis une dizaine d'années, il est cité comme archidiaque de Besançon ; R G 195.

<sup>10</sup> M. de TRIBOLET, « La bible de Frédéric, évêque de Genève », *BHG*, 1970, pp. 269-273.

<sup>11</sup> En Tarentaise, la date de l'élection de l'archevêque Luzo se situe entre 1007 et 1032 et ses liens avec Hugues de Salins, chapelain du roi puis archevêque réformateur, en font un personnage de la deuxième décennie du XI<sup>e</sup> siècle au moins ; B. VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 676, n. 120.

<sup>12</sup> B. VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 30.

cercle d'amis est particulièrement intéressant. Ce sont Hugues de Lausanne, beau-fils du roi, Nizo de Lyon, sans doute coadjuteur de Burcard, demi-frère du roi, Luzo de Tarentaise et Lambert, évêque de Langres en bons termes avec Humbert « aux Blanches Mains »<sup>13</sup> comme le fils de ce dernier, Aimon de Sion, l'est avec Hugues de Salins. Ce dernier est clairement dans le camp de Rodolphe III, mais, parallèlement, les réformateurs sont bien implantés en Bourgogne et leur réseau amical déborde aussi vers la Germanie voisine<sup>14</sup>. La carrière de Hugues de Salins se déroule dans le royaume de Bourgogne mais aussi à la jonction de trois royaumes et dans un monde ecclésiastique qui n'est pas limité par les frontières politiques.

L'exemple de Hugues de Salins oblige à s'interroger sur l'identité et la carrière des prélats que Rodolphe III favorise. Comme Berthald, Hugues est chapelain du roi avant d'être élu archevêque de Besançon, mais le très faible nombre de chapelains royaux connus empêche toute conclusion et la chancellerie ne semble pas avoir conduit à l'épiscopat<sup>15</sup>. De même, aucun des nouveaux prélats ne paraît issu de l'abbaye valaisanne, au contraire du règne de Conrad<sup>16</sup>. Plusieurs évêques sortent des chapitres cathédraux : Hugues de Besançon et Frédéric de Genève ont d'abord été chanoines de Besançon ; c'est sans doute aussi le cas de Conrad et d'Adalgaud à Genève<sup>17</sup>. Il n'est donc pas possible d'isoler un profil type des évêques comme le confirme la liste des prélats qui entourent la reine lors de la remise de la celle de Talloires à l'abbaye de Savigny entre 1030 et 1032<sup>18</sup>. Léger de Vienne, Frédéric de Genève et Emmon de Tarentaise sont des prélats réformateurs qui ne sont pas issus de la haute aristocratie tandis que Ponce de Valence représente un puissant lignage et un siège aux mains de l'aristocratie. Sa présence fait écho aux liens d'amitié qui unissent le réformateur Hugues de Salins à des Humbertiens, lignage passé maître dans la domination des églises épiscopales. Ainsi, il n'est pas possible d'opposer clairement les prélats qui sont partisans de la réforme

<sup>13</sup> Comme en témoigne une précaire de 1022 en Genevois.

<sup>14</sup> Hugues dit l'abbé de Murbach « à lui plus cher que tous » et Léon IX, pape alsacien, fait partie de ses amis. Or avant son élection pontificale, Brunon était ambassadeur de l'empereur Conrad auprès de Robert le Pieux dans les années 1027-1031 ; B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, notamment pp. 28, 81 et p. 703, n. 82. Pour une synthèse récente sur Léon IX, M. PARISSÉ, « Introduction historique », *La vie du pape Léon IX*, éd. *ibid.*, Paris, 1997, pp. IX-XXIII.

<sup>15</sup> Th. SCHIEFFER, « *Die Kanzlei* », p. 54 et *seq.*. Le passage de la fonction de notaire à celle d'évêque existe peut-être au début du X<sup>e</sup> siècle ; *ibid.*, p. 41.

<sup>16</sup> Ainsi, Aimon, fils du comte Humbert puis évêque de Sion, ne figure pas parmi les chanoines.

<sup>17</sup> En effet, l'appartenance du prévôt Amalric à la famille de Mont une vingtaine d'années plus tard montre l'importance de cette famille dans le chapitre.

<sup>18</sup> MGH 137.

ecclésiastique et ceux qui symbolisent la mainmise de l'aristocratie sur les *honores* : le service du souverain et de la légalité, au profit du roi ou des églises, les rapproche.

D'ailleurs, le début des années 1030 montre que le souverain domine toujours la situation. En effet, alors que le renouvellement de l'épiscopat du nord du royaume de Bourgogne est presque complet, les nouveaux prélats ne doivent pas leur élection aux différents chapitres. Frédéric, le nouvel évêque de Genève, n'a aucun lien personnel avec son diocèse. Hugues de Salins est bien issu du diocèse, mais il est devenu archevêque de Besançon surtout par la volonté conjointe du roi et du comte, sinon de l'empereur. Aimon, élu à Sion avant 1034, n'est nullement valaisan ni même véritablement transjuran<sup>19</sup>. Il n'est lié à cette région que par la carrière de son frère Burcard à Saint-Maurice et par les alliances contractées à la génération de son père<sup>20</sup>. Lausanne, le seul siège qui ne change pas de titulaire autour de 1030, échappe aussi aux élites transjuranes puisqu'il est tenu par le « fils » de Rodolphe III<sup>21</sup>. Le roi et son entourage, à commencer par la reine, sinon l'empereur, ont placé leurs candidats partout. La différence avec les évêques des années 1000, souvent issus de la moyenne aristocratie transjurane, est totale. Sur les quatre prélats élus à partir de 1030, aucun n'est transjuran : deux viennent du comté de Bourgogne, un du nord du royaume de Provence et un de Germanie. Trois d'entre eux appartiennent à des familles de première importance sur le plan régional et liées par leurs alliances à la Transjurane. L'opposition entre l'épiscopat du début et celui de la fin du règne de Rodolphe III tient sans doute pour une large part à un changement d'influence féminine. La vieille impératrice Adélaïde, à la fois transjurane et ottonienne, a disparu tandis qu'au contraire Ermengarde, provençale, proche des réformateurs et des grands lignages de Viennoise, est associée au pouvoir.

Ce succès est ambigu. L'apparition d'un réseau de prélats réformateurs prépare aussi le rattachement à une entité plus vaste, l'Empire. Surtout, dans la seconde partie du règne, quelques grands lignages bénéficient d'une politique royale qui les favorise ouvertement : elle assure la paix au roi qui nomme des grands et ceux-ci, sans oublier leur origine, paraissent attachés à la défense de leurs églises et à leur souverain.

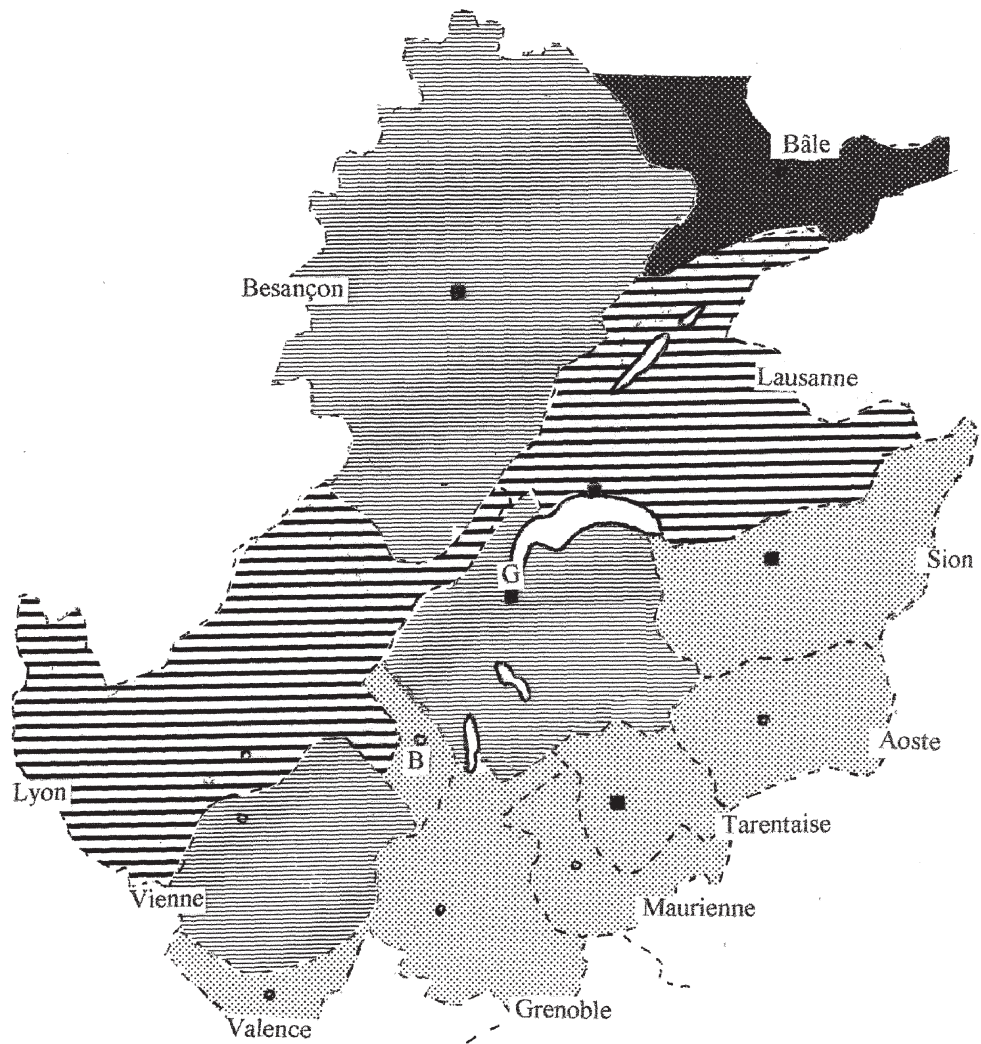
---

<sup>19</sup> Fils du comte Humbert, issu des élites du nord de la Viennoise, il ne paraît pas en Valais avant son élection (un Emmo figure avec le prévôt Burcard parmi les chanoines de Saint-Maurice d'Agaune, mais rien ne prouve qu'il y ait un lien entre les deux personnages ; MGH 172).






<sup>20</sup> L'alliance avec les Anselmides et les Lenzbourg remonte à la génération du comte Humbert.

<sup>21</sup> Fils d'Ermengarde et de son premier mari, Hugues est donc à moitié viennois et à moitié provençal.

## LE POUVOIR ROYAL ET L'ÉPISCOPAT VERS 1031



G Genève  
B Belley

-  Evêque parent du roi
-  Evêque appartenant au premier cercle des fidèles
-  Evêque favorable au roi
-  Evêque soumis seulement à l'empereur
-  Hugues de Salins et ses proches

Les prélats étant à la fois les fidèles du roi et des représentants de lignages ambitieux, la distinction entre évêchés royaux et évêchés aristocratiques est sans objet.

- Les prélats des Saliens

La mort du dernier des Rodolphiens ne change rien à la situation, sinon que l'influence germanique est plus sensible que celle des Provençaux comme le montre l'élection lausannoise de 1037. Le successeur de Hugues, Henri, est issu du diocèse de Constance et implanté près de Zurich, point d'appui des souverains germaniques, tout en ayant des intérêts en Valais où son cousin Aimon est évêque<sup>22</sup>. Quelle que soit la solution généalogique retenue<sup>23</sup>, il est clair que Henri est le candidat de l'empereur tout en étant profondément lié aux élites du royaume de Bourgogne. Les deux élections survenues dans les années 1050 confirment largement ce profil. Aimon est remplacé à Sion par Ermenfroi, lié à la fois aux Humbertiens et au siège de Besançon<sup>24</sup>. A Lausanne, Burcard d'Oltigen est issu du diocèse de Constance et fils de comte, comme son prédécesseur Henri, et Oltigen n'est séparé du diocèse de Lausanne que par l'Aar<sup>25</sup>. Le pouvoir royal ne veut pas seulement contrôler l'épiscopat mais aussi l'utiliser : il lui faut donc des hommes puissants sur qui il puisse compter. La même politique est appliquée ailleurs, notamment pour les sièges archiépiscopaux de Lyon et de Vienne tandis qu'on ne compte guère de sièges fermés, c'est-à-dire familiaux : les exemples de succession familiale se limitent à Sion, Grenoble et Belley. C'est seulement dans les années 1080-1090, en pleine querelle des investitures, que les familles comtales ou ex-comtales de Transjurane tiennent l'ensemble des sièges lémaniques, chacune ou presque détenant la charge du diocèse où elle est installée<sup>26</sup>.

La suprématie du pouvoir royal est symbolisée par l'exemple d'un prévôt du chapitre de Genève. Jusque-là, les menses capitulaires apparaissaient de temps en temps<sup>27</sup>, mais il faut attendre le milieu du XI<sup>e</sup>

---

<sup>22</sup> Son père, nommé Ulric de Lenzbourg, est comte et avoué de Schännis. Il fait une donation à l'Eglise de Sion et c'est sans doute lui que l'évêque Aimon appelle son oncle ; J. GREMAUD, *Chartes...*, n°4 et 6.

<sup>23</sup> J.D. MOREROD, *Genèse...*, p. 117.

<sup>24</sup> HS, *Sion*, p. 149.

<sup>25</sup> J.D. MOREROD, *Genèse...*, p. 120.

<sup>26</sup> A Genève, Guy de Faucigny est le demi-frère du comte Aimon ; le fils du comte Guillaume devient archevêque de Besançon. A Lausanne, Burcard d'Oltigen est remplacé par Lambert de Grandson, descendant des comtes Adalbert et Lambert. A Sion, l'évêque Gausbert est un descendant de l'avoué et comte Rodolphe. Son cas est différent puisque sa famille est installée sur les rives du lac de Neuchâtel et non en Valais.

<sup>27</sup> *Cartulaire de Lausanne*, p. 30 et MGH 94. Pour le chapitre de Saint-Pierre de Genève : MGH 146 et MDG, t. XIV, n° 1.

siècle pour retrouver des noms de chanoines à Sion et à Genève<sup>28</sup>. Amalric, prévôt de l'Eglise de Genève mentionné en 1052, est issu de la famille de Mont<sup>29</sup>, ce qui en fait un parent plus ou moins proche de deux comtes et de deux évêques de Genève entre 1000 et 1030. Si le titre de prévôt vient compléter l'exceptionnelle implantation des Mont dans la cité, il correspond aussi à un recul : les Mont ont définitivement perdu le siège épiscopal et le trône comtal. Bien qu'étant sans doute le plus puissant des rives genevoises du Léman, ce lignage ne peut rien contre les hommes du roi et il forme désormais le second rang de l'aristocratie locale derrière les familles des comtes héréditaires promues par les souverains. Un quart de siècle plus tard, ce sont les Géroldiens, et non les Mont, qui utilisent le chapitre pour développer leur influence quand l'Eglise royale s'est affaiblie. Jusque-là, celle-ci a su contenir les ambitions des grands lignages de Transjurane.

### Les prélats de Transjurane dans l'Eglise royale

Après une phase d'Eglise d'Etat axée sur les évêques transjurans, le poids de l'épiscopat baisse à la fin du règne de Rodolphe III. La composition de l'entourage royal change dans les années 1018-1020 à cause du décès des trois évêques riverains du lac Léman et de celui d'Aoste. Personne ne les remplace vraiment et la *petitio*, forme la plus courante de l'intervention de l'épiscopat, disparaît<sup>30</sup>. Aucune assemblée connue ne réunit les prélats autour du roi. Toutefois, l'épiscopat est toujours présent dans son entourage et surtout dans celui d'Ermengarde, intervenant dans les actes ou entourant la reine<sup>31</sup>. La collaboration entre le roi et l'épiscopat tourne autour de deux archevêques extérieurs à la Transjurane : Hugues de Salins, chapelain du roi au milieu des années 1020 puis archevêque de Besançon en 1031 et auquel Rodolphe III consacre deux actes dont son dernier diplôme connu<sup>32</sup> ; Léger, archevêque de Vienne, proche de la reine<sup>33</sup> et premier évêque (avec Mallen de

<sup>28</sup> En 1043 pour le Valais ; J. GREMAUD, *Chartes sédunoises...*, p. 438.

<sup>29</sup> HPM I, CCCXXXVI et L. de CHARRIERE, *Les premiers...*, n° 4.

<sup>30</sup> Le frère d'Anselme d'Aoste, Burcard, élu archevêque de Vienne, apparaît souvent mais uniquement dans les actes concernant son propre diocèse, contrairement aux évêques déjà cités.

<sup>31</sup> Hugues de Besançon, Mallen de Grenoble, Léger de Vienne figurent comme bénéficiaires, intercesseurs (MGH 119, 122, 125, 127 et 128). Burcard (II) de Lyon et Burcard d'Aoste interviennent également auprès du roi au titre de l'abbaye d'Agaune (MGH 123).

Vers 1031, Frédéric de Genève, Léger de Vienne, Emmon de Tarentaise et Ponce de Valence sont présents ensemble auprès de la reine ; ne manquent que deux autres proches de la reine, Hugues de Lausanne et Aimon de Sion (MGH 137), respectivement fils de la reine et fils du comte Humbert eux-mêmes présents.

<sup>32</sup> MGH 122 et 128. Le dernier acte connu de Rodolphe III est la confirmation d'une donation de Hugues.

<sup>33</sup> MGH 127, 137 et *seq.*

Grenoble) dont le *consilium* est mentionné dans un diplôme<sup>34</sup>. Le rôle des prélats ne cesse pas, mais il est plus discret et il change partiellement de nature. Les évêques réformateurs ne jouent plus le rôle politique de leurs prédécesseurs, celui de pilier de la monarchie dans une époque troublée. Beaucoup sont devenus, par le biais de donations royales, les représentants privilégiés du souverain au niveau local.

Durant le conflit du rattachement à l'empire, deux évêques sont cités pour s'être ralliés à Eudes de Blois, Burcard (III) de Lyon le faisant avec ardeur et Léger de Vienne y étant quelque peu contraint. Hugues de Lausanne paraît avoir eu une attitude ambiguë. Malgré son serment de fidélité à Henri II en 1016, il est moins attaché à la cause germanique et en 1018 il a remplacé l'évêque germanophile assassiné. En 1033, Eudes de Blois parvient à occuper des positions royales dans le diocèse de Lausanne sur une partie duquel Hugues détient les droits comtaux et Conrad II n'organise aucune cérémonie à Lausanne alors que la tradition rodolpheine voulait que les rois de Bourgogne y soient couronnés. Maître de la cité la plus royale de Transjurane, situation comparable à celle de Léger en Provence, Hugues est peut-être dans le même cas que lui, c'est-à-dire forcé de collaborer avec Eudes. Au contraire, Frédéric de Genève a dû se montrer un partisan actif de Conrad II puisque ce dernier choisit la cathédrale Saint-Pierre de Genève et le jour de la fête du saint patron pour se faire solennellement confirmer comme roi de Bourgogne. Les autres prélats sont probablement favorables à Conrad II et ils ont dû assister aux diverses assemblées tenues en Bourgogne, notamment à Payerne en 1033 et à Genève en 1034. Après cette date, seul Burcard, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice, se signale encore par la révolte, ce qui lui vaut d'être emprisonné au moins de 1036 à 1038 et de perdre son siège archiépiscopal en 1041. Les évêques sont mentionnés lors du couronnement de Henri III à Soleure en 1038 et ils ont sûrement pris part aux assemblées ultérieures tenues à Soleure et à Besançon, même si les récits n'en détaillent pas la liste des participants.

Surtout sous Henri III, chacun des prélats de Transjurane joue alors son rôle de membre de l'Eglise royale. Au début de l'année 1042, Frédéric de Genève reçoit peut-être l'empereur dans sa cité puis il l'accompagne à Besançon où il est archidiacre<sup>35</sup>. Il assiste très probablement aux fiançailles

<sup>34</sup> Les décisions sont très rarement prises sur le *consilium* des évêques, mot de toute façon peu employé dans la diplomatie de Bourgogne. Le premier cas se rapporte en réalité à un *consilium* familial : en 994, le *consilium* de Burcard suit celui de la reine (MGH 76 ; ce premier acte du règne de Rodolphe III a d'ailleurs un caractère familial très affirmé dans ses intentions). Au contraire, le *consilium* de Mallen, évêque de Grenoble, et celui de Léger, archevêque de Vienne, sont mentionnés en 1031 et en 1030-1032, alors qu'ils ne sont nullement apparentés aux souverains (MGH 125 et 127).

<sup>35</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, pp. 102-103.

de Henri III célébrées l'année suivante dans la même ville où il est de nouveau présent auprès de l'archevêque en mars 1044. En 1049, il rencontre le pape sinon l'empereur<sup>36</sup>. Frédéric trouve ainsi de puissants appuis, les souverains successifs, le pape Léon IX et surtout son compatriote, Hugues de Salins, devenu homme de confiance de Henri III. Il entretient également de bonnes relations avec la reine Ermengarde, et donc sans doute aussi avec le comte Humbert, bien implanté dans le diocèse<sup>37</sup>, et son fils Aimon, évêque de Sion. Pourtant, son rôle politique à Genève face au remuant comte Gérold est difficile à évaluer faute de sources. L'évêque ne paraît pouvoir s'appuyer que sur la cité où ses droits sont très importants. Ses prédécesseurs immédiats ont frappé des monnaies, signe que l'évêque dispose d'un certain nombre de droits régaliens, et il est probable que les droits de l'évêque ne sont pas très différents de ceux de son collègue de Lausanne avant 1011. Frédéric cherche également à contrôler le chapitre dont il réforme les cérémonies et des proimpériaux apparaissent dans son entourage<sup>38</sup>. Après 1049-1050, années des voyages de Léon IX, Frédéric n'est plus mentionné dans aucune assemblée alors qu'il vit encore un quart de siècle. La disparition de Henri III et le déclin rapide de l'influence de Hugues de Salins ont affaibli la position de l'évêque face à Gérold<sup>39</sup>.

Les deux autres prélats de Transjurane, Aimon de Sion et Henri de Lausanne, sont dans une situation différente de celle de Frédéric car ils disposent de droits comtaux. Aimon est sûrement présent à Agaune lors du passage de l'empereur le 25 janvier 1042<sup>40</sup> et c'est peut-être à cette occasion qu'il a négocié la succession de son frère Burcard comme abbé d'Agaune<sup>41</sup>. En tout cas, à la mort de celui-ci, quatre ans plus tard, Aimon devient un personnage de tout premier plan. Evêque de Sion muni des droits sur le *comitatus Valensis* et abbé de Saint-Maurice, il domine l'intégralité du Valais, y compris les accès septentrionaux au Grand-Saint-Bernard, et il dispose du vaste temporel de l'abbaye dans toute la

---

<sup>36</sup> HPM II, CXVI.

<sup>37</sup> Dans le sud-ouest du diocèse (en Bugey, en Michaille et dans l'extrême sud de l'Albanais) et jusqu'à côté de Genève (à Ambilly).

<sup>38</sup> M. de TRIBOLET, « La bibliothèque... », pp. 265-273. L'un des témoins de la donation se nomme Seliger. Le nom de l'avoué de l'évêque, Algod, évoque soit les Mont soit un puissant lignage du comté de Barga. La présence de Seliger fait préférer la seconde hypothèse.

<sup>39</sup> Frédéric reste en bons termes avec le comte de Bourgogne puisqu'il met sous la protection du comte Guillaume la donation-testament qu'il fait à Romainmôtier en 1072/1073 ; *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 559 (ou n° 23). Cependant, le comte Gérold s'allie au très puissant lignage local que sont les Faucigny et commence à développer ses relations avec le chapitre cathédral et son beau-fils est élu évêque avant 1083.

<sup>40</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, pp. 102-103.

<sup>41</sup> Burcard ne meurt qu'en 1046, mais en 1041 il a perdu le siège de Lyon ; HS, *Chanoines*, pp. 422-423.

Transjurane et jusqu'à Salins. Sa position en Valais est renforcée par l'importante donation qu'il reçoit de son oncle le comte Ulric de Lenzbourg<sup>42</sup>. Un tel geste s'explique évidemment par la parenté, mais les Lenzbourg étant comme les Humbertiens des soutiens de l'empereur, il est possible que cet acte obéisse également à des motivations politiques<sup>43</sup>.

Cousin d'Aimon de Sion, l'évêque de Lausanne, Henri de Lenzbourg, détient aussi des droits publics importants. En effet, les prélats lausannois ont reçu des rois de Bourgogne une autorité complète sur la cité puis les droits du *comitatus Waldensis*, circonscription correspondant à la moitié sud du diocèse. Le temporel de l'Eglise de Lausanne est assez riche, en tout cas nettement supérieur à ceux des Eglises de Genève et de Sion, et aucune famille du diocèse, au contraire de celle du prélat en Argovie, n'a pu conserver un titre comtal en Pays de Vaud. L'évêque Henri est donc à la fois le premier représentant de l'autorité publique et l'homme fort du Pays de Vaud. Cette situation, ses liens avec la Germanie et le fait que les nouveaux lieux symboliques de la royauté, Payerne et Soleure, soient situés dans son diocèse expliquent sans doute que, à peine élu, il mène la délégation bourguignonne à l'enterrement de Conrad II à Spire en 1039<sup>44</sup>. Son successeur en 1057, Burcard d'Oltigen, présente exactement le même profil et se révèle un soutien indéfectible de la cause impériale<sup>45</sup>.

Les évêques de Transjurane sont donc des fidèles de l'empereur, auprès de qui ils paraissent régulièrement, et leur puissance publique est réelle quoique très inégale. Ces différences sont liées à l'histoire des diocèses mais aussi à l'importance attachée à chacun dans la géographie du temps. C'était déjà le cas à l'époque rodolphienne, mais les priorités se sont modifiées. Saint-Maurice d'Agaune a perdu de son importance symbolique et peut être à nouveau confiée à l'évêque de Sion afin de verrouiller les accès à l'Italie et de désolidariser Lyon et Agaune. Il en est de même pour Genève car sa position intermédiaire entre les régions lémaniques et la Viennoise, entre les deux capitales rodolphiennes, ne présente plus le même intérêt pour l'empereur. Son évêque doit d'abord être un contrepoids face au comte local. La place de l'évêque de Lausanne est moins sensiblement transformée. Si la cité perd son rôle de ville royale, le diocèse reste essentiel sur le plan stratégique. En tant que groupe et dans chaque diocèse, les évêques ont un rôle politique de première importance. Toutefois, contrairement à ce qui se passait à l'époque de l'impératrice

---

<sup>42</sup> J. GREMAUD, *Chartes sédunoises...*, n° 6 (ainsi que n°4).

<sup>43</sup> En l'absence d'une datation précise de la donation, celle-ci ne peut être reliée à un événement en particulier.

<sup>44</sup> WIPO, *Gesta...*, c. 39.

<sup>45</sup> J.D. MOREROD, *Genève...*, pp. 122-128.

Adélaïde, les prélats transjurans ne jouent pas un rôle moteur dans la politique impériale en Bourgogne.

### **Le déplacement du centre de gravité hors de la Transjurane**

Aucune Eglise de Transjurane ne reçoit de diplôme impérial au contraire de Bâle et de Besançon. Si l'Eglise de Bâle est traditionnellement liée au roi de Germanie, ce n'est pas le cas de celle de Besançon puisqu'en 1015 encore le chapelain alsacien de Rodolphe III est chassé du siège épiscopal par les puissants locaux. Or, l'archevêque de Besançon reçoit de Henri III la souveraineté complète sur la cité<sup>46</sup>, ce qui ne peut que renforcer la position du prélat à l'ouest du Jura, notamment vis à vis du comte Renaud. L'empereur privilégie donc les deux cités qui constituent ses portes d'entrée en Bourgogne et désormais c'est à Besançon, et non à Lausanne, à Agaune ou à Lyon, que réside le chef de file du clergé car le rôle de Hugues dépasse largement le cadre de son diocèse et même de sa province.

Issu de l'aristocratie et de l'Eglise du comté de Bourgogne, protégé de Rodolphe III<sup>47</sup>, Hugues de Salins sait se faire apprécier de l'influente reine Ermengarde et développer un réseau de relations de premier ordre. Il joue sans doute un rôle non négligeable dans le rapprochement entre les grands du comté de Bourgogne, notamment le comte Otte-Guillaume et son fils Renaud, et le roi. Il est possible qu'en tant que chapelain du roi il ait accompagné celui-ci au sacre impérial de Conrad II et rencontré alors Brunon d'Eguisheim, le futur Léon IX, qui représente l'Eglise de Toul. Hugues est ensuite un ami de Brunon et il a su nouer également des relations avec d'autres alsaciens et les évêques de Bourgogne ducale. Dans le royaume de Bourgogne, il s'est lié d'amitié avec de nombreux prélats, à Lyon, en Tarentaise et surtout en Transjurane où son influence repose sur un véritable réseau d'amis. Frédéric de Genève conserve des relations étroites avec l'Eglise de Besançon dont il est issu, tandis que Henri de Lausanne n'omet pas de prêter serment à son métropolitain<sup>48</sup>. En 1044, l'évêque de Sion souscrit même à la suite des suffragants de Besançon et non avec son métropolitain, Emmon de Tarentaise, lors d'un «concile des deux Bourgognes» réuni à Besançon et auquel les prélats transjurans sont naturellement présents<sup>49</sup>. A partir de 1054/1055, avec l'élection de

<sup>46</sup> B. de VREGILLE, *Besançon*, pp. 250-252 et *Hugues de Salins...*, p. 100.

<sup>47</sup> Sur la carrière du prélat, nous renvoyons à la précieuse étude de B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*

<sup>48</sup> RV 342. B. de VREGILLE, « Besançon et Lausanne, métropolitains et suffragants des origines au XI<sup>e</sup> siècle », dans *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, Fribourg, 1988, p. 87.

<sup>49</sup> P. CHIFFLET, *Vesontio civitas*, Lyon, 1618, p. 199. Sur cette pièce souvent appelée « testament Hugues de Salins », B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 776-777.

Ermenfroi à Sion, l'influence bisontine se renforce encore puisque désormais deux des évêques de Transjurane sont issus de l'Eglise de Besançon, tandis que le troisième en est suffragant

Il n'est donc pas surprenant que Henri III ait fait de Hugues le pivot de sa politique bourguignonne. Hugues de Salins a établi des rapports privilégiés avec son souverain qu'il rencontre fréquemment, qu'il l'accompagne dans ses voyages, notamment en Transjurane, et qui en échange d'interventions à son profit lui remet des domaines royaux sur les bords du Léman<sup>50</sup>. Depuis que Henri III lui a confié la direction de la chancellerie particulière du royaume, apparemment récréée pour lui, il a la haute main sur tous les actes impériaux en Bourgogne. Par son réseau amical, la confiance du souverain, le rôle politique et les assemblées qu'il tient, Hugues de Salins est le véritable successeur de l'archevêque-abbé Burcard (II) de Lyon et il veille d'ailleurs à placer un ami et un allié sur le siège lyonnais<sup>51</sup>. L'organisation des voyages de Léon IX vient confirmer la mise en place d'une Eglise royale centrée sur Besançon et non plus sur le Léman. Tous les évêques de Transjurane accueillent, rencontrent ou accompagnent le pontife que l'empereur a choisi<sup>52</sup>, mais rien ne prouve que le pape se soit arrêté dans une des cités de Transjurane, seules les grandes abbayes étant mentionnées. Au contraire, il fait très officiellement étape à Besançon et le biographe de Léon IX se répand en louanges sur Hugues<sup>53</sup>, mais ignore les évêques transjurans. Ceux-ci sont les premiers représentants du roi, mais leur rôle est local sur le plan politique. Or, à l'inverse, le changement d'échelle que représente l'union à l'empire et le rôle dévolu au pape contribuent à élargir le champ d'action des évêques sur le plan religieux.

### Les prélats transjurans et les solidarités ecclésiastiques

D'origine géographique plus variée qu'auparavant, les évêques paraissent beaucoup plus souvent, individuellement ou en groupe, dans des circonstances religieuses. Jusque-là les assemblées de paix ne concernaient pas la Transjurane. Les seules traces antérieures dans le royaume de

---

L'expression « concile des deux Bourgogne » s'explique par le fait que tous les évêques des provinces de Lyon, de Besançon et de Vienne, et d'autres, voisins de ces provinces ou de passage sont présents ; *ibid.*, p. 126

<sup>50</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 226.

<sup>51</sup> En 1042, c'est à Besançon et en présence de Hugues que Henri III, mettant fin à une situation confuse née des révoltes de Burcard (III), désigne Ulric pour le siège de Lyon. En 1046, Hugues joue un rôle de médiateur entre Henri III et Halinard, ami de Hugues élu à Lyon ; B. de VREGILLE, *Hugues...*, pp. 103 et 132-138.

<sup>52</sup> Aimon de Sion le reçoit à Agaune et Frédéric de Genève l'accompagne durant toute la traversée de la Transjurane, au moins en 1050, tandis que Henri de Lausanne aurait reçu de lui le *pallium*.

<sup>53</sup> *Vita Leonis*, XI, p. 90.

Bourgogne se limitaient à l'axe Saône-Rhône puisque le concile d'Anse de 994 avait été suivi par celui de Verdun-sur-le-Doubs vers 1020 et par celui de Vienne, peut-être de peu antérieur<sup>54</sup>. Les deux premiers sont dominés par Burcard (II) de Lyon, demi-frère de Rodolphe III, qui réunit ses suffragants, des évêques du nord du royaume de Provence, puis des amis de Cluny promoteurs de la paix de Dieu et Gauthier de Besançon<sup>55</sup>. Le troisième est présidé par Burcard de Vienne, demi-frère de Burcard de Lyon et lié au mouvement issu de l'ouest<sup>56</sup>, comme son prédécesseur qui a approuvé les actes du concile du Puy dirigé par Guy d'Anjou<sup>57</sup>. Alors que le mouvement français et clunisien touche l'épiscopat de l'ouest du royaume, le roi n'y adhère pas et aucun évêque de Transjurane n'a participé à ces assemblées.

La situation change peu après la mort de Rodolphe III. La chronique du cartulaire de Lausanne signale un synode organisé par Hugues de Lausanne à Montriond et réunissant les évêques des provinces de Vienne et de Besançon<sup>58</sup>. Le récit pose de nombreux<sup>59</sup> problèmes, mais l'existence de cette assemblée est généralement admise. Surtout, l'épithète de l'évêque Hugues empêche de placer sous un autre épiscopat un synode qui doit se situer vers 1035-1037<sup>60</sup>. Les sources ne permettent pas de dresser une liste exhaustive des prélats qui y participent, mais tout le nord du royaume de Bourgogne est représenté<sup>61</sup>. Le fait qu'une assemblée proclamant la trêve

<sup>54</sup> D. BARTHELEMY, *L'an Mil...*, p. 421 et seq.

<sup>55</sup> A Verdun-sur-le-Doubs, sont notamment présents Béraud de Soissons, promoteur de la paix dans la province de Reims et ami d'Odilon (R. POUPARDIN, *Bourgogne*, p. 305, et D. BARTHELEMY, *L'an mil...*, pp. 482 et 448) et Hugues d'Auxerre lui aussi lié à Odilon (*ibid.*, p. 428)

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 419.

<sup>57</sup> C. LAURENSEN-ROSAZ, *op. cit.*, p. 418.

<sup>58</sup> *Cartulaire de Lausanne*, p. 32.

<sup>59</sup> O. DESSEMONTET, « La trêve de Dieu proclamée à Montriond sous Lausanne. Etat actuel de la question dans *R.H.V.* n° 76, 1968, pp. 35-54. La chronique évoque les décisions prises, notamment celles consacrées à la Trêve de Dieu. Or, cette dernière, apparue à Elne en 1027, n'atteint la Provence que vers 1041 et les tentatives des évêques provençaux pour l'étendre à l'Italie échouent (D. BARTHELEMY, *L'an mil...*, pp. 504-506). Il a donc paru peu probable que la Trêve de Dieu ait été adoptée sur les rives du Léman autour de 1036. De plus, la mention de l'intervention du pape et des confusions dans le récit du cartulaire ont pu conduire à placer à tort le synode de Montriond peu après 1050, époque du passage de Léon IX.

<sup>60</sup> J.D. MOREROD, « *Sous le regard...*, pp. 96-102, et *Genèse...*, pp. 90-95. L'assemblée ne peut guère se tenir en 1032-1034, années de graves troubles et même de guerre dans le diocèse et Henri de Lausanne meurt en 1037.

<sup>61</sup> Dans la province de Besançon, Henri de Lausanne et Hugues de Besançon ne peuvent qu'être présents et il en est sans doute de même d'Ulric de Bâle (HS, *Bâle*, p. 147) et d'Aimon de Belley (le comte Humbert est le seul Bourguignon dont on ait conservé le serment de paix). Dans la province de Vienne, Frédéric de Genève a assisté à l'assemblée, probablement avec son métropolitain, Léger de Vienne, proche des réformateurs, sinon avec l'évêque de Grenoble (Mallen est remplacé par Artaud au siège de Grenoble en 1035/1036 ; B. BLIGNY, *Le diocèse de Grenoble*, p. 43 et p. 329). Quoiqu'il ne soit pas

de Dieu se réunisse en Pays de Vaud est une réelle nouveauté et cela illustre que l'évêque de Lausanne n'est pas seulement l'agent du roi. En effet, contrairement à ses homologues, Hugues de Lausanne ne fait pas partie des zéloteurs de Conrad II et il n'apparaît vraiment qu'à l'occasion de cette assemblée d'inspiration sans doute provençale. La disparition de Rodolphe III a donné plus d'influence à Ermengarde, mère de l'évêque et reine très liée à l'épiscopat de la Provence, région où la trêve de Dieu est plus précoce. Hugues de Lausanne utilise le prestige de son siège, un des rares sièges épiscopaux à avoir été gratifié du *pallium* tandis que sa cathédrale contient la sépulture du dernier Rodolphien dont Hugues se dit le fils, pour être un précurseur de la trêve de Dieu. Cette initiative ne doit rien à l'empereur, même si la paix est une préoccupation des nouveaux souverains, et elle est antérieure au couronnement de Henri III en Bourgogne qui marque une prise en main de l'épiscopat transjuran.

Hugues peut compter sur le soutien de son métropolitain, Hugues de Salins. Ce dernier est proche des Clunisiens comme Burcard (II)<sup>62</sup> et, loin d'être opposé aux formules françaises sur la paix de Dieu<sup>63</sup>, il organise à son tour une brillante assemblée de paix en 1044<sup>64</sup>. Il réunit à Besançon tous les prélats des régions de la Saône et du Rhône, y compris les trois évêques transjurans, et même ceux de Nevers et du Puy. Si, précédant de peu la révolte de Renaud de Bourgogne et de Gérold de Genève, la rencontre n'est sans doute pas dénuée d'arrière-pensées politiques, elle est purement ecclésiastique en ce qu'aucun souverain ni aucun parent des Rodolphiens n'y assiste. Il en est de même en 1049-1050 lors des passages de Léon IX sur les bords du Léman. Les évêques accompagnent alors un pape qui, pour être le protégé de l'empereur, n'en est pas moins soucieux de renforcer les institutions ecclésiastiques et notamment l'influence de la papauté. Il est possible que Léon IX ait alors confirmé les décisions des assemblées de paix tenues antérieurement<sup>65</sup>.

Le développement des relations à l'intérieur du clergé n'est pas seulement un phénomène collectif. Ainsi, du fait de ses origines, de la fonction d'archidiaque qu'il y occupe et des amis qu'il y conserve, l'évêque Frédéric est régulièrement présent à Besançon, même vingt ans après son

---

question de prélats issus d'autres provinces, la présence d'Aimon de Sion et celle de son successeur, Ermenfroi, lui aussi proche de Hugues de Salins et alors chancelier de l'Eglise de Besançon, sont probables.

<sup>62</sup> Traditionnellement, l'archevêque de Besançon ordonne l'abbé de Cluny. Ainsi Hugues de Salins ordonne l'abbé Hugues, successeur d'Odilon ; B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, n. 20, p. 802

<sup>63</sup> D. BARTHELEMY, *L'an mil...*, p. 521.

<sup>64</sup> B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 126.

<sup>65</sup> Cela expliquerait pourquoi le récit du cartulaire de Lausanne mentionne le rôle du pape, contrairement aux épitaphes de l'évêque Hugues, antérieures au pontificat de Léon IX.

installation à Genève<sup>66</sup>. En 1050, il assiste également à un synode romain présidé par Léon IX et consacré à une question purement religieuse, la condamnation des théories de Bérenger de Tours sur l'Eucharistie. Aimon de Sion a des attaches différentes de celles de son homologue genevois. Il ne paraît qu'une seule fois à Besançon, mais il est lié à la vallée du Rhône, notamment à la Viennoise. En 1037, il assiste à un concile tenu à Romans par l'archevêque de Vienne, Léger, et neuf ans plus tard il souscrit une charte familiale pour Saint-André-le-Bas à Vienne. A la fin de 1052, c'est au sujet de l'élection de l'évêque du Puy qu'Aimon intervient auprès de Léon IX<sup>67</sup>. L'année suivante, il est à Ravenne où il assiste à l'un des derniers synodes tenus par le pape alsacien<sup>68</sup>. L'évêque de Lausanne, Henri de Lenzbourg, n'est nommé dans aucune assemblée, à l'exception de celle de Besançon en 1044. S'il ne paraît pas en Italie, il conserve des liens avec sa région d'origine puisqu'il reste avoué de Beromünster, près de Lucerne, après son élection au siège de Lausanne.

Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, les prélats des rives du Léman ne forment plus un groupe transjuran, mais ils sont encore intégrés à un ensemble bourguignon puisque centré sur Besançon et jamais l'Eglise n'a semblé aussi royale que sous le règne de Henri III. Désormais l'épiscopat paraît dominer le jeu politique ou au moins être le premier représentant du souverain. A l'image de la Germanie, le souverain s'appuie sur un grand métropolitain, celui de Besançon, et sur des évêques choisis avec soin pour doubler sa propre autorité. Cette politique de quadrillage par des prélats sûrs a porté ses fruits parce que, commencée sous Rodolphe III, elle a été poursuivie par les empereurs et confiée à un prélat remarquable. Elle atteint son point culminant vers 1050 : le contrôle sur le clergé de Transjurane est total puisque non seulement les évêques appartiennent à des familles favorables à l'empereur, mais ils sont aussi très liés aux deux hommes de confiance de l'empereur, le pape Léon IX et l'archevêque Hugues de Salins.

Toutefois, l'autorité impériale repose largement sur de fortes personnalités, sur la discipline ecclésiastique et sur l'autorité pontificale, et le resserrement des liens ecclésiastiques illustre les ambiguïtés de la politique de Henri III. La participation d'évêques de Transjurane à des plaids ou à des synodes en Italie ou en vallée du Rhône n'est pas nouvelle, notamment du fait de la politique ottonienne, mais les prélats paraissent alors en groupe et en compagnie d'un souverain. Désormais, l'action d'évêques nés hors des diocèses transjurans est plus individuelle et ce

<sup>66</sup> Sa présence à Besançon est certaine en 1041, 1044 et 1050 ; HS, *Genève*, p. 73.

<sup>67</sup> Pierre de Mercoeur, élu au Puy, est menacé par Henri I<sup>er</sup> ; C. LAURENSEN-ROSAZ, *op. cit.*, p. 234.

<sup>68</sup> HS, *Sion*, p. 147.

mouvement traduit la diversité des origines et surtout l'intégration à un ensemble plus large qui est autant l'Eglise que l'Empire. Pour la première fois, les prélats transjurans rencontrent régulièrement le pape et invoquent son autorité, jusque là lointaine sinon ignorée. L'Eglise apparaît structurée autant en entité autonome qu'en groupe de fidèles d'un souverain, comme c'était le cas sous Rodolphe III. Une telle évolution trouve ses germes dans l'appui apporté aux réformateurs par le dernier roi de Bourgogne et plus encore par la reine Ermengarde et elle ne se fait évidemment pas contre Henri III. Cependant, si les évêques n'ont sans doute jamais été aussi puissants, la Transjurane qui ne compte pas de métropole perd de son importance et l'épiscopat perd son homogénéité car il n'a plus ni origine ni référent local. La mort de Léon IX, celle de l'empereur puis celle de Hugues de Salins font éclater le cadre d'une Eglise royale de Bourgogne. Ainsi, le caractère transjuran et même bourguignon de l'épiscopat tend à s'effacer. Il en est de même des établissements religieux.

### **Le rôle secondaire des grandes abbayes**

Rodolphe III s'appuie toujours sur les deux abbayes qui ont été consubstantielles au royaume, Saint-Maurice d'Agaune et Romainmôtier, mais sa politique monastique se diversifie à la fin du règne et, après le rattachement à l'empire, les Saliens laissent le plus souvent à d'autres le soin de protéger les grandes abbayes.

Les établissements religieux apparaissent à chaque étape de la politique de Rodolphe III. En 1018, la restitution à Saint-Maurice d'Agaune<sup>69</sup> est une mise en ordre du patrimoine rodolphein : l'abbaye est renforcée aux dépens du pouvoir royal convoité par Henri II qui intervient militairement en Transjurane dans les mois suivants. En 1025, Rodolphe III fait une donation à l'abbaye alsacienne de Selz, établissement préféré de l'impératrice Adélaïde, sa grand-mère, sans doute au moment où il négocie avec l'impératrice Gisèle, elle-même de sang rodolphein<sup>70</sup>. L'année suivante, le diplôme pour Saint-Bénigne scelle la réconciliation entre Rodolphe III et la maison comtale de Bourgogne<sup>71</sup>. Enfin, la remise du prieuré de Lémenc à l'abbaye Saint-Martin d'Ainay s'inscrit dans le contexte de la succession de Burcard<sup>72</sup>. Ces nombreux exemples montrent

---

<sup>69</sup> MGH 112.

<sup>70</sup> MGH 116. Le bienfait se limite à la cession de deux hommes, mais l'important est le contexte. L'acte est daté du mois d'août alors que l'empereur est intervenu à Bâle en juin pour forcer Rodolphe à négocier et que des négociations s'engagent ensuite entre l'impératrice et le roi de Bourgogne, son oncle.

<sup>71</sup> MGH 118.

<sup>72</sup> MGH 125. L'acte n'est pas assez précisément daté (1030-1032) pour le placer avant ou après le décès du prélat, mais l'archevêque de Lyon n'est pas mentionné alors que l'abbaye est une possession de l'Eglise de Lyon. Cette absence surprenante tendrait à faire adopter

que les établissements monastiques continuent à jouer un rôle certain dans la politique royale mais de façon discrète.

Rodolphe III est également guidé par un nouveau souci d'équilibre entre les différents courants monastiques, alors que son grand-père n'a rien cédé aux églises et que son père a favorisé systématiquement l'abbaye de Cluny. Les piliers habituels de la monarchie bourguignonne restent privilégiés jusque dans les années 1010 et Cluny reçoit deux dons en 1029<sup>73</sup>, mais dans la seconde partie du règne les bénéficiaires des largesses royales sont variés : Saint-Bénigne de Dijon et Savigny en Lyonnais seulement liées à Cluny<sup>74</sup>, des établissements bénédictins non clunisiens comme Saint-André-le-Bas, Saint-Oyend, Ainay et Saint-André-le-Haut<sup>75</sup>, et trois canoniales, à savoir Saint-Maurice d'Agaune, Saint-Barnard de Romans et Saint-Anatoile de Salins<sup>76</sup>. Le désir de multiplier les dons à la fin d'une vie qui est en même temps celle d'une dynastie n'y est pas étranger, mais une telle évolution correspond aussi à une orientation plus subtile de la politique royale.

Passé 1018, les domaines cédés ne sont plus jamais situés dans le Pays de Vaud. Ils appartiennent presque tous aux diocèses de Besançon, de Grenoble et de Genève, c'est-à-dire à la zone intermédiaire entre les rives du lac Léman et le groupe Lyon-Vienne. Par contre, il est remarquable que les bénéficiaires des diplômes royaux n'appartiennent ni à la zone concernée ni à la Transjurane mais aux établissements religieux de l'axe Saône-Rhône. L'influence d'Ermengarde y joue sûrement un grand rôle, notamment par son attachement à Vienne, mais les textes n'exposent que les soucis religieux du roi. Il est vraisemblable que Rodolphe III, après avoir réglé les affaires des abbayes de Transjurane durant les années 1010, cherche aussi à consolider la position de celles de l'ouest de son royaume. Peut-être veut-il augmenter les liens entre la Transjurane et l'axe Saône-Rhône pour éviter que sa disparition entraîne une dislocation.

La politique royale traduit également l'évolution des rapports du roi avec les évêques. Ainsi, le roi donne des domaines situés dans les diocèses tenus par des proches, comme Hugues à Besançon, Mallen à Grenoble, Frédéric à Genève, mais à des abbayes extérieures à ces diocèses. Là où la royauté ne peut compter sur aucune grande abbaye, comme en Genevois ou en Savoie, les donations sont faites en faveur d'établissements extérieurs

---

la date de 1032. Au moins, doit-on remarquer qu'après avoir privilégié Savigny, Rodolphe III favorise l'autre grande abbaye dépendant de l'archevêque de Lyon.

<sup>73</sup> MGH 120.

<sup>74</sup> MGH 118 et 128 pour Saint-Benigne ; MGH 113 et 137 pour Savigny.

<sup>75</sup> MGH 76, 116, 132, 127 et 125.

<sup>76</sup> MGH 77, 112, 85 et 122.

en accord avec l'évêque du lieu<sup>77</sup>. De ce point de vue, les diplômes royaux au profit du clergé régulier ont pour but d'aider à la lutte contre la haute aristocratie tout en renforçant des abbayes fidèles dépendant de Cluny ou de puissants prélats, comme celui de Lyon. Au contraire, là où le pouvoir royal ou son relais épiscopal est fort, le monachisme sert de complément à la politique en faveur des évêques : comme Romainmôtier en Pays de Vaud, l'abbaye de Savigny est en Lyonnais un allié de l'archevêque Burcard, voire un contrepoids si le siège épiscopal était confisqué par l'aristocratie.

Cette nouvelle répartition des faveurs correspond aussi à un recul du poids des abbayes royales, même si Rodolphe III conserve toujours un lien personnel avec elles. Peu après 1020, la direction de l'abbaye de Saint-Maurice mise en place en 1001 doit être revue. L'archevêque-abbé Burcard, à la tête de l'abbaye depuis près d'un demi-siècle, est un homme âgé et le prévôt, son demi-frère Anselme évêque d'Aoste, meurt. Il est alors remplacé par son neveu Burcard (III), fils du comte Humbert et qui, contrairement à son prédécesseur, n'est que très indirectement apparenté au roi. Ainsi, pour la première fois depuis 864, l'abbaye va sortir des mains des Rodolphiens, ce qui explique en partie la diversification de la politique monastique constatée à la fin du règne de Rodolphe III. Les préventions du roi ne sont pas infondées puisque, dès la mort de Burcard (II) en 1030 ou 1031, Burcard (III) cumule les fonctions d'archevêque de Lyon, d'abbé et de prévôt de Saint-Maurice.

Les disparitions successives de Burcard (II) et de Rodolphe III diminuent encore la place des abbayes royales. L'hostilité du nouvel abbé envers Conrad II a déjà été évoquée : elle conduit à favoriser les menées de Eudes de Blois en Valais malgré une première soumission à l'empereur en 1034 et à être emprisonné en 1036. Son abbatiat semble marqué par un appauvrissement de l'abbaye qui est dite « dépouillée de tout trésor et d'une bonne partie de ses revenus » à cause des chanoines<sup>78</sup>. Plus que la politique de précaires de son prédécesseur et le passage des troupes impériales, les révoltes menées par Burcard et ses absences du fait de ses ambitions lyonnaises et de sa captivité en sont probablement la cause<sup>79</sup>. Conrad II décide de mettre la main sur les abbayes royales. C'est dans l'abbaye à la fois clunisienne, rodolphienne et ottonienne de Payerne qu'il

---

<sup>77</sup> MGH 137.

<sup>78</sup> HPM II, CXVI.

<sup>79</sup> Le texte évite sans doute de nommer le ou les principaux responsables : on voit mal l'évêque-abbé Aimon accuser nommément son frère Burcard III ou le pape choisi par Henri III mettre en avant la responsabilité de Conrad II. Il est d'ailleurs tout à fait possible qu'en cette période de troubles la discipline se soit relâchée et que les chanoines aient effectivement dilapidé des biens de l'abbaye. Par contre, Burcard II a eu le souci de préserver les droits de l'abbaye puisqu'il paraît avoir constitué un recueil de chartes.

organise un couronnement en 1033. Ensuite, il rattache Romainmôtier au fisc impérial<sup>80</sup> et peut-être en fait-il de même avec le prieuré de Lutry<sup>81</sup>. A Agaune, le passage des contingents italiens en 1034 et surtout la captivité de Burcard ont dû permettre à l'empereur d'administrer directement l'abbaye, au moins temporairement. Conrad II s'est donc préoccupé d'affermir sa domination sur les établissements religieux de son nouveau royaume, mais ceux-ci ne paraissent pas jouer un rôle important.

L'avènement de Henri III, décidé à régner comme un Bourguignon, amène une détente du contrôle impérial. Burcard retrouve la liberté et l'abbatit de Saint-Maurice jusqu'à sa mort, survenue sans doute le 10 juin 1046. Dans l'abbaye la plus royale de Bourgogne, la nomination du successeur revient à l'empereur qui désigne alors l'évêque de Sion, Aimon, frère du défunt. Selon la tradition bourguignonne instituée par Rodolphe III, le nouvel abbé est donc un prélat qui, par ses origines, ses relations et ses convictions, est un homme sûr. Toutefois, le choix de l'évêque de Sion est aussi nouveau. Le cumul des fonctions d'abbé de Saint-Maurice d'Agaune et d'évêque de Sion donne à son bénéficiaire un contrôle absolu sur tout le Valais et garantit l'accès du Grand-Saint-Bernard à l'empereur. Ce dernier laisse aussi se transmettre l'abbatit à l'intérieur d'une très puissante famille qui est son principal appui en Bourgogne et à qui il confie également le contrôle du Mont-Cenis et des débouchés italiens<sup>82</sup>. Politique aristocratique et préoccupations stratégiques se rejoignent.

A Romainmôtier, l'abbaye fait retour aux Clunisiens puisqu'elle est à nouveau sous l'autorité d'un prieur au plus tard en 1041 et Odilon y intervient lui-même vers 1045. Ecrit par les moines de Romainmôtier, le brouillon d'une pseudo-lettre pontificale à Henri III, peut-être préparé pour la rencontre entre Odilon et l'empereur lors de l'élection de Clément II en 1046, correspond bien à ce contexte : les moines veulent « solliciter l'aide du nouveau pape en faveur de Romainmôtier » et réaffirmer leur

---

<sup>80</sup> Le récit écrit par Aymonnet Pollens vers 1519, publié en annexe dans la première édition du Cartulaire de Romainmôtier (n° LXXIII, p. 808), est admis par A. PAHUD, *Le cartulaire...*, p. 37, qui a établi l'édition récente. De fait, de 1032 à 1041, aucun acte précisément daté ne concerne Romainmôtier.

<sup>81</sup> L'église de Lutry et d'importants biens, sans doute d'anciens domaines royaux, sont donnés à Savigny en 1025, puis ils lui sont rendus en 1087 par Henri IV ; HS, *Benediktiner*, pp 803-804. Il est donc possible que, comme le domaine royal de Lutry, le futur monastère ait été repris par Conrad II et ses partisans, puis administré par les ministériaux de Henri III, confié à Rodolphe de Rheinfelden et enfin cédé à Burcard d'Oltigen avant d'être rendu à Savigny à l'occasion d'un séjour de l'empereur auprès de son fidèle évêque (J.D. MOREROD, *Genèse...*, p. 126, n. 72)

<sup>82</sup> Dans les années précédentes, le comte Humbert a reçu le comté de Maurienne et il a marié son fils Odon à Adélaïde, fille du marquis de Turin.

dépendance au Saint-Siège et non à l'empereur<sup>83</sup>. Ainsi, c'est juste après le passage de Léon IX<sup>84</sup> que, le 4 décembre 1049, à Strasbourg, l'empereur confirme les biens de Cluny, notamment les abbayes et prieurés de Romainmôtier, Payerne, Bevaix et Saint-Victor de Genève<sup>85</sup>. Le nouvel abbé de Cluny, Hugues de Semur, utilise ses relations personnelles avec l'impératrice et l'archichancelier Hugues de Salins pour faire émettre le diplôme<sup>86</sup>. Celui-ci est donc presque exclusivement consacré aux possessions transjuranes de Cluny et, pour chacun de ces quatre établissements seulement, il prend soin de rappeler le nom des fondateurs, mentionnant le rôle respectif des Rodolphiens, des empereurs, des évêques et des grands laïcs de Bourgogne.

Le retour à une situation normale est matérialisé par la reprise des donations dans les années 1040<sup>87</sup> et il est confirmé lors du passage du pape en 1050. L'intervention pontificale est assez similaire dans les deux abbayes car les différences tiennent à la nature des sources<sup>88</sup>. Dans les deux cas, à la demande de l'abbé, l'évêque Aimon pour Agaune et Hugues de Semur pour Romainmôtier, Léon IX confirme les privilèges pontificaux antérieurs et menace d'anathème tous ceux qui font violence aux Eglises<sup>89</sup>. La lutte contre les excès des laïcs, objectif commun à Henri III comme souverain et à Léon IX comme pape, s'inscrit dans la volonté réformatrice des deux hommes et Léon IX procède en Transjurane comme ailleurs<sup>90</sup>.

---

<sup>83</sup> A. PAHUD, *Le cartulaire...*, p. 28. Sur la genèse de la pseudo lettre de Clément II à Henri III élaborée à Romainmôtier en 1046-1047, *ibid.*, pp. 25-28.

Cette lettre adressée à Henri III ne concerne pas les démêlés locaux (par exemple avec les Salins ou les Grandson) mais le statut général de Romainmôtier

<sup>84</sup> Léon IX est à Reims du 3 au 6 octobre, puis à Mayence en octobre ; *Vita Leonis*, p. XVIII.

<sup>85</sup> Chartes de Cluny, n° 2977 ; *Heinrici III Diplomata*, n° 244.

<sup>86</sup> B. de VREGILLE, *Hugues...*, p. 194 .

<sup>87</sup> La liste des actes établis par J.P. COTTIER montre la reprise des donations, mais aussi quelques accensements et abandons de prétentions. Ils sont le fait des plus puissants locaux autour de 1050. A Agaune, la reprise est marquée par quelques actes de Burcard et d'Aimon.

<sup>88</sup> Le passage du pape à Romainmôtier est connu par des récits, tandis que celui à Agaune a donné lieu à deux privilèges. La préface du cartulaire de Romainmôtier, précise sur les conflits locaux, ne cite qu'une confirmation générale. Au contraire, les privilèges pontificaux pour Saint-Maurice détaillent les biens et droits de l'abbaye, notamment la limitation du pouvoir épiscopal sur l'abbaye Saint-Maurice (voir l'analyse de G. Coutaz, HS, *Chanoines*, p.294), et signalent l'intervention de l'empereur (« ...piissimus ille imperator henricus postulavit a nobis ut idem monasterium agauni in quo ipse aimo sub canonicorum regula abbas esse dignoscitur privilegio cum sedis apostolice infulis decoraremus... » HPM II, CXVI).

<sup>89</sup> *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 417 et p. 436 (n°1 et 14) ; HPM II, CXV.

<sup>90</sup> Il a systématiquement confirmé les biens et droits des abbayes, notamment en Lorraine ; M. PARISSÉ, *La noblesse...*, p. 161. Sur l'authenticité d'un certain nombre de ces actes, *ibid* ; et B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, p. 807. Quelques années plus tard, en 1055, Victor II désigné par l'empereur pour succéder au pape alsacien confirme à son tour les possessions clunisiennes en Transjurane ; JAFFE, n° 4336.

La situation de l'époque rodolpheine n'a en apparence pas été modifiée : Saint-Maurice est gouvernée par un abbé-prélat et l'abbé de Cluny a autorité sur Romainmôtier et Payerne, tous ces établissements étant toujours sous la protection directe du pape et du roi. Toutefois, les anciennes abbayes royales sortent affaiblies du rattachement à l'empire. Lorsque Romainmôtier est menacée par les Salins ou les Grandson, c'est le comte de Bourgogne puis le pape qui interviennent car le jugement d'un souverain, qui n'a rien donné et bien peu confirmé, n'est pas respecté<sup>91</sup>. Surtout, les abbés n'ont plus la même place privilégiée auprès du roi. Ce sont encore de très puissants personnages, mais Odilon est moins souvent mentionné après la disparition des Rodolphiens et son successeur en 1049, Hugues de Semur, s'intéresse nettement moins à la Transjurane. Désormais, Romainmôtier et Saint-Victor de Genève sont dirigées par leurs prieurs. A Agaune, Aimon est fils de comte et évêque de Sion quand Burcard II était frère de roi et archevêque de Lyon et le nom du successeur d'Aimon mort vers 1055 n'est même pas connu. Pour puissant et fidèle que soit l'abbé de Saint-Maurice, il n'est plus le second personnage du royaume après le souverain et Saint-Maurice n'est plus intrinsèquement liée à la politique royale.

Localement très puissantes par leur position et leur patrimoine, les grandes abbayes ne jouent qu'un rôle secondaire et, ultérieurement, les abbés disparaissent. Lors des concessions de diplômes et de privilèges, même pour les établissements religieux, ce sont les évêques qui jouent le rôle principal. Comme les deux derniers Rodolphiens, Henri III pratique une politique d'Eglise royale mais en remettant en cause un des fondements de la monarchie en Bourgogne, l'union entre le pouvoir royal et Saint-Maurice. Les abbayes royales sont des outils et non plus des relais privilégiés du pouvoir royal. L'équilibre entre abbés et prélats voulu par Rodolphe III est rompu, surtout au profit de l'épiscopat mais aussi des comtes.

### **La puissance des comtes**

Rodolphe III a d'abord voulu limiter la puissance des grands laïcs, allant jusqu'à les affronter en 995, et il s'est appuyé sur quelques comtes, locaux ou étrangers à la Transjurane, qui étaient ses hommes de confiance. Au contraire, dans les dernières années du règne, il privilégie les laïcs<sup>92</sup>, surtout quelques comtes de haute naissance qui deviennent *de facto* les laïcs les plus puissants et brutalement l'hérédité des charges devient générale. Le

<sup>91</sup> Romainmôtier, *Histoire...*, *op. cit.*, p.100.

<sup>92</sup> A partir de 1025, la notification usuelle ne concerne que les fidèles du roi et non plus « *fidelibus sancte Dei ecclesie et nostris* » comme auparavant. Le dernier acte de Rodolphe III s'adressant aux fidèles de l'Eglise seuls se place en 1020 (MGH 114).

rattachement à l'empire consolide finalement cette évolution au profit de trois personnages, dont un seul est installé en Transjurane elle-même.

### **Le seul comte laïc des rives du Léman : Gérold de Genève**

Le comte Gérold n'apparaît dans aucun acte du règne de Rodolphe III, son parent à qui il doit son titre comtal. Celui que Wipo appelle *princeps regionis (civitatis Genenvensis)*<sup>93</sup> est alors le seul comte présent sur les rives du Léman et, malgré les révoltes contre les empereurs, il implante en Genevois une dynastie et un pouvoir comtal héréditaire, phénomène nouveau sur les rives du Léman.

#### **- Les origines semi-transjuranes du comte Gérold**

L'installation des Géroldiens a depuis longtemps intrigué les historiens qui ont surtout cherché à établir les origines généalogiques du comte Gérold. Or, contrairement à la plupart des comtes de cette époque, ce n'est pas son père mais sa mère qui est connue avec certitude. Un fragment de lettre placé à la suite des *Annales* de Flodoard cite les ascendants maternels de Gérold : celui-ci est fils de Berthe et petit-fils de Mathilde, sœur de Rodolphe III<sup>94</sup>. Le comte de Genève est donc né aux environs de 1010<sup>95</sup> et il est le petit-neveu du dernier roi de Bourgogne, ascendance qui le place au-dessus de tous les grands de Transjurane et au niveau du comte de Bourgogne<sup>96</sup>. Là s'arrêtent les certitudes car le texte ne cite aucun ascendant mâle. Aussi les historiens ont-ils exploré trois pistes. Deux d'entre elles font de Gérold un Transjuran par son père, soit par une continuité directe avec les comtes de Genève antérieurs soit par

<sup>93</sup> Et non *comes Genevensis* ; WIPO *op. cit.*, 32. D'ordinaire, Wipo utilise systématiquement les titres (duc, comte...) et Humbert est bien appelé *comes*. Peut-être Wipo ignore-t-il la fonction exacte de Gérold qui est alors par sa jeunesse un personnage nouveau, tandis que le comte Humbert, en place depuis une trentaine d'années, est bien connu de l'entourage de Conrad II.

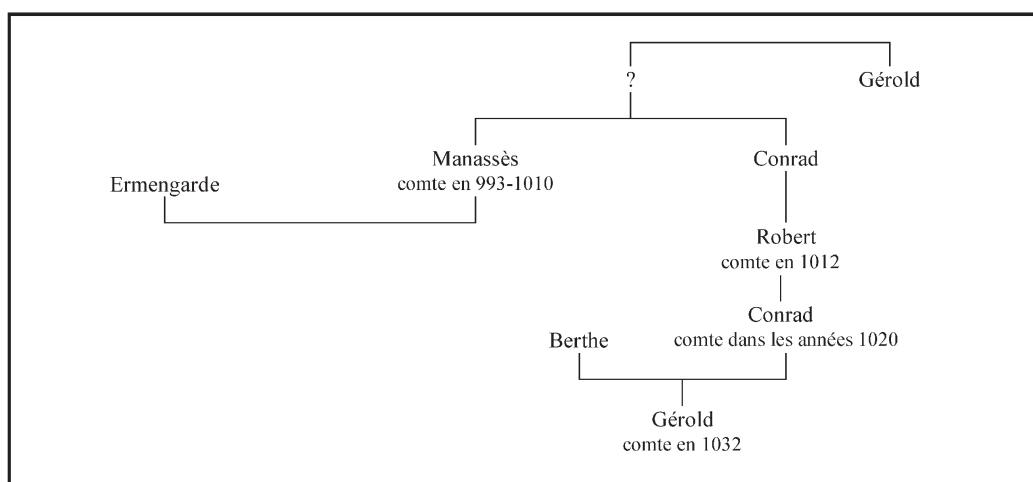
<sup>94</sup> Lettre du comte de Bourgogne à Gui-Geoffroy duc d'Aquitaine. Le texte a été édité avec les *Annales* de Flodoard, (*op. cit.*, p. 158) et repris par P. DUPARC, *Comté...*, p. 63, n. 2. Une deuxième lettre, écrite par l'abbé de Gorze et qui complète nos connaissances généalogiques, ne traite pas de Gérold lui-même ; elle est reprise sous forme de tableau par M. PARISSE, *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale. Les familles nobles du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Nancy, 1982, p. 203.

<sup>95</sup> Les personnages cités par la lettre permettent aussi de définir un cadre chronologique. Comme Rodolphe III, la grand-mère de Gérold, Mathilde, est issue du roi Conrad et de sa seconde femme, Mathilde, dont le mariage se situe peu avant 966. Elle est donc née après cette date, ce qui exclut que la naissance de son petit-fils Gérold soit antérieure à 1006. Inversement, Gérold joue un rôle en 1033-1034, ce qui place sa naissance vers 1015 au plus tard. Ce terminus est confirmé par le fait que Conon, fils de Gérold, est adulte vers 1060 (MDG, t. XV, t. II, n° 2). Son second fils, issu d'un remariage, meurt entre 1124 (accord de Seyssel) et 1128 (comte Amédée).

<sup>96</sup> Renaud est également de sang royal puisque son grand-père Adalbert a porté la couronne d'Italie.

## GÉNÉALOGIES DE GEROLD

Selon L. GUY « *Recherches sur l'origine ...* », *op. cit.* : LA CONTINUITÉ LOCALE



Selon P. DUPARC, *Le comté ...*, *op. cit.* : LA PISTE ALEMANIQUE

Au VIII <sup>e</sup> et IV <sup>e</sup> siècles	Ulric et Gérold	Alternent en Austrasie et notamment en Alémanie
Vers 915	Ulric	Comte de Zurich ; prend parti pour Rodolphe II
Milieu du X <sup>e</sup> siècle	Ulric	Plusieurs comtes en Transjurane
958 – 978	Gérold	Evêque de Genève
1032...	Gérold	Comte de Genève

Les indications chronologiques sont celles fournies par les auteurs des hypothèses généalogiques.

l'installation ancienne d'une famille alémanique en Transjurane<sup>97</sup>. Toutefois, ces deux hypothèses ne peuvent guère être étayées<sup>98</sup>.

La troisième hypothèse fait au contraire du comte Gérold un nouveau venu en Transjurane, malgré son sang rodolphein. Les premiers indices de l'origine alsacienne de Gérold ont été mis en avant au siècle dernier par E. Secrétan et, malgré de nombreuses critiques<sup>99</sup>, ils ont été repris et précisés par E. Hlawitschka<sup>100</sup> : le comte de Genève serait le frère du pape Léon IX,

<sup>97</sup> Sur ces différentes hypothèses généalogiques, cf. G15.

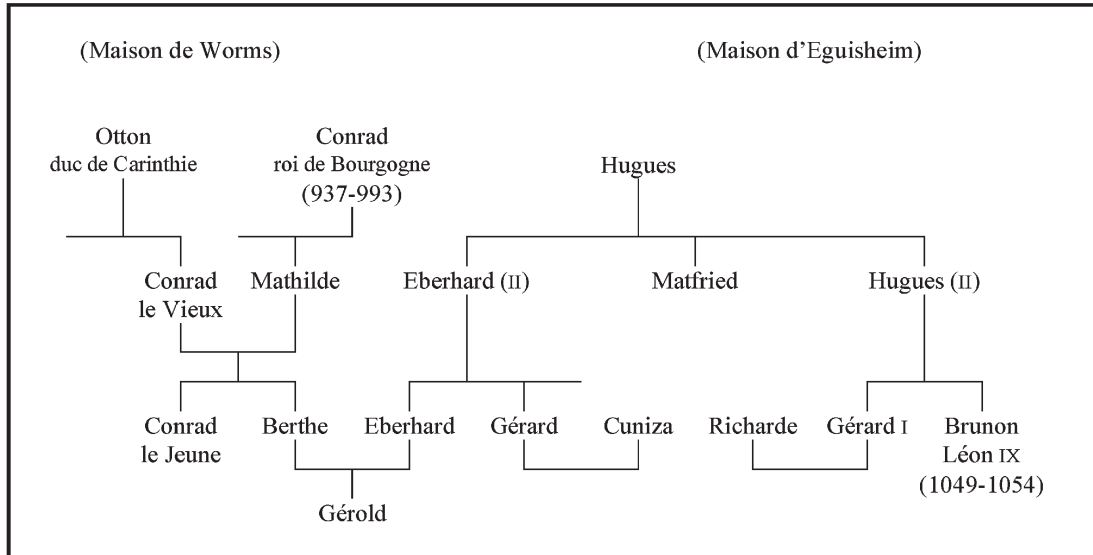
<sup>98</sup> La première hypothèse, celle de la continuité totale, fait de Gérold le descendant direct du comte Robert ; L. GUY, « Recherches sur l'origine de Gérold comte de Genève », *Revue Savoisienne*, 1964, pp. 63-66. Elle repose sur le fait que le nom de Gérold a été déjà porté à Genève par un évêque (entre 958 et 978) et que le comte Robert dote le prieuré de Peillonex, église fondée par l'évêque Gérold dont le rôle est rappelé (A. GAVARD, *op. cit.*, p. 16). Cependant, comme c'est Conrad et non Gérold qui figure dans l'acte comme le fils légitime de Robert, il a fallu supposer que Gérold était le fils de Berthe de Bourgogne et de Conrad, lui-même fils du comte Robert. Cependant, ni Berthe ni plus généralement les Rodolphiens ne sont présents dans la donation de Peillonex alors qu'ils sont mentionnés dans d'autres chartes du même type issues de l'avoué Rodolphe en 998 (*Chartes de Cluny*, n° 2453) et des Humbertiens en 1023 (*Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, n° 211). En outre, le nom de Gérold n'apparaît pas parmi les nombreux parents connus du comte Robert et réciproquement. Les liens anthroponymiques se limitent au fait que le fils de Robert et celui de Gérold se nomment respectivement Conrad et Conon, noms parfois confondus (MGH 39). L'absence de transmission du nom est confirmée par l'absence de biens communs et il est difficile de croire que Gérold, comte en 1033, puisse être l'arrière petit-neveu du comte Manassès, comte en 1002, soit quatre générations en trente ans. L'a priori discutable, une transmission strictement agnatique des *honores*, ne conduit pas à une solution généalogique satisfaisante.

La seconde hypothèse, proposée par P. DUPARC, *Comté*, pp. 78-87, fait de Gérold le descendant d'une famille alémanique, les Udalrichinger, où alternent les noms de Gérold et d'Ulric. Le comte de Zurich, Ulric, aurait pris parti pour Rodolphe II en 915 et sa parenté serait passée dans le royaume rodolphein. Sous Conrad, deux comtes Ulric et un évêque Gérold paraissent dans l'entourage royal et le comte Gérold serait issu de ce lignage. On peut d'ailleurs ajouter qu'un comte Robert figure parmi les parents des comtes Ulric et Gérold au IX<sup>e</sup> siècle (M. BORGOLTE, *Die Grafen...*, p. 216 et seq.). Cette fort ingénieuse thèse repose sur une série de rapprochements à chaque fois hypothétiques. De plus, elle ne respecte pas les usages des Rodolphiens (toutes les sœurs et toutes les nièces de Rodolphe III sont mariées hors du royaume de Bourgogne, presque toujours avec des ducs ou avec des comtes de premier plan) et le nom d'Ulric n'apparaît jamais dans la descendance du comte Gérold. Il est bien improbable que Berthe ait épousé un laïc sans titre des rives du lac Léman, d'autant que son mariage doit se situer à l'époque où la succession du roi de Bourgogne, toujours sans enfant, commence à se poser.

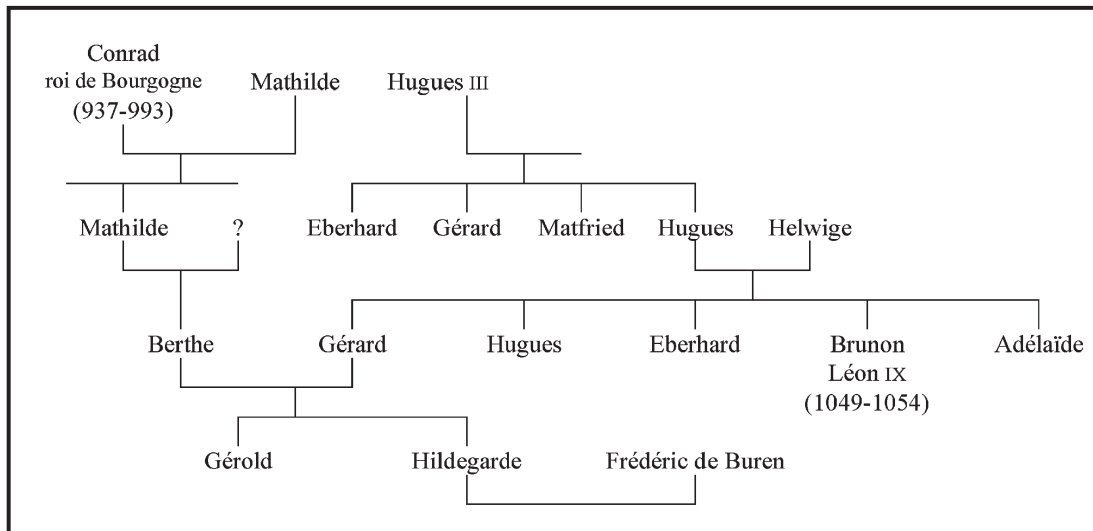
<sup>99</sup> P. DUPARC, *Comté*, p. 70, a rejeté avec raison les éléments du contexte trop facilement imaginés par E. Secrétan, mais s'est contenté de prouver la fausseté d'éléments annexes pour considérer toute l'hypothèse comme erronée. Ainsi, selon WITBERT, *Vita Leonis*, I, XI, p. 42, Brunon passe par *Cameram*, longtemps identifiée avec la Chambre (en Maurienne), mais P. DUPARC, *ibid.*, a montré qu'il s'agissait de Carema en Val d'Aoste. Cette correction pertinente vient finalement plutôt à l'appui de la thèse de E. Secrétan puisque la route ainsi proposée est la plus importante de celles qui traversent le royaume de Bourgogne.

<sup>100</sup> E. SECRETAN, « Notes sur l'origine de Gérold, comte de Genève », *MDG*, t. XVI, 1867, p. 201-203. E. HLAWITSCHKA, *Zu den Grundlagen der staufischer Stellung im*

## GÉNÉALOGIES DE GEROLD : L'ORIGINE ALSACIENNE



D'après E. SECRETAN, « Notice sur l'origine ... » *op. cit.*, dont on a conservé les orthographes et les numéros



D'après E. HAWLITSCHKA, « Zu den Grundlagen der staufischen Stellung ... », *op. cit.*

membre de la puissante famille alsacienne des Eguisheim<sup>101</sup>. L'hypothèse repose essentiellement sur un passage de la *Vita Leonis*, écrite par Witbert. Au début de l'année 1026, Brunon d'Eguisheim conduit en tant que chanoine de Toul un contingent pour l'expédition italienne de Conrad II, son *consanguineus*, mais, élu évêque de Toul, il rentre d'Italie par le Val d'Aoste où il est poursuivi par des Lombards révoltés. Il parvient à s'échapper puis à récupérer ses biens grâce à sa « *cognata, nepte Rodulfi regis Jurensis, conjuge sui germani nomine Gerardi, strenuissimi atque elegantis militis* »<sup>102</sup>. Le rapprochement avec Berthe, mère du comte Gérold et nièce de Rodolphe III, a donc été proposé d'autant que celle-ci est la seule nièce du roi de Bourgogne dont on ignorait le mari et que la confusion des formes Gérard/Gérald/Girald est fréquente<sup>103</sup>. Sur le plan social, l'alliance de Berthe et de Gérard d'Eguisheim est tout à fait conforme à celles contractées par les autres nièces de Rodolphe III qui épousent des personnages de rang ducal<sup>104</sup>. Les Eguisheim, maison comtale, sont parents des Saliens et sans doute issus des Etichonides, une très ancienne lignée ducal<sup>105</sup>. De plus, ils étaient depuis longtemps en contact direct avec le nord du royaume de Bourgogne<sup>106</sup>.

---

*Elsass : die Herkunft Hildegards von Schlettstadt*, Munich, 1991 et « *Zur Herkunft und die Seitenverwandten des Gegenkönigs Rudolf von Rheinfelden* » dans S. Weinfurter, *Die Salier und das Reich*, Sigmaringen, 1991, pp. 211-212.

<sup>101</sup> Eguisheim est située juste au sud-est de Colmar. L'appellation d'Eguisheim n'apparaît qu'en 1038 ; C. WILSDORF, article Eberhard, *Nouveau dictionnaire de biographies alsaciennes*, t. 9, p. 729. F. LEGL, *Studien zur Geschichte der Grafen von Dagsbourg-Eguisheim*, Saarbruck, 1998, p. 47.

<sup>102</sup> WITBERT, *Vita Leonis*, édition de M. PARISSE, Les Belles Lettres, Paris, 1997, I, VII, p.24 et I, XI, pp. 38-44. Le texte n'est pas parfaitement clair sur l'action de la nièce de Rodolphe III ; J.Y. MARIOTTE, « La comtesse Hildegarde, fondatrice de Sainte-Foy », *Annuaire des Amis de la bibliothèque humaniste de Sélestat*, 1994, p. 8, n. 5.

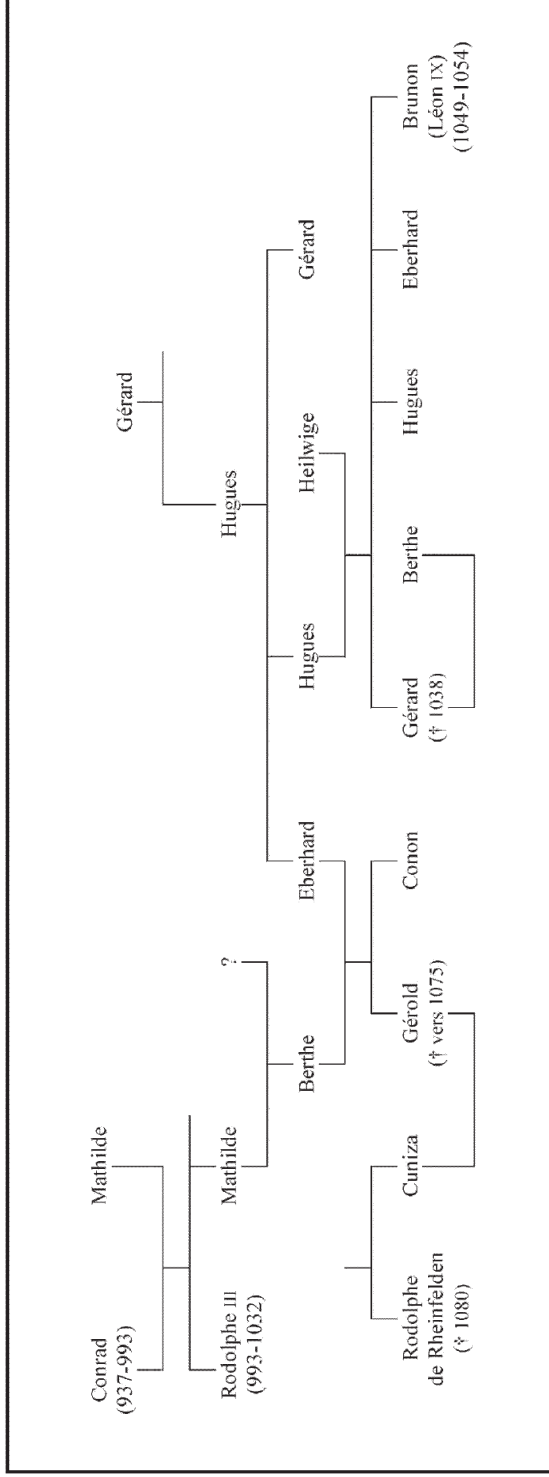
<sup>103</sup> Gérard, comte en Lyonnais, est aussi appelé Girard, Gérald et Girald dans le cartulaire de Savigny ; l'évêque Gérold de Genève est nommé Kerald et Kérold dans les actes des rois de Bourgogne et Girard dans la Bible de Saint-Pierre (40<sup>e</sup> évêque de la liste dans la transcription de Bonivard). Dans le seul acte connu émanant du comte de Genève lui-même, il s'intitule *Giraudus comes* ; J.E. GENEQUAND, « Un acte de Géraud, premier comte de Genève », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1977, p. 132.

<sup>104</sup> Gisèle épouse Brun de Brunswick, le duc Ernest (I) puis le futur Conrad II ; Mathilde est unie à Frédéric, duc de haute Lorraine et Brigitte à Adalbéron duc de Carinthie.

<sup>105</sup> C. WILSDORF, « Les Etichonides aux temps carolingiens et ottoniens », *Bulletin philologique et historique*, 1963, p. 1 à 33.

<sup>106</sup> Entre 889 et 931, le comte Eberhard et le comte Hugues tiennent successivement l'abbatit laïc de Saints-Félix-et-Régula de Zurich (F. LEGL, *op. cit.*, p. 565), le premier ayant été comte de Haute Argovie (en 886 ; M. BORGOLTE, *op. cit.*, p. 98). Un autre Eberhard, comte d'Alsace, souscrit à la confirmation impériale des biens de Payerne le 25 octobre 986 (F. LEGL, *op. cit.*, p. 40). De leur passage en Argovie, les Eguisheim ont pu garder des parents dans le royaume de Bourgogne. Le nom d'Adaloz, porté par plusieurs grands laïcs de Transjurane notamment dans le comté de Barga, aux confins de l'Argovie, apparaît deux fois parmi les proches du premier comte Eberhard : en 886, comme auteur d'une donation à Saint-Gall souscrite par Eberhard (F. LEGL, *op. cit.*, p. 460) ; entre 893

## SYNTHÈSE SUR LES ORIGINES ALSACIENNES DE GEROLD



Le témoignage paraît inattaquable car Witbert est un proche de Brunon et le récit des événements de 1026, tout à fait cohérent<sup>107</sup>, appartient à la première partie de la *Vita Leonis*, rédigée du vivant du pape<sup>108</sup>. Un membre de la famille des comtes de Nordgau a donc épousé la nièce de Rodolphe III, toutefois, comme l'écrit J.Y. Mariotte, « la démonstration est impeccable, presque trop, mais elle laisse bien des points d'interrogations »<sup>109</sup>. En effet, des raisons chronologiques, politiques et anthroponymiques<sup>110</sup>, rendent difficile d'admettre l'hypothèse d'un mariage du frère de Léon IX avec Berthe de Bourgogne. La solution réside peut-être dans une erreur de génération : Witbert peut avoir confondu la belle-sœur (la femme du frère) et la tante (la femme du frère du père) du pontife, toutes deux nommées Berthe. En effet, l'oncle du futur pape, le comte Eberhard, est lui-même l'époux d'une Berthe dont l'origine est inconnue et leur descendance est l'objet de controverses<sup>111</sup>.

---

et 899 comme comte du Zurichgau (M. BORGOLTE, *op. cit.*, p. 34) où Eberhard a des intérêts. Enfin, comme comtes d'Alsace, ils sont frontaliers avec le royaume de Bourgogne.

<sup>107</sup> La mère de Gérold, Berthe, intervient en Bourgogne au profit de Brunon d'Eguisheim en 1026 et, en 1027, les Eguisheim et Rodolphe III sont dans le même camp face à Ernest de Souabe. Rodolphe III dispose de solides appuis en vallée d'Aoste largement tenue par les Humbertiens puisque l'évêque d'Aoste est Burcard, fils du comte Humbert qui intervient lui-même en Val d'Aoste dès 1024 ; A. BARBERO, *op. cit.*, p. 40.

<sup>108</sup> Pour une synthèse des débats sur l'identité de Witbert, l'unicité de la main, et la datation des différentes parties du récit, voir « L'introduction au texte de la *Vita Leonis noni* » dans l'édition de M. PARISSÉ, pp. XXIII-XXXII.

<sup>109</sup> J.Y. MARIOTTE, « La comtesse... », p. 9.

<sup>110</sup> Gérold, né avant 1015, ne peut être le neveu de Brunon, né en 1002, qu'avec un décalage de générations. Aucun des noms caractéristiques des Eguisheim, en particulier Eberhard et Hugues, n'apparaît chez les Géroldiens et Conon et Aimon, noms des fils de Gérold, sont inconnus chez les Eguisheim. De plus, du vivant de son père, Gérold aurait quitté l'Alsace et il aurait rompu tout lien avec sa famille paternelle, adoptant une attitude antiimpériale contraire à celle des Eguisheim. Ils auraient soutenu Henri II contre Hermann de Souabe (lorsque ce dernier, compétiteur malheureux de Henri II en 1002, ravage l'Alsace et lors du siège impérial de la ville de Metz en 1012), préférant selon F. LEGL, *op. cit.*, p. 195, le roi au duc, autorité politique directe et menaçant leur héritage étichonide. Ils paraissent ensuite auprès de l'empereur et conservent sans difficulté le titre de comte de Nordgau : au comte Eberhard, mentionné pour la dernière fois en 1016 dans une charte de Henri II pour Lure (J.D. SCHÖPFLIN, *Alsatia Diplomatica*, Manheim, 1772, CLXXXVIII) succède son frère Hugues. Lors de la révolte de 1027, comme Rodolphe III, le comte Hugues s'oppose à Ernest de Souabe qui ravage ses domaines (WIPON, *op. cit.*, p. 266) et la mort de son fils Gérard en 1038 aurait beaucoup attristé l'empereur occupé à réprimer les révoltes de Gérold à la même période (Jean de BAYON, *op. cit.*, p. 241, à l'année 1038). Son autre fils, Brunon, alors évêque de Toul et proche du souverain germanique est attaqué par Eudes de Blois (WITBERT, I, XVI, p. 55. et *Chronique de Saint-Michel de Verdun*, p. 84).

<sup>111</sup> Berthe, femme du comte Eberhard, est citée dans un acte de l'évêque Werner. Le document, connu par un *vidimus* de 1462, figurait au dos d'une bulle de Léon IX pour l'abbaye d'Altdorf, fondation familiale ; SCHÖPFLIN, CCVII, p. 165. Elle est citée dans le *Nécrologe de l'abbaye d'Altdorf*, MGH, SS t. XV, 2, p. 994 (« *Obiit Eberhardus comes qui requiescit in summo choro ; item domina Bertha comitissa ejus uxor* »). Les études anciennes (J. GRANDIDIER, E. SECRETAN) citent les enfants du comte Eberhard. Pour d'autres, il

C'est probablement le comte Eberhard, et non son neveu Gérard, qui a épousé Berthe, nièce du roi de Bourgogne, dans les années 1000. Leur fils Gérard/Gérolde a pour cousins germains Brunon et son frère Gérard. Né après 1006, Gérolde est très jeune à la mort de son père, survenue après 1016, et l'*honor* comtal passe alors à son oncle, Hugues, père du futur pape. Devenu adulte, n'ayant pas d'honneur en Alsace du côté paternel, il utilise la haute naissance de sa mère pour faire carrière en Bourgogne comme comte de Genève et il épouse Cuniza de Rheinfelden. Cette construction généalogique est corroborée par le fait que, après la mort du comte Eberhard, tous les biens des Eguisheim sont entre les mains de Berthe et de son beau-frère Hugues, puis seulement entre celles des enfants de Hugues<sup>112</sup> ; la branche aînée s'est donc éteinte ou transférée. De plus, chez les Eguisheim, un couple Gérard-Cuniza, forme féminine de Conon, nom du premier beau-père du comte Gérolde, est mentionné à la même génération que le pape<sup>113</sup>. Enfin, contrairement aux autres comtes de Genève, Gérolde est lié avec les confins de la Germanie et de la Bourgogne comme en témoignent la parenté puis le conflit avec Rodolphe de Rheinfelden. Quelles que soient les réserves que l'hypothèse alsacienne appelle et les incertitudes qu'elle comporte, elle demeure la plus probable.

#### - L'installation de Gérolde en Transjurane

Les données chronologiques, fort minces, montrent que Gérolde ne s'est pas installé en Transjurane avant les alentours de 1020 puisque son père supposé, le comte Eberhard, est mort en Alsace entre 1016 et 1026. L'installation d'un alsacien à Genève paraît correspondre à une rupture au sein du lignage chez les Eguisheim<sup>114</sup> et ne peut inquiéter Henri II<sup>115</sup>. La situation est plus complexe ensuite car Conrad II négocie la succession de

---

n'aurait eu qu'un fils, un clerc (P. BRUCKER), ou trois filles (L. SITTLER et P. STINTZI, *Saint Léon, le pape alsacien*, Colmar, 1950). Les historiens actuels (M. PARISSÉ, E. HLAWITSCHKA, F. LEGL) admettent que le comte Eberhard n'a pas eu de fils, mais se divisent sur les autres cousins germains du pape.

<sup>112</sup> M. PARISSÉ, *Noblesse et chevalerie...*, p. 91, et F. LEGL, *op. cit.*, p. 39 et *seq.*.

<sup>113</sup> Les historiens se sont divisés sur l'identité du mari de Cuniza : frère ou cousin germain du pape. M. PARISSÉ, *La noblesse...*, p. 836, tableau B, a opté pour le premier ; F. LEGL, *op. cit.*, p. 54, *Tafel 7*, pour le second.

<sup>114</sup> Doit-on interpréter en ce sens que, à l'instigation de l'évêque Werner, la comtesse Berthe ait repris des biens donnés jadis par des Eguisheim pour les céder à l'Eglise de Strasbourg (SCHÖPFLIN, CCVII, p. 165)? L'acte de la comtesse Berthe, alors veuve, mentionne Werner dont l'épiscopat se termine en 1028. De plus, lors de la révolte d'Hermann de Souabe en 1027, c'est Hugues, et non Eberhard, qui est cité comme comte de Nordgau.

<sup>115</sup> Le tout jeune Gérolde ne peut, malgré son ascendance rodolpheine, représenter une menace sérieuse pour Henri II, successeur désigné de son oncle Rodolphe III. Sa mère, la comtesse Berthe, est d'ailleurs en bons termes avec l'évêque Werner, parent des Eguisheim (sur les *frühen Habsburger*, H. HLAWITSCHKA, *Zur Herkunft...*, pp. 200-201) et fer de lance de l'action impériale dans la région.

Bourgogne au nom de son fils Henri qui, comme Gérold, est un petit-neveu de Rodolphe III par les femmes. Toutefois, Gérold ne paraît jamais songer à se poser en rival et d'importantes connexions existent entre les partisans de l'empereur, les puissants d'Alsace et la cité de Genève<sup>116</sup>.

Gérold ne devient comte que dans les dernières années du règne de Rodolphe III, son grand-oncle à qui il doit sa promotion<sup>117</sup>. En effet, il n'a aucun droit particulier à Genève même s'il est imprudent d'affirmer que le comte n'est parent avec aucune des puissantes familles locales<sup>118</sup> et qu'aucun descendant des Etichonides n'est installé sur les bords du Léman<sup>119</sup>. La nomination de Gérold comme comte de Genève s'inscrit assez facilement dans la politique du dernier Rodolphe. Rodolphe III enlève à l'aristocratie locale un *honor* comtal pour le confier à l'un de ses parents qui n'est pas issu des élites bourguignonnes. Simultanément, il réussit la même opération sur le siège épiscopal en faisant élire l'un de ses protégés, par ailleurs sans lien de parenté avec le comte. Le roi peut donc imposer deux étrangers à Genève, signe qu'il dispose librement de deux *honores*<sup>120</sup>. Il aurait pu en profiter pour concéder les droits comtaux à l'évêque comme il l'avait fait en Pays de Vaud et en Valais, mais les dernières années du règne de Rodolphe III ne sont plus celles des grandes

<sup>116</sup> Le nouvel évêque, Frédéric, fait partie d'un cercle de prélats qui entretient des relations suivies avec l'Alsace et avec Brunon d'Eguisheim, cousin de Gérold. En 1041, il souscrit une charte de Hugues de Salins pour son ami Eberhard, abbé de Murbach ; B. de VREGILLE, *Hugues de Salins...*, pp. 69-70, 81 et 731, n. 92.

<sup>117</sup> Le comte se nomme Robert en 1020 (MGH 132) et Gérold n'est pas adulte avant 1025 au plus tôt. Son absence en Genevois en 1030-1032 lors de la donation d'Ermengarde à Talloires (MGH 137) ne signifie pas forcément qu'il n'est pas encore comte de Genève, car il n'est proche ni de la reine ni de son « clan viennois »

<sup>118</sup> Les Etichonides forment un groupe très ramifié (L. SITTLER..., *op. cit.*, p. 22) et les liens entre les élites de Souabe et de Bourgogne ont été réels aux siècles précédents (M.BORGOLTE, *op. cit.*, pp. 98-99).

<sup>119</sup> Parmi les noms en usage chez les Eguisheim, Hugues est trop fréquent pour fournir un indice, même s'il figure dans la donation du comte Robert, prédécesseur de Gérold. Le nom de Gérard n'est porté que très exceptionnellement par des clercs. Le nom d'Eberhard est porté par deux évêques, mais ces pistes ne sont guère probantes. Eberardus (ou Evrardus/Urardus ; GALLIA CHRISTIANA, *Ecclesia Maurianensis*, p. 621) est évêque de Maurienne entre 994 et 1031 (A. GROS, *op. cit.*, p.127) et il fait une donation pour l'âme des deux derniers Rodolphiens (*Cartulaire de Savigny*, n° 582). Des connexions entre Evrard de Maurienne et Genève ne sont pas impossibles. Selon un acte de 1010 (*Cartulaire de Savigny*, n° 582), ses fils se nomment Didier et Franco, nom porté par un évêque de Genève du début du X<sup>e</sup> siècle (HS, *Genève*, p. 70), et les deux autres témoins sans titre, Arbert et Adalbert, portent des noms récurrents en Transjurane. De plus, le deuxième successeur de Evrard sur le siège de Saint-Jean-de-Maurienne se nomme Conon et paraît être le frère du comte Gérold (HPM II, CXLIII). Ces indices sont d'autant plus ténus que les noms de Didier et d'Evrard apparaissent ensemble auparavant en Lyonnais (*Cartulaire de Savigny*, n° 200). Un second évêque se serait nommé Eberhard, mais le personnage reste obscur (mise au point de G. COUTAZ, dans HS, *Sion*, p. 145).

<sup>120</sup> Il est probable que le seul fils du prédécesseur de Gérold, le comte Robert, appelé Conrad dans la donation de Peillonex, est devenu évêque de Genève avant Frédéric.

réformes et le roi veut d'abord assurer l'avenir des siens dont celui de Gérold, son seul petit-neveu présent en Transjurane.

La nomination de Gérold montre qu'en ce début de XI<sup>e</sup> siècle, quel que soit le développement de nouvelles hiérarchies seigneuriales et lignagères, la légitimité a toujours la même origine : la puissance souveraine et une parenté solide et si possible illustre. Gérold ne dispose pas localement du réseau de soutiens traditionnels que donne un long exercice du pouvoir ou un fort ancrage dans l'aristocratie locale. Pourtant, malgré ses révoltes contre l'empereur, il ne voit jamais son pouvoir ni contesté ni confisqué. En fait, son pouvoir est tenu pour parfaitement légitime. Selon l'usage carolingien, la puissance publique lui a été remise officiellement par le souverain et il est lui-même à la fois un Rodolphien et un parent de l'empereur<sup>121</sup> ; il a donc pour fonction d'exercer l'autorité publique.

#### - Les débuts du comte Gérold

En 1034, Gérold est le seul grand laïc dont la révolte soit signalée, mais l'entrée de Conrad II à Genève le contraint à une soumission qui paraît avoir été jugée suffisante. Il est vite pardonné parce que, pour apaiser les esprits, Conrad doit ménager les Bourguignons et notamment Gérold qui a du sang rodolphien. De plus, ce dernier ne participe pas aux menées de l'archevêque-abbé Burcard et, comme les autres grands, il a dû assister au couronnement de Henri III à Soleure en 1038.

Il faut attendre 1045 pour que Gérold soit à nouveau mentionné lorsque, avec Renaud de Bourgogne, il s'associe à la révolte de Godefroy de Lorraine. Si cette rébellion ne paraît pas avoir eu plus de conséquences que la première pour Gérold, elle consacre son rôle de laïc le plus éminent des rives du Léman face au pouvoir impérial représenté par les évêques et, lorsque l'évêque de Genève et d'autres prélats accompagnent Léon IX, homme de l'empereur, en Transjurane, Gérold n'est pas mentionné malgré sa parenté avec le pontife. La révolte de 1045, sinon déjà celle de 1034, illustre aussi la volonté du comte Gérold de jouer un rôle comparable à celui du comte de Bourgogne et des grands de Germanie de son temps. Désormais et contrairement à ses prédécesseurs, Gérold ne se contente pas du rôle d'agent local du souverain et d'une prééminence comtale en Genevois et son ambition transparait dans son mariage avec la sœur de Rodolphe de Rheinfelden dans les années 1030<sup>122</sup>. Pour un comte issu à la fois des Etichonides et des Rodolphiens, cela manifeste le désir de participer à un jeu politique qui ne se limite pas aux rives du Léman, mais

<sup>121</sup> Qu'il soit le neveu ou le cousin germain de Brunon, il est, comme ce dernier, parent de l'empereur Conrad II.

<sup>122</sup> Gérold est le *sororinus* de Rodolphe selon les *Annales de Saint-Gall*, année 1064, et E. HLAWITSCHKA, « *Zur Herkunft...* », p. 210 et seq..

qui a la Souabe et la Lorraine pour horizons. D'ailleurs, Genève entretient traditionnellement des liens plus forts avec les zones situées au nord du Léman qu'avec le Viennois et le poids acquis par les Humbertiens, du Viennois au Valais, pousse Gérold à une politique septentrionale. Or, une alliance entre Géroldiens et Rheinfelden a pour symétrique et sans doute pour adversaire celle entre Humbertiens et Lenzbourg, deux familles proimpériales.

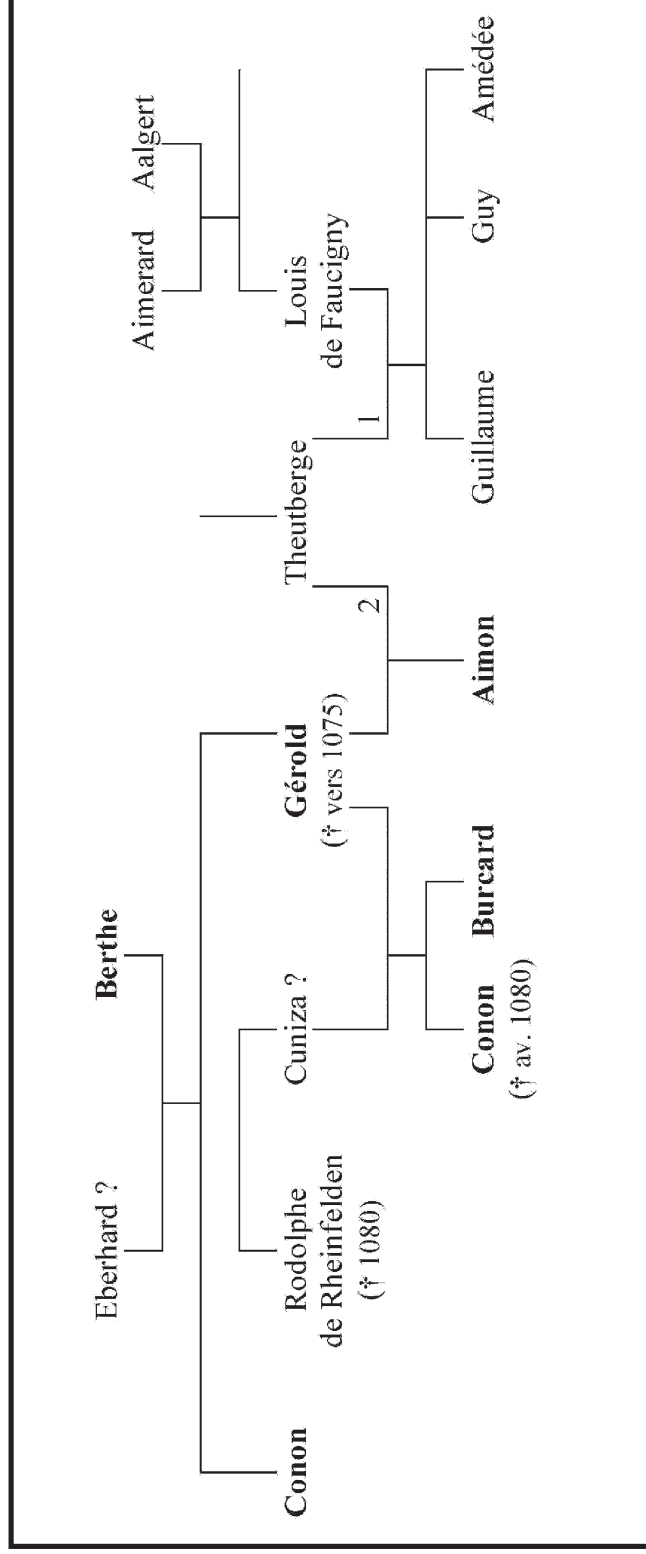
Cependant, Gérold doit faire face à de nombreux handicaps. Cerné par des prélats au service de l'empereur, il ne contrôle aucune cité, Genève étant même le lieu de sa soumission en 1034, et il doit compter avec une aristocratie locale à laquelle il n'appartient pas. Ainsi, étranger au cercle des Viennois, il n'est associé à aucun des actes entourant en 1039 la fondation du prieuré clunisien de Sillingy, en plein cœur du Genevois, et la reine Ermengarde et ses proches ont une forte influence dans toute la moitié méridionale du *pagus*. Gérold n'a donc qu'une étroite marge de manœuvre et il ne parvient pas à faire de son comté une grande puissance régionale et à le transformer en quasi-duché comme Humbert. Toutefois sa haute naissance et ses alliances lui permettent d'implanter une nouvelle dynastie comtale et Gérold est bien plus qu'un comte rodolphein. Il se trouve dans une situation nouvelle en Transjurane, assez comparable à celle d'Otte-Guillaume vers 1020 : ni duc ni comte au sens carolingien mais de sang royal, il est un prince territorial incapable d'être l'arbitre du royaume mais irremplaçable sur le plan local.

Tirant les leçons de l'échec des révoltes et d'une grande politique, Gérold abandonne ses menées orientées vers les confins septentrionaux du royaume de Bourgogne au profit d'une consolidation d'un pouvoir purement local. Dans les années 1050, veuf de la sœur de Rodolphe de Rheinfelden, il épouse la veuve de Louis de Faucigny. Cette alliance est une sorte de partenariat politique : elle intègre les Géroldiens à l'aristocratie locale et elle propulse les Faucigny comme seconde famille du comté. Les grandes ambitions sont remplacées par le désir de fortifier les bases du pouvoir autour de Genève pour devenir un vrai prince territorial. Passé 1057, Gérold peut profiter de l'affaiblissement de l'Église impériale pour accroître son rôle autour du Léman et il s'oppose désormais à Rodolphe de Rheinfelden devenu duc en Bourgogne. A la même époque, sa succession est assurée puisque son fils Conon émet un acte mentionnant l'accord du comte son père<sup>123</sup>. La succession héréditaire est pour la première fois bien en place à Genève. Le comte ressemble alors aux autres comtes dont l'influence atteint les rives du Léman.

---

<sup>123</sup> Toutefois, Gérold vivant sans doute jusqu'aux années 1070, c'est finalement son fils né de son remariage, Aimon, qui devient comte.

## LES PREMIERS GEROLDIENS



### Les comtes périphériques

Les cessions de *comitatus* expliquent que l'on ne trouve plus trace de comte en Pays de Vaud ni en Valais. Toutefois ce vide est très relatif puisque les prélats appartiennent aux familles de comtes voisins. Par leurs relations ou par leurs possessions personnelles, ces comtes exercent en Transjurane une influence variable, signe supplémentaire de la nouvelle répartition des pouvoirs à partir des années 1020.

#### - Le comte Renaud

Le comte de Bourgogne et ses fidèles ont joué un rôle important en Transjurane au début du X<sup>e</sup> siècle, au temps du marquis Hugues le Noir, mais les relations paraissent s'être distendues ensuite<sup>124</sup>. Cet éloignement tourne même à l'affrontement à la fin du siècle. Toutefois, les relations entre les deux versants du Jura n'ont jamais cessé comme le prouvent certaines alliances<sup>125</sup> et elles se resserrent dans les années 1020.

A partir de la période 1018-1021, Otte-Guillaume et Rodolphe III se rapprochent et en 1026 au plus tard ils sont réconciliés au point que la chancellerie rodolpheine fait du comte de Bourgogne un *vir inlustrissimus de bone memoriae*<sup>126</sup>. A cette date, Otte-Guillaume et son fils Renaud obtiennent pour Saint-Bénigne de Dijon, une de leurs abbayes, que le roi confirme une donation qu'ils ont faite à Salins<sup>127</sup>. Sans doute s'agit-il d'anciens biens publics<sup>128</sup> et le diplôme est délivré dans le *vicus* royal d'Orbe, localité qui a servi de cadre aux difficiles négociations entre l'impératrice Adélaïde et les révoltés en 999. Tout témoigne de l'entente entre les deux versants du Jura et l'identité du rédacteur de l'acte illustre le retour des cisjurans dans l'orbite rodolpheine : Halinard, futur prieur de Saint-Bénigne, est un ami de Hugues de Salins, intermédiaire privilégié entre le comté et le roi de Bourgogne<sup>129</sup>. Vers 1027 le comte Renaud succède sans difficulté à son père tandis que grandit l'influence de Hugues de Salins et ces deux personnages obtiennent quatre des rares diplômes de la fin du règne de Rodolphe III. Comme à Genève, le prélat est poussé sur le siège archiépiscopal par le roi et c'est avec la bénédiction de ce dernier

<sup>124</sup> La dernière rencontre entre le roi et son cousin Hugues se situe en 943 et le comte Liétaud n'intervient jamais à l'est du Jura.

<sup>125</sup> Ainsi avant l'an mil, Vaucher de Salins a épousé Ermembourg, fille du comte transjuran Lambert.

<sup>126</sup> En 1029 ; MGH 121.

<sup>127</sup> MGH 118.

<sup>128</sup> Saint-Maurice d'Agaune détient des droits très importants à Salins.

<sup>129</sup> Le fait que les biens concernés soient situés à Salins renforce encore la probabilité que Hugues ait joué un rôle d'intermédiaire à cette occasion. Un quart de siècle plus tard, Hugues de Salins et Henri III choisissent Halinard, ami de Hugues, pour être archevêque de Lyon.

qu'un comte héréditaire est solidement installé. La mort de Rodolphe III et le rattachement à l'empire n'y changent rien, d'autant que Renaud paraît avoir adopté une attitude prudente dans le conflit entre Conrad II et Eudes de Blois.

Pourtant, la disparition d'une autorité royale installée en Pays de Vaud et le rôle dévolu par Henri III à l'archevêque de Besançon renforcent les rapports entre les deux versants du Jura. Avec Gérold, le comte Renaud se joint à la révolte lorraine en 1044 avant de faire sa soumission à Soleure au début de l'année suivante. Pour la première fois, le comte de Bourgogne s'allie avec le comte de Genève, signe d'une communauté d'intérêts entre les deux seuls comtes proprement bourguignons. Or, à la même époque, Renaud intervient en faveur de l'abbaye de Romainmôtier, condamnant les prétentions des Salins<sup>130</sup>. Le lieu du jugement, Besançon, les témoins, tous les grands des comtés de Besançon et de Mâcon, et les droits contestés appartiennent au versant occidental du Jura, mais le comte de Bourgogne tend à se muer en protecteur de Romainmôtier. Ce sont les premiers indices du développement de l'influence du comte en Transjurane, principalement dans le nord du Pays de Vaud, et un demi-siècle plus tard les comtes de Bourgogne et de Genève, auxquels s'ajoute le nouveau comte de Gruyère, se partagent le Pays de Vaud en trois zones d'influence.

#### - De la reine Ermengarde au comte Humbert

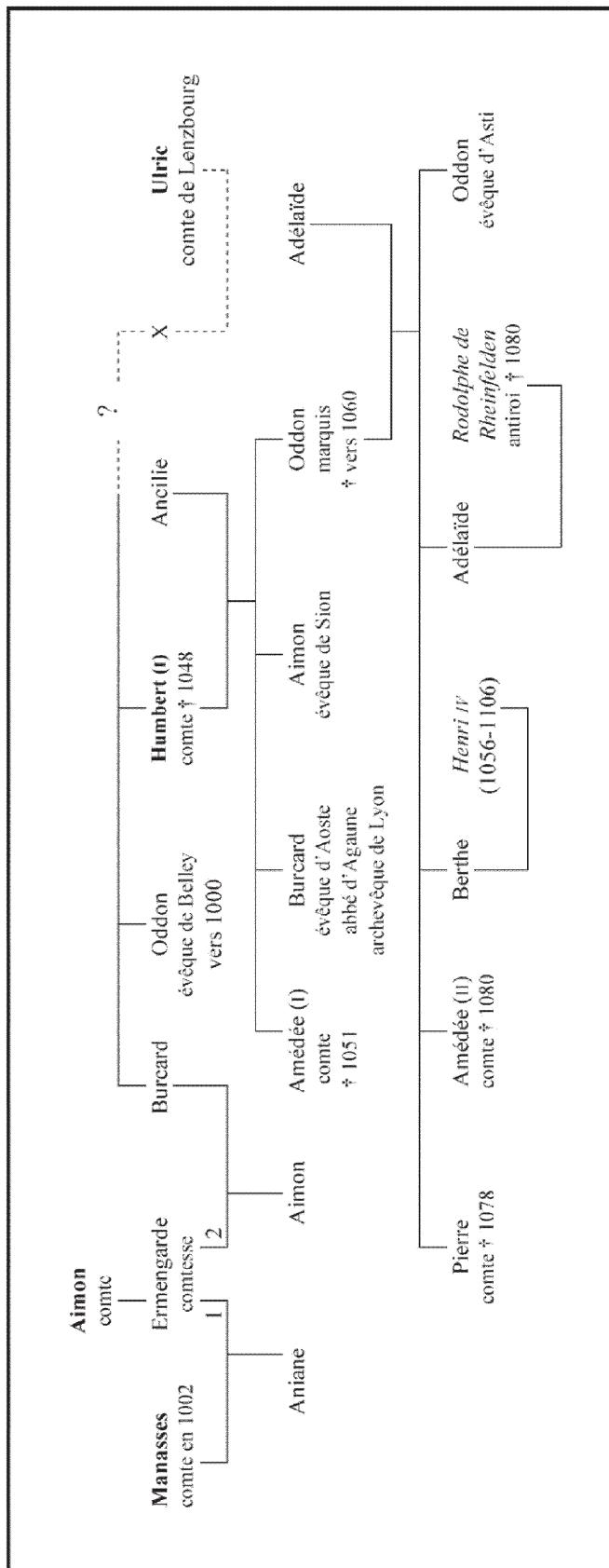
Le troisième comte à jouer un rôle en Transjurane est le comte Humbert qui, à la fin du règne de Rodolphe III, a lié son sort à celui de la reine Ermengarde. L'alliance avec la reine puis l'effacement politique de celle-ci permettent aux Humbertiens de fortifier leurs positions en Transjurane.

Dès son mariage avec Rodolphe III, Ermengarde a disposé d'une très grande influence et en 1016, sinon en 1018, elle pousse à l'entente avec Henri II. Son rôle n'est pas mentionné dans les négociations de 1025 avec Conrad II, mais Ermengarde est toujours favorable au rattachement à la Germanie en 1032. Après la mort de Rodolphe III, elle paraît être revenue dans sa région d'origine, la Viennoise, mais les partisans d'Eudes de Blois s'emparent de nombre de ses possessions, notamment Neuchâtel et Saint-Pierre-du-Mont-Joux, et Eudes lui-même la contraint à quitter Vienne pour se retirer auprès du comte Humbert. En sa compagnie, elle passe alors deux fois les Alpes et, par l'Italie, vers mars 1033 elle atteint Zurich où elle apporte son soutien à l'empereur. Ensuite, sa présence n'est plus mentionnée ni à la cérémonie de Genève en 1034 ni au couronnement de Henri III à Soleure en 1038. Ermengarde paraît alors installée à Vienne où

---

<sup>130</sup> En présence de l'archevêque Hugues de Salins ; *Cartulaire de Romainmôtier*, n° 27

## ALLIANCES COMTALES AU DÉBUT DU XI<sup>e</sup> SIÈCLE ET PREMIERS HUMBERTIENS



En gras : comte sous Rodolphe III

elle réside encore en 1057<sup>131</sup>. Fort âgée elle fait des donations qui ressemblent à un testament<sup>132</sup>.

Durant les règnes de Conrad II et de Henri III en Bourgogne, Ermengarde s'est donc retirée de la vie politique. Toutefois, grâce à ses bonnes relations avec les empereurs, elle a gardé la disposition de nombreux biens royaux. Cela est certain pour ceux qu'elle a reçus en propre. Ainsi, vingt-cinq ans après la mort de Rodolphe III, Ermengarde cède *ex regali iure* l'église Sainte-Marie d'Aix et ses dépendances et des biens à Chambéry et à Saint-Jean-de-Couz, localité voisine de Saint-Cassin<sup>133</sup>. Cette donation fait écho à celle de 1016 dans laquelle le roi cède à sa femme « *terram hoc est Aquis... Camberiacum cum suis appendiciis et castrum beati Cassiani cum suis appendiciis in proprium et in ius hereditarium* »<sup>134</sup>. Le sort des autres domaines royaux, attribués à la reine sans mention d'un transfert juridique complet, est moins certain. Passé 1032, il n'est plus question d'Ermengarde à Neuchâtel, à Annecy ou à Saint-Pierre du Mont-Joux et, à Aix, elle ne cède qu'une église alors qu'elle y a reçu deux donations dont l'une comportait *Aquis villam sedem regalem*<sup>135</sup>. Les biens fiscaux ont fait retour au domaine royal, peut-être pour être confiés à des proches d'Ermengarde et de l'empereur, sauf ceux qui, situés dans les régions qui n'intéressent plus vraiment le pouvoir impérial, ont été laissés à la veuve de Rodolphe III. Ermengarde paraît avoir également conservé son réseau de fidèles. A une date inconnue, elle cède à Cluny par l'intermédiaire de son avoué, le comte Humbert, des domaines situés à Seysolaz et Sillingy, à l'ouest d'Annecy<sup>136</sup>. Cet acte doit être rapproché de trois donations faites en 1039 autour de Sillingy par Sigibold, Leto et Avane<sup>137</sup>. On retrouve des noms présents lors de la donation de

<sup>131</sup> Une série de trois donations, dont deux pour des biens situés à Vienne, sont faites en faveur de Saint-André en présence de l'archevêque Léger et de son clergé au plus tard en 1036 ; MGH 138-140.

<sup>132</sup> L'une des donations de 1057 est faite *pro redemptione anime* de la reine seule et la seconde, connue par une notice, est une restitution ; MGH 142 et 143. La naissance d'Ermengarde ne saurait être vraiment postérieure à 980 car en 1016 ses deux fils prêtent serment de fidélité à l'empereur.

<sup>133</sup> MGH 142.

<sup>134</sup> MGH 109.

<sup>135</sup> MGH 99.

<sup>136</sup> MGH 141.

<sup>137</sup> Celles-ci forment un véritable groupe documentaire car non seulement elles sont contemporaines, mais de plus elles ont le même rédacteur et elles concernent la même zone, l'Albanais. La première est la cession à Cluny de l'église et d'une terre de la *villa* de Sillingy par Sigibold, sans doute un parent du défunt avoué Rodolphe, et par sa femme avec l'approbation de ses neveux Leto et Sigibold (*Chartes de Cluny*, n°2927). Ces deux derniers complètent la donation de leur oncle par une seconde charte où ils abandonnent aux clunisiens des biens à Sillingy et la villa de Chaumont, située à l'ouest de Sillingy (*Chartes de Cluny*, n°2928). Par le troisième acte (*Chartes de Cluny*, n°2929.), oublié par l'historiographie (seules les deux premières donations sont reprises dans le Regeste

Talloires à Cluny par la reine en 1032<sup>138</sup>, des noms caractéristiques des Anselmides<sup>139</sup> et peut-être la fille du comte Manasses<sup>140</sup>. La fondation du prieuré clunisien de Sillingy illustre le fait que le réseau d'influence d'Ermengarde fonctionne toujours après la mort de Rodolphe III. Toutefois, la figure de proue du clan viennois n'est plus Ermengarde mais le comte Humbert.

Le comte Humbert est le fidèle des Rodolphiens et surtout de la reine dont il est sans doute parent. Durant les dix dernières années du règne de Rodolphe III, il a acquis une position éminente. Déjà détenteur de fortes positions en Bugey, en Viennois, en Sermorens, il étend également son influence en Savoie et à Aoste<sup>141</sup>, puis en Valais voire en Lyonnais. Les Humbertiens cherchent à s'implanter à Saint-Maurice dès les années 1020<sup>142</sup> et, en 1030/1031, après le décès de Burcard (II), le fils de Humbert, Burcard (III), quitte ses fonctions épiscopales à Aoste où il a favorisé l'implantation de son père et cumule les fonctions d'abbé et de prévôt à Agaune. En 1034 au plus tard, la mainmise sur le Valais et le bouclage des accès au Grand-Saint-Bernard sont complétés par l'élection d'un autre fils de Humbert, Aimon, à Sion, siège muni de droits comtaux. Le comte Humbert n'est donc plus seulement un des grands de Viennoise car, à l'expansion géographique, s'ajoutent la proximité de la famille royale et l'autorité sur le bien royal le plus symbolique, Saint-Maurice d'Agaune. Aussi, lorsque la mort de Rodolphe III entraîne le retrait d'Ermengarde, Humbert occupe le devant de la scène. Les Humbertiens profitent également de la disparition de leurs parents, les Anselmides, la première famille de Transjurane jusque-là. Bénéficiant de ce double héritage, le comte Humbert peut ainsi apparaître comme l'héritier le plus légitime, non pas du roi, mais de la puissance publique dans le royaume de Bourgogne.

---

Genevois), Avane et son fils Tornicus donnent un bien à *Germinata* « *in valle albanensi* » (peut-être Germagny, située à côté de Marcellaz et à dix kilomètres au sud de Sillingy).

<sup>138</sup> MGH 137. Humbert est cité dans MGH 141, Sigibold dans *Chartes de Cluny*, n°2927 et 2928, et Allold sous la forme Alliold dans *Chartes de Cluny*, n°2929.

<sup>139</sup> Burcard : *Chartes de Cluny*, n°2927 ; Ulric et Anselme : *Chartes de Cluny*, n°2929.

<sup>140</sup> Le *signum* de la donatrice porte Avane, nom de la fille du comte Manassès et de la comtesse Ermengarde (*Chartes de Cluny*, n°2929).

<sup>141</sup> B. DEMOTZ, *Histoire de la Savoie...*, p. 24. Le comte Humbert intervient lui-même en Val d'Aoste ; HPM I, XCVI. Il est le seul comte mentionné dans un diplôme de 1030-1032 concernant le prieuré de Lémenc à côté de Chambéry (MGH 127). Peu après, il tient des biens en Savoie ; L. RIPART, *op. cit.*, tableau n° 12.

<sup>142</sup> Burcard succède d'abord à son oncle Anselme comme évêque d'Aoste et comme prévôt de Saint-Maurice avant 1022 : le dernier acte exactement daté où paraisse Anselme se situe le 15 février 1018 (MGH 112) et Burcard est évêque en 1022-1025 (HPM II, XCVI et XCVII). L'historiographie a admis la date de 1026 pour la mort d'Anselme (HS, *Chanoines*, p. 422), sur la foi de la notice d'un concile tenu à Anse en 1025, mais la liste des participants est copiée sur celle du concile d'Anse de 994.

Cependant, en 1033, Burcard choisit le camp de la révolte, menaçant de ruiner ces efforts. Humbert guide alors lui-même les contingents impériaux en Val d'Aoste et en Valais jusqu'à Agaune. Son intervention n'est pas seulement celle d'un proimpérial : les fonctions officielles détenues par les Humbertiens en Val d'Aoste et en Valais le désignent en particulier pour cette mission. Par cette manœuvre et grâce aux bonnes relations avec les Saliens et leurs partisans, Burcard perd Lyon, mais sa famille conserve l'abbatiale d'Agaune. Ainsi, Aimon peut succéder à son frère Burcard, mort en 1046. Il cumule la fonction d'évêque de Sion et d'abbé de Saint-Maurice, ce qui lui permet de détenir l'ensemble des droits publics en Valais<sup>143</sup>. Le comte Humbert intervient régulièrement en Genevois, surtout aux confins de la Viennoise, mais aussi en Albanais<sup>144</sup> et il dispose d'appuis en Pays de Vaud et jusqu'à Zurich grâce à l'alliance avec les Lenzbourg. Directement ou indirectement, le comte Humbert joue donc un rôle important dans toute une partie de la Transjurane et il est l'héritier du *Strassensystem* des Rodolphiens. De ce point de vue la perte de Lyon est secondaire tandis que la conservation du Valais est essentielle. Toutefois, après la disparition de Rodolphe III, la progression concerne surtout la Maurienne et la marche de Turin, voire la Tarentaise<sup>145</sup>, c'est-à-dire d'autres passages des Alpes, et bien peu la Transjurane malgré les services rendus à la cause de l'empereur. Le pouvoir impérial entend être lui-même présent sur les rives du Léman et sur la route de l'Italie. Les années 1050 marquent même un premier recul pour les Humbertiens car,

<sup>143</sup> Il bénéficie aussi de l'appui des comtes de Lenzbourg. Le comte Ulric, beau-frère de Humbert, cède à Aimon d'importants biens en Valais et son fils, lui aussi comte, est l'avoué du prélat ; J. GREMAUD, *Chartes sédunoises...*, n°4, p. 340.

<sup>144</sup> Depuis 1022, Humbert tient des biens à Ambilly à côté de Genève (HPM I, CCXIV) et son serment de paix s'étend aux régions situées au sud-ouest du diocèse de Genève : l'extrémité nord-est de la zone concernée par le serment de Humbert est constituée par Dorches en Michaille, position qui reste ensuite aux mains de la Maison de Savoie. Il a donc une influence sur tout le Bugey méridional jusqu'au Rhône. Il intervient régulièrement en Albanais soit pour ses propres domaines soit comme avoué de la reine : en 1022, Humbert cède un domaine à Cusy, à l'extrémité méridionale du diocèse de Genève, aux confins de la Savoie (HPM I, CCXIV) ; Humbert est présent à la donation de Talloires et à celle de Sillingy dans laquelle il est dit avoué (MGH 137 et 141). Comme abbés de Saint-Maurice, ses fils sont particulièrement influents en Chablais.

<sup>145</sup> En 1043 au plus tard, Humbert est comte de Maurienne. Il aurait reçu de l'empereur des droits sur la Maurienne en 1034 en remerciement de sa fidélité ; B. DEMOTZ, *op. cit.*, p. 24. La dernière édition de l'acte mentionnant le comte de Maurienne est due à L. RIPART, *op. cit.*, n° 22. Humbert marie son fils Odon avec Adélaïde qui lui apporte le comté de Turin et un titre de marquis ; C.W. PREVITE-ORTON, *The Early history of the House of Savoy (1000-1233)*, Cambridge, 1912, pp. 289-318. En 1048, Amédée I<sup>er</sup> paraît avoir des droits en Tarentaise ; B. DEMOTZ, *Le comté de Savoie...*, p. 455.

après la mort de Humbert en 1048 et celle de l'évêque-abbé Aimon en 1054, le contrôle du Valais faiblit<sup>146</sup>.

Rodolphe III a confirmé ou mis en place des comtes puissants qui ne sont nullement des hommes nouveaux. Ils représentent au contraire la plus haute aristocratie, celle qui a du sang royal. Gérold a pour arrière-grands-parents un roi de Bourgogne et une authentique princesse carolingienne, tandis que Renaud est petit-fils de roi d'Italie. Seul Humbert ne peut être directement relié à une *stirps regia*, mais il est sûrement apparenté à la dernière reine de Bourgogne. D'un autre niveau social que la quasi-totalité des comtes qui les ont précédés, ils ne sont plus des auxiliaires temporaires du pouvoir et il n'est plus question de s'opposer à leur enracinement. Au rang que leur confère la naissance, élément essentiel dans l'aptitude à détenir l'autorité publique carolingienne, s'ajoute une succession héréditaire, nouvelle en Transjurane mais que plus personne ne conteste. Ce qui devenait la norme en Provence et Bourgogne comtale à la fin du X<sup>e</sup> siècle s'applique désormais à toutes les régions autour de 1030. De plus, les comtes disposent désormais d'une aire d'influence étendue et stable. Le comte de Genève n'a plus d'homologue concurrent en pays Equestre, tandis que le comte de Bourgogne commence à s'intéresser au diocèse de Lausanne. La titulature en tire les conséquences puisque désormais le *comes* du Genevois devient un *comes Genevensis*, tandis que Humbert finit par s'intituler comte de Maurienne. C'est la zone officiellement détenue comme comte et correspondant à une cité qui sert de référence<sup>147</sup>.

Le passage des Rodolphiens aux Saliens ne modifie pas la situation. En 1026, un diplôme rodolphe pour le comte Otte-Guillaume et son fils Renaud est émis juste après l'accord entre Rodolphe III et Conrad II, signe que la succession prévue ne remet en cause ni le rapprochement entre le roi et les grands ni l'héréditisation des fonctions comtales. Ensuite, si les rois de Germanie ont réussi à imposer leur autorité, c'est Eudes de Blois et non Gérold qui est vaincu par Conrad. Comme en Italie ou en Germanie, le nouveau souverain reconnaît le poids de l'aristocratie locale en maintenant

---

<sup>146</sup> A la mort d'Aimon en 1054, un de ses parents, Ermenfroi, lui succède sur le siège de Sion, mais il n'est jamais dit abbé de Saint-Maurice dont il est seulement chanoine en 1072. Toutefois plus aucun comte étranger aux Humbertiens, à l'exception peut-être du duc Rodolphe de Rheinfelden, n'étendra son autorité sur Agaune ni sur Sion.

<sup>147</sup> Le choix de Humbert s'explique par le fait que les régions qu'il domine ne correspondent à aucune entité antérieure et n'ont pas de nom consacré, tandis que son influence à Aoste, Belley ou Sion est d'abord liée au contrôle du siège épiscopal et non à la délégation officielle d'un titre comtal. Il choisit donc la circonscription dont il a obtenu de l'empereur la concession et correspondant à un diocèse avec cité (contrairement au Sermorens ou à la Savoie).

en place tous les comtes bourguignons<sup>148</sup>. La prééminence de ces derniers est même confortée, bien que le règne de Henri III paraisse leur être moins favorable. En effet, par le système de l'Église impériale, les cités correspondant à leurs fonctions comtales leur échappent systématiquement au profit de l'évêque. Ce qui est parfaitement net pour Gérold et pour Renaud vaut même pour Humbert en Valais<sup>149</sup>. Toutefois, les dynasties comtales sont en position de profiter des graves difficultés que le pouvoir impérial va connaître après 1056 car elles sont, comme les évêques-comtes, les héritières d'une forte tradition d'autorité publique que les comtes savent utiliser.

### **Continuité et évolution de la puissance publique**

Sous Rodolphe III, si le comte peut être utilisé par le roi hors de son comté, il reste d'abord le dépositaire de l'autorité publique du souverain et il a toujours la charge de la justice ou des biens publics. Ce système fournit la trame du XI<sup>e</sup> siècle, mais l'installation de comtes héréditaires peu nombreux après les donations de droits comtaux aux évêques ne peut laisser la fonction comtale inchangée au moment où disparaît la dynastie rodolphiennne.

#### **Le maintien des droits publics au profit du comte**

Dans toute la Transjurane des années 1030, en l'absence de vicomte, le comte est le principal agent du souverain et même les droits comtaux du Valais, qui étaient directement aux mains des ministériaux royaux, ont été cédés au prélat devenu évêque-comte. Ainsi, bien que les agents impériaux soient très présents dans certaines zones, la continuité de l'autorité publique passe d'abord par la fonction comtale.

#### **- La permanence du cadre comtal**

Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, l'organisation générale d'un monde très rural est encore en place, comme en témoigne la perception du cadre géographique. En 1053, Aimon, évêque-comte, localise un domaine « *in comitatu...in loco...* » et mentionne les propriétés voisines qui, sur trois côtés, appartiennent à des églises<sup>150</sup>. D'autres continuent également à les

---

<sup>148</sup> Sur l'hérédité des comtes sous Conrad en Germanie, voir les conclusions formulées il y a déjà plus d'un demi-siècle par A. FLICHE, *L'Europe...*, p. 311. En Italie, Conrad favorise l'hérédité des fiefs de la moyenne aristocratie, notamment par l'édit de 1037 ; J.P. DELUMEAU, *op. cit.*, p. 66. En Lorraine, au décès du duc Frédéric en 1033, Conrad utilise la haute aristocratie locale : il réunit le duché au profit de Gozelon, déjà duc de Basse-Lorraine et parent de Frédéric, M. PARISSÉ, *La noblesse...*, p. 41.

<sup>149</sup> Humbert ne profite pas de l'épiscopat de son fils Aimon à Sion comme il l'avait fait avec Burcard à Aoste dans les années 1020. La protection de Léon IX envers Saint-Maurice paraît même viser l'évêque-abbé Aimon.

<sup>150</sup> MDR, t. XVIII, p. 345 (ou J. GREMAUD, *Documents...*, n° 93).

utiliser, notamment les évêques de Genève<sup>151</sup>, et le fils du comte Gérold situe encore « *in pago... in villa...* » vers 1061. Il prend pour références le manse et la villa « *cum silvis, pratis, campis, acquis vivis, aquarumque decursibus* »<sup>152</sup>, comme des donations de 1039 pour la même zone<sup>153</sup>. Une notice presque contemporaine montre qu'à l'ouest du Jura la transformation des structures est de beaucoup postérieure au rattachement à l'empire. Ecrite en 1045, elle raisonne encore en terme de *villa* alors que les actes des années 1080-1100 qui portent sur la même contestation et qui citent la notice antérieure recourent à un vocabulaire nouveau<sup>154</sup>. La notice de 1045 illustre également la continuité administrative durant la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle en confirmant la persistance du plaid<sup>155</sup>.

Ni Gérold ni les évêques-comtes n'ont laissé de notice de plaid, mais vers 1045 Odilon de Cluny envoie des représentants de Romainmôtier à Besançon où le comte Renaud doit rendre la justice<sup>156</sup>. C'est le mot *curia* et non *placitum* qui est utilisé et c'est la cité qui sert de cadre, mais la forme est celle d'un plaid. Sous la présidence du comte Renaud, la question en litige est réglée en public par l'audition des témoins-jureurs en présence du fils et successeur de Renaud, du comte de Chalon, de grands laïcs et ecclésiastiques, y compris l'archevêque Hugues

<sup>151</sup> C'est par exemple le cas vers 1073 dans la donation de l'évêque Frédéric (*Cartulaire de Romainmôtier*, p. 443 ou n° 23) dont le très long épiscopat a commencé sous Rodolphe III, mais aussi dans un acte de son successeur Guy en 1083 (*Chartes de Cluny*, n° 3599).

<sup>152</sup> *MDG* t. XV/2, n°2 (vers 1061). La formule est traditionnelle pour une zone basse et, une vingtaine d'années plus tard, pour une zone plus élevée elle comprend « *terras, silvas, alpes, venationes* » (A. PERRIN, *Documents...*, n° 1).

<sup>153</sup> *Chartes de Cluny*, n° 2927-2929, et *Cartulaire de Savigny* n° 640.

<sup>154</sup> En 1045 : *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 445 (n° 27). Les textes des années 1080 n'emploient pas *villa* mais les mots *possessor* et *consuetudines* inconnus de la diplomatie rodolpheine ; *Cartulaire de Romainmôtier*, pp. 446 et 459 (n° 28 et 29).

Les actes concernant les méfaits des Salins dans les années 1080 citent la *consuetudo*, des rapines, des redevances en foin (*Cartulaire de Romainmôtier*, pp. 446-449 (n° 26 et 32)) et à la fin du XI<sup>e</sup> siècle apparaissent en Genevois des donations avec réserve de juridiction et des droits de chasse (RG 240), mais les premiers actes de Guy, évêque de Genève, sont encore assez classiques à la fin du siècle (RG 225, 226, 230...). Au contraire, les derniers actes du prélat, ceux de 1119, traitent des conflits et des partages de juridiction (RG 256-258) et c'est dans l'accord de 1124 que figurent pour la première fois à Genève les *bonas consuetudines* (RG 267), époque où le manse disparaît de la documentation. Pour une synthèse récente sur les *consuetudines*, Y. SASSIER, dans *Pouvoirs et institutions...*, p. 190-191, et sur le lien entre la réputation de mauvaises coutumes et le refus d'établissements religieux d'acquiescer des droits publics, E. MAGNOU-NORTIER, « Les mauvaises coutumes en Auvergne, Bourgogne, Languedoc et Provence au XI<sup>e</sup> siècle : un moyen d'analyse sociale », dans *Structures féodales et féodalisme...*, pp. 135-172.

<sup>155</sup> Sur la persistance du plaid comme institution, D. BARTHELEMY, *La mutation...*, pp. 18-19. L'extrême rareté des notices empêche de donner une description précise du déclin du plaid comme celle établie pour la Catalogne ; P. BONASSIE, *op. cit.*, pp. 279-282.

<sup>156</sup> *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 445 (n° 27). Odilon veut se rendre à Besançon pour les fêtes de la Saint Etienne « *in quibus festivitate Raimaldus comes iusticiam facere consueverat* ».

de Salins, *aliique quam plures*. Comme l'a montré G. Sergi, la perspective d'une « fracture nette » doit donc être évitée<sup>157</sup> : à partir de 1060, les assemblées judiciaires comtoises concernant la Transjurane montrent une évolution sensible<sup>158</sup>, mais le fils de Gérold se réserve encore expressément le droit de *placitum generalis* vers 1090<sup>159</sup>. Rien ne prouve que le *mallus* comtal a pris « une physionomie féodale » et que, comme dans de nombreuses régions, il n'a plus été réuni qu'au chef-lieu de *pagus*<sup>160</sup> ou qu'il a subi les effets du développement de l'avouerie avant la fin du siècle<sup>161</sup>. Le comte a conservé également d'autres droits publics. Ainsi, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Lausanne, comme tous les prélats ayant reçu les droits comtaux, dispose d'une *militia*<sup>162</sup>. Un texte de la fin du XI<sup>e</sup> siècle en Pays Equestre met encore strictement en parallèle le droit de plaid général et la corvée de labourage avec bœufs, même pour les hommes habitant les terres de l'abbaye<sup>163</sup>. La corvée ne correspond pas à des droits seigneuriaux mais à une redevance publique due à l'autorité souveraine ou à son représentant, signe que les bovées, bien connues à l'époque carolingienne, n'ont pas disparu<sup>164</sup>. Le système reste donc proche du double niveau que représentaient le propriétaire d'un grand domaine et l'administration carolingienne : au premier, est confiée une administration directe avec

<sup>157</sup> G. SERGI, « L'esercizio del potere giudiziario », *Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo*, XLIV, 1996, Spolète, p. 313.

<sup>158</sup> Vers 1060, un conflit pour des droits banaux, et non plus pour des domaines ou une avouerie, se termine devant la *camera antistis* de Hugues de Salins, et non plus devant la justice du comte, même si celui-ci joue un rôle réel (*Cartulaire de Romainmôtier*, p. 452 (n°35)). Pourtant, les domaines de Romainmôtier concernés ne sont pas situés dans une zone où l'archevêque dispose des droits publics et l'abbaye ne lui est en rien soumise. En 1084, le comte intervient à Salins, mais la forme de l'acte est très différente de celle en usage à l'époque rodolphiennne et le rôle principal est désormais tenu par un vicomte (*ibid.*, p. 449, (n°33)). Le mot *placitum* réapparaît vers 1130 à propos de Romainmôtier, mais il s'agit d'une assemblée purement locale provoquée par le comte dont la présence n'est pas du tout certaine (*ibid.*, p. 456 (n°42)).

<sup>159</sup> R G 221. Vers 1090, le comte Aimon se réserve le *placitum generale*, cité deux fois. Le droit de plaid général, par opposition au plaid local, continue d'être une institution de nature publique et comtale puisqu'il s'applique à l'ensemble des hommes non-serfs, même ceux qui sont liés à l'abbaye par la terre. M. BUR, *op. cit.*, p. 339, signale la différence qui s'opère entre *placita generalia* et *placita parva* en Champagne.

<sup>160</sup> Y. SASSIER, *Pouvoirs et institutions...*, p. 184. Le comté de Bourgogne donne au contraire l'exemple de plaids tenus en dehors de Besançon durant le XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>161</sup> Sur l'évolution des droits de plaid et ceux de l'avoué, M. PARISSÉ, *La noblesse...*, pp. 70-78, et *L'avouerie en Lotharingie, Actes des 2èmes Journées Lotharingiennes (Luxembourg, 23-23 octobre 1982)*, *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, vol. XCVIII.

<sup>162</sup> J.D. MOREROD, *Genèse...*, p. 97.

<sup>163</sup> R G 221.

<sup>164</sup> Sur les bovées comme impôt public et comme unité de compte fiscal dans l'empire carolingien, J. DURLIAT, *op. cit.*, pp. 203-204.

certaines responsabilités fiscales ; la seconde conserve la détention de l'autorité et tous les droits généraux<sup>165</sup>.

- La survivance du fisc

Les comtes disposent de nombreux domaines fiscaux. L'avantage n'est pas seulement matériel car il s'agit du devenir des lieux de pouvoir<sup>166</sup>. C'est dans un des derniers diplômes de Rodolphe III que la chancellerie bourguignonne mentionne pour la première fois une *terra regalis* (et non une *terra nostra*), située à Vienne<sup>167</sup>. Peu après, en 1036, c'est en Savoie qu'est citée une *terra regis sive Humberti comitis*<sup>168</sup>. Ainsi, quelques années après la mort du dernier des rois de Bourgogne, un bien encore qualifié de royal est tenu concrètement par le comte du lieu et M. de Tribolet a attiré l'attention sur l'histoire des hommes qualifiés sur la longue durée de « regales » puisqu'on rencontre encore des hommes « royés » près de Neuchâtel au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>169</sup>. Ces mentions correspondent à des régions éloignées les unes des autres mais où les fiscs royaux étaient très importants et elles montrent que les comtes conservent ou héritent des domaines publics qui restent éminemment royaux. L'exemple de la terre du comte Humbert est d'autant plus significatif de la continuité des fiscs que le comte est le contraire d'un révolté profitant de la confusion pour accaparer des biens publics.

Dans le comté de Genève, comme dans le reste de la Transjurane, le destin des biens réputés royaux depuis l'époque carolingienne met également en évidence la permanence d'un pouvoir public<sup>170</sup>. Ces biens apparaissent dans deux donations faites en 867 et en 879<sup>171</sup> dans la zone comprise entre les lacs d'Annecy et du Bourget et leurs alentours. Certains noms ne réapparaissent plus dans les diplômes ultérieurs<sup>172</sup>, mais d'autres figurent au contraire dans les actes du dernier des Rodolphiens : Talloires, Doussard, Marlens et Lémenc sont donnés à des abbayes tandis que Aix et Annecy sont donnés à la reine<sup>173</sup>. Il y a une réelle continuité des biens

<sup>165</sup> R. LE JAN, *Origines...*, pp. 131-132 et 110-117.

<sup>166</sup> Sur les remarques de M. de Tribolet, cf. *infra*, et sur la nécessité d'étudier la stabilité des biens royaux « comme critère de territorialisation du pouvoir », G. CASTELNUOVO, « Les élites... », n. 82.

<sup>167</sup> MGH 125 ; en 1031.

<sup>168</sup> HPM I, p. 510.

<sup>169</sup> M. de TRIBOLET, « La fondation... », p. 40, et « Archéologie médiévale et histoire des institutions : les « *burgenses castri* » en pays neuchâtelois, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle », *Des pierres et des hommes. Hommage à Marcel Grandjean*, BHV 109, Lausanne, 1995, pp. 145-149.

<sup>170</sup> Tableau T29 et B. SCHMID, « *Altes Königsgut zwischen Genfersee und Aare* », *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, XXX/2, Berne, 1948, pp. 331-359.

<sup>171</sup> RG 95 et 101.

<sup>172</sup> Héry-sur-Alby, Seynod, Pringy, Vergloz et Mont-Saint-Martin. Ils ne réapparaissent pas non plus dans les actes comtaux, sauf Seynod.

<sup>173</sup> MGH 99, 109, 113, 127, 133 et 137.

## PERMANENCE DES BIENS ROYAUX DEPUIS LOTHAIRE II

En dessous de chaque date figurent le nom du donateur et les biens concernés par la donation.

..... continuité éventuelle comme bien royal

----- continuité attestée comme bien royal

867	879	1011	1016	1018	1020 ?	1030 ?	1030-1032
Lothaire II	Boson	Rodolphe III	Rodolphe III	Rodolphe III	Rodolphe III	Rodolphe III	Ermengarde
Chavornay							
Héry sur Alby	-- Héry .....						→
Seynod	.....						→
Pringy							
Mont-Saint-Martin							
Annecey	----- Annecey .....						→
Balmont							
Talloires	-- Talloires ----- Talloires ----- Talloires ----- Talloires						
Doussard	----- Doussard						
Marlens	--- Marlens ----- Marlens						
Vergloz	--- Vergloz						
Aix	----- Aix ----- Aix ----- Aix .....						→
Lémenc	----- Lémenc ----- Lémenc						

→ A Annecey (château, marché ...), à Seynod (château) et à Héry-sur-Alby (convocation des hommes à l'ost comtal), les comtes de Genève détiennent ensuite des droits publics. L'histoire des droits sur Aix est assez confuse mais la supériorité revient aux Humbertiens.

Mont-Saint-Martin et Pringy sont ensuite aux mains de la famille de Monthouz qui détient les châteaux et une métairie héréditaire (cf. Duparc, Comté, p. 523.)

réputés royaux jusqu'au début du XI<sup>e</sup> siècle, mais elle est plus délicate à prouver ensuite puisque seuls les deux derniers fiefs cités, ceux qui ne sont pas devenus des biens d'églises, peuvent avoir été transmis à des laïcs. Or, ceux-ci sont ultérieurement des positions comtales<sup>174</sup>. Que ce transfert soit lié ou non à une concession impériale des biens de la défunte reine Ermengarde ne change rien à l'affaire : les fiefs de première importance sont finalement tenus par les comtes<sup>175</sup>. La survivance des fiefs au profit du comte transparait également dans les premiers actes des Géroldiens, notamment deux donations concernant l'église de Saint-Marcel en Albanais<sup>176</sup>. La première, faite vers 1060, semble considérer les biens comme patrimoniaux<sup>177</sup>, mais la confirmation écrite une vingtaine d'années plus tard mentionne les fiefs dépendant de l'alleu comtal, ce qui indique des droits d'origine fiscale<sup>178</sup>. Un autre acte comtal contemporain porte sur un domaine qui « *ex integro ad comitatum meum pertinere videtur, id est terras, silvas, alpes, venationes, omnia placita et banna* », formule encore proche de la diplomatie rodolpheine<sup>179</sup>.

Certains domaines d'origine publique sont même à l'origine de sites fortifiés des détenteurs des pouvoirs comtaux. Au XII<sup>e</sup> siècle en Genevois, région où l'origine des fortifications est très mal connue, le comte fait hommage pour trois châteaux à Saint-Maurice d'Agaune, abbaye dont le patrimoine est étroitement lié à celui de la dynastie rodolpheine. Deux d'entre eux sont confiés à de puissantes familles qui exercent la fonction de vidomne<sup>180</sup>, ce qui rapproche du modèle, mis en avant par K.F. Werner, de la continuité administrative carolingienne à travers des vicomtes et

<sup>174</sup> Annecy devient la seconde capitale du comté de Genève qui au début du XII<sup>e</sup> siècle y dispose d'importants droits publics ; J. Y. MARIOTTE, « Annecy... », p. 10. Aix, appelée siège royal, est ensuite aux mains du comte de Savoie, mais le cas est plus complexe puisqu'il existe un Gautier d'Aix vers 1084 (RG 214).

<sup>175</sup> Les droits détenus par le comte de Genève au XIV<sup>e</sup> siècle sur le château de Seynod, voire à Pringy, pourraient aussi parler en ce sens. Le Châteauvieux de Seynod appartient au comte mais n'est pas connu avant 1350 ; les droits comtaux sur le château de Monthouz à Pringy n'apparaissent que timidement en 1398 ; C. REGAT, *Châteaux de Haute-Savoie*, Yens, 1994, pp. 165 et 127.

<sup>176</sup> MDG , t. XV/2, n°2 209 et P. DUPARC, *Comté*, p. 88.

<sup>177</sup> La donation est l'œuvre du fils du comte, et non du comte lui-même.

<sup>178</sup> C'est en tout cas le sens qui se répand à partir du midi ; R. LE JAN, *Origines...*, p. 217. E. MAGNOU-NORTIER, *La société laïque...*, pp. 522-523, constate pour la province de Narbonne que le fisc comtal correspond à une part non patrimonialisée de l'honneur où peuvent être installés des officiers comtaux, ce qui lui conserve son caractère public

<sup>179</sup> A. PERRIN, *op. cit.*, n° 1. Seules les silves et les banalités constituent une nouveauté.

<sup>180</sup> Celui d'Hauteville reste aux mains du comte, même s'il existe une famille seigneuriale éponyme. Ceux de Chaumont et de La Roche sont tenus en fief du comte chacun par une importante famille éponyme qui exerce le vidomnat, équivalent local du vicomte ; L. BLONDEL, *Châteaux...*, pp. 130-131, 71-72 et 100-101.

châtelains de haut rang<sup>181</sup>. Plus au nord, les comtes de Neuchâtel de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle prennent pour centre de leur pouvoir une *regalissima sedes* rodolphienne<sup>182</sup>. Toutefois, si certains futurs châteaux comtaux tirent leur origine de domaines fiscaux<sup>183</sup>, aucun château royal ou public n'est remis aux mains d'un comte car l'empereur entend exercer un contrôle direct à travers ses ministériaux.

- Une puissance publique limitée par les ministériaux du souverain

Les détenteurs de droits publics doivent compter avec les ministériaux des Rodolphiens, comme en témoignent les conflits de l'évêque de Lausanne avec les agents de Rodolphe II<sup>184</sup>. Après le rattachement à la Germanie, ce sont ceux de l'empereur qui détiennent directement un certain nombre de droits publics et notamment les points fortifiés.

L'importance des fiscaux gérés par des ministériaux est difficile à évaluer. Rien ne prouve que des agents ont été présents en Genevois, tandis qu'il a pu s'en trouver en Pays Equestre puisque les domaines cédés à l'évêque de Lausanne par l'empereur en 1079 sont compris dans une zone limitée par le pont de Genève, la Sarine, le Jura et les Alpes<sup>185</sup>. Toutefois, s'ils ne sont pas tous cités dans la diplomatie des rois de Bourgogne<sup>186</sup>, ils sont presque tous situés à l'est de Lausanne et en Valais, zones où les domaines royaux rodolphiens sont très nombreux<sup>187</sup>, et l'empereur y mentionne « *ministri nostri* » lorsque la documentation est plus abondante, comme dans le cas de Lutry<sup>188</sup>. La continuité avec le royaume

<sup>181</sup> K.F. WERNER, *Naissance...*, pp. 445-448, évoque le haut niveau social des châtelains dans presque toutes les régions ; il met en avant la continuité de l'administration carolingienne à travers l'institution de châtelains comtaux et le rôle originel des vicomtes et parle d'« intensité administrative accrue ». Toutefois, aucun vicomte ni vidomne n'est connu avant le début du XII<sup>e</sup> siècle et, dans le cas de Chaumont, aucun lien ne peut être établi entre un puissant groupe de l'aristocratie rodolphienne mentionné à Chaumont en 1039 et la famille éponyme de châtelains et vidomnes du siècle suivant. La donation de 1039 (H.P.M. I, CCCVIII) concerne les Sigibold, une puissante famille de Viennoise, favorisée par Rodolphe III et peut-être parente de la reine Ermengarde, et le nom de Sigibold ne disparaît pas du Genevois, mais n'est pas porté chez les Chaumont.

<sup>182</sup> M. de TRIBOLET, « Archéologie médiévale... », p. 147.

<sup>183</sup> Sur les châteaux comtaux tenus en bénéfice, rendables en cas de nécessité et susceptibles d'être repris par le comte, O. GUILLOT, *Le comte d'Anjou...*, pp. 318-321. La documentation genevoise n'a malheureusement pas la richesse de celle de l'Anjou, ce qui ne permet pas d'établir des comparaisons précises et aucun cas de château rendable au comte n'est mentionné.

<sup>184</sup> J.D. MOREROD, *Genèse...*, pp. 79-80.

<sup>185</sup> *Cartulaire de Lausanne*, p. 34.

<sup>186</sup> Lutry en Vaud, Naters et peut-être Loèche en Valais sont cités dans une donation royale à Saint-Maurice en 1018 ; MGH 112.

<sup>187</sup> Pour le point sur les identifications, J.D. MOREROD, *Genèse*, p. 127.

<sup>188</sup> *Diplomata Heinrici III*, n° 389.

rodolphe est particulièrement nette puisque Lutry est le siège de *missi domini* en 908<sup>189</sup>. Il faut donc considérer que des ministériaux impériaux sont présents au moins là où les droits royaux sont très importants.

Leur présence semble particulièrement concerner les sites fortifiés qui étaient publics dans les années 1030 et qui échappent ensuite au comte de Genève ou de Bourgogne tout en conservant leur statut royal. Dans un premier temps, Conrad II a dû attribuer certaines possessions importantes à ses vassaux, à titre de récompense et parce que sa politique a pour but de fidéliser l'aristocratie locale. Ainsi, le changement de possesseur à Joux, site éminemment stratégique, ne peut s'être fait sans son accord et il en est sans doute de même pour Neuchâtel et Font<sup>190</sup>. Ces deux *castra* ont d'abord été donnés par Rodolphe III à Ermengarde, mais celle-ci en a cédé les revenus à l'Eglise de Vienne, probablement au milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>191</sup>. Les droits publics correspondants sont ensuite aux mains de la famille du comte-avoué Rodolphe<sup>192</sup> : Conrad II a donc laissé à un lignage politiquement favorable et très probablement parent d'Ermengarde les vastes domaines comprenant des sites fortifiés. Ceux-ci, contrairement à d'autres, ne sont plus mentionnés dans les diplômes ultérieurs, signe qu'ils ne sont plus directement tenus par l'empereur. Il en est de même des châteaux de Saillon et d'Ayent en Valais<sup>193</sup>. Dans les années 1030, ils sont aux mains d'Ulric de Lenzbourg, un comte qui a dû jouer dans le rattachement de la Bourgogne à l'empire et « dans la réorganisation de la Bourgogne un rôle qui paraît capital »<sup>194</sup>. Le même schéma s'applique encore au château royal de Lutry puisqu'il est d'abord aux mains d'un fidèle de l'empereur.

La situation change quand Henri III entend exercer lui-même une autorité beaucoup plus directe. Il intervient pour récupérer le château de Lutry en 1042 et ses ministériaux tiennent sûrement aussi Morat, assiégée en 1033 et prise en 1034. En effet, ces deux *castra* sont détenus par le duc Rodolphe après 1057, puis finalement donnés par l'empereur Henri IV à l'évêque de Lausanne dans un diplôme où Morat et Lutry sont les deux

<sup>189</sup> MGH 10.

<sup>190</sup> Le rapprochement entre les *castra* de Joux et Neuchâtel est évoqué par M. de TRIBOLET, dans *Les pays romands...*, p. 211.

<sup>191</sup> Le fait est rapporté par une notice sommaire du cartulaire de Saint-Maurice de Vienne (voir l'analyse de Th. SCHIEFFER, *MGH Burgund*, p. 255).

<sup>192</sup> J.D. MOREROD, *La fondation...*, pp. 202-208.

<sup>193</sup> J. GREMAUD, *Chartes sédunoises...*, n°4, p. 340. Le texte de la donation de ces châteaux (une tour est mentionnée) et d'autres biens à l'Eglise de Sion par l'évêque Aimon précise qu'Ulric en fut investi en alleu et l'expression « *fuit vestitus* » est répétée pour Ayent. Les donations des Géroldiens montrent que le mot *alodum* peut s'appliquer aux domaines publics du comte remis à des agents subalternes. Il peut donc s'agir de domaines royaux distribués par Conrad II au comte Ulric et à d'autres. En effet, l'acte précise que la moitié de la tour du château d'Ayent a été cédée à Aimon par d'autres parents que le comte Ulric.

<sup>194</sup> J.D. MOREROD, *Genève...*, p. 118.

premières localités citées. Le vieux *vicus* carolingien d'Orbe et l'Ile-Saint-Pierre, envahie par Ernest de Souabe en 1027, ont dû connaître le même sort. Après avoir été sans doute récupérés par les agents impériaux jusqu'à l'épiscopat de Burcard d'Oltigen, ils sont aux mains du comte de Bourgogne autour de 1100<sup>195</sup>. Les piliers de la politique impériale accompagnent le mouvement en confiant des sites fortifiés à des institutions publiques. Le comte Ulric de Lenzbourg donne les châteaux d'Ayent et de Saillon à Aimon de Sion qui, à son tour, en fait don à son Eglise<sup>196</sup>. Ainsi, la plupart des châteaux publics sont aux mains des agents impériaux et seuls quelques-uns sont confiés à des vassaux royaux, mais peuvent être repris. Le schéma de la délégation à des *custodes castris* qui en font le centre de pouvoirs seigneuriaux<sup>197</sup> s'applique donc mal à la Transjurane des années 1030-1060<sup>198</sup>. Rien ne prouve que le seul comte laïc de Transjurane ait alors lui-même détenu des sites fortifiés propres, au contraire des évêques de l'Eglise impériale comme le montre l'exemple de l'évêque Aimon. En Valais, outre les trois châteaux cités plus haut, il tient comme évêque la cité de Sion avec la colline de Valère. Comme abbé de Saint-Maurice, il dispose du bourg fortifié d'Agaune mais également d'autres positions, comme le château de Versoix en Pays Equestre ou celui de Bracon à Salins, peut-être déjà inféodé à la famille de l'archevêque de Besançon<sup>199</sup>, lui aussi maître d'une cité fortifiée redoutable.

Après le rattachement à l'empire, les biens fiscaux continuent d'exister en tant que tels puisque leur détenteur est lui-même pourvu d'une autorité légitime par le souverain et parce que leur origine publique est plus ou moins clairement mentionnée. Sans exclure des cas de concession ou d'usurpation et même si le mot fisc disparaît, il faut éviter l'expression « fin du fisc » valable pour l'Auvergne<sup>200</sup>. La réforme institutionnelle engagée par Rodolphe III et poursuivie par les Saliens aboutit à des contrastes régionaux. Quand il s'agit d'un évêque-comte, un partage s'effectue entre le prélat et les agents impériaux qui sont installés dans les

<sup>195</sup> RV 401 et 426. L'expansion de la Maison de Bourgogne à l'est du Jura est liée à la politique du très proimpérial évêque Burcard, sinon à Henri IV lui-même ; J.D. MOREROD, *Genèse...*, pp. 126-127 et 140-141.

<sup>196</sup> J. GREMAUD, *Chartes Sédunoises...*, p. 340.

<sup>197</sup> Outre les contributions des nombreuses études régionales, J.P. POLY et E. BOURNAZEL, *La Mutation féodale*, Paris, 1980, p. 136 et seq., D. BARTHELEMY, *L'ordre seigneurial*, pp. 14-52, et surtout la synthèse récente de Y. SASSIER, dans *Pouvoirs et institutions...*, pp. 184-190.

<sup>198</sup> Pour une conception maximaliste de la prolifération castrale, J. P. POLY, « L'Europe... », pp. 38-39. Le seul cas de ce type paraît être celui des sires de Joux.

<sup>199</sup> L'abbaye reçoit hommage pour le château de Bracon à Salins vers 1087 (RV 402) et en 1084 Vaucher III de Salins est « *advocatus oppidi Salinensis* » (*Cartulaire de Romainmôtier*, p. 449 ou n° 32).

<sup>200</sup> C. LAURENSEN-ROSAZ, *L'Auvergne...*, p. 329.

grands domaines royaux, notamment ceux qui ont une valeur défensive. Il n'y a pas là opposition mais complémentarité puisque le premier serviteur de l'empereur est justement l'évêque<sup>201</sup>. Au contraire, en Genevois, zone moins centrale pour la monarchie, les ministériaux sont inconnus et l'évêque n'a guère de droits hors de sa cité. Le comte laïc est donc le principal détenteur de l'autorité et de domaines publics, monnaie exceptée.

### **Du *comitatus* à la principauté**

La répartition des espaces, d'abord favorable aux évêques et à un moindre degré aux abbayes, se rééquilibre à la fin du règne de Rodolphe III, certaines régions ayant désormais des comtes laïcs héréditaires. Passé les incertitudes de la succession du dernier des Rodolphiens, chacun, comte ou évêque-comte, dispose d'une zone où il est le principal détenteur des droits publics. Il lui faut affirmer son pouvoir sur les espaces et sur les hommes.

#### **- La zone d'influence réelle du détenteur des pouvoirs comtaux**

Le comte Gérold n'a laissé aucun acte antérieur au milieu du XI<sup>e</sup> siècle et les évêques guère plus, ce qui ne permet de dresser qu'une esquisse des zones plus ou moins soumises aux détenteurs des pouvoirs comtaux. Toutefois, les situations du comte-évêque et du comte laïc sont très différentes, le point d'appui de l'un, la cité, étant l'objectif de l'autre, et il semble en être de même de leur politique.

L'influence du comte laïc est marquée par de forts contrastes. Autour de la cité, au sud et à l'ouest du moins, les positions comtales sont importantes. A l'intervention du comte Robert dans un diplôme pour Saint-Oyend répondent les droits comtaux à Cessy, en Pays Equestre sur la route de Saint-Oyend, quatre-vingts ans plus tard. Gérold a aussi des domaines et une autorité publique dans la Champagne genevoise. Il cède lui-même au chapitre une terre de statut inconnu située à Onex et, quelques décennies plus tard, des métraux comtaux sont mentionnés dans cette zone, par ailleurs fertile en terres de l'Eglise de Genève. Les alleux comtaux cités par les sources sont situés plus au sud, en Albanais et notamment à Saint-Marcel. Alors beaucoup plus étendu, l'Albanais couvre toute la moitié méridionale du comté, sans doute jusqu'aux environs d'Aix(-les-Bains) au sud. Les rares mentions des droits des Géroldiens sont donc situées dans deux zones où les droits publics sont anciens et nombreux et permettent le contrôle des communications de Genève vers le nord (Jura et Lausanne) et vers le sud (route de Vienne). Le comte est bien implanté dans les zones essentielles, mais il hérite aussi de droits publics

---

<sup>201</sup> C'est seulement après 1079 que le contrôle impérial direct disparaît. Sur les conséquences de la donation de 1079 et sur Burcard, J.D. MOREROD, *Genève...*, pp. 125-128.

sur des zones peu ou pas habitées comme la vallée de Chamonix ou certains massifs forestiers<sup>202</sup>.

Au contraire, les Géroldiens sont absents de certaines parties du *pagus*, qu'elles soient fortement occupées ou non. Ainsi, ni Gérold ni ses fils n'interviennent dans l'actuel Chablais ou sur les rives du lac d'Annecy, régions où pourtant les domaines publics sont mentionnés de l'installation à la disparition des Rodolphiens. Il est probable que les donations aux Eglises et surtout aux établissements religieux, directement ou par l'intermédiaire de la reine Ermengarde, ont privé les comtes des fiefs de ces zones riches. Les Géroldiens sont également absents d'une partie de la vallée de l'Arve et surtout de tout le sud-ouest du *pagus*, de la Chautagne à la Michaille et au Bugey. S'il est possible qu'en Chautagne des biens publics aient plus ou moins relevé du comte de Genève<sup>203</sup>, c'est le comte Humbert qui intervient à l'ouest du Rhône<sup>204</sup>. Le comte Gérold se trouve d'ailleurs en situation de concurrence avec d'autres titulaires d'*honores*. La cité est dominée par l'évêque à qui l'équivalent des droits souverains est confirmé en 1124, les droits comtaux dans Genève étant strictement limités. En Pays Equestre, les Géroldiens doivent affronter la concurrence de l'abbaye de Saint-Maurice, qui a de vastes domaines autour de Commugny et Versoix, et de l'archevêque de Besançon, le puissant Hugues de Salins, qui prétend contrôler le pseudo-siège disparu de Nyon<sup>205</sup>. Même en Albanais, Gérold voit intervenir Humbert, mais comme avoué de la reine et non comme comte. La différence est de taille comme le prouvent les événements ultérieurs : au XII<sup>e</sup> siècle, la domination du comte de Genève n'est pas contestée en Albanais, ce qui n'est pas du tout le cas pour la cité ou Commugny.

Le comte de Genève est ainsi pourvu de vastes biens et droits surtout dans les zones centrales, mais, outre la cité, de vastes portions du *pagus Genevensis* lui échappent en réalité et bien d'autres détenteurs d'autorité, reine, comte et prélats, abbayes, y détiennent des domaines publics, périphériques ou non. Sa position juridique n'est guère éloignée de celle du comte à l'époque rodolphiennne, mais progressivement le comte est non

---

<sup>202</sup> La documentation ne permet pas d'affirmer formellement que le comte a disposé de la vallée de Chamonix avant la disparition des ministériaux impériaux, mais cela est probable car ceux-ci sont inconnus en Genevois et il n'y a pas là de riches domaines fiscaux justifiant en particulier la présence de représentants du souverain.

<sup>203</sup> En moyenne vallée de l'Arve comme en Chautagne, la zone est dominée par les sires de Faucigny au plus tard au XII<sup>e</sup> siècle, mais le comte de Genève y détient quelques droits ; F. DEMOTZ, *La Chautagne...*, p. 37-39.

<sup>204</sup> Le Bugey et la Michaille jusqu'à Dorches sont concernés par le serment de paix de Humbert.

<sup>205</sup> B. de VREGILLE, *Hugues...*, p. 470. Sur les prétentions des évêques de Lausanne en Pays Equestre, J.D. MOREROD, *Genève...*, p. 461.

seulement le gestionnaire des biens publics mais aussi leur propriétaire réel. Dès lors, si la géographie n'est pas encore figée en principautés, le comte commence à détenir une autorité publique exclusive et de forts droits fonciers dans certaines régions. Se dessinent tout doucement les contours d'un comté fort différent de ceux des Rodolphiens et privé de sa tête, situation globalement valable dans le reste du Moyen-Âge.

La situation des évêques-comtes est assez différente de celle du comte laïc. Appuyée sur une autorité spirituelle sur tout le diocèse, à l'exception de quelques grandes abbayes, et sur le temporel ancien de leurs Eglises cumulé avec des droits publics importants, leur fortune est alors à son apogée mais sans déboucher sur une politique de ressort territorial.

A Lausanne, les droits épiscopaux sur la cité remontent au début du royaume de Bourgogne et l'évêque s'appuie sur le patrimoine de son Eglise, ancien et globalement stable<sup>206</sup>. Importante sur le plan politique, la donation du *comitatus* en 1011 est jugée très secondaire dans la formation du temporel de l'Eglise de Lausanne<sup>207</sup> et, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, outre quelques propriétés dans d'autres diocèses et des revenus fiscaux perçus au titre du *comitatus*, l'évêque dispose encore de domaines dans tout le nord du Pays de Vaud jusqu'à Neuchâtel et jusqu'en Vully<sup>208</sup>. L'évêque détient donc une richesse réelle et des droits dans l'ensemble de l'ancien *pagus Waldensis*, sauf dans les régions situées au pied du Jura où les domaines publics ont été cédés à Romainmôtier. Pour autant, comme l'écrit J.D. Morerod, « si politique territoriale il y a eu, c'est à partir de 888, lorsque l'expansion à Lausanne et dans sa région...est...voulue par l'évêque. Il ne semble pas que cette préoccupation se retrouve dans le reste du diocèse », au moins avant le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>209</sup>. La donation à l'évêque des droits du duc Rodolphe de Rheinfelden en 1079<sup>210</sup> représente une transition entre le temps des grands domaines publics et celui de la seigneurie épiscopale. Apportant à l'Eglise de Lausanne d'importants biens royaux à l'est de Lausanne ainsi qu'en Vully et en Valais, elle illustre l'existence de droits dispersés mais constitue un renforcement considérable de la mense épiscopale aux abords orientaux de la cité.

---

<sup>206</sup> « en 1397, l'évêque retire les deux tiers de ses revenus de la terre qu'il possède au moins depuis la fin du royaume rodolphein, un quart lui vient de Lavaux, région acquise en 1079... » ; J.D. MOREROD, *Genèse...*, p. 451.

<sup>207</sup> Sur les limites de la donation de 1011 sur le plan foncier, du fait que les biens fonciers restent au roi et de la faiblesse foncière du *comitatus*, *ibid.*, pp. 81-85.

<sup>208</sup> A Yverdon, Chavornay, Moudon, autour de Neuchâtel, en Vully... ; *ibid.*, p. 449-450.

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 471.

<sup>210</sup> *Ibid.*, pp. 516-519.

Le patrimoine de l'évêque de Sion est beaucoup moins bien connu, faute de sources antérieures au XI<sup>e</sup> siècle<sup>211</sup>. La documentation montre qu'alors, comme à Lausanne, des biens ont été partagés entre le chapitre et l'évêque. Ce dernier détient hors du Valais des droits antérieurs à la création du diocèse d'Avenches-Lausanne dans l'est du Pays de Vaud, notamment en Vully et sur les bords du Léman à l'est de Lausanne, voire en Ogoz<sup>212</sup>. En Valais, le prélat et le chapitre ont des possessions dispersées, sauf sur la rive gauche du Rhône en aval de Martigny<sup>213</sup> et, comme ses pairs, l'évêque domine sa cité ainsi que Martigny, siège originel du diocèse<sup>214</sup>. Toutefois, prise entre Saint-Maurice d'Agaune et les biens royaux et séparée de la mense capitulaire, la mense épiscopale ne doit pas être considérable, d'autant que la donation du *comitatus* en 999 ne paraît pas avoir constitué un gain territorial majeur pour l'évêque<sup>215</sup>. Pourtant, la possession des droits comtaux est importante pour l'évêque de Sion et la position de l'évêque Aimon, à la fois évêque-comte et abbé de Saint-Maurice, est forte. Il contrôle tous les droits sinon tous les biens publics dans l'ensemble du Valais. Cette puissance n'est pas plus convertie en seigneurie épiscopale qu'en Pays de Vaud. Rien n'indique une quelconque politique territoriale<sup>216</sup>.

Ainsi, les évêques-comtes détiennent des droits fiscaux et des biens patrimoniaux dans l'ensemble des comtés qu'ils ont reçus du roi et ils n'ont aucun rival à redouter. Appuyés sur leurs cités, les prélats utilisent l'ensemble de leurs droits sans chercher à construire un pouvoir local fort et leur situation hégémonique ne conduit alors à aucune modification sensible du cadre institutionnel. Au contraire, le seul comte laïc de Transjurane exerce une influence et une autorité forte sur une zone qui ne correspond pas au découpage administratif traditionnel et qui préfigure le comté des siècles suivants. Le *pagus* se maintient donc assez nettement, mais décline plus précocement lorsqu'il est confié à un laïc. Le contraste est moins sensible lorsqu'il s'agit d'encadrer plus fermement les hommes.

<sup>211</sup> La seule synthèse est celle de G. COUTAZ, HS, *Sion*, « La seigneurie temporelle... ».

<sup>212</sup> Notamment à Ouchy et entre Vevey et Villeneuve, voire à Gruyères ; J.D. MOREROD, *Genèse...*, p. 47.

<sup>213</sup> Les domaines concernés sont situés à Châteauneuf, Morcles, Curtmannonis (?), Chamoson, Caldros (Chatres ?), auxquels s'ajoutent en 1079 des fiefs à Loèche et Naters ; J. GREMAUD, *Documents...*, n° 85, 87, 88, 90, 92, 93 et 108.

<sup>214</sup> Comme c'est le cas pour l'évêque de Lausanne avec Avenches.

<sup>215</sup> Non seulement les Rodolphiens n'ont sans doute jamais nommé aucun comte en Valais, confiant leurs domaines à des agents inférieurs, mais certains biens des rois de Bourgogne sont toujours aux mains de l'empereur en 1079. Ils sont alors donnés par Henri IV à Ermenfrois ; J. GREMAUD, *Documents...*, n° 108.

<sup>216</sup> Aimon semble même s'être défié du pouvoir épiscopal. Entre 1049 et 1052, pour préserver l'influence des Humbertiens ou à la demande de Léon IX, il garantit l'indépendance de l'abbaye d'Agaune et il fait une donation considérable à son chapitre ; HPM II, CXV et CXVI ; J. GREMAUD, *Chartes Sédunoises...*, n°4, p. 340.

- les premiers vassaux comtaux

Le royaume de Bourgogne se caractérise par la faiblesse des liens féodo-vassaliques. Jusque là, seul le roi mentionnait certains de ses *fideles* ou l'ensemble des *vassi* et seule la monarchie semblait adopter le vocabulaire féodal. Après 1032, l'intégration à l'empire et surtout le besoin de réorganiser les hiérarchies locales ont favorisé le développement d'une certaine féodalité au profit des détenteurs de l'autorité publique, comtes et comtes-évêques, même si les sources ne mettent pas en avant les liens entre les laïcs.

Après la disparition des Rodolphiens, les premières mentions d'un lien de fidélité sont très ambiguës. En 1046, les deux « *fideles* » que l'évêque, agissant comme prévôt de Saint-Maurice d'Agaune, investit sont en réalité les héritiers d'une terre accensée<sup>217</sup>. La limite entre le système souple de la clientèle, déjà perceptible vers 1000, et celui, plus formel, de la vassalité est floue. Quelques années plus tard, Aimon de Sion conclut un échange avec Garnier, « *fidelis noster* », pour des terres situées dans le comté du Valais et éminemment publiques<sup>218</sup>, mais le mot fidèle désigne ici un chanoine comme c'est le cas en Lyonnais par exemple<sup>219</sup>. En l'absence d'acte des évêques de Lausanne, cette évolution ne peut être confirmée que par l'exemple du comte de Genève.

En 1060 environ, Conon, fils du comte Gérold, fait une donation avec l'accord de son père et il autorise à en faire autant ceux qui ont « *de alodio comitis in albanensi aliquid in feudo* »<sup>220</sup>. Les fiefs remis par Gérold sont donc pris sur les domaines comtaux dans une zone où les terres publiques sont nombreuses et une partie d'entre eux au moins sert à rémunérer les agents comtaux. En effet, parmi les témoins communs à la donation de Conon et à la confirmation du comte Aimon, son frère qui mentionne à nouveau les fiefs compris dans l'alleu comtal<sup>221</sup>, figurent Hermanus et Gautier, appelés Hermann de Rumilly et Gautier d'Aix dans le texte le plus tardif. Le premier est sans doute à l'origine de la famille des vidomnes de Rumilly tandis que le second est identifié par un toponyme de *villa* et *sedes* royal, et d'autres actes confirment l'existence d'une clientèle comtale

<sup>217</sup> HPM II, CXIII. L'acte est par ailleurs fort intéressant car la concession est renouvelée au profit des fils après la mort de leur père « *cum infantibus et filii filiorum* ». Il ne s'agit plus d'une précaire.

<sup>218</sup> En 1053 ; J. GREMAUD, *Documents...*, n° 93, p. 64. Les domaines voisins appartiennent à l'Eglise de Sion, à l'Eglise Saint-Jean (Saint-Jean et Saint-Ours, cathédrale d'Aoste?), au prieuré de Lutry et à un laïc.

<sup>219</sup> C'est par exemple le cas à Lyon ; P. GANIVET, *Lyon...*, p. 243. Le chanoine Garnier est cité dans un acte de 1043 ; J. GREMAUD, *Chartes Séduoises...*, n° 2, p. 338. Un Garnier figure d'ailleurs parmi les neuf chanoines qui approuvent l'acte de 1053.

<sup>220</sup> En faveur de Saint-Martin d'Ainay ; MDG t. XV/2, n° 2.

<sup>221</sup> RG 214.

pourvue de biens publics à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>222</sup>. Le comte est en train d'organiser sa propre hiérarchie à la fois administrative et vassalique.

Dans une région où la féodalité est tardive, seuls les comtes et probablement les évêques-comtes utilisent leur prééminence institutionnelle et les domaines publics pour fidéliser des membres de l'aristocratie, doublant la fidélité due au roi. Ils récupèrent à leur profit une féodalité d'essence publique, d'un genre fort carolingien, sans doute pour commencer à encadrer la population avec des agents comtaux. Par opposition, le Pays de Vaud où sont présents les ministériaux impériaux ne fournit aucun exemple de transformation de domaines publics en fiefs. Au-delà de la vieille polémique sur la nature de la féodalité<sup>223</sup>, les sources laissent entrevoir que c'est bien autour des biens publics sinon autour « des honores que s'est organisée la vassalité nouvelle manière », selon la formule de R. Le Jan et que fief est souvent synonyme de fisc comme dans le midi<sup>224</sup>. Toutefois, le lien féodal ne prend pas la forme méridionale du pacte<sup>225</sup> et la vassalité, au développement très lent, garde un caractère nettement hiérarchique, liée à la forte continuité des institutions locales.

La transformation des bases du cadre politique est surtout due à Rodolphe III. Après avoir favorisé certaines abbayes, une partie de l'aristocratie et surtout les évêques, le roi réoriente sa politique en fin de règne au profit de quelques comtes, notamment le comte de Genève. À côté d'Églises richement pourvues en droits publics, se développent de puissants comtes héréditaires. La nouvelle répartition des pouvoirs mise en place sous Rodolphe III est à la base de toute l'histoire médiévale régionale car elle est reprise par la politique impériale. Dans un premier temps, le

---

<sup>222</sup> Deux actes du sud du diocèse de Genève révèlent des situations proches de la féodalité à base de biens. Vers 1084, Gautier de Montfalcon, *vir nobilis*, fonde un prieuré sur le conseil du comte Aimon et de l'évêque Guy de Faucigny (« *cum consilio et voluntate episcopi et clericorum ejus et comitis nomine Aimonis* » ; HPM II, CXXXII). Il donne à cette occasion une église Saint-Innocent, située au bord du lac du Bourget et dédiée aux martyrs de la légion thébaine, c'est-à-dire aux compagnons de Saint-Maurice. Il peut donc s'agir d'un très ancien bien public, comme Aix tout proche, et il est difficile de ne pas faire le rapprochement entre Gautier d'Aix, témoin du comte Aimon, et Gautier de Montfalcon agissant sur le conseil du même comte. À la même époque, avec l'approbation de l'évêque de Genève et du comte Humbert, un autre puissant, « *vir illustrissimus* », fonde l'abbaye de Bellevaux en Bauges sur une terre reçue en alleu du comte Humbert (S. GUICHENON, *Histoire de la royale...*, Preuves, p. 25). On retrouve le cas d'un bien comtal et le consentement comtal lors de la cession.

<sup>223</sup> J. FLACH, *Les origines de l'ancienne France*, Paris, 1884-1917, et F.LOT, *Fidèles ou vassaux*, Paris, 1904.

<sup>224</sup> R. LE JAN, *Origines...*, p. 218.

<sup>225</sup> Sur la *commendatio* et la *fidélitas* méridionales, E. MAGNOU-NORTIER, *La société laïque...*, p. 647.

rattachement à l'empire paraît profiter à l'aristocratie laïque. Durant son court règne sur la Bourgogne, Conrad doit d'abord récompenser ses partisans et se concilier les autres pour assurer sa domination. Les agents impériaux succèdent aux agents royaux dans les fiscs et contrôlent les anciennes abbayes royales. Dans le même temps, les prérogatives et les domaines publics des titulaires d'*honores* ne sont pas contestés.

Derrière une apparente stabilité, Henri III rompt l'équilibre. Alors que le dernier des Rodolphiens s'appuyait sur la reine, un abbé, des évêques et quelques comtes, le pouvoir de Henri III repose presque exclusivement sur l'épiscopat. Comme en Lorraine par exemple, « la résistance militaire, les initiatives, la fidélité à l'empereur appartiennent aux évêques »<sup>226</sup>. A défaut de nouvelles concessions de pouvoirs, tous les diplômes de Henri III en Bourgogne concernent les églises et les évêques ont une prééminence politique grâce à des droits publics importants, voire monopolisés dans le cas de l'évêque-comte-abbé en Valais, et surtout grâce à la proximité du souverain dont les ministériaux impériaux contrôlent des positions stratégiques. Cette Eglise impériale est composée de prélats issus de la haute aristocratie régionale et étrangers aux rives du Léman, sans qu'il y ait germanisation de l'épiscopat comme en Italie. Une telle politique d'Eglise n'est pas propre à la Transjurane, mais elle y est plus marquée car, contrairement à la Germanie ou à la Lorraine, Henri III ne choisit pas les comtes et le nombre de ses vassaux directs est inconnu.

Au contraire, les anciennes abbayes royales, contrôlées directement ou indirectement par un prélat<sup>227</sup>, ne jouent plus un rôle propre et les comtes laïcs, plus ou moins exclus de la cité à Genève comme à Besançon, échouent à jouer un rôle de premier plan sur la scène politique régionale. Toutefois, les comtes, y compris les comtes-évêques, conservent de vastes prérogatives et domaines publics. Moins attaché aux traditions que les évêques, représentants privilégiés du pouvoir souverain, Gérold profite d'une hérédité et d'une prééminence laïque incontestées pour structurer à son profit les régions sur lesquelles il détient une autorité plus ou moins consistante. Son ambition est bridée sous le règne de Henri III grâce à la collaboration étroite entre les évêques et le souverain, directement et *via* un archevêque ou le pape. Quand ce lien se relâche, le clergé se tourne vers le pape et le comte s'affirme comme le *leader* régional.

<sup>226</sup> M. PARISSÉ, *La noblesse...*, p. 43.

<sup>227</sup> Saint-Maurice d'Agaune est confiée à Aimon de Sion. Romainmôtier et Payerne sont soumises à l'abbé de Cluny, Hugues de Semur, un proche de l'archevêque de Besançon qui l'a consacré. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les Humbertiens, famille d'Aimon, et le comte de Bourgogne ont à leur tour étendu leur domination, ou au moins une forte influence, sur ces établissements religieux.



## CONCLUSION

Le règne de Henri III peut représenter la réalisation tardive du dessein d'Otton I<sup>er</sup>. Ce qui échoue dans les années 970 réussit après trois règnes d'effort : la brutalité de Henri II, la diplomatie et l'énergie de Conrad II puis de Henri III permettent l'union du royaume de Bourgogne à l'empire et même une rapide intégration des régions juranes. L'empereur, devenu roi de Bourgogne, peut gouverner grâce à une politique d'évêques royaux consolidée par le contrôle de la papauté qui connaît son apogée avec Léon IX et Hugues de Salins.

La première moitié du XI<sup>e</sup> siècle est le brillant crépuscule d'un monde profondément marqué par l'héritage carolingien. Les institutions carolingiennes qui formaient l'armature du royaume de Bourgogne depuis la fin du IX<sup>e</sup> siècle n'ont pas disparu, mais elles se sont transformées. Au système des premiers Rodolphiens, fondé sur les pouvoirs complémentaires des évêques, des abbés et surtout des comtes, Rodolphe III préfère une répartition régionale du pouvoir. Il privilégie d'abord les évêques et les abbés dans les zones centrales du royaume, puis les comtes dans les autres zones. Henri III rend la prééminence aux évêques, mais il ne s'agit pas d'un bouleversement. Les agents royaux contrôlent certaines zones stratégiques tandis que tous les comtes, évêques ou non, sont les héritiers légitimes d'un pouvoir public officiellement reçu et incarnent la pérennité de l'autorité. Ils illustrent également la survie des hiérarchies sociales post-carolingiennes. Les comtes des années 1050 appartiennent à la plus haute aristocratie, celle qui a du sang royal et qui peut encore migrer : ni le père de Otte-Guillaume ni celui de Gérold ne vivent dans le royaume de Bourgogne où ils ont cependant de proches parents. Ils dominent les grandes familles locales, formées par les fidèles des Rodolphiens, descendants de comtes transjurans ou installés par les rois de Bourgogne sur les rives du Léman, et le reste de l'aristocratie bientôt seigneuriale, grands propriétaires ou précaristes du royaume rodolphien.

Pourtant, le rattachement à l'empire sonne le glas d'une époque car il signifie la fin d'un monde né en 888 : il est à la fois l'ultime recomposition des royaumes issus de l'éclatement de l'empire carolingien et la disparition de la dernière des dynasties nées à cette occasion. L'événement est donc très symbolique et il a rapidement des conséquences politiques. La Transjurane devient une région comme une autre car, à partir des années 1040, elle perd son rôle central au profit de la cité de Besançon. Ainsi, disparaît le fondement même du royaume de Bourgogne, c'est-à-dire un pouvoir associant la domination de Saint-Maurice d'Agaune et celle des rives du Léman qui ne sont plus le cœur d'une zone royale. Un partage

géographique s'opère quand Rodolphe III favorise l'apparition d'entités territoriales dominées tantôt par un évêque, tantôt par un abbé, tantôt par un comte. Après 1032, cette partition de la Transjurane est encore limitée par les réseaux de clercs de l'Eglise impériale, mais comme ailleurs, en Germanie notamment, le pouvoir réel est désormais détenu par un certain nombre de comtes héréditaires, assez autonomes et capables de révoltes, et d'évêques munis de larges pouvoirs publics, dans une cité ou sur toute une zone jugée stratégique.

L'évolution s'accélère dans les années 1050. Le système de gouvernement mis en place par Henri III disparaît avec lui en 1056. Désormais, la Transjurane et, plus généralement, le royaume de Bourgogne sont une zone éclatée et périphérique pour le pouvoir impérial, même si, grâce à la politique de son père, Henri IV y trouve un soutien que la Germanie lui refuse<sup>1</sup>. Dans le même temps, un glissement important s'opère. Le détenteur des droits comtaux conserve les droits régaliens, judiciaires et fiscaux, mais il perd le monopole de la possession de l'autorité quand, sans modèle mais vigoureusement, le propriétaire se mue en seigneur<sup>2</sup>. Face à de puissants lignages, le comte développe son propre réseau de fidélités en utilisant des domaines publics, phénomène jusque-là presque réservé au souverain. Il reste le premier agent du prince, mais il est aussi le premier des seigneurs, avec une autorité variable mais prééminente du fait de son caractère public. On se rapproche ici du modèle d'un comté d'origine publique composé d'une zone interne, où le comte est seigneur, et d'une zone externe, où le comte n'a que l'autorité publique<sup>3</sup>. Lorsque le roi se fait lointain ou absent, le comte cumule concrètement les deux autorités qui se superposaient à l'époque rodolphienne, celle du roi et celle du comte. Il peut alors devenir un prince territorial.

---

<sup>1</sup> Dans l'hiver 1076-1077, ce sont les comtes bourguignons qui, non sans contreparties, permettent à Henri IV de passer en Italie par Besançon et Genève.

<sup>2</sup> G. CASTELNUOVO, « L'aristocratie... », p. 27, met en avant la spontanéité du développement seigneurial.

<sup>3</sup> G. SERGI, *Confini*, p. 267, et sur l'importance du roi comme modèle de l'autorité publique en Bourgogne, pp. 259-260.

## **CONCLUSION**



Comme d'autres régions lotharingiennes, la Transjurane est une terre de transition. Éloignée des grands centres qui définissent et diffusent les schémas de pouvoir mais située sur un axe majeur, elle est à l'abri de changements radicaux qu'elle n'ignore pas. Les différents modèles politiques ou sociaux voisins trouvent donc leur écho sur les bords du Léman, le plus souvent en s'entremêlant et selon une chronologie propre. Ainsi, tandis qu'existent des liens répétés avec la Germanie sur le plan institutionnel, des similitudes avec la France pour l'évolution des élites ou avec l'Italie pour l'importance du caractère public du pouvoir, la régionalisation du pouvoir est un phénomène incontestable mais sans déboucher sur un « modèle méditerranéen »<sup>1</sup>. Cette position intermédiaire explique également la naissance de la Transjurane et ses deux siècles d'histoire.

Intégrée au très vaste ensemble qu'est l'empire carolingien et point de passage entre Aix-la-Chapelle et Rome, la région est précocement marquée par l'éclatement de l'unité impériale. Dès 855, le nouveau duché de Transjurane forme la frontière des royaumes nés à la mort de Lothaire I<sup>er</sup> et les décennies suivantes sont une époque agitée pendant laquelle la Transjurane est rattachée tantôt à un royaume tantôt à un autre. Une branche des Welfs profite des conflits pour s'implanter et développer un pouvoir régional stable, à son profit et à celui de Charles le Gros. La mort de l'empereur en 888 permet à ceux qui étaient ses représentants privilégiés dans un *regnum*, ici les Welfs-Rodolphiens, de transformer leur prééminence régionale en royauté. L'éclatement de l'empire conduit à une vaste recomposition. Après avoir manqué de s'étendre en Lorraine puis de disparaître, le nouveau royaume de Bourgogne se stabilise vers 900 : limité au duché de Transjurane un peu agrandi, il est d'abord une réduction régionale de l'empire carolingien. La politique agressive de la nouvelle dynastie aboutit ensuite à une croissance territoriale qui dilate la Transjurane originelle et fait du royaume de Bourgogne une grande puissance de son temps.

Cette puissance connaît une éclipse au milieu du X<sup>e</sup> siècle. La minorité de Conrad à partir de 937 amène l'intervention des rois voisins et favorise les incursions des Sarrasins. Surtout, après une jeunesse forcée en Germanie, Conrad ne peut se dégager de la tutelle ottonienne. Celle-ci lui permet d'entrer en possession de la Provence acquise par son père, mais du

---

<sup>1</sup> En 1978, dans la discussion sur le discours inaugural du colloque *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen*, *op. cit.*, p. 13, G. DUBY lui-même met en garde contre toute exagération des particularités de la féodalité méridionale.

fait même des acquisitions territoriales les rives du Léman ne se confondent plus avec la monarchie rodolpheine et l'absence du roi, absorbé par les questions provençales, laisse une autonomie nouvelle à l'aristocratie, ce dont profite l'empereur : les élites transjuranes, en particulier ecclésiastiques, regardent de plus en plus vers la Germanie.

La disparition d'Otton I<sup>er</sup> en 973 libère Conrad. Dans les vingt dernières années de son règne, il traite d'égal à égal avec les rares plus puissants que lui, intervenant avec sa sœur, l'impératrice Adélaïde, dans les affaires françaises et germaniques. A l'intérieur, la fin du règne est marquée par un recentrage sur la Transjurane et par une reprise en main imitant les méthodes ottoniennes et recherchant de nouveaux soutiens laïcs. Lorsque son successeur Rodolphe III veut amplifier cette politique, il doit affronter une révolte en 995. L'ayant surmontée avec le soutien des Ottoniens, il mène une action réformatrice à la fois complète et complexe, presque achevée après son remariage en 1011. Le résultat en est une nouvelle organisation du pouvoir qui adapte le cadre carolingien originel aux nécessités politiques du temps, mais Rodolphe III se heurte à l'absence d'héritier.

Les troubles liés à la succession de Rodolphe III commencent bien avant la mort de celui-ci. En 1016-1018, malgré l'appui de l'épiscopat, Henri II échoue à faire reconnaître par la force ses droits successoraux à l'aristocratie. Le roi de Bourgogne peut alors terminer tranquillement son règne en s'appuyant désormais sur les plus grandes familles comtales et en parvenant à un accord de succession puis à une véritable entente avec Conrad II. Après la mort de Rodolphe III en 1032, même si le rattachement à l'empire nécessite deux campagnes, la situation s'apaise rapidement. Les nouveaux souverains, Conrad II puis Henri III, ne sont pas sérieusement contestés car ils règnent en rois de Bourgogne et exercent un contrôle réel grâce à quelques grands laïcs et surtout grâce à une Eglise royale. Ce système de l'empereur roi en Bourgogne disparaît après la mort de Henri III en 1056. La Transjurane, déjà sous l'influence grandissante de Besançon, ne constitue plus le centre de l'un des *regna* de l'empire. Elle n'est qu'une région que l'on peut confier à un duc et un des accès à l'Italie. En l'absence d'un souverain fédérateur, elle perd son unité politique et les grands issus du royaume de Bourgogne deviennent les maîtres de situations politiques locales variées.

Ainsi, l'histoire des Rodolphiens ressemble fort à celle des Carolingiens qu'ils ont supplantés : à la récupération d'un pouvoir royal affaibli par la haute aristocratie, succèdent une croissance territoriale et un réel prestige, puis vient l'âge des problèmes de succession et des révoltes. Pour autant, l'histoire politique du cœur du royaume de Bourgogne diffère à la fois de celle de l'empire carolingien et de celle des autres royaumes qui

en sont issus. L'originalité réside dans le caractère presque toujours local du pouvoir et dans l'échelle très réduite par rapport aux autres royaumes antérieurs ou contemporains. Les crises elles-mêmes sont beaucoup moins importantes qu'ailleurs. Des invasions païennes d'importance limitée, donc sans effet sur les structures rurales<sup>2</sup>, et une minorité royale ne contrebalancent pas l'absence de grandes rivalités dynastiques ou de révoltes, celles-ci n'apparaissant que tardivement. Seuls des hasards biologiques conduisent à la disparition de la monarchie rodolpheine et à la dislocation de la Transjurane d'origine. Né de l'empire carolingien finissant et parmi d'autres royaumes, celui de Bourgogne est le dernier à mourir, non sans s'être transformé.

La continuité du pouvoir, l'énergie des rois rodolphiens et la quasi-absence de documentation de type mutationniste mettent en avant l'existence d'une longue période post-carolingienne. Celle-ci n'est pas propre à la Transjurane<sup>3</sup>, mais elle y est très marquée. Surtout, loin d'être monolithique, elle se caractérise par deux périodes assez différentes : le royaume carolingien tardif et le royaume post-carolingien.

La seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle constitue une étape importante du fait des crises politiques qui provoquent la fin de l'empire en 888 et l'apparition de pouvoirs régionaux. Pourtant, l'organisation carolingienne n'est pas fondamentalement modifiée et, si l'aristocratie prend le pouvoir, il ne s'agit pas de faire naître alors le monde seigneurial<sup>4</sup>. Le royaume de Bourgogne tire son origine du duché de Transjurane et du système du marquis-comte-abbé qui, là comme ailleurs, se veut l'héritier naturel du dernier empereur carolingien. La géographie administrative, les auxiliaires du pouvoir, les plaids royaux ou encore le maintien des droits fiscaux et régaliens, témoignent de la permanence des pratiques politiques carolingiennes. Même s'ils cherchent à étendre leur autorité au-delà du duché originel, les deux premiers Rodolphiens se comportent largement en *dux in regna*. Le gouvernement de la Transjurane est d'abord celui d'un roi proche, appuyé sur quelques grands laïcs et jaloux de ses droits,

---

<sup>2</sup> Au contraire, dans de nombreuses régions, « les invasions ont sans doute accéléré les transformations du régime domaniale, en désorganisant son fonctionnement », R. LE JAN, *Origines... , op. cit.*, p. 138

<sup>3</sup> Traitant, pour la France, de la royauté dans la période qui suit l'empire carolingien, R. LE JAN, *ibid.*, pp. 146-150, prend pour limites 888 et 1031 et l'étude du X<sup>e</sup> siècle, entendue comme une période d'évolution, est étendue de 879 à 1031. Le parallèle avec la Bourgogne rodolpheine (864/888-1032) est frappant, mais les transformations observées en France ne sont que très partiellement transposables en Transjurane.

<sup>4</sup> Sur l'importance des années 870 comme temps de rupture pour les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle et sur l'évolution de l'historiographie, voir notamment D. BARTHELEMY, *La mutation... , op. cit.*

notamment vis à vis de l'Eglise à qui n'est accordée aucune prérogative. Le système, plutôt proche de ceux de l'ancienne Francie orientale, est suffisamment souple et bien rodé pour permettre de surmonter les crises et pour fournir ensuite une base solide à l'expansion.

Les élites du royaume de Bourgogne naissant présentent également des caractères nettement carolingiens. Ainsi, l'un des traits fondamentaux des élites des zones lémaniques, même au-delà de l'époque rodolphienne, réside dans l'absence de structures rigides. A l'exception des familles de la *Reichsaristokratie* qui se sont emparées des principaux pouvoirs, comme les Rodolphiens à l'est du Jura et les Bosonides à l'ouest, les groupes familiaux ne parviennent à occuper les *honores* que de façon ponctuelle. A l'inverse, la frange inférieure de l'aristocratie est composée de nombreux hommes libres et aucune notion de noblesse ne vient former barrière. L'appartenance aux élites dépend toujours de la richesse foncière et de l'accès, lié au roi et aux relations aristocratiques, à une autorité publique. La parenté, le voisinage ou l'amitié sont à la base des rapports sociaux et à la famille large et aux liens horizontaux correspond une société assez ouverte et encore mobile. Les migrations qui caractérisent l'aristocratie impériale sont très sensibles dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle et, comme en Italie ou en Provence, les grands lignages austrasiens entraînent en Transjurane des personnages de moindre rang. La stabilisation des Welfs-Rodolphiens et de leur entourage est toutefois assez rapide et les migrations se font plus modestes tant par les quantités que par l'aire géographique concernée. A partir de la fin du IX<sup>e</sup> siècle, plus que de brassages, il s'agit de glissements liés à la politique royale : chaque élargissement territorial se traduit par l'arrivée au cœur du royaume de nouveaux puissants issus des régions voisines. Au moins jusqu'aux années 930, le royaume de Bourgogne est une monarchie de continuité où s'exerce un pouvoir carolingien avec ses élites traditionnelles, mais sans Carolingien et avec un changement d'échelle.

A partir du milieu du X<sup>e</sup> siècle, le contexte change. La domination ou l'acquisition de régions aux usages politico-administratifs différents, puis la tutelle ottonienne placent la monarchie rodolphienne dans une tradition plus royale, tandis que des élites d'origines diverses commencent à former une aristocratie puissante et soudée. L'ère des conquêtes étant terminée et le roi mineur puis accaparé par la Provence, le renouvellement des hommes se limite désormais à des migrations ponctuelles ou à des cas d'ascension sociale et l'enracinement peut profiter à l'aristocratie. Ainsi, dans le dernier quart du X<sup>e</sup> siècle, avec les premiers *milités*, le premier avoué d'une abbaye, les premières traces de seigneuries, surtout foncières, et une révolte aristocratique, apparaissent un modèle familial agnatique et une organisation lignagère. Vers 1000, chaque branche de la parenté est encore liée aux autres par la prééminence d'un chef du lignage, mais ensuite la

solidarité à la fois patrimoniale et familiale s'estompe au profit de la juxtaposition de lignages de puissances variables. Dans le même temps, les quelques grandes familles que Rodolphe III a favorisées assoient leur hégémonie.

En effet, les institutions ayant évolué moins vite que les structures sociales, les deux derniers Rodolphiens se trouvent dans la nécessité de les adapter à un nouveau contexte et de mener une politique différente de celle de leurs prédécesseurs. Les membres de la famille royale sont systématiquement utilisés, notamment pour remplir les plus hautes fonctions ecclésiastiques, tandis que le soutien réciproque avec Cluny et la réforme de quelques grands monastères jugés stratégiques complètent la politique d'Eglise royale. Celle-ci est amplifiée par Rodolphe III, qui cède des territoires aux abbayes royales et des droits publics à certains évêques, puis elle repose presque exclusivement sur l'épiscopat sous le règne de Henri III, apogée de l'Eglise royale. Toutefois Rodolphe III favorise aussi l'émergence de quelques puissants comtes héréditaires et d'une aristocratie moyenne détentrice de biens publics. Dans le premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, l'organisation politique a donc profondément changé : à la complémentarité entre le comte révocable, l'évêque et l'abbé, succède la concentration de l'autorité publique entre les mains d'un seul, l'évêque ou l'abbé dans les régions centrales, le comte héréditaire dans les régions périphériques<sup>5</sup>. Les nouveaux hommes forts développent des liens vassaliques qui étaient jusque là l'apanage du roi, tandis que le reste des élites n'acquiert qu'un pouvoir très restreint par le biais des débuts de la seigneurie. Cette politique s'avère efficace car le pouvoir repose toujours sur une délégation de l'autorité publique par le souverain et car elle fournit un cadre politique durable bien que segmenté. La naissance de principautés ne se fait pas vraiment contre le pouvoir : elle en représente à la fois la continuité et la nécessaire adaptation au profit du roi et de la haute aristocratie. Les successeurs des derniers comtes de Rodolphe III conservent leur titre, leurs prérogatives et une prééminence incontestée sur le monde seigneurial. Si la Transjurane de Rodolphe III et des premiers Saliens est encore très marquée par le cadre carolingien, l'émergence de formes seigneuriales et une transition vers un nouveau modèle institutionnel ont donné naissance à un royaume post-carolingien.

Celui-ci ne dure guère, mais non du fait d'une crise de la principauté, de la faiblesse d'un « roi-châtelain »<sup>6</sup> ou d'une révolution féodale, contrariées par la fermeté du cadre public et par l'importance des

---

<sup>5</sup> Le comté de Genève peut apparaître comme une exception, mais l'évêque et Saint-Maurice d'Agaune dominent la cité et l'essentiel des rives genevoises du Léman, tandis que le comte a toute autorité plus au sud.

<sup>6</sup> Sur le roi-châtelain, R. LE JAN, *Origines...*, p. 214.

alleutiers : la disparition du royaume post-carolingien au milieu du XI<sup>e</sup> siècle est liée à celle du roi. Plus que la fin des Rodolphiens, c'est la mort de Henri III en 1056 qui constitue une étape décisive vers l'indépendance de fait des différents échelons de l'aristocratie et la fragmentation des espaces. Certes, sorti de minorité, Henri IV est respecté en Bourgogne<sup>7</sup>, mais son règne est marqué par une crise du pouvoir royal en Germanie due à la Querelle du Sacerdoce et de l'Empire. De plus, après 1056, l'Eglise royale s'efface et le lien direct et fort entre la Transjurane et le roi est rompu. Tandis que les prélats et les comtes se retrouvent naturellement détenteurs de la puissance publique, maîtres du jeu régional et substituts du souverain, la seigneurie et la principauté naissantes deviennent comme ailleurs les structures de base du cadre politique local.

---

<sup>7</sup> Henri IV conserve des soutiens dans le clergé et entretient de bonnes relations avec les élites laïques, comme en témoigne le fait que la seule route ouverte vers Canossa soit celle de la Bourgogne et que plus généralement Rodolphe de Rheinfelden soit régulièrement en conflit avec des Bourguignons.

## **SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**



**Abréviations :**

- ACV : Archives Cantonales Vaudoises  
 ADHS : Archives Départementales de Haute-Savoie  
 ADS : Archives Départementales de Savoie  
*Annales ESC* : Annales Economiques, Sociales, Civilisation  
*BIG* : Bulletin de l'Institut national Genevois  
*BHG* : Bulletin de la Société d'histoire de Genève  
*BHV* : Bibliothèque Historique Vaudoise  
*BNS* : *B. S. teo ston. - b. h. g. a. t. o. s. a. b. l. p. o.*  
*Buletin de MHEF* : Bulletin de la Mission Historique Française en Allertagne  
*DBI* : *Dictionariu Biograficu degli Italiani*  
 EFR : Ecole Française de Rome (bulletin) : *BEFAR*  
 HPM : *Historie Pays de Montevana (Charbonnais)*  
 HS : *Historia Sacra*  
 MDG : Mémoires et Documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève  
 MDR : Mémoires et Documents publiés par la société d'histoire de la Suisse Romande  
 MGH : *Monumenta Germaniae Historica*  
 MSHDB : Mémoires de la Société pour l'histoire du Droit et des institutions des anciens pays Bourguignons, comtois et romands  
 RG : Regeste genevois  
 RHES : Revue d'histoire Ecclésiastique Suisse  
 RIN : Revue d'histoire Suisse  
 RHP : Revue Historique Vaudoise  
 RSH : Revue Suisse d'histoire  
 RV : Regeste de la Suisse romande  
 SHMES : Société des Historiens Méhéristes de l'enseignement Supérieur

La quasi-totalité des sources a été éditée. Les rares actes inédits utilisés sont conservés aux Archives Cantonales de Vaud, notamment dans la série C VII a, et leur référence est indiquée avec le corps de texte.

**SOURCES****1) Sources narratives****a. Annales, Chroniques, Histoires, Gesta...**

- ADÉMAR de CHABANNES, *Chronicon*, éd. P. Bourgain, R. Landes et G. Pon dans *Corpus christianorum. Continuation medievalis CXXIX*, Turnhout, 1999.  
 ALPERT, *De diversitate temporum libri II*, éd. G.H. Pertz, MGH, *Scriptores* IV, pp. 700-723.  
*Annales Alamanni*, éd. G.H. Pertz, MGH, *Scriptores* I, pp. 22-60 (rééd. 1976).  
*Annales Argentinenses*, éd. Ph. Jullé, MGH, *Scriptores* XVII, pp. 87-90.  
*Annales Augustani*, éd. G.H. Pertz, MGH, *Scriptores* III, pp. 123-136.  
*Annales Bertiniani*, éd. F. Grat, J. Vieillard et S. Clemencet, Paris, 1964.  
*Annales Einsidlenses*, éd. G.H. Pertz, MGH, *Scriptores* III, pp. 145-149 (rééd. 1987).  
*Annales Fuldenses sive Annales regni Franco-rum Orientalis*, éd. F. Kurze, MGH, *Scriptores*, Hanovre, 1891 (rééd. 1978).  
*Annales Lantibenses*, éd. G.H. Pertz, MGH, *Scriptores* IV, pp. 9-28 (rééd. 191).  
*Annales Lausannenses*, éd. G. Waitz, *Scriptores* XXIV, pp. 778-781 (voir aussi *Cartulaire de Lausanne*).  
*Annales Leodivenses*, éd. G.H. Pertz, MGH, *Scriptores* IV, pp. 28-30.  
*Annales Magdeburgenses*, éd. G.H. Pertz, MGH, *Scriptores* XVI, pp. 107-196.  
*Annales Quedlinburgenses*, éd. G.H. Pertz, MGH, *Scriptores* III, pp. 22-90.  
*Annales S. Rulberti Salisburgensis*, éd. W. Wattenbach, MGH, *Scriptores* IX, pp. 758-843.  
*Annales Sangallenses Majores*, éd. G.H. Pertz, MGH, *Scriptores* I, pp. 72-85.  
*Annales Xantenses et Fuldensi*, éd. B. von Simson, MGH, *Scriptores* XII, Hanovre, 1905 (rééd. 1979).  
*Annalista saxe*, éd. G. Waitz, MGH, *Scriptores* VI, pp. 542-777 (rééd. 1990).  
 ARNULF, *Gesta archiepiscoporum mediolanensium*, éd. W. Wattenbach, MGH, *Scriptores* VIII, pp. 6-31.

- BERTHOLD de CONSTANCE, *Chronicon*, éd. G.H. Pertz, MGH, *Scriptores* V, pp. 264-326.  
*Chronicon Novaliciense*, éd. C. Cipolla, *Monumenta Novaliciensia vetustiora*, t. II, Rome, 1902.  
*Chronicon Suevicum universale*, éd. G.H. Pertz, MGH, *Scriptores*, pp. 67-133.  
*Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, éd. M.E. Bougaud et J. Garnier, Dijon, 1885.  
*Chronique de Saint-Claude*, éd. U. Robert, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLI, Paris, 1880, pp. 560-569.
- EKKEHARD IV, *Casus Sancti Galli*, éd. I. von Arx, MGH, *Scriptores* II, pp. 74-147 (rééd. 1976).
- EKKEHARD, *Chronicon universale*, éd. G. Waitz, MGH, *Scriptores* VI, pp. 17-25 (rééd. 1980).
- FLODOARD, *Annales*, éd. Ph. Lauer, Paris, 1905.
- FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, éd. O. Holder-Egger, MGH, *Scriptores* IV, pp. 52-74 (rééd. 1981).
- FRÉDÉGAIRE, *Chronicarum quae dicuntur Fredegarii Scholastici (Fredegarii Chronicon et continuationes)*, éd. B. Krusch, MGH, *Scriptorum rerum merovingicarum* II, pp. 1-214.  
*Gesta archiepiscoporum Magdeburgensium*, éd. W. Schum, MGH, *Scriptores* XIV, pp. 374-483.  
*Gesta episcoporum Autissiodorensium*, éd. L.-M. Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, Auxerre, 1850, t. I.  
*Gesta episcoporum Lausannensium*, éd. G. Waitz, MGH, *Scriptores* XXIV, pp. 793-810.  
*Gesta Berengarii*, éd. Dümmler, Halle, 1871.
- GRÉGOIRE de TOURS, *Historia Francorum*, éd. H. Omont et G. Collon, Paris, 1887-1894 ; trad. fr. R. Latouche, Paris, 1963.
- GUILLAUME de MALMESBURY, *Gesta regum Anglorum*, éd. W. Stubbs, Londres, 1887-1889.
- HERMANN de REICHENAU, *Chronicon*, éd. G. H. Pertz, MGH, *Scriptores* V, pp. 97-133 (rééd. 1985).
- HESSON, *Hessonis scholastici relatio de concilio Remensi (Commentariolus...)*, éd. W. Wattenbach, MGH, *Scriptores* XII, pp. 422-428.
- HUGUES de FLAVIGNY, éd. G. H. Pertz, *Chronicon Viridunense*, MGH, *Scriptores* VIII, pp. 288-502.
- JEAN de BAYON, *Historia...*, éd. H. Belhomme, Strasbourg, 1724.
- JEAN de BAYON, *Chronicon Mediani monasterii...*, éd. A. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. 3, Paris, 1973.
- JEAN D'ORVILLE dit CABARET, *La chronique de Savoie*, trad. D. Chauvet, 1995.
- LAMBERT DE HERSFELD, *Annales*, éd. O. Holder-Egger, MGH, *Scriptores rerum Germanicarum*, pp. 1-304 (rééd. 1984).
- LIUTPRAND, *Antapodosis*, éd. J. Becker, MGH, *Scriptores rerum Germanicarum*, Hanovre, 1915.
- MARIUS d'AVENCHES, *Chronique*, éd. et trad. J. Favrod, *Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale*, 4, Lausanne, 1993 (anc. éd. MDR, t. XIII).
- NITHARD, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, éd. et trad. Ph. Lauer, Paris, 1926.
- PAUL DIACRE, *Historia Langobardorum*, éd. Waitz, MGH, *Rerum Langobardorum*, pp. 45-187 (rééd. 1964).
- RAOUL GLABER, *Histoires*, éd. M. Arnoux, 1996 (Brepols).
- RÉGINON de PRÜM, *Chronicon*, éd. F. Kurze, MGH, *In usum Scholarum*, Hanovre, 1890 (rééd. 1989).
- RICHER, *Histoire de France*, éd. et trad. R. Latouche, 2 vol., Paris, 1930-1937.
- SIGEBERT de GEMBLoux, *Chronographia*, éd. Bethmann, MGH, *Scriptores* VI, pp. 300-535 (rééd. 1980).
- THIETMAR de MERSEBOURG, *Chronicon*, éd. R. Büchner, Darmstadt, 1966.
- WIDUKIND, *Res gestae Saxonicae*, éd. Waitz, Hanovre, 1881 (rééd. 1977).
- WIPON, *Gesta Chuonradi II*, MGH, éd. Breslau, Hanovre, 1878 (rééd. 1956).

**b. Sources hagiographiques**

- EGINHARD, *Historia translationis beatorum Christi martyrum Marcellini et Petri*, éd. E. Teulet, *Oeuvres complètes d'Eginhard*, Paris, 1848.
- Gerhardi Vita sancti Udalrici episcopi Augustani*, éd. G. Waitz, MGH, *Scriptores IV*, pp. 381-425. (ou *Geberhardi Vita sancti Udalrici*, éd. M. WELSER, *Opera historica et philologica*, Nuremberg, 1682).
- HEIRIC, *Miraculi sancti Germani episcopi Autissiodorensis*, dans Migne, *Patrologia latina*, t. CXXIV (ou *MDR.*, t. XIX).
- JONAS de BOBBIO, *Vita Colombani abbatis discipulorumque*, éd. B. Krusch, MGH, *Scriptorum rerum merovingicarum IV*, Hanovre, 1905.
- JOTSALDUS, *Vita sancti Odilonis*, éd. Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti benedicti (AA. SS. Ben.)*, saec. VI, pp. 679-710.
- Liber miraculis*, éd. H. L. Bordier, Paris, 1863, t. 3.
- Miracula sanctae Verenae*, éd. G. Waitz, *Scriptores IV*, pp. 457-460.
- ODILON, *Epitaphium Adalheidae imperatricis*, MGH, éd. G.H. Pertz, *Scriptores IV*, pp. 636-649.
- THANGMAR, *Vita sancti Bernwardi episcopi Hildesheimensis*, éd. G. Pertz, MGH, *Scriptores IV*, pp. 757-782 (rééd. 1981).
- Vita abbatum Acaunensium absque epitaphiis*, éd. B. Krusch, MGH, *Scriptorum rerum merovingicarum VII*, Hanovre, 1920, pp. 332-429.
- Vita Maioli*, NALGOD, (*AA. SS. Boll.*), 11mai II, pp. 658-668, *id.*, SYRUS, *ibid.*, pp. 668-684, et *id.*, ODILON, *ibid.*, pp. 684-690.
- Vita Patrum Jurensium*, , éd. F. Martine, Paris, 1968.
- WITBERT, *Vita Leonis*, éd. M. Parris, Les Belles Lettres, Paris, 1997.

**2) SOURCES DIPLOMATIQUES****a. Recueil de chartes**

- BESSON J. A., *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne, et du décanat de Savoie...*, Annecy, 1759, Preuves pp. 341-501.
- Petit cartulaire d'Ainay*, éd. A. Bernard, Paris, 1853.
- Cartulaire de l'église d'Autun*, éd. A. de Charmasse, Autun et Paris, 1865.
- Cartulaire de Flavigny*, (*The cartulary of Flavigny*), éd. C.B. Bouchard, Cambridge (E.U.), 1991.
- Cartulaire de Romainmôtier*, éd. A. Pahud, *Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, n° 21, Lausanne, 1998, et éd. F. de Gingins-La-Sarra, *M. D. R.*, 1<sup>ère</sup> série, t. III., Lausanne, 1844.
- Cartulaire de Saint-André-le-Bas de Vienne*, éd. U. Chevalier, Lyon, 1869.
- Cartulaire de Saint-Chaffre-le-Monastier*, éd. U. Chevalier, Paris, 1888.
- Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, éd. B. Guérard, B. Marion, et L. Delisle, Paris, 1857.
- Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, éd. M.C. Ragut et Th. Chavot, Mâcon, 1864.
- Cartulaire de Savigny*, éd. A. Bernard, Paris, 1853.
- Cartulaire du chapitre Notre-Dame de Lausanne*, éd. Ch. Roth, *MDR*, 3<sup>e</sup> série, t. III, Lausanne, 1948 (anc. éd. *MDR*, 1<sup>ère</sup> série, t. VI, Lausanne, 1851).
- Cartulaire du monastère Saint-Pierre et Saint-Paul de Domène*, éd. C. de Monteynard, Lyon, 1859.
- Cartulaires de l'Eglise de Grenoble dits cartulaires de saint Hugues*, éd. J. Marion, Paris, 1869.
- Chartes de l'abbaye de Cluny*, éd. A. Bernard et A. Bruel, Paris, 1876-1904.
- Chartes de l'abbaye de Remiremont des origines à 1231*, éd. J. Bridot, 1997.
- CHARRIÈRE L. de, *Les dynastes de Grandson jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1866.
- CHARRIÈRE L. de, « Les premiers seigneurs de Mont », *MDR*, t. XXVI, Lausanne, 1870, pp. 459-475, complétées dans le t. XXVIII, 1873.
- CHARRIÈRE L. de, *Recherches sur les sires de Cossonay...*, *MDR*, t. V, 1845.
- CHEVALIER M., *Description analytique du cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne*, Vienne, 1891.

- CIBRARIO L. et PROMIS D., *Documenti, sigilli e monete appartenenti alla storia della monarchia di Savoia*, Turin, 1833.
- DELÉAGE A., *Recueil des actes du prieuré Saint-Symphorien d'Autun de 696 à 1300*, Autun (publication de la Société éduenne), 1936.
- DURUSSEL V. et MOREROD J.D., *Le pays de Vaud aux sources de son Histoire. De l'époque romaine au temps des croisades. Textes et documents*, Lausanne, 1990.
- ESCHER J. et SCHWEIZER P., *Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich*, Zürich, 1888-1939.
- Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, 16. Vol., Paris, 1715-1865.
- GINGINS-LA-SARRA F.de et FOREL F., « Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne », *MDR*, 1<sup>ère</sup> série, t. VI, Lausanne, 1846, 2 vol.
- GRANDIDIER Ph. A., *Histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province d'Alsace*, Strasbourg, 1787, t. I/2 et II/2, Pièces justificatives.
- GREMAUD J., *Chartes sédunoises*, *MDR*, 1<sup>ère</sup> série, t. XVIII/1, 1863, pp. 333-460.
- GREMAUD J., *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, t. I (300-1255), *MDR*, 1<sup>ère</sup> série, t. XXIX, 1875.
- GUICHENON S., *Bibliotheca Sebusiana sive variarum chartarum, diplomatum...*, Lyon, 1660.
- GUICHENON S., *Histoire de Bresse et du Bugey*, Lyon, 1650, Preuves.
- GUICHENON S., *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, Lyon, 1660, Preuves.
- Historiae Patriae Monumenta, Chartarum*, t. I et II, Turin, 1836-1853.
- LULLIN P. et LE FORT C., « Supplément au recueil de chartes inédites concernant l'ancien diocèse de Genève et antérieures à l'année 1312 », *MDG*, t. XV.
- MALLET E., *Chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève et antérieures à l'année 1312...*, *MDG*, t. XIV, 1862.
- MALLET E., « Documents », *MDG*, t. I/2, 1841, pp. 1-160, t. II/2, 1843, pp. 1-56, et t. VI/2, 1845, pp. 1-119..
- MANSI J.D., *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio...*, Florence-Venise, 1759-1798.
- MANTEYER G. de, *Les chartes du pays d'Avignon*, Mâcon, 1914.
- MATILE G.A., *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1844-1848.
- MOYSE G., « Actes privés inédits relatifs à Besançon et à Saint-Claude sous Conrad le Pacifique », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. CXXX, 1972, pp. 579-588.
- MURATORI L.A., *Antiquitates italicæ mediæ ævi*, Milan, 1738-1742.
- POLY J.P., *Catalogue des actes des comtes de Provence, 942-1166*, ronéo. (1973).
- QUANTIN M., *Cartulaire général de l'Yonne*, Auxerre, 1854-1860.
- RIVAZ P. de, *Diplomatique de Bourgogne*, et CHEVALIER C.U., *Analyse et pièces inédites*, Romans, 1875.
- RIVOIRE E. et BERCHEM V. van, *Les sources du droit du canton de Genève*, Aarau, 1927-1935.
- SCHÖPFLIN J.D., *Alsatia Diplomatica*, Manheim, 1772.
- SPON J., *Histoire de Genève...*, Genève, 1730, t. II (Actes et autres pièces servant de preuves).
- TROUILLAT J., *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, Porrentruy, 1852-1867, 5 vol.
- ZEERLEDER K., *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern...*, t. I, Berne, 1853.

#### **b. Actes des souverains**

- BRESSLAU H. et KEHR P., *Die Urkunden Heinrichs III*, MGH, *Diplomata. Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser III*, Berlin, 1931.
- BRESSLAU H., *Die Urkunden Heinrichs II und Arduins*, MGH, *Diplomata. Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser III*, Hanovre, 1900.
- DUFOUR J., *Recueil des actes de Robert 1<sup>er</sup> et de Raoul, rois de France (922-936)...*, Paris, 1978.
- GLADISS D. von et GAWLICK A., *Die Urkunden Heinrichs IV*, MGH, *Diplomata. Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser VI*, Munich, 1941-1978.

- HALPHEN L., LOT F. et ARBOIS DE JUBAINVILLE Ch. d', *Recueil des actes de Lothaire et Louis V, rois de France (954-987)*, Paris, 1908.
- KEHR P., *Die Urkunden Arnolfs*, MGH, *Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum III*, 1937-1940.
- KEHR P., *Die Urkunden Karls III*, MGH, *Diplomata. Die Urkunden der deutschen Karolinger II*, Berlin, 1937.
- LAUER Ph. et PROU M., *Recueil des actes de Louis IV, (936-954)*, Paris, 1914.
- LAUER Ph., *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France, 893-923*, Paris, 1940-1949.
- POUPARDIN R. et PROU M., *Recueil des actes des rois de Provence (855-928)*, Paris, 1920.
- RIVOIRE E. et VAN BERCHEM V., *Les sources du droit du canton de Genève*, Arau, 1929-1935, 4 vol.
- SCHIEFFER Th. et MAYER H.E., *Die Urkunden der Burgundischer Rudolfinger*, MGH, *Diplomata. Regum Burgundiae e stirpe Rudolphina diplomata et acta*, Munich, 1977.
- SCHIEFFER Th., *Die Urkunden Lothars I et Lothars II*, MGH, *Diplomata, Die Urkunden der Karolinger III*, Berlin-Zürich, 1966.
- SCHIEFFER Th., *Die Urkunden Zwentibolds und Ludwiges des Kindes*, MGH, *Diplomata. Die Urkunden der deutschen Karolinger IV*, Berlin, 1960.
- SICKEL Th., *Die Urkunden Conrad I, Heinrich I und Otto I*, MGH, *Diplomata. Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser I*, Hanovre, 1878-1884.
- SICKEL Th., *Die Urkunden Otto des II*, MGH, *Diplomata. Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser II/1*, Hanovre, 1888.
- SICKEL Th., *Die Urkunden Otto des III*, MGH, *Diplomata. Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser II/2*, Hanovre, 1893.

### 3) AUTRES SOURCES

- Bullaire du pape Calixte II*, éd. U. Robert, Paris, 1891.
- Catalogus abbatum Acaunensium*, éd. B. Krusch, MGH, *Scriptores rerum merovingicarum III*, Hanovre, 1896, p. 183.
- EGINHARD, *Epistolae*, éd. E. Teulet, Oeuvres complètes d'Eginhard, Paris, 1848 (et éd. K. Hampe, MGH, *Epistolae Karolini aevi III*, 1899).
- HINCMAR de REIMS, *De divortio Lotharii regis et Teutbergae reginae*, éd. L. Böhrringer, MGH, *Concilia 4 suppl. I*, Hanovre 1892.
- Liber confraternitatum Sancti Galli*, éd. Piper, MGH, *Libri confraternitatum Sancti Galli, Augiensis, Fabariensis*.
- Liber memorialis Romaricensis*, éd. E. Hlawitschka, K. Schmid et G. Tellenbach, *Libri memoriales et necrologia I*, Dublin-Zürich, 1970.
- Liber de unitate ecclesiae conservanda*, éd. W. Schwenkenbecher, MGH, *Libelli de lite imperatorum... II*, Hanovre 1892.
- Nécrologe de l'église cathédrale de Lausanne*, éd. J. Gremaud, *MDR t. XVIII*, pp. 92-246.
- Nécrologe de l'église cathédrale de Sion...*, éd. J. Gremaud, *MDR t. XVIII*, pp. 247- 294.
- Nécrologe de l'abbaye de Talloires*, éd. L. Ritz, *Documents de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Savoie*, t. VIII, 1918, pp. 263-520.
- Obituaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève*, éd. A. Sarasin, *MDG*, t. XXI (2<sup>ème</sup> série, t. I), 1882.
- Obituarium Lugdunensis ecclesiae*, éd. M.C. Guigue, Lyon, 1867.
- Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, publiés par E. Clouzot, Paris, 1940.
- SCHMALE F.J., *Die Briefe des Abtes Bern von Reichenau*, Stuttgart, 1961.
- VREGILLE B. de, LOCATELLI R., MOYSE G., *Diocèse de Besançon, Gallia Pontificia*, vol. I, Göttingen, 1998.

#### 4) RÉGESTES

- BAUTIER R.H. et SORNAY J. , *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age, Provence, Comtat venaisin, Dauphiné, Etats de la maison de Savoie*, I, Paris, 1968.
- BLOCH H., *Regesten der Bischöfe von Strasbourg*, t. I (jusqu'en 1202), Innsbruck, 1908.
- BRACKMANN A., *Regesta pontificum romanorum, Germania pontificia*, vol. II pars III, *Helvetia pontificia*, Berlin, 1927 (rééd. 1960).
- CARUTTI D., *Regestum comitum Sabaudiae marchionum in Italia ab ultima stirpis origine ad an. MDCCLIII*, Turin, 1869.
- CHEVALIER C.U., *Régeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné des origines chrétiennes à l'année 1349*, Valence-Vienne, 1913-1926.
- FOREL F., *Régeste, soit répertoire chronologique des documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande*, Lausanne, 1862 (MDR, t. XIX).
- HIDBER B., *Schweizerisches Urkundengister*, Berne, 1863-1875, et *Diplomata helvetica varia*, Berne, 1878.
- JAFFÉ Ph., *Regesta pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII*, Berlin, 1850 (rééd. 1885-1888).
- LE FORT C. et LULLIN P., *Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la Ville et du Diocèse de Genève avant l'année 1312*, Genève, 1866.
- PARISSE M., « Bullaire de la Lorraine (jusqu'à 1198) », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, t. LXIX, 1969, p. 1-98.
- ZOEPFL F. dir., *Die Regesten der Bischöfe und des Domkapitels von Augsburg (I/I, Von den Anfängen bis 973)*, Augsburg, 1955.

## BIBLIOGRAPHIE

- Adélaïde de Bourgogne. Genèse et représentations d'une sainteté impériale, Actes du colloque d'Auxerre (10-11 décembre 1999)*, Dijon, 2002.
- AEBISCHER P., « Vallensis dans la toponymie romane », dans *Vallesia*, 1953, pp. 1-4.
- AIRLIE S., « *Semper fideles* ? Loyauté envers les Carolingiens comme constituant de l'identité aristocratique », dans R. LE JAN, *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne du début du IX<sup>e</sup> aux environs de 920*, Lille, 1998, pp. 129-144.
- AIRLIE S., « The aristocracy », dans R. MCKITTERICK, *New Cambridge Medieval History*, t. II, 700-900, Cambridge, 1995, pp. 431-450.
- ALTHOFF G., *Otto III*, Darmstadt, 1996.
- ANDENMATTEN B., « La noblesse vaudoise face à la Maison de Savoie au XIII<sup>e</sup> siècle », *BHV*, n° 97, Lausanne, 1989, pp. 35-50.
- ANDENMATTEN B., *La noblesse vaudoise et la Maison de Savoie. Supériorité féodale et autorité princière (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, MDR, 4<sup>e</sup> série t. VIII, Lausanne, 2006.
- ANGLEY A., *Histoire du diocèse de Maurienne*, Saint-Jean-de-Maurienne, 1846.
- ARNOLD B., *Princes and territories in medieval Germany*, Cambridge, 1991.
- Atlas de l'an Mil*, sous la direction de M. PARISSÉ, Paris, 1994.
- Atlas historique de la France*, A. LONGNON, Paris, 1884-1189.
- Atlas historique de la Suisse*, H. AMMANN et K. SCHIB, Aarau, 1951
- Atlas historique français ; Savoie (Savoie propre, Maurienne, Tarentaise, Provinces et pays ayant constitué les actuels départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie, et le canton de Genève*, dir. J.Y. MARIOTTE et A. PERRET, CNRS, Paris, 1979
- AURELL M., « Pouvoir et parenté des comtes de la marche hispanique », dans R. LE JAN, *La royauté et les élites...*, pp. 467-486.
- AURELL M., *La noblesse en Occident (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1996.
- L'avouerie en Lotharingie, Actes des 2èmes Journées Lotharingiennes (Luxembourg, 22-23 octobre 1982)*, Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, vol. XCVIII.
- BABEY P., *Le pouvoir temporel de l'évêque de Viviers au Moyen Age (815-1452)*, Lyon, 1956.
- BAETHGEN F., « Das königreich Burgund in der deutscher Kaiserzeit des Mittelalters », *Jahrbuch der Stadt Freiburg am Breisgau* 5, 1942, pp. 73-98 (puis dans *Medievalia*, Stuttgart, 1960, pp. 25-50).
- BARBERO A., « Conte e vescovo in valle d'Aosta », *Bolletino storico-bibliografico subalpino*, LXXXVI, 1988, pp. 39-76.
- BARBERO A., *L'aristocrazia nelle società francese del medioevo. Analisi delle fonti letterarie (secoli X-XIII)*, Bologne, 1987 (*Studi e testi della storia medioevale* 12/13).
- BARTH R.E., *Der Herzog in Lotharingen im 10. Jahrhundert*, Sigmaringen, 1990.
- BARTHÉLEMY D., « Dominations châtelaines de l'an Mil (le modèle vendômois pour la Francia/Nord de la Loire) », dans R. DELORT dir., *La France de l'an Mil*, Paris, 1990, pp. 101-113.
- BARTHÉLEMY D., *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1997.
- BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu, la France chrétienne et féodale, 980-1060*, Paris, 1999.
- BARTHÉLEMY D., *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1993.
- BARTHÉLEMY D., *Les deux âges de la seigneurie banale, Coucy (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1984.
- BARTHÉLEMY D., *L'ordre seigneurial, XI<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1990.
- BARTLETT R., *Trial by fire and water. The medieval judicial ordeal*, Oxford, 1986.

- BAUTIER R.H., « Aux origines du royaume de Provence. De la sédition avortée de Boson à la royauté légitime de Louis », *Provence Historique*, XCIII-CXIV, 1973, pp. 41-68.
- BECK M., « *Ducatus ultraioranus et pagus argaugensis* », *BIG* 58, 1955, pp. 37-42.
- BERGIER J.F., « Le cycle médiéval : des sociétés féodales aux états territoriaux », dans *Histoire et civilisations des Alpes*, dir. P. GUICHONNET, Toulouse-Lausanne, 1980, t. I.
- BERTOLINI M.G., « Anscario I », *DBI*, III, Rome, 1961, pp. 373-375.
- BESSON M., « La donation d'Ayroenus à Saint-Maurice (mardi 8 octobre 765) », *RHES*, 1909, pp. 294-296.
- BESSON M., *Monasterium acaunense*, Fribourg, 1913.
- BESSON M., *Recherches sur les évêchés de Genève, Lausanne et Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI<sup>e</sup> siècle*, Fribourg, 1906.
- BEYSSAC J., *Les chanoines de l'Eglise de Lyon*, Lyon, 1914.
- BINGELLI V., « Über Begriff und Begrenzung der Landschaft Oberaargau », dans *Jahrbuch der Oberaargaus*, 1962, pp. 12-53.
- BINZ L., *La vie religieuse et la réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève (1378-1450)*, Genève, 1973 (*MDG*, t. XLVI).
- BINZ L., « Le Moyen Age genevois », dans *Histoire de Genève*, P. GUICHONNET dir., Toulouse-Lausanne, 1974, pp. 63-128.
- BLANCHET R., « Mémoires sur les monnaies des pays voisins du Léman », *MDR*, t. XIII, 1853, pp. 171-394.
- BLASER A., *Les officiers de l'évêque et des couvents du diocèse de Lausanne*, Lausanne, 1960 (*BHV* 26).
- BLIGNY B., *L'Eglise et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, 1960.
- BLIGNY B., « Le royaume de Bourgogne », dans *Karl der Grosse, Lebenswerk und nachleben*, Dusseldorf, 1965, t. I, pp. 252-254.
- BLOCH M., *La société féodale*, Paris, 1939.
- BLONDEL L., « La villa de Saint-Gervais », *Genava*, t. XXXII, 1954, pp. 210-216.
- BLONDEL L., « La villa romaine et le castrum de Montagny-Chancy », *Genava*, t. VII, 1929, p. 138-166.
- BLONDEL L., « Le castrum de Saint-Loup », *Genava*, t. XXXII, 1954, pp. 223-230.
- BLONDEL L., « Le développement urbain de Genève à travers les siècles », *Cahiers de préhistoire et d'archéologie* III, Genève-Nyon, 1946.
- BLONDEL L., *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, Genève, 1978.
- BLONDEL L., « Les premiers édifices chrétiens de Genève », *Genava*, t. XI, 1933, p. 77-101.
- BLONDEL L., « *Praetorium*, palais burgonde et château comtal », *Genava*, t. XVIII, 1940, pp. 69-87.
- BLONDEL L., « Trois châteaux de la campagne genevoise », *BHG*, t. IV, p. 274-275.
- BOEHM L., « Rechtsformen und Rechtstitel der Burgundischen Königserhebungen im 9. Jahrhundert. Zur Krise der karolingischen Dynastie », dans E. HLAWITSCHKA, *Königswahl und Thronfolge in fränkischer-Karolingischer Zeit*, Darmstadt, 1975.
- BÖHMER J.F., réed. MÜHLBACHER E., *Regesten des Kaiserreich unter der Karolingern*, Innsbrück, 1889.
- BOIS G., *La mutation de l'an Mil. Lournand, village mâconnais de l'Antiquité au féodalisme*, Paris, 1989.
- BOLLEA L.C., *Le prime relazioni fra la casa di Savoia e Ginevra (926-1211)*, Turin, 1901.
- BONASSIE P., « Du Rhône à la Galice : genèse et modalités du régime féodal », dans *Structures féodales et féodalisme...*, pp. 17-44.
- BONASSIE P., *La Catalogne au tournant de l'an mil*, Paris, 1990.
- BONNET Ch., « Les fouilles de l'ancien groupe épiscopal de Genève (1976-1993) », *Cahiers d'archéologie genevoise* I, Genève, 1993.
- BONNET Ch., « Genève, capitale burgonde », *Archéologia*, 66, 1974, pp. 12-17.
- BONNET Ch., *Genève aux premiers temps chrétiens*, Genève, 1986.
- BONNET Ch., « L'église et le prieuré de Russin », *Genava*, t. XIX, 1971, pp. 5-109.

- BORGOLTE M., *Die Grafen Alemanniens in merowingischer und karolingischer Zeit, (Archäologie und Geschichte. Freiburger Forschungen zum erstend Jahrtausend in Südwestdeutschland, 2)* Sigmaringen, 1986.
- BORGOLTE M., *Geschichte der Graftshaften Alemanniens in fränkischer Zeit (Vorträge und Forschungen, 16)*, Sigmaringen, 1984.
- BORGOLTE M., « Geschichte der Grafengewalt im Elsaß von Dagobert I. bis Otto dem Großen », *Zeitschrift für die Geschichte ders Oberrheins* 131, 1983, pp. 3-54.
- BOSL K., *Die Reichsministerialität der Salier und Staufer, (Schriften der MGH 10)* Stuttgart, 1950.
- BOUCHARD C.B., « Burgundy and Provence, 879-1032 », dans T. REUTER, *New Cambridge Medieval History*, t. III, 1999, pp. 329-347.
- BOUCHARD C.B., « Family structure and family consciouness among the aristocrcy in the ninth to eleventh centuries », *Francia*, 1986, pp. 639-658.
- BOUCHARD C.B., *Sword, miter and cloister. Nobility and the Church in Burgundy 980-1198*, New York, 1987.
- BOUCHARD C.B., « The Bosonids. Or Rising to Power in the Late Carolingian Age », *French Historical Studies*, t. XV, 1988
- BOURGEOIS E., *Hugues l'Abbé, margrave de Neustrie et archichapelain de France à la fin du IX<sup>e</sup> siècle*, Caen, 1885.
- BOUVARD A., *Les peuplements castraux de la montagne du Doubs*, thèse, Nancy, 1997.
- BRANDT M., *Bernward von Hildesheim und das Zeitalter der Ottonen*, Hildesheim, 1993.
- BROISE P., *Genève et son territoire dans l'Antiquité*, Bruxelles, 1974.
- BRONDY R., DEMOTZ B. et LEGUAY J.P., *La Savoie de l'an mil à la Réforme*, Rennes, 1984.
- BRÜHL C., *Naissance de deux peuples. Français et Allemands (IX<sup>e</sup>- XI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1994.
- BRÜHL C., *Palatium und Civitas. Studien zur profantopographie spätantiker Civitates vom 3. Bis 13. Jahrhundert*, t. I (Gallien) et t. II (Germanien), Cologne-Vienne, 1975 et 1990.
- BRUNNER K., « Der fränkische Fürstentitel im 9. und 10. Jahrhundert », dans H. WOLFRAM, *Intitulatio II, Lateinische Herrscher- und Fürstentitel im neunten und zehnten Jarhundert.*, Graz-Vienne-Cologne, 1973.
- BRUNTER'CH J.P., « Naissance et affirmation des principautés au temps du roi Eudes : l'exemple de l'Aquitaine », dans O. GUILLOT et R. FAVREAU, *Pays de Loire et Aquitaine de Robert le Fort aux premiers Capétiens*, Paris, 1997, 69-115.
- BÜHRER-THIERRY G., *Evêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les églises de Bavière et de Souabe 876-973*, Paris, 1997.
- BUJARD J., « Les églises doubles du prieuré Saint-Pierre de Vautravers à Môtiers », *RHES* 95, 2001.
- BUR M., *La formation du comté de Champagne (v. 950-v. 1150)*, Nancy, 1977 (*Mémoires des Annales de l'Est*, n° 54).
- BURG A.M., « Das elsässische Herzogtum », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* 117, 1967.
- BURG A.M., *Histoire de l'Eglise d'Alsace*, Colmar, 1946.
- BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest und West-Politik*, Constance-Stuttgart, 1976
- BÜTTNER H., *Geschichte der Elsaß. Politische Geschichte des Landes von der Landnahmezeit bis zum Tod Ottos III*, Berlin, 1939
- BÜTTNER H., *Geschichte der Elsaß und Ausgewählte. Beiträge zur Geschichte des Elsaß im Früh und Hochmittelalter*, Sigmaringen, 1991
- BÜTTNER H., « Waadtland und Reich im Hochmittelalter », *Deutsches Archiv*, 7, 1944, pp. 79-132.
- BÜTTNER H., « Zur Urkunde des Königs Rudolf III. von Burgund aus dem Jahre 999 für das Bistum Sitten », *RHES* 54, 1960, pp. 158-163.

*Carte des châteaux de la Suisse et de ses régions limitrophes*, 1 et 3, Wabern, 1974-1978.

CAMMAROSANO P., *Nobili e re. L'Italia politica dell'alto medioevo*, Rome, 1998.

- CARUTTI D., *Il conte Umberto I (Biancomano) et il re Ardoino (Ricerche e documenti)*, Rome, 1884.
- CASTELNUOVO G., « Fra territorio et e istituzioni : la frontiera nell'arco alpino occidentale. Giura e Vaud dall'VIII al XV secolo », dans E. RIDENAUER, *Landeshoheit. Beiträge zur Entstehung, Ausformung und Typologie eines verfassungselements des römisch-deutschen Reiches ( Studien zur bayerischen Verfassungs- und Sozialgeschichte, XVI)*, Munich, 1994, 236-251.
- CASTELNUOVO G., « L'aristocratie vaudoise avant l'expansion de la Maison de Savoie », *BHV* 97, Lausanne, 1989, pp. 19-34.
- CASTELNUOVO G., *L'aristocrazia del Vaud fino alla conquista sabauda (inizio XI -metà XIII secolo)*, Turin, 1990.
- CASTELNUOVO G., « Les élites des royaumes de Bourgogne (milieu IX<sup>e</sup>-milieu XI<sup>e</sup> siècle) », dans R. LE JAN, *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne ( du début du IX<sup>e</sup> aux environs de 920)*, pp. 383-408.
- CASTELNUOVO G., « Nobili et nobiltà nel Vaud medievale (secoli X- XV). Ordinamenti politici, assetti documentari, tipologie lessicali », *Annali dell'Istituto italo-germanico in Trento, XVIII*, 1992, pp. 11-56
- CASTELNUOVO G., « Seigneurs et lignages dans le pays de Vaud », *Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale*, n°11, 1994.
- CASTELNUOVO G., « Un regno, un viaggio, una principessa : l'imperatrice Adelaide e il regno di Borgogna (931-999) », dans *Festschrift per Arnold Erch per il suo 65 anno, Istituto Storico Italiano per il Medioevo*, Rome, 2001.
- CHAPUIS M., « La noblesse dans le Pays de Vaud au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la société pour l'histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 12, 1948-49, pp. 7-15.
- CHAPUIS M., *Recherche sur les institutions politiques du Pays de Vaud*, Lausanne, 1940.
- CHARRIÈRE L. de, « De l'origine de la Maison de Goumoëns », *MDR*, t. XXXIV, Lausanne, 1877, pp. 123-139.
- CHARRIÈRE L. de, « Les dynastes d'Aubonne », *MDR*, t. XXVI, Lausanne, 1870, pp. 137-456 ( autre édition : Lausanne, 1871)
- CHARRIÈRE L. de, *Les dynastes de Grandson jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1866.
- CHARRIÈRE L. de, « Les premiers seigneurs de Mont », *MDR*, t. XXVI, Lausanne, 1870, pp. 459-475, complétées dans le t. XXVIII, 1873.
- CHARRIÈRE L. de, « Le prieuré et la commune de Baulmes », *MDR*, t. XIII, pp. 57-143.
- CHARRIÈRE L. de, *Recherches sur les sires de Cossonay et sur ceux de Prangins issus de leur famille...*, *MDR*, t. V/1, 1845.
- CHAUME M., *Les origines du duché de Bourgogne*, Dijon, 1925 et 1937.
- CHAUME M., *Mélanges publiés à la mémoire de l'historien avec une biographie*, Dijon, 1947.
- CHEDEVILLE A., *Chartres et ses campagnes (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1973.
- CHEVALIER C.U.J., *Mémoires pour servir à l'histoire des comtes de Valentinois et de Diois*, Paris, 1897.
- CHEVALLEY E. et FAVROD J., « Soleure dans le diocèse de Genève ? Hypothèse sur les origines du diocèse d'Avenches/Vindonissa », *RHES* 86, 1992, pp. 51-54.
- CHIFFLET J. J., *Vesontio civitas*, Lyon, 1618.
- CHIFFLET P.F., *Histoire de l'abbaye de Tourmus*, Dijon, 1664.
- CHORIER N., *Histoire générale du Dauphiné*, Grenoble, 1661-1672.
- CHOUX J., « Les bulles de Léon IX pour l'Eglise de Toul », *Lotharingia* II, Nancy, 1990, pp. 5-20.
- CIARDO F. et MOREROD J.D., « Patrie de Vaud. Le nom de pays à l'époque savoyarde », *BHV* 97, Lausanne, 1995, pp. 85-104.
- COGNASSO F., « Adelaide », *DBI*, Rome, 1960, pp. 249-251.
- COLARDELLE M. et VERDEL E., *Chevaliers-paysans de l'an mil au lac de Paladru*, Paris, 1993.
- Congrès archéologique de France, CXXIII<sup>e</sup> session (1965), Savoie*, Paris, 1965.

- CONSTANT M., *L'établissement de la Maison de Savoie au sud du Léman. La châtelainie d'Allinges Thonon (XII<sup>e</sup> -1536)*, Thonon, 1972 (*Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, t. 60).
- CONTAMINE Ph., *La guerre au Moyen Age*, Paris, 1980.
- COTTIER J. P., *L'abbaye royale de Romainmôtier et le droit de sa terre (du V<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle)*, Lausanne, 1948.
- COURTRAY A., « L'Ogo physique et politique et l'origine des comtes de Gruyère », *Annales de Fribourg*, t. 25 (1937), pp. 97-117, 129-141 et 207-218, et t. 26 (1938), pp. 19-24 et 56-64.
- COUTAZ G., « Contours de la famille dans la Bourgogne transjurane avant 1050 », dans *A cheval entre histoire et droit. Hommage à Jean-François Poudret (BHV n° 115)*, Lausanne, 1999, pp. 31-46.
- COUTAZ G., « La donation des droits comtaux à l'évêque de Sion en 999 : un texte dévalué de l'histoire du Valais », *Vallesia* t. LIV, Sion, 1999, pp. 31-68.
- COUTAZ G., « Lausanne autour de l'an mil », *Mémoire vive*, Lausanne, 1992/1, pp. 43-53.
- COUTAZ G., *Le cartulaire de Saint-Maurice d'Agaune. Contribution à une diplomatie de l'acte privé en Bourgogne transjurane des origines à 1050* (thèse en cours).
- CUVILIER J.P., *L'Allemagne médiévale, naissance d'un état*, Paris, 1979.
- D'HAENENS A., *Les invasions normandes une catastrophe ?*, Paris 1970
- DE MEULENMEESTER J., « Quelques réflexions sur les résidences des princes territoriaux dans les anciens Pays-Bas méridionaux », *Archéologie médiévale*, t. 25, 1995, pp. 87-113.
- DEBOMBOURG G., *Histoire de l'abbaye et de la ville de Nantua*, 1858.
- DEBORD A., *La société laïque dans les pays de Charente, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.*, Paris 1984
- DEGLON Y., *Yverdon au Moyen Age, (XIII<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> s.) ; étude sur la formation d'une commune*, Lausanne, 1949 (BHV 8).
- DELBENE A., *De regno Burgundiae Transjuranae et Arelatis*, Lyon, 1601.
- DELUMEAU J.P. et HEULLANT-DONAT I., *L'Italie au Moyen Age V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2000.
- DEMOLE E., « Numismatique de l'évêché de Genève aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *MDG*, t. XXXI (2<sup>ème</sup> série, t. XI), 1908-1909, p. 1-143.
- DEMOTZ B., *Le comté de Savoie du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Pouvoir, château et Etat au Moyen Âge*, Genève, 2000.
- DEMOTZ F., « Aux origines des Humbertiens : les Rodolphiens et le royaume de Bourgogne », *Le Millénaire de la Savoie 1003-2003 (actes du colloque de Ripaille publiés par l'Académie Chablaisienne)*, 2005, pp. 26-43.
- DEMOTZ F., « La Bourgogne transjurane : la transition post-carolingienne », *Actes du colloque Le royaume de Bourgogne autour de l'an mil (Lyon, 2003)*, à paraître.
- DEMOTZ F., « La Chautagne. Histoire exemplaire d'un avant-pays savoyard », *L'Histoire en Savoie*, n° 137, mars 2000.
- DEMOTZ F., « L'Eglise, lien entre l'axe Saône-Rhône et le Léman (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin de la Société Historique, Archéologique et littéraire de Lyon*, t. XXXIV (2004), Lyon, 2006, pp. 69-94.
- DEMOTZ F., « Les échanges à travers les Alpes du nord aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles : réalités, enjeux et contrôles », *Echanges et voyages en Savoie, actes du XL<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes de Savoie (Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne t. XXXVIII-XXXIX 2004-2005/Société Savoisiennne d'histoire et d'archéologie, n° 11, 2006)*, Saint-Jean-de-Maurienne, 2006, pp. 61-84.
- DEMOTZ F., « Y a-t-il eu un An Mil aux bords du Léman? L'exemple de deux plaid et de leurs participants », *Revue Savoisiennne*, 2001, pp. 141-174.
- DESSEMONTET O., « La trêve de Dieu proclamée à Montriond sous Lausanne. Etat actuel de la question », *RHV*, n° 76, 1968, pp. 35-54.
- DEVAILLY G., *Le Berry du X<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Etude politique, religieuse, sociale et économique*, Paris-La Haye, 1973.

- DHONDT J., *Etudes sur la naissance des principautés territoriales*, Bruges, 1948.
- DHONDT J., *Le haut Moyen-Age*, Paris, 1968 (nouvelle version : DHONDT J. - ROUCHE M., *Le Haut Moyen Age*, Paris, 1976).
- DOLLINGER P., *L'évolution des classes rurales en Bavière depuis la fin de l'époque carolingienne jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1949.
- DUBOIS O., « Les Clés des origines au XVI<sup>e</sup> siècle », *RHV* 62, 1954, pp. 48-60.
- DUBREUCQ A., « Le pouvoir de l'évêque au IX<sup>e</sup> siècle », dans E. MAGNOU-NORTIER, *Aux sources de la gestion publique*, t. III, Lille, 1997, pp. 87-110.
- DUBY G., *La société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1953.
- DUBY G., *L'économie rurale et la vie dans les campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1962.
- DUBY G., *Seigneurs et paysans* (recueil d'articles réédités), Paris, 1980.
- DUCHESNE A., *Histoire généalogique de la Maison de Vergy*, Paris, 1625.
- DUHAMEL-AMADO C., *Du groupe aristocratique au lignage. Parenté, familles et patrimoines dans les vicomtes de Béziers et d'Agde du X<sup>e</sup> au milieu du XII<sup>e</sup> siècle*, thèse, Paris I, 1990.
- DUHAMEL-AMADO C., « L'alleu paysan a-t-il existé en France méridionale autour de l'an mil ? », dans R. DELORT, *La France de l'an Mil*, Paris, 1990, pp. 142-161.
- DUGAS de la BOISSONNY A., *Une institution d'Eglise : le chapitre cathédral d'Autun*, Autun, 1982.
- DUFURNET P., « Répartition des *villae*, formation des villages, des seigneuries et des paroisses dans la région de Seyssel », *90<sup>ème</sup> Congrès national des Sociétés savantes*, Nice, 1965, pp. 293-342.
- DUFT J., « *Iso monachus - doctor nominatissimus* », dans *Churrätisches und st. Gallisches Mittelalter, Fest schrift für Otto Clavadetscher...*, Sigmaringen, 1984.
- DUPARC A., *Le comté de Genève*, Genève, 1955 (*MDG*, t. XXXIX).
- DUPRAZ L., « L'avènement de Rodolphe I<sup>er</sup> », *Revue Suisse d'Histoire*, t. 13, 1963, pp. 177-195.
- DUPRAZ L., « Le capitulaire de Lothaire I<sup>er</sup>, empereur ; *de expeditione contra sarracenos facienda* et la Suisse romande (847) », *R. S. H.*, 16, 1936.
- DURLIAT J., *Les finances publiques de Dioclétien aux Carolingiens (284-889)*, Sigmaringen, 1990.
- EBLING H., *Histoire suisse*, Genève, 1964.
- EBLING H., *Prosopographie der Amtsträger des Merowingischerreiches von Chlotar II. (613) bis Karl Martell (741)*, Munich, 1974.
- EGGS J., *Die Geschichte des Wallis im Mittelalter*, Einsiedeln, 1930.
- ENDENMANN T., *Markturkunde und Markt in Frankreich und Burgund von 9. Bis 11. Jahrhundert*, Constance, 1964.
- ENDENMANN T., *Vogtei et und Herrschaft im alemannisch-burgundischen Grenzraum, Constance-Stuttgart, 1967. (Vorträge und Forschungen 6)*.
- EWIG E., « Die fränkischen Teilungen und Teilreiche », et « Die fränkischen Teilreichen im 7. Jahrhundert » réunis dans *Spätantikes und fränkisches Gallien*, Munich-Paris, 1976.
- Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, colloque de 1974, Paris, 1977.
- FAVROD J., *Histoire politique du royaume burgonde (443-534)*, Lausanne, 1997 (*B.H.V.*, 113).
- FAVROD J., *Yverdon du Bas-Empire au Moyen Age. Epanouissement et persistance d'un centre urbain secondaire*, Lausanne, 1995 (*Cahiers d'archéologie romande n° 65*).
- FENSKE L. et ZOTZ T., « La noblesse en Allemagne au Moyen-Age : aspects de la recherche récente », *Bulletin de MHFA*, 1985, pp. 5-11.
- FLECKENSTEIN J., *Die Hofkapelle der deutschen Könige*, Stuttgart, 1958-1966.
- FLECKENSTEIN J., *Grundlagen und Beginn der deutschen Geschichte, (Deutsche Geschichte I/3)* Göttingen, 1980.

- FLECKENSTEIN J., « Über die Herkunft des Welfen und ihre Anfängen in Süddeutschland », dans *Studien und Vorarbeiten zur Geschichte des Grossfränkischen und frühdeutschen Adels*, éd. G. TELLENBACH, Fribourg-en-Brisgau, 1957, pp. 71-136.
- FLECKENSTEIN J., « Zum Begriff der ottonisch-salische Reichskirche », dans *Geschichte, Wirtschaft, Gesellschaft : Festschrift für C. Bauer*, Berlin, 1974, pp. 61-71.
- FLICHE A., *L'Europe occidentale de 888 à 1125*, Paris, 1941.
- FLORI J., *L'idéologie du glaive. Préhistoire de la chevalerie*, Genève, 1983.
- FLORI J., *L'essor de la chevalerie, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Genève, 1986.
- FOLZ R., *L'idée d'Empire en Occident du V<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1953.
- FORAS A. de, MARESCHAL C.F. de, VIRY P. de, *Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1863-1941.
- FOSSIER R., *La terre et les hommes en Picardie jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye, 1968.
- FOSSIER R., *Le Moyen Age, t. I, Les mondes nouveaux 350-950, et t. II, L'éveil de l'Europe 950-1250*, Paris, 1982.
- FOSSIER R., *L'enfance de l'Europe. Aspects économiques et sociaux (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1982.
- FOURNIAL L., « La souveraineté du Lyonnais au X<sup>e</sup> siècle », *Le Moyen Age*, 62, 1956, pp. 413-452.
- FOURQUIN G., *Seigneurie et féodalité au Moyen-Age*, Paris, 1970.
- FRACHETTE C., « Evêques et comtes en Valentinois au X<sup>e</sup> siècle (879-1029) : concours et concurrence pour le pouvoir », dans *La ville au Moyen Age (Actes du 120<sup>e</sup> congrès national du CTHS)*, Aix-en-Provence, 1995.
- FROMMER H.J. dir., *Adelheid : Kaiserin und Heilige, 931 bis 999 - Adélaïde ; impératrice et sainte, 931 à 999*, Karlsruhe, 1999
- FÜHRMANN H., *Deutsche Geschichte im Hohen Mittelalter*, Göttingen, réed. 1993.
- FUMAGALLI V., *Il regno italico (Storia d'Italia, II)*, Turin, 1978.
- FUMAGALLI V., « Il potere civile dei vescovi italiani al tempo di Ottone I. », dans G. MOR et H. SCHIDINGER, *op. cit.*, pp. 77-86.
- GALLAND B., *Deux archevêchés entre la France et l'Empire : les archevêchés de Lyon et de Vienne du milieu du XII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, EFR, 1994.
- GANIVET P., *Recherches sur l'évolution des pouvoirs dans les pays lyonnais de l'époque carolingienne aux lendemains de l'an mil*, thèse, Clermont-Ferrand, 2000.
- GANSHOF F.L., « Les relations féodo-vassaliques aux temps post-carolingiens », *Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo 1954*, II, Spolète, 1955, pp. 67-114.
- GAUDEMET J., « Les ordalies au Moyen Age, doctrine, législation et pratique canoniques », *Recueil de la Société Jean Bodin*, t. XVIII/2, Bruxelles, 1965, pp. 99-135.
- GAUSSIN P. R., « De la seigneurie rurale à la baronnie : l'Abbaye de Savigny en Lyonnais », *Le Moyen Age*, 1955, pp. 138-175.
- GAUSSIN P. R., « La terre de Saint-Oyend et le peuplement du Haut-Jura au Moyen-Age », *Cahiers d'Histoire*, 4, 1957, pp. 337-372.
- GAUSSIN P. R., « L'expansion des moines de Savigny dans l'espace savoisien », *Actes du quinzième centenaire de la naissance de saint Benoît, quinze siècles de présence bénédictine...*, Chambéry-Belley 1981, Chambéry-Turin, 1984 ( et dans *Cahiers de Civilisation Alpine* n° 3, 1983).
- GAVARD A., *Peillonnex : le prieuré, la paroisse, la commune*, Annecy, 1901.
- GEARY P., *Aristocracy in Provence. The Rhône basin at the dawn of the carolingian age*, Stuttgart, 1985.
- GENEQUAND J.E., « Genève sous les Rodolphiens », *BHG*, 1976, pp. 55-63.
- GENEQUAND J.E., « Un acte de Géraud, premier comte de Genève », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1977, pp. 125-132.
- Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne (Etudes d'anthroponymie médiévale, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> rencontres d'Azay-le-Ferron)*, M. BOURIN éd., Tours, 1989.

- GENICOT L., *L'économie namuroise au bas Moyen Age*, Louvain, 1960.
- GERNER H., *Lyon im Frühmittelalter. Studien zur Geschichte der Stadt, des Erzbistums und der Grafschaft im 9. und 10. Jahrhundert*, Cologne, 1968.
- GIESENBRECHT W., *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, Leipzig, 1881-1888.
- GINGINS-LA-SARRA F. de, « Histoire de la cité et du canton des Equestres », *M. D. R.*, t. XX, Lausanne, 1865, pp. 1-209.
- GINGINS-LA-SARRA F. de, « L'avouerie, vicomté, mestralie et majorie de Vevey (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », *MDR*, t. XVIII/2, pp. 1-76.
- GINGINS-LA-SARRA F. de, « Les trois Burcard, archevêques de Lyon », *MDR*, t. XX, pp. 317-351.
- GINGINS-LA-SARRA F. de, « Mémoire sur le rectorat de Bourgogne », *MDR*, t. I/1, pp. 11-211.
- GINGINS-LA-SARRA F. de, « Note sur l'origine de la maison de Blonay », *MDR*, t. XX, pp. 249-257.
- GINGINS-LA-SARRA F. de, « Note sur un nouveau comté de la Bourgogne alémanique mentionné dans une charte de Saint-Maurice (1009) », *MDR*, t. XX, p. 384-390.
- GISI W., « *Der Abkunft der Bischöfe Heinrich I und II von Lausanne Hugo II un Konrad von Genf...* », *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, t. V, 1888, pp. 186-208.
- GLOCKER W., *Die Verwandten der Ottonen und ihrer Bedeutung in der Politik. Studien zur Familienpolitik und zur Genealogie des sächsischen Kaisershauses*, Cologne-Vienne, 1989.
- GONTHIER J.F., « L'abbaye de Filly », *Revue Savoisiennne*, 1892, pp. 200-214.
- GREMAUD J., « Catalogue des évêques de Sion », *MDR*, t. XVIII, 1863, pp. 461-500.
- GRIESER R., *Das Arelat in der europäischen Politik von der Mitter des 10. Bis zum Ausgange des 14. Jahrhunderts*, Iena, 1925.
- GROS A., *Histoire de Maurienne*, Chambéry, 1946.
- GUICHENON S., *Histoire de Bresse et du Bugey*, Lyon, 1650.
- GUILLOT O., *Le comte d'Anjou et son entourage au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1972.
- GUILLOT O., RIGAUDIERE A. et SASSIER Y., *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale, des origines à l'époque féodale* (t. I), Paris, 1994
- GUY L., « Recherches sur l'origine de Gérold comte de Genève », *Revue Savoisiennne*, 1964, pp. 63-66.
- GUYOTJEANNIN O., *Episcopus et comes. Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France*, (Beauvais-Noyon, XI<sup>e</sup> -début XIII<sup>e</sup> siècle), Genève-Paris, 1987.
- HALPHEN L., *Charlemagne et l'empire carolingien*, Paris, 1947.
- HANNIG J., « *Consensus fidelium* ». *Frühfeudale Interpretationen des Verhältnisses von Königtum und Adel am Beispiel des Frankenreiches*, Stuttgart, 1982.
- HAUSMANN G., « La constitution du patrimoine de Saint-Maurice, 515-1128 », *Vallesia* t. LIV, Sion, 1999, pp. 205-240.
- HEINMANN H., « *Untersuchungen zur Geschichte der Zähringer in Burgund* », *Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde* 29, 1983, pp. 42-192, et 30, 1984, pp. 97-257.
- HEINZELMANN M., *Bischofsherrschaft in Gallien (4.-7. Jahrhundert)*, Munich, 1976.
- HELVETIA SACRA, section I, volume I, *Schweizerische Kardinäle. Das apostolische Gesandtschaftswesen in der Schweiz. Erzbistümer und Bistümer* (diocèses de Bâle et de Coire), Berne, 1970.
- HELVETIA SACRA, section I, volume III, *Le diocèse de Genève*, Berne, 1980.
- HELVETIA SACRA, section I, volume IV, *Le diocèse de Lausanne (VI<sup>e</sup> siècle-821)...*, Bâle-Francfort, 1988.
- HELVETIA SACRA, section I, volume V, *Le diocèse de Sion*, Bâle, 2001.
- HELVETIA SACRA, section III, volume I, *Frühe Klöster, Benediktiner und Benediktinerinnen*, Berne, 1986.
- HELVETIA SACRA, section III, volume II, *Die Cluniazenser in der Schweiz*, Bâle-Francfort, 1991.

- HELVETIA SACRA, section III, volume III, *Die Zisterzienser und Zisterzienserinnen...in der Schweiz*, Berne, 1982.
- HELVETIA SACRA, section IV, vol. I, *Les chanoines réguliers de Saint-Augustin en Valais*, Bâle-Francfort, 1997.
- HERKENS F.R., *Konrad II. (um 990-1039). Herrschaft und Reich des ersten Salierkaisers*, Ratisbonne, 1998
- HERZBERG A.J., *Der heilige Mauritius. Ein Betrag zur Geschichte des deutschen Mauritiusverehrung*, Dusseldorf-Mayence, 1981.
- HIMLY F. J., « Etudes critiques sur l'Alsace à l'époque mérovingienne », *Bibliothèque de l'Ecole nationale des Chartes*, t. 8, 1939.
- HISLEY J. J., *Histoire du comté de Gruyère*, (MDR, t. IX-XI), Lausanne, 1851-1855.
- Histoire de Besançon*, dir. C. FOLHEN, Besançon, 1981.
- Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, dir. M. REY, Paris, 1977.
- Histoire du diocèse de Grenoble*, dir. B. BLIGNY, Paris, 1979.
- Histoire du diocèse de Genève-Annecy*, dir. H. BAUD, Paris, 1985.
- Histoire de Genève des origines à 1798*, P. E., MARTIN, L. BLONDEL, H. GRANDJEAN et F. GARDY, Genève, 1951.
- Histoire de Lausanne*, dir. J.C. BIAUDET, Lausanne, 1982.
- Histoire du diocèse de Lyon*, dir. J. GADILLE, Paris, 1983.
- Histoire des communes savoyardes*, dir. J.Y MARIOTTE, Roanne, 1981.
- Histoire du christianisme en Suisse: une perspective oecuménique*, coll., Genève et Fribourg, 1995.
- HLAWITSCHKA E., *Die Anfänge des Hauses Habsboug-Lothringen*, Sarrebruck, 1969.
- HLAWITSCHKA E., « Die Königsherrschaft der Burgundischen Rudolfiner. Zum Erscheinen eines neuen MGH-Diplomata-Bandes », repris dans Id., *Stirps regia...*, pp. 299-311.
- HLAWITSCHKA E., « Die verwandtschaftlichen Verbindungen zwischen dem hochburgundischen und dem niederburgundischen Königshaus. Zugleich ein Beitrag zur Geschichte Burgunds in der 1. Hälfte des 10. Jahrhunderts », repris dans Id., *Stirps regia...*, pp. 269-298.
- HLAWITSCHKA E., « Die Widonen im Dukat von Spoleto », *Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken*, 63, 1983 (réédité dans Id., *Stirps regia*, pp. 155-226).
- HLAWITSCHKA E., *Franken, Alemannen, Bayern und Burgunder, in Oberitalien (774-962). Zum Verständnis der fränkischen Königsherrschaft in Italien*, Fribourg-en-Brigau, 1969 (*Forschungen zur Oberrheinischen Landesgeschichte*, 8).
- HLAWITSCHKA E., *Lotharingen und das Reich an der Schwelle der deutschen Geschichte*, Stuttgart, 1968 (*Schriften der MGH*, 21).
- HLAWITSCHKA E., *Stirps regia. Forschungen zu Königtum und Führungssichten im frühen Mittelalter. Ausgewählte Aufsätze. Festgaben zu seinem 60. Geburtstag*, Francfort-Berne, 1988.
- HLAWITSCHKA E., *Untersuchungen zu den Thronwechseln der erste Hälfte des 11. Jahrhunderts und zur Adelsgeschichte Süddeutschlands*, Sigmaringen, 1987 (*Vorträge und Forschungen* 35).
- HLAWITSCHKA E., « Zu den Grundlagen der staufischen Stellung im Elsaß : die Herkunft Hildegards von Schlettstadt », dans *Sudetendeutschen Akademie der Wissenschaften und Künste* 9, Munich, 1991.
- HLAWITSCHKA E., *Zur Herkunft und zu den Seitenverwandten des Gegenkönigs Rudolf von Rheinfelden*, dans S. WEINFURTER, *Die Salier und das Reich*, Sigmaringen, 1991, vol. I, pp. 175-220.
- HOFFMANN H., « Grafschaften in Bischofshand », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 46/2, Cologne-Vienne, 1990, pp. 375-480.
- HOFFMEISTER A., *Burgund und Deutschland in früheren Mittelalter. Eine Studie über die Entstehung des Arelatischen Reiches und seine politische Bedeutung*, Leipzig, 1914 (rééd. Darmstadt, 1962).
- HÜFFER H., *Die Territorialmacht der Bischöfe von Lausanne*, Fribourg, 1924.

- IOGNA-PRAT D., « Entre anges et hommes : les moines doctrinaires de l'an Mil », dans R. DELORT, *La France de l'an Mil*, Paris, 1990, pp. 245-263.
- IOGNA-PRAT D., « La croix, le moine et l'empereur : dévotion à la croix et théologie politique à Cluny autour de l'an mil », dans *Haut Moyen Age. Culture, éducation, société. Etudes offertes à P. Riché*, Paris, 1990, pp. 449-476.
- JACOB L., *Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens (1038-1125). Essai sur la domination impériale dans l'est et le sud-est de la France aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1906.
- KAISER R., *Bischofsherrschaft zwischen Königtum und Fürstenmacht*, Bonn, 1981 (*Pariser historischer Studien* 17).
- KAISER R., « Münzprivilegien und bischöfliche Münzprägung in Frankreich, Deutschland und Burgund im 9.-12. Jahrhundert », dans *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* 63 (1976), pp. 289-338
- KAISER R., « War der ring des Graifarius der Siegelring des *Vaefarius dux francorum* ? », dans *Iconologia sacra, Mythos, Bildkunst und Dichtung in der Religions- und Sozialgeschichte Alteuropas, Festschrift für K. Hauck zum 75. Geburtstag*, Berlin-New York, 1994, pp. 263-283.
- KALLFELZ H., *Lebensbeschreibung einiger Bischöfe des X.-XII. Jahrhunderts*, Darmstadt, 1973.
- KAMINSKI A., *Die Niedergang der staedtischen Hoheitsrechte des Bischofs von Genf*, Ambilly, 1947.
- KELLER H., « Fränkische Herrschaft und alemannisches Herzogtum im 6. und 7. Jahrhundert », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 124, 1976.
- KELLER H., « Schwäbische Herzöge als Thronbewerber : Herzog Hermann II. (1002), Rudolf von Rheinfelden (1077), Friedrich von Staufen (1125). Zur Entwicklung von Reichsidee und Fürstenverantwortung. Wahlverständnis und Wahlverfahren im 11. und 12. Jahrhundert », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 131, 1983, pp. 123-162.
- KELLER H., *Zwischen regionaler Begrenzung und universalem Horizont*, Berlin, 1986
- La contessa Adelaide et la società del secolo XI*, Suse, 1992 (*Segusium*, t. 32).
- LADNER P., « Cluny et la maison royale de Bourgogne », dans *L'abbatiale de Payerne*, *BHV*, t. XXXIX, Lausanne, 1966, pp. 12-20.
- LAURENSEN-ROSAZ C., *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. La fin du monde antique ?*, Le Puy-en-Velay, 1987.
- LAVANCHY C., « Numismatique valaisanne », *Vallesia*, 1985, pp. 62-63.
- LE CAMUS Mgr, *Catalogue des évêques de Grenoble*, publié et édité par C.U. CHEVALIER, Grenoble, 1868.
- LE JAN R., « Apprentissage militaire, rites de passage et remises d'armes au haut Moyen Age », dans *Initiation, apprentissage et éducation au Moyen Age*, Montpellier, 1993, pp. 211-232.
- LE JAN R., « *Domnus, illuster, nobilissimus* : les mutations du pouvoir au X<sup>e</sup> siècle », dans *Haut Moyen Age : culture, éducation et société, études offertes à Pierre Riché*, éd. M. Sot, Paris, 1990, pp. 439-449.
- LE JAN R., « Entre Carolingiens et Ottoniens : les voyages de la reine Geberge », dans *Les assises du pouvoir, Etudes offertes à Jean Devisse*, Paris, 1994.
- LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995.
- LE JAN R., *Histoire de la France : origines et premier essor, 480-1180*, Paris, 1996.
- LE JAN R., « Satellites et bandes armées dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle) », dans *Le combattant au Moyen Age*, pp. 97-107.
- LE MAHO J., « De la curtis au château : l'exemple du pays de Caux », *Château-Gaillard VIII*, 1977, pp. 171-183.

- LEBECQ S., *Les origines franques, V<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1990 (*Nouvelle histoire de la France médiévale*, t. I).
- LEGL F., *Studien zur Geschichte der Grafen von Dagsbourg-Egisheim*, Saarbruck, 1998.
- Les pays romands au Moyen Age*, A. PARAVICINI BAGLIANI, J.P. FELBER, J.D. MOREROD et V. PASCHE dir., Lausanne, 1997.
- Le temple de Saint-Gervais*, coll., Genève, 1991.
- Lexikon des Mittelalters*, Munich-Zurich, 1980...
- LIEBESKIND W. A., « Ermanfroid évêque de Sion » dans les *Mélanges P. E. MARTIN*, MDG, t. XL, 1961, p. 161-179.
- LOCATELLI R., *De la réforme grégorienne à la monarchie pontificale : le diocèse de Besançon (1060-1220)*, thèse Lyon II, 1984.
- LOCATELLI R., *Sur les chemins de la perfection*, Saint-Etienne, 1992.
- LOCATELLI R., MOYSE G. et VREGILLE B., « La Franche-Comté entre le royaume et l'empire (fin IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>) », *Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, Sigmaringen, 1977, pp. 109-147.
- LONGNON A., « Girard de Roussillon dans l'Histoire », *Revue Historique*, 1878, pp. 241-279.
- LOT F., *Naissance de la France*, Paris, 1948.
- LOVIE J., *Les diocèses de Chambéry, Tarentaise et Maurienne*, Paris, 1979.
- MAGNOU-NORTIER E., « La seigneurie foncière en Allemagne », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 144, 1986, pp. 5-37.
- MAGNOU-NORTIER E., *La société laïque et l'Eglise dans la province ecclésiastique de Narbonne (zone cispyrénéenne) de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 1974.
- MAGNOU-NORTIER E., « Les mauvaises coutumes en Auvergne, Bourgogne, méridionales, Languedoc et Provence au XI<sup>e</sup> siècle : un moyen d'analyse sociale », dans *Structures féodales et féodalisme...*, pp. 135-172
- MAGNOU-NORTIER E., « Recherches sur l'alleu dans ses rapports avec le pouvoir », dans Id., *Aux sources de la gestion publique*, t. III, Lille, 1997, pp. 143-205.
- MALLET E., « Preuve diplomatique que Genève a fait partie du royaume de Bourgogne transjurane dès Rodolphe I<sup>er</sup> », MDG, t. IX, 1855, pp. 454-457.
- MANTEYER G. de, « Les origines de la Maison de Savoie en Bourgogne 910-1060 », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* publiés par l'EFR, Rome, 1899.
- MANTEYER G. de, « Les origines de la Maison de Savoie en Bourgogne 910-1060. Notes additionnelles », *Le Moyen Age*, 1901, pp. 258-314 et 437-505.
- MANTEYER G. de, *Les origines de la Maison de Savoie en Bourgogne 910-1060. La paix en Viennois (Anse, 17 juin 1025) et les additions à la Bible de Vienne (ms. Berne A.9)*, Grenoble (*Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère*, 33), 1904. Réédition des trois études en un seul volume, Genève, 1978.
- MARIOTTE J. Y., « Annecy et ses environs au XII<sup>e</sup> siècle », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. CXXX, 1972, pp. 5-32.
- MARIOTTE J.Y., « La comtesse Hildegarde, fondatrice de Sainte-Foy », *Annuaire des Amis de la bibliothèque humaniste de Sélestat*, 1994, pp. 7-16.
- MARIOTTE J. Y., « Le royaume de Bourgogne et les souverains allemands du haut Moyen-Age », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, t. 23, 1962, pp. 163-183.
- MARIOTTE J.Y., « Le royaume de Bourgogne à la lumière de la découverte d'un trésor monétaire », *Revue Savoisienne*, 1972, pp. 166-167
- MARIOTTE J.Y., « Note sur la seigneurie monastique en Savoie. Le problème de l'avouerie », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 1977, pp. 87-95.
- MARTIN C., KAHL H.D. et CAHN E.B., « *Der Schafzund von Corcelles-près-Payerne* », *Société suisse de numismatique*, Berne, 1969.
- MARTIN P. E., *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne, 534-715*, Genève, 1910.

- MARTIN P. E., « Le problème de la *Sapaudia* », *RHS*, t. XIII, 1933.
- MAURER H., *Der herzog von Schwaben. Grundlagen, Wirkungen und Wesen seiner Herrschaft in ottonischer, salischer und staufischer Zeit*, Sigmaringen, 1978.
- MAYER H.E., « Die Alpen und das Königreich Burgund », dans Th. MAYER, *Die Alpen...*, pp. 57-76.
- MAYER H.E., « Die Peterlinger Urkundenfälschungen und die Anfänge von Kloster und Stadt Peterlingen », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 19, 1963, pp. 30-126.
- MAYER H.E., « Les faux des moines de Payerne » dans *L'abbatiale de Payerne*, *BHV*, t. XXXIX, Lausanne, 1966, pp. 22-39.
- MAYER Th.(dir.), *Adel und Bauern im deutschen Staat des Mittelalters*, Leipzig, 1943
- MAYER Th. (dir.), *Die Alpen in der europäischen Geschichte des Mittelalters, Reichenauvorträge 1961-1962*, Stuttgart, 1965.
- McKITTRICK R., *The frankish kingdoms under the Carolingians, 751-987*, New York, 1983.
- MENABREA L., *Les origines féodales dans les Alpes occidentales*, Turin, 1865.
- MENANT F., *Campagnes lombardes au Moyen Age*, Ecole Française de Rome, 1993.
- MERZ W., *Die Lenzburg*, Aarau, 1904
- MEYER VON KNONAU G., *Jahrbücher des Deutschen Reiches unter Heinrich IV. und Heinrich V.*, Leipzig 1894-1909
- MEYER W., « Siedlungsentwicklung und Herrschaftsbildung im Jura um Tausend », dans *La donation de 999 et l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, Porrentruy, 2002.
- MOR C.G. et SCHIDINGER H.(dir.), *I potenti temporali dei vescovi italiani in Italia e in Germania nel Medioevo, Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, n°3, Bologne, 1979.
- MOREROD J.D., « Colombier (Neuchâtel), de la villa au château », *Actes du colloque ARS*, (Berne, mars 2001), à paraître.
- MOREROD J.D., « Cudrefin et son passé valaisan » dans *Cudrefin, la ville retrouvée*, Hauterive, 1999, pp. 73-82.
- MOREROD J.D., « L'Eglise du Valais et son patrimoine dans le diocèse de Lausanne. Contribution à une préhistoire des évêchés romands », *Vallesia* t. LIV, Sion, 1999, 137-160.
- MOREROD J.D., *Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IX<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Lausanne, 2000 (*BHV*, 116).
- MOREROD J.D., « La fondation de Bevaix et les débuts de l'histoire neuchâteloise », *Revue Historique Neuchâteloise*, 4, 1998, pp.193-210.
- MOREROD J.D., « La zone d'influence d'Ulric II dans l'arc jurassien et la genèse du comté de Neuchâtel (1140-1191) », *Revue Historique Neuchâteloise*, 4, 1999, pp. 237-246.
- MOREROD J.D., « *Sous le regard de la Vierge Marie* » : la formation du pouvoir temporel des évêques de Lausanne (IX<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), thèse, Lausanne 1995.
- MORLET M. T., *Les noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule (V<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, 1968-1972.
- MOUTHON F., « Vers 1100 au pied du Granier », dans *L'égboulement du Granier et le sanctuaire de Myans*, *Actes du colloque de Myans 1998*, publiés par l'Académie de Savoie, Chambéry, 1999, pp. 149-158.
- MOYSE G., « La Bourgogne septentrionale et particulièrement le diocèse de Besançon de la fin du monde antique au seuil de l'âge carolingien (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s.) », dans J. WERNER ET E. EWIG, *Von der Spätantike zum frühen Mittelalter*, Sigmaringen, 1979, s. loc., pp. 467-488.
- MOYSE G., « Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon (V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle) », *Bibliothèque Ecole des Chartes*, t. CXXXI, 1973, pp. 21-104 et 369-485.
- MOYSE G., « Préhistoire d'une seigneurie épiscopale : l'Eglise de Besançon sous l'archevêque Gerfroi (...932-953...) », *Bibliothèque Ecole des Chartes*, t. CXLVII, 1989, pp. 3-28.
- MUSSET L., *Les invasions. Le second assaut contre l'Europe chrétienne (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1965.

- NELSON J., Charles le Chauve, éd. fr. Paris, 1994.
- NELSON J., « Ninth-century Knighthood, the evidence of Nithard », dans C. HARPER-BILL, C. HOLDSWORTH et J. NELSON, *Studies in Medieval History presented to R. Allen Brown*, Woodbridge, 1989, pp. 255-266.
- NIERMEYER J.F., *Mediae Latinitatis Lexikon minus*, Leyde, 1976.
- NONN U., *Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter*, Bonn, 1983.
- Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, 1982.
- OSBORNE W., « Drei Deperdita der byzantinischen Kaiserkanzlei und die Frankenadressen im Zeremonienbuch des Konstantinos Porphyrogennetos » dans Id., *Abendland und Byzanz. Gesammelte Aufsätze zur Geschichte des byzantinisch-abendländischen Beziehungen und des Kaisertums*, Bad Hombourg, 1963.
- PACAUT M., *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Age*, Paris, 1970.
- PARISOT R., *Histoire de la Lorraine*, Paris, 1925.
- PARISOT R., *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, Paris, 1899.
- PARISSE M., *Allemagne et empire au Moyen Âge*, Paris, 2002.
- PARISSE M., *De la Meuse à l'Oder, l'Allemagne au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1994.
- PARISSE M., « L'évêque d'Empire au XI<sup>e</sup>s. : l'exemple lorrain », dans *L'Eglise et le siècle de l'An Mil (actes du XIV<sup>e</sup> congrès de SHMES, Poitiers, 1983)*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 27, n° 1-2, 1984, pp. 95-105.
- PARISSE M., « Lotharingia », dans T. REUTER, *New Cambridge Medieval History*, t. III, 1999, pp. 310-327.
- PARISSE M., *La noblesse lorraine, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.*, Lille, 1976.
- PARISSE M., *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale. Les familles nobles du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Nancy, 1982.
- PARISSE M., « Otton III et l'Eglise impériale », dans *La donation de 999 et l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, Porrentruy, 2002.
- PARISSE M., « Princes laïques et/ou moines, les évêques du X<sup>e</sup> siècle », dans *Il secolo di ferro : mito e realtà del secolo X, Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo 1990, XXXVIII*, Spolète, 1991, pp. 449-513.
- PARISSE M. et BARRAL I ALTET X. dir., *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil*, Paris, 1992.
- PARISSE M., P. PEGEOT, B.-M. TOCK dir., *Les pancartes monastiques des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (table ronde de l'ARTEM organisée à Nancy en juillet 1994)*, Turnhout, 1998.
- PARLOW U., *Die Zähringer. Kommentierte Quellendokumentation zu einemsüdwestdeutschen Herzogsgeschlech des hohen Mittelalters*, Stuttgart, 1999.
- PASCAUD N., « Anthroponymie et désignation des femmes dans les cartulaires de Grenoble », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-2, Tours, 1992.
- PERRET A., « Les concessions de droit comtaux et régaliens aux églises dans les domaines de la Maison de Savoie », *Bulletin Philologique et Historique*, 1964, pp. 45-73.
- PERRET A., « Les origines des prieurés de Saint-Genix et du Bourget-du-Lac et la Maison de Savoie », *Cahiers de Civilisation Alpine*, n° 3, 1983, pp. 83-94.
- PERROY E., *Le monde carolingien*, Paris, 1974.
- PFÄFF C., « Le territoire fribourgeois avant la fondation de la ville », dans *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, 1981.
- PHILIPPON E., *Les origines du diocèse de Belley*, Paris, 1900.
- POLY J. P., « L'Europe de l'an mille », dans R. FOSSIER, *L'éveil de l'Europe 950-1250*, Paris, 1982, pp. 19-78.

- POLY J. P., *La Provence et la société féodale (879-1166). Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le midi*, Paris, 1976.
- POLY J.P. et BOURNAZEL E., *La Mutation féodale X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1980.
- POUPARDIN R., « Etude sur les deux diplômes de Charlemagne pour l'abbaye de Saint-Claude », *Le Moyen Age*, 1903.
- POUPARDIN R., *Le royaume de Bourgogne (888-1032). Etudes sur les origines du royaume d'Arles*, Paris, 1907 (rééd. Genève, 1974).
- POUPARDIN R., *Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933 ?)*, Paris, 1901 (rééd. Genève, 1974).
- POUPARDIN R., « Les grandes familles comtales à l'époque carolingienne », *Revue Historique*, n° 72, pp. 72-95.
- PRÉVITÉ-ORTON C.W., *The early history of the House of Savoy (1000-1233)*, Cambridge, 1912.
- PRIEUR J., BOCQUET A., COLARDELLE M., LEGUAY J.P., LOUP J. et FONTANEL J., *La Savoie des Origines à l'an mil*, Rennes, 1983.
- QUAGLIA L., *La maison du Grand-Saint-Bernard des origines aux temps actuels*, Martigny, 1972.
- QUAGLIA L., « Les hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle », dans *Monasteri in Alta Italia dopo le invasioni saracene e magiare, Congresso storico subalpino (Pignerol, 1964)*, XXXII, Turin, 1966, pp. 427-441.
- QUAGLIA L., « Les origines de l'hospice du Grand-Saint-Bernard », *Publications du centre européen d'études burgondo-médianes* 15, 1973, pp. 31-36.
- RAEMY D. de (dir.), *Chillon. La chapelle (Cahiers d'archéologie romande n°79)*, Lausanne, 2000.
- RAEMY T. de et MARTIN P.E., *Attalens et Bossonens*, Fribourg, 1915.
- RAIS A., *Un chapitre de chanoines dans l'ancienne principauté épiscopale de Bâle : Moutier-Grandval*, Bienne, 1940.
- REBETEZ J.C., « La donation de l'abbaye de Moutier-Grandval en 999 et ses suites jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle », *Actes de la société jurassienne d'émulation*, 1999, pp. 197-262.
- REUTER T., « The "Imperial Church System" of the Ottonian and Salian Rulers : a reconsideration », dans *Journal of ecclesiastic history*, t. 33/3, 1982, pp. 347-374.
- REYMOND M., « Comment l'archevêque de Besançon est devenu seigneur de Nyon », *RHES*, 1915, pp. 241-249.
- REYMOND M., « De l'origine de la famille de Goumoëns », dans *Recueil de généalogies vaudoises*, Lausanne, 1912, vol. II, pp. 291-317.
- REYMOND M., *Les dignitaires de l'Eglise de Lausanne jusqu'en 1536*, MDR, 2<sup>e</sup> série, t. VI, Lausanne, 1912.
- REYMOND R., « L'évêque de Lausanne comte de Vaud », *RHES*, 5<sup>e</sup> année, 1911, pp. 1-20 et 105-121.
- REYMOND R., « Les origines des maisons de Blonay et d'Oron », *RHV* 46, Lausanne, 1938, pp. 6-14.
- REYMOND M., « Une famille de Bourguignons-Vaudois : les Grandson », *Annales de Bourgogne*, t. 3, Dijon, 1931, p. 210 et seq
- RICHARD J., « Châteaux, châtelains et vassaux en Bourgogne aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, n° 3, 1960, pp. 433-447
- RICHARD J., *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Dijon, 1954.
- RICHE P., *Dictionnaire des Francs, les temps mérovingiens*, Paris, 1996.
- RICHE P., *Dictionnaire des Francs, les temps carolingiens*, Paris, 1997.
- RICHE P., *L'Europe barbare de 476 à 774*, Paris, 1989.
- RICHE P., *Les grandeurs de l'an mille*, Paris, 1999.
- RICHERMOZ, chan. F., *Le diocèse de Tarentaise des origines à 1802*, Moutiers, 1928.

- RIECKENBERG H.J., « Königstrasse und Königsgut in liudolfingischer und früsalischer Zeit (919-1056) », Darmstadt, 1965.
- RIPART L., *Le comté de Savoie, genèse d'une principauté dynastique (fin XI<sup>e</sup>- milieu XIV<sup>e</sup> siècles)*, thèse, Nice, 1999.
- Romainmôtier. Histoire de l'abbaye*, dir. J.D. MOREROD, BHV n° 120, Lausanne, 2001.
- RÖSENER W., *Grundherrschaft im Wandel. Untersuchungen zur Entwicklung geistlicher Grundherrschaften im südwestdeutschen Raum von 9. Bis 14. Jahrhundert*, Göttingen, 1991.
- RÖSENER W., *Grundherrschaft und bäuerliche Gesellschaft im Hochmittelalter*, Göttingen, 1995.
- ROUBERT J., « La seigneurie temporelle des archevêques-comtes de Tarentaise du X<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de l'Académie des sciences de Savoie*, 6<sup>e</sup> série, t. 5, 1961, p. 33-233.
- RUBELLIN M., « Combattant de Dieu ou combattant du Diable ? Le combattant dans les duels judiciaires au IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles », dans *Le combattant au Moyen Age*, XVIII<sup>e</sup> congrès de la SHMES, Nantes, 1991, pp. 111-120.
- RÜCK P., « Das öffentliche Kanzellariat in der Westschweiz (8.-14. Jahrhundert) », dans *Landesherrliche Kanzleien im Spätmittelalter. Referate zum VI. Internationalen Kongress für Diplomatik, München 1983*, München, 1984, pp. 203-271.
- RUFFI A. de, *Dissertations historiques et critiques sur l'origine des comtes de Provence...*, Marseille, 1712.
- RUFFI A. de, *Histoire des comtes de Provence*, Aix, 1655.
- SANTIFALLER L., *Zur Geschichte des ottonisch-salischen Reichskirchensystems*, Vienne, 1964.
- SANTSCHI C., *Les évêques de Lausanne et leurs historiens des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne (MDR 3<sup>ème</sup> série, t. XI), 1975.
- SASSIER Y., *Hugues Capet*, Paris, 1987.
- SASSIER Y., *Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois du X<sup>e</sup> au début du XIII<sup>e</sup> siècle*, Auxerre, 1980 (Cahiers d'archéologie et d'histoire n° 5).
- SCHMID B., « Altes Königsgut zwischen Genfersee und Aare », *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, XXX/2, Berne, 1948, pp. 331-359.
- SCHMID K., « Königtum, Adel und Klöster zwischen Bodensee und Schwarzwald (8.-12. Jahrhundert) », dans G. TELLENBACH, *Studien und Vorarbeiten zur Geschichte des grossfränkischen und frühdeutschen Adels*, Fribourg, 1957, pp. 225-334.
- SCHMID K., « Zur Problematik von Familie, Sippe und Geschlecht, Haus und Dynastie beim mittelalterliche Adel », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 105, Karlsruhe, 1957.
- SCHMID K. dir., *Die Zähringer*, Sigmaringen, 1986-1990, notamment le volume 3, *Schweizer Vorträge und neue Forschungen*, Sigmaringen, 1990
- SCHULZE H., *Grafschaftsverfassung der Karolingerzeit in den Gebieten östlich des Rheins*, Berlin, 1973.
- SECRETAN E., « Notice sur l'origine de Gérold, comte de Genève », *MDG*, t. XVI, 1867.
- SECRETAN E., « Observations sur les chartes relatives à la famille du comte Humbert aux Blanches Mains », *M. D. G.*, t. XVI, Genève, 1867, pp. 304-347.
- SERGI G. dir., *Curtis e signoria rurale : interferenze fra due strutture medievali*, Turin, 1993, pp. 7-24.
- SERGI G., « Genesi di un regno efimero : la Borgogna di Rodolfo I », *Bolletino storico-bibliografico subalpino*, t. LXXXVII, 1989, pp. 5-44.
- SERGI G., *I confini del potere. Marche et signorie fra due regni medievali*, Turin, 1995.
- SERGI G., « Il declino del potere marchionale anscarico e il riassetto circoscrizionale del Piemonte settentrionale », *BSBS*, LXXIII, 1975, pp. 441-492.

- SERGI G., « Istituzioni politiche e società nel regno di Borgogna », dans *Il secolo di ferro : mito et realta del secolo X, Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo 1990*, XXXVIII, Spolète, 1991, pp. 205-240.
- SERGI G., « L'esercizio del potere giudiziario », *La giustizia nel'alto Medioevo secoli IX-XI. Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo 1996*, XLIV, Spolète, 1997, pp. 312-341.
- SERGI G., « The kingdom of Italy », dans T. REUTER, *New Cambridge Medieval History*, t. III, 1999, pp. 347-371.
- SETTIA A., « *Adversus Agarenos et Mauros*. Vescovi e pirati nel secolo IX fra Po e mare », dans A. CROSSETTI, *Le strutture del territorio fra Piemonte e Liguria dal X al XVIII secolo*, Cuneo, 1992, pp. 9-22.
- SETTIA A., « Monasteri subalpini e presenza saracena, una storia di riscrivere » dans *Dal Piemonte all'Europa. Esperienze monastiche nella società medievale*, Turin, 1988, pp. 292-310.
- SOT M., *Un historien et son église au X<sup>e</sup> siècle : Flodoard de Reims*, Paris, 1993
- STAAB F., « Jugement moral et propagande. Boson de Vienne vu par les élites du royaume de l'Est », dans *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne*, éd. R. LE JAN, Lille, 1998, pp. 365-382.
- STETTLER B., *Studien zur Geschichte des oberen Aareraumes im Früh- und Hochmittelalter*, Thun-Zurich, 1964.
- STOUFF L., *Le pouvoir temporel des évêques de Bâle*, Paris, 1891.
- Structures féodales et féodalisme dans l'occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Bilan et perspectives de recherches (colloque de Rome, 1978)*, EFR, 1980.
- TABACCO G., « Dai possessori dell'età carolingia agli esercitanti dell'età longobarda », *Studi medievali*, 1969, pp. 211-268.
- TABACCO G., *Egemonie sociali del potere nel medioevo italiano*, Turin 1974.
- TABACCO G., « Forme medievali di dominazione nelle Alpi occidentali », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, LX, 1962, pp. 327-354.
- TABACCO G., « Il regno italico nei secoli IX-XI », dans *Ordinamenti militari in Occidente nell'alto Medioevo*, Spolète, 1968.
- TABACCO G., « La formazione della potenza sabauda come dominazione alpina », dans Th. MAYER, *Die Alpen...*, pp. 233-240.
- TABACCO G. dir., *Piemonte medievale. Forme del potere della società*, Turin, 1985.
- TABACCO G., « Orientamenti feudali dell'impero in Italia », dans *Structures sociales et féodalisme dans l'occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, EFR, Rome, 1980, pp. 226-226.
- TABACCO G., « Regno, impero e aristocrazia nelle'Italia postcarolingia », dans *Il secolo di ferro : mito et realta del secolo X, Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo 1990*, XXXVIII, Spolète, 1991, pp. 243-269.
- TELLENBACH G., FLECKENSTEIN J. et SCHMID K., « Kritische Studien zur grossfränkischen und alemannischen Adelsgeschichte », *Zeitschrift für Württembergische Landesgeschichte*, 15, 1956.
- TELLENBACH G., *Welfen, Königtum und Stämme in der Werderzeit des deutschen Reiches*, Weimar, 1939.
- TERRIER J., « Les églises de la campagne genevoise », *Archéologie médiévale dans l'arc alpin ; actes du colloque « autour de l'église » (Genève, 5-6 septembre 1997)*, *Patrimoine et architecture*, n° 6-7, Genève, 1999.
- THEIS L., *L'héritage des Charles. De la mort de Charlemagne aux environs de l'an mil*, Paris, 1990 (*Nouvelle histoire de la France médiévale*, t. 2).
- THEIS L., *Robert le Pieux*, Paris, 1999.
- THEURILLAT J.M., « L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune des origines à la réforme canoniale, 515-830 environ », *Vallesia IX*, 1954, pp. 1-128.
- THEURILLAT J.M., « Textes médiévaux relatifs aux monuments archéologiques de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune », *Genava*, 1963.
- TILLIER J. B. de, *Historique de la vallée d'Aoste*, Aoste, réed. 1994.

- TOUBERT P., *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX<sup>e</sup> à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1973 (BEFAR 221).
- TRENARD L. et G., *Histoire du diocèse de Belley*, Paris, 1978.
- TRIBOLET M. de, « Archéologie médiévale et histoire des institutions : les « *burgenses castrî* » en pays neuchâtelois, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle », *Hommage à Marcel Grandjean, BHV* 109, Lausanne, 1995, pp. 145-149.
- TRIBOLET M. de, « La bible de Frédéric, évêque de Genève », *BHG*, 1970, pp. 265-273.
- TRIBOLET M. de, « La fondation du prieuré de Corcelles et les origines de la Maison de Neuchâtel », *Publications du centre européen d'études burgondo-médianes*, 17, 1976, pp. 33-41.
- TRIBOLET M. de, « Le Val-de-Travers de l'époque carolingienne à la fin du XII<sup>e</sup> siècle : aspects institutionnels », *RHES* 95, 2001.
- VAN BERCHEM V., « L'étendue du comté de Valais donné à l'Eglise de Sion en 999 », *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, t. 6 (nouvelle série), 1890-1893, pp. 363-369.
- VAN BERCHEM V., « Les relations des évêques de Sion avec l'Empire », *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1894, pp. 49-59.
- VAN BERCHEM V., « Un conflit d'avouerie au XII<sup>e</sup> siècle. Commugny et l'abbaye de Saint-Maurice », *Revue d'Histoire Suisse* 1, 1921, pp. 425-447.
- VOLLMER F., « Die Etichonen. Ein Beitrag zur Frage der Kontinuität früher Adelsfamilien », dans G. TELLENBACH, *Studien...*, pp. 137-184
- VREGILLE B. de (sj), « Besançon et Lausanne, métropolitains et suffragants des origines au XI<sup>e</sup> siècle », *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte*, pp. 77-88, Fribourg, 1988, pp. 77-88.
- VREGILLE B. de (sj), *Hugues de Salins, archevêque de Besançon, 1031-1066*, thèse, Besançon-Lille, 1978.
- VREGILLE B. de (sj), « Les vies de Saint Claude », *Saint Claude, vie et présence*, dir. G. DUHEM, Paris, 1960, pp. 23-70.
- VREGILLE B. de (sj), « Un château nommé *Miroaltum* », *MSHDB*, t. 39, 1983, pp. 231-240.
- WALPEN R., *Studien zur Geschichte des Wallis im Mittelalter (9 bis 15. Jahrhundert)*, Berne, 1983.
- WEINBERGER S., « La transformation des *Potentis* dans la Provence médiévale (IV<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », *Le Moyen Age*, n° 97, 1991, pp. 159-169.
- WEINBERGER S., « Nobles et noblesses dans la Provence médiévale (ca. 850-1100) », *Annales ESC*, 36<sup>e</sup> année, n°5, pp. 913-919.
- WERNER K. F., « Observations sur le rôle des évêques dans les mouvements de paix des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges R. Foreville*, Bruxelles, 1989, pp. 155-195.
- WERNER K.F., « Heeresorganisation und Kriegsführung im deutschen Königreich des 10. und 11. Jahrhunderts », dans *Ordinamenti militari in Occidente nell'alto Medioevo, Semaines de Spolète* 1967, t. XV, Spolète, 1968, pp. 791-843.
- WERNER K. F., *Histoire de la France*, t. I, *Les origines*, Paris, 1992.
- WERNER K.F., « La genèse des duchés en France et en Allemagne », dans *Nascità dell'Europa ed Europa carolingia : un'equazione da verificare*, Semaine de Spolète, 1981, pp. 175-207.
- WERNER K.F., « Les Robertiens », dans M. PARISSÉ et X. BARRAL I ALTET, *Le roi de France et son royaume autour de l'An Mil*, Paris, 1992, pp. 15-24.
- WERNER K.F., « *Missus-Marchio-Comes*. Entre l'administration centrale et l'administration locale de l'empire carolingien », repris dans *Vom Frankenreich zur Entfaltung Deutschlands und Frankreichs*, Sigmaringen, 1984, pp. 191-239.
- WERNER K.F., *Naissance de la noblesse*, Paris, 1998.
- WERNER K.F., *Structures politiques du monde franc (VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Londres, 1979 (recueil d'articles).

FRANÇOIS DEMOTZ

- WERNER M., *Adelsfamilien im Umkreis der frühen Karolinger*, Sigmaringen, 1982.
- WILSDORF C., « Le château de Haut-Eguisheim jusqu'en 1258 », *Revue Alsacienne*, t. 106, 1980, pp. 21-36.
- WILSDORF C., « Les Etichonides aux temps carolingiens et ottoniens », *Bulletin philologique et historique*, 1964, p. 1 à 33.
- WILSDORF C., « Eberhard », *Nouveau dictionnaire de biographies alsaciennes*, t. 9, p. 729.
- 
- ZANOTTO A., *Histoire de la vallée d'Aoste*, Aoste, 1968.
- ZEERLEDER K., *Urkunden für Geschichte der Stadt Bern*, Berne, 1853.
- ZENHÄUSERN G., « *Domus Montis Iovis*. Zu Anfängen und Entwicklung eines Passhospitals (XI.-XIII. Jh.) », *Vallesia* t. LIV, Sion, 1999, pp. 161-204.
- ZOTZ Th., « Le palais et les élites dans le royaume de Germanie », dans R. LE JAN, *La royauté et les élites...*, pp. 233-248.
- ZOTZ Th., « *Palatium publicum, nostrum regium*. Bemerkung zur Königspfalz in der Karolingerzeit » dans « *Die Pfalz ; Probleme eines Begriffsgeschichte vom Kaiserpalast...* », éd. F. STAAB, Speyer, 1990.
- ZUFFEREY M., *Die Abtei Saint-Maurice d'Agaune im Hochmittelalter (830-1258)*, Göttingen, 1988.

## INDEX

Les noms des localités sont suivis de l'indication du pays actuel (C. H. : Suisse, F. : France, D. : Allemagne, I. : Italie, etc.) pour celles situées en Transjuranie, de l'indication du diocèse médiéval (G. : Genève, L. : Lausanne, S. : Sion).

Ne figurent pas les noms trop fréquemment cités, à savoir ceux des souverains rosdolpins (Rodolphe I., Rodolphe II, Conrad, Rodolphe III), ceux des trois diocèses transjurs (Genève, Lausanne et Sion) et ceux des deux principaux établissements religieux (Romammétier et Saint-Maurice d'Againe).

Les personnages non identifiés homonymes sont regroupés sous la forme la plus fréquente du nom.

### A

- Abbon**, pasteur, 31  
**Achardus**, diacre à Saint-Maurice, 129  
**Acclinus**, pasteur de Romammétier, 108  
**Acilina**, femme de Hersard, 120  
*Adios*, C.H. L., 476, 575  
**Adaltrus**, prêtre à Saint-Maurice, 129  
**Adalraud**, évêque de Bâle, 70, 225  
**Adalberon I.**, évêque de Bâle, 208  
**Adalbéron I.**, évêque de Bâle, 147, 153, 154, 156, n°3  
**Adalbéron**, évêque de Laon, 136  
**Adalbéron**, duc de Carinthie  
**Adalbert**, 109, 112, 328, 361, 371-373, 398  
**Adalbert**, comte de Thurgovie et frère de Buzcard I., 208  
**Adalbert**, comte italien, 218  
**Adalbert**, duc de Toscane, 219  
**Adalbert d'Ivrée**, marquis, 219, 228, 245, 246, 251, 530, 531  
**Adalbert II**, petit-fils d'Adalbert d'Ivrée, 252, 436, n°3  
**Adalbert**, fils de Berenger, 235  
**Adalbert**, comte et marquis de Conrad et de Rodolphe III, 252, 303, 304, 313, 327, 329, 335, 372, 373, 386, 391, 399, 401, 436, 442, 447, 520-532, 543, 547, 549-558  
**Adalbert**, fils d'Ymmo, 372  
**Adalbert**, frère d'Ymmo, 372  
**Adalbert**, frère du comte Lambert, 335, 339, 391  
**Adalbert**, vice-chancelier de Romammétier, 309  
**Adalbert de Grandson**, 135  
**Adalbert**, *advoc.*, 115, 332, 338  
**Adalbert**, épouse de Hugues de Sion, 112, 113  
**Adalbert**, doyen de Saint-Maurice d'Againe, 309  
**Adalbert**, évêque de Marianne, 70  
**Adalbert**, *advoc.*, 335, 372  
**Adalgaud** / Adalagin / Adalgesz / Adélgand., 336, 346, 397, 501  
**Adalgaud**, clerc, 347  
**Adalgaud**, comte de Rodolphe III, 336, 340-341, 343, 347, 350, 412, 541, 550  
**Adalgaud I.**, évêque de Genève, 150, 281, 346, 347  
**Adalgaud II.**, évêque de Genève, 183, 346, 347, 418, 543, 642, 644  
**Adalgaud**, fils de Conrad, 337, 348  
**Adalgaud**, frère de Léo, 337, 340, 347, 675  
**Adalgaud**, frère du comte Amaïric, 336, 347  
**Adalgaud**, frère de Turambert, 337  
**Adalgaud (-guz)**, comte de Zurich, 250  
**Adalgaud (-guz)**, témoin, 290  
**Adalgi**, femme d'Ulric, 569  
**Adélaïde**, sœur de Rodolphe I., 98, 103, 104, 117, 130, 135, 136, 139, 179, 206, 210, 285, 286, 364, 497  
**Adélaïde**, sœur de roi Conrad et impératrices, 234-237, 251, 274, 276, 278-282, 286, 289, 333, 429, 432, 436, 445-450, 457, 460, 461, 467, 468, 474, 488, 492, 515, 516, 520, 546, 596, 608, 646, 631, 638, 645, 672, 676, 675  
**Adélaïde**, femme de Norbert, 367  
**Adélaïde**, femme du marquis Guillaume I., 285  
**Adélaïde**, hîle de Hugues de Tours, 85, 111, 134  
**Adélaïde**, fille du comte Turambert, 312  
**Adélaïde**, hîle du marquis Adalbert et femme de Hermann de Souabe, 190  
**Adélmie**, première femme du roi Conrad, 490, 491, 499  
**Adèle**, femme du comte de Mâcon Aubri, 369  
**Ado**, 297  
**Agathe**, femme de Conrad, 349  
**Agiltrude**, I., femme de Rodolphe III, 287, 455, 477-478, 516, 520, 543, 589  
**Agnès de Poitou**, impératrice, 631, 637  
**Aguès**, sœur du comte Renaud, 131  
**Aicard**, 491  
**Aigisus**, 309







- Comana* (L.) 605.  
**Conradin**, évêque de Genève, 34.  
**Carloman**, fils de Louis le Germanique, 67, 69, 73.  
**Carloman**, fils de Louis le Bègue, 72, 73, 79, 106.  
*Caradoc* (F.), 293, 332, 366.  
*Cave*, F., G., 541, 691.  
*Caude* (F.), seigneur et comte, 130, 148.  
*Chambrey* (F.), 352, 353, 361, 369, 380, 388.  
*Chambray* (F., G.), 362, 691.  
*Chamesson* (C.H.), 86, 694.  
*Champagny* (C.H.), 1, 367, 373.  
*Chanzoy* (F.), 227.  
**Charlemagne**, 34, 108, 154, 155, 171, 172, 154.  
**Charles (III) le Simple**, roi de France et roi de Lorraine, 66, 88, 97, 99, 120, 201, 203, 213, 344, 391.  
**Charles le Chauve**, 38, 49-50, 63-70, 73, 79, 80, 100, 104, 106, 131, 160, 171, 181, 209, 203.  
**Charles le Gros**, 67-80, 84-90, 96, 99, 100, 109, 112, 117, 121, 124, 131, 133, 157, 163, 171, 176, 186, 187, 199, 250, 254, 297, 385, 501.  
**Charles Martel**, 31, 49.  
**Charles**, duc de Lorraine, 131.  
**Charles**, comte de Provence, 41, 43, 52, 54, 56, 66, 119, 171, 183, 224, 227, 503.  
**Charles-Constantin**, fils de Louis de Provence et comte de Viennois, 219, 221, 237, 238, 266, 282, 285, 288, 290, 302, 315, 403, 409.  
*Charvins*, comte, 138.  
*Chartez* (F.), 608.  
*Charvonnis* (F., G.), 480, 484.  
*Châtillon* (C.H.), 539, 694.  
*Châtillon-sur-Isère* (F.), 484, 489.  
*Chartreuse* (Les Marches), F., 361.  
*Chartz* (C.H.), 13, 309.  
*Chaumont* (F., G.), 521, 678, 687, 688.  
*Chaux d'Arbois* (F.), 177, 194, 317.  
*Chauxannes* (F., G.), 362.  
*Chauxonay* (C.H.), 1, 112, 389, 693.  
*Chaux*, voir *Seyri*.  
*Châtillon* (C.H.), 1, 280.  
*Châtillon* (C.H.), 1, 35, 180, 191, 480.  
**Christian**, 341.  
**Cirius**, levite à Saint-Maurice, 129, 146.  
**Clément II**, pape, 691.  
*Cloux*, abbaye, 131, 133, 159, 179, 193, 192, 209, 237, 277, 283, 289, 320, 346, 408, 411, 437, 447, 449, 474-478, 481, 486, 495, 496, 519, 520, 522, 542, 547, 563, 586, 615, 658, 661, 678.  
*Clôture* (D.), 55.  
*Clou* (C.H.), 93, 211, 231, 232, 270, 274, 346.  
*Colombier* (C.H.), 5, 393.  
*Colbère* (F.), 208.  
*Colbey* (D.), 119, 273, 634.  
*Coligny* (C.H.), 67, 362.  
*Colson* (C.H.), 1, Neuchâtel, 234, 389.  
*Colombier* (C.H.), La Vaud, 326, 375.  
*Colson* (F.), 388.  
*Comblanchin* (C.H.), 13, 200.  
*Combray* (C.H.), 67, 190, 363, 570, 692.  
*Combray* (aujourd'hui Noville), C.H.), 5, 360.  
*Combray* (F.), 80.  
*Combray* (F.), 388, 432.  
*Combray* (F.), 480, 481.  
**Comon**, comte palatin de Rodolphe III, 105, 178, 531, 543, 569.  
**Comon**, comte de Rodolphe III, 397, 408, 489, 511, 570.  
**Comon**, évêque de Lausanne, 489.  
**Comon**, évêque de Maurienne, frère du comte Gerold, 632, 651.  
**Comon**, fils du comte Gerold, 663, 695.  
**Comon**, fils d'Adalgaud, 347.  
**Comon**, frère de Leutric, 337, 340, 347.  
**Comon**, frère du comte Amalric, 336, 337, 347.  
**Comon de Montfalcon**, 350.  
**Comon**, frère de Ponce, 331.  
**Comon**, frère de l'évêque Burchard de Lausanne, 368.  
**Comon**, père d'Ulric, 335.  
**Comrud I<sup>er</sup>**, duc de Franconie et roi de Germanie, 297, 298, 300.  
**Comrud II**, empereur, 215, 481, 483, 523, 574, 583, 585, 596, 607, 630, 644, 649, 657, 655, 659, 667, 670, 672, 676, 678, 681, 682, 689, 690.  
**Comrud** (l'Ancien) (comte et grand-père de Rodolphe I<sup>er</sup>), 55, 245.  
**Comrud** (l'Ancien) (comte duc et abbé, père de Rodolphe I<sup>er</sup>), 13, 64, 68, 69, 76-78, 87, 103-106, 109, 112, 114, 131, 133, 169.  
**Comrud**, fils du roi Comrud, 407, 409.  
**Comrud**, évêque de Genève, 183, 337, 612, 614, 671.  
**Comrud**, levite de Saint-Maurice d'Againe, 348.  
**Comrud**, fils de Comrad, 337, 348, 404, 469.  
**Comrud**, père du comte Robert, 337, 348, 350.  
**Comrud**, fils du comte Robert, 337, 348.  
**Comrud**, frère d'Amalric, 337, 348.  
**Comrud**, mari d'Agathe, 349, 375.  
*Comruon* (D.), 215, 280.  
**Constance**, femme de Boson comte d'Arles, 363.

**Constance**, troisième femme du roi Robert, 152, 153, 185  
**Constantin**, fils de Hupald, 317  
*Constantin*, prieur, 308, 412, 429  
*Constantin*, C.H. L., 112, 189  
*Constantin*, C.H. L., 194, 328, 339, 308, 370, 436  
**Costabule** (Costabale), 330, 119  
*Costabule*, C.H. L., 361, 388, 479  
*Costa*, C.H. L., 368  
*Costanzo*, F. G., 362  
*Costanzo*, L., 249  
*Costanzo*, C.H. L., 328, 373  
*Costanza*, C.H. L., 445, 534  
**Cuniza de Rheinfelden**, femme de Gerold, 670  
*Cute en Vully*, C.H. L., 181  
*Cuthke*, C.H. L., 62  
*Cussy*, F., 279  
*Cussy*, F. G., 680

## D

**Dadu**, prêtre à Saint-Maurice, 129  
**Dudon**, évêque de Verdun, 118  
**Dalmace**, 633  
**Dalmace**, premier sire de Gex, 624  
*Dalmace*, F., 592  
**David**, évêque de Lausanne, 35  
**Dedric** (Odalric Ulric), 579  
*Dedric*, C.H. L., 198  
*Dedric*, F., 616  
**Didier**, fils d'Érard de Maurienne, 671  
*Didier*, F., 694  
**Dodilon**, évêque de Cambrai, 118  
**Dodo**, clerc à Saint-Maurice, 129  
**Dodon**, 337, 337, 363  
**Dodon** d'Aulsouze, 625  
**Dodon**, fils de Vumisius, 337, 624  
*Dodon*, C.H. L., 329  
*Dodon*, F. G., 680, 692  
*Doussard*, F. G., 484, 685  
*Doux*, F., 608  
**Drogo**, 112  
**Durand**, abbé de Saugny, 380

## E

**Eberhard**, abbé de Murbach, 633, 671  
**Eberhard**, comte alsacien, 83, 111, 141, 197  
**Eberhard**, comte de Nordgau, 667, 699, 670  
**Eberhard**, hypothécaire évêque de Sion de sang rodotphéen, 161, 408, 612  
*Eberhard*, C.H. L., 303, 573  
*Eberhard*, C.H. L., 106, 329

**Eginolfe**, évêque de Lausanne, 237, 280, 281, 289, 291, 293, 319, 330, 407, 491, 492, 531, 519  
*Eginolfe*, lieu et famille, 666-670  
*Eginolfe*, abbaye, 530  
**Eldgarde**, femme du comte Aribert, 195, 296  
**Eldred**, 398  
**Elisachar**, 220  
**Elisachar** (Elsasar), évêque de Helvet, 150, 220, 225  
*Elisachar*, F., 221, 223, 239  
**Embo**, ministériel, 159  
**Emico**, garde-chasse, 157  
**Emma**, femme de Tarnibert, 312  
**Emma**, fille de l'impératrice Adélaïde et de Lothaire d'Italie, 273, 278, 340, 432, 467  
**Emmo**, clerc à Saint-Maurice, 129, 609  
**Emmon**, archevêque de Lausanne, 226, 644, 648, 662  
**Engelberge**, femme de Louis d'Italie, 63, 64, 67, 68, 104, 105  
**Engelbert**, vicomte de Vienne, 490  
**Engelschalk**, 114, 239  
**Engelschalk**, comte de Rodolphe II, 105, 150, 165  
**Enguizo**, moine de Romammotier, 409  
**Enguizo**, 368, 367, 370, 372, 425  
**Erchanger**, comte d'Alcmame, 308, 309  
**Erchingen**, prêtre à Saint-Maurice, 129  
**Ercinger**, levite à Saint-Maurice, 129  
*Ercinger*, voir Arnibert  
**Erifred**, prévôt de Saint-Maurice, 129  
**Ering**, évêque de Bâle, 85, 119  
**Erlwied**, 372  
**Erluin**, 372  
**Ernelinde**, femme de Ratzlin, 901  
**Ermenbourg**, fille du comte Lambert et femme de Humbert II, de Salins, 601, 137, 169, 530, 597, 600, 635  
**Ermentrout**, abbé, 188  
**Ermentrout**, évêque de Sion, 389, 636, 637, 647, 653, 655, 681, 694  
**Ermengarde**, femme du comte Manasses, 350-353, 627, 679  
**Ermengarde**, comtesse et femme de Bercard, 351-353, 556  
**Ermengarde**, femme de Gornard, 303  
**Ermengarde**, femme de Manasses l'Ancien, 108, 341  
**Ermengarde**, 2 – femme de Rodolphe III, 188, 214-226, 350, 383, 389, 392, 411, 412, 433, 476, 480, 508, 513, 514, 528, 541, 547, 551, 554, 596, 586, 591-594, 600-602, 606, 607, 613, 616, 619, 620, 623, 638, 643, 645, 662, 679, 688, 691, 693, 696, 697, 698, 699, 682  
**Ermengarde**, femme du vicomte de Vienne Heribon, 199

**Ermengarde**, femme du roi Basou et fille de l'impératrice Iringelberge, 97, 94, 98, 122, 132, 204, 249, 311

**Ermengarde**, mère de Lambert, comte de Valence, 303

**Ermengarde**, sœur des marquis de Toscane et femme du marquis Adalbert d'Ivree, 219, 243

**Ermentheus**, chapelain de Conrad, 146

**Ermentrude**, femme du comte Albert puis d'Otte-Guillaume, 305, 336

Ermentrud, voir Helmenard

**Ernest de Souabe**, 602-606, 669, 680

*Epistol.* C.H. I., 193, 300

**Errand**, père d'Amalric, 304

*Epistol.* C.H. I., 47, 180

*Evangel.* C.H. I., 164

*Evangel.* comte, 93, 94, 97, 159, 174, 206

**Erichonides**, famille, 111, 83, 112, 133, 685-672

**Etienne II**, pape, 34, 130

**Eudes**, roi de France occidentale, 79, 81, 91, 100, 136, 391

**Eudes de Blois**, 130, 136, 144, 167, 389, 602, 608, 608-623, 633, 639, 659, 676, 681

**Eudes**, fils d'Herbert de Vermandois, 220

**Eugène II**, pape, 46

**Everard**, mari de Trutilla, 508

*Evangel.* F. G., 536

**Evtard**, évêque de Mauguenn, 226, 308, 482, 495, 497, 671

*Evangel.* C.H. I., G., 134, 317, 324, 333, 341,

372, 412, 423, 438, 451, 475, 531, 532, 536,

547, 549, 554, 558, 633

## F

**Faltrude**, femme de Lambert comte de Valence, 303

**Farulf**, prêtre et fidèle du comte Rodolp, 146

*Evangel.* F. G., 509

*Evangel.* F. G., 100

*Evangel. Mae.* C.H. I., 194

*Evangel. la.* G., 217, 219, 245, 246

*Evangel.* F., 697

**Falerade**, 313

*Evangel. diareta royal.* C.H. I., 190, 390, 480, 680

*Evangel. von Pörsch.* F., 35

*Evangel. von D.*, 597

**Franco**, évêque de Genève, 291

**Franco**, fils d'Évrad de Mauguenn, 671

**Franco**, prêtre de Saint-Maurice, 129, 408

**Fredaire**, comte palatin de Rodolphe I., 105, 113, 125, 148, 195, 247, 328

**Fredaire**, évêque de Lausanne, 113

**Fredebert**, prêtre à Saint-Maurice, 129

**Frédéburg**, mère de Hundert de *Genev.*, 392

**Frédéric**, comte de Papin le Brei, 31

**Frédéric**, duc de Haute-Lorraine, 662, 682

**Frédéric**, évêque de Genève, 618, 618, 631-634, 643-645, 648-658, 671, 683

*Evangel.* C.H. I., 340

*Evangel.* La-Garde-Evangel. F., 275

**Fredogenus**, 329

**Fredolius**, *Evangel.*, 323, 329, 376, 386

**Fredolus**, 113

**Fredolus**, prêtre à Saint-Maurice, 123, 129

**Fredoldus**, 113, 367, 386

*Evangel.* C.H. I., 104

**Frumhold**, 32, 102

*Evangel.* abbaye, 388

**Fulcranus**, 409

## G

**Gariard**, comte en Italie, 241

**Garnier**, 248

**Garnier**, - fidèle -, 109, 110, 114, 158, 247, 249, 346, 365, 695

**Garnier**, chanoine de Sion, 695

**Garnier**, vicomte de Sens puis comte de Troyes, 109, 140, 443, 446, 490

**Garsinde**, deuxième femme de Henri duc de Bourgogne, 139

Gaucher, voir Vacher

**Gausbert**, évêque de Sion, 647

**Gauslerius**, 321

**Gauslin**, évêque de Strasbourg, 298

**Gauslin**, fils de Maurin, 321, 360

**Gauslin**, fils de Gauslin, 326

**Gauslin**, terram, 324

**Gausmar**, abbé de Navigny, 496

**Gauspert**, 114

**Gautier**, archevêque de Besançon, 493, 505, 509, 654

**Gautier**, évêque de Sion, 66, 70, 80, 124, 125, 147, 169

**Gautier d'Aix**, 687, 695

**Gautier de Montfalcon**, *Evangel.*, 693

**Geberge**, fille du roi Conrad et épouse de Helmenard de Souabe, 243, 167, 688

**Geberge de Saxe**, femme de Louis IV, 373, 378, 429

**Geberge**, fille d'Otte-Guillaume et femme de Guillaume II de Provence, 485

**Geberge**, mère d'Otte-Guillaume, 446

**Geboin**, 249

**Geilin**, comte de Valence, 294, 302, 303

**Genis**, Genesius, clerc genevois, 124

**Gérard d'Eguisheim**, 667, 670

**Gérard**, chapelain de Conrad, 146

- Gerfroi**, archevêque de Besançon, 207  
**Gerland** (Garland, Galand...), 106, 248  
**Gerland**, comte de Rodolphe I<sup>er</sup>, 80, 105, 114, 115, 117, 123, 158, 164, 195, 247, 328  
*Germagny* (CH, G), 366  
*Germinata*, sans doute Germagny, située à côté de Marcellaz (F, G), 627, 679  
**Gérolde**, comte de Genève, 293, 541, 602, 608, 614, 618, 619, 622, 623, 626, 633, 636, 637, 650, 655, 663-673, 676, 681- 684, 691, 692, 695, 696, 699  
**Gérolde**, évêque de Genève et chancelier, 74, 148, 281, 282, 288, 291, 293-295, 309, 346, 491  
**Gérolde**, fils de Turumbert, 337  
**Gérolde d'Aubonne**, 624  
*Gigny*, abbaye, 95, 204, 285  
**Gilbert**, parent de Manasses l'Ancien, 345  
**Gilbert**, duc de Lorraine, 444  
*Gimel* (CH, G), 339, 372, 373  
**Girard de Vienne**, 52, 53, 55, 56, 59, 100, 156, 224, 500  
**Gireldis**, femme de Hugues, 349  
**Gisèle**, femme de Brun de Brunswick, du duc Ernest (I) puis de Conrad II, 602-603, 605, 608, 619, 657, 667  
**Gisèle**, fille du roi Conrad et femme de Henri le Querelleur, 450, 467  
**Giso**, diacre à Saint-Maurice, 129  
**Gisulfus**, prêtre à Saint-Maurice, 129  
**Godefroy le Barbu**, fils de Godzelon de Lorraine, 632, 633, 672  
**Godzelon**, duc de Lorraine, 632, 682,  
**Gondoin**, duc d'Alsace, 133  
**Gontard**, père de Lambert comte de Valence, 303  
**Gontarius**, évêque de Fréjus  
**Gontran**, comte en Alsace, 277  
*Gorze*, abbaye, 663  
*Grandchamp* (CH, L), 366  
*Grandson* (CH, L) lieu et famille de, 112, 327, 370-375, 386, 403, 510, 529, 550, 621, 626  
*Grand-Saint-Bernard*, voir *Mont-Joux*  
*Granges* (CH, L), 200  
**Grégoire V**, pape, 452  
*Grenoble* (F), 225, 227, 230, 233, 254, 269, 279, 361, 362, 369, 404, 414, 435, 481, 490, 512, 522, 533, 543, 647  
**Griffon**, 34  
**Griffon**, évêque d'Aoste, 218  
**Grimald**, abbé de Saint-Gall, 63  
*Gruyères* (CH, L), 164, 694,  
**Guichard** (Wichard) évêque de Bâle, 279  
**Guigues**, 297  
**Guigues**, comte, 369, 566  
**Guigues**, frère de l'évêque Humbert, 392  
**Guigues**, doyen du chapitre de Grenoble, 342, 483  
**Guigues**, évêque de Valence, 497, 499, 514  
**Guillaume**, 570  
**Guillaume**, scribe, 378  
**Guillaume**, avoué, 625  
**Guillaume I<sup>er</sup> le Pieux**, duc d'Aquitaine, 133, 180  
**Guillaume V le Grand**, duc d'Aquitaine, 599, 602  
**Guillaume**, fils du marquis Roubaud et de la reine Ermengarde, 485-486  
**Guillaume**, fils de Roubaud et comte, 384, 452  
**Guillaume**, marquis de Provence, 232, 303, 452, 485, 530, 531  
**Guillaume II**, fils du marquis Guillaume, 485, 531  
**Guillaume**, comte de Bourgogne et fils du comte Renaud, 638, 650  
**Guillaume**, *miles*, 323  
**Guillaume**, vicomte de Marseille, 302, 432  
**Guillaume de Bair**, 393  
**Guy d'Anjou**, évêque du Puy, 438, 654  
**Guy de Bourgogne**, archevêque de Besançon, 74  
**Guy**, archevêque de Lyon, 223, 224, 238, 290  
**Guy**, évêque de Valence, 224  
**Guy de Faucigny**, évêque de Genève, 369, 414, 625, 647, 683, 695  
**Guy**, avoué de Hugues de Genève, 400, 412, 413, 569  
**Guy**, comte de Rodolphe II, 105, 165, 251, 316  
**Guy**, fils d'Otte-Guillaume, 251, 403  
**Guy**, comte d'Alémanie, neveu de Burcard II, 249  
**Guy**, fils de Téotald, frère de Béroard, 335  
**Guy**, frère d'Adalgaud, 337, 340, 347  
**Guy**, frère de Leuto, 625  
**Guy de Spolète**, 79, 86, 87, 95, 97, 98, 100, 103, 110, 136, 245, 251  
**Guy**, marquis de Toscane, 219, 243  
**Guy-Geoffroy**, duc d'Aquitaine, 663

## H

- Hadrien II**, pape, 206  
**Haganon**, 324  
**Halinaud**, prieur de Saint-Bénigne puis archevêque de Lyon, 633, 634, 653, 675  
**Hartmann**, évêque de Lausanne, 35, 50, 62, 68, 113, 162  
**Hartmot**, abbé, 63,  
**Hatto**, évêque de Bâle

- Hugobald sur l'île*, I, 61, 571, 687
- Hubertus**, frère d'Anselme, 629
- Hector**, archevêque de Besançon, 440, 455, 514
- Heidolf**, notaire, 294, 295
- Heiric**, 133
- Hemerard** (Ametard, Ermetard), seigneur des Faucigny, 569, 625
- Henri 1<sup>er</sup>**, évêque de Lausanne, 183, 274, 281, 288, 289, 334, 407, 417, 456, 464, 488, 471, 486, 491, 497, 501, 511, 594, 596, 598
- Henri 2<sup>e</sup> de Lenzbourg**, évêque de Lausanne, 183, 624, 629, 634, 641, 647, 648, 653, 660
- Henri 3<sup>e</sup>**, roi de France, 588, 611, 616, 632, 656
- Henri 4<sup>e</sup>**, roi de Germanie, 708, 714, 721, 731, 741, 751, 756
- Henri II**, empereur, 213, 215, 459-457, 461, 467, 481, 524, 585, 602, 638, 641, 643, 656, 699
- Henri III**, empereur, 287, 417, 491, 583, 585, 602-607, 629-639, 649, 652-657, 660-662, 672, 676, 678, 682, 686, 699, 700
- Henri IV**, empereur, 511, 660, 690, 691, 700
- Henri le Querelleur**, duc de Bavière, 246, 467
- Henri**, Pudes, duc de Bourgogne et frère de Hugues Capet, 141, 463
- Henri**, comte de Conrad, 304, 313, 408
- Henri**, fils de Louis, 274, 282, 314, 465
- Henri**, chancelier, 260, 294, 430
- Henri**, frère de Bernard et fils de Willerous, 316
- Henri**, 336
- Herardus**, chapelain royal, identique à Gerardus ou à Pyradus ?; 495
- Herbert de Vermandois**, 219, 220, 221, 619
- Herluyn**, prévôt de Saint-Maurice, 129, 408
- Hermann de Rumilly**, 693
- Hermann, duc de Souabe**, 212, 230, 249
- Hermann II de Souabe**, 451, 467
- Hermann III de Souabe**, 589
- Hermann IV de Souabe**, 636, 648
- Herz auf Abby*, I, 61, 685
- Heymin**, archevêque de Besançon, 120, 150, 204, 205
- Heymin**, évêque de Sion, 35, 49, 50, 120, 124
- Hubert**, fils de Charles-Constantin, 303
- Hubert** d'Usteras, 336
- Huchald**, beau frère de Bureard II de Souabe, 289, 491
- Huchald**, père de Boniface de Spolète, 215
- Huchert**, doc, 43, 61, 66, 68, 75, 77, 100, 110, 116, 129, 133, 134, 127, 171, 177, 129
- Hugues**, évêque de Lausanne et fils de la reine Ermengarde, 346, 348, 381, 383, 386, 491, 494, 607, 615, 628, 644-649, 651, 655
- Hugues**, évêque de Genève, 287-289, 334, 346, 348, 366, 400, 407, 412, 417, 466, 474, 497, 500, 508, 520, 563, 594, 596, 597
- Hugues**, évêque de Sion, 109, 331, 346, 348, 366, 407, 412, 417, 474, 492, 497, 500, 594, 596, 597
- Hugues de Salbas**, chapelain du roi et archevêque de Besançon, 348, 409, 489, 524, 663, 699, 611, 614, 615, 641, 647, 648, 649, 658-658, 661, 671, 673, 678, 683, 684, 692, 699
- Hugues l'Abbé**, 55, 56, 61, 67, 69, 76, 77, 87-90, 100, 102, 103, 151
- Hugues**, évêque d'Arxente, 651
- Hugues**, abbé de Saint-André-le-Bas, 316
- Hugues**, abbé de Savigny, 190
- Hugues 6<sup>e</sup> d'Arles 6<sup>e</sup>**, nord'Italie, 98, 109-111, 117, 123, 210, 212, 218-222, 228-235, 238, 244-246, 251, 254, 269, 274, 285, 346, 491, 619
- Hugues de Semur**, abbé de Cluny et de Romanmèrier, 655, 661, 662, 666
- Hugues de Tours**, 85, 111, 133, 245
- Hugues le Grand**, 222, 230, 231, 269, 273, 298
- Hugues Capet**, 130, 341, 456, 463
- Hugues**, comte de Nordgau, 195, 197-200
- Hugues le Noir**, marquis et comte de Bourgogne, 62, 68, 99, 111, 115, 116, 149-152, 160, 170, 204, 206, 220-224, 230-239, 248, 249, 260, 269, 273, 282, 289, 302-306, 389, 460, 462, 469, 488, 529, 675
- Hugues**, comte palatin de Rodolphe II, 116, 119, 148-150, 316
- Hugues**, neveu du comte Robert, 346, 348
- Hugues**, clerc et parent du comte Robert, 346, 348
- Hugues**, moine, 348
- Hugues**, fils de Gebon, 249
- Hugues**, fils de Féodal, frère de Bernard, 335
- Hugues**, mari de Gineidis, 319
- Hugues**, oncle du d'Edèle Garnier, 109-111, 114, 138, 316
- Humbert** (aux Branches Mains), comte de Rodolphe III, 226, 243, 303, 308, 351-353, 362, 367, 404, 405, 411, 483, 484, 509, 511, 514, 515, 517, 531, 538, 594, 604, 606, 613-617, 620, 624, 632, 642, 644, 650, 660, 673, 676-682, 683, 692, 695
- Humbert**, comte sous Conrad, 362
- Humbert**, évêque de Genève, 74

**Humbert**, évêque de Grenoble, 108, 229, 311-312, 300, 369, 392, 400-407, 138, 178, 184, 407, 504, 521, 532, 550, 560, n°1  
**Humbert**, évêque de Valence, 224, 392, n°2  
**Humbert**, fils d'Aubri et souche des Salins, 385, 405, 409  
**Humbert (I) de Salins**, fils de Vancher et de Salins, 401, 437, 440, 441, 447, 567, n°5  
**Humbert**, petit-fils de l'avoué Rodolphe, 505  
**Humbert**, moine de Romainmôtier, 409  
**Hupald/Hupold**, 345, 549, 564, 570  
**Hupald**, père de Constantin, 347

## I

**Ilderode**, femme de Costabule, 413  
*De Bero*, cf. Calbaye, 181, 182, 192, 266  
*De-Nauro-Dero*, C.H. L., n°5, 690  
**Ingelberge**, femme de Guillaume le Pieux, 180  
*Ingelberga*, C.F., 35, 209, 279  
**Inslenus**, 335  
*Islenus*, C.H. L., 375  
**Isaac**, évêque de Langres, n°1  
**Isaac**, évêque de Grenoble, 108, 341  
**Isarn**, évêque de Grenoble, 225  
**Isconthourge**, femme d'Ymmo, 322  
**Ison**, 63, 112, 133  
*Ison*, C.F., 388  
**Itier**, abbe de Savigny, 515, 589  
**Iton**, 80, 112  
*Iton*, C.F., 213  
*Iton*, C.F., 95, 98, 217, n°4

## J

**Jausfred**, comte d'Ailes, 384  
**Jean**, 409, 570  
**Jean VIII**, pape, 60, 70, 71, 75  
**Jean XIX**, pape, 280, 288  
**Jérôme**, évêque de Lausanne, n°8, 70, 71, 80, 112, 121, 122, 125, 147  
**Jérôme**, protonotaire de Rodolphe II puis évêque de Belley, 121, 147, 220, 221, 225, 254  
*Jeron*, massif du, 200, 327  
**Jotsald**, abbe de Saint-Oyend, n°34  
*Jotsald*, C.F., 189, 446, 613, n°8, n°22, n°21, n°36, n°80  
**Judith**, impératrice, n°1, 80, 100, 211  
**Judith**, fille de Rodolphe II ou de Raoul, 240

## K

*Knut*, C.H. L., 569, 597  
**Knut**, roi de Danemark, 528, n°1  
*Knut*, C.H. L., 215, 280

## L

*La Chen*, C.F., 480  
*La Lave*, C.F., 450, 588  
*La Roche sur Isère*, C.F., 321, 322, 687  
*La Sarnaz*, C.H. L., 343  
**Lambert**, 252, 335, 367, 371, 373  
**Lambert**, évêque de Langres, n°11  
**Lambert de Grandson**, évêque de Lausanne, 403, n°17  
**Lambert**, évêque de Valence et fils du comte Lambert, 224, 303  
**Lambert**, comte de Rodolphe III, 322, 327, 329, 330, 384, 390, 401, 403, 437, 460, 480, n°3, n°6  
**Lambert**, comte de Rodolphe III et fils du marquis Adalbert ou du comte Lambert, 312, 400, 403, n°10, n°17, n°19, 557-558, 594  
**Lambert**, fils du comte Lambert, 339, 401  
**Lambert**, *adel organs*, 321, 322, 328, 341  
**Lambert**, comte de Chaumont, 112, 491  
**Lambert**, comte de Valence, fils de Gernard et d'Ermengarde, 112, 302, 303, 401, 488  
**Lambert**, fils de Guy de Spolète, n°7, 252  
**Lambert**, marquis de Toscane, 219, 245  
**Landri de Nevers**, 439, 452  
**Laufred**, devenu à Saint-Maurice, 129  
**Lau(f)red**, d'abord à Saint-Maurice, 129  
*Lauges*, C.F., 52, 53, 86, 95, 108, 111, 171, 311, n°11, n°33  
*Laugues*, C.F., 160, 180  
*Loup*, C.H. L., 450, 588  
*Leaux*, C.H. L., n°93  
*Le B. rogers-de-Lu*, C.F., 520  
*Le Lavin*, C.F., 304, 369  
*Le Mails*, C.H. L., 339  
**Léger**, archevêque de Vienne, 383, 514, n°13, n°29, n°33, n°36, n°43, n°44, n°48, n°49, n°51, n°56, n°78  
*Leuac*, procure, n°30, n°3, n°57, n°79, n°81  
*Leuchburg*, C.H. L., 215  
**Leon VIII**, pape, 775  
**Léon IX**, Brunon d'Fguishuim, évêque de Toul, pape, n°4, n°3, n°16, n°22, n°33-36, n°44, n°50, n°57, n°61, n°63, n°72, n°82, n°94, n°99  
**Léon**, évêque de Verceil, 588  
*Le Puy*, C.F., 505, 640, n°55, n°56  
*Les Neux*, C.H. V., 530  
**Leto**, neveu de Sigeheld, n°78  
**Letald**, frère d'Ymmo et d'Adalbert, 372

- Leuto**, 309  
**Leuto**, frere d'Adalgaud et neveu a Sargny, 331, 339, 341, 625  
**Leuto**, frere du comte Amalric, 336, 347  
**Leutold** (Lactold), chancelier de Saint Maurice d'Agoutz, 378, 489, 569  
**Libun**, eveque de Lausanne, 149, 150, 161, 249, 260, 290, 321, 328  
**Liegard**, fille de Herbert de Vermandois et grand mere de Fides de Rouc, 619  
*Li. g.* B, 275  
**Liétaud**, archeveque de Besançon, 405, 407, 437, 438, 440  
**Liétaud**, viconte et beau-pere d'Aubri, 303  
**Liétaud**, fils d'Aubri et comte de Besançon, 206, 224, 240, 288, 302, 303, 403, 436, 466, 675  
**Lieutfron**, temon, 615  
**Liudolf**, fils d'Ornon I., 274  
**Liutfrid**, comtes en Alsace, 85, 115, 133, 213, 217, 288  
**Liutfrid**, eveque d'Aoste, 218  
*Liutfr.* CH, V, 688, 691  
*Liut.* B, G, 162  
*Liutfr.* A, 135  
*Liutfr.* D, 123  
**Lothaire I.**, 35, 46, 44, 46, 49, 50, 53, 61, 62, 77, 91, 133, 171, 231, 503  
**Lothaire II.**, 36, 41, 44, 46, 46, 57, 66, 62, 66, 72, 88-89, 97, 111, 119, 136-133, 162, 164, 170, 171, 180, 227, 235, 303, 329  
**Lothaire**, roi d'Italie, fils de Hugues d'Arles, 234, 240, 241, 251, 253, 281  
**Lothaire**, roi de Franche, fils de Louis IV, 142, 275, 278, 429, 430  
**Louis le Pieux**, 36, 46, 88, 89, 100, 102, 104, 113, 113, 202  
**Louis le Germanique**, 31, 63, 64, 67, 71, 77, 134, 162, 163, 202, 250  
**Louis (II)**, fils de Louis le Germanique, 74  
**Louis (II) d'Italie**, empereur, 36, 44, 46, 50, 56, 62, 66, 74, 78, 94, 97, 99, 101, 105, 112, 130, 145, 162, 171, 203, 249, 250  
**Louis le Bègue**, 64, 67, 72, 79  
**Louis (III)**, fils de Louis le Beau, 72, 73, 79  
**Louis (IV) d'Outremer**, roi de France, 142, 222, 246, 249, 241, 266, 269, 273, 275, 278, 286  
**Louis (V)**, roi de France, 430, 431  
**Louis l'Enfant**, roi de Germanie, 307, 213  
**Louis le Pieux**, roi de Provence, 70-79, 88, 95-103, 108, 116, 122, 123, 132-136, 145, 204, 209, 217-219, 228, 240, 243-246, 286, 313, 346, 503  
**Louis**, frere de Rodolphe II, 212, 240, 282, 464  
**Louis**, frere d'Ulric, 369  
**Louis de Faucigny**, fils de Guy de Faucigny ?, 506, 625, 673  
**Louis**, fils d'Emmerard, 625  
*Lothar.* B, G, 118  
*Lothar.* B, G, 166  
**Luithard**, frere de Hugues de Geneva, 300, 413  
*Luith.* abbate, 131, 239, 277  
*Luith.* B, 388  
*Luith.* CH, I., 143, 190, 191, 309, 310, 326, 327, 393, 412, 513, 518, 520, 564, 622, 630, 632, 663, 688, 689, 695  
*Luith.* abbate, 131  
**Luzo**, archeveque de Tarentaise, 613, 644  
*Luzo.* CH, 33, 53, 66, 154, 157, 163, 192, 219, 222, 223, 236-238, 264, 266, 269, 279, 280, 291, 382, 435, 463, 466, 470, 474, 486, 488, 496, 516, 522, 527, 532, 542, 543, 613, 619, 628, 651, 653, 659, 660, 695  
*Luzo.* CH, 1, 589
- M**
- Macon**, 16, 35, 153, 171, 247, 380, 438, 440  
**Maged Bourc**, 19, 210  
**Maguard**, 324, 330  
**Mainier**, parent de Manassès l'Ancien, 108  
**Mainier**, eveque de Lausanne, 108, 209, 279, 288, 291, 293, 306, 313, 315, 319, 324, 326, 330, 345, 407, 444, 462, 620  
**Mainier**, pretre de Saint-Maurice (sans doute futur eveque de Lausanne), 129, 279, 321, 326, 336, 368, 392, 405  
**Mainier**, fils de Gauslin, 320  
**Mainier**, precariste, 321  
**Mainier**, pretre, 279  
**Mainier**, 335, 412, 418  
**Mallon**, eveque de Grenoble, 183, 209, 291, 642, 648, 654, 658  
**Manassès dit l'Ancien ou de Vergy**, 106, 108, 133, 229, 342, 345  
**Manassès**, archeveque d'Arles, 106, 109, 117, 223, 269, 275, 345, 391  
**Manassès (I)**, comte de Rodolphe I, 80, 91, 106, 108, 109, 113-117, 121, 123, 152, 160, 173, 180, 195, 247, 295, 296, 328, 330, 336, 336  
**Manassès (II)**, comte de Rodolphe II, 112, 334, 340, 342, 343, 344, 361, 362, 366, 368-370, 381, 397, 368, 444, 447, 541, 558, 559, 627, 663, 679  
**Manassès**, comte en Provence, 119  
**Manassès**, frere de Galandus, 106  
**Manassès**, pretre, 108  
**Manassès**, 345

**Manegold**, comte, 143  
**Manfred**, évêque de Sion, 125, 238  
**Manfred**, marquis de Turin, 606  
*Mannheim* (D), 236  
**Manno**, 108, 345  
**Manno**, diacre à Saint-Maurice, 129, 345  
**Manno**, lévite à Saint-Maurice, 129, 345  
**Manno**, prévôt de Saint-Oyend, 70, 345  
*Mantaille* (F), 69, 70, 71, 76, 80, 225  
*Margencel* (F, G), 361  
**Marin**, prêtre, 384  
*Marlens* (F, G), 480, 685  
*Marseille* (F), 269, 491  
*Martigny* (CH, S), 169, 191, 232, 362, 512, 522, 536, 694  
**Martin de Collombey**, 393, 565  
**Mathilde**, fille de Louis IV et femme de Conrad de Bourgogne, 240, 275, 278, 429, 460, 466, 477, 516  
**Mathilde**, femme de Frédéric, duc de haute Lorraine, 667  
**Mathilde**, fille de Henri III, 637  
**Mathilde**, sœur de Rodolphe III, 468, 608, 663  
*Maxilly* (F, G), 341  
*Mayence* (D), 118, 475, 594, 598, 661  
**Mayeul**, abbé de Cluny, 232, 288, 329, 408, 427, 429, 635  
**Mayeul**, chancelier, 147  
*Meersebourg* (D), 586  
*Meersen* (D), 63, 97, 133, 159, 162, 591  
*Meiningen* (D), 236  
*Metz* (F), 90, 93, 119, 615  
*Mezery* (F, G), 200  
*Milan* (I), 218, 246  
**Milon**, avoué du prêtre Marin, 398, 410  
*Miolans* (F), 480  
*Mont* (CH, G) lieu et famille, 324, 336-341, 347-355, 372-376, 390, 392, 393, 394, 416, 448, 543, 557, 558, 559, 566, 621, 624, 626, 642, 648  
**Montagny** (CH, L), 363, 375  
*Montbéliard* (F), 632  
*Mont-Cenis* (F), 34, 67, 68, 228, 229, 660  
*Monthouz*, château à Pringy, 687  
*Montigny* (F, G), 160  
*Monteilly* (CH, S), 536  
*Mont-Œux* (ou Grand-Saint-Bernard), 34, 35, 50, 53, 68, 70, 91, 95, 124, 162, 166, 177, 217, 218, 228-232, 605, 606, 614, 617, 620, 650, 660, 679  
*Montmajour*, abbaye, 193, 489, 496  
*Montmélian* (F), 369  
*Montmollin*, (CH, L), 554  
*Montricher* (CH, L), 373  
*Montriond* (CH, L), synode, 654  
*Mont-Saint-Martin* (F, G), 685  
*Moras* (F), 190, 392, 521

*Morat* (CH, L), 190, 390, 613, 616, 618, 620, 623  
*Morcles* (CH, S), 694  
*Morfelden* (D), 589  
*Mornex* (CH, L), 175, 194  
*Moudon* (CH, L), 327, 693  
*Moutaine-Aresche* (F), 377  
*Moutier-Grandval*, abbaye, 63, 67, 73, 85, 112-116, 133-135, 159, 163, 165, 180, 201, 213, 228, 233, 270, 276, 277, 288, 294, 389, 446, 449, 452, 460, 462, 489, 491, 496, 516, 520, 554, 586, 597, 605  
*Moutiers* (F), 74, 507, 512, 522  
**Muchardus**, 567  
*Munsingen* (CH), 215, 307, 389, 478  
*Munster*, abbaye, 131  
*Murbach*, abbaye, 131  
*Muri*, abbaye, 540  
*Muttentz* (CH), 605

## N

*Nantua*, abbaye, 70, 131, 132, 134, 160, 223, 520  
**Nastarius**, 409  
*Naters* (CH, V), 536, 688, 694  
*Nendaz* (CH, V), 536  
*Neuchâtel*, siège royal (CH, L), 140, 164, 187, 190, 389, 390, 411, 480, 481, 528, 540, 555, 556, 613-616, 620, 626, 676, 678, 685, 688, 689, 693  
*Neuveville, La* (CH, L), 142, 163, 189  
*Nevers* (F), 69, 655  
*Nimègue* (NL), 594, 616  
**Nithpertus**, prêtre à Saint-Maurice, 129  
**Nizo**, sans doute coadjuteur de Burcard de Lyon, 644  
**Norbert**, 367  
**Norbert**, duc, 34  
**Notger**, 560  
*Novalaise*, abbaye de, 229  
*Noyon* (F), 507, 514,  
*Nugerol* (CH, L), 73, 163, 311, 361, 368, 554, 565  
*Nyon* (CH, G), 161, 194, 376, 692

## O

**Odalard**, 560  
**Odilard**, évêque de Maurienne, 230  
**Odilon**, abbé de Cluny, 320, 327, 348, 383, 401, 408, 436, 438, 445, 446, 449, 466, 496, 510, 515-518, 547, 555, 614, 635, 654, 660, 662, 683  
**Odilon**, comte de Die, 302, 303  
**Odolbert**, évêque de Valence, 223, 224  
**Odon**, évêque de Belley, 225, 351, 392, 404, 407, 499, 508, 552, 642  
**Odon**, fils du comte Humbert, 606, 680





- 191, 232, 289, 376, 480, 518, 520, 528, 554, 556, 676, 678  
*Saint-Pierre d'Albigny* (F), 353, 480  
*Saint-Prex* (CH, L), 189, 512  
*Saint-Ursanne* (CH, L), 133, 135  
*Saint-Victor*, prieuré de Genève, 287, 414, 447, 520, 547, 563, 661, 662  
*Saint-Victor de Marseille*, abbaye, 452  
*Sainte-Vèrène*, église de Zurich, 465  
*Saints Félix et Regula*, abbaye de Zurich, 208, 667  
**Salaco/Salico/Salierius/Salacerius**, 318-319, 549, 567  
**Salaco**, témoin, 319, 549  
**Saleco**, avoué d'Eginolfe et père de Vuibold, 280, 318, 319, 549  
**Salierius**, doyen, 319, 621  
**Salierius**, fils d'Arembert, 319, 320  
*Salins* (F), localité et famille, 135, 177, 194, 206, 395, 441, 442, 447, 455, 469, 520, 600, 642, 675, 684, 690  
**Samson-Gilbert**, comte de Bergame, 246  
*Satigny*, prieuré, 196  
**Saturnin**, prêtre, 147  
*Savigny*, abbaye, 130, 182, 192, 193, 223, 229, 266, 278, 290, 331, 340, 347, 382, 393, 411, 465, 466, 474, 475, 481, 489, 496, 515, 518, 520, 563, 622, 625, 644, 658  
*Savonnieres* (F), 55  
*Scey-en-Varais* (F), 317  
*Sciez* (F, G), 194, 362  
**Seliger**, 280, 319, 560, 570, 620-621, 650  
*Selz*, abbaye, 446, 515, 657  
**Sendiadus**, 567  
*Sens* (F), 61, 69, 95, 104, 110, 611  
*Sermorens, pagus*, 227, 404, 480, 483, 505, 527, 543, 552, 679  
*Sévery* (CH, L), 193, 194, 366, 372, 373, 375  
**Seybold** (Sigibold), frère d'Ulric de Cossonay, 626  
*Seynod* (F, G), 685, 687  
*Seysolaz* (F, G), 353, 481, 678  
**Sigard**, 409  
**Sigibold** (voir aussi Seybold), 484, 601, 626, 678, 688  
**Sigibold**, neveu de Sigibold, 678  
**Sigismund**, 386  
*Sillingy*, prieuré, 353, 481, 484, 627, 673, 678-680  
*Sisteron* (F), 269, 295, 388, 491  
**Sivuenus**, prêtre à Saint-Maurice, 129  
**Sobon**, archevêque de Vienne, 224, 238, 290, 490, 528  
*Soleure* (CH, L), 96, 142, 163, 164, 215, 540, 605, 615, 629, 630, 633, 649, 676  
*Soutens-en-Ogoz* (CH, L), 320  
*Spire* (D), 615, 651  
*Strasbourg* (F), 91, 120, 208, 455, 475, 481, 586, 588-595, 615, 630, 661  
*Suse* (I), 229  
*Sussinges* (F,G), 309  
*Sutrieu* (F, G), 66  
**Suzo**, 409, 567  
*Syens* (CH, L), 555 et 567
- ## T
- Talloires*, prieuré, 72, 130, 171, 180, 353, 480, 520, 563, 601, 632, 644, 671, 679, 680, 685  
**Tatto**, évêque de Bâle ?, 150  
**Teotald**, 335, 368  
**Teudo/Teudoïn/Teudovuinus**, 311, 398, 399  
**Teudoïn**, comte de Conrad et de Rodolphe III, 157, 303, 304, 311, 312, 330-339, 442, 444, 447, 543  
**Teudon**, témoin, 152  
**Teudon**, *misus* d'un comte, 311, 331, 398  
**Teudon**, *missus* royal, 311, 331, 398  
**Teudon**, oncle du prêtre Marin, 311, 398  
**Teudo (Tuto)**, « traître », 398, 448, 597  
*Teudonis curtis*, 389, 398  
**Teutone** (Tuzone), ministériel, 157  
**Teutran**, archevêque de Tarentaise, 70  
**Théophano**, impératrice, 236, 429-435  
**Thedbald**, moine de Romainmôtier, 409  
**Theutberge**, femme de Charles-Constantin, 303  
**Theutberge**, femme de Garnier de Sens, 110, 345, 490  
**Theutberge**, femme de Lothaire II, 52, 53, 55, 63, 72, 110, 171  
**Theutberge**, sœur de Burcard (II) de Souabe, 280  
**Thibaud**, archevêque de Vienne, 224, 383, 437, 490, 497, 499, 514, 528  
**Thibaut**, fils de Hucbert, 110  
**Thierry**, archevêque de Besançon, 68, 73, 83, 85, 91, 119-125, 147-151  
*Thonon* (F, G), 309, 362, 536  
*Thoune* (CH), 162, 215  
*Tibur* (D), 87, 119  
**Tipold**, diacre, 570  
*Tolochenaz* (CH, L), 109, 326  
**Tornicus**, fils d'Avane, 679  
*Tortona* (I), 246  
*Toul* (F), 84-87, 90-93, 99, 119, 120, 126, 617  
*Tournus*, abbaye, 64, 66, 72, 171  
*Tours* (F), 69, 608  
*Trèves* (D), 119, 444  
*Troyes* (F), 68, 608  
**Trutila**, femme d'Everard, 566  
**Truto**, « fidèle », 385, 442, 448, 565, 566  
**Truto**, fils de Martin de Collombey, 393







## TABLE DES ANNEXES

### Cartes

C1 : La géographie ecclésiastique au XI <sup>e</sup> siècle .....	14
C2 : Le cadre naturel : communications et obstacles .....	16
C3 : Pays, régions et localités .....	17
C4 : La Transjurane après la mort de Lothaire I <sup>er</sup> (850-870) .....	51
C5 : La Transjurane de Louis d'Italie à Boson (870-880) .....	65
C6 : La naissance du royaume de Bourgogne (888-995) .....	92
C7 : Les établissements religieux en rapport avec les Rodolphiens .....	128
C8 : La répartition des domaines royaux .....	178
C9 : L'expansion du royaume de Bourgogne (X <sup>e</sup> siècle) .....	216
C10 : Les participants au plaid d'Évry .....	333
C11 : Géographie des noms en usage chez les premiers Grandson .....	371
C12 : Géographie des noms en usage chez les premiers Mont (=>1050) .....	374
C13 : Le pouvoir royal vers 1000 .....	443
C14 : Le pouvoir royal et l'épiscopat après 995 .....	498
C15 : Le contrôle des communications sous Rodolphe III .....	519
C16 : Vaud, Vully et Barget .....	535
C17 : Valais et Chablais .....	538
C18 : Les pouvoirs locaux vers 1025 .....	579
C19 : La succession de Rodolphe III (1032-1034) .....	612
C20 : Le pouvoir royal et l'épiscopat vers 1031 .....	646

### Généalogies

G1 : Les Rodolphiens .....	36
G2 : Des Welfs aux Rodolphiens et leurs alliances carolingiennes .....	54
G3 : Les trois premières générations de Rodolphiens et les alliances bosonides .....	60
G4 : Le nom de Hugues dans l'aire <i>intra</i> transjurane .....	107
G5 : Les parentés du comte Humf .....	314
G6 : Essai de généalogie des Mairier .....	325
G7 : Les premiers Mont : essai de reconstitution d'une parenté .....	338
G8 : Hypothèses sur les origines des comtes Manasses .....	344
G9 : La généalogie des comtes de Genève d'après les textes au début du XI <sup>e</sup> siècle .....	402
G10 : Les alliances des familles royales dans la seconde moitié du X <sup>e</sup> siècle .....	428
G11 : Relations de parentés entre les Rodolphiens, les Humbertiens et les Anselmides : le rôle des femmes .....	473
G12 : Firmengarde entre Bourgogne, Provence et France .....	482
G13 : Les Sigiboldides : état des connaissances .....	553
G14 : Les deux dernières générations de Rodolphiens ; leurs héritiers et leurs alliances otto-mennes .....	587
G15 : Généalogies de Gérold : continuité locale et piste allemande .....	664
G16 : Généalogies de Gérold : l'origine alsacienne .....	666
G17 : Synthèse sur les origines alsaciennes de Gérold .....	668
G18 : Les premiers Géroldiens .....	674
G19 : Alliances comtales au début du XI <sup>e</sup> siècle et premiers Humbertiens .....	677

**Tableaux**

T1 : Les actes royaux des deux premiers Rodolphiens .....	141
T2 : Alliances matrimoniales des Rodolphiens : approche schématique .....	241
T3 : Répartition chronologique des lieux concernés par l'action de Conrad ....	265
T4 : Les actes royaux sous Conrad .....	292
T5 : Les comtes rodolphiens en Transjurane : essai de tableau synoptique ....	305
T6 : Les échanges de biens .....	365
T7 : <i>Castra et castella</i> en Transjurane et dans sa périphérie (1 <sup>ère</sup> moitié du XI <sup>e</sup> siècle) .....	391
T8 : Les donations royales aux femmes de Rodolphe III .....	479
T9 : La répartition géographique des évêques présents auprès Rodolphe III ...	504
T10 : Les établissements concernés par la politique de Rodolphe III et Ermengarde .....	517
T11 : Rodolphe III et les grands laïcs .....	545
T12 : Les fondations de prieurés au début du XI <sup>e</sup> siècle en Transjurane .....	562
T13 : Les concessions de biens à des laïcs sous Rodolphe III .....	568
T14 : La destination des actes de Rodolphe III .....	571
T15 : La répartition des notifications des actes royaux sous Rodolphe III .....	575
T16 : Éléments sur la permanence des biens royaux depuis Lothaire II .....	686

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

1	Le lac de Neuchâtel .....	8
2	Le lac de Morat .....	8
3	Le paysage rodolphein .....	12
4	Orbe et les monts du Jura .....	47
5	Rives du Léman depuis Mont .....	48
6	Acte de Rodolphe comte et abbé de Saint-Maurice .....	57
7	Ambon de Saint-Maurice .....	58
8	Agaune et l'abbaye Saint-Maurice .....	81
9	Monnaies royales .....	82
10	La cité de Sion .....	167
11	Bourg Saint-Pierre .....	168
12	Sceau de Conrad .....	267
13	Épigraphie de Conrad à Vienne (photo et dessin) .....	268
14	Adélaïde de Bourgogne et Otton I <sup>er</sup> .....	271
15	Otton II et Theophano .....	272
16	L'abbatiale de Romammôtier .....	283
17	Travaux d'Oddon à Payerne .....	284
18	Acte de Conrad .....	433
19	Monogramme de Conrad .....	434
20	Clocher de Burcard à Saint-Maurice d'Agaune .....	471
21	Penny d'or de Lutry .....	472
22	Diplôme de Rodolphe III .....	493
23	Monogrammes Rodolphe III .....	494
24	Monnaies des évêques .....	501
25	Donation de <i>comitatus</i> .....	502
26	Église abbatiale de Payerne .....	609
27	La cathédrale de Genève du début du XI <sup>e</sup> siècle .....	610

### Crédits photographiques :

Jacques Lathion (AASM) : sceau de la couverture, pp. 81, 167, 168, 434 et 493. Abbaye de Saint-Maurice : p. 59. Musée monétaire cantonal de Lausanne : p. 82, 472 et 501. Jean-Marc Biner : p. 168. Archives Départementales de Savoie : p. 502. Toutes les autres photos sont dues à l'auteur.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉFACE</b> .....	9
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	13
<b>ÉTAT DE LA DOCUMENTATION</b> .....	27
<b>PROLOGUE</b> .....	33

### LE ROYAUME CAROLINGIEN TARDIF

#### 1<sup>ère</sup> PARTIE : LA FORCE DES TRADITIONS CAROLINGIENNES (855 – vers 950)

<b>Introduction de la 1<sup>ère</sup> partie</b> .....	41
<b>Chapitre I - L'aristocratie carolingienne entre le duché et le royaume</b> .....	43
<b>Des ducs aux rois (855- 888)</b> .....	44
Le duc : Pour ou contre le pouvoir .....	45
. Le <i>ducatus</i> de Transjurane .....	45
. Un duc cause et victime des conflits .....	49
Prendre le pouvoir ? .....	59
Conrad et Rodolphe : implantation et fidélités successives .....	59
. Le pouvoir des Welfs en Transjurane : du duc-abbé au marquis-comte-abbé .....	59
. Au service de Louis d'Italie (864-875) .....	62
. De Charles le Chauve à Charles le Gros (875-888) .....	66
Le cas de Boson : ambitions transjuranes et royales .....	69
888 : l'élection royale comme succession carolingienne .....	78
L'élection royale du duc Rodolphe : de l'hérédité à l'élection par les Grands ? .....	79
. Le couronnement de Saint-Maurice d'Agaune .....	80
. L'élection et le sacre de Toul .....	84
Une monarchie de continuité .....	86
. Rodolphe, héritier naturel du pouvoir de Charles le Gros .....	87
. Un duché-royaume : les débuts difficiles du royaume de Bourgogne (888-vers 900) .....	91
<b>Le nouveau royaume et la stabilisation des élites vers 900</b> .....	101
Diversité et synthèse des élites laïques .....	102
Le roi comme exemple de stabilisation .....	102
L'origine des grands laïcs de Rodolphe I <sup>er</sup> .....	104
. Entre Mâcon et Vienne .....	105
. La piste bourguignonne .....	106
. La piste italienne .....	111

. L'aristocratie autochtone .....	112
La naissance d'une aristocratie rodolphienne .....	114
Le nouveau pouvoir et les élites ecclésiastiques .....	117
Le choix des évêques .....	117
. Les prélats et les tentatives expansionnistes de Rodolphe I <sup>er</sup> .....	118
. Les évêques de Transjurane .....	121
. Un haut clergé politique mais contrôlé .....	125
Le contrôle des établissements religieux .....	127
. Dans le duché de Transjurane .....	127
. Aux marges du duché .....	131
<b>Chapitre II - Les institutions au début du royaume de Bourgogne</b> .....	139
<b>L'organisation administrative</b> .....	139
Le fonctionnement de la royauté .....	139
L'itinérance de l'autorité .....	139
. Les résidences royales .....	139
. les <i>missi</i> .....	143
Le <i>palatium</i> .....	144
L'administration locale .....	152
Les vassaux royaux .....	157
Les circonscriptions administratives .....	159
Le <i>pagus Genevensis</i> et le comté des Equestres .....	160
Le <i>pagus Waldensis</i> : du <i>comitatus Pipincensis</i> au comté de Bergen .....	162
Le cas particulier du <i>pagus Valensis</i> .....	166
Le <i>comitatus</i> comme cadre administratif .....	170
. L'apparition du <i>comitatus</i> .....	170
. Le <i>comitatus</i> rodolphien .....	172
<b>Les ressources du pouvoir</b> .....	176
Domaine et revenus royaux .....	176
Les ressources de l'abbé laïc .....	177
La fiscalité du souverain .....	181
Les domaines royaux .....	185
Les châteaux .....	189
Les biens publics comtaux et épiscopaux .....	192
<i>Comitatus</i> et puissance matérielle des comtes .....	192
<i>Episcopatus</i> et puissance temporelle des évêques .....	197
<b>Chapitre III - La Transjurane et la deuxième naissance du royaume (1<sup>ère</sup> moitié du X<sup>e</sup> siècle)</b> .....	203
La fin du royaume de Transjurane .....	203
A l'ouest de la Transjurane : le rapprochement du comté de Bourgogne .....	204
Au nord de la Transjurane : le rattachement de l'Argovie .....	207
. Les étapes du conflit et de son règlement (911-926) .....	207
. Les régions agrégées à la Transjurane .....	213
Au sud de la Transjurane : de l'Italie à la Provence .....	217

. L'éphémère couronne d'Italie (922-926) .....	217
. L'acquisition par étapes de la Provence .....	218
. La Transjurane et les nouvelles régions bourguignonnes .....	222
Les crises du milieu du X <sup>e</sup> siècle .....	227
Les invasions : une réalité modeste et inégale .....	227
. Les Hongrois .....	228
. Les Sarrasins .....	229
La minorité de Conrad .....	233
Les conséquences des années 910-960 sur les élites .....	239
Les Rodolphiens comme aristocratie royale .....	239
L'aristocratie, le roi et la guerre .....	244
Les nouveaux apports à l'aristocratie de Transjurane .....	247
. Des cas tardifs de migration bourguignonne .....	248
. L'apport alémanique .....	249
. Un apport méridional ? .....	250
<b>Conclusion de la première partie .....</b>	<b>255</b>

## LE ROYAUME POST-CAROLINGIEN

### 2<sup>ème</sup> PARTIE :

### L'ENRACINEMENT ARISTOCRATIQUE ET SEIGNEURIAL (vers 950 – vers 1000)

<b>Introduction de la 2<sup>ème</sup> partie .....</b>	<b>261</b>
<b>Chapitre I - Les conditions de la constitution d'une puissante aristocratie .....</b>	<b>263</b>
Un roi lointain .....	263
La place limitée de la Transjurane dans la production diplomatique .....	264
La place limitée de la Transjurane dans les séjours royaux (943-973) .....	266
Les différentes formes de l'emprise ottonienne .....	273
La pression directe d'Otton I <sup>er</sup> .....	273
Les élites transjuranes et la Germanie ottonienne .....	276
. Les liens personnels entre les souverains et entre leurs royaumes .....	277
. De l'épiscopat bourguignon à l'Eglise impériale .....	279
Le modèle ottonien et l'influence clunisienne .....	285
. L'importance des Clunisiens dans le monachisme transjuran .....	285
. Les évêques et Cluny .....	288
le modèle ottonien : la puissance retrouvée des évêques .....	289
. L'influence de l'épiscopat auprès du roi .....	289
. L'autonomie des prélats .....	291
L'émergence officielle de l'aristocratie .....	293
. Les formules collectives .....	294
. Les formules individuelles .....	295

<b>Chapitre II - Des élites à l'aristocratie lignagère</b> .....	301
<b>L'enracinement et la hiérarchisation des élites au cours du x<sup>e</sup> siècle</b> .....	301
Les strates supérieures de l'aristocratie.....	302
Les noms des comtes comme entrée sur l'aristocratie du royaume .....	302
Les familles de rang comtal .....	306
. Une très grande famille : les Anselmides .....	306
. L'accession ponctuelle au comté : les Teudon .....	311
. La permanence après le titre comtal : les Turumbert .....	312
. Le cas de la parenté royale : le comte Henri .....	313
La puissance sans titre comtal : les Béroard .....	315
Les échelons de l'aristocratie .....	318
Petite et moyenne aristocratie .....	318
Le <i>miles</i> : diversité et hiérarchies aristocratiques.....	321
L'ascension sociale par les <i>honores</i> .....	324
. L'ascension par l'Eglise : Mainier .....	324
. L'ascension par les fonctions laïques : Adalbert .....	327
<b>Force des groupes aristocratiques et premiers lignages : l'exemple du diocèse de Genève au début du XI<sup>e</sup> siècle</b> .....	331
Les groupes familiaux .....	332
L'importance des groupes parentaux : la notice du plaid d'Eysins .....	332
Un exemple des alliances d'un groupe familial : les Mont .....	336
Les comtes de Genève et leurs lignages .....	340
L'identification des comtes de Genève .....	340
Les origines familiales .....	343
. Les glissements successifs : Manasses .....	343
. Les aristocrates locaux apparentés : Adalgaud et Robert .....	347
Les stratégies matrimoniales : la comtesse Ermengarde .....	350
<b>Chapitre III - Les formes du pouvoir aristocratique autour de l'An Mil</b> .....	359
<b>La lente seigneurialisation des élites</b> .....	359
Vers la seigneurie foncière .....	360
De la dispersion à la concentration domaniale : une évolution incomplète .....	361
Les échanges de biens comme mode de concentration foncière .....	363
. La généralisation des actes d'échanges .....	364
. Le regroupement des biens .....	367
Des patrimoines fonciers cohérents : l'exemple des Grandson et des Mont .....	370
La modestie des nouveaux liens juridiques .....	377
Le statut des terres .....	377
. Le vocabulaire de la domination territoriale .....	377
. Le cens et l'alleu .....	380
Les hommes et leur <i>senior</i> .....	382

. Les hommes dans la seigneurie .....	382
. Les prémices de la féodalité .....	385
Le centre des biens : le château et le nom .....	388
. De la <i>curia</i> au <i>castrum</i> ? .....	388
. La possession d'un château .....	390
. L'apparition du lieu éponyme .....	393
<b>La faible patrimonialisation des honores</b> .....	397
Des comtes de Conrad à ceux de Rodolphe III .....	397
La diversité des situations vers 980 .....	397
Les premières tentatives de patrimonialisation .....	399
Les honores ecclésiastiques .....	406
Les sièges épiscopaux .....	406
Les fonctions monastiques .....	407
Entre comte et seigneurie : la naissance de l'avouerie .....	410
<b>Conclusion de la 2<sup>ème</sup> partie</b> .....	419

### 3<sup>ème</sup> PARTIE : L'AMPLEUR DE LA RÉORGANISATION ROYALE (973-1016)

<b>Introduction de la 3<sup>ème</sup> partie</b> .....	425
<b>Chapitre I - De l'émancipation de Conrad à la politique énergique de Rodolphe III (973-1016)</b> .....	427
La nouvelle politique de Conrad (973-993) .....	427
L'émancipation face aux Ottoniens .....	429
Le recentrage sur la Transjurane .....	432
Rodolphe III contre les puissants (993-1002) .....	435
Les tentatives de Rodolphe à l'ouest du Jura .....	436
La révolte de 995 .....	439
La normalisation .....	445
Le soutien des Ottoniens .....	449
La dernière période active (1002-1016) .....	450
Le nouveau contexte à partir de 1002 .....	450
Les dernières années d'autorité de Rodolphe III (1009-1016) .....	454
<b>Chapitre II - La Bourgogne à l'école ottonienne</b> .....	459
<b>La politique familiale</b> .....	460
Une gestion précise de la parenté proche sous Conrad .....	460
Les frères du roi : le quadrillage .....	461
Les fils : préparer la succession .....	463
Les autres parents .....	467
Le recours à la parenté aristocratique sous Rodolphe III .....	470
Burchard et les Anselmides .....	470
La reine et ses allies .....	477
. La reine Agiltrude .....	477
. La reine Ermengarde .....	478

<b>L'Église royale</b> .....	487
Les prémisses sous Conrad .....	488
Les débuts d'une politique : l'utilisation ciblée des privilèges d'immunité .....	488
Le contrôle du haut clergé .....	490
Saint-Maurice d'Agaune et le choix de trois abbayes.....	492
L'Église au service de Rodolphe III .....	497
La génération des évêques fidèles .....	497
Le rôle politique des prélats en Bourgogne .....	500
Le conseil du souverain .....	500
Les donations royales de <i>comitatus</i> : un dossier controversé .....	503
Le choix des bénéficiaires des concessions de droits comitaux .....	506
Le <i>comitatus</i> au profit de l'évêque .....	509
Rodolphe III et le clergé régulier .....	515
Rôles anciens et nouveaux des allies traditionnels de la monarchie .....	515
Le rôle particulier de Saint-Maurice d'Agaune .....	521
<b>Chapitre III - Fidèles laïcs et préprincipautés</b> .....	527
<b>La place des laïcs dans l'administration du royaume</b> .....	528
La nouvelle géographie administrative .....	529
La pseudo-marche .....	529
La nouvelle forme des comtes .....	532
L'ambiguïté du sens de <i>comitatus</i> .....	532
L'exemple des circonscriptions abbatiales (Vully et Chablais) .....	534
La stabilité des circonscriptions.....	539
Les comtes et le roi .....	542
Le contrôle des comtes .....	542
Le renforcement de la présence des grands laïcs et des comtes aupres du roi .....	546
<b>Les appuis laïcs à la politique royale</b> .....	548
Les débuts du renouvellement des élites par Conrad .....	548
Le soutien réciproque de Rodolphe III et de quelques grandes familles .....	551
Les grands issus de Viennoise .....	551
Le comte Humbert .....	551
L'avoué et comte Rodolphe .....	554
Le réseau des grands de Viennoise .....	556
Les Transjurans (Lambert, Robert et Berthold) .....	557
Un exemple de l'ambivalence des rapports du roi et de l'aristocratie : la fondation de prieures .....	561
Une politique de plus en plus axée sur la petite et moyenne aristocratie .....	564
La prédominance des grands jusque vers 1010 .....	566
La promotion des niveaux inférieurs .....	567
<b>Conclusion de la 3<sup>ème</sup> partie</b> .....	577

**4<sup>ème</sup> PARTIE : UN ROYAUME EN SURSIS (1016-1057)**

<b>Introduction de la 4<sup>ème</sup> partie</b> .....	583
<b>Chapitre I - La fin du royaume de Bourgogne et de la Transjurane</b> .....	585
<b>Rodolphe III et sa succession (1016-1032)</b> .....	585
Le roi entre les grands et la Germanie (1016-1018) .....	588
Les accords de Strasbourg (1016) .....	588
Neutralité et habileté manœuvrière de Rodolphe III .....	592
De Strasbourg à Mayence .....	592
L'entrevue de Mayence et l'intervention de Henri II en Transjurane (1018) .....	594
Le roi et l'inévitable disparition de son royaume (1019-1032) .....	598
Le rapprochement avec le comte de Bourgogne .....	598
L'importance politique du parti de la reine .....	600
La seconde succession .....	602
<b>Le royaume de Bourgogne uni à l'Empire</b> .....	607
La succession de Rodolphe III (1032-1034) .....	607
L'échec de la tentative de Fudes de Blois .....	608
La Transjurane entre l'est et l'ouest .....	619
La stabilité des élites transjuranes .....	624
L'empereur comme roi de Bourgogne (1035-1050) .....	627
Le dernier couronnement royal .....	628
De la paix à la révolte de 1044 .....	630
Les dernières années du règne de Henri III .....	633
<b>Chapitre II - La disparition de la trilogie évêque-comte-abbé</b> .....	641
Les évêques : les premiers agents du souverain .....	641
Un évêché choisi .....	642
L'ambiguïté de la dernière génération des prélats rodolphiens .....	642
Les prélats des Saliens .....	647
Les prélats de Transjurane dans l'Église royale .....	648
Le déplacement du centre de gravité hors de la Transjurane .....	652
Les prélats transjurans et les solidarités ecclésiastiques .....	653
Le rôle secondaire des grandes abbayes .....	657
La puissance des comtes .....	662
Le seul comte laïc des rives du Léman : Gérold de Genève .....	663
Les origines semi-transjuranes du comte Gérold .....	663
L'installation de Gérold en Transjurane .....	670
Les débuts du comte Gérold .....	672
Les comtes périphériques .....	675
Le comte Renaud .....	675
De la reine Irmingarde au comte Humbert .....	676
Continuité et évolution de la puissance publique .....	682
Le maintien des droits publics au profit du comte .....	682
La permanence du cadre comtal .....	682

. La survivance du fisc .....	685
. Une puissance publique limitée par les ministériaux du souverain .....	688
Du <i>comitatus</i> à la principauté .....	691
. La zone d'influence réelle du détenteur des pouvoirs comtaux .....	691
. Les premiers vassaux comtaux .....	695
<b>Conclusion de la 4<sup>ème</sup> partie .....</b>	<b>699</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>701</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>709</b>
- Sources .....	711
- Bibliographie .....	717
<b>INDEX .....</b>	<b>735</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>753</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>755</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>757</b>



**Imprimé par le Service Édition  
de l'Université Jean Moulin Lyon 3**